This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims (France)

Digitized by Google

Fr 44.2

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Quinzième Volume

ANNÉE 1883-1884 — Nos 1 — 2

Chaque année, deux volumes semestriels

Prix d'abonnement : DIX Francs

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

—

MDCCCLXXXV

Digitized by Google

Fr 4.4.2
Harvard College Library
AUG 28 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Imp A. Clément _ Paris

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 17 Juillet 1884

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. Ch. LORIQUET, Président annuel

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Quand vos suffrages m'ont appelé à la plus haute fonction de l'Académie, je n'ai pas abandonné sans un sentiment de regret celle où votre confiance m'avait continué si longtemps, et surtout la tâche honorable de vous présenter chaque année le tableau des travaux et des progrès accomplis. Des mains vaillantes et actives ont recueilli cet héritage, et chaque jour vous apporte de nouvelles preuves de la sagesse de votre choix.

Obligé de vous adresser la parole à un autre titre, j'ai dû chercher un sujet qui, sans sortir du cadre

Digitized by Google

habituel de mes études, fût assez neuf pour piquer la curiosité, assez local pour toucher particulièrement des Rémois, pas assez spécial cependant pour que tous mes auditeurs n'y trouvent pas un enseignement.

Ces conditions, je crois les avoir rencontrées dans une étude sur Robert Nanteuil.

Nanteuil appartient à cette pléiade d'hommes éminents qui étaient dans la maturité de l'âge et du génie quand Louis XIV recueillit l'héritage de Mazarin et commença véritablement à régner. Bien plus, de tous ces hommes d'état, ces prélats, ces guerriers, qui concoururent à la gloire du grand siècle, il n'en est pas qui n'ait disputé aux écrivains et aux poètes l'honneur d'être, comme l'a écrit Boileau (1),

« Couronné de lauriers par la main de Nanteuil; »

beaucoup, grâce à lui, purent ainsi transmettre leurs traits à la postérité ; le roi lui-même lui est redevable plus qu'aucun d'entre eux, puisque c'est par lui, et par lui seul, que nous connaissons, avec les modifications apportées par le temps, cette grande figure qui causa l'admiration de ses sujets, et de Nanteuil surtout, pendant les années de gloire et de succès qui forment la partie la plus brillante de son règne.

Parvenu enfin, par son génie, par son travail, par sa persévérance, à une supériorité incontestée, Nanteuil n'eut ni déchéance, ni déclin. Combien de ses rivaux de gloire eurent le même avantage?

Dès 1699, un contemporain de Nanteuil, Florent Le Comte (2), publiait un abrégé de cette noble vie,

(1) *Art poétique*, chant II.
(2) *Cabinet des singularitez*, t. I, p. 325; t. III, p. 388.

Digitized by Google

avec un catalogue de ses œuvres, dans lequel il assurait en avoir « vérifié les dates sur un journal tenu par l'artiste lui-même, que M. Clément, de la Bibliothèque du roi, lui avait communiqué. » On est donc fondé à croire qu'il a existé, dans une des sections de la Bibliothèque du roi, un manuscrit portant ce titre de Journal ou Mémoires de Nanteuil ; mais, s'il s'y est jamais trouvé, il est égaré depuis longtemps.

L'auteur du *Peintre-graveur français*, Robert Dumesnil (1), l'a vainement cherché ; et, depuis, l'éditeur du *Cabinet de l'amateur*, M. Eug. Piot, n'a pas été plus heureux. Forcé d'abandonner cette poursuite, il lui dut la connaissance de documents d'un ordre différent, dont la publication n'a pas moins fait pour la réputation de Nanteuil ; je veux parler des pages excellentes où notre artiste a rassemblé ses propres réflexions sur la peinture et la gravure, avec des observations critiques sur divers artistes de son temps (2). A eux seuls, ces écrits de Nanteuil mériteraient une étude ; dans un siècle où tant d'écrivains doivent un rang éminent, dans la morale et la littérature, à des recueils de « maximes » et de « pensées, » Nanteuil, croyons-nous, est le seul qui ait donné cette forme à ses idées sur l'art, et le talent avec lequel il les exprime est de nature à rehausser encore l'estime que fait concevoir la connaissance de ses plus belles œuvres.

Enfin, en 1859 (3), M. Richard, de la Bibliothèque nationale, a soulevé une partie du voile qui recouvrait l'existence du grand artiste et jeté quelque lumière sur ses premiers essais, à l'aide d'un document au-

(1) Tome IV, p. 41.

(2) Le *Cabinet de l'amateur*, années 1861-1862, p. 33, 142, 244. Nous reproduisons ces pièces à l'*Appendice*.

(3) *Magasin pittoresque*, 1859, p. 321.

Digitized by Google

thentique qui se trouvait à la Bibliothèque. Victime de la Commune, M. Richard n'a pu donner à son travail la suite qu'il comportait; mais il a pris soin de placer dans la *réserve*, autrement dit dans ce que la Bibliothèque contient de plus précieux, le document dont nous parlons, et il nous a été donné ainsi de pouvoir nous en aider à notre tour pour retracer l'histoire des débuts de l'illustre graveur. La pièce dont je parle se compose d'une feuille double, sur la première page de laquelle, à la suite d'une épigramme imprimée, adressée au roi par Nanteuil, le graveur a écrit lui-même, pour un correspondant dont le nom est illisible (1), quelques notes biographiques.

A côté de ce document, il y a ceux non moins authentiques qui ont été recueillis dans les registres de l'état-civil de Paris, notamment par M. Jal.

Nous devrons aussi tenir un compte particulier des détails publiés par Baldinucci au cours de son grand ouvrage sur les principaux peintres et dessinateurs (2). Dans la notice qu'il a consacrée à Nanteuil, et qui le fait connaître sous un jour absolument nouveau, Baldinucci s'est fait l'écho d'un élève de ce dernier, nommé Domenico Tempesti, que le grand-

(1) La pièce a été pliée en quatre et envoyée. A qui? M. Richard prétend que c'est à l'abbé de Marolles, à qui l'on sait, d'après lui-même, que Nanteuil envoyait communément ce qu'il faisait de nouveau, pièces de vers et gravures; mais la lecture de l'adresse, placée au verso de la « Très-humble requeste », est fort incertaine. Voici ce que j'y ai lu, à l'aide de M. Courajod, sans pouvoir donner cette lecture comme certaine :

Mr de Cleveret
La Chausse Marcady
à Abbeville

Après avoir nommé M. Courajod, je me fais un honneur et un devoir de le remercier de son obligeance empressée à m'aider dans la recherche des documents relatifs à Nanteuil.

(2) *Delle notizie de' professori del dissegno*, t. XVIII, p. 28 et suiv.

Digitized by Google

duc lui avait amené de Florence, le seul qu'il ait consenti à admettre dans son intimité, et qui vécut dans sa maison jusqu'à l'époque où la mort de son maître le ramena en Italie.

C'est en coordonnant ces renseignements de sources diverses avec l'œuvre même de Nanteuil que nous allons chercher à retracer sa vie et l'histoire de ses travaux.

Disons d'abord un mot de sa naissance et de sa famille.

Suivant Baldinucci, le père de notre artiste, Lancelot Nanteuil, ou Anselme, comme il l'appelle (1), était né dans le voisinage de Reims; demeuré orphelin après les malheurs de la guerre qui avaient désolé son village, il avait passé sa jeunesse dans les camps; plusieurs querelles que lui suscita son caractère batailleur le décidèrent à quitter le service, et, venu à Reims vers l'âge de trente ans, il s'y établit comme marchand et s'y maria.

Il faut dire toutefois que nous avons trouvé des traces d'une famille Nanteuil, ou de Nanteuil, avant l'époque présumée des faits rapportés par Baldinucci, et même deux Lancelot qui paraissent s'être succédé dans le métier de marchand peigneur de laines sur la paroisse de Saint-Julien (2). Quoi qu'il en soit, du mariage de Lancelot Nanteuil et de Nicole Dizy seraient nés quatre filles et deux fils; l'un de ces derniers fut Robert.

La date précise de sa naissance est restée incer-

(1) Ancelot et Lancelot sont des dérivés d'Ancel ou Ansel; ce dernier est une abréviation anglaise ou flamande d'Anselme. Voy. Lor. Larchey, *Dict. des noms*.

(2) Nous donnons à l'*Appendice* I, ce que nous avons recueilli sur les Nanteuil de Reims et lieux voisins.

Digitized by Google

taine, et il n'en existe aucune trace dans les registres des paroisses de Reims (1).

Doit-on s'en rapporter sur ce point à Florent Le Comte, que la plupart des biographes ont suivi? Cela ne nous a pas paru sans difficultés. Tout dépend de l'époque de sa mort et de l'âge qu'il avait en ce moment. Or, si l'on est d'accord pour fixer son décès au 9 décembre 1678, on ne l'est plus sur l'âge qu'il avait à cette époque, Le Comte lui donnant quarante-huit ans seulement (2), et le Mercure cinquante-cinq, alors que Tempesti assure qu'il en avait soixante. Nul assurément ne pouvait être mieux renseigné que ce dernier, qui avait assisté à ses derniers moments, qui en rapporte les circonstances et en précise l'heure, qui tenait enfin de son maître lui-même, ou de la veuve de ce dernier, des particularités que nul autre ne connaissait.

Je conclus que, sans rejeter la date de 1623, que suppose le Mercure, il est permis de reculer, avec Tempesti, la naissance de Nanteuil jusqu'en 1618.

Admis comme externe au collège des Jésuites, il y fit avec succès les classes de grammaire; mais, bientôt après, ainsi qu'il est arrivé à tous les hommes qu'une vocation native entraîne vers un autre but,

(1) Dans beaucoup de paroisses on se bornait à mentionner sur ces registres les baptêmes, rarement les mariages et les décès, qui n'y furent inscrits régulièrement que plus tard. Un seul membre de la famille de Nanteuil, Jeanne, sa sœur, est inscrite au registre de Saint-Julien comme ayant été baptisée le 14 avril 1624. « Le 14 fut baptizée Jeanne Nanteuille, fille de Lancelot Nanteuille et Nicolle Dizy sa femme. Le pairins fut Louys Parens et Jeanne Boitelet la mairine. »

Florent Le Comte, à propos du portrait de Nanteuil qui fut gravé par Edelinck, parle d'une sœur de Nanteuil qui habitait Reims, et y avait épousé un ouvrier en cuivre.

(2) M. Paul Lacroix (*Revue univ. des arts*, t. Ier, 1553) a inséré à tort cette date douteuse dans l'extrait de Bonaventure d'Argonne sur Nanteuil ; l'auteur des *Mélanges d'hist. et de littérature* n'en avait donné aucune.

Digitized by Google

son ardeur pour l'étude fut traversée par son goût pour le dessin ; ses livres et ses cahiers en portaient fréquemment la preuve, la physionomie de ses camarades et de ses maîtres et tout ce qu'il voyait lui étant une occasion d'exercer sa plume ou son crayon.

Mais écoutons-le lui-même :

« Je commençai à graver, dit-il, étant en seconde. « Ma première pièce fut un tambour d'après Callotte « (*sic*) ; la seconde, un portrait de Louis XIII d'a- « près [Michel] Lasne dans un ovale ; et comme « j'étais persécuté par les Jésuites (ce mot a été rayé « et remplacé par celui de « régens »), je gravai sur « des arbres, à la campagne, deux planches d'un « Christ et d'une Vierge en ovale, d'après des tailles « douces que je trouvay alors. »

Ce moyen de s'isoler pour travailler plus tranquillement paraîtra singulièrement choisi ; mais, depuis le jour où Robert s'était réfugié sur un arbre avec ses crayons pour échapper à la poursuite de son père, qui le pressait d'abandonner son occupation favorite, il avait appris à s'en accommoder.

« Etant en rhétorique, continue-t-il, je gravai les « figures d'Euclide et la représentation d'un œil de « bœuf, d'après le naturel, pour l'ophtalmie, et de « temps en temps quelques autres curiositez comme (1) « une figure représentant la taille et la hauteur de « Notre-Seigneur selon un tableau qui est dans le « cloistre de Saint-Remy, les deux costez de ce der- « nier (2), quelques antiquitez et épitaphes qui sont « dans laditte église Saint-Remy avec le portrait du

(1) Mot incertain.

(2) Les volets qui se repliaient sur la figure du Christ. — Les planches qui les reproduisaient sont inconnues.

Digitized by Google

« grand-prieur d'aujourd'huy qui estoit alors soubs « prieur nommé D. Estienne Vuillequin; Ste Nou- « rice (1); la Vierge d'après Mellan et une grande « planche double feuille de mon invention et du des- « sein d'un peintre de Reims nommé Armand (2) et « de ma graveure représentant trois figures : la Piété, « la Justice et la Pudeur qui vont saluer l'Univer- « sité, etc. Laquelle planche servit pour la thèse que « je soutins en philosophie, 1645. »

Des pièces que le graveur lui-même vient d'énumérer, deux seulement ont pu être découvertes jusqu'ici, la figure de Notre-Seigneur en pied, et le portrait de dom Etienne Vuillequin. La Bibliothèque de Reims possède la première. Quoi qu'elle porte l'année 1650, elle est évidemment antérieure à cette date. D'après les notes de Nanteuil, on doit la faire remonter jusqu'au temps de sa rhétorique, c'est-à-dire en 1643; et même, pour excuser l'insigne gaucherie dont elle porte la preuve, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est la reproduction d'un tableau exécuté en 1550, par ordre de Guillaume Moet, alors grand-prieur de l'abbaye. Enfin, l'écriture elle-même de la légende de cette planche est tellement incorrecte, si on la compare à l'inscription de la Vierge de 1645, qu'il dit avoir exécutée en philosophie, qu'on les croirait de deux mains différentes.

Quant au portrait de D. Vuillequin, si l'exécution est moins lourde que celle du Christ, l'inexpérience du jeune homme n'y est pas moins trahie par la naïveté de la pose et le défaut de perspective. Du reste,

(1) Ou sainte Balsamie, nourrice de saint Remy, dont l'église était voisine de l'abbaye de Saint-Remy.

(2) Vraisemblablement Nicolas Harmant, mort à Reims en 1652.

Digitized by Google

la signature : *Nanteuil humanista sculp*[*sit*] oblige de reporter cette pièce à l'année de seconde (1).

Nous avons vu notre artiste contrarié dans ses goûts par ses maîtres. Ils oublièrent à son égard leur tolérance ordinaire, et l'écolier ayant essayé de secouer le joug qu'on voulait lui imposer, ils le renvoyèrent, malgré les instances de son père. Il trouva bon accueil auprès des religieux de Saint-Remy, et fit chez eux ses dernières classes. Appelé à l'honneur de soutenir une thèse, à la fin de sa deuxième année de philosophie, il orna le programme de cette solennelle soutenance d'une grande pièce gravée de son invention, et alla, en malicieux écolier, l'afficher de ses mains à la porte du collège qu'il avait quitté peu d'années auparavant. On ne connaît pas d'exemplaire de cette grande planche ; mais on sait, par une estampe datée de 1646 et signée de Nicolas Regnesson et de lui, que, dès l'année qui suivit ses études, il était en état de rendre des services à ce dernier, de qui il tenait les premiers éléments de son art. Ses assiduités chez Regnesson, qui n'étaient plus gênées par les études, eurent bientôt un autre motif ; épris de la sœur de son maître, il ne tarda pas à manifester le désir de l'épouser dès que son père le permettrait. Le vieillard avait fait tous ses efforts pour le ramener à l'étude des lettres, en lui représentant que ces dernières pouvaient lui assurer une situation prospère, tandis que les peintres, dont

(1) Mariette (*Abecedario*), reproduit dans les *Archives de l'art*, t. IV, p. 32), indique comme ayant été gravée avec un clou la figure du Christ, tandis que d'autres, Florent Le Comte entre autres, disent que ce fut le portrait du religieux son professeur. Dans une note à l'article Callot de son *Abecedario*, Mariette semble se rallier à cette dernière opinion. Parlant des premiers essais de Callot : « Il en est à peu près de même, dit-il, que du portrait de son régent que Nanteuil grava pendant ses classes. »

Digitized by Google

l'exemple était sous ses yeux, vivaient petitement. Témoin de sa constance et des encouragements qu'il recevait de Regnesson, il céda enfin à ses désirs ; et, le mariage accompli, telle fut l'ardeur au travail de notre artiste, que le graveur, devenu son beau-frère, ne tarda pas à déclarer qu'il ne pouvait plus rien pour l'instruction de son élève, et qu'il ferait sagement de chercher à Paris les conseils et la direction des maîtres plutôt que de partager avec lui un travail insuffisant pour deux.

Ayant donc obtenu de son père une petite somme, il se mit en route avec sa femme.

Quelques biographes rapportent que Nanteuil, avant d'amener sa femme à Paris, s'y rendit seul pour savoir s'il pouvait s'y installer définitivement, et qu'il ne réalisa son projet qu'après avoir prolongé cet essai pendant deux ans. Cette supposition ne s'appuie sur rien; d'abord les notes de Nanteuil, dont nous nous sommes déjà servi, n'en disent mot.

« En [seize cent] quarante-huit, à Paris, dit-il, je « repris la gravure après avoir fait beaucoup de por- « traits à la plume, à la pierre de mine (1), depuis 1645,

(1) Par ces mots « pierre de mine, » nous pensons qu'il faut entendre la mine de plomb et la mine d'argent.

D'après la notice qui précède le *Voyage de Lister à Paris* (*Société des Bibliophiles français*, p. XXIII), on a, dessinés par Nanteuil à la mine d'argent, en 1650, les portraits de Mrs Evelyn et celui de R. Browne, indépendamment de celui de John Evelyn lui-même. Le Musée de Reims possède une réduction signée, « à la pierre de mine », de la Vierge de douleurs gravée par lui en 1654.

Dans un des extraits qui font suite à Lister (p. 268), Evelyn lui-même, après avoir dit qu'il posa, le 13 juin 1651, devant le fameux graveur Nanteuil pour son portrait, qu'il grava sur cuivre, et qui est connu dans l'œuvre sous le nom de « Petit Mylord. » ajoute « qu'à une autre époque, il lui fit présent de son portrait, entièrement dessiné par lui à la plume, ce qui est une remarquable curiosité. »

Digitized by Google

« maître Pierre Dupuis (1), etc., et à la manière de « pastel. »

De son côté, Tempesti ne laisse aucun doute sur le changement immédiat de résidence, et c'est évidemment d'un premier voyage qu'il parle, car il semble reproduire les paroles mêmes de son maître, quand il dit :

« Le voyage de Robert et de sa femme ne s'exécuta pas sans difficultés, non seulement à cause de la mince provision d'argent qu'il portait avec lui, mais aussi parce qu'il avait à traverser un pays où il ne connaissait absolument personne et où il risquait à chaque pas de commettre quelque maladresse. Le mieux qu'il pouvait faire était de ne pas perdre courage ; mais il ne put se défendre de quelque appréhension quand, à moitié chemin, il rencontra des voyageurs à cheval, qui n'étaient autres que des bandits. Il fut obligé toutefois de cheminer avec eux jusqu'à Paris ; mais il se mit à leur faire des contes et il les entretint si bien de paroles, qu'ils le laissèrent aller sans plus s'occuper de sa femme et de lui. »

Le récit de Tempesti et les notes de son maître trouvent leur confirmation dans le registre de l'état-civil de Paris. On y voit qu'une fille de Nanteuil et de Nicole Regnesson, sa femme, naît à Paris, rue des Prouvaires, et est baptisée à Saint-Eustache le 26 mai 1647 (2). Dès lors, il paraît démontré que le jeune mé-

(1) Le portrait de Mᵉ Dupuis est évidemment cité comme exemple de la seconde manière.

(2) Jal, *Dict. de biographie et d'histoire*, p. 897. — Cette fille, qui s'appelait Nicole, et que les autres actes où elle figure nomment Nicole-Geneviève, eut pour « marraine Symonne Hardi, femme de Martin Regnesson (père de la femme de Nanteuil), pour Nicole Dyzi, femme de Lancelot Nanteuil, marchand à Reims. » Elle mourut le 13 août 1670. Elle avait épousé Michel Hardouin, architecte du roi.

Digitized by Google

nage avait quitté Reims au commencement de 1647 ou à la fin de 1646.

Le commencement, dit Aristote, est la moitié de tout. Pénétré de cette vérité, notre artiste, à son arrivée à Paris, imagina d'aller vendre ses dessins aux petits marchands établis sous les charniers des Innocents. Il se fit connaître ainsi des amateurs qui fréquentaient leurs étalages, et en reçut quelques conseils, notamment celui de se borner à un ou deux dessins par semaine, au lieu de trois ou quatre qu'il faisait (1).

Un jour il attendit à la porte d'un traiteur les étudiants de Sorbonne qui s'y rendaient d'habitude, et, tenant à la main un dessin de sa façon, feignit de chercher parmi eux celui dont ce dessin reproduisait les traits. L'original cherché ne se trouva point, mais le portait fut admiré, et le talent de l'artiste, employé par quelques-uns des jeunes ecclésiastiques, fut rapidement connu (2).

Les Dumonstier et, après eux, Lagneau, avaient mis à la mode les portraits de ce genre. Le Brun faisait ceux de la plupart des personnages étrangers qui le visitaient aux Gobelins. « La ressemblance parfaite et les tons doux que Nanteuil savait donner aux siens, faisaient, dit Tempesti, que tous ceux qui les voyaient voulaient être peints de même. »

Ce mérite de la ressemblance, Nanteuil le devait-il à une disposition naturelle, ou à des procédés qui lui fussent propres ? L'un et l'autre semblent être indiqués dans ce mot de lui que rapporte un contemporain : « Qu'il y a certains endroits du visage qu'il

(1) Bonaventure d'Argonne, plus connu sous le pseudonyme de Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, t. Ier, p. 191.

(2) *Almanach de la ville de Reims*, 1771.

Digitized by Google

faut exactement considérer, parce qu'ils servent de mesure à tous les autres, et que, quand une fois on a donné exactement ces traits, le reste est comme immanquable (1). » Les *conseils* recueillis de sa bouche par Tempesti pour l'exécution des portraits au pastel, prouvent qu'il avait étudié profondément les principes de son art.

On peut voir ce que produisait dès les commencements le crayon du jeune artiste par le portrait de Marc Vulson de la Colombière, que Regnesson a gravé en tête de la *Science héroïque* de ce dernier, parue en 1648.

Bientôt l'affluence des personnes qui venaient poser chez lui fut telle que, dès la seconde année, il fut obligé de quitter la rue des Prouvaires pour prendre un logement plus vaste et plus commode sur le quai de Nesle (2). La preuve en est dans l'acte de naissance d'un deuxième enfant qu'il eut en avril 1648, et qui fut baptisé à Saint-André-des-Arcs (3).

Reçu avec bonté, dit Tempesti, par M. Champaigne,

(1) *Recherches historiques et curieuses.* Paris, 1723, in-12, p. 381.

(2) Près de la demeure de François Datelin, dit Brioché, l'opérateur de la cour et le joueur de marionnettes. Le 8 septembre 1668, Robert Nanteuil tint un enfant de Jean Brioché, avec la femme d'Antoine D'Aquin, premier médecin de la reine.

(3) Ce second enfant était un garçon ; il fut « nommé *Martin* par Martin Regnesson, demeurant à Reims, » père de Jeanne, premier huissier audiencier héréditaire en la juridiction de la conservation des privilèges de l'Université de Reims. Le petit Martin Nanteuil mourut le 13 août 1652. Viennent ensuite :

3. *Jacques-Auguste*, le 16 juin 1650, qui fut baptisé le 12 décembre 1651 seulement.

4. Une fille dont le nom n'est pas mentionné au registre.

5. *Marguerite*, baptisée le 21 mars 1654, tenue par Cl. Isaac et Marguerite Isaac, femme de Nicolas Regnesson.

6. *Alexandre*, né le 8 juillet 1655.

7. *Robert*, né le 2 janvier 1658, mort le 17 du même mois.

8. *Robert*, né le 27 septembre 1659, mort le 20 octobre de la même année.

Nous donnons à l'*Appendice* II un relevé complet des documents fournis sur la famille de Nanteuil par l'état civil de Paris.

Digitized by Google

peintre, et par M. Antoine Bosse, professeur de gravure et maître de perspective de l'Académie, il allait souvent s'entretenir avec eux sur l'exécution de ses portraits.

Ce ne fut qu'après y avoir atteint la perfection, en 1648, qu'il reprit le burin, résolu de se renfermer dans la gravure de portrait, et d'y transporter, si faire se pouvait, les effets qu'il avait obtenus au moyen de la plume et du crayon.

Ces détails, donnés par Tempesti, sont pleinement d'accord avec les notes de Nanteuil. On peut voir dans les préceptes de Mellan sur la gravure, que nous reproduisons dans l'*Appendice*, de quelle importance est le dessin à la plume « pour trouver la véritable direction de la taille. »

« L'un des premiers ouvrages de gravure qu'il fit, continue son élève, fut la copie d'un portrait peint par Philippe de Champaigne. Il n'en fut entièrement satisfait qu'après l'avoir détruit jusqu'à trois fois; mais il en reçut tant d'éloges, qu'il se mit tout de suite à graver quatre autres portraits, qui lui gagnèrent le renom du meilleur maître qui fût à Paris dans cet art. Et parce que le principal fondement de tous les modes d'opérer en cet art est le dessin, il n'abandonna pas sa coutume de faire de petits portraits à l'encre de Chine, et il y employa une partie des nuits, réservant le jour pour la gravure, sans oublier d'aller de temps en temps visiter ses deux maîtres Champaigne et Bosse, desquels il confessait avoir beaucoup appris. »

Les troubles survenus dans Paris étaient peu favorables aux travaux artistiques; il ne paraît pas cependant que l'ardeur de notre graveur en ait été ralentie, non plus que les progrès de sa réputation naissante. Il nous sera même permis de remarquer

Digitized by Google

qu'après le portrait de Pierre Dupuis, qui, d'après lui-même, appartient aux premiers temps de son séjour à Paris, et celui de Charles Faure, autrefois en résidence à Saint-Denis de Reims, que les Génovéfains lui confièrent vers la même époque; à côté des Rémois, ou quasi Rémois, ses protecteurs naturels, comme l'ancien archevêque de Reims Henry de Nemours; le marquis de Mouy, l'hôte habituel de La Cassine, près de Rethel; le duc de Bouillon et le duc de Mantoue, l'un souverain de Sedan, l'autre de Charleville; les premiers grands seigneurs qu'il est admis à dessiner et à graver tiennent la tête du parti populaire ou du Parlement : en 1649, Louis de Vendôme, duc de Mercœur; François Molé, fils du garde des sceaux de ce nom, et le président Larcher; en 1650, le président à mortier Henry de Mesmes, et le premier des agitateurs, le coadjuteur de Paris; en 1651, son complice ou son rival, le duc de Beaufort.

Bien plus, en bon Parisien qu'il est devenu, fidèle aux instincts militaires qui avaient si longtemps retenu son père dans les camps, il est de ceux que les chefs de quartier ont enrôlés pour la défense de Paris contre l'armée royale; et, quand l'appel se fait entendre, il s'y rend des premiers, l'épée suspendue à son côté, le mousquet sur l'épaule, le visage orné d'une barbe postiche, à la mode des Suisses du canton de Switz, qu'il avait vus campés à Villeneuve-Saint-Georges, sous les ordres du duc Charles III de Lorraine.

Les troubles appaisés, alors qu'on « se tuait, comme le dit Laporte (1), pour aller au-devant de Mazarin, et que ceux qui avaient été ses plus grands ennemis se montraient les plus empressés à lui faire la révé-

(1) *Mémoires*, éd. Petitot, p. 297.

Digitized by Google

rence, » Nanteuil ne fut pas le dernier à se faire présenter à lui. Il salua son retour comme le commencement d'une ère nouvelle et avec l'espoir de n'être plus détourné de son travail par les évènements extérieurs. Dès 1653, il eut son agrément pour dessiner son portrait et le graver ensuite.

Cette première reproduction des traits du cardinal, car il le grava plusieurs fois depuis, en 1655, 1656, 1658 et 1661, est, après le portrait de Mesgrigny, le premier essai de Nanteuil dans le genre de Mellan, genre difficile à concilier avec la qualité maîtresse qu'il tenait de la nature, je veux dire la douceur, ou plutôt la force au moyen de la douceur, que la pratique du pastel avait développée chez lui.

Suivant Florent Le Comte, ces tentatives de Nanteuil et quelques autres semblables seraient dues à une sorte de défi. M. Duplessis ne l'admet pas; il les regarde plutôt comme l'indice des hésitations et des tâtonnements par lesquels l'artiste serait passé pour arriver à une manière à lui. Il me paraît difficile d'accepter cette opinion sans réserve.

Quand on se rappelle la Vierge que Nanteuil gravait en 1645, d'après Mellan, avant d'avoir terminé sa philosophie, on trouve très naturel qu'il se soit arrêté davantage à un artiste dont les pièces avaient été ses premiers modèles et dont la manière lui paraissait excellente pour un commençant, particulièrement pour apprendre la liaison qui doit exister dans toutes les parties d'une gravure (1). Trois ans après, à Paris, le pointillé de Morin, s'il ne le séduit pas, est momentanément l'objet de son étude, sans autre raison peut-être que ce genre est

(1) Opinions de M. Mellan sur la gravure. *Appendice* XII.

Digitized by Google

l'opposé du premier. Les portraits des Dupuy, du chanoine régulier Faure et de l'abbé Molé, avec quelques autres, marquent cette seconde phase de ses essais (1). On trouve enfin des pièces gravées d'après les procédés de Rousselet, telles que le Clermont-Tonnerre, qui porte la date de 1655.

Or, à cette date, et même à celle du premier portrait de Mazarin, il est évident pour moi que Nanteuil a trouvé sa voie. Les diverses manières auxquelles il s'essaie ne peuvent plus influer sur la sienne propre. C'est au plus si elles ont pour lui un autre intérêt que celui de la curiosité; aussi ne s'y exerce-t-il pas avec le dessein de s'y attarder, mais seulement en artiste qui ne se croit pas supérieur à toutes les difficultés, s'il ne les a pas toutes abordées et vaincues.

(1) Le portrait de Faure (R. D. 94) est entièrement au pointillé, et me paraît être la plus ancienne œuvre de Nanteuil, après les premiers essais qui manquent à la plupart des collections.

Les Dupuy (87-89) qui, comme le précédent, ne sont pas datés, annoncent une main plus exercée, même le P. Dupuy, qui paraît avoir été exécuté d'abord. Comme eux, le duc de Mercœur (189), qui est de 1649, a le visage pointillé seulement. Dans Larcher (122), qui est sans date, la figure offre un mélange de tailles et de pointillé. Il en est de même de l'abbé Molé (195), et de Bouillon (48), qui sont de 1649, de Henry de Savoie (198), qui est de 1651. Il va de soi que les tailles sont employées alors dans les ombres. Dans le Henry de Savoie (199), qui a suivi le précédent, toute la figure est dans le genre de Mellan. Il est pourtant de 1652. Le Pompone de Bellièvre de 1653 (36) est dans le même cas, tandis que le Ménage (188), qui est de 1652, a toutes les carnations, la figure et les mains, au pointillé.

Remarquons en passant que le dessin de ce portrait dément victorieusement l'opinion de ceux qui ont écrit que Nanteuil ne savait pas dessiner le corps humain, et en particulier les mains.

Pareillement, Louise-Marie de Gonzague (164), qui est de 1653, a toutes les chairs au pointillé, tandis que le Beaufort (33), qui ne peut être postérieur, est entièrement en tailles.

L'artiste atteint la perfection par un mélange habile de coups de pointe et de tailles dans le Chapelain (60) de 1655 et le Sarrasin (220) de 1656.

En 1657, dans Denis de la Barde (115), en 1658, dans Regnauldin (216), le pointillé est remplacé par de légers coups de burin cunéiformes. C'est le procédé définitivement adopté pour les carnations.

Digitized by Google

« Après avoir ainsi tenté d'imiter les procédés de ses prédécesseurs, continue M. Duplessis, libre de toute école, Nanteuil exécute un grand nombre de portraits qui n'ont pas été surpassés. Jamais emphatiques, toujours simplement posés et facilement agencés, ces portraits se distinguent de tous les autres par un dessin fin et savant, par une physionomie vivante, par une expression toujours juste et tellement caractérisée, qu'il est impossible qu'elle ne soit pas sincère... (1) »

Et l'œuvre de Nanteuil ne compte pas moins de deux cent trente-quatre planches souches, dont beaucoup ont reçu des transformations qui font d'elles autant d'œuvres distinctes, ensemble merveilleux qui n'étonne par moins par la perfection du travail que par le nombre des pièces et par une activité que jamais artiste n'a déployée (2).

Le portrait du cardinal fut suivi de ceux de Le Tellier, de Fouquet, de Servien, de La Vrillière, de Loménie de Brienne, de Colbert; ceux de la reine Christine, du grand Condé, des maréchaux de Gué-

(1) Il convient de joindre à ce jugement celui qu'ont porté de Nanteuil les critiques étrangers : « Ses cheveux ont beaucoup de légèreté, quoique pour les exprimer, il ait fait peu d'usage du moyen prodigué par Masson, celui de représenter des poils qui se détachent de la masse. Il variait ses travaux dans ses différents ouvrages suivant qu'il le jugeait convenable. » *Manuel des curieux*, par Huber et Rost, Zuric, 1804, T. VIII, p. 231.

Je mentionnerai enfin l'excellent article que M. Fred. Reiset a consacré à Nanteuil dans l'Appendice de la *Notice des dessins et pastels du Musée du Louvre.*

(2) Voir à l'*Appendice* X les notes que nous avons réunies d'après les pièces qui composent l'œuvre de Nanteuil, sur leur origine, les thèses auxquelles elles ont servi, les artistes d'après lesquels il a gravé, etc.

Mariette possédait l'œuvre en 280 pièces. Dans les derniers temps, on a vanté celui de la Bibliothèque du roi Louis-Philippe, qui a passé presque tout entier dans les mains d'A. Bertin. La collection de la Bibliothèque de Reims, formée par mes soins, dépasse 300 pièces, et peut être considérée comme une des plus complètes.

Digitized by Google

briant, de Castelnau, de Créqui, de la Meilleraye, du duc de Longueville, du chancelier Séguier, des cardinaux de Coislin, de Bouillon, de Furstemberg, et une infinité d'autres vinrent ensuite et achevèrent de lui conquérir le rang incontesté de peintre et graveur attitré de la cour.

Bien fait de sa personne, doué d'une figure spirituelle et noble, de manières aimables et polies, il y était vu de bon œil; le cardinal, qui l'appelait *Mons de Natouïl* (1), le traitait en personne de considération; le roi lui-même semblait prendre plaisir à l'entretenir. Quelques vers latins ou français placés au bas de ses estampes lui avaient fait une réputation de littérature, et sa conversation le mettait de pair avec la meilleure compagnie. Sa maison, visitée par les plus grands seigneurs, ne désemplissait pas; pour suffire à la besogne, il se contentait généralement de dessiner les originaux à la sanguine et de graver lui-même les têtes, faisant exécuter le reste par ses auxiliaires. Heureux alors de rendre son père témoin de ses succès, il le fit venir à Paris et le logea dans sa maison, où le vieillard finit tranquillement ses jours (2).

(1) Nanteuil ne faisait personnellement pas usage de la *particule* que lui donnaient quelques personnes et que certains actes lui ont conservée. Nous ferons toutefois une remarque au sujet de son nom, qu'il écrit *Nantuëil* d'abord, puis *Nanteuil* à partir de 1657.

Nous empruntons au Dictionnaire de Jal le fac-similé de sa signature.

(2) Le 16 janvier 1657 (Registre de S. André des Arcs). Tempesti parle avec respect de la correspondance qui décida le père à quitter Reims.

Digitized by Google

Enfin il obtint de Sa Majesté la permission de la peindre en pastel; cette grâce, qui comblait les vœux de notre artiste, fut célébrée par lui dans une épigramme imprimée en tête des notes si précieuses que nous avons recueillies au commencement de ce travail. La voici :

« Ie n'eus jamais un tel ouvrage,
Et jamais un objet n'eut pour moi tant d'attraits !
I'ai pu dans mes tableaux exprimer le courage,
Crayonner la Prudence, en former tous les traits,
Et mesme j'ay fait voir quelques vertus ensemble ;
Mais en peignant mon Roy j'auray fait beaucoup plus,
Car si son portrait luy ressemble,
I'auray peint toutes les vertus. »

A cette épigramme, dont l'emphase a son excuse dans l'admiration vraie de l'auteur, était jointe une « Très humble requeste av Roy, » où l'artiste, je n'ose dire le poète, sollicitait le temps d'achever sa peinture avant la naissance du Dauphin (1).

Pendant qu'il y travaillait, suivant le précepte qu'il donne lui-même dans ses *Maximes* (2), il ne cessa, au rapport de Tempesti, de s'informer avec une minutieuse attention des habitudes du prince et de celles des personnes de sa famille, afin de mieux réussir dans cette noble entreprise.

Les vers que je viens de citer sont datés de Fontainebleau, le 17 octobre 1661. On remarquera que Nanteuil y parle du pastel qu'il va commencer, comme du premier ouvrage de ce genre que le roi lui ait

(1) Il naquit le 1er novembre suivant. Voir *Appendice* III, la « Très humble Requeste. »

(2) Préceptes 26 sur la Peinture et 36 sur les portraits en pastel. *Appendice* XII.

Digitized by Google

commandé. Il est évident qu'il n'a gravé jusque-là son portrait que d'après Mignard; mais il me paraît difficile d'admettre que les dates portées par les premières planches exécutées d'après ce peintre soient exactes.

Dès 1657, Nanteuil figure dans l'état de la maison du roi comme dessinateur et graveur de Sa Majesté, aux gages de 400 livres (1); il en reçut le brevet le 15 avril 1658, et prêta serment en cette qualité le 6 mai 1659, entre les mains du duc de Bouillon, grand chambellan (2). On voit, par les notes de John Evelyn, son ami, qui accompagnent le *Voyage de Lister à Paris* (3), que la même année le roi le créa chevalier; l'on a de plus, du 15 juin 1659, des lettres du roi portant ce qui suit :

« Voulant gratifier et favorablement traiter notre bien amé Robert de Nanteuil, notre graveur ordinaire, en considération des services qu'il nous a rendus en diverses occasions; pour ces causes nous lui avons accordé et fait don de la somme de mil livres de pension par chacun an (4)... »

Enfin on s'accorde à dire que la gravure dut à son crédit l'arrêt du Conseil d'Etat, daté de Saint-Jean-de-Luz, le 26 mai 1660, qui lui reconnaît le rang d'art libéral et affranchit ceux qui l'exercent de la

(1) *Nouv. Archives de l'art français*, 1872, p. 67.

(2) *Archives de l'Etat*, E 9289, fol. 216. Voy. *Appendice* IV, cette pièce *in extenso*.

(3) *Bibliophiles français*, Voyage de Lister, p. 268. Nous n'avons pas trouvé ailleurs la confirmation de ce fait.

(4) *Archives de l'art français*, t. III, p. 268. Voy. *Appendice* V, cette pièce *in extenso*. La pension, suivant M. Faucheux, équivaudrait à 3,600 francs d'aujourd'hui.

Digitized by Google

maîtrise et de toutes les entraves attachées aux corps de métiers (1).

Tous ces documents démontrent que les services de Nanteuil comme dessinateur et graveur du roi remontent beaucoup au-delà des dates inscrites au bas des portraits de Louis XIV, et l'on est obligé d'en conclure que les années d'origine de quelques-uns ont été effacées et remplacées par d'autres.

Quoi qu'il en soit, au rapport de Tempesti, le pastel du roi fut réputé la plus belle chose que Nanteuil eût faite jusqu'alors, et cet ouvrage, présenté à Anne d'Autriche, lui fit dire, en s'adressant à la jeune reine : « Venez, Madame, voir votre époux dans cette peinture, il parle. » Un don de 4,000 livres vint témoigner à l'artiste la satisfaction du roi. Au rapport de son élève, Nanteuil, dans son contentement, donna un grand repas aux Augustins, ses voisins, suivi de toute sorte de réjouissances, pour célébrer dans la paroisse de Saint-André-des-Arcs la naissance du Dauphin.

Ces magnificences étaient dans le goût des notables personnages du temps. Nanteuil, marguillier de sa paroisse, de même que J.-B. Colbert l'était dans la sienne, devait se considérer comme tel et user des prérogatives de son rang.

Bonaventure d'Argonne, que nous avons déjà cité comme parfaitement informé de ce qui le regarde, dit « qu'il aimait les plaisirs et qu'il se soucia peu d'amasser du bien, quoique cela lui eût été facile; enfin, que de cinquante mille écus passés qu'il avait gagnés, il n'en laissa pas vingt mille à ses héritiers, le

(1) *Archives de l'art*, 2e série, t. II, p. 261.
Les réflexions que fait à ce propos M. de Montaiglon, sur la liberté originaire de la Gravure, atténuent notablement la portée de l'arrêt en question.

Digitized by Google

reste ayant été employé aux nécessitez de la vie et à régaler ses amis. »

Toutefois, l'habitude d'estimer les choses à leur valeur lui fit refuser son portrait à l'intendant Michel Bégon, qui voulait le placer dans les *Hommes illustres* de Perrault édités par ses soins. « Je l'allay voir un jour, écrit Bégon (1), pour luy persuader de se graver luy-mesme. Il me dit qu'il estoit en traité pour cela avec un marchant d'estampes qui lui avoit desja offert 150 liv., mais qu'il ne se relascheroit pas à moins de 200 liv. Je luy fis de graves reproches qui ne le persuadèrent point, me disant qu'il n'estoit point fou de luy-mesme et qu'il ne travailloit que pour argent. »

Heureusement le pastel qu'il avait fait ne fut pas perdu pour la postérité ; il le laissa à G. Edelinck, son élève, qui avait épousé une nièce de sa femme, et nous a transmis une excellente reproduction de ce portrait (2).

(1) *Un curieux du XVIIe siècle, Michel Bégon*, correspondance rec. par G. Duplessis, p. 27.

(2) Au sujet de ce portrait de Nanteuil, voici ce que je trouve dans Florent Le Comte (*Cabin. de singularitez*, t. III, p. 390).

« Une des marques la plus incontestable de son habileté consistoit dans la ressemblance ; je vous diray a ce propos ce que j'ay appris par un de ses meilleurs amis même, avec lequel il a eu assez long-tems une grande liaison d'amitié.

« Ce particulier se trouvant un jour à Rheims, d'où ce grand homme étoit originaire, et passant au devant de la maison d'un ouvrier en cuivre, apperceut dans l'enfoncement de la boutique son portrait peint par lui-même ; d'abord prévenu de l'estime qu'il avoit toûjours eu pour lui, et son amour le faisant revivre dans son cœur, tout mort qu'il étoit, il s'écria tout haut entrant à brûle pourpoint dans cette boutique, *Ha voilà Monsieur Nanteuïl que je croyois être mort ;* la femme de l'ouvrier, qui étoit propre sœur de cet illustre défunt, lui dit en ces termes : *Hélas, Monsieur, plût à Dieu qu'il fût aussi vivant que vous le souhaittez, je n'en vaudrois que mieux de milles pistoles ; il est vray*, lui dit ce particulier, *que je sçay qu'il est mort, mais je suis si fort attaché d'inclination à le croire vivant, que partout ou*

Digitized by Google

Le fait suivant, rapporté par Des Réaux (1), ne prouve pas qu'il tint autant à l'argent qu'il lui plaisait de le dire à Bégon. Ménage, qui était fort vaniteux, se trouvant chez Nanteuil avec de Lyonne, parlait sans cesse et se vantait d'avoir 700 pistoles qui ne devaient rien à personne, et qu'il avait envie d'employer à un voyage à Rome. — Vous ferez bien mieux, lui dit l'artiste, de m'en envoyer 20 que vous me devez de reste de votre portrait.

Avec de plus nobles âmes, Nanteuil agissait noblement. Comme il avait fait le pastel de Mademoiselle de Scudéry, la savante fille, qui était fort laide, et n'en rougissait pas, lui adressa, comme on sait, le remercîment qui suit :

« Nanteuil, en faisant mon image
A de son art divin signalé le pouvoir ;
Je hais mes traits dans mon miroir,
Je les aime dans son ouvrage. »

je rencontre son pourtrait aussi bien fait que celui-la, je le prend pour lui-meme, et il est vray de vous dire que jamais homme n'a mieux fait ressembler, ni mieux ressemblé à lui-même. »

Suit un second exemple destiné à revendiquer avant tout pour les œuvres de Nanteuil le mérite de la ressemblance.

A côté du témoignage d'un admirateur véritable de Nanteuil, on peut placer celui d'un personnage plus désintéressé dans la question ; de Thou, alors ambassadeur en Hollande, dans une dépêche adressée de La Haye à M. de Brienne, le 1er mars 1658, exprimait le sentiment général quand il écrivait ce qui suit : « Je vous supplie aussy de vous souvenir du portrait de Sa Majesté dont on fera icy bien des copies, et comme il n'y a que des mains les plus savantes qui doivent travailler à cet ouvrage, il faudroit qu'il fust de la main des sieurs Le Brun ou Nocret, et qu'ensuitte on en fist graver quelque taille douce par Nanteuil, qui est admirable pour la ressemblance. » (Note de Faugère au *Journal de voyage à Paris*, publié par lui, p. 373.)

Le portrait gravé par Edelinck a été recueilli, suivant le désir de Bégon, dans les *Hommes illustres* de Perrault. Celui qui figure en tête de cette notice en est la reproduction ; il a été exécuté, aux frais de la Ville, par notre ami Adolphe Varin, dont le nom et les œuvres font honneur à la Champagne.

(1) *Les historiettes*, *éd. J. Techener*, 1856, t. V, p. 227.

Digitized by Google

Le trait n'aurait pas toute la saveur qui lui appartient, si je n'ajoutais que, d'après une lettre adressée par Nanteuil à Madeleine, cette dernière avait joint à son remerciement une bourse brodée par elle. Nanteuil répondit « qu'il acceptait volontiers la bourse, mais lui renvoyait les louis qu'elle contenait et qu'il ne croyait pas être de sa façon (1). »

Si je n'étais forcé d'abréger, je pourrais sur ce chapitre que

« L'argent seul ne saurait établir la fortune, »

extraire quelques vers d'une pièce assez longue que Nanteuil a intitulée : *Le portrait d'une véritable fortune* (2). Je me contenterai de reproduire ceux qu'il adressait à la reine Marie-Thérèse en commençant son portrait au pastel (3). Il faut se rappeler, en les lisant, que cette princesse avait le teint d'une blancheur éblouissante.

Les idées sont ici délicates et la façon de les exprimer en rapport avec le sujet.

« Charmante espouse de Lovis
En mon art aujourd'huy j'ay peu de confiance,
Dès le premier essay de vôtre ressemblance
Mes yeux à votre aspect se trouvent éblouïs ;
Aussi lorsque le ciel vous forma pour la France,
Il fit tout vostre teint de la blancheur des lys.

(1) Vente Chambry, faite par Et. Charavay, en mars 1881, n° 467.
(2) Voir la pièce à l'*Appendice* VI.
(3) Le portrait *ad vivum* d'Anne d'Autriche fut fait en 1666, et gravé. Voir *Appendice* VII, les vers *que Nanteuil adressa à la reine à ce sujet*.

Digitized by Google

« Cependant si votre bonté
Veut accorder du temps à mon humble prière,
Si je puis soutenir cette vive lumière
Dont brillent tous les trais de Votre Majesté,
Ie prendray dans mon art une assurance entière
Pour peindre les vertus en peignant la beauté.

« Mais comment peindre un si beau teint ?
Les plus vives couleurs meurent en sa présence,
Et mes foibles crayons m'ostent toute espérance
De pouvoir arriver ou personne n'atteind :
Ie demeure confus de mon insuffisance
Et je sens que l'ardeur de mon esprit s'esteind.

« Travaillons pourtant tout de bon,
Tâchons de reüssir en cet Illustre ouvrage,
Et formons de LA REYNE une si belle image
Qu'elle fasse admirer l'adresse du crayon :
Relevons nos esprits, et reprenons courage,
On a peint le soleil même avec un charbon. »

(Biblioth. nat., *fonds de l'Oratoire*, n° 129, in-fol. Placard imprimé, p. 169, 178. Deux exempl. Y n. p. — Z 2120 ancien.)

Comme celles dont nous avons parlé, ces pièces ont été imprimées sur des placards dont le seul exemplaire connu existe à la Bibliothèque nationale. La dernière est malheureusement sans date, et le portrait auquel elle se rapporte n'a pas été gravé. Il paraissait devoir entrer dans la série des portraits de grandeur naturelle qui marque dans l'œuvre de Nanteuil une dernière phase de son talent, à laquelle il n'y a rien absolument de comparable chez les autres graveurs.

Faut-il, ainsi que l'a fait M. Duplessis, considérer ces tours de force comme dépassant les bornes natu-

Digitized by Google

relles de la gravure? L'usage d'accompagner de grandes planches les thèses que les jeunes gens de qualité offraient à leurs patrons les rendait inévitables. Assurément il y a de grandes difficultés à fondre les tailles de manière à dissimuler les divers plans que présente la figure envisagée sur une grande échelle. Nanteuil n'a pas toujours échappé à cet écueil; mais, là où il a réussi, quel art étonnant il a déployé! Si, de l'aveu du critique que je combats, le portrait de Turenne et celui de Louis XIV, dit *aux pattes de lion* (et on en citerait facilement d'autres, notamment le Jacques-Nicolas Colbert de 1673), sont comparables aux meilleurs portraits de Nanteuil, si la gravure en est moelleuse et colorée, malgré leurs énormes proportions, c'est parce que l'artiste, à force de science et de souplesse, est parvenu à y dissimuler les traces du travail et à les fondre dans l'unité de la physionomie.

On ne doit pas oublier, du reste, quand on parle de Nanteuil, qu'il est avant tout dessinateur, ou plutôt peintre, que le burin n'est dans ses mains qu'un instrument destiné à transporter dans le champ durable de la gravure les effets obtenus par le crayon, qu'enfin le but qu'il se propose en gravant ses portraits de grandeur naturelle, comme quand il peint au pastel, est d'associer dans un ensemble harmonieux les traits de son modèle, de façon à en reproduire la physionomie véritable (1). Telle est la préoccupation qui ressort de toutes les pièces de vers adressées au roi dans de semblables occasions, celle que nous trouvons notamment dans le madrigal écrit en com-

(1) Voir ce qu'il pensait à ce sujet dans la première Maxime sur la gravure. *Appendice* XII.

Digitized by Google

mençant l'original de ce chef-d'œuvre que l'on désigne sous le nom de *Louis XIV aux pattes de lion.*

Ce sera notre dernière citation.

« Je voulois faire deux portraits
Dont les airs différens pris sur les mêmes traits
Auroient diversement en tous lieux fait paroistre
Ce héros si fameux que nous avons pour maistre,
L'un monstrant sa grandeur, et l'autre sa bonté;
Mais je me détermine à cette seule image
Où par un noble effort d'adresse et de courage
Ie prétends exprimer toute sa majesté;
Car, si je divisois l'éclat qui l'environne
Ie verrois que dans sa personne
Le ciel a mis tout à la fois
De quoy faire plus de cent roys. »

(Biblioth. nat. Placard in-fol. Y n. p. Ancien Z 2125, V 23.)

Le madrigal porte la date du 5 février 1672; un autre, par lequel Nanteuil prenait congé de Sa Majesté, est daté du 19 du même mois. On voit par là quel temps lui était nécessaire pour exécuter un pastel de grande dimension (1).

Tempesti rapporte qu'après avoir conduit à bien le grand et beau portrait au pastel dont nous venons de parler, son maître conçut le projet de graver de même la haute noblesse et les personnages les plus marquants de la cour, entreprise que personne n'avait tentée avant lui. L'œuvre de Nanteuil prouve que ce dessein ne fut qu'en partie réalisé; il serait difficile

(1) Voir cette pièce à l'*Appendice* IX. — Les Conseils de Nanteuil pour l'exécution des portraits en pastel, montrent que chacun d'eux exigeait de lui trois séances.

Digitized by Google

de dire quel en était le plan et quand l'exécution en fut commencée. Mais on a, quelques années après, dans la correspondance de Madame de Sévigné, la preuve de son existence et même de l'approbation que le roi donnait à l'entreprise. Dans une lettre du 11 septembre 1676, elle raconte que Nanteuil, assistant à une audience de la cour, pria le roi de commander à M. de Calvo, d'une ancienne famille Catalane dont l'un des membres mérita le titre héréditaire de libérateur de Barcelone, de se laisser peindre, et elle ajoute : « Il fait un cabinet où vous voyez bien qu'il veut lui donner place. »

Parmi les dix portraits de Louis XIV, d'après nature, décrits dans le *Peintre graveur français*, nous avons compté au moins cinq types divers. Evidemment le roi n'a pas posé pour chacun d'eux, et l'artiste dut se borner pour plusieurs à modifier son œuvre la plus récente suivant les changements qu'il avait remarqués dans la physionomie du monarque. Souvent le roi lui marchandait le temps nécessaire (1), d'autres fois il ne se prêtait pas de bonne grâce à lui laisser prendre un nouveau dessin : Nanteuil soutenait bravement alors qu'il importait à sa gloire comme à l'amour de ses sujets qu'on eût une reproduction exacte de ses traits ; et, comme moyen de persuasion, il lui récitait, avec l'accent convaincu qui lui était propre, une des pièces de vers qu'il avait composées en son honneur ou fait imprimer dans le *Mercure*. Le roi, d'après Tempesti, résistait rarement à ces entraînements.

L'artiste avait su précédemment l'émouvoir dans une circonstance que lui-même rappelait souvent avec

(1) Voir à l'*Appendice* VIII, des vers faits par Nanteuil, sur le temps qu'il demande pour faire le portrait du roy.

Digitized by Google

simplicité, comme un bienfait de la Providence. Depuis longtemps le soin exclusif de se faire un nom lui avait fait négliger des pensées plus sérieuses, lorsque, dans une procession de Fête-Dieu, la vue d'une jeune femme qu'une tendre dévotion mettait tout en larmes, le toucha de componction. Le roi ayant entendu parler des vers qu'il avait faits à ce sujet, voulut les entendre de sa bouche ; même il exprima le désir d'avoir une copie de cette pièce et de ses autres compositions, désir auquel Robert s'empressa de condescendre.

Le 4 décembre 1678, un nouveau portrait du monarque était commencé, et notre artiste avait reçu de lui de nouvelles preuves de son contentement, lorsqu'au retour de Versailles il fut pris d'une fièvre violente, que l'embonpoint dont il était affligé rendit plus dangereuse. Cinq jours après, il expirait dans les sentiments d'une véritable piété (1).

Pareillement une maison qu'il faisait bâtir rue de Savoie ne put être achevée avant sa mort (2).

Il fut enterré avec pompe dans un caveau placé sous les orgues de Saint-André-des-Arcs, devant le banc de M. du Mole. Sa veuve le suivit dans la tombe six mois après (3).

(1) Il mourut le 9 décembre 1678, vers neuf heures du soir, « en sa maison au bout du Pont-Neuf, et il fut inhumé le lendemain 10, à huit heures du soir, en présence de Michel Hardouin, architecte du roi, son gendre, et de Gérard Edlinck, son neveu, » dont la femme était Madeleine Regnesson, fille de Nicolas et de Marguerite Isaac. On peut voir dans Baldinucci les détails de sa mort et des dernières audiences qu'il obtint du roi.

(2) Cette maison faisait le coin de la rue de Savoie et de celle des Charités-Saint-Denis, aujourd'hui des Augustins. Pour parfaire le prix que cette maison devait coûter, R. Nanteuil, Jeanne Regnesson, Nicole-Geneviève, leur fille, et Michel Hardouin, son mari, ce dernier représenté par Me René Gaillard, sieur de l'Arpenty, constituèrent une rente de cent livres tournois à René Dutertre, chirurgien de robe longue. Plus tard cette maison revint par héritage à Gérard Edelinck.

(3) Le 25 juin 1679, rue Gilles-Cœur. Elle fut enterrée, non dans le caveau où était le cercueil de son mari, mais près du banc de M. Hubert (reg. de Saint-André).

Digitized by Google

Dailler, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Reims*, et D. Fournier, dans l'*Almanach de 1771*, ont consacré à Nanteuil une notice qui prouve que les Rémois du XVIIIe siècle savaient apprécier l'honneur pour une ville d'avoir produit un homme de ce mérite. De nos jours, on a donné son nom à une rue; c'est peu, quand Nancy, qui a élevé à Callot le monument dû à son génie, s'apprête à en ériger un semblable à la gloire de Claude le Lorrain, quand Valenciennes veut faire le même honneur à Watteau.

Colbert, le grand Colbert, attendait encore sa statue de la justice des Rémois, quand, en 1852, l'initiative de l'Académie décida nos édiles à s'en occuper. Un jour, prochain peut-être, le plus illustre enfant de Reims, après Colbert, aura également la sienne : c'est le vœu que j'exprime en finissant, et que je confie au patriotisme éclairé de l'Académie.

Digitized by Google

APPENDICE

I

FAMILLES NANTEUIL DE REIMS

1. Familles diverses.

1217. Milon qui estoit prévost de l'église de Reims, surnommé Nantholin d'aultant qu'il estoit de la maison de Nantheuil, très docte personnage et très dévot, lequel donna à l'église de Reims le reliquaire de Sainte-Barbe qui est très riche et qui se voit encor, et avec ce laissa à l'église de Reims pour témoignage de son affection plusieurs biens pour subvenir aux nécessités de l'église. (P. Coquault, histoire, t. III, fol. 47.)

1225. Maison au bourg de Vesle inter domum Droardi de Nantholio... (Cart. de S. Denis, n. 225, p. 5.)

1254. Regnault de Nantheuil, doyen de l'église de Reims. (P. Coquault, histoire, t. III, fol. 159 v°.)

1321. Remis de Nantuel, 18 d. pour sa maison, chemin de porte Chacre. (Livre rouge de l'Echevinage, fol. III v°.)

1343. Plaids tenuz en porte Mars en baillie par Jehan d'Artois, bailly, présens Jehan de Nanteuil et Oudart N., eschevins. (Reg. des Plaids.)

Digitized by Google

1420 (vers), 23 novembre. La cure de S. Ladre étant vacante par la mort de maistre Jehan de Nantueil, le roi présente Mre Jehan Preudhomme, mtre en arts et bachelier en théologie, estudiant en nostre fille l'Université de Paris, pour luy succéder. (Lettres des rois.)

1601. Guyot Nanteuil, estaminier à Reims, prend à louage une maison rue de Neufve rue, moyennant 15 l. par an. (Min. de Ponce Angier, étude de Me Mandron.)

1604, 10 janvier. Contrat de mariage de Remy Gastin, chartier demeurant à Reims, et Jacquette Hanolle, veuve de Jehan Namptheuil demeurant à Reims, paroisse S. Etienne. (Min. de Raoul Copillon.)

1631, 18 janvier. Contrat de mariage entre Jehan de Nampteuil orlogier et arquebousier à Reims, témoins Jehan Stévenot, tapissier, et Anne de Nampteuil, sa femme, demeurant à Reims. (Min. de Ponce Angier, étude de Me Mandron.)

1640, 28 mai. Baptême de Henry, fils de Jean de Nampteuil et de Catherine Huart. Parrain Henry Poiret et Guillemette Montdidier. (Reg. de S. Timothée.)

1648, 4 mai. Baptême de Anthoinette fille de Jehan Nantueil et de Simonne Hannin. Parrain Ponce Hardy. (Reg. de S. Hilaire.)

1653, 31 août. Baptême de Simonne, fille de Nicolas Poterlet et de Meline Hainin. Parrain Jean Nanteuil et Simonne Hainin. (Reg. de S. Timothée.)

1653, 4 novembre. Baptême de Jean, fils de Jean Nanteuil et de Simone Hanin. (Reg. de S. Timothée.)

1661, 24 janvier. Baptême de Nicolle, fille de Jean Marson et de Marguerite Benoît. Le parrain Quentin Nanthueil et la marine Nicolle Letondeur. (Reg. de S. Denis.)

1668, 5 avril. Mort de Robert Joffrin, fils de Pierre Joffrin et de Nicolle Namptheuille sa femme. (Reg. de S. Symphorien.)

Nicole Namptheuil pourrait être la fille de Lan-

Digitized by Google

celot Namptheuil, née en 1613, dont il est question plus bas.

1671, 10 mars. Fut baptisé Pierre, fils de Jean Geoffrin et de Anne Patin sa femme. Le parrain Pierre Geoffrin, la marine Nicolle Nanthueil sa femme. (Reg. de S. Symphorien.)

1671, 31 juillet. Décès de Philippe Geoffrin, fils de Pierre Geoffrin et de Nicolle Namptheuil sa femme. (*Ibid.*)

1673, 30 avril. Mariage de Gilles Hezet, maître cordonnier, et Jehanne Namptheuil, âgée de 34 ans, fille de feu Jacques Namptheuil et de Anthoinette Fayette. (Reg. de S. Symphorien.)

1680, 9 février. Baptême de Nicolle, fille de Claude Bonnement et de Antoinette Nantueil. (*Ibid.*)

1692, 6 avril. Mort de Simonne Havin (ou Hanin), veuve de Jean Nanteuille, âgée de 72 ans. (Reg. de S. Denis.)

1692-93. Claude Bonnement, chapelier, sans enfants. La veuve Nanteuil sa mère. La maison est au sieur Bauserelle. (Connétablies, liasse 22, Renseignem., p. 13. Septième comp. Connétablie de Benoît Brunet.)

1718, 13 janvier. Mort de Julienne de Nanteuille, femme de Gille Hezet, âgée de 82 ans. (Reg. de S. Jacques.)

1738, 2 juin. Baptême de Simon Nanteuil. (Table de S. Michel.)

1739, 19 février. Mort de X. Nanteuil, fille, âgée de 1 jour. (*Ibid.*)

1739, 20 février. Mort de Pierre Nanteuil. (*Ibid.*)

1739, 6 juillet. Mort de Jeanne Nanteuil, âgée de 5 ans 1/2. (*Ibid.*)

1741, 3 août. Baptême de Jeanne-Claude Nanteuil. (*Ibid.*)

1750, 20 mars. Baptême de Jeanne-Antoinette Nanteuil. (*Ibid.*)

1758, 30 octobre. Mort de J.-B. Nanteuil. (*Ibid.*)

1758, 3 janvier. Mort d'Elisabeth Chéon, veuve de J.-B.

Digitized by Google

Clicquot, marchande. Les noms de J.-B. Nanteuil et de Robert Champenois, ses héritiers, ont été recueillis sur son billet mortuaire.

1766, 26 août. Baptême de Scholastique-Augustine Nanteuil. (*Ibid*,)

2. Lancelot Nanteuil ou de Nanteuil.

1609, 21 novembre. Lancelot Namptheuil, peigneur de layne, et Jeanne Dyacre sa femme, demeurant à Reims, rue du Rousselet (Ruisselet), paroisse S. Julien, vendent à Mre Jehan Madre, curé de Bouvancourt et chapelain de l'église Notre-Dame de Reims, un petit jardin sans arbres où estoit une masure rue de Tout y fault, tenant à Nicolle Gérard, veuve de Pierre Namptheuil, moyennant 36 liv. tournois de principal et 60 sols aux vins tirés. (Minutes de Rogier, étude de Me Lemoine.)

1613, 23 avril. Baptême de Nicolle, fille de Lancelot Nanteuil et de Alizon Fransquin. (Reg. de S. Hilaire.)

1617, 18 may. Hugues Chevalot, peigneur de laine, loue son travail à Lancelot Namptheuil, aussi peigneur de layne à Reims, moyennant 2 solz 6 deniers pour chacune livre de layne peignée et 11 liv. à payer envers J. Mesle, son maître, en l'acquit dudit Chevalot. (Min. de Demolins, étude de Me Douce.)

1618. P. Tiercelet, de Nouvyon en Portian, âgé de 20 ans, loue ses œuvres à Lancelot Nampteuil, peigneur de layne à Reims, jusqu'à Noel prochain. Ledit Nampteuil s'engage à luy payer pour chacune livre de layne tant fine que moyenne que grosse 2 s. 6 d. t. comme on a accoutumé faire à telz ouvriers. En faveur de quoy le père dudit Tiercelet a promis payer audit Nampteuil 18 liv. (Minutes de Rogier, étude Lemoine.)

1620, 8 may. Jehan Prevosteau, peigneur de laine à Reims, convient et promet à Lancelot Namptheuil, aussi

Digitized by Google

Me peigneur de laynes... de travailler pour luy à peigner layne durant un an entier, moyennant 3 sols tournois par chacune livre de laine peignée qui luy sera payée par sepmaine, sans qu'il puisse travailler pour autre que pour ledit Namptheuil, qui luy a avancé 9 liv. 2 s. t. (Minute de Rogier, étude Lemoine.)

Même date. Hugues Chevalot fait convention à Lancelot Namptheuil... de travailler pour luy à peigner laine en sa maison durant un an à raison de 3 s. t. pour chacune livre de grosse et moyenne layne, et pour la fine à raison de 4 s. chacune livre de laine peignée, et 20 s. t. pour les vins de la présente convention tirez par ledit Nampteuil. (*Ibid.*)

1623, 24 mars. Jacques Chevalot, peigneur de laine, paroisse S. Julien, promet à Lancelot Nampteuil de travailler pour ledit Nampteuil à commencer le 27 du présent mois jusqu'au jour S. Remy d'octobre prochain, sans qu'il puisse travailler pour d'autre, à peigner layne moyennant pour chacune livre tant fine grosse que moyenne 3 s. t. à luy payer par ledit Nampteuil par chacune sepmaine selon son travail... (Minutes de Rogier, étude Lemoine.)

1624, 14 avril. Baptême de Jeanne, fille de Lancelot Nanteuille et de Nicolle Dizy. (Reg. de S. Julien, p. 62.)

1625, 9 avril. Lancelot Nampteuil, peigneur de laine, demeurant à Reims, paroisse S. Timothée, met en apprentissage Jehan Fransquyn son nepveu, fils de feu Jehan Fransquyn et de Jeanne Drouet, âgé de 15 ans, iceluy Nampteuil poussé de charité pour faire apprendre mestier audit Fransquyn pour gaigner sa vie, au logis de Nicolas Pierron, Me peigneur le layne et sargier, pour 3 ans... sans aucune rétribution. (Min. de Rogier, ét. Lemoine.)

1628, 2 may. Claude Ladvocat, peigneur de laines, promet à Lancelot Namptheuil de travailler pour luy du-

Digitized by Google

rant un an entier... à raison de 2. s. 6 d. chacune livre payable à mesure du travail. Et si en faveur de cette convention ledit Namptheuil a promis de payer audit Ladvocat 12 l. t. pour chacun quartier. (Min. de Rogier, étude Lemoine.)

1628, 1er septembre. Nicolas Caise, peigneur de laines, met en apprentissage Claude Caise son fils, âgé de 17 ans, à Lancelot Namptheuil, demeurant à Reims, paroisse S. Maurice, jusqu'à la S. Jean-Baptiste prochaine, moyennant 20 liv. (*Ibid.*)

1640, 30 août. Constitution de 100 liv. de rente par N. N., tous marchands peigneurs de laine demeurant à Reims, tant en leurs noms propres et privez que comme procureurs spécialement fondez de Lancelot de Nampteuil, Pierre Coulon et autres maitres peigneurs de laines demeurant à Reims, moyennant 1800 liv.

Nous remarquerons : 1° que la différence du nom des femmes suffirait peut-être pour établir l'existence de plusieurs Lancelot Nanteuil; 2° que le jardin vendu par l'un d'eux, en 1609, parait provenir d'héritage de ses parents, puisqu'il est attenant à un bien occupé par la veuve d'un Pierre Nanteuil ; 3° que, dans les marchés qui suivent, Lancelot Nanteuil déclare ne pas savoir signer, et que ses confrères peigneurs de laine lui sont supérieurs à cet égard.

FAMILLES NANTEUIL PARAISSANT ÊTRE ÉTRANGÈRES A REIMS

1509. Terre sise au terroir de Juniville, royée Colas Nantuel. (Archives de S. Remy, renseignements Juniville, n° 3.)

1523. Jehan Nanteuil, laboureur à Alaincourt. (Minutes de Pierre Rogier.)

Digitized by Google

1562, 3 juin. Raulin Nampthueil, manouvrier demeurant à Juniville, vend à Germain Namptheuil, laboureur à La Neufville en Tourne en fuy, son frère, la septième partie d'une maison sise à Alincourt et la septième partie de tous les bois sis audit Alincourt qui appartenaient à feu Jehan Nampthueil vivant leur père, moyennant 66 liv. (Minute de Jacques Angier, étude de Me Mandron.)

1600. Nicolas Nantheuil, sergent en la justice de Juniville. (Arch. de S. Remy, renseignem. Juniville, n° 5.)

1683, 30 août. Quentin Nampteuil, laboureur à Alincourt. (Biblioth. de Reims, papiers non classés.)

1725, 27 juin. Mort de Nicolas Nanteuil, âgé de 18 ans, fils de Nicolas Nanteuil et de Marguerite Favreau, de la paroisse de S. Amant de Juniville. (Reg. de S. Hilaire de Reims.)

1731, 27 février. Mariage de J.-B. Nanteuil, fils de Mr Laurent Nanteuil et de feue Marie Charlier, de la paroisse de S. Nicolas de Rethel; et Beatrice Clicquot, fille de Jean Clicquot et de Pérette Sutaine. (Reg. de S. Symphorien de Reims.)

1732, 31 octobre. Baptême de Jean Nanteuil leur fils. (*Ibid.*)

1733, 25 décembre. Baptême de Jeanne-Victoire Nanteuil leur fille; parrain messire Jean-Nicolas Nanteuil, marraine Jeanne Charlier sa mère, de la paroisse de Rethel. (*Ibid.*)

1734, 17 octobre. Baptême de Paul, fils de J.-B. Nanteuil, marchand, et de Beatrice Clicquot. (*Ibid.*)

1735, 12 novembre. Baptême de Antoine Nanteuil, fils desd. J.-B. Nanteuil et Beatrice Clicquot. (*Ibid.*)

1736, 28 novembre. Baptême d'Elisabeth Guillemette, fille de J.-B. Nanteuil et de Beatrice Clicquot. (*Ibid.*)

Digitized by Google

II

ENFANTS DE ROBERT NANTEUIL, ETC.

Les actes de l'état-civil de Paris, reproduits dans les trois recueils de Jal, Eug. Piot et H. Herluison (1), présentant des différences, nous les rapportons ici *in extenso*, en indiquant les variantes.

Le 26 mai 1647, naissance à Paris, rue des Prouvaires, de *Nicole,* fille de Robert Nanteuil et de Jeanne Regnes son ; laquelle tint Symonne Hardi, femme de Martin Regnesson, pour Nicolle Dysi, femme de Lancelot Nanteuil, marchand à Reims. (Jal. Reg. de S. Eustache. (Article négligé par E. P. et H. H.)

Tempesti qui n'avait eu connaissance que de cette fille de Nanteuil, la croyait unique.

Le lundy douziesme d'apvril 1649 (Jal : 10 avril 1648), en l'église de Saint-André des Arcs, fut baptisé Martin, fils de Robert Nanteuil, graveur et designateur, et de Jeanne Renuton (Regnesson), sa femme. Le parin, Nicolas Regnisson, à la place de Martin Regnisson, son père, demeurant à Reims en Champagne ; la mareine, Nicolle, femme de feu Henry Hardy, marchand linger. (E. P., H. H. Reg. de S. André des Arcs.)

Le mercredy 14e jour d'aoust 1652, fut inhumé dans le cimetière de Saint-André des Arcs, Martin, fils de Robert Nanteuil et de Jeanne Regnesson. (Reg. de S. André.)

Le mardy douziesme jour de décembre 1652 (Jal : naissance, 16 juin 1650 ; baptême, 12 décembre 1651), environ huict heures du matin, fut baptisé, en l'église Saint-André des Arcs, Jacques-Auguste, fils de Robert Nanteuil, graveur, et de Jeanne Rainesan, sa femme. Le parein, Martin

(1) Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire,* gr. in-8°. — Eug. Piot, *Etat-civil de quelques artistes français,* 1873, in-4°. — H. Herluison, *Actes d'état-civil d'artistes français,* 1873, in-8°.

Digitized by Google

Rainesan, en la place de noble homme Jacques-Auguste de Paris, Me d'hostel chez le roy; la mareine, Marie Prota. L'enfant estoit né le saiziesme juin en ladite année. (Reg. de S. André.)

Le mercredy 29e jour de janvier 1653, après midy, fut baptisée, en l'église de Saint-André des Arcs, Genevieſve, fille de Robert Nanteuil, graveur en taille douce, et de Jeanne Regnesson, sa femme. Le parein, Me Nicolas Parfaict, conseiller ausmonier ordinaire du roy, abbé et chanoine de Notre-Dame de Paris; la mareine, damlle Genevieſve de Lorine, veuſve de feu M. Lendormy. (Reg. de S. André.)

Le samedy vingt et uniesme jour de mars 1654, environ six heures après midy, fut baptisée Marguerite, fille de Robert Nanteuil, graveur de tailles douces, et de Jeanne Regnesson, sa femme. Le parrain, Claude Isaac, graveur de tailles douces; la mareine, Marguerite Isaac, femme de Nicolas Regnesson, aussy graveur en tailles douces. (Reg. de S. André.

Le vendredy neufviesme jour de juillet 1655, environ cinq heures après midy, fut baptisé, en l'église de Saint-André des Arcs, Alexandre, fils de Robert Nanteuil, graveur en taille-douce, et de Jeanne Regneson, sa femme. Le parein, monsieur Me Toussaint Salmon, conseiller secrétaire du roy et garde-rolle de sa chancellerie; la mareine, damlle Magdeleine Petau, fille de monsieur Petau, conseiller en Parlement. (Reg. de S. André.)

Le jeudy 17e jour de janvier 1658, environ dix heures du matin, fut inhumé, dans le cimetière de Saint-André des Arcs, le corps de Robert, fils de Robert Nanteuil, graveur en taille douce. (Reg. de S. André.)

Le dimanche vingt-huitième jour de septembre mil six cent cinquante-neuf, fut baptisé, en l'église de Saint-André des Arcs, Robert, fils de messire Robert Nanteuil, graveur ordinaire du roy, et de Jeanne Regnesson, sa femme. Le parrein, Jean Gervais, bachelier en théologie en la maison et société de Navarre, et la marreine, Nicolle, fille dudit Nanteuil. (Reg. de S. André.)

Digitized by Google

Le lundy vintième jour d'octobre 1659, fut inhumé, dans le cimetière de Saint-André des Arcs, le corps de Robert, fils de Mr Robert Nanteuil, graveur ordinaire du roy. (Reg. de S. André.)

Le jeudy vingt neufième jour de décembre mil six cent soixante sept, espousèrent, en l'église Saint-André des Arcs, Michel Hardouyn, architecte du roy, de la paroisse de Saint-Paul, fils de feu Raphaël Hardouyn, viv. peintre de Sa Majesté, et de feu damlle Marie Gaultier, ses père et mère, et damlle Nicole-Geneviefve, fille de Robert Nanteuil, dessignateur et graveur ordinaire du roy, et de damlle Jeanne Regnesson, ses père et mère, de la paroisse de Saint-André, et le mariage leur fut faict après la publication des deux bans et la dispense du troisiè obtenue de Mr le grand-vicaire de monseigr l'archevesque de Paris, et pour le temps prohibé et pour faire les fiançailles à mesme temps que ledit mariage, qui fut célébré en présence desdits Nanteuil et Regnesson, père et mère de ladite mariée, de Martin Regnesson, huissier fieffé au présidial de Reims, ayeul de laq., et Nicolas Regnesson, graveur et marchand de taille-douce, oncle maternel de laq. mariée, de la paroisse Saint-Séverin, de Marguerite Isaac, fe duq. Regnesson, marchand, de Claude Isaac, graveur et marchand de tailles douces, de laq. parr. de Saint-Séverin, et Jean Le Blond, peintre et marchand de tailles-douces, cousin de laq. mariée et parent duq. sieur Hardouyn, de Jules Hardouyn Mansarde, architecte du roy, frère duq. marié, de laq. parr. de Saint-Paul, de Jacques LeBlond, Marchand, bourgeois de Paris, parent duq. marié, de la parr. de Saint-Paul, et de plusieurs autres parents et amis, entre lesquels fut encore Pierre de Lisle, curateur et parent duq. marié, de laq. parr. de Saint-Paul.

« Signé : Hardouyn. Nicolle-Geneviefve Nanteuil. Robert Nanteuil. Jeanne Regnesson. N. Regnesson. Hardouin Mansart. De Lisle Mansar. N. Regnesson. Marguerite Isaac. Jeanne Regnesson. Magdeleine Regnesson. Claude Isaac. J. Le Blond. J. Le Blond. » (Reg. de S. André.)

Digitized by Google

Le vendredy neuf^e jour de décembre xvj^e soixante et dix huit (1678), Nanteuil, dessignateur et graveur ordinaire du roy, est décédé en sa maison au bout du Pont-Neuf, environ neuf heures du soir, et son corps a été inhumé au bas de la nef de l'église Saint-André, devant le banc de Mr du Mole, le samedy dix dud. mois aud. an environ huit heures du soir, en présence de Me Michel Hardouin, son gendre, architecte ordinaire du roy, et de Me Gerard Edelinck, graveur ordinaire du roy, conseiller de son académie royalle de peinture et de sculpture, son neveu, témoins soubsignés.

« Gerard Edelinck, Hardoin. » (Reg. de S. André.)

Le dimanche vingt-cinq^e jour de juin mil six cent soixante et dix-neuf, Jeanne Regnesson, veufve de Robert Nanteuil, désignateur et graveur ordinaire du roy, et ancien marguillier de Saint-André, est décédée en sa maison rue Gist le Cœur (Gilles-Cœur), et son corps a esté inhumé dans la nef de Saint-André, proche le banc de Mr Hibert, cejourd'huy six^e jour dud. mois audit an, en présence de... (Reg. de S. André.)

III

TRES HVMBLE REQVESTE AV ROY

C'est au nom de la France et de tout l'Vnivers
Que ie présente au Roy cette Requeste en Vers,
Pour obtenir le temps d'achever sa peinture,
Qu'on verra subsister autant que la Nature,
Afin que les Heros des siecles a venir
Apprennent comme il faut un sceptre soûtenir.
Ie prétens animer cet Auguste Visage,
Ie prétens exprimer cet air et grand et sage :
Ie veux montrer par tout cet aspect si charmant,
Ie veux éterniser ce beau tempérament
De douceur, de fierté, de grandeur, de Sagesse,
Qui forme de mon Roy la prudente Ieunesse;
Enfin par mon burin et ma dextérité
Ie le veux consacrer à la postérité.

Digitized by Google

Mais il faudroit bien-tost achever cet Ouvrage,
Mon zèle a consumé presques tout mon courage,
Et ne pouvant agir pour l'objet souhaité,
I'agis contre l'ardeur de ma vivacité.
Il est temps, il est temps d'achever cette Image,
Ie m'y sens obligé par un heureux présage,
Car si tost que la Reine aura fait voir le iour
Au gage pretieux de sa fidelle amour
Le Roy meprisera nostre foible peinture.
Tout l'art se trevera soumis à la Nature;
Il sera pleinement heureux et satisfait,
De voir en son Dauphin son fidelle portrait.

Nanteuil.

A Fontainebleau, le 17 octobre 1661.

IV

ORDONNANCE QUI CONFÈRE A ROBERT DE NANTEUIL LA CHARGE DE DESSINATEUR ET GRAVEUR ORDINAIRE DU ROY

(Du 15 avril 1658.)

De par le Roy :

Grand Chambellan de notre Chambre, premier Maître et Maîtres ordinaires de notre hôtel, Maîtres et Controlleurs de notre Chambre aux deniers, Salut.

Notre inclination pour le dessein et pour la peinture nous faisant trouver du plaisir dans la découverte de ceux que le naturel et le travail ont fait exceller en ces arts, l'expérience que Robert de Nanteuil s'est conquise dans le dessein et gravure en taille douce ne nous pouvoient être connus que nous n'ajoutassions à sa réputation l'estime que nous faisons de sa personne. Son génie pour la portraiture, sa capacité pour la connoissance des belles-lettres, aussi bien que des règles de son art, et son secret pour rendre infaillible par le crayon et par le burin la

Digitized by Google

ressemblance des sujets dont l'air est le plus difficile à prendre, sont, avec les marques de la perfection où il porte ses ouvrages et que tout le monde voit dans les portraits qu'il a faits de nous et des principales personnes de l'Etat, les motifs qui nous ont fait résoudre à l'approcher de nous et à l'honorer d'une qualité convenable à son mérite et à la confiance que nous avons en sa fidélité. Nous, par ces causes, avons ledit de Nanteuil cejourd'hui retenu et retenons pour nous servir en l'état et charge de notre dessinateur et graveur ordinaire en taille douce, et cette charge lui avons donnée et octroyée, donnons et octroyons par ces présentes signées de notre main pour par lui désormais l'exercer, en jouir et user, aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, priviléges, franchises, libertés, gages, droits, profits, revenus et émolumens y appartenant, et ce tant qu'il nous plaira.

Mandons et ordonnons à chacun de vous, ainsi qu'il appartiendra, qu'après avoir reçu dudit Nanteuil le serment en tel cas requis et accoutumé, vous ayez à faire enregistrer cette retenue aux registres et papiers de notre Chambre aux deniers, et le faire jouir et user de tout ce qu'elle contient, pleinement et paisiblement, et à le faire obéir et entendre de tous ceux qu'il appartiendra aux choses concernant cette charge. Mandons aussi aux trésoriers-généraux de notre maison que lesdits gages et droits ils ayent à payer audit de Nanteuil à l'avenir par chacun an aux termes accoutumez, suivant les états qui en seront par nous signés et arrêtez, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris sous le scel de notre sceau le 15e jour d'avril 1658.

Signé : Louis.

Et plus bas :

Par le Roy, de Guénegaud. Scellé du cachet aux armes du roy.

A côté est écrit :

Aujourd'huy, sixième jour du mois de mai 1659, le sr de Nanteuil, dénommé ès présentes, a fait et prêté le serment

Digitized by Google

de fidélité deu au Roy, à cause de l'état et office de dessinateur et graveur en taille douce ordinaire du Roy, entre les mains de Monseigneur le duc de Bouillon, Pair et Grand Chambellan de France, moy secrétaire ordinaire de ses commandemens présent.

Fait à Paris les jour et an que dessus.

Signé : SIREUL DE LANGLADE.

V

ORDONNANCE QUI ACCORDE A ROBERT DE NANTEUIL, DESSINATEUR ET GRAVEUR DU ROY, UNE PENSION DE MIL LIVRES.

(Du 15 juin 1659.)

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre a noz amez et feaux conseillers les gens de nos comptes à Paris, salut.

Voulant gratiffier et favorablement traiter notre bien aimé Robert de Nanteuil notre graveur ordinaire en considération des services qu'il nous a rendus en diverses occasions, pour ces causes nous lui avons accordé et fait don de la somme de mil livres de pension par chacun an a prendre sur les deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires de notre épargne pour en être doresnavent payé par les trésoriers d'icelui, présens et avenir étant en exercice, a commencer du premier jour de janvier dernier suivant les états qui en seront par nous signez et arrêtez. Sy vous mandons et ordonnons que ces presentes vous ayez a verifier et faire enregistrer purement et simplement et du contenu en icelles, jouir et user led. Nanteuil pleinement et paisiblement. Mandons aussi a nos amés et feaux conseillers en notre conseil d'Etat, et trésoriers de notre épargne, présens et avenir de lui payer, bailler et délivrer chacun en l'année de leur exercice lad.

Digitized by Google

somme de mille livres de pension aux termes et en la manière accoutumée suivant nosd. états et raportant par eux ces présentes ou copies d'icelles deument collationnés pour une fois seulement avec quittance dud. Nanteuil sur ce suffisante, nous voulons ladite pension de mil livres être passée et allouée en la dépense de leurs comptes déduite et rabatue de la recette d'iceux, par nos gens de nos dits Comptes, vous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 15e jour de juin l'an de grace 1659 et notre regne le dix-septième.

Signe Louis et plus bas par le Roy de Lomenie et scellé en queue de cire jaune.

A côté est écrit : registré en la chambre des Comptes, ouy le procureur général du Roy, pour jouir par l'impétrant de l'effet et contenu en icelles tant et sy longuement qu'il plaira a Sa Majesté et qu'il sera employé dans ses etats, a jouir de cejourd'huy le sixième aoust 1660. Signé Le Coq, et au dos enregistrées au conseil général des finances par moy conseiller du Roy au conseil d'Etat et controlleur général des finances de France, à Paris le dernier septembre 1659. Signé Le Tonnelier Breteuil.

(Arch. de l'art français, t. III, p. 268.)

VI

LE PORTRAIT D'UNE VÉRITABLE FORTUNE

Je forme en peu de vers une fidelle image
De l'unique destin que veut un homme sage
Après avoir dompté la folle ambition
Qui le pouvoit troubler dans sa condition.
L'argent seul ne sçauroit établir la fortune ;
On le croit cependant et c'est la voix commune.
C'est un bien d'en avoir, et de n'en avoir pas
C'est un mal aussi grand que le mal du trépas.

Digitized by Google

Il faut donc en avoir, mais seulement pour vivre
Tranquile dans l'état que notre sort nous livre ;
Car, pour mettre le comble à nos prospéritez,
Il faut que l'homme heureux ayt trois felicitez,
Le corps sain, l'esprit libre et qu'il soit à son aise,
Et, ne les ayant pas, il n'a rien qui luy plaise.
Mais, lorsqu'il en jouit, il est trop fortuné,
Et c'est ce qui s'appelle être heureusement né.
Tout dépend de ces biens quoyque l'on s'imagine ;
Ils ont des autres biens la sensible origine ;
C'est d'eux que vient la joye, et cette belle humeur
Qui répand dans notre âme une vive douceur
Quand la possession de ce qui la contente
Répond à son idée et remplit son attente ;
Mais je veux m'arrester à rechercher les traits
Qui font de ces trois biens les plus charmants attraits.

Nous avons le corps sain, lorsque selon notre age
Notre tempérament est dans son plein usage,
Et que, par le tissu d'heureuses actions,
Nous sentons qu'il fait bien toutes ses fonctions.
L'esprit se trouve libre, et son heur est extrême
Quand de ses passions il s'affranchit lui même
Et que nos jours, exempts des plus cruels malheurs,
Laissent l'âme en repos et le corps sans douleurs.
C'est pendant ce repos qu'elle est plus agissante,
Qu'elle est plus élevée et plus intelligente,
Qu'elle adore son Dieu, révère ses autels,
Et qu'elle aspire enfin aux biens des immortels ;
Puis, suivant son destin qui l'excite à la gloire,
Elle veut dans les arts remporter la victoire,
Briller dans la science, exceller en tous lieux,
Et charmer à l'envy nos esprits et nos yeux.
Je finis cet ouvrage en faisant la peinture
Des biens qu'il faut avoir ; puisque notre nature
En tire incessamment un si puissant secours
Qu'il nous fait parvenir à l'aise de nos jours.

Digitized by Google

Ouy c'est être à son aise alors que l'indigence
N'est point un triste obstacle à notre subsistance
Et que, pour couronner un travail sans excez,
On est récompensé par ces heureux succez
Qui tracent de la vie une route certaine,
Et nous font subsister seurement et sans peine.

Tout consiste, en un mot, à pouvoir aisément
Cependant que nos jours coulent tranquilement,
Accorder au besoin ce qui soutient notre être
Dans la condition où Dieu nous a fait naitre.
Voilà ce que j'entens et ce qu'il faut avoir,
Et la vie autrement est un pur désespoir.

NANTEUIL.

(Biblioth. nat., *fonds de l'Oratoire*, in-fol. Placard, p. 185. Impr. dans l'*Abecedario* de Mariette, t. IV des *Arch. de l'art.*)

VII

NANTEUIL FAISANT LE PORTRAIT EN PASTEL DE LA REYNE MÈRE

Pour répondre aux vœux de la France,
Je travaille au portrait de Votre Majesté;
Mais comment luy donner sa juste ressemblance,
Si je n'exprime point la magnanimité.

Je dois encor dans cette image
Peindre tous les attraits que forme la douceur;
Je dois peindre, en un mot, le cœur sur le visage,
Où les grâces seront jointes à la grandeur.

Que cet ouvrage est difficile !
Pour faire son effet avec vivacité
Il doit montrer votre âme et constante et tranquille,
Et même quelques traits de votre piété.

Digitized by Google

Grande Reyne, je vous conjure
De m'accorder le temps qu'il faut pour ce pastel;
Quel temps ne faut-il point pour faire une peinture
D'un objet qui doit être un exemple immortel?

(Biblioth. nat., *fonds de l'Oratoire*, n° 129, in-fol. Placard imprimé, p. 179. Imprimé dans l'*Abecedario* de Mariette, t. IV des *Arch. de l'art français*.)

VIII

VERS FAITS PAR NANTEUIL SUR LE TEMPS QU'IL DEMANDE POUR FAIRE LE PORTRAIT DU ROY

Apprès les actions qui vous couvrent de gloire
Il me faudroit, grand roy, donner un peu de temps
Pour rendre votre image égalle à votre histoire.
On auroit dans les traits de Votre Majesté
Une grandeur parfaite unie à la bonté.
Ce souris si charmant, cet air si magnanime,
Ces mouvements causés par un esprit sublime,
Et tout ce qui compose et fait voir à la fois
Dans un homme un grand homme et le plus grand des roys.
Mais pourquoy dans mes vers achever votre image,
Tant d'écrivains sur moy n'ont-ils pas l'avantage,
Quand nul autre graveur par sa dextérité
Ne peut vous consacrer à la postérité.
Je me puis bien vanter brulant d'un zèle extrême,
Je scais mon art et j'aime.
Ainsy dans cet ouvrage on pourra voir au jour
Ce que peuvent ensemble et l'adresse et l'amour.
Excusez ce transport et pardonnez-moy, Sire,
Ce qu'un sujet fidel a bien osé vous dire.

(Biblioth. de Reims, Recueil Pinchart, pièces diverses, t. IX, in-4°, p. 328.)

Digitized by Google

IX

NANTEUIL EN PRENANT CONGÉ DU ROY

Madrigal.

Comment puis-je exprimer dans ma reconnoissance
SIRE, ce que je dois à votre patience?
Car quel honneur pour moy sans l'avoir mérité,
D'avoir eu pour objet le plus grand Roy du monde?
D'avoir pu contempler l'Auguste Majesté
Qui fait trembler la terre et l'onde?
Et d'avoir eu le temps d'achever son Portrait
Jusques au moindre trait?

Mais puisqu'heureusement j'ay fini cet ouvrage,
SIRE, je vais partout répandre votre Image!
Les étrangers surpris d'y voir tant de grandeur,
Diront aussi-tôt dans leur cœur :
Evitons les malheurs de l'Etat où nous sommes,
Soûmettons-nous et recherchons la Paix;
C'est là le plus grand Roy que l'on verra jamais,
Et le mieux fait de tous les Hommes.

Le 19 février 1672.

(Placard in-fol. Biblioth. nat. Y. n. p.)

X

ORIGINE DES PORTRAITS GRAVÉS PAR NANTEUIL

Particularités recueillies
sur les planches dont l'œuvre se compose.

1° Les signatures.

Nanteuil a peu gravé d'après d'autres artistes. On compte à peine dans son œuvre trente-huit portraits ayant une

Digitized by Google

pareille provenance. Il a gravé, d'après *Ph. de Champaigne*, dans les premiers temps, et sans date, Chavigny (R.D. 66), Guénégaud (106), Michel Le Tellier (128), Henry d'Orléans duc de Longueville (149), Turenne (232); en 1649, Voiture (234); en 1651, Benoise (38), et Le Bouthillier (54); en 1653, M. de Bellièvre; en 1656, Servien, évêque de Bayeux; en 1657, Neufville et le cardinal de Richelieu; en 1660 et 1662, J.-B. Colbert (71, 72); en 1661, Beaumanoir (34). *Nocret*, dans les premières années, lui a fourni le portrait de Beaufort (33). *Juste*, en 1653, celui de Louise-Marie de Gonzague, reine de Pologne (164). *J. Daret*, celui de Mesgrigny (190). *Bourdon*, en 1654, celui de la reine Christine (67). Un peintre de Toulouse, vraisemblablement *Fayet*, de Reims, celui de Fieubet (96). *Beaubrun*, en 1654, ceux de Le Coigneux (125) et de la duchesse de Nemours (200). *Le Brun*, en 1657, celui du chancelier Séguier (222). De *P. Mignard* le « Romain » il eut, en 1660, les portraits d'Anne d'Autriche (22) et de Mazarin (186); en 1661, un second portrait de Mazarin (187), avec un de Louis XIV (132), et celui du duc d'Enghien (90). Viennent ensuite, en 1660, de *Elle* le père, dit *Ferdinand*, les portraits de deux frères quasi rémois, Charles d'Orléans, comte de Dunois (86), et Henry d'Orléans, comte de Saint-Paul (219). Un *père Antonin* dessina pour lui l'évêque de Coutances, Leonor Goyon de Matignon (172). *F. Cabouret*, le génovéfain Fronteau (99). *Duchastel*, en 1668, l'avocat de Hollande (226). *Michelin*, en 1674, le duc de Brunswick (111). *Laurent du Sour*, en 1678, la duchesse de Savoie (169). Il faut rappeler encore, en 1661, le portrait du roi, d'après *Mignard d'Avignon* (152); celui de Marin, peint par *Dieu* (170), et celui de Mazarin, par *Van Mol* (175).

Sur tous ces portraits, la formule d'émission est uniformément : *Nanteuil sculpebat*. C'est elle encore qu'on lit sur quelques portraits dont le peintre n'est pas désigné, comme sur ceux du duc de Bouillon (49), de Guébriant (104), de la Meilleraye (118). Sur trois seulement, ceux du

Digitized by Google

marquis de Mouy (197), de d'Espernon (91), et d'Henry de Savoie (199), le graveur ajoute : *et excudebat*, qui prouve qu'il en opérait le tirage et la vente. Le premier n'est pas daté; les deux autres sont de 1650 et 1652.

Une formule très usitée de 1655 à 1660, est : *Nanteuil faciebat*. Elle s'applique d'abord aux portraits suivants, sans date, et dont plusieurs sont, suivant toute probabilité, des premières années : P. Dupuy (87, 88), les deux Dupuy (89), Faure (94), Bochart (42), Charles II de Gonzague (62), Chaubard (64), Hesselin (109), Mme de Gilier (107), Jeannin (112), don Juan (114), Larcher (122); puis, en 1650, au cardinal de Retz (217); en 1655 et 1656, à Mazarin (175, 176, 177, 178); à Novion (206); à de Suze (227); en 1657, à La Barde (115); en 1658, à Gilles Boileau (43), Gassendi (101), Le Masle (126); en 1659, à Mazarin (185); en 1660, à Dorieu (84); enfin, en 1678, comme par exception, au Rémois P. Lallemant (117).

La formule *ad vivum sculpebat* lui fait concurrence dans les premières années, montrant qu'alors l'auteur ne donne au dessin qu'il exécute pour préparer la gravure qu'une importance secondaire. On la trouve, en 1653, sur Blondeau (40), Maisons (163), Thevenin (230); en 1655, sur J.-A de Mesmes (192), et sans date sur Mat. Molé (194).

La formule plus fréquente, *faciebat ad vivum*, me paraît avoir le même sens. Elle s'applique à un très grand nombre de portraits de toutes les époques. Je citerai, en 1651, Henry de Savoie (198) et Beaumanoir (34); en 1652, Ménage (188); en 1653, Nesmond (201); en 1654, de Ligny (144), d'Ormesson (209); en 1655, Clermont-Tonnerre (68); en 1656, Marie de Bragelongne (57), de Castelnau (58); en 1657, l'abbé de Marolles (171), Regnauldin (216), Thevenin (231); en 1658, d'Aubray (25), L. de Bailleul (27), le card. de Coislin (69), Basile Fouquet (97), Hesselin (110), Michel le Tellier (130); en 1659, Bouthillier (55), Créqui (81), Lamoignon (119), Payen (210); en 1660, Cl. Auvry

Digitized by Google

(26), Charles V de Lorraine (63), le card. d'Estrées (92), de Brienne (148), Maisons (164); en 1662, Michel le Tellier (136), Péréfixe (211); en 1672, le portrait de *grandeur naturelle* de Ch.-M. Le Tellier (141); en 1674, Bossuet (45); en 1676, les deux portraits de *grandeur naturelle* du duc de Chaulnes (65), de Lamoignon (121), et celui de Monsieur, duc d'Orléans (208), de *grandeur naturelle* également, qui est sans date, mais doit être des dernières années.

Les portraits sans date de Lionne (146), de Lotin (151), de G. Scudéri (221), de Talon (228), sont dans le même cas.

Sur un petit nombre de portraits, l'artiste mentionne particulièrement le dessin qu'il a fait : *Delineabat et sculpebat.* C'est le cas de quelques-uns des premières années. En 1649, de Mercœur (189), de l'abbé Molé (195), du duc de Bouillon (48); en 1650, de Blondel; puis en 1656, de Sarrasin (220), dont le dessin, datant de 1649, avait été conservé jusque-là; enfin, en 1661, de Le Vayer (143), et en 1662, de John Evelyn, son ami (93). On a d'ailleurs la preuve que ce dernier avait été dessiné à la mine d'argent.

Sur d'autres, l'artiste ajoute *ad vivum : Ad vivum delineabat et sculpebat.* C'est ce que portent, en 1650, H. de Mesmes (191); en 1655, Chaplain (60); en 1656, 1658 et 1659, Mazarin (180, 182, 183, 184); en 1657, le duc de Bouillon, grand chambellan (50); en 1658, 1659, 1661, Michel Le Tellier; en 1660, Poncet (215), en 1663 et 1665, Péréfixe (212, 213); en 1664, Novion (207).

La formule la plus usitée est celle qui, avec la gravure, mentionne, non plus un simple dessin, mais la peinture en pastel : *Ad vivum pingebat et sculpebat,* et quelquefois, mais rarement : *Ad vivum pinxit et sculpsit.* A cette catégorie appartiennent les portraits suivants :

En 1652, Gillier (102); en 1660, de Neufville (203), et

Digitized by Google

Nic. Fouquet (98); en 1661, Barillon (31), Michel Le Tellier (135), de Ligny (145); en 1662, Le Bouthillier (56), de Sève (82), La Vrillière (123), Louis XIV (153); en 1663, Ant. Barberin (28, 29, 30), Lamoignon (120), C.-M. Le Tellier (139), Fr. Nesmond (202); en 1664, Chamillard (59), Guénault (105); en 1665, d'Attichy (83); en 1666, Bartillat (32), de Coislin, cardinal (70); en 1667, Dulieu (85), l'abbé de Lionne (147); en 1668, le cardinal de Bouillon (51,) J.-B. Colbert (73), Courtin (80); en 1669, Bouchu (47), Feret (95); en 1670, J.-B. Colbert (75), C.-M. Le Tellier (140); en 1671, Bosquet (44), Furstemberg (100), de Harlay (107), Le Boultz (124), Maupeou (172); en 1673, Blanchart (39), Joly (113), Montpezat (196); en 1676, J.-B. Colbert (76).

Là se trouvent la plupart des portraits de grandeur naturelle, et quelques-uns de demi-nature, genre de travail que Nanteuil s'appliqua à porter à sa perfection dans ses dernières années. Parmi les premiers, nous remarquerons un cardinal de Bouillon (53), deux J.-B. Colbert (75, 76), un cardinal de Furstemberg (100), un de Harlay (107), un Dauphin (163), et six Louis XIV (156, 157, 158, 160, 161, 162).

Une dernière catégorie se compose des planches dont Nanteuil était lui-même l'éditeur, et qui, pour cela, portaient la mention : *excudebat*. On n'en trouve que deux dans les commencements, savoir : en 1650, d'Espernon (91); en 1652, Henry de Savoie (199); toutes deux avec l'expression primitive *faciebat*. Pour les autres portraits, l'auteur s'annonce comme les ayant peints d'après nature, puis gravés, enfin tirés : *Ad vivum pingebat, sculpebat et excudebat*.

Ce sont : en 1663, Ch.-M. Le Tellier (138); en 1665, Péréfixe (214), Turenne (233); en 1666, la reine Anne d'Autriche (23); en 1668, J.-B. Colbert (74); en 1669, D. Talon (229; en 1670, Jacq.-Nic. Colbert (77), Louis XIV (158, deuxième état); en 1673, Jac.-Nic. Colbert (78), de Harlay (108); en 1674, Michel Le Tellier (137).

Digitized by Google

Ces pièces sont également de grandeur naturelle, à l'exception d'une seule, le C.-M. Le Tellier de 1663 (138).

La mention *excudebat* est suivie habituellement de ces mots : *cum privilegio Regis*, qui assurent exclusivement au graveur le droit de vendre ou faire vendre ses produits. Ils se lisent sur le buste du Christ (4), et celui de la Vierge (5), sur les quatre Evangélistes (7), et sur un petit nombre de portraits : Michel Amelot (20), Simon-Arnaud de Pomponne (24), L. de Bailleul (27), Ant. Barberin (28, 29), Beaufort (33), par exemple. Quelques états portent en outre l'adresse d'un marchand commissionné à cet effet par le graveur.

Nous avons déjà remarqué avec quelle fidélité Nanteuil renvoie au véritable auteur le dessin des planches qu'il a simplement gravées. Les portraits sans date d'Ant. Le Pautre (127), et de Michel Le Tellier (133), en sont de nouvelles preuves.

Généralement on doit prendre comme sincères les déclarations portées par les planches elles-mêmes. Nous croyons donc que M. Robert Dumesnil a eu raison de ranger à part dans un appendice un petit nombre de portraits qui lui ont paru suspects d'avoir été exécutés par des collaborateurs, après sa mort, d'après ses dessins plus ou moins terminés, bien qu'ils portent son nom.

Ces artistes, suivant Robert Dumesnil, étaient *Nicolas Pitau*, *Nicolas Regnesson*, *Pierre Simon* et *Corneille Vermeulen*. Il convient, selon moi, d'y ajouter quelques autres élèves de Nanteuil, notamment *P. Van Schuppen*, qu'il affectionnait particulièrement, et dont le fils eut pour marraine, en 1665, la femme de Nanteuil : puis *Gér. Edelinck*, qui, après avoir travaillé avec Nicolas Pitau, se mit sous la direction de Nanteuil, et ayant épousé, en 1672, une fille de Regnesson, devint ainsi le neveu de Nanteuil et fut son héritier ; peut-être enfin *Claude Isaac*, beau-père de Regnesson. Quant à *Regnesson* lui-même, sans l'exclure en-

Digitized by Google

tièrement du nombre des collaborateurs de Nanteuil, il faut retenir qu'il était marchand d'estampes, et qu'on ne voit son adresse sur aucune pièce gravée par Nanteuil. N'est-ce pas un indice suffisant de la séparation de ses intérêts d'avec ceux de Nanteuil ?

L'auteur du *Peintre graveur français* ajoute que, à partir de 1650, il y eut peu de pièces qui fussent entièrement de lui. Tempesti bornait à trois les pièces regardées de son temps comme telles ; suivant la description qu'il en donne, M. de Bellievre (37) et Le Vayer (143) étaient du nombre, avec le portrait d'une dame âgée, ornée d'un colier, qui ne répond à aucune des pièces décrites par Robert Dumesnil. Ce dernier porte le nombre à dix, savoir : les deux premières, que nous avons nommées d'après Tempesti, puis les suivantes : Anne d'Autriche (23), Christine de Suède (67), Hesselin (110), Loret (150), la reine de Pologne Louise-Marie de Gonzague (164), Maridat (168), l'archevêque de Paris Péréfixe (211), l'avocat de Hollande (226). Malgré le mérite des pièces citées, nous pensons, qu'à moins d'avoir de particulières lumières sur le faire du maître, il est difficile de se prononcer à cet égard. Nous proposerons toutefois d'y ajouter le Michel de Marolles (171), vu le soin qui paraît avoir été apporté à l'exécution de cette planche et les relations habituelles de Nanteuil avec cet abbé.

2° Circonstances qui ont motivé l'exécution des planches.

Nous avions espéré qu'il serait possible de déterminer les circonstances qui ont motivé la commande et l'exécution des nombreux portraits gravés par Nanteuil. Mais nous nous sommes bientôt aperçu qu'à part un certain nombre de planches, dont l'origine n'est pas douteuse, les éléments de ce travail offrent trop de lacunes pour constituer un ensemble. Nous ne laisserons pas cependant de consigner les remarques que nous avons faites à ce sujet, en attendant que quelque admirateur de notre illustre compatriote tire de l'examen de tous les faits de ce genre l'histoire des relations de l'artiste avec sa noble et nombreuse clientèle.

Digitized by Google

La mort, qui soustrait à nos regards des personnes aimées, nous fait souvent désirer de sauver leurs traits de l'oubli. Ainsi en fut-il pour quelques-uns des portraits gravés par notre artiste.

Peu d'années après la mort de Ch. Faure, le restaurateur et le premier abbé général des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, Nanteuil avait été prié de graver son portrait; cette planche (49), entièrement au pointillé, me paraît être la première que Nanteuil fit à Paris; tout, jusqu'à la légende, porte l'indice d'une main novice. Elle fut employée ensuite comme frontispice de l'ouvrage du religieux, qui a pour titre : *Directoire pour les novices des chanoines réguliers*, in-12, et fut souvent réimprimé.

Le portrait de P. Dupuy (87), qui suivit de près celui de Faure, et marque un visible progrès sur lui, fut placé en tête de la vie de ce savant, publiée par Nic. Rigault, en 1652, chez Cramoisy ; il figure en outre en tête des *Traités concernant l'histoire de France*, publiés en 1654, in-4° ; mais le dessin d'après lequel il fut gravé devait être antérieur, d'après ce que Nanteuil en dit lui-même dans les notes sur ses commencements.

Après la mort du savant génovéfain Fronteau (100), son portrait servit naturellement de frontispice aux souvenirs recueillis à sa louange par le P. Lallemant, son confrère, et publiés en 1663, chez Cramoisy, in-4°.

A son tour le P. Lallemant meurt (1678), et, à la prière de ses confrères, Nanteuil essaie de rappeler dans son portrait l'esprit, la piété et la grâce sereine que vivant il portait sur son visage (117), ainsi que le dit l'inscription placée au bas de la planche.

La même pensée pieuse porte les amis de Voiture à publier ses œuvres après sa mort et à placer son portrait (234) en tête du volume (in-4°, 1649); ceux de Sarrasin font de même en 1656 (220), et utilisent, en le faisant graver, le joli dessin de Nanteuil, qui datait de 1649.

Pareillement, en 1658, en tête de l'édition des œuvres complètes de Gassendi, mort quelques années avant, on place le portrait de ce philosophe (101).

Digitized by Google

Quelques écrivains n'attendirent pas leur mort pour transmettre leurs traits avec leurs œuvres à la postérité. En 1654, George Scudéry plaça le sien (221) en tête de son poëme d'*Alaric ou Rome vaincue*, in-fol., chez Augustin Courbé. En 1655, Pierre de Maridat publie, à Lyon, un ouvrage intitulé : *Tractatus de pileo cœteris que capitis tegminibus tam sacris quam profanis*, in-4°. Son portrait l'accompagne. En 1656, Chapelain orne sa *Pucelle* (in-fol.) parue chez Aug. Courbé, de son propre portrait et de celui de Henry d'Orléans (149). En 1656, Loret place le sien (150) en tête de sa *Muse historique* (5 vol. in-4°). La même année, celui du président Jeannin sert de frontispice à ses *Négociations*, publiées par l'abbé de Castille, son petit-fils, Paris, 1656, in-fol. En 1657, celui de l'abbé de Marolles, cet ami de Nanteuil, orne de même (171) ses *Mémoires* et sa traduction de *Lucrèce ;* et, après lui, ce même portrait sert encore de frontispice à sa traduction d'*Athénée*, publiée en 1680.

D'un autre côté, le portrait de quelques protecteurs tiennent la tête des ouvrages qu'ils ont patronés ou aidé à éditer. Nous signalions tout à l'heure le portrait d'Henry d'Orléans, en tête de la *Pucelle,* nous citerons encore celui de Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (169), que Mademoiselle de Scuderi place en tête de sa *Clélie* en 1658; celui de Guillaume de Lamoignon (119), qui décore l'ouvrage du P. Rapin, intitulé : *Pax Themidis cum Musis*, in-fol. paru en 1660, chez Cramoisy; enfin, en tête du *Théâtre des états de S. A. R. le duc de Savoie*, un éditeur intelligent place les portraits du duc (61) et de la princesse sa femme (169).

Le portrait de Mazarin de 1661 fut gravé pour l'ouvrage intitulé : *La Pompe funèbre ou les Eloges de Jules Mazarini*, cardinal, duc et premier ministre, poème héroïque.

La plupart de ces indications ont été données, soit par Florent Le Comte, soit par M. Robert Dumesnil ; nous avons recueilli les autres.

Digitized by Google

3° — *Les Thèses.*

Quant aux thèses, cette autre source de renseignements sur l'origine des planches de Nanteuil, on peut se fier aux recherches faites à leur sujet par M. Robert Dumesnil, car il a constaté ce qu'en a dit Florent Le Comte d'après les originaux eux-mêmes que l'on conserve à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Ce n'est pas le lieu d'exposer ce qu'étaient les thèses dans l'ordre des épreuves solennelles qui marquaient le terme des études, tant dans la faculté des arts, à la fin de la philosophie, que dans les facultés de théologie, de médecine et de droit. Laissant cette recherche à l'histoire des sciences et des lettres, à laquelle elle appartient proprement, nous nous contenterons de rappeler que le candidat, avant la soutenance, choisissait parmi les docteurs ou les hommes en renom de sa connaissance un personnage qui voulût bien le recommander de sa présence dans l'épreuve à soutenir; d'autres fois, c'était un corps entier qui exerçait ce patronage, un chapitre, par exemple, représenté par ses dignités, quand le candidat était investi de l'une des prébendes du même chapitre.

Au point de vue matériel, le seul que nous devions envisager ici, quand le candidat jouissait d'une certaine aisance, le sujet à traiter, avec l'indication sommaire des développements qu'il comportait, était imprimé sur une grande feuille *in-plano*, qu'encadraient des ornements typographiques, ou même gravés, d'une importance plus ou moins grande.

En tête du texte était habituellement une dédicace adressée au personnage ou au corps qui patronait le récipiendaire.

Si ce dernier ne craignait pas la dépense, une autre grande planche surmontait la thèse, représentant généralement un sujet allégorique ou biblique, œuvre d'un graveur en renom ; assez souvent aussi, du moins à l'époque qui nous

Digitized by Google

occupe, le portrait et les armes du personnage de qui le candidat entendait se recommander près de ses auditeurs.

C'est une question de savoir à quelles obligations le patronage entraînait les récipiendaires envers les protecteurs dont ils recherchaient l'appui. L'usage de placer le portrait du protecteur en tête de la thèse obligeait sans doute le candidat à faire les frais du tirage des exemplaires nécessaires pour être remis aux principaux assistants. Mais la gravure d'une planche étant une charge bien lourde pour certains jeunes gens, les moins riches, à défaut de gravure inédite, achetaient un tirage de gravure déjà parue ; de là vient que bon nombre de portraits ont eu plusieurs tirages qui, avec des différences plus ou moins accusées, généralement insignifiantes, constituent autant d'*états* de la gravure ; de là vient aussi que quelques-uns ont été tirés sans changer leur date, quoique le nouveau tirage fût postérieur de plusieurs années à la circonstance qui les fit naître.

La liste est longue des personnes dont Nanteuil grava ou retoucha le portrait pour le faire servir à une thèse ; nous tenterons cependant de l'établir. Présentée dans l'ordre des dates, elle aura son utilité, en montrant combien s'accrut, d'année en année, la vogue du graveur pour ce genre de travail. Les pièces qui ont eu cette destination se distinguent des autres par la rubrique : *Offerebat*, avec le nom du candidat qui devait subir l'épreuve. Il y a des exemples de deux ou de plusieurs récipiendaires avec le mot *offerebant*, et même d'un couvent tout entier.

La répétition d'un nom dans la liste indique des thèses passées pour des degrés divers.

	PORTAITS DE	RÉCIPIENDAIRES
1649	Larcher (Rob. Dumesnil, 122)	Inconnu.
1655	Mazarin (185).....	Delavau.
1656	...».....	Loménie de Brienne.
»	Novion (205).....	L. Hideux.
1658	Michel Le Tellier (130).....	Inconnu.
»	Ferd. de Neufville (203).....	Jean Marion, thèse de 1664.

Digitized by Google

1659 Mazarin (180)..... Ch.-Maur. Le Tellier.
1660 ...»....(186)..... Poncet.
1661 Louis XIV (152) .... Guénégaud.
» Mazarin (187)..... Richelieu.
» Regnauldin (216)..... Thorin.
1662 Louis XIV (153)..... Vallet.
» Lamoignon (119)..... L. Hideux.
» Péréfixe (211)..... Eus. Renaudot.
1663 Louis XIV (153)..... Hocquincourt
» .....»....(154)..... Ch. Amelot.
» Lamoignon (120)..... Nic. Malezieulx.
1664 Louis XIV (155)..... De Brienne.
» .....»....(156)..... Guénégaud de Semoine.
» .....»..... ..... De Choisy.
» Guénault (105)..... J.-B. de Montrœil.
» Péréfixe (212)..... Incertain.
1666 Louis XIV (157)..... Servien (l'abbé).
1667 .....»..... (158)..... Duc d'Albret.
» .....»..... (158)..... Cardinal de Bouillon.
» Lionne (l'abbé de) (147)..... J. Le Marchant.
1668 Louis XIV (159)..... J.-P. de Lionne.
» Péréfixe (214)..... Fr. de Langlée.
» J.-B. Colbert (73)..... ..... L. Bechameil.
» J.-A. de Mesmes (192)..... De La Ronce.
1670 Louis XIV (158)..... Yzoré d'Hervault.
» .....»....(160)..... De La Hoguette.
» Bouillon (cardinal de) (52)..... Leonor Feret.
» .....»..... (53)..... B. Chappuis de La Faye.
» .....»..... »..... F. Saur (c. Edelinck, au Seraph.)
» Jac.-Nic. Colbert (77)..... P.-J.-G. de Préval.
1671 Orléans (Philippe d') (208)..... Le Jay.
» Furstemberg (cardinal de) (100)..... Z. Morel.
1672 Louis XIV (161, type aux pattes de lion). Jac.-Nic. Colbert.
» Ch.-Maur. Le Tellier (141)..... De La Tournelle.
» .....»..... »..... H. Le Goix.
» .....»..... (142). ..... Jos. Brunet.
» .....»..... »..... Phil. Favart.
1673 Jac.-Nic. Colbert (78)..... Nic. de Bragelongne.
» De Harlay (108)..... Fr. Barbier.
1674 Le Camus (ap. 4)..... J. Des Hayettes.
» Michel Le Tellier (137)..... Arm. de Bezons.
1675 Michel Amelot (21)..... Ch. Amelot.
» Sim. Arnaud de Pomponne (24)..... Gasp. et Cl. Garrot.
» Louis XIV (161 retouché)..... D'Artagnan.

Digitized by Google

1676	Boucherat (46).....	J.-B. Ausies de Fonbonne.
»	Duc de Chaulnes (65).....	J. Oriot.
»	J.-B. Colbert (76).....	J.-B. Legrand.
»	.....».....	Couvent de Saint-Jacques.
»	Jac.-Nic. Colbert (162).....	Ant. d'Aquin.
»	.....».....	Jean de Préval.
»	Lamoignon (121).....	Ant.-Fr.-César de Busseaux.
»	.....».....	De Sillery.
»	.....».....	De Bourlemont.
1677	Le Dauphin (163 chez Edelinck).. ...	Jules-Armand Colbert.
»	.....».....	Colbert d'Ormoy.
»	Boucherat (app. 2).....	Pajot et autres.
»	Louvois (app. 6).....	Le Boistel.
1678	De Bonzi (app. 1).....	Joubert.
S.d.	Michel Le Tellier (app. 5).....	Et. Landais.

XI

DESSINS ET PASTELS DE NANTEUIL QUI EXISTENT DANS LES COLLECTIONS.

Valeur vénale de ses œuvres.

A l'œuvre gravé, dont plusieurs, depuis Florent Le Comte jusqu'à R. Dumesnil, se sont occupés fructueusement, il faudrait pouvoir joindre les dessins et pastels connus du maître. Il convient de mettre en première ligne ceux qui paraissent avoir été gravés par des élèves de Nanteuil, quoique la planche ne nomme que ce dernier, comme auteur du dessin. Robert Dumesnil en a formé, comme on le sait, un Appendice composé de six portraits, savoir :

1. P. de Bonzi, cardinal (Nanteuil ad vivum C. P. R., 1678), qui servit pour la thèse de René Gaspard Joubert ;

2. L. Boucherat, chanc. de France (Nanteuil ad vivum C. P. R., 1677), vendu chez Edelinck, rue Saint-Jacques, qui servit pour les thèses de Séraphin Pajot et autres ;

3. P. de Coislin, cardinal, sans aucun nom d'artiste ;

Digitized by Google

4. J. Le Camus (Nanteuil ad vivum C. P. R. 1674), qui servit pour la thèse de J. Des Hayettes ;

5. Michel Le Tellier, qui servit pour la thèse de Etienne Landais.

6. Louvois (Nanteuil ad vivum C. P. R. 1677), qui servit pour la thèse de Ch. Maur. Le Boistel.

Après ces planches, la seconde place appartient à celles dont le graveur s'est nommé, en laissant à Nanteuil l'attribution du dessin ; ce sont :

Beringhen (Nanteuil delin. 1663, Bened[9] Audran scul. 1710).

Lamoignon (Nanteuil ad vivum delin. Edelinck sculp. C. P. R).

P. Camboust de Coislin (Nanteuil effigiem del. — Lenfant sculpebat, 1661).

J. Pètre, secr. de la chambre du roy (Nanteuil ad viv. delin. — J. Langlois sculp.).

Le même changé en Pascal.

J. Rouillé, comte de Meslay (Nanteuil ad vivum pinxit. — Edelinck eques sculp. 1702).

Franç. Tallemant (Nanteuil ad viv. delin. — Steph. Picart rom. sculp.)

F. Violart (Nanteuil pin. ad vivum. — L. Lombart sculp.)

Michel Le Tellier (Nanteuil ad viv. pingebat. — P. Van Schuppen sculpebat, 1665 et 1680). Thèse de Michel et Louis Le Pelletier. — (Doit se confondre avec le N° 5 de l'Appendice).

D'Aligre, chancelier (Gér. Edelinck sculp., 1677).

Louis XIV (Nanteuil ad vivum pinxit. — Gér Edelinck sculp. 1679).

Nic. Parfait, chan. de Paris (Nanteuil ad viv. pinxit. — Gér. Edelinck sculp.)

Lamoignon (Nanteuil ad vivum delin. — Edelinck sculp. C. P. R.).

A ce dernier qui figure ainsi dans les *hommes illustres*

Digitized by Google

de Perrault, doivent être joints, pour le même recueil, les portraits de Jeannin, Gassendi, Voiture, Sarrasin, Lamothe Le Vayer, empruntés à Nanteuil par Lubin, et le Pompone de Bellièvre, reproduit par Edelinck, sans mentionner le dessinateur.

Parmi les pastels connus et conservés comme tels, nous citerons d'abord ceux que le grand-duc Cosme III de Médicis acheta de Nanteuil lui-même, d'après Tempesti, et que l'on compte au nombre des curiosités de la galerie des Offices à Florence, savoir : les portraits de Louis XIV et de Turenne (1), enfin celui de Nanteuil lui-même (2). Ce dernier, dont Tempesti fait particulièrement l'éloge, fait partie des portraits originaux des plus illustres peintres réunis par les soins du grand-duc.

Il a été reproduit au trait dans la *Galeria reale* publiée à Florence en 1721 (Giuseppe Molini, in-8°), où il occupe le N° 182 de la 3e série. L'auteur de la Notice qui l'accompagne dit qu'il est exécuté avec beaucoup de hardiesse, mais il n'y trouve pas le soin et le fini ordinaire de l'artiste. Une belle reproduction au burin du même portrait par J.-B. Meunier a été donnée (livrais. 96) dans la *Galerie de Florence* publiée avec la collaboration d'Alexandre Dumas, magnifique publication patronée par l'empereur Nicolas de Russie et malheureusement abandonnée.

Parmi les portraits nationaux réunis au Trocadéro lors de l'exposition universelle de 1878, figuraient plusieurs pièces de Nanteuil. C'était d'abord un dessin à la plume représentant le grand Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, qui appartenait à M. De la Herche à Beauvais; 2° un beau pastel représentant Molière ; 3° enfin un portrait, également en pastel, de Mme de Sévigné, appartenant à M. le comte de Laubespin à Paris. Ces trois portraits ont été reproduits en photographie au

(1) Dussieux, *Artistes français à l'étranger*, p. 283.
(2) Op. cit., p. 284. — *Galerie de Florence*, livr. 96.

Digitized by Google

charbon par Ad. Braun et Cie, avec un portrait de Colbert sur toile, également attribué à Nanteuil et appartenant, suivant la Notice, à M. J. Gréaux de Troyes. Il y a ici évidemment une erreur qui rappelle celle qui a eu longtemps pour objet un prétendu portrait sur toile de Mme de Sévigné.

« Nanteuil, dit M. Feuillet de Conches (*Les Apocryphes du Portrait*, Revue des Deux-Mondes, 15 novembre 1849), n'a jamais tenu le pinceau. Mme de Sévigné avait posé pour son pastel à l'âge d'environ 35 à 40 ans. Gér. Edelinck le réduisit et le grava au burin avec un sentiment délicat de la nature. Rien de plus authentique.

» En fait de portrait, dit-il plus loin, c'est toujours à Nanteuil qu'il faut revenir. Le pastel de Mme de Sévigné passa dans le cabinet de M. Traullé, puis dans celui de M. Villenave. Le graveur Delegorgue l'ayant découvert dans le cabinet de M. Traullé, le regrava de la grandeur même du pastel. Après G. Edelinck, il avait été gravé aussi par Delvaux, puis par P.-M. Alix en couleur, par Roger au pointillé.

» Quant au portrait à l'huile qu'on voit à l'hôtel Carnavalet et que M. Verdot, propriétaire de l'hôtel, attribuait au graveur Nanteuil, c'est une toile moderne, pâle copie du beau pastel de Nanteuil. Le faire annonce une palette de la Restauration ; si on retourne la toile qui est vierge et non rentoilée, on voit qu'elle est frappée du timbre de Borniche, marchand de couleurs de cette époque, et qui demeurait rue de l'Arbre-Sec. »

La collection de Stafford-House, en Angleterre, conserve plusieurs dessins au trait de notre artiste. Ce sont ceux de Jean Ant. de Mesmes, comte d'Avaux, de Louvois, de J.-B. Colbert, de Mazarin, de N. de l'Hospital, duc de Vitry, de dom Louis de Haro (1).

On voit par les notes de l'inventaire des objets d'art perdus dans l'incendie de Boulle au Louvre, en 1720 (2),

(1) Dussieux, op. cit., p. 182.
(2) *Archives de l'Art*, Documents, t. 4, p. 346.

Digitized by Google

qu'il y périt « trois portefeuilles en pastel de Janet, de Dumonstier, de Gribelin, de Nanteuil et autres différents maistres. » Cet évènement doit naturellement avoir réduit notre collection de dessins ; pourtant sept pièces sont attribuées à Nanteuil et paraissent être authentiques. En voici la désignation d'après le livret rédigé par les soins de M. Fréd. Reiset.

Portraits à la mine de plomb, sur vélin.

1197. Le duc de Bouillon, neveu de Turenne, grand chambellan. Vendu 205 fr. à la vente Revil en 1842, gravé par Nanteuil en 1655 (R. Dumesnil, 50).
1198. Louis de Bailleul, président à Mortier. Gravé par Nanteuil en 1661 (R.D. 27).
1199. Femme âgée, à mi corps, de 3/4, la tête couverte d'un capuchon noir.
1200. Ant. Furetière. Signé.

Portrait à la mine d'argent, sur papier recouvert d'une couche de blanc.

1202. Jeune homme en buste, de 3/4. Paraît être de la jeunesse de Nanteuil. Collection Jabach.

Pastels.

1201. Homme vu en buste et de 3/4, vêtu de la robe de magistrat.
1203. Turenne, en buste et de 3/4, gravé par Nanteuil en 1665 (R.D. 233).
1204. Dominique de Ligny, évêque de Meaux, en buste, de 3/4, avec camail bleu.

Outre un dessin à la pierre de mine sur vélin, dont nous avons déjà parlé, réduction de la Vierge de douleurs, gravée par Nanteuil, qui porte sa signature avec la date 1654, nous possédons un *Ecce Homo* de grandeur naturelle, qui est du temps, s'il n'est pas de Nanteuil même, comme le pensait D. Gouillard, amateur délicat de qui nous le te-

Digitized by Google

nons. Il est décrit au livret du musée de Reims sous le n° 132.

Enfin, nous avons acheté en 1874 un portrait provenant du cabinet de Gault de Saint-Germain, qui est signé et représente Catherine Bernard, parente des deux Corneille et de Fontenelle, qui compte au nombre des poëtes du temps. Cette pièce est renseignée au livret sous le n° 133.

Nanteuil est rarement sorti du genre du portrait pour aborder ce qu'on est convenu d'appeler l'*histoire*. Toutefois la petite planche des quatre évangélistes qu'il a gravée d'après Lesueur, n'est pas la seule pièce où son nom s'est trouvé lié avec celui de cet illustre champenois. Au dire de Mariette (1), il dessina d'après l'idée de Lesueur un morceau du livre intitulé : la *Rhétorique des Dieux ou Principes de musique*, de la composition de Denis Gaultier, joueur de luth, manuscrit sur vélin, orné de dessins originaux. Apollon, dieu de l'harmonie, reçoit des mains de Minerve le portrait de Denis Gaultier et celui de la fille d'Anne de Chambré, digne clerc du s^r^ Gaultier, que porte le génie de la vertu.

Nous terminerons ces recherches par quelques notes relatives à la valeur vénale des œuvres de Nanteuil.

Nous avons vu le prix que l'artiste exigeait du marchand qui se proposait d'éditer son portrait. C'est le seul renseignement direct que nous ayons rencontré sur la valeur que l'artiste attribuait lui-même à ses œuvres.

Dans l'inventaire des meubles du cardinal Mazarin, par M. le duc d'Aumale, p. 349, on rencontre ce qui suit:

Le portraict de Son Eminence, gravé sur cuivre rouge, faict par Nanteuil, (prisé) 400 livres;

A la vente Vassal de S. Hubert, en 1779, on vend 84 liv. deux bustes d'hommes dessinés au crayon noir, par Nanteuil; et 30 livres un portrait de femme à la mine de plomb,

(1) *Archives de l'art*, Documents, t. 2, p. 51. — Dussieux. *Nouvelles recherches sur Eust. Lesueur*, p. 52.

Digitized by Google

qui avait été payé 40 livres à la vente Mariette, et 33 liv. à la vente Conti.

A la vente du maréchal d'Estrées, en 1741, on adjugea 90 portraits gravés pour 24 livres.

A la vente de Mariette, en 1775, l'œuvre, composé de 280 pièces, toutes d'une conservation parfaite, plusieurs avant la lettre, quelques-unes d'états rares, fut vendu 160 livres.

M. Charles Blanc (Trésor de la curiosité, t. 2, p. 303) remarque que certaines planches de Nanteuil, de 1er état, valent tout autant que les 280 pièces de premier choix réunies par un connaisseur tel que Mariette.

Claude Drevet acheta de ses cuivres. On voit à sa vente, faite en 1782, figurer le Moïse tenant les tables de la loi, avec 20 estampes; le tout est adjugé au prix de 320 livres.

En 1801, vente Charles de Valois, les Nanteuil montent plus haut : le Pomponne de Bellièvre, 47 fr.; le Turenne de 1665, 84 fr.

Vente Logette, en 1817 : Turenne, 331 fr.; Pomponne de Bellièvre, 60 fr.; Richelieu, 46 fr.

Nous ne pousserons pas plus loin cette recherche ; mais les ventes opérées depuis une vingtaine d'années nous révéleraient beaucoup de faits instructifs, s'il nous était donné d'en parcourir avec nos lecteurs les catalogues avec prix.

XII

ROBERT NANTEUIL

Opinions, maximes et conseils recueillis par son élève Domenico Tempesti.

AVANT-PROPOS DE M. EUGÈNE PIOT

Les réflexions de Robert Nanteuil sur la peinture et sur la gravure, publiées aux pages 33 et 142 du *Cabinet de l'Amateur* (ann. 1861-1862), sont tirées d'un manuscrit que

Digitized by Google

le savant abbé Jacopo Morelli a signalé le premier, en 1776, dans sa Description des manuscrits en langue vulgaire de la bibliothèque Nani, et qui se trouve aujourd'hui à la Marciana de Venise (clas. IV, cod. 46).

C'est un petit volume de format in-8°, couvert de peau chamoisée verte, devenue jaunâtre avec le temps, et relié en portefeuille. Il porte sur la première page le titre suivant :

Réflexions et maximes sur la peinture, page 1.
— — *la gravure*, page 81.
— — *la physionomie*, page 160.

Une note indique qu'il a appartenu à Domenico Tempesti *(fuerat Dominici Tempesti Florentini pictoris egregii)*. Le titre et les deux premiers chapitres sont d'une belle écriture française du XVIIe siècle; des corrections de style, de la même main, indiquent assez qu'ils sont autographes. Le troisième chapitre, sur la *Physionomie*, manque, ou plutôt n'a jamais existé : à la page indiquée sur le titre il est question de tout autre chose. Le reste du volume, écrit de la main de Domenico Tempesti, un Florentin, élève de Robert Nanteuil, est rempli de préceptes et de réminiscences puisées dans les conversations de son maitre et de quelques-uns des plus célèbres graveurs de l'époque : Mellan, Poilly, Rousselet, etc.; de recettes et de notes toutes relatives à l'art de graver au burin, à l'impression des estampes et à la composition des encres; tous les éléments d'un traité sur la matière.

Domenico Tempesti est le seul élève que Nanteuil ait admis chez lui, et cela dans des circonstances particulières. On sait que l'illustre graveur traitait l'art en grand seigneur, ou plutôt en grand artiste qu'il était. Beaucoup d'auxiliaires étaient employés aux accessoires de ses portraits gravés; mais, occupé de la composion des admirables dessins d'après lesquels il les exécutait, il les tenait tous à distance; aucun ne pénétrait dans son atelier.

Lorsque le prince héréditaire de Toscane vint en France,

Digitized by Google

en 1670, il alla visiter Nanteuil, lui demanda son portrait pour la célèbre collection de portraits d'artistes que réunissait son oncle, le cardinal Léopold de Médicis, et lui acheta beaucoup d'autres de ses ouvrages, si j'en crois le nombre des beaux pastels de Nanteuil qui sont encore aujourd'hui au musée des Offices de Florence.

Ce prince, jeune, ardent, prodigue, ruinait la Toscane par un luxe inouï, et les artistes ne résistent guère aux princes d'un semblable tempérament. En 1676, Côme III pria Nanteuil de recevoir et former un jeune artiste dont il avait distingué les dispositions, ce qu'il ne put refuser, et Tempesti resta chez lui deux ans environ, lusqu'au jour de sa mort, arrivée le 9 décembre 1678.

L'auteur (1) de l'*Abecedario pittorico*, qui avait connu l'artiste florentin au retour de ses voyages, graveur au burin, peintre à l'huile et au pastel, attaché à la cour de Toscane, n'a pas ignoré non plus notre manuscrit, puisqu'il ajoute, à propos du petit nombre de gravures que Tempesti a publiées : « Il pense en donner un traité au public avec les observations des plus illustres professeurs. » Ce sont ces notes que nous traduisons; on pardonnera aisément ce qu'elles ont de technique en faveur de leur importance...

Avant de donner la parole à Domenico Tempesti, nous placerons ici, à titre de curiosité, deux petites pièces de vers de Nanteuil, tirées du manuscrit qui nous occupe. Elles ajoutent à ce que nous connaissons de lui en ce genre, et peignent parfaitement la vivacité et le tour de son esprit : « Le maître fit ces vers, dit Tempesti, un jour que l'on discourait sur la gravure, sur la qualité des burins et sur la manière de les employer. »

Sur la gravure.

L'humilité, l'adresse et le courage
Font la perfection de l'ouvrage.
En deux mots, et sincèrement,
J'expliqueray mon sentiment.

(1) Mariette.

Digitized by Google

J'entens l'humilité qui vient de connoissance,
L'adresse d'habitude autant que de naissance ;
Et le courage enfin lorsque la volonté
Persévère et franchit toute difficulté.

—

Sur les burins.

Gardez-vous d'un burin et *vuiste* et trop losange,
Dont l'effet imprévu vous abuse et se change.
Ce que j'appelle vuiste est un burin trompeur
Qui fait graver trop foible ou donner de la peur.
Fuiez-le, et cependant la taille délicatte,
La gravure qui plaît, dont le graveur se flatte,
Celle qui fut mon choix, que je trouve à mon gré,
Ne s'exécute point par un burin carré.
Sur ces extrémités formez votre conduite,
La pratique poura vous guider dans la suite.
Mais déjà profitez de mon avis certain,
Qui vingt ans conduisit et ma vue et ma main.

I

Maximes et réflexions de R. Nanteuil sur la peinture.

I

On ne sçauroit réussir dans sa profession sans en avoir une belle idée.

II

Avoir une belle idée de sa profession, c'est connoistre parfaitement ce qu'il y faut faire pour bien faire, ou bien en un mot avoir le bon goust de sa profession.

III

L'ennuy du travail vient plutôt de l'ignorance ou des fautes que l'on commet en travaillant, que de la peine et de l'assiduité qu'il exige.

Digitized by Google

IV

On se rend bientôt habile quand on ne retombe pas souvent dans le même deffaut.

V

Pour être habile dans les arts, il faut pouvoir tenir dans sa teste, en même tems et fort à propos, plusieurs choses sur un même sujet et les pratiquer à proportion.

VI

Trois choses font un habile homme : la disposition naturelle ; — les préceptes de l'art ; — la pratique ou l'expérience. En deux mots, l'esprit et le courage, car l'esprit sans le courage conçoit et n'exécute point, et le courage sans l'esprit exécute et ne conçoit point.

VII

On manque autant par défaut de méthode et de réflexion, que par défaut de science.

VIII

La supposition et la comparaison sont les maîtresses des ouvrages.

IX

Les portraits doivent être censés faits en un instant, puisqu'ils ne représentent qu'un instant, et qu'on les juge en un instant.

X

Il faut mépriser en travaillant les petits accidents de manufacture. Ce qui fait faire durs et rendre grossiers les traits du visage, c'est qu'on regarde chacune des parties pour elle-même au lieu de les regarder pour le tout ensemble.

Digitized by Google

XI

Rien n'est plus opposé à la vivacité de l'effet, que la longueur de la manufacture.

XII

Comme l'esprit est au-dessus du corps, l'effet est au-dessus de la manufacture.

XIII

Plus on travaille d'esprit dans les arts, moins on fatigue ses organes.

XIV

Comme tous les objets font leur effet à notre vue lorsqu'ils sont regardez comme en n'y songeant pas, il faut que les portraits soient travaillez de même, c'est-à-dire d'une manière libre, sans trop s'arrester sur les détails, afin d'exprimer la sensation et l'esprit de l'ensemble.

XV

Si l'on ne pense qu'à faire propre, l'on fait dur. Lorsqu'il semble qu'on ne songe qu'à l'effet, l'exécution devient toujours assez délicate, surtout quand c'est un homme intelligent qui travaille.

XVI

La manufacture ne doit être considérée que comme un fond sur lequel il faut asseoir les touches qui font l'effet et la vivacité de l'ouvrage.

XVII

Il ne faut faire cas de la délicatesse du travail, qu'autant qu'elle contribue à faire un bel effet d'une distance proportionnée à la grandeur de l'objet.

Digitized by Google

XVIII

Le temps et la peine ne font pas tant les beaux ouvrages que la bonne humeur et l'intelligence.

XIX

Ce qui rend l'exécution hardie, c'est l'intelligence du dessin et la supposition de l'effet.

XX

La longueur du temps, la peine et la manufacture dans les arts, sont, au regard de l'intelligence et de la disposition naturelle qu'il y faut avoir, ce qu'est l'éducation au regard de la nature; on fait quelque chose par éducation, mais on fait bien plus par nature.

XXI

Il faut desseigner, peindre et graver comme on parle. Le discours est sans esprit, quand on songe trop à ses parolles, la peinture est sans effet quand on songe trop à l'exécution. On parle pour exprimer sa pensée, on peint pour représenter les objets. Parler pour parler, c'est sottise; peindre pour peindre, c'est temps perdu.

XXII

Il vaudroit mieux parler moins bien et dire de bonnes choses, que de bien parler et ne rien dire qui vaille.

Il vaudroit mieux peindre moins bien et faire un bel effet, que bien peindre et faire un méchant effet.

XXIII

Grand sens et belles paroles font la perfection du discours; grand effet et beau travail font la perfection de la peinture, de la desseignature et de la gravure.

Digitized by Google

XXIV

La ressemblance est un résultat de toutes les parties d'un visage, assemblées et formées comme dans le naturel selon la situation et la lumière establie.

XXV

Il est des situations et des lumières bien plus avantageuses à certains objets qu'à d'autres.

XXVI

Avant de commencer les portraits, il faut considérer l'air ordinaire de la personne, sa taille, son âge, sa qualité, et l'on prendra des situations et des lumières convenables à tous les quatre.

XXVII

Les portraits doivent être censés faists coste à coste du naturel, c'est-à-dire en supposant qu'il n'y a point de distance ni par conséquent de diminution de trait et de couleur du naturel au tableau : sans cette supposition on fait ordinairement le nez trop gros et trop long, et l'on manque encore à beaucoup d'autres parties, outre que le coloris du portrait ne sçauroit avoir la force du naturel, et cela vient de la distance qui cause des tromperies au regard du trait et de la lumière.

XXVIII

Un objet est si fort ce qu'il est par le tout ensemble, que dès le moment que l'ouvrage copié d'après luy manque de ce costé-là, les parties les plus achevées de cet ouvrage ne sçauroient faire en général qu'un méchant effet. Il seroit plus excusable d'avoir négligé ces parties que leur masse et le tout ensemble, qui doit être un rapport, une proportion et une liaison de toutes les parties.

Digitized by Google

XXIX

Si le soir on reconnoist les gens sans voir distinctement les parties de leurs visages, mais en vertu du tout ensemble, il s'ensuit que le tout ensemble ou la masse des objets doit être préférée en peinture à la recherche du particulier. En peinture et en desseignature, l'adresse est de travailler en un endroit et de voir le tout ensemble.

XXX

Les belles touches d'un portrait sont certaines parties esclairées ou ombrées qui tiennent le dessus sur tout l'ouvrage, qui en font la vie et le pétillant, sans pourtant oster l'union du général.

XXXI

Mais les belles touches d'un portrait font peu de chose sans les vrais contours, comme les vrais contours font peu de chose sans les belles touches.

XXXII

Les vrais contours d'un portrait sont les parties formées par une je ne sçay quelle incertitude, et une certaine inégalité de traits qui marque les cavités, les convexités et les accidens du sujet, et qui, par des angles apparemment plus sensibles que dans le naturel, fournit à la distance, et soutient de loin l'effet et la sensation de la nature.

XXXIII

Comme l'homme est dans un perpétuel mouvement et qu'il en résulte différens airs de son visage, le peintre doit se déterminer d'abord pour donner à son portrait l'air et l'esprit qu'il croira le plus convenable à son modèle. Sans cette judicieuse et nécessaire détermination, il se met dans le cas de faire et de refaire continuellement son ouvrage,

Digitized by Google

et de dissiper ainsi tout le beau feu de son esprit sans produire aucune chose qui soit véritablement semblable à son objet.

XXXIV

Quand un portrait a le véritable air du modèle, c'est-à-dire qu'il en marque l'esprit et le caractère, il ressemble ordinairement fort longtemps.

XXXV

Une véritable ressemblance frappe autant l'esprit que les yeux.

XXXVI

Il fauf avoir des entretiens avec les personnes que l'on peint, selon l'humeur et l'esprit dans lesquels on les veut peindre.

XXXVII

L'entretien qui se fait entre le modèle et le peintre est plus convenable à la peinture des portraits que toute autre.

XXXVIII

Il faut faire promptement ce dont on juge promptement.

XXXIX

Pour bien juger de ses ouvrages il les faut avoir oubliez.

XL

Il faut qu'il y ait un assortiment du sujet ombré au même sujet éclairé ; par exemple, l'ombre d'un blanc doit approcher plus du blanc que l'ombre d'un gris, et l'ombre d'un gris doit être moins noire que l'ombre d'un noir, et ainsi du reste.

Digitized by Google

XLI

Il ne faut pas que les ombres paraissent des traits, mais qu'elles soient ordinairement unies, vagues et estendues.

XLII

Les détachemens des corps ne se peuvent jamais bien faire par de petites parties de couleurs opposées.

II

Maximes de R. Nanteuil sur la gravure.

I

Quoy que le graveur paroisse ne faire qu'une profession, il faut cependant qu'il soit, au commencement de son travail, *desseignateur ;* au milieu, *graveur* et *sculpteur*, et à la fin, *peintre.* Desseignateur, pour la situation et la forme des parties ; graveur et sculpteur, pour les hachures, leurs contours, les cavités, les convexités et tous les traitements du sujet ; et peintre, enfin, pour l'union et la tendresse des ouvrages

II

Comme il n'y a pas autant d'opposition du cuivre à la gravure qu'il y en a du blanc du papier à l'impression, on ne sçaurait faire trop tendre sur le cuivre ny toucher les parties avec trop d'union et de douceur.

III

La manufacture monstre le temps que le graveur a employé à son ouvrage, fait remarquer sa peine, son adresse, et tout au plus son courage; mais l'entente et l'effet font connoître son esprit, sa science et sa vivacité.

Digitized by Google

IV

Comme la gravure est une longue manufacture, il y faut travailler avec circonspection et propreté, sans se laisser captiver cependant sous la manufacture. Comme c'est un état d'adresse, il y faut de la liberté. En gravure, la conduite est de travailler en un endroit et de voir partout.

V

Comme l'esprit s'encourage par le bien et qu'il se ralentit par le mal, il ne faut pas souffrir de deffauts sensibles dans le cours de son travail, mais les corriger à l'instant pour se remettre en bonne humeur.

VI

Le trait ou la situation des parties et les vrais contours des hachures sont des choses, dans la gravure, où il ne faut pas souffrir de deffauts en y travaillant.

VII

Pour graver franchement et promptement, il faut graver par comparaison aux parties que l'on a deja faites et par supposition de celles que l'on doit faire ensuitte.

VIII

Pour bien graver les fonds, surfaces unies et autres grands espaces de même teneur, il faut une grande persévérance d'imagination pour la force du trait, et une bonne mémoire de la vue pour l'égalité et la distance des hachures.

IX

La première taille doit être la maîtresse et faire une partie de l'effet.

Digitized by Google

X

Il faut tâcher, par les hachures, de distinguer les corps représentés, et les faire en gravure chacun selon leur esprit.

XI

De toutes les hachures qui doivent former les draperies ou les carnations, la plus agréable est celle qui est tracée diagonalement sur le sujet qu'elle représente.

XII

Il faut graver près ou large selon les parties avancées ou reculées, en conservant cependant une maintenue et une union dans tout l'ouvrage.

XIII

Les hachures dans les tournans ou fuyans doivent faire effet par leur empressement plutôt que par leur épaisseur, et si dans les tournans ou fuyans précipités on exprime l'effet du dessein par des hachures, ce n'est que par licence, par la stérilité de la gravure, et non pas selon la vérité de la nature.

XIV

La contre-hachure coupant par losange détruit les recherches et les ornemens mis dans la première taille.

XV

Les hachures doivent être incorporées à leurs corps et à leur sujet ; par exemple, le corps rond demande une hachure ronde ; le corps ovale, une hachure ovale ; le carré, une hachure carrée.

XVI

Pour bien inventer les hachures, il faut les établir sur la partie la plus géométrale du sujet, n'étant pas raison-

Digitized by Google

nable que le perspectif ou le racourci des corps gouverne ce qui est de front à la vue, outre que procédant autrement il seroit impossible de les concevoir naturelles.

XVII

Les plis rompus, c'est-à-dire qui marchent sur les autres sans que l'on puisse voir la continuation du fil de l'estoffe, ou pour mieux dire le fond du pli, demandent à être pareillement rompus et séparés par leurs hachures sans qu'elles soient néanmoins d'une espèce de contour différente. Et lorsque les plis ne sont point les uns sur les autres et que l'on en voit le fond et la cheute, il faut que les hachures soient continuées parmi tous d'un semblable contour. Mais pour parvenir à la vérité de la gravure, il faut supposer et connoître la vérité de la desseignature.

XVIII

Il faut fléchir les hachures selon les cavités, les convéxités, les plis et les biaisements du sujet en les imaginant tant que la gravure le pourra permettre d'un seul point de vue.

XIX

L'élégance et les vrais contours des hachures sont préférables à leur égalité.

III

Conseils de R. Nanteuil pour l'exécution des portraits au pastel

Lorsqu'il devait faire un portrait au pastel, le maitre avait l'habitude de préparer d'avance tout ce qui sert à son exécution : le châssis sur lequel il dessinait, la table, la boîte à couleurs, le siège pour la personne qu'il devait

Digitized by Google

portraire et le sien. Pour éviter les reflets, il entourait le modèle et sa table d'un paravent vert, et, tout en l'attendant, il s'assurait que toute chose était bien en place. Il disait qu'au moment de travailler d'après nature, il faut éviter avec soin tout ce qui peut distraire la pensée et lui enlever sa fraîcheur.

A l'arrivée de la personne, il la toisait à première vue, et pénétrait son esprit, tout en causant, de l'ensemble de sa physionomie, observant ce que sa figure présentait de favorable ou de défectueux, pensant à l'expression générale qu'il devait donner à son portrait suivant l'état ou la qualité du personnage, c'est-à-dire grave ou majestueuse si c'est un prince, fière si c'est un soldat, pensive si c'est un homme de lettres, spirituelle si c'est une femme, riante si c'est un enfant, et enfin la tête légèrement inclinée, soucieuse et triste, si c'est un vieillard. Toutes ces observations, qui sont dans la nature même, étaient faites en un instant.

Il la faisait s'asseoir ensuite, cherchait si une lumière différente n'était pas plus favorable à la position qu'il avait choisie, et, tout en causant, il commençait son contour qu'il esquissait au charbon : l'ovale du visage d'abord, indiquant ensuite les yeux, le nez, la bouche et les cheveux. Pour bien prendre l'attache du col, il faisait lever son modèle, le faisait se rasseoir et continuait gaiement son esquisse. Il l'établissait d'abord géométriquement, dessinant ensuite peu à peu le nez, la bouche, le contour du visage et les cheveux en dernier. Cette première esquisse était déjà ressemblante, bien qu'exécutée au simple trait comme les dessins de Callot. C'est alors qu'il prenait la boîte aux couleurs, couvrant d'abord les parties principales, imitant peu a peu son modèle, ayant soin de le faire toujours un peu plus rouge que nature, pour baisser le ton plus tard. Ensuite il massait la chevelure, faisait un peu du fond, et retournait au visage pour finir de lui donner toute la ressemblance.

Le maître disait que l'on doit retrouver dans le portrait terminé tout le feu de cette première ébauche, moins son

Digitized by Google

exagération. Cette première séance était ordinairement de deux heures. En prenant congé du modèle, il continuait tout en causant à étudier sa physionomie et à fixer dans sa mémoire les traits de son visage. Après son départ, il prenait une équerre et vérifiait s'il ne s'était pas trompé. Il avait l'habitude de dire que, pour celui qui sait bien la promener sur ses ouvrages, l'équerre est comme la langue d'un ennemi, qu'elle ne pardonne aucun défaut. Parfois il agrandissait le champ de son portrait, retouchait quelques parties et le laissait là jusqu'au retour du modèle.

Il avait huit petites boîtes oblongues dans lesquelles ses crayons de pastel étaient placés sur du coton. Chacune de ces boîtes portait un nom. Celles qui contenaient les crayons couleur de chair, par exemple, étaient étiquetées *carnations* (il y avait deux boîtes pour les carnations); *bouches*, celle qui contenait le rouge pour les lèvres, et ainsi des autres, qui portaient les étiquettes *demi-teinte*, — *gris-bleus*, — *jaunes et bilieux*, — *cheveux*, — *bruns et noirs*. De l'autre côté de la table se trouvaient un certain nombre de petites planchettes qu'il posait sur son châssis, de façon à pouvoir revenir avec une entière liberté sur toutes les parties de son portrait, sans craindre de le gâter avec sa manche ou sa mouchette; ces planchettes sont surtout nécessaires pour les retouches.

La seconde séance était employée à terminer les diverses parties et l'ensemble du visage. Il disait que c'était la besogne la plus fatigante d'un portrait, qu'on risquait d'y perdre l'esprit du premier travail en s'appesantissant sur les détails, en fondant les teintes çà et là avec le doigt pour les modeler et arriver à la parfaite ressemblance, en rehaussant ou en diminuant les tons. Il achevait ainsi sa tête peu à peu, et ne faisait jamais le buste qu'elle ne fût terminée.

Trop frotter avec le doigt enlève la couleur, et le trop peu ne fait pas bien.

Mais revenons au visage. Terminé dans la seconde séance, il ne recevait l'impression et la vie qu'à la troisième. Le maître avait l'habitude de dire qu'il était im-

Digitized by Google

possible de faire un portrait spirituel d'après un modèle inerte, et que l'artiste ne pouvait arriver à rien de bon s'il n'était lui-même de bonne humeur. Il employait donc toutes les ressources de son esprit dans cette troisième séance à animer son modèle, à chercher les conversations qui convenaient le mieux à son génie, à l'égayer enfin. Le cœur se voit dans les yeux; les mouvements du corps décèlent le caractère. Le modèle ne doit pas rester froid, c'est très important. C'est dans ces moments qu'il retouchait avec vivacité toutes les parties de son travail, le nez, la bouche, les yeux, les cheveux toujours en dernier.

Il suivait la règle des grandes ombres et des grandes lumières, comme l'enseigne Léonard de Vinci.

Il disait que la plupart des portraits louchaient et que l'équerre était d'un grand secours pour éviter ce défaut; que l'arcature un peu ronde de l'œil et de la paupière donnait plus de vivacité, — que la nature était souvent pauvre et maigre, et que si on faisait les deux yeux d'un portrait exactement semblables, ils manquaient d'animation.

Il avait pour système de tenir l'œil en raccourci plus ouvert que dans la nature, ce qui est la bonne manière. Il en est de même de la bouche, qui doit toujours être souriante; si elle est pendante, la physionomie devient stupide. Tous ses portraits sont souriants et spirituels.

Il avait donc l'habitude de faire rire son modèle, et c'est alors qu'il observait avec soin ses joues s'arrondir, ses narines se gonfler, ses yeux que le rire rapetissait un peu, les plis des tempes et tout le mouvement du nez, de la bouche et du menton. La gaieté est l'image véritable de la vie.

On ne doit jamais terminer une tête que le contour ne soit vrai et définitivement arrêté.

Il remettait au soir pour bien juger de l'ensemble de son travail; c'est ainsi qu'en fermant les yeux à demi, on produit une sorte de crépuscule qui fait mieux voir l'accord des tons et des masses.

Digitized by Google

Il avait lu et médité Léonard de Vinci, et il expliquait beaucoup de ses maximes relatives à la profession. Il disait que très souvent c'est la multiplicité des travaux qui empêche le dessinateur d'être vrai ; que chaque ligne a sa grosseur, qu'il faut être exact dans le dessin et l'être du premier coup. Il disait que la raison pour laquelle beaucoup de portraits ont le nez trop long vient de ce qu'en les dessinant on va de suite à l'extrémité du nez, au lieu d'en mesurer la longueur en prenant la distance des cils à la narine et de la narine au menton, et de modeler le reste ensuite. On ne peut errer en suivant ces règles et en se reportant toujours des détails à l'ensemble.

Il ne laissait jamais la lumière et l'ombre se heurter avec force, mais il les associait avec gradation comme la nature nous les montre. S'il retouchait sa tête dans un endroit, il la retouchait partout en même temps. Il plaçait son clair le plus fort sur le nez ou sur le front, suivant la direction de la lumière.

La manière de faire qu'une tête ne soit ni trop longue ni trop large est d'en reconnaître les parties principales, en partant du sommet, et que celles qui avoisinent les contours et doivent être en raccourci soient fuyantes. Observez bien ce conseil : il est très important.

Les parties fuyantes de la tête doivent être modelées avec le même soin que celles qui se présentent de face, bien qu'elles soient noyées dans la demi-teinte.

Il appelait angle ce que l'on nomme touche en Italie, c'est-à-dire les plans qui, adoucis dans leurs angles, concourent à modeler les chairs.

Ces angles ou plans sont moins prononcés dans le profil que dans la face où leur union est plus difficile.

Il les dessinait comme des angles effectifs et les adoucissait ensuite.

Si vous regardez votre portrait placé à côté de votre modèle, ce n'est à proprement parler qu'un dessin ; si vous le regardez en son absence, c'est tout de suite l'original.

Le *brio* ordinaire de l'homme se reconnaît en un ins-

Digitized by Google

tant; lorsque vous l'appelez, par exemple, et qu'il se re tourne, observez en cet instant rapide le mouvement de son corps et surtout sa physionomie, c'est précisément celle qu'il faut donner à son portrait; ou bien encore, observez l'accueil que vous fait un ami à qui vous faites une visite : il vous reçoit avec de bonnes paroles, la figure souriante; il y aurait inconvenance à ce qu'il le fît en riant comme un fou ou avec une mine taciturne; c'est cette physionomie souriante de l'homme qui reçoit un ami que vous devez donner à vos portraits.

Les hommes ont tous un geste familier qui leur est propre, un signe particulier avantageux pour la ressemblance, et que l'on découvre facilement dans la conversation lorsqu'ils ne sont pas prévenus.

Lorsque vous faites un portrait, il faut observer trois choses : la première, c'est qu'en le commençant, votre modèle, bien disposé d'ordinaire, s'endort peu à peu, ou pâlit et s'inquiète, et que vous devez toujours conserver le souvenir de sa vivacité première. Le second est que, dans certains cas, vous ne restez pas toujours vous-même dans de bonnes dispositions d'esprit : il faut vous observer, si vous ne voulez pas faire un portrait stupide. La troisième, c'est que l'imitation soit juste et de bonne manière.

Il faut remarquer que la tête, vue à distance, diminue en largeur sans rien perdre en longueur, c'est-à-dire que les parties vues de face sont toujours les mêmes, tandis que le contour s'amoindrit, ce qu'il faut éviter. Les parties du visage qui restent dans l'ombre doivent toujours conserver des traces de coloration, comme dans la nature.

C'est lorsque votre modèle est debout, qu'il faut dessiner l'inflexion du corps et les attaches du col; assis, il paraît plus gros et produit un autre effet.

Il faut avoir soin, en couvrant votre dessin avec les cou leurs de pastel, de charger davantage les ombres et les demi-teintes, de manière à ne point avoir besoin de les renforcer. Lorsque le papier est fatigué, il prend mal la couleur et il est difficile de hausser le ton, tandis qu'il est toujours aisé de diminuer son intensité.

Digitized by Google

Si l'artiste n'est point à son aise lorsqu'il travaille, son esprit manque de liberté.

La tête est semblable à un écusson d'armoirie couronné ; la plus développée est celle qui est la plus apte à compendre.

Ne présentez rien au public, si votre œuvre n'est pas exécutée de façon à vous faire honneur.

Lorsque le maître travaillait à l'une des parties, il ne cessait jamais de voir le tout ensemble et de penser à l'accord du ton. On peut obtenir une ressemblance plus grande en exagérant un peu quelque défaut du modèle, mais il n'est pas bon de le faire dans les portraits de femmes.

Si en travaillant vous rencontrez une difficulté, il faut la surmonter et la vaincre vous-même, sans quoi vous ne serez jamais qu'un homme ordinaire.

OBSERVATIONS DE DOMENICO TEMPESTI SUR LA MANIÈRE DE DIVERS GRAVEURS

Ce siècle nous aura montré l'art de la gravure au plus haut degré d'excellence auquel il puisse jamais arriver. Nous voyons et nous avons vu de vastes travaux exécutés par de grands artistes.

Monsieur de Poilly (1) a été un des plus célèbres par le grand nombre de thèses, de pièces historiques et d'estampes religieuses qu'il a gravées. Toutes ont été trouvées d'un dessin excellent, et, s'il eût possédé l'invention de la taille comme il avait le goût et la délicatesse du burin, il eût été pour l'histoire le premier graveur du monde.

Il a toujours gravé ses planches à deux ou trois tailles, mais en beaucoup d'endroits l'ordonnance de ses tailles est trop carrée; dans les draperies particulièrement, il a négligé de suivre la direction des plis et d'en fouiller toutes les profondeurs. Il a le plus souvent travaillé en dessina-

(1) Né à Abbeville en 1623.

Digitized by Google

teur, esquivant la difficulté et négligeant le modèle, pour s'arrêter au goût et à la délicatesse du burin.

M. Rousselet est bien connu pour l'homme le plus habile du siècle. Il a fait récemment les plus beaux ouvrages qu'il soit possible de voir jamais, sans compter ses *Travaux d'Hercule* (1), où sont déployées toutes les ressources du burin. Il s'est servi de la troisième taille en beaucoup d'endroits; la souplesse de son burin suit aisément le modèle du dessin dans toutes ses parties, ses travaux sont parfaitement appropriés aux objets, mais sa taille manque de vigueur et de netteté.

Mon maître disait que, de la manière de ces deux excellents artistes, on pouvait aisément s'en faire une plus grande encore, en combinant la délicatesse du burin qui distingue le premier, avec l'invention de la taille qui fait la supériorité de l'autre. On veut aussi que l'étude des ouvrages de M. Rousselet soit plus profitable que toute autre.

Mon maître avait l'habitude de dire qu'il fallait s'instruire des principes de l'art dans les ouvrages de M. Mellan, étudier ensuite M. Rousselet, mais être attentif à la délicatesse du burin. Il disait que lui-même avait toujours puisé des leçons dans les ouvrages de ces deux artistes.

Pour ce qui est de la manière de mon maître, on peut dire que celui qui étudie d'après lui peut apprendre à graver dans ce que contient un seul de ses grands portraits. Sa manière était de ne rien terminer avant que l'ensemble de sa composition fût parfaitement construit, comme il en a enseigné la manière dans ses discours.

Il s'est servi de deux et trois tailles, et il a tiré partie de la troisième mieux que personne. Son burin a été judicieux, ni trop grêle ni trop fort. M. Van Schuppen a beaucoup de sa manière.

Mon maître disait de M. Edelinck que son burin était très bon, mais qu'il rompait la taille trop souvent, surtout dans les chairs, et qu'il couvrait trop le travail. Il a toujours dit qu'il ne fallait rien imiter de lui que le goût du

(1) D'après Guido Reni.

Digitized by Google

burin, mais aussi que si M. Edelinck avait su mettre dans ses travaux l'ensemble et la liaison des tailles que l'on remarque chez Rousselet, il aurait été un des plus grands hommes de notre siècle. Il s'est servi, lui aussi, de deux et trois tailles et de points en beaucoup d'endroits.

Relativement à tant d'excellents artistes qui existent de nos jours, et parmi lesquels nous avons choisi ceux qui précèdent, nous devons dire qu'il faut se garder de chercher à tirer profit de leurs travaux, parce qu'il y a chez eux bien des choses qui sont en dehors des règles et sans fondements.

Relativement aux anciens, mon maître disait que Goltzius, Villamène et Sadler ont fait de belles œuvres, particulièrement Egidius Sadler, et que Muller et d'autres Flamands ont fait très bien.

Il aimait les ouvrages de M. Lasne, et il disait qu'on peut encore apprendre beaucoup d'après lui.

Pour compléter le nombre des quatre graveurs les plus habiles, il nous reste M. Mellan, qui démontre si bien dans ses ouvrages la manière d'unir les choses entre elles. Il faut estimer le charme de son burin, l'ordonnance de sa taille dans ses draperies, son goût en son mérite comme inventeur des compositions qu'il a gravées.

Pour le goût et l'ensemble de ses ouvrages, Rousselet surpasse tous les autres, ainsi que pour le dessin et la perspective. On dit aussi que, par ses travaux rompus, Edelinck arrive à un modelé excellent; d'autres veulent que Poilly soit unique pour les lointains et pour le paysage, bien que sa taille soit un peu carrée.

Enfin, pour conclure et faire un choix parmi toutes ces opinions, le maître répétait qu'il fallait étudier Rousselet, en s'attachant à la manière de Poilly pour ce qui regarde le burin. Mais, pour apprendre à toucher le fond et faire faire à la gravure un bel effet, on doit suivre la manière de mon maître Nanteuil. Que le ciel accorde le repos à son âme.

Digitized by Google

OPINIONS DE M. MELLAN (1) SUR LA GRAVURE

Il dit que le dessin est l'unique base de la gravure, et que la grande pratique fait trouver facilement plus tard l'invention de la taille ; que, pour l'inventer avec quelque fondement, il faut prendre modèle sur les draperies et sur les vêtements rayés, qui font voir les biaisements et le chemin qu'elle doit suivre selon la direction des plis et leur rencontre. Il s'est toujours servi de ce moyen dans ses ouvrages.

Dans les nus, la taille ne doit jamais être interrompue, partout on doit la retrouver, elle doit donner l'effet avec délicatesse et suivre sur tout le corps la même direction jusqu'au bout des ongles. Il faut observer que, dans les plis, les muscles roidis ou autres parties semblables, les tailles doivent faire de même et toujours se retrouver sans embarras.

Il dit que celui qui ne sait pas rendre les objets et donner l'effet avec la première taille, n'y arrivera pas davantage avec la seconde. L'important, c'est la première taille, les autres viennent ensuite facilement et d'elles-mêmes.

Néanmoins il ne s'est servi dans ses ouvrages que d'une seule taille, et mon maître disait que cette manière est excellente pour apprendre la liaison qui doit exister dans toutes les parties d'une gravure, et très bonne aussi pour un commençant.

Les burins dont il se servait n'étaient pas à angle aigu, mais plutôt carrés. Ils sont bons ainsi pour cette manière de graver, parce qu'ils font plus clair.

Il ne faut pas, disait-il, heurter la taille à son extrémité, mais plutôt lui laisser une queue. Pour faire et exprimer délicatement, il faut avoir un goût égal et constant, en rapport parfait avec cette délicatesse.

(1) Claude Mellan, né à Abbeville en mai 1598, et mort à Paris en septembre 1688.

Digitized by Google

Dans la belle manière de graver, il est nécessaire que la taille soit d'une même force, sans extravagance de grosseur ni de largeur. Partout elle doit être en perspective, sans cependant faire partout ce que fait la nature.

La nature, dans certains endroits, précipite la taille et fait qu'elle se réduit à rien. Si on devoit faire ainsi sur le cuivre, on feroit noir, en raison du grand nombre de tailles réunies dans les tournants, ce qui détruiroit l'harmonie. Aussi doit-on toujours soutenir la taille avec prudence, conformément au reste.

Bien dessiner à la plume est excellent pour trouver la véritable direction de la taille.

La beauté de la gravure, c'est sa souplesse; on ne devroit pour ainsi dire se servir du burin qu'avec légèreté, comme on se sert d'une pierre de touche. La belle manière ne consiste pas dans la manufacture, qui n'est rien par elle-même; la belle manière consiste dans le goût et dans le bel effet des choses.

Il dit aussi que la justesse de l'œil consiste à mettre en place et à disposer sans efforts toutes les tailles de la composition, et que l'*œil d'or* doit s'entendre de celui qui peut à première vue tracer un cercle et y poser le point de centre avec autant d'exactitude qu'on pourroit le faire avec un compas. Il entendoit par ces paroles qu'un œil semblable est nécessaire à tous ceux qui se livrent à la gravure.

Digitized by Google

TABLE

Pages

ROBERT NANTEUIL, Etude sur sa vie et son œuvre..... 1

APPENDICE

I. Familles Nanteuil de Reims :

1° Familles diverses..... 32

2° Lancelot Nanteuil ou de Nanteuil..... 35

Familles Nanteuil paraissant étrangères à Reims..... 37

II. Enfants de Robert Nanteuil..... 39

III. Très humble requeste au roy..... 42

IV. Ordonnance qui confère à Robert de Nanteuil la charge de dessinateur et graveur ordinaire du roy 43

V. Ordonnance qui accorde à Robert de Nanteuil, dessinateur et graveur du roy, une pension de mil livres..... 45

VI. Le portrait d'une véritable fortune..... 46

VII. Nanteuil faisant le portrait en pastel de la reyne-mère 48

VIII. Vers faits par Nanteuil sur le temps qu'il demande pour faire le portrait du roy..... 49

IX. Nanteuil en prenant congé du roy, madrigal..... 50

X. Origine des portraits gravés par Nanteuil, particuliarités recueillies sur les planches dont l'œuvre se compose :

1° Les signatures..... 50

2° Circonstances qui ont motivé l'exécution des planches..... 56

3° Les thèses..... 59

XI. Dessins et pastels de Nanteuil qui existent dans les collections. Valeur vénale de ses œuvres..... 63

XII. Robert Nanteuil. Opinions, maximes et conseils recueillis par son élève Domenico Tempesti 68

1° Maximes et réflexions de R. Nanteuil sur la peinture.... 71

2° Maximes de R. Nanteuil sur la gravure 78

3° Conseils de R. Nanteuil pour l'exécution des portraits au pastel 81

4° Observations de Domenico Tempesti sur la manière de divers graveurs..... 87

5° Opinions de M. Mellan sur la gravure..... 90

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1883-1884

PAR M. HENRI JADART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MESSIEURS,

Le temps que vous consacrez chaque quinzaine aux pacifiques réunions de la traditionnelle république des lettres n'est point un temps perdu, car ces réunions, outre les affectueuses relations qu'elles entretiennent, produisent à la fin de l'année un contingent de travaux qui, pour être peu répandus ici, n'en contribuent pas moins à faire connaître au loin le mouvement intellectuel de Reims. En effet, nos volumes sont analysés par le *Répertoire des Travaux historiques*, récente et très utile création du ministère de l'Instruction publique, et ils sont envoyés en même temps à soixante-dix sociétés correspondantes de la France et de l'étranger : notre ambition est de concourir de plus en plus dignement à ce tournoi de la science, afin de con-

Digitized by Google

courir, pour notre part, à maintenir le renom et l'honneur de la ville et du pays rémois. En retour de nos envois, nous recevons un grand nombre de publications sur toutes les branches du savoir, dont il faudrait offrir le secours aux travailleurs : c'est dans ce but que vous avez tenu à mettre en ordre notre bibliothèque, déjà riche de quatre à cinq mille volumes, et presque entièrement classée par les soins assidus de notre confrère M. Lebourq. Son catalogue est désormais à votre disposition, comme à celle de tous les Rémois qui auraient à entreprendre des recherches spéciales sur le terrain de l'érudition. Une ville ne possède jamais trop de dépôts savants, et plût au ciel que leurs richesses fussent toutes explorées et mises au grand jour!

Votre exemple, Messieurs, peut servir de stimulant aux esprits laborieux, puisque le nombre des communications que vous apportez aux séances grossit chaque année, et cela dans une proportion suffisante pour remplir nos deux tomes annuels, sans laisser de place aux œuvres, si méritoires cependant, des lauréats de nos concours. Aussi faut-il renoncer à offrir l'analyse détaillée de vos lectures (1). D'ailleurs, vous le constatez vous-mêmes sur le registre de présence, nos assemblées, d'après la courtoise invitation que nous adressait notre président au début de cette année, deviennent d'autant plus fréquentées qu'elles sont mieux fournies de lectures et de discussions orales. Vous avez donc moins besoin d'entendre un long rap-

(1) Trente lectures ont été faites, en outre des rapports des commissions, aux dix-huit séances ordinaires.

Digitized by Google

port sur des travaux justement appréciés et que vous voudrez encore relire après les avoir entendus pour la plupart. Partant, je puis me borner au simple compte-rendu dont me rend aujourd'hui débiteur la charge que vous m'avez continuée avec une inépuisable bienveillance.

SCIENCES

M. Lemoine a communiqué au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, quatre études qui se rattachent aux plus importantes découvertes de notre région, l'une sur le simadosaure, reptile nouveau, dont il a recueilli la presque totalité du squelette dans les terrains tertiaires inférieurs des environs de Reims; l'autre sur un moulage naturel de l'encéphale du gavial du Mont-Aimé; la troisième sur la section spontanée et artificielle de l'enchytrœus; la quatrième sur le développement des œufs du phylloxéra et sur quelques détails particuliers à l'organisation de cet insecte.

LITTÉRATURE

M. Piéton, qui de longue date s'est fait un devoir de lire les œuvres littéraires renvoyées à son examen, a bien voulu nous résumer le contenu des derniers volumes de l'*Académie des Jeux floraux*. Esprit trop délicat pour s'attarder jamais sur des médiocrités, il s'est plaint d'abord du trop grand nombre de pièces produites et imprimées. Telle fut aussi la plainte qu'exhalait en bons vers

Digitized by Google

l'un des mainteneurs dans son éloge de Clémence Isaure. Puis, notre confrère a successivement lu la pièce de Nadaud sur la *Chanson*, et diverses autres du genre élevé ou fantaisiste, une fable *le Choux et la Chèvre*, enfin le *Voyage en Italie* et le *Bonheur*. De fines critiques, des remarques de bon sens, des éloges discrets marquaient chaque passage saillant au cours de cette attachante analyse.

M. Pr. Soullié a continué ses recherches sur les proverbes au point de vue moral, notamment sur ceux qui ont trait aux rapports de l'âme avec le corps, les uns gaulois et sarcastiques, comme ceux-ci :

Large panse,
Etroite cervelle.

—

Ventre plein
Trouve tout bien.

les autres spiritualistes, leçons et maximes tout ensemble, comme ces autres :

Gardez pur votre corps
Vêtement de votre âme.

—

Intelligent et bon, on ne peut être laid.

Mais notre confrère s'est surtout attaché à poursuivre ses études critiques sur les fables de La Fontaine, études dont le charme est grand pour nous, et dont l'utilité s'affirme par les nombreux emprunts que leur a faits l'éditeur de l'immortel

Digitized by Google

fabuliste dans la collection des Grands Ecrivains de la France (1). M. Soullié a tenté, cette année, de préciser l'origine de quelques fables dans les anciens contes et fabliaux : *Le serpent et la lime*, *Le songe d'un habitant du Mogol*, *Le loup et les bergers*, petits chefs-d'œuvre qui méritent tous une monographie.

C'est aussi de La Fontaine que vous a entretenus M. Arthur Barbat, mais à un point de vue différent. Il s'est demandé ce qu'étaient devenus les restes de l'illustre écrivain et ceux d'autres grands hommes, ses contemporains, durant la tourmente révolutionnaire. On violait alors toutes les sépultures, sans prendre souci de leurs ossements respectables : la mâchoire de Molière est encore au Musée de Cluny, le corps de Turenne fut longtemps au Muséum, et celui de La Fontaine, recueilli par Alexandre Lenoir au Musée des monuments français, ne fut inhumé au Père-Lachaise que sous la Restauration. Le peuple put s'étonner de ces bouleversements,

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris (2),

mais les savants voulurent aussi, paraît-il, tirer profit de ces cendres d'élite. D'après notre confrère, le chimiste Darcet tenta d'en obtenir une vitrification, dans le but de confectionner avec ce produit une coupe de porcelaine de Sèvres. Etrange conception dont les résultats restent pour nous

(1) *Œuvres de La Fontaine*, par M. Henri Regnier. 8 vol., Hachette.
(2) Georgiques, liv. I.

Digitized by Google

mystérieux, mais qui semble nous donner un nouvel avertissement de ne troubler nulle part le repos des morts. Paix aux tombeaux, surtout à ceux des célébrités nationales!

HISTOIRE

M. F. Lefort vous a donné les détails les plus précis sur la *Chronologie* ou *Chronique du Frère Robert*, généralement appelé dans la critique historique le moine d'Auxerre. La Bibliothèque de Reims possède un bel exemplaire de ce précieux et rare ouvrage, provenant de l'ancienne bibliothèque capitulaire. Les conclusions de notre confrère rétablissent les calculs qu'avait adoptés le moine d'Auxerre et élucident divers problèmes fort curieux de chronologie comparée.

Vous avez admis M. l'abbé Compant à vous communiquer un important texte inédit de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, relatif au B. Urbain II, et récemment découvert à Rome par M. le comte Riant dans un manuscrit de la Bibliothèque Palatine. Nous avons ainsi la primeur d'un pamphlet anonyme dirigé contre le pape des Croisades, amas d'injures grossières de ses ennemis, mais curieux spécimen des mœurs du temps et des luttes qu'il fallait alors subir pour la défense de l'orthodoxie. Notre illustre compatriote en triompha dans une mesure que feront seuls apprécier justement les rares documents contemporains, au nombre desquels celui-ci va figurer avec profit.

Digitized by Google

M. L. Demaison vous a destiné une notice très importante pour l'histoire et la topographie de Reims au XIIe siècle, dont il a trouvé les éléments dans la vie d'Adalbert de Saarbruck, archevêque de Mayence, écrite par Anselme de Havelberg. Ce texte, publié en 1866 dans les *Monumenta Moguntina*, n'avait pas encore été utilisé en France, malgré les détails très circonstanciés qu'il contient sur un grand nombre de villes. En ce qui concerne Reims, où Adalbert fut étudiant dans sa jeunesse, les renseignements abondent aussi bien pour son état social que pour sa description monumentale. Le récit du chroniqueur, en dépit de la bizarrerie de ses vers, nous apprend clairement que la cité était fort peuplée de citoyens et d'étudiants, que son clergé était très nombreux, son enceinte immense. Le tableau est exact, peint d'après nature : « La ville s'élève d'une vaste plaine, *Urbs sedet in plano ;* ses édifices la rehaussent, *prominet satis alta* ; ses murs sont baignés d'onde pure, heureux privilège de cette époque peu industrieuse, *felix fluminis unda ;* d'immenses ruines romaines, *ardua templorum moles*, l'entourent encore et lui servent de carrières séculaires. » Notre confrère s'est efforcé de fixer l'emplacement et l'étendue de tous ces monuments. Une telle étude nous promet donc des notions authentiques sur le Reims gallo-romain et sur le Reims du haut moyen âge.

M. Poinsignon, membre honoraire mais collaborateur toujours actif, vous a lu un mémoire sur les débuts du règne de Louis XIV et sur les évènements de la Fronde en Champagne, chapitre

Digitized by Google

détaché d'une *Histoire de la Champagne*, que notre confrère doit prochainement publier. Cette communication vous a vivement intéressés par l'étendue des recherches, autant qu'elle vous a plu par la correction et la pureté du style. Les fêtes du sacre, les misères des campagnes, les victoires remportées aux frontières de notre province, la joie qu'excita en 1660 la conclusion de la paix, tels furent les principaux sujets que l'historien déroula devant nous, avec l'appui des chroniqueurs et tout le secours des documents contemporains révisés aux sources les plus sûres. J'en ai dit assez pour éveiller notre curiosité la plus sympathique sur l'ensemble du grand travail que va mettre au jour notre laborieux confrère.

C'est encore du règne du grand roi que traita M Arthur Barbat, relativement à un point très secondaire mais caractéristique. Qu'y a-t-il de vrai dans l'anecdote de l'entrée au Parlement de Louis XIV en costume de chasse et le fouet à la main? Ce récit, aux yeux de notre confrère, fut arrangé à plaisir, surtout en ce qui concerne l'instrument qui châtie les chiens, et que la politesse bien connue du prince ne permet pas de supposer qu'il portât en cette circonstance. Quelle fut, en réalité, l'expression que l'on traduisit par le mot fameux : *l'Etat, c'est moi?* Autre question qui, comme la précédente, doit être approfondie dans les mémoires du temps (1).

(1) *Revue des Questions historiques*, juillet-octobre 1882, p. 607, étude de M. Louis Vian, *Louis XIV au Parlement, le 13 avril 1655.* — Cfr. *Mémoires de la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise*, 1883, t. XIII, p. 103.

Digitized by Google

Sans quitter cette époque si mouvementée du XVIIe siècle, votre secrétaire vous a lu diverses pièces originales sur le dévouement du chirurgien Nicolas Colin, lors de la peste de Reims en 1668. Aussi héroïque que vient de l'être le docteur Thuillier, le médecin rémois réclama comme un devoir le poste du péril au milieu des pestiférés de la Burie ; bien plus, son dévouement, le premier qui se produisit alors dans le corps médical, devint contagieux dans sa famille, et l'on vit sa fille Simonne, âgée de dix-huit ans, solliciter comme une faveur des administrateurs de l'Hôtel-Dieu la permission de rejoindre son père. Cette faveur lui fut accordée avec le titre de religieuse postulante, juste au moment où son père expirait victime du fléau. La pieuse fille lui survécut, et consacra aux malades sa vie entière, après leur en avoir offert les prémices.

Un autre sujet local entraîna les recherches du même membre dans nos riches dépôts d'archives, à propos du séjour que firent à Reims, du 13 au 26 juillet 1641, le roi Louis XIII et le cardinal de Richelieu, au lendemain de la déroute de la Marfée, à la veille de la prise de Donchery, en présence de la conjuration des ducs de Guise et de Bouillon. Il se trouva que l'annaliste du Chapitre, Pierre Coquault, les mémoires de René Bourgeois et les conclusions du Conseil de Ville, fournissaient en abondance d'instructifs détails sur les mémorables événements de cette courte période. Les projets du monarque et de son glorieux ministre furent conçus dans ces murs, témoins de tant de

Digitized by Google

grands événements, et trouvèrent un appui au sein de cette ville, où s'écrivirent tant de pages de l'histoire de France. Après vous avoir communiqué ces relations prises sur le vif, je les ai portées au congrès de la Sorbonne, où l'on n'est indifférent à rien de ce qui est relatif à Reims.

Richelieu, pour mieux saisir l'autorité sur la frontière de Champagne, avait alors repris aux bourgeois de Reims les clefs de leurs portes. M. Durant des Aulnois vous a montré que cette main-mise du pouvoir royal sur les places fortes était la conséquence d'un système général, et il l'a prouvé, en ce qui concerne Orthez, par des extraits fort curieux des registres municipaux de cette ville. — Notre confrère se plaît à nous instruire à fond sur les plus intéressantes questions béarnaises : c'est ainsi qu'il vous a présenté une étude historique et morale sur les *Cagots*, sur leur origine, leur abjection ancienne et leur descendance actuelle. Vous avez appris qu'admis aux sacrements par Léon X, ils durent leur affranchissement à Colbert, et qu'aujourd'hui encore ils trouvent difficilement à se marier, écartés qu'ils sont des usages communs de la vie, au point qu'un bénitier spécial leur est réservé dans les églises. L'étymologie de leur nom est très discutée : notre confrère ne trouve le motif de la décadence de leur race ni dans l'hérésie albigeoise, ni dans une parenté avec les Sarrazins, mais plutôt dans la déchéance fatale de quelques débris d'envahisseurs du Nord réduits en servitude au milieu des populations méridionales.

Digitized by Google

Toujours fidèle à Reims, cette chère ville qu'il a déjà tant servie et qui reste l'objet des études de sa vie entière, M. Loriquet nous acheva la biographie de l'historien Lacourt. Entré de longue date, pour ainsi dire, dans l'intimité de l'érudit chanoine, notre président vous a retracé, à l'aide des pièces originales, les dernières phases de son existence tourmentée. Victime des dissensions religieuses, le savant critique sortit de la Bastille en 1722, et ne reparut point à Reims, mais habita successivement Rouen et Paris, où il mourut en se confessant au mois d'octobre 1730. Il avait acquis dans la capitale maintes richesses artistiques, en même temps qu'il y complétait ses recueils de notes dans les bibliothèques les mieux fournies. Les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Reims, après sa sœur Pérette, héritèrent de cette fortune de savant, du produit de la vente de ses tableaux, de ses livres et de ses antiquités. Nous lirons tous ces détails avec non moins de profit que d'intérêt, car un inventaire de ses papiers nous guidera sûrement désormais dans le dédale de ses manuscrits qui sont un riche trésor pour la Bibliothèque de Reims.

M. l'abbé Gillet vous a continué ses lectures sur l'abbé Camille de Louvois, sur sa famille, ses relations et les événemcnts auxquels il fut mêlé. Il a particulièrement insisté, cette année, sur la carrière de grand vicaire qu'il parcourut à Reims avec une précoce maturité, sinon avec éclat. Neveu de l'archevêque Maurice Le Tellier, il remplit près de lui ce rôle toujours difficile et très pénible de confident et d'exécuteur de projets dont l'initiative

Digitized by Google

n'est pas personnelle. Il fut cependant, nous devons l'en louer, aussi libre et aussi sincère que ses fonctions l'exigeaient, et il accomplit des œuvres utiles pour la réforme des mœurs ou le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans le diocèse. — Notre confrère nous a ensuite retracé les services rendus par le même personnage à l'érudition et aux érudits, dans sa fonction bien différente de gardien de la Bibliothèque du roi. Des documents originaux copiés au Cabinet des manuscrits, des digressions instructives sur le P. de Montfaucon, sur les collaborateurs de l'abbé de Louvois, et enfin des détails intimes sur ses vertus et sa piété, donnent à cet ouvrage tout le charme de l'inédit. Je ne veux même pas l'effleurer, puisqu'il paraîtra très prochainement dans son développement tout entier.

M. Carré a commencé, dans une série de communications, l'histoire des écoles et du collège de Troyes : il nous a fait assister à leur enfance, à leurs développements et à leurs très curieuses vicissitudes. Mais il a surtout insisté sur l'œuvre des Oratoriens dans la célèbre maison fondée par P. Pithou : vous allez entendre les plus piquantes particularités de la vie intérieure du collège au XVIIIe siècle, lecture qui vaudra mieux qu'une pâle analyse. Mais notre confrère ne pourra relire ici ses biographies sur les élèves devenus tristement ou glorieusement célèbres. L'un d'eux est Danton, ce collégien harangueur, qui défendait en rhétorique ses condisciples contre l'emploi de la férule, et fit une amplification sur le sacre de Louis XVI,

Digitized by Google

auquel il vint assister ici. M. Carré nous reporta ensuite au Moyen Age et à la Renaissance, s'attachant à décrire les méthodes, les difficultés du professorat, les vices et les imperfections des systèmes d'enseignement. Nous verrons que l'on modifiait peu à peu, en vue d'un progrès dont nous profitons sans tenir compte suffisamment de tant de siècles de persévérance. J'abrège cet aperçu d'un ouvrage qui se poursuit et nous retracera, avec pièces et documents à l'appui, l'une des phases de l'instruction publique en Champagne.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS

L'archéologie n'est à nos yeux que l'une des branches des sciences historiques, c'est-à-dire que nous la cultivons pour agrandir le champ de nos connaissances et nullement pour nous donner le stérile plaisir de la découverte en elle-même. L'art et l'histoire marchent toujours de compagnie, s'éclairant l'un par l'autre, illuminant de leurs purs rayons les temps les plus reculés, comme ceux où nous jouissons de l'héritage du passé. Tel fut aussi le programme et le but d'une magnifique publication inaugurée il y a deux ans par un architecte dont le nom restera cher aux amis du vieux Reims, M. Eugène Leblan, l'auteur des *Monuments historiques de Reims*. Cet ouvrage, que la mort du zélé dessinateur vient d'interrompre, au grand regret de tous, fut, pour une notable partie, composé

Digitized by Google

quant au texte par nos confrères (1). C'est à ce titre que M. L. Demaison vous a lu l'étude si complète qu'il a consacrée aux maisons remarquables des rues de Mars et de Tambour. Après nos grandes églises et notre mosaïque, c'est sur la célèbre façade de la maison des Musiciens que votre sollicitude s'est constamment arrêtée. Le rêve de beaucoup d'entre nous serait de créer là, derrière cette muraille qui serait la vivante enseigne des arts rémois, un musée monumental comparable au musée lorrain du palais ducal de Nancy. Nos vœux, Messieurs, pour être discrets, n'en sont pas moins ardents, et nous savons que l'Etat lui-même voudrait réparer à ses frais un type si rare de notre architecture civile, et que la Ville, elle aussi, s'efforce de soustraire aux rigueurs de l'alignement un seuil si renommé. Vous avez compris cet intérêt historique et artistique tout ensemble, que notre confrère a ravivé en consultant les archives et les plans anciens, tandis qu'un de nos assidus correspondants, M. Ponsinet, en décrivait le charme humoristique et légendaire. Bien des familles laborieuses ont vécu dans cette étroite artère, à l'ombre de ses statues et de ses pignons du moyen-âge; bien des hommes distingués sont nés dans ces boutiques dont l'opulente rue Colbert n'a pu éteindre entièrement l'antique achalandage.

(1) M. E. Leblan est mort à Reims le 20 décembre 1883. Son œuvre compte huit livraisons, sur lesquelles cinq sont l'œuvre de membres titulaires de l'Académie. Deux ont été écrites, en outre, par M. L. Paris, membre honoraire, et la dernière, celle du Collège, est l'œuvre de M. l'abbé Cauly, lauréat de l'Académie pour l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants*.

Digitized by Google

C'est sous l'inspiration de ce respect pour nos vieux monuments, que M. Al. Gosset vous a soumis une grandiose proposition, « celle de colliger tous les documents parus jusqu'à ce jour sur les édifices historiques de Reims, de les compléter, d'en faire un ensemble, et de donner une tête au corps par l'exposé de l'histoire de l'art à Reims ». Notre zélé confrère a fait plus encore, il a rédigé le programme de cette vaste entreprise et vous a conviés à en remplir le cadre en associant à l'œuvre les talents divers, les spécialités de chaque ordre. Une commission permanente a été désignée pour suivre cette idée, lui donner la forme pratique dont les circonstances pourront offrir l'occasion, et prouver, en tous cas, la vitalité de notre concours aux projets qui touchent de si près à l'honneur même de Reims.

Malheureusement, il faut pour suivre d'aussi hautes conceptions, des ressources qui dépassent les bornes de nos budgets : trop heureux serions-nous de stimuler l'initiative, et de maintenir nos revendications qui ont déjà obtenu un local pour les antiquités à l'Hôtel-de-Ville et la préparation d'une étude pour la sauvegarde de la mosaïque (1). Que l'on poursuive, en outre, la publication illustrée des dessins déjà recueillis à la Bibliothèque sur nos plus beaux monuments, et le vœu de M. Gosset sera en partie exaucé. Il ne tiendra pas à nous de lui donner sa pleine extension. Exempts d'égoïsme, vous avez même voté une subvention

(1) Séance du Conseil municipal de Reims du 4 juin 1884.

Digitized by Google

généreuse en faveur des ruines de Sanxay (Vienne), puisqu'il devient possible de les conserver dans leur état actuel. Que ne tenteriez-vous pas pour Reims ?

C'est dans le but de reconstituer avec critique la ville gallo-romaine que M. Demaison vous a donné lecture d'une note sur les Thermes fondés à Reims par l'empereur Constantin, et sur les vestiges qui paraissent en subsister encore sur la place des Marchés. Pour en mieux fixer l'architecture, notre confrère a comparé les substructions mises à découvert en cet endroit à différentes époques, avec les substructions analogues qui se voient dans la ville d'Arles, sur la place du Forum.

Dissertant sur les bijoux comme sur les monuments, M. Demaison vous a livré le secret de la légende d'une bague du Musée de Reims, dont les caractères avaient déjà fixé l'attention de MM. Courmeaux et Maquart. Cette bague en or du XVe siècle, trouvée lors de la démolition des remparts, n'offre pas seulement la décoration d'un fort précieux joyau, c'est encore le support d'une devise qui suit une initiale. On y lit, en effet, à la suite de la lettre G, ce mot qui convient à une épouse non moins qu'à un ami : JATENS. Attendre, c'est l'amour dans sa plus pure fidélité, c'est la patience dans son indomptable fermeté, c'est l'espérance avec ses rêves consolateurs. Voilà l'énigme dévoilée, le problème résolu.

Abordant aussi son entreprise par les détails qui permettront un jour de mieux connaître l'ensemble, M. l'abbé Cerf reprend en sous-œuvre l'histoire

Digitized by Google

de la cathédrale : il a retrouvé, à l'aide des pièces d'archives, la date des constructions opérées dans les XVe et XVIe siècles, les noms de plusieurs maîtres maçons, et ceux d'artistes décorateurs inconnus jusqu'ici. La liste serait trop longue de ces intéressantes mentions chronologiques, et notre confrère nous la déroulera tout entière en poursuivant les recherches auxquelles il a voué sa vie. Notons cependant que le pignon du transept, tourné vers le midi, fut rebâti en 1499 et décoré l'année suivante du groupe colossal de l'*Assomption*, puis surmonté d'un nouveau Centaure, pour perpétuer en cet endroit la tradition du Sagittaire visant avec son arc le cerf de bronze de la cour du palais. Ces souvenirs ont leur importance et éclairent la mission des hommes respectueux du passé, alors qu'il s'agit de reconstruire encore cette façade monumentale, dont nous voudrions tous voir respecter les grandes lignes. Notre œil est habitué à cette riche décoration flamboyante couronnant les sévères assises des siècles précédents. Comment ne désirerions-nous pas qu'elle y soit reproduite, telle que l'ont réalisée les maîtres des œuvres du temps de Robert de Lononcourt ?

C'est aussi à la description et à l'histoire d'un détail de Notre-Dame, mais d'un détail illustre et renommé entre tous, que se sont attachés MM. Jadart et Lamy. Tandis que le premier cherchait à réveiller les échos historiques du gros bourdon, le second en modelait la coupe, en dessinait les ornements, en reproduisait par le crayon le très élégant profil. Cette cloche, réputée l'une des

Digitized by Google

meilleures de France, sauvegardée avec un soin jaloux par les administrations successives comme le chef-d'œuvre d'un fondeur de Reims que vous connaissez tous, Pierre Deschamps, manque depuis un an à la vie de la cité. Jadis une ville était privée de ses cloches pour crime de félonie ou à la suite d'une prise d'assaut. Reims, grâce à Dieu, n'a point subi ce sort néfaste, et vous avez exprimé à M. le ministre des cultes, par l'intermédiaire obligeant de notre confrère, M. le sénateur Dauphinot, le vœu bien naturel de voir rendre à sa mission, déjà trois fois séculaire, notre incomparable bourdon. Vous avez appris indirectement que ce désir, partagé par la ville entière, était compris et serait bientôt exaucé par la restauration du beffroi.

J'ai eu aussi à vous entretenir d'un tableau historique conservé à Asfeld (1), dont il ornait récemment encore le prétoire. Cette toile, de moyenne dimension et d'exécution assez soignée, fut envoyée vers 1680 par Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, président à mortier au Parlement de Paris, pour orner l'auditoire de son bailliage, comme l'indique l'écusson peint au bas, conservé intact, offrant les armoiries de cette célèbre famille parlementaire. Le sujet principal est un Christ en croix, tel qu'on en mit de tout temps dans nos salles de justice, mais une particularité intéressante s'y remarque, c'est qu'au lieu d'entourer Notre-Seigneur des figures tradition-

(1) Chef-lieu de canton, Ardennes.

Digitized by Google

nelles de la Sainte-Vierge et de saint Jean, le peintre les a remplacées par celles de *Thémis* et de *Minerve*. Les déesses de la Justice et de la Sagesse, dans une attitude et un costume fort décents, sont debout au pied de la croix, et y symbolisent parfaitement les vertus si opportunes à glorifier dans l'enceinte d'un tribunal. La leçon morale positive, la vertu humaine n'étaient donc pas absentes des mœurs judiciaires de nos pères, et ne déparaient point les emblêmes religieux auxquels ils attachaient d'ailleurs une si naturelle importance.

En terminant cette revue de nos séances, j'ai à peine besoin de vous rappeler, Messieurs, l'une des mieux remplies, celle que M. Gosset employa à nous retracer, vues et plans en mains, l'historique de la formation du style des églises catholiques. Vous avez suivi cette conférence animée, dans laquelle notre confrère, passant des catacombes aux basiliques, de Sainte-Sophie à Saint-Marc de Venise et à Saint-Front de Périgueux, des églises ogivales à celles de la Renaissance et des derniers siècles, de Notre-Dame de Reims à Saint-Pierre de Rome, au Val-de-Grâce, aux Invalides, au Panthéon, en vint à nous déclarer que nous ne savons plus bâtir en style gothique, et manifesta, en fin de compte, sa prédilection raisonnée pour les églises à coupoles. Après avoir ainsi retracé les grandes phases de l'architecture religieuse, M. Gosset esquissa les différents systèmes décoratifs adoptés par chaque siècle, et termina en proclamant la peinture murale, telle que l'ont comprise Orsel, Périn et Flandrin, comme le plus bel ornement

Digitized by Google

de nos temples. Joignant l'exemple au précepte, l'infatigable architecte fit alors passer sous nos yeux les plans complets et la représentation figurée d'une église modèle, en forme de croix grecque, avec ses fresques, sa coupole au centre et son campanile au chevet. Vous savez, Messieurs, que ce projet figurait à l'Exposition des Beaux-Arts à Paris, et nous espérons le retrouver encore à Reims pour l'étudier à loisir.

Le Salon de cette année offrait aussi le modèle de la statue monumentale d'Urbain II, tel qu'il vient d'être adopté par un comité composé de MM. Guillaume, de Laborde, de Saint-Marceaux, Deperthes, Desrousseaux et de Montagnac. Le projet de M. Roubeau, sanctionné par de tels suffrages, deviendra donc bientôt une glorieuse réalité à laquelle vous avez tenu à contribuer des premiers.

En dehors de sa participation aux travaux des séances, votre commission d'archéologie a continué sa besogne conservatrice dans notre Musée, dans nos rues et dans nos édifices ruraux. Elle a recueilli pour le dépôt d'antiquités de l'Hôtel-de-Ville, qui continue celui de la crypte de l'Archevêché, plusieurs inscriptions gallo-romaines, sculptures, débris de peintures et autres précieux débris trop négligés jusqu'ici. Citons parmi les généreux donateurs, l'Administration des Chemins de fer de l'Est, M. George Goulet, M. Ch. Givelet, M. Coplot et M. Bouton. Nous leur devons l'assurance publique de notre gratitude et du soin que nous mettrons à cataloguer leurs dons. Etendant notre tâche aux objets qu'un musée ne peut contenir,

Digitized by Google

nous avons entamé l'inventaire méthodique des rues et places de Reims, c'est-à-dire la liste descriptive, numéro par numéro, de tous les vestiges encastrés dans les maisons et édifices, lorsqu'ils nous paraissent avoir le moindre intérêt pour l'histoire ou pour l'art : enseignes, corniches, façades, pierres sculptées, bois décoré, fer forgé, tout sera sommairement indiqué, tout aura sa place dans ce recensement minutieux qui servira de répertoire aux historiens et aux artistes. Ces points de repère seront indispensables dans un prochain avenir, tant on détruit, tant on bouleverse, tant on renouvelle en notre siècle d'incessants progrès !

Poussant plus loin encore nos investigations, nous avons poursuivi nos recherches archéologiques dans l'arrondissement : à Courville, où subsistent intactes des sculptures du XIe siècle, bien dignes d'être étudiées et reproduites ; à Hautvillers, qui garde la tombe de D. Ruinart ; à Boult-sur-Suippe, où l'on retrouve l'architecture de l'abside de Notre-Dame ; à Trépail, où l'on rencontre, près d'une église intéressante, une curiosité naturelle bien rare en Champagne, une grotte garnie de stalactites, sorte de galerie souterraine creusée par un petit ruisseau, dont le cours assez étendu se prolonge sous la Montagne de Reims et fait mouvoir un moulin à sa sortie, en même temps qu'il fournit au village une eau abondante. — Beaucoup d'autres souvenirs nous ont attirés, notamment les inscriptions, dont nous continuons à recueillir les textes, besogne urgente, car il en disparaît chaque année : par exemple, cette fois, celui de la tombe

Digitized by Google

d'une marquise de Louvois à Louvois, et à Puysieulx celui d'une cloche nommée en 1606 par François Brûlart, abbé de La Val-Roy et aumônier de Henri IV.

Les châteaux historiques ou curieux sont devenus rares dans nos environs, ce qui rend plus nécessaire la description de ceux qui survivent encore : nous avons visité tour à tour les débris du manoir féodal d'Unchair, démantelé sous la Ligue par ordre du maréchal de Saint-Paul ; la châtellenie de Courville, son énorme colombier du XVIe siècle portant les armes de Briçonnet, son haut pavillon seigneurial qui rappelle Lenoncourt et les Guise et vient d'être restauré avec goût ; le château de Muizon, de style Louis XIII, soigneusement entretenu par la famille de ce nom ; les restes du Cosson, la résidence favorite de Charles de Maupas, baron du Tour, qui y reçut Henri IV ; la paisible demeure de Courcy, rebâtie au XVIIIe siècle ; et enfin Saint-Thierry, si fécond en souvenirs, où, près des splendides salons Louis XVI, se conservent les chapiteaux romans de la salle capitulaire de l'abbaye. Grâce à l'accueil bienveillant des propriétaires, nous avons pu prendre sur le style et les décorations de ces divers édifices des notes qui nous permettront de décrire un jour l'ensemble des curiosités de notre région, comme on l'a fait tout autour de nous, en Lorraine, en Seine-et-Marne, dans l'Aisne et les Ardennes.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE

Je serais incomplet et ingrat si je ne signalais de nouveau à votre attention les ouvrages offerts à notre Compagnie par nos confrères titulaires ou correspondants : M. Diancourt vous a fait hommage de son livre sur les *Allemands à Reims en 1870-71*, œuvre patriotique si bien comprise que les deux éditions ont été écoulées comme par enchantement, œuvre historique et importante à raison des événements qu'elle retrace de la manière la plus authentique. — M. l'abbé Tourneur vous a offert son *Eloge funèbre du général Chanzy* et la cinquième édition de sa *Description de Notre-Dame de Reims*. — M. Peltereau-Villeneuve vous a remis son *Discours sur l'Education*, et M. Demaison sa dissertation sur une relique rapportée de Terre-Sainte à Saint-Remi de Reims. Vinrent ensuite de nos nouveaux correspondants, l'un M. Pélicier, son volume sur le *Gouvernement de la Dame de Beaujeu*, l'autre M. Landouzy, le *Bulletin de la Société de médecine légale de France*, auquel il collabore avec autorité. — M. Cheysson, membre honoraire, vous a adressé ses mémoires sur la *Question de la population* et sur les *Pensions civiles des employés de l'Etat*. — M. J. de Baye vous a transmis ses *Notes sur le château de Montmort* et sa dissertation sur le *Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port*. — Vous avez reçu de M. l'abbé Poquet des notices sur *Saint-Médard de Soissons* et sur la *Ferté-Milon ;* — de M. Auguste

Digitized by Google

Nicaise un aperçu sur l'*Ecole française de peinture du XVIIIe siècle ;* — de M. Louis Guibert une biographie du *Prédicateur Menauld ;* — de M. H. Rouy, *Sedan à vol d'oiseau en 1883, Le siège de Jametz, La bataille de Douzy, Les souvenirs sedanais contemporains* et une étude morale sur *F. Ozanam et A. Cochin ;* — de M. l'abbé Etienne Georges, ses notes sur *Les descendants des sires de Coucy ;* — de M. le docteur Bougard, sa belle édition du *Journal de Clément Macheret ;* — et enfin de notre actif correspondant belge, M. le professeur E.-J. Dardenne, des ouvrages d'éducation qui peuvent nous servir d'exemples, *Premières excursions géologiques* et l'*Ecole de Pontillien.* — D'autres publications omises ici, figureront dans la liste des envois de l'année.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS

Il ne me reste, Messieurs, qu'à vous rappeler la perte douloureuse de trois vénérés confrères, et à saluer, en votre nom, les hommes distingués qui ont été élus pour les remplacer. Depuis plusieurs années la mort nous avait épargnés, mais elle vient d'éclaircir nos rangs et de nous ravir en quelques mois les respectables aînés de la Compagnie, les gardiens de nos traditions premières et les derniers témoins de notre fondation. M. Louis Fanart, membre de l'Académie romaine de Sainte-Cécile, était, en effet, notre doyen et le dernier survivant parmi nous des dix-huit fondateurs : je ne vous redirai pas sa haute science musicale, le charme de

Digitized by Google

son style, la politesse de ses manières qui rappelaient un autre âge, car notre président a dignement exprimé, dans un suprême adieu, tous ses titres à notre estime et à nos regrets. — L'un de ses contemporains, M. Victor Duquénelle, ancien pharmacien, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, l'a suivi peu de temps après dans la tombe, et vous avez uni votre deuil à celui de la ville, dont il reste le bienfaiteur insigne, après en avoir été l'un des meilleurs citoyens. Collectionneur infatigable des antiquités rémoises, et particulièrement des monnaies romaines, notre confrère a été pour nous un exemple de persévérance dans les recherches et de dévouement au bien public. Vous avez désiré que ses notices posthumes voient le jour sous votre patronage et soient accompagnées de tous les renseignements biographiques que comporte son utile quoique modeste existence. Vous vouliez payer ainsi votre dette de gratitude pour le don généreux qu'il nous laisse, et lui rendre en même temps le dernier tribut de notre affectueux attachement. Son nom est l'un de ceux qui nous honorent le plus et nous protégeront le mieux : aussi sa mémoire nous restera toujours chère. D'ailleurs, ses œuvres, son musée rétrospectif surtout, lui assureront, mieux que nos louanges, le souvenir reconnaissant des Rémois dont il a tant agrandi le patrimoine historique. — Un autre vide vient encore de se produire parmi nous et d'enlever à notre amitié un confrère de trente ans, M. Alfred Elambert, ancien notaire, esprit loyal et élevé, causeur délicat, homme de

Digitized by Google

cœur et de charité, qui laisse en beaucoup d'institutions les mêmes regrets que parmi nous. — A la mort de nos membres titulaires est venue se joindre celle d'un fidèle correspondant, qui n'a jamais cessé de nous envoyer ses nombreuses publications, M. le docteur Lecadre, du Havre, l'initiateur de nombreuses améliorations au sein de cette ville de progrès. Récemment vous appreniez encore le décès de M. le docteur Aubrion, élu naguère par vous à titre d'auteur d'une étude sur le Gault et ses environs.

Vous avez conféré le titre de membre honoraire, comme un témoignage d'affectueux souvenir et de regret, à notre confrère M. Vassard, lors de son départ de Reims. Vous avez été heureux d'élire membre titulaire M. Henri Michaut, ingénieur des ponts et chaussées. Ce choix vous était dicté par l'utile compétence de notre nouveau confrère dans toutes les questions scientifiques, non moins que par l'ancienne habitude de la Compagnie d'appeler les ingénieurs de Reims dans son sein, en souvenir de la part prise à nos travaux par MM. Tarbé de Saint-Hardouin et Cheysson. Vos suffrages se sont portés, en même temps, sur M. Valser, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, ami des belles-lettres et du gai savoir autant que des sciences expérimentales. Puis, vous vous êtes attaché comme correspondants, M. Henri Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, dont le nom continuera ici une tradition d'érudits et resserrera nos liens d'amitié; — M. Pélicier, archiviste de la Marne, lauréat de l'Institut, le dévoué collabora-

Digitized by Google

teur de tous les travailleurs de notre département qui lui a confié ses archives, mine féconde bien peu explorée dont il nous met au jour les richesses; — enfin M. le docteur Landouzy, qui poursuit dans la capitale, par son savoir et son activité, la renommée acquise à sa famille dans le pays rémois et fera revivre parmi nous la mémoire de son père, l'un de nos plus illustres fondateurs.

De telles élections, Messieurs, nous préparent une compensation aux coups cruels qui ont si tristement frappé nos anciens. L'année qui s'écoule a vu disparaître de Reims bien des noms respectés, bien des intelligences d'élite; il faut de tous côtés serrer les rangs, et reconquérir par la vaillance cette jeunesse féconde, cette immortalité promise, non aux académiciens, mais aux sciences qu'ils cultivent.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'abbé GILLET, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Deux mémoires ont, cette année, été soumis au jugement de votre commission d'histoire.

L'un de ces mémoires est une *Monographie du village de Gueux*. L'auteur a mis à profit les documents publiés par M. Varin et quelques autres ouvrages déjà connus ; mais si ces données ne sont pas nouvelles, elles ont le mérite d'être disposées avec méthode, clarté et intérêt.

Des sources moins explorées ont aussi été utilisées.

L'historien de Gueux a consulté avec fruit les archives de la ville de Reims et en a tiré deux documents fort importants : la charte d'affranchissement des habitants de Gueux en 1212, et les cahiers de doléances des habitants de Gueux en 1789 ; des recherches aux archives de Châlons auraient probablement amené d'autres découvertes.

La distribution de l'ouvrage est nette, parfois un peu disproportionnée, avec quelques lacunes qu'il était peut-être d'ailleurs impossible de combler. L'auteur s'étend avec intérêt sur la période féodale :

Digitized by Google

les seigneurs de Gueux, leur puissance, leurs conflits avec leurs voisins, la question de la justice et des impôts. La charte d'affranchissement vient bien éclairer cette partie de l'histoire; suivent quelques détails concernant la situation de Gueux pendant la guerre des Anglais et pendant la Ligue. Puis vient une lacune assez longue avant 1789 ; l'auteur y a substitué l'indication d'anciens usages locaux et la description de la vieille église de Gueux. Le travail se termine par une liste des divers administrateurs et bienfaiteurs de la commune et par un aperçu géologique du territoire de Gueux.

La forme que l'auteur a donnée à son travail est correcte, fort lucide, de bonne tenue, avec ce style simple dans lequel l'historien disparaît pour laisser parler les documents.

Ce travail, d'une étendue assez restreinte, mais d'une composition soignée, mérite à son auteur, M. Thénault, une médaille d'argent de deuxième classe.

L'Essai d'Histoire sur Maubert-Fontaine est beaucoup plus volumineux que le travail précédent. Les sources auxquelles l'auteur puise sont nombreuses. Ce sont : Marlot, dom Lelong, Lépine, Varin, dom Noël, M. Sénemaud, *Revue historique des Ardennes ;* Martin, *Histoire de Rozoy*, etc. ; ce sont surtout : les conclusions du conseil de ville de Reims, les archives de Châlons, celles de Reims et de Mézières assez largement mises à contribution. Il faut louer l'auteur de l'emploi laborieux et intelligent de ces derniers documents ; car si nous pouvions apprendre aux chercheurs le chemin de ces précieux dépôts, si nous pouvions inspirer à un plus grand nombre le courage d'y puiser avec patience et discernement, nous aurions préparé de sérieux et fort intéressants travaux

Digitized by Google

sur l'histoire locale, de précieux et abondants éléments pour l'histoire générale du pays.

L'ouvrage, divisé en seize chapitres, suit l'histoire de Maubert selon l'ordre des temps. La discussion des étymologies est bien longue ; le sens le plus simple paraît le plus vraisemblable : la fontaine de Maubert. L'auteur fait remonter la fondation de Maubert au xe siècle; mais il doit y avoir en ceci une erreur qui, d'ailleurs, s'explique facilement par un instant d'inattention dans la lecture d'une parenthèse.

Il est question, il est vrai, des Moulins de Maubert dans une pièce datée de 1075 et rapportée par M. Varin dans son travail sur les *Archives*. Mais ce qui est relatif à Maubert se trouve entre parenthèses ; et dans une de ses notes, M. Varin avertit qu'il a groupé sous cette rubrique des indications de faits postérieurs à 1075; c'est d'ailleurs l'usage du savant archiviste, et il faut y faire bien attention. C'est donc en vain que l'auteur combat l'assertion d'une charte de 1208 qui représente Maubert comme une ville nouvelle; il paraît difficile d'assigner à ce pays une origine plus ancienne; celle-ci, d'ailleurs, est déjà vraiment respectable.

De plus, ce n'est guère qu'à partir de cette date que l'historien de Maubert nous fournit sur son sujet des renseignements bien positifs dans un récit suivi, abondant, intéressant. Erection de Maubert en fief, sa charte, démêlés avec divers seigneurs, bandes de pillards, ruine de Maubert par les Impériaux en 1521 ; François Ier, Charles-Quint, Henri III à Maubert; Maubert pendant la Ligue; Condé à Maubert, et détails sur la bataille de Rocroi; enfin, Maubert pendant les derniers temps de la Monarchie, sous la Révolution, l'Empire, et à l'époque contemporaine;

Digitized by Google

voilà assurément un cadre assez complet et rempli avec intérêt.

Les derniers chapitres traitent de la justice, des impôts, de l'instruction à Maubert, des coutumes, détails géologiques, des bois, rièzes, et de la biographie de quelques personnages originaires de Maubert. Deux cartes fort bien faites sont insérées dans l'ouvrage : l'une représente la vue de Maubert, l'autre en développe le plan.

On désirerait, toutefois, que l'auteur eût davantage serré sa rédaction, donné çà et là au style le ton plus simple de l'histoire, supprimé des hors-d'œuvre, des parenthèses inutiles, des observations personnelles assez hors de propos. Ce sont là de légères taches qu'une correction sévère du travail peut faire très facilement disparaître. L'Académie, appréciant les qualités solides de cette étude sérieuse et de bon aloi, décerne à son auteur, M. l'abbé Chartier, curé de Givonne, une médaille d'or de deux cents francs.

Soucieuse de reconnaître et d'encourager tous les efforts qui concourent au développement de nos études historiques et littéraires, l'Académie a voulu donner une marque de son estime et de sa gratitude à un auxiliaire aimable, laborieux et modeste de nos travailleurs, à un homme constamment dévoué depuis vingt ans au bien de notre compagnie, et elle a décerné une médaille d'or à M. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de la ville de Reims.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LÉGISLATION

Par M. P. DOUCE, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Votre commission du programme des concours avait eu l'intention de mettre à l'étude cette question : « De la nécessité d'une législation régissant les assurances sur la vie. »

Par quelle erreur le programme imprimé portait-il seulement : « De la nécessité d'une législation sur les assurances » ? Je ne puis le dire. Il y a eu là une omission qui n'est imputable à personne ; mais elle a trompé les concurrents, et leur a ouvert un champ bien plus vaste que celui entrevu par votre commission.

Peut-être auraient-ils pu se dire que les assurances contre l'incendie, les accidents, la grêle, les rixes de mer, etc., étaient régies par les lois existantes, que les contrats de cette nature ne soulevaient en général de difficultés que sur l'appréciation des dommages, que la commission avait dû viser les assurances sur la vie si fréquentes en procès, et s'attacher spéciale-

Digitized by Google

ment à ce genre d'assurances ; ils ne sont pas coupables d'avoir traité la question telle qu'elle avait été posée ; leur bonne volonté doit leur être comptée, et nous les remercions tout d'abord d'avoir répondu à notre appel.

Peu nombreux, à la vérité, sont les concurrents, et nous n'avons reçu que deux mémoires.

Le premier a pour épigraphe : *Judices certant, adhuc sub judice lis est.* Cette épigraphe est bien choisie, et nous eussions désiré que l'auteur nous montrât comment en effet les nombreux litiges auxquels donne lieu la matière des assurances sur la vie étaient tranchés par les tribunaux et par les cours d'appel dans des sens si opposés, qu'on peut dire que toutes les questions relatives à cette matière sont encore pendantes ; point de décisions de principe ; partout, des jugements ou des arrêts d'espèce. Mais l'auteur n'a pas examiné la jurisprudence, et il n'a pas su nous en révéler les contradictions ; il n'a pas cherché sur quels principes de nos lois actuelles il fallait s'appuyer pour résoudre les difficultés, recherches qui l'auraient amené bien vite à considérer ces lois comme insuffisantes et à nous exposer en quoi consistait cette insuffisance. Il s'est borné à des considérations générales sur l'utilité et la moralité des assurances, considérations très justes, mais banales, desquelles il résulte que l'assurance est bonne en soi, qu'on doit y recourir, mais qui ne font point ressortir que ce contrat est relativement nouveau dans nos mœurs, qu'il a été presque ignoré des rédacteurs du code civil, et que par suite il appelle une règlementation positive, comme les contrats de mariage, de prêt, de société, et en général comme tous les contrats.

Vous n'avez jugé ce mémoire digne d'aucune ré-

Digitized by Google

compense, parce qu'il n'est pas entré dans le vif de la question, et que nous n'y trouvons pas la preuve que nos lois civiles ne répondent pas à ce besoin tout moderne de préserver nos biens et nos vies des risques auxquels ils sont assujettis.

Le second mémoire porte une épigraphe peut-être un peu trop élevée pour le sujet :

« L'assurance fera époque dans l'histoire de l'hu-
« manité comme une des plus glorieuses étapes de
« la civilisation ; c'est l'avénement dans l'ordre éco-
« nomique de la mutualité, loi de paix et de justice
« proclamée depuis dix-huit siècles ! C'est la raison
« humaine qui arrive enfin à la réalisation de l'une
« des données évangéliques !

« (Extrait de l'ouvrage de M. Eug. Reboul, *Assu-*
« *rances sur la vie.*) »

Je dis l'épigraphe un peu élevée parce qu'il faut ne pas envisager la question à un point de vue surhumain ; on risquerait de faire fausse route : l'assurance n'est pas une panacée qui réalisera la fraternité universelle, pas plus que les phalanstères ou les ateliers nationaux ; elle atténuera seulement, sans en détruire jamais l'effet entier, quelques-uns des maux qui pèsent sur notre humanité, ceux qui sont la conséquence d'événements possibles mais inattendus. C'est à ce point de vue, moins haut, mais plus vrai, qu'il convient de se placer pour traiter la matière et découvrir le devoir qui incombe au législateur, de guider les citoyens dans leurs conventions relatives aux assurances.

Le mémoire que nous examinons est un travail important et complet, en ce sens que, sans proposer toujours les solutions, il signale les points principaux sur lesquels les pouvoirs publics auraient à se prononcer ; si, devinant la pensée du programme,

Digitized by Google

l'auteur avait traité seulement des assurances sur la vie, son œuvre eût répondu probablement au vœu de l'Académie.

Après un aperçu historique, qui n'est pas sans intérêt pour l'étude des assurances, et dans lequel nous voyons figurer Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, comme ayant établi, en 1779, une caisse diocésaine d'assurance contre l'incendie, la grêle, l'épizootie et l'inondation — c'était presque une initiative à cette époque — l'auteur passe en revue les lois actuelles sur cette matière; il examine non seulement la situation des Compagnies françaises, mais celle des Compagnies étrangères, et toutes deux au regard des lois françaises et des lois étrangères ; bien entendu, il ne s'agit pas d'une excursion à travers les législations de toutes les nations du monde connu, mais d'une étude comparative des législations des pays avec lesquels la France a le plus de relations au point de vue particulier des assurances, et notamment des Etats-Unis d'Amérique, de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne.

Dans le troisième chapitre, l'auteur indique les lois nouvelles désirables; il cite particulièrement, comme un bon exemple, la caisse de secours mutuels contre la grêle, créée depuis quelques années par le Comice départemental de la Marne au profit de tous ses membres. Il rappelle les principales décisions de la jurisprudence; il traite des rapports des Compagnies avec l'Etat, du rôle que pourrait prendre celui-ci, soit comme surveillant, soit comme assureur pour son compte, ou comme ayant droit de rendre l'assurance obligatoire; il conclut en disant que, pour préparer le code futur des assurances, il serait bon de recueillir les diverses décisions des tribunaux, afin de déterminer les droits de chacun, ceux des créan-

Digitized by Google

ciers et des héritiers réservataires, ceux des assureurs et des assurés.

Le plan de l'ouvrage soumis à votre appréciation, Messieurs, est vaste, et la division excellente; mais la jurisprudence relative à la question qui avait préoccupé l'Académie n'a peut-être pas été assez approfondie : l'auteur aurait dû constater la divergence que l'on remarque entre celle des tribunaux civils et des cours d'appel qui, en laissant un peu de côté les vrais principes du droit, tend à appliquer les contrats d'assurance dans le sens qu'elle croit répondre aux intentions des parties — et celle de la cour de cassation qui, en jugeant suivant les principes, ne remplit pas le but que se sont proposé les assurés. Il eût relevé les contradictions d'une matière plus sensible et fait un appel plus énergique au législateur. Cela tient en partie à l'erreur que nous avons signalée et dont il ne peut encourir toute la responsabilité.

Aussi, reconnaissant le mérite très réel de l'ouvrage, les recherches sérieuses auxquelles il a donné lieu, les vues exactes de l'auteur sur la matière, et l'intelligence avec laquelle il a su poser les questions que tranchera la législation à venir, vous lui avez décerné une médaille de vermeil de première classe. Nous étions confiants dans l'espoir que cette récompense encouragerait l'auteur et que, la question restant au concours et cette fois circonscrite comme elle devait l'être, nous aurions de lui, l'année prochaine, un travail méritant la plus haute distinction. Mais, hélas! en ouvrant le pli cacheté qui contenait le nom du lauréat, nous y avons trouvé celui de M. l'abbé Quéant, curé d'Asfeld, mort il y a quelques semaines, en consacrant sa vie au soin des malades de sa paroisse.

Digitized by Google

Déjà deux fois lauréat de l'Académie pour des sujets différents, M. Quéant nous a prouvé l'étendue de ses connaissances et son goût pour les travaux savants et utiles.

Il faut signaler à l'admiration publique ces hommes laborieux qui savent trouver, au milieu des occupations du ministère ecclésiastique, le temps de faire des recherches sur l'histoire et sur la science et en particulier sur les moyens d'améliorer la condition matérielle de l'homme, amélioration sans laquelle le progrès moral est lent et interrompu.

M. l'abbé Quéant, préoccupé d'assurer ses semblables contre les risques de toute nature qui menacent leurs biens et leur existence, n'a pas su assurer sa vie contre les excès du zèle et du dévouement. L'Académie lui doit le témoignage de sa gratitude, puisqu'elle ne peut plus lui décerner l'honneur dont elle l'avait jugé digne. — C'est notre espoir, Messieurs, que le fruit de son labeur ne sera pas perdu, et que d'autres viendront après lui, qui, honorant sa mémoire en mettant à profit son travail, réaliseront la véritable pensée du programme.

La question de la nécessité d'une législation sur les assurances sur la vie restera donc au concours l'année prochaine, et elle est vraiment digne de tenter les hommes de loisir et d'étude que préoccupe le souci du bien commun. Nous ne sommes plus au temps où Portalis disait que la vie humaine n'était pas une matière assurable. La vie est une valeur que chacun de nous a le devoir de conserver parce qu'elle est profitable, non-seulement à lui, mais à tous les hommes, et elle a d'autant plus de prix qu'elle appartient aux plus déshérités de la société. S'il serait contraire à tous les sentiments de notre nature de dire qu'un capital peut la remplacer, il

Digitized by Google

serait absurde de prétendre que ce capital n'amoindrit pas les tristes conséquences de la disparition d'une vie humaine. Demandez-le à ces familles qu'un terrible fléau prive en ce moment de leur chef, de leur soutien le plus actif. Cette vérité est incontestable, et, après les travaux de M. Edmond About, de M. Sarcey et de M. Alfred de Courcy, personne n'oserait prétendre que l'assurance sur la vie n'est pas éminemment utile et morale. On a cru dire plaisamment que c'était la consolation des survivants ; la misère, Messieurs, la vraie misère est une autre consolatrice bien plus active, et je puis vous répondre que le deuil est moins durable dans les familles où elle le suit.

C'est poursuivre un noble but, c'est chercher à diminuer les maux qui nous frappent que de continuer à encourager l'étude des assurances sur la vie, et à demander que notre pays ait sur cette matière une législation comme les nations voisines.

Caractères du contrat d'assurance. — Equivaudra-t-il entre deux époux ou entre étrangers à une donation ou à un testament? — Dans quelle mesure devra-t il profiter au bénéficiaire, en présence de créanciers ou d'héritiers réservataires? — Comparaison de notre situation avec celle des Etats déjà dotés de cette législation. — Droits à réclamer pour nos compagnies à l'étranger, et à accorder aux compagnies étrangères en France.

Tel est le sommaire rapide des questions que soulève ce sujet. Ce serait certainement l'honneur de l'Académie d'avoir provoqué et de récompenser un jour un travail complet sur une étude aussi intéresressante et aussi vaste.

Il me reste un mot à dire d'un mémoire présenté à la commission e législation et qui eût peut-être été

Digitized by Google

mieux à sa place dans la commission d'histoire. Ce mémoire nous fut apporté tardivement, l'année dernière, et il n'avait pas été possible de l'examiner pour le jour de la séance annuelle. Il a pour titre : « *Des impôts indirects chez les Romains* ». C'est, au premier abord, un travail très important, rempli de notes et de recherches savantes ; mais l'auteur, en citant les sources auxquelles il avait puisé, a oublié de nommer M. Cagnat, ancien élève de l'école normale, agrégé de l'Université, qui avait présenté sur le même sujet un ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ouvrage imprimé à l'Imprimerie nationale en 1882. — Nous ne nous étendrons pas davantage, Messieurs ; au seul nom de M. Cagnat, l'auteur du mémoire comprendra pourquoi l'Académie ne lui décerne aucune récompense, et le prie de ne pas solliciter à l'avenir ses suffrages sans indiquer loyalement à qui appartient la véritable paternité de ses œuvres.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. V. DIANCOURT, **Membre titulaire.**

MESSIEURS,

Un article des statuts de l'Académie dit que chaque année un concours de poésie sera ouvert, et que des récompenses seront décernées, en séance publique, aux auteurs des meilleures pièces.

J'avais émis, il y a quelques années, l'avis de supprimer cet article. Platon proposait de chasser les poètes de la république; je me contentai de les consigner à la porte de l'Académie. Est-ce à dire que Platon et moi (pardonnez la hardiesse du rapprochement) soyons les ennemis des poètes et de la poésie? Le supposer serait faire injure au divin philosophe, qui n'exilait les poètes de la république, c'est-à-dire de la politique, que pour les transporter dans le monde idéal, dans l'immuable et sereine contemplation du beau. Loin d'être, en ce qui me concerne, l'ennemi

Digitized by Google

des poètes et de la poésie, je dirais volontiers avec un des plus délicats d'entre eux :

J'aime surtout les vers, cette langue immortelle.
C'est peut-être un blasphème, et je le dis tout bas;
Mais je l'aime à la rage. Elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont pu faire cas,
Qu'elle nous vient de Dieu, qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

Mais en matière d'art et de poésie, comme en tout ce qui se rattache à la conception du beau, le médiocre est souvent au-dessous du mauvais. La satisfaction incomplète qu'il donne au goût est de nature à en abaisser le niveau, aussi bien chez l'auteur que chez le lecteur. Les poètes qui riment des sonnets à la princesse Uranie font éclore les Vadius et les Trissotin qui les vantent.

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Certains auditeurs d'un goût plus sûr se laissent parfois aller à une bienveillance d'appréciation, qui trop souvent est une trahison envers l'art et envers l'auteur. Les Orontes rencontrent trop de Philinthes et trop peu d'Alcestes. C'est qu'il est, en effet, assez difficile de dire tout crûment à un auteur qui vient vous apporter les derniers nés de sa muse, que ces petits ours, si bien léchés qu'ils soient, ne sont que des ours. Il est bien plus commode de chercher le bon côté des choses, de mettre en relief les rares qualités, ou plutôt les qualités trop rares de l'œuvre, et de s'écrier, comme un personnage de comédie, en se tournant vers un poète qui vient de lui infliger la mor-

Digitized by Google

telle audition d'une médiocre tragédie : « Il y a un beau vers, un très beau vers ! »

Au XVIIIe siècle, on trouvait que cela suffisait. On cite un poète, ou plutôt un faiseur de vers, auteur d'un poème ennuyeux, qui eut son heure de célébrité, parce qu'il avait fait un vers resté fameux, qu'on appelait le vers du siècle. Le public est aujourd'hui de moins bonne composition. Un beau vers, plusieurs même noyés et perdus dans la masse des médiocres, ne surnageraient pas, et n'empêcheraient pas leur auteur de faire dans le fleuve d'oubli un plongeon dont les distinctions académiques seraient impuissantes à le tirer. Ces encouragements donnés par un corps littéraire ne font pas naître des poètes : tout au plus font-ils éclore quelques versificateurs. Le poète véritablement inspiré écrit comme l'oiseau chante, sans autre mobile que le besoin d'épancher ses impressions, ses sentiments et ses rêves. Ceux qui écrivent en vue des concours arrivent parfois à un certain talent de facture: ils composent des œuvres qui n'offusquent personne. Ils récoltent, bon an mal an, des médailles de toutes couleurs, dont ils pourraient consteller les murs de leur cabinet de travail, comme les amateurs de Vieux-Rouen émaillent d'assiettes les tentures de leur salle à manger. Mais leurs œuvres inconnues ou méconnues du public ne feront de chez le libraire qu'un saut chez le bouquiniste dont elles subiront les dédains. Si quelques-unes, dans l'espoir d'éviter ce fâcheux destin, s'assurent le concours de dessinateurs de talent, qui joignent le charme de leurs illustrations à l'attrait douteux du texte de l'auteur, leurs recueils échapperont peut-être à la destruction, mais non à l'oubli. Des collectionneurs les classeront au nombre des livres à figures; et comme le poète Dorat, illustré par Eisen,

Digitized by Google

ils arriveront à la postérité, en se sauvant de planche en planche. Ne serait-il pas plus sage, au lieu de les pousser dans cette voie, de leur rappeler les conseils de Boileau qui, lui non plus, n'était pas poète, mais dont on a pu dire qu'il avait du génie à force de bon sens? Ne vaudrait-il pas mieux leur répéter après lui que Pégase est rétif aux poètes sans vocation, et que Phœbus est sourd à leurs appels désespérés, qui auraient suffi à lui rendre l'oreille dure, si l'on ne savait qu'il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre! Ce dieu de l'harmonie, qui n'a jamais été plus harcelé qu'aujourd'hui, doit savoir mauvais gré aux corps constitués de la littérature qui, par l'appât de leurs récompenses, lui recrutent des adorateurs compromettants.

Un grand journal parisien publiait, ces jours derniers, les lignes suivantes, dont la pensée est trop conforme aux idées que je viens d'exposer, pour que j'hésite à me les approprier en les citant :

« J'ai lu attentivement tout ce que la jeune poésie « française a donné depuis trois ou quatre mois, et « j'avoue qu'il se mêle à l'impression que j'en ai reçue « un sentiment assez pénible, auquel je ne veux pas « donner son nom véritable, mais qui n'est certes « pas l'admiration. Comment! Tant de poètes, tant « de grands hommes de province à Paris! Les mal- « heureux! que de mécomptes! que de douleurs! Ils « n'ont certainement pas lu la phrase divine échap- « pée à l'un d'eux : « A combien de méditations a « dû se livrer Victor Hugo pour arriver au sommet « du Parnasse! » S'ils l'avaient lue, ils renonce- « raient. »

Non, ils ne renonceraient pas; car, à défaut du public, les académies sont un merveilleux débouché

Digitized by Google

pour cette surabondance de productions poétiques; c'est là, c'est chez nous que viennent s'échouer ces épaves de la muse, les *Echos*, les *Soupirs*, les *Primevères*, les *Brises du Soir*, les *Cris de l'Ame*, tous ces recueils qui s'agitent dans l'ombre des portefeuilles, et qui n'attendent qu'une occasion et une couverture de couleur tendre pour s'élancer vers la lumière.

Pour sa part, l'Académie de Reims a reçu cette année seize pièces d'un mérite inégal, et dont plusieurs, hélas! en ont si peu, si peu que pas du tout. Aux auteurs de ces dernières, nous dirons, en ami, que s'il est difficile de faire de bons vers, il est bien facile de n'en pas faire. S'il leur convient de passer outre et de continuer à rimer en dépit d'Apollon, nous les abandonnons à sa colère, en répétant avec Alceste :

J'en pourrais par malheur faire d'aussi méchants...

leur laissant le soin de finir la phrase et de tirer la conclusion.

Trois pièces seulement nous ont arrêtés. La première est d'un auteur maintes fois couronné par nous, et qui eut l'honneur d'être lauréat de l'Académie française. M. Millien, l'auteur de la pièce intitulée *la Prière*, n'est donc pas le premier venu. C'est un de ces maîtres lutteurs qui se présentent dans les diverses arènes académiques avec le prestige de leurs anciennes victoires, mais dont le talent mûri éveille plus de souvenirs que d'espérances. Nous avons reçu de M. Millien, depuis longues années, des poésies très estimables, inspirées de sentiments élevés exprimés en fort bons termes, auxquels nous avons tenu à honneur de faire l'accueil qu'elles méritaient. Il est regrettable que son nom, si souvent et si honorable-

Digitized by Google

ment inscrit sur les palmarès des diverses Sociétés littéraires, n'ait pas plus éveillé d'écho dans le public.

La pièce qu'il nous envoie aujourd'hui n'est pas indigne de ses aînées : si elle eût émané d'un débutant, nous n'aurions pas hésité à lui décerner la médaille d'or. Mais le but de l'Académie, en ouvrant ces concours, n'est pas de consacrer des situations acquises, en couronnant annuellement des poètes chevronnés. C'est aux conscrits plutôt qu'aux vétérans qu'elle fait appel. Mais son envoi était incomparablement supérieur aux autres ; et nous n'avons pas cru devoir refuser un nouveau témoignage d'estime à l'œuvre et à l'écrivain. Nous avons donc décerné à M. Millien, pour la poésie intitulée : *la Prière*, une médaille d'argent de première classe.

A sa suite, mais loin en arrière, nous rencontrons deux nouveaux venus auxquels, malgré tout ce que leurs compositions laissaient à désirer, nous avons cru devoir un encouragement.

Mlle Lilla Pichard nous a envoyé tout un recueil : « *Les Rayons du matin, poésies religieuses, morales et philosophiques.* » Nous avons dû tout d'abord constater avec regret que l'auteur n'est pas absolument familière avec les règles de la prosodie ; mais à côté de ces défaillances et de ces inexpériences, il y a tant de cœur ! Ses poésies, peut-être insuffisantes, s'inspirent de si généreux sentiments ! On est si heureux d'y trouver pour les faibles et les malheureux la tendresse et la pitié qui sont le plus bel apanage des femmes, même alors qu'elles ne sont pas poètes ! — C'est à ces douces et nobles aspirations que l'Académie a voulu rendre hommage en décernant à Mlle Lilla Pichard une médaille de bronze.

Une récompense de même nature a été allouée à M. Auguste Cizel, auteur d'une poésie lyrique sur

Digitized by Google

le général Chanzy. Malheureusement, là encore, le talent du poète n'a pas été à la hauteur de l'inspiration du citoyen. Le vers est correct et souvent bien frappé, irréprochable devant la prosodie. Mais l'ensemble est gâté par le manque d'équilibre de la composition et par quelques lieux communs qui donnent trop souvent à l'œuvre les allures d'un exercice de rhétorique.

Quant aux autres pièces, où l'on arriverait sans doute à glaner quelques vers, où l'on rencontre aussi des sentiments délicats, des intentions honnêtes, de tout enfin, excepté de la poésie, que pourrions-nous en dire? A défaut de récompenses, qui deviendraient des complicités, c'est une pénitence que nous infligerons à leurs auteurs; en expiation de celle qu'ils ont imposée à votre Commission, serait-il trop sévère de les condamner à se relire?...

Digitized by Google

LA PRIÈRE

Par M. MILLIEN

PIÈCE COURONNÉE

I

Quand, lasse de souffrir épreuve sur épreuve,
Ayant perdu l'espoir et versé tous ses pleurs,
Succomba sous le faix la pauvre jeune veuve,
Un long cri de pitié sortit de tous les cœurs.

Le prêtre, accompagné de la paroisse entière,
Confia sa dépouille à l'asile de paix,
Un soir que le soleil dorait le cimetière
De ses rayons mourant sous les rameaux épais;

Le cercueil disparut dans la terre entr'ouverte,
Le prêtre le bénit, la foule s'écoula...
Devant la fosse, seuls, sur la pelouse verte,
Deux êtres — un vieillard, un enfant — restaient là.

C'était de la défunte et la fille et le père,
L'aurore et le déclin, cheveux blonds, cheveux blancs,
L'une qui trébuchait sans la main de sa mère,
L'autre robuste encore et droit malgré les ans;

Elle, fleurette éclose au grand air du village,
Mais tout à coup pâlie au reflet d'un linceul,
Et, contre les rigueurs du froid et de l'orage,
Ne gardant pour abri que les bras de l'aïeul;

Lui, vieux chêne battu des vents, sombre et farouche,
Aigri par l'injustice et par l'adversité,
Ayant souvent un mot de vengeance à la bouche,
Un ferment de colère en son cœur irrité.

Digitized by Google

Nul attendrissement ne gonflait sa poitrine;
Ni pitié dans son sein ni larmes dans ses yeux ;
Il allait, ne voyant au rosier que l'épine,
Refusant de lever le regard vers les cieux.

Quoique de sa carrière il atteignit le terme,
Que le sort le frappât de coups multipliés,
Dans son isolement il restait aussi ferme,
Ses genoux devant Dieu ne s'étaient pas ployés.

En vain la pauvre femme, en ce moment couchée
Là-bas au champ des morts, sa fille avait juré
De rafraîchir enfin cette âme desséchée,
D'apaiser, de guérir cet esprit ulcéré ;

Elle avait supplié, puis avait dû se taire,
Et cet homme de fer demeurait insoumis,
Supportant sans fléchir l'assaut du vent contraire
Et bravant, le front haut, les destins ennemis !

Mais combien, aujourd'hui, l'atteinte était plus rude!..
Cependant, impassible, il suivait le chemin
Menant, au crépuscule et dans la solitude,
L'enfant qui sanglotait en lui tenant la main.

II

Ils arrivaient au seuil de la maison. Dans l'ombre,
Le vent jetait sur eux comme un bruit de soupir.
L'homme ouvrit : le foyer de la salle était sombre,
Sous la cendre le feu venait de s'assoupir.

Une grande tristesse émanait des ténèbres...
L'homme aviva dans l'âtre une vague lueur ;
Il posa son regard sur les traces funèbres
Sans révéler pourtant sa muette douleur.

Digitized by Google

Ils s'assirent, puis rien ne troubla le silence,
Sauf la brise au dehors frôlant les peupliers,
L'enfant dont les sanglots perdaient de violence,
Le murmure confus des grillons familiers.

On aurait dit, voyant ces faces abattues
Dans leur morne maintien, leur immobilité
Et leur pâleur de marbre, un groupe de statues
Que dorait du foyer l'indécise clarté.

Où donc la mère? Où donc l'âme de la demeure?
On n'entend plus sa voix ni le bruit de ses pas.
Quel pouvoir surhumain l'a ravie à cette heure
Aux pays inconnus d'où l'on ne revient pas?...

Et le vieillard pensait à l'écrasant mystère,
Au problème effrayant de la mort qui, de lui,
Vain spectre du passé près de quitter la terre,
Faisait pour l'orpheline un si fragile appui!

L'horloge interrompant sa triste rêverie
Du haut du mur jeta soudain son tintement,
Et la main de l'enfant sur la main amaigrie
De son aïeul alors se posa doucement :

« Grand-père, écoute-moi, dit la fillette frêle,
L'heure vient de sonner : Ne vas-tu pas vouloir
Faire, comme maman?... Approche-toi comme elle
Et récite avec moi la prière du soir. »

Et cet accent naïf de la pauvre orpheline
Fut comme un charme étrange, un ordre souverain,
Car le vieillard sentit au fond de sa poitrine
Son cœur qui tressaillait malgré son triple airain.

Et lui, lui qui n'avait pas fait une prière
Et pas versé de pleurs depuis plus de trente ans,
Tomba près de l'enfant à genoux sur la pierre,
Pria, la tête basse, et pleura bien longtemps!

Digitized by Google

CONCOURS DE 1884

PRIX ET MÉDAILLES

POÉSIE — PRIX CLICQUOT

Le prix n'est pas décerné. — Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. Millien, membre correspondant et lauréat de précédents concours, pour sa pièce intitulée *La Prière.* — Des médailles de bronze sont décernées à M. A. Cizel pour sa pièce intitulée *Chanzy*, et à Mademoiselle L. Pichard pour son recueil intitulé *Les Rayons du matin.*

HISTOIRE

Une médaille d'or de 200 fr. est décernée à M. l'abbé Chartier, curé de Givonne (Ardennes), pour sa monographie de *Maubert-Fontaine.*

Une médaille d'argent est décernée à M. A. Thenault, lauréat de précédents concours, pour sa monographie de *Gueux* (Marne).

LÉGISLATION

Une médaille de vermeil est décernée à feu M. l'abbé Quéant, curé-doyen d'Asfeld (Ardennes), pour son mémoire sur la *Législation des Assurances.*

RÉCOMPENSE HORS CONCOURS

Une médaille d'or est décernée à M. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de la ville, pour services rendus à l'Académie.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

Concours ouverts pour les années

1885 & 1886

PRIX A DÉCERNER EN 1885

—

HISTOIRE

Histoire du Chapitre de Notre-Dame de Reims. Insister particulièrement sur sa juridiction temporelle et spirituelle.

Le prix consiste en une médaille de 500 francs.

—

Régime des écoles primaires à Reims et dans le diocèse avant la Révolution.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

—

SCIENCE ET INDUSTRIE

Etude scientifique appliquée à l'une des industries locales.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

—

Digitized by Google

JURISPRUDENCE

De la nécessité d'une législation pour les assurances sur la vie.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs

—

POÉSIE

Les Petites Sœurs des pauvres.

Les Petites Sœurs des pauvres ont fondé à Reims, en 1869, un hospice qui recueille actuellement plus de deux cents vieillards des deux sexes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Des médailles seront également décernées à d'autres pièces méritantes, quel qu'en soit le sujet.

PRIX A DÉCERNER EN 1886

—

HISTOIRE

Histoire de l'organisation militaire de Reims jusqu'en 1789, en y comprenant celle des fortifications aujourd'hui détruites et leur description.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

—

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

A l'histoire des principaux évènements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Ceux de Fismes, de Bourgogne et de Châtillon, pour lesquels des médailles ont été décernées en 1854, 1869 et 1880, sont exceptés.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qu'ils mettaient en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour

Digitized by Google

en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le* 31 *mars* 1885, **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 17 Juillet 1884.

Le Secrétaire général,

H. JADART,

26, Rue des Murs.

Le Président annuel,

CH. LORIQUET.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

Membres composant l'Académie Nationale de Reims

Au 17 Juillet 1884.

Bureau pour l'année 1883-1884.

Président d'honneur, Mgr LANGÉNIEUX.
Président, MM. CH. LORIQUET.
Vice-Président, LESEUR.
Secrétaire général, H. JADART.
Secrétaire-Archiviste, L. DEMAISON.
Trésorier, A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration, PIÉTON. DOUCE. SOULLIÉ.

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

S. E. Mgr LANGÉNIEUX (✻), archevêque de Reims.
MM. TOURNEUR (l'abbé), vicaire général du diocèse.
PARIS (H.), avocat, ancien maire de Reims.
LORIQUET (CH.) (✠ I.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville associé de la Société des Antiquaires de France
GODA, ancien notaire.
SOULLIÉ (PR.) (✠ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.

Digitized by Google

MENNESSON (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.
GALLIET (⊗ I.), docteur en médecine.
LESEUR, avocat.
PIÉTON, avocat.
GIVELET (CH.), associé de la Société des Antiquaires de France.
THOMAS, député.
LUTON (⊗ A.), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.
DOYEN (✻), ancien maire de Reims, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
COZE, directeur de l'usine à gaz.
DEGLAIRE (l'abbé) (⊗ A.), chanoine titulaire, archiprêtre de Notre-Dame.
LANTIOME, avocat.
DE BRIMONT (A.) (✠), propriétaire.
CERF (l'abbé), chanoine titulaire.
DUCHATAUX, avocat.
GOSSET (ALPH.), architecte.
DAUPHINOT (S.) (✻ O., ⊗ A.), manufacturier, sénateur de la Marne.
LEMOINE ⊗ (A.), docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
DIANCOURT (✻, ⊗ A.), ancien maire de Reims.
BUTOT (l'abbé), curé de St-Jacques.
WERLÉ (A.), négociant.
JULLIEN (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
PÉCHENARD (l'abbé), docteur ès-lettres, vicaire général du diocèse.
DEMAISON (L.), conservateur-adjoint des Archives de la ville.
JADART (H.), juge suppléant au Tribunal civil.
DURANT DES AULNOIS, notaire.

Digitized by Google

DOUCE (P.), notaire.
BRISSART (A.), avocat.
BENOIST (A.), manufacturier, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
F. LEFORT (C ✻.), inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, en retraite.
GILLET (l'abbé), docteur ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire.
PELTEREAU-VILLENEUVE, ancien magistrat.
MALDAN (Th.), secrétaire du Comice agricole.
LAMY, architecte.
CARRÉ, professeur agrégé d'histoire au Lycée.
MICHAUT, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Reims.
VALSER, professeur à l'Ecole de médecine.

Membre honoraire élu pendant l'année 1883-1884.

VASSARD (✻, ⊗ A.), ancien président du Tribunal civil de Reims.

Membres correspondants élus pendant l'année 1883-1884.

LORIQUET (H.), archiviste du Pas-de-Calais.
LANDOUZY, docteur en médecine, à Paris.
PÉLICIER, archiviste de la Marne.

Membres décédés.

MM. FANART (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.
DUQUÉNELLE, ancien pharmacien, associé de la Société des Antiquaires de France, conservateur-adjoint du Musée.
ELAMBERT, ancien notaire.
AUBRION, médecin au Gault (Marne).
LECADRE, docteur-médecin, au Havre.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie Nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1883-1884

I. — OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Les Allemands à Reims. Aperçu historique, par M. Diancourt. 1883, in-12.

Congrès international des Américanistes. 5e session, Copenhague, par le baron J. de Baye. 1883, in-8°.

Baronie de Baye. Documents historiques, par le même. 1883, in-4°.

Notes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Reclus, par le même.

Notes sur le château de Montmort (Marne), par le même. 1884, in-8°.

Cimetière gaulois de Mareuil-le-Port, par le même, 1884.

Utilité de l'oiseau, par M. F. Lescuyer. 1883, in-8°.

L'école de Pontillien, par E.-J. Dardenne. Bruxelles. In-12.

Premières excursions géologiques, par le même. Bruxelles, 1883, in-8°.

Bibliothèque champenoise. Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres... de 1628 à 1658, par messire Clément Macheret, publié par le docteur E. Bougard, 1er, 2e, 3e et 4e fascic. 1880, in-8°.

L'Ecole française du XVIIIe siècle, Watteau, Boucher, Greuze, Fragonard, par M. Aug. Nicaise. In-8°.

A propos de la réorganisation du consulat français à l'étranger, par E. Lefèvre. 1883, in-8°.

Eloge funèbre du général Chanzy..., par M. V. Tourneur. In-8°.

Description historique et archéologique de Notre-Dame de Reims, par le même. 1883, in-24.

L'éducation. Discours prononcé par M. Peltereau-Villeneuve le 30 juillet 1883. (Distribution des prix de l'école Saint-Joseph.)

Messe à quatre voix, orgue et alto viol..., composée par Félix Huet. Petit in-4°.

De la myopathie atrophique progressive..., par MM. L. Landouzy et J. Dejerine. In-4°.

Henry Rouy. *Sedan à vol d'oiseau en mars 1883.* In-8°.

Le régime municipal à Périgueux aux deux premiers siècles de l'empire romain, par M. Carré. 1876, in-18.

Souvenirs du collège de Troyes, par le même. Troyes, 1883, in-8°.

Le Congrès agricole de Chaumont. Rapport sur les travaux de la 4e section, lu à la Société d'hortic. d'Epernay, par J.-L. Plonquet. 1882, in-8°.

Digitized by Google

Quelques notes extraites du cartulaire d'Aureil, par le même. 1883, in-8°.
Promenade historique à Saint-Médard de Soissons, par l'abbé Poquet. 1880, in-8°.
La Ferté-Milon, son château-fort..., par le même. 1872, in-8°.
Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu, par P. Pelicier. 1882, in-8°.
Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne. Discours de M. Em. Perier. *Notice biographique sur M. le docteur Salle*. 1882.
La question de la population en France et à l'étranger. Rapport par M. Cheysson. 1883.
Les pensions civiles des employés de l'Etat, par le même. 1883.
La circulation sur les routes nationales d'après les comptages de 1882. Conférence par le même. 1884, gr. in-8°.
L'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille, publiés par M. Louis Paris. Tomes 1, 2, 3. 6 vol. in-8°.
La place de Saint-Vaast et la croix dite de saint Bernard, par Henri Loriquet. 1884, gr. in-8°.
Note sur les tentures de haute-lisse possédées par l'abbaye de Saint-Vaast, par le même. 1884, in-8°.
Règlement du XIII° siècle sur la Madeleine de Saint-Omer. In-8°.
Le Cultivateur de la Champagne, par M. Ponsard. 1883, juillet, août, septembre et décembre.
Guide du voyageur et de l'étranger à Reims. 1883, in-24.
Album de Caranda. Les fouilles de Chouy, par M. Fréd. Moreau. 1883.
Inventaire sommaire des archives départementales de la Marne, par M. Pélicier. Tome I.

II. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

AISNE.	Bulletin de la société archéologique de Soissons, tome XI, 2° série (1880).
ALLIER.	Bulletin de la société d'émulation de l'Allier, tome XVII, 1re livraison.
ALPES-MARITIMES.	Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, tome Ier (1865) ; tome VIII (1882).
AUBE.	Mémoires de la société académique de l'Aube, année 1882.
BASSES-PYRÉNÉES	Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau. 1882-1883 (2° série, tome XII).
BOUCHES-DU-RHÔNE.	Académie des sciences, belles-lettres de Marseille. Recueil 1882-1883. Bulletin, années 1881-1882, 1882-1883.
CALVADOS.	Mémoires de l'académie de Caen. 1883.

Digitized by Google

CALVADOS.	Tables chronologiques, méthodiques et alphabétiques des travaux insérés dans les mémoires de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par Arm. Gasté. 1884, in-8°.
—	Bulletin de la société des beaux-arts de Caen, 7e volume, 1er cahier.
CHARENTE-INFÉRIEURE.	Académie de La Rochelle. Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1882.
DEUX-SÈVRES.	Mémoires de la société de statistique, sciences... des Deux-Sèvres. 3e série, tome Ier, 1884.
DOUBS.	Académie des sciences, belles-lettres de Besançon. Années 1881, 1882.
GARD.	Mémoires de l'académie de Nîmes. 7e série, tome IV, 1881.
GIRONDE.	Actes de l'académie nationale de Bordeaux, 1871-1872, 2e, 3e et 4e trim. ; 1874-1876, 1878-1881.
HAUTE-GARONNE.	Bulletin de la société archéologique du Midi de la France (3 avril au 24 juillet 1883).
—	Recueil de l'académie des Jeux floraux. 1884.
HAUTE-SAÔNE.	Bulletin de la société d'agriculture, sciences de la Haute-Saône. 3e série, n° 14 (1883).
HÉRAULT.	Bulletin de la société archéologique de Béziers. 2e série, tome XI, 1re livraison ; tome XII, 1re livraison.
INDRE-ET-LOIRE.	Annales de la société d'agriculture, sciences d'Indre-et-Loire. 1882, janvier-décembre.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Annales de la société académique de Nantes. 1883 (vol. 4 de la 6e série).
MAINE-ET-LOIRE.	Mémoires de la société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 1882, 1883.
—	Bulletin de la société industrielle d'Angers. 1883, 1er et 2e semestre.
MARNE.	Mémoires de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. 1879-1880, 1880-1881.
—	Société des sciences et arts de Vitry-le-François. 1881 (XI).
—	Société d'horticulture d'Epernay. Bulletin : 1883, septembre-décembre ; 1884, janvier-juin.
—	Société d'horticulture d'Epernay. Liste des membres au 1er janvier 1884.
MEUSE.	Mémoires de la société philomathique de Verdun. 1884 (tome IX).
NIÈVRE.	Bulletin de la société nivernaise. 3e série, tome Ier, 4e fascicule ; XIIe vol. de la collection, 1er fascicule.

Digitized by Google

Nord.	**Société d'agriculture de Douai.** Bulletin agricole, 1882. Concours d'agriculture tenu à Dechy le 15 août.
Oise.	Mémoires de la société académique de l'Oise. Tome XII, 1re partie.
Pas-de-Calais.	Société des antiquaires de la Morinerie. Bulletin historique, 1883, juillet-septembre; 1884, janvier-mars.
—	Mémoires de l'académie d'Arras. 2e série, tome XIII (1882), tome XIV (1883).
—	Bulletin de la société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. 1883, juillet-décembre; 1884, janvier-avril.
Rhône.	Mémoires de la société littéraire, historique de Lyon, année 1876.
Saône-et-Loire.	Annales de l'académie de Mâcon. 2e série, tome IV (1883).
Seine.	Bulletin de la société protectrice des animaux. 1883, mars-juillet.
—	Société de géographie. 1884, n° 1.
Seine-Inférieure.	Société industrielle d'Elbeuf. Bulletin des travaux. 1883, nos 1-4.
—	Extrait des travaux de la société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. 1883, 2e, 3e et 4e trimestre.
—	Société des sciences et arts du Havre. 1882, 1er et 2e trimestre.
Seine-et-Marne.	Annales de la société historique et archéologique du Gatinais. 1883, 1er, 3e et 4e trimestre ; 1884, 1er trimestre.
Seine-et-Oise.	Mémoires de la société des sciences morales de Seine-et-Oise, tomes XII et XIII.
Somme.	Société des antiquaires de Picardie. Mémoires, 3e série, tome VII (1882).
—	Société des antiquaires de Picardie. Bulletin. 1883, nos 3 et 4; 1884, n° 1.
Var.	Bulletin de l'académie du Var. Nouvelle série, tome XI (1883, pages 292-364, 369-538).
Vienne.	Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest. 1883, 2e, 3e et 4e trimestre ; 1884, 1er trimestre.
Vosges.	Annales de la société d'émulation du département des Vosges. 1883.
Belgique.	Annales de la société archéologique de Namur. Tome XVI. 1re livraison.
—	Publications de la même société. Bibliographie namuroise, par M. F.-D. Doyen. 1re partie, 1re livraison, années 1473-1639, in-8°.

Digitized by Google

ALSACE-LORRAINE.	Mémoires de l'académie impériale de Metz, L°, LI° et LII° année (1868-71).
ÉTATS-UNIS.	Smithsonian Miscellaneous Collections, vol. 22-27 (1882-1883).
—	Annual report of the Board of regents of the Smithsonian institution... for the year 1881.

III. — DONS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — HOMMAGES DIVERS ET JOURNAUX.

Mémoire adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique sur le recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens pendant le XVI° XVII° et XVIII° siècle, par M. Arm. Baschet. Gr. in-8°.

Inventaire des archives de la Marne (feuilles 48-59).

Société de secours des amis des sciences, fondée le 5 mars 1857 par L.-J. Thénard. Compte-rendu de la gestion pendant l'année 1882-1883.

Romania. 1883, 2 livraisons; 1884, janvier.

Précis historique et statistique de la commune de Sommesous, par G. Person. 1884, in-8°.

Mes loisirs à Smyrne. Poésies de F.-G. Bon. 6 vol. in-24.

Société nationale d'agriculture de France. De l'action du froid sur les végétaux pendant l'hiver 1879-1880, par M. Ch. Baltet. 1 vol. in-8°.

Phul e Tuklatpalasar II Salmanasar V.-E. Surgon... del Sacerdote Guiseppe Massaroli. Roma, 1882, in-8°.

Les places d'Arras..., par Adolphe de Cardevacque. 1881, gr. in-8°.

Notice sur les comtes de Rosnay-l'Hopital, par l'abbé Et. Georges, de Troyes. 1883, in-8°.

Réunion générale des délégués des sociétés savantes. Discours de M. J. Ferry. 1883, in-8°.

Dictionnaire topographique du département du Calvados, par C. Hippeau. In-4°.

Thuringische Geschichtsquellen Urkundenbuch der Stadt Arnstadt. 704-1495, in-8°.

Die Altesten Wappenschilde de landgrafen von Thuringen. In-4°.

Guia da exposiçao anthropologica brazileira... museu do Rio de Janeiro. 1882, in-24.

Tokio Daigaku. The Calendar of the departement of law, science, and litterature. 2542-43 (1882-83), in-12.

Congrès des sociétés savantes. Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'Instruction publique. 19 avril 1884.

Classification der flachen nach der transformations gruppe ihrer geodatischen curven von Sophus Lie. — Kristiania, 1879, in-4°.

Myntfondet fra grueslid i Thydalen beskrevet af dr L. B. Stenersen. 1881, in-4°.

Die Silurischen Etagen 2 und 3 in Kristianiagebiet und auf Eker von W. C. Brogger. 1882, in-4°.

Digitized by Google

Die flexion des Pali in ihrem Verhaltniss zum sanskrit von Alf. Torp. 1881.

Kirchenhistorische anecdota nebst neuen Ausgaben patristischer und kirchlich-mittel alterlicher Schrisften... Dr C. P. Caspari. I. *Lateinische-Schrisften Die texte und die Aumerkungen.* — Christiania, 1883.

Kong Christiern deu forstes norske historie 1448-1458 af Ludvig Daae. 1879.

Die lateinische partikel ut von Bastian Dahl. 1882.

Langue internationale neo-latine... par E. Courtonne. Nice, 1875-1884.

Décadence de la tapisserie à Arras depuis la seconde moitié du XVe siècle. Lettre à M. Loriquet, archiviste, par A. de Guesnon. 1884, in-8°.

Annales du musée Guimet. Tome 6e, *Le Lalita Vistara,* par Ed. Foucaux, 1re partie. In-4°.

— — *Revue de l'histoire des religions.* 4e année, mars-décembre; tome IX, janvier-février.

Science et nature. Revue internationale illustrée. 1re année, n° 1.

Répertoire des travaux historiques. Tome IIe, nos 3 et 4.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie, Bulletin, années 1883, n° 2; 1884, n° 1.

— — — — *Section d'archéologie, Bulletin,* 1883, nos 1, 2; 1884, nos 1, 2.

— — — — *Revue des travaux historiques et scientifiques.* tome III, n° 12; tome IV, n° 4.

Revue des travaux scientifiques, tome III, nos 4-11; tome IV, nos 1, 2, 3, 5.

Société d'anthropologie de Paris. Bulletin, 1883, mars-décembre; 1884, janvier-mai.

Congrès archéologique de France. Séances tenues à Vannes en 1881.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1883, juillet-décembre; 1884, janvier-mai.

Bulletin hebdomadaire de l'association scientifique de France, nos 171-221.

Bulletin de la société philomathique de Paris, 7e série, tome VII.

Bulletin de l'association philotechnique. 1883, août, novembre, décembre; 1884, janvier-juin.

Revue de médecine. 10 décembre 1883.

Revue d'Alsace. 1883. janvier, juin, octobre-décembre.

Revue des travaux historiques et scientifiques. Année 1883.

Société des antiquaires de France. Mémoires, 5e série, tomes II et III.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Discours prononcé aux Obsèques de M. ELAMBERT

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE

le 14 Mai 1884

Par M. H. JADART, Secrétaire général

MESSIEURS,

Les dernières prières pourraient être les seules paroles d'adieu prononcées sur la tombe de l'homme de foi dont nous déplorons la perte (1), mais ce ne sera point en troubler la consolante leçon que de rendre un juste hommage à notre confrère.

L'Académie de Reims s'honore d'avoir, pendant trente et un ans, compté M. Elambert au nombre de ses membres titulaires. Les regrets qui l'accompagnent au champ du repos attestent le bien qu'il fit et l'estime qu'il conquit dans cette ville devenue sa patrie d'adoption. Tous témoigneraient ici combien son caractère fut élevé, sa modestie sincère, son zèle plein de tact et de discrétion, son conseil sûr et éclairé. D'autres rediront dans quelle mesure il se dévoua aux œuvres de charité consacrées par le temps et affermies par la sage modération de sa pru-

1) M. Henri-Alfred Elambert, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien notaire, trésorier du conseil de Fabrique de Notre-Dame-président du Conseil central de Saint-Vincent de Paul, administrateur de l'orphelinat de Bethléem, est décédé à Reims le 12 mai 1884, dans sa soixante, troisième année.

Digitized by Google

dence. Notre devoir est de rappeler la haute culture de son esprit, la finesse de sa plume, la spirituelle aménité de son commerce, la remarquable pénétration qui l'entraîna dans les études les plus diverses et valut un utile contingent à nos travaux. Il nous laisse, comme souvenirs, plusieurs pages intéressantes où il consigna, dès 1854, le fruit de ses lectures, notamment un commentaire de la loi sur les *Sociétés à responsabilité limitée :* en 1869, il fut rapporteur du concours sur Clicquot-Blervache, et rendit compte la même année des savantes études de trois Rémois en vue de l'épuration de la Vesle. Enfin, en 1874, s'inspirant du besoin patriotique d'étendre nos connaissances géographiques, il traduisit, dans un langage clair et expressif, les calculs de géodésie du capitaine Perrier.

Retenu trop souvent loin de nous, il resta du moins l'hôte assidu des séances annuelles, resserrant d'ailleurs le plus possible nos courtoises relations que l'état de sa santé entrava sans les rompre. Notre confrère connut, en effet, la souffrance bien avant la vieillesse, mais il en supporta les cruelles atteintes avec le calme du sage et la résignation du chrétien. C'est ainsi qu'à travers les vicissitudes de l'existence, il demeura constant avec lui-même, patient, charitable pour tous, fidèle à ses convictions religieuses comme à tous ses devoirs envers la famille et la société. Aussi était-il prêt quand un coup soudain nous l'enleva, brisant sa frêle enveloppe pour mettre son esprit en possession de la paix suprême promise par Dieu aux hommes de bonne volonté.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES

ÉLÉMENTS

DE

CHRONOLOGIE ASTRONOMIQUE

Par M. F. LEFORT, membre titulaire.

AVERTISSEMENT

Les éléments de chronologie astronomique qui font la matière de cet opuscule, ont été extraits, aussi textuellement que possible, d'un mémoire considérable présenté par J.-B. Biot à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 4 juin 1849, et qui a été inséré au Tome XXII des mémoires de cette Académie, sous le titre « Résumé de chronologie astronomique ». La publicité que cet important travail a reçue m'a toujours paru trop incomplète, pour qu'il ait pu rendre tous les services que l'on avait le droit d'en attendre. Cette considération m'a déterminé à préparer un abrégé des parties essentielles, espérant que la vulgarisation sera plus facilement obtenue sous cette forme restreinte.

Digitized by Google

La composition des éléments de chronologie n'exigeait que des connaissances mathématiques et astronomiques suffisantes pour permettre une étude approfondie du mémoire de Biot. Aussi le Rédacteur, en plaçant son nom en tête de l'opuscule, a-t-il voulu réclamer uniquement la responsabilité d'une mise en œuvre qui lui appartient.

Digitized by Google

INTRODUCTION

La chronologie a pour objet de classer, dans l'ordre des temps, la série des événements importants dont l'histoire a fait mention, en les rattachant d'une manière précise, soit par des calculs directs, soit par computation rétrograde, à des époques bien déterminées que l'on nomme *ères*. Considérée sous ce point de vue, la chronologie est une science dépendant de l'astronomie, et dont les éléments les plus anciens et les mieux coordonnés nous ont été transmis par les philosophes de l'école d'Alexandrie. Pour la clarté de l'exposition, nous la présentons ici dans l'état où l'ont amenée les travaux des savants modernes, à la tête desquels il convient de placer le R. P. Denys Pétau [1].

Comme il est actuellement d'usage de rapporter toutes les dates au calendrier *Julien*, et à la grande période chronologique que l'on a nommée Julienne, nous commencerons par étudier ce système d'énumération du temps, quoique son origine soit relativement moderne.

[1] Les ouvrages principaux de ce savant Jésuite portent pour titre : *De doctrina temporum*, Paris 1627, in-folio, 2 vol. ; et *Rationarium temporum*, en deux parties, Paris 1652, in-18.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Règles conventionnelles du calendrier julien, adopté par toutes les nations chrétiennes. Formation de la période julienne.

1. Le calendrier julien a été institué par Jules César en l'an 709 de Rome, d'après les conseils de Sosigène. Ce savant, qui appartenait à l'école d'Alexandrie, supposait que la durée de l'année solaire vraie était exactement de 365 jours plus 1/4 de jour [1]; mais, pour éviter la considération de la fraction 1/4 dans les computations, il proposa, et il fut ordonné que chaque série de quatre ans consécutifs comprendrait trois années dites *communes*, de 365 jours, et une année dite *bissextile* de 366 jours. Chaque tétrade devait avoir ainsi une durée totale de 1461 jours.

2. Dans le calendrier julien, comme chez les anciens romains, les années commencèrent au 1er janvier, et furent divisées en douze mois de durée inégale. Le 2e mois, qui a été appelé février, n'avait que 28 jours dans les années communes, et il en prenait 29 dans les années bissextiles. On peut déterminer facilement, à l'aide du tableau suivant, le

[1] L'intervalle moyen de temps que le soleil emploie à revenir au même équinoxe, ou en général au même point de l'écliptique, constitue l'année tropique. Sa durée n'est pas constante dans tous les siècles. Au temps d'Hipparque elle était de 365j,242392 jours solaires moyens; d'après Delambres, elle n'est plus au 19e siècle que de 365j,242264.

Digitized by Google

rang ordinal dans l'année, du jour que le quantième de chaque mois désigne.

MOIS		RANG DU JOUR TERMINAL DU MOIS	
Rang ordinal dans l'année	NOMS	Année commune	Année bissextile
1	Janvier	31	31
2	Février	59	60
3	Mars	90	91
4	Avril	120	121
5	Mai	151	152
6	Juin	181	182
7	Juillet	212	213
8	Août	243	244
9	Septembre	273	274
10	Octobre	304	305
11	Novembre	334	335
12	Décembre	365	366

Supposons que l'on cherche le rang ordinal dans l'année du 14e jour de mars?

Dans une année commune, c'est le 73e=59+14.

Dans une année bissextile, c'est le 74e=60+14.

Les mois chez les Romains étaient divisés en trois sections, par l'intermédiaire de trois jours appelés Kalendes, Nones et Ides. Malgré la complication que cette division, bizarre dans ses détails, apportait dans les énoncés et dans les calculs numériques, J. César ne jugea pas opportun d'y rien changer. C'est beaucoup plus tard, et sous l'influence des usages chrétiens, que la semaine de sept jours a pris place dans le calendrier julien.

Digitized by Google

3. La semaine, cette période de temps la plus courte de toutes celles qui sont usitées dans la chronologie, n'a pas été connue de l'antiquité profane : elle a été d'abord exclusivement propre et particulière aux Hébreux. Sa connaissance paraît avoir été transmise par les Juifs aux Alexandrins ; et elle s'était déjà propagée dans l'empire, au moins parmi les lettrés, à l'époque de Philon et de Josèphe. Mais, toute connue qu'elle fût, la semaine demeurait complètement étrangère à la chronologie, et n'y fut rattachée que par les premiers empereurs chrétiens, à la suite de l'introduction des usages ecclésiastiques dans l'administration civile. Nous allons la considérer maintenant comme partie intégrante du calendrier julien.

Les jours de la semaine sont désignés généralement par le nom de *féries*, et individuellement par leur rang ordinal de succession, en commençant par le dimanche. On y a aussi attaché, comme caractère distinctif, les symboles astronomiques qui désignent le soleil, la lune, et les cinq planètes principales, auxquelles chacun d'eux était consacré dans le calendrier romain ; ce que les noms de plusieurs d'entre eux rappellent encore.

Rang ordinal des sept féries.	Leurs dénominations usuelles.	Symbole planétaire attaché à chaque jour.
1	Dimanche	☉ Soleil
2	Lundi	☾ Lune
3	Mardi	♂ Mars
4	Mercredi	☿ Mercure
5	Jeudi	♃ Jupiter
6	Vendredi	♀ Vénus
7	Samedi	♄ Saturne

Digitized by Google

4. Le jour civil du calendrier julien commence, pour chaque méridien terrestre, à minuit vrai, et se termine au minuit vrai suivant.

Le jour astronomique est l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux retours consécutifs du soleil moyen à un même méridien fixe. Tous les astronomes ne s'accordent pas à lui donner la même origine : les uns la placent à midi, d'autres à minuit. Ici nous adopterons cette dernière spécification, afin de pouvoir faire plus facilement usage des tables abrégées de la lune et du soleil par Largeteau. Notre jour astronomique se compose de 24 heures égales, numérotées de 1 à 24 : chaque heure comprend 60 minutes, et chaque minute 60 secondes.

5. Outre les divisions générales du temps que nous venons de définir, on emploie encore dans la chronologie certaines périodes d'années juliennes, appelées *cycles*. Nous devons les spécifier, tant pour leur usage historique propre, que parce qu'on les a fait servir à la formation d'une période plus étendue, adoptée aujourd'hui par tous les chronologistes et par les astronomes, comme échelle universelle des temps.

6. La première se nomme le *cycle solaire*. C'est une période de 28 années Juliennes intercalées, après laquelle les jours de la semaine reviennent, dans le même ordre, aux mêmes jours de chaque mois. En effet, la semaine étant composée de sept jours, chaque année commune contient 52 semaines plus un jour. Si toutes les années avaient cette même durée, les jours excédants réunis formeraient une semaine complète après sept ans révolus. Mais les années bissextiles qui reviennent de quatre en quatre

Digitized by Google

ans, interrompent cet ordre, parce qu'elles reviennent un jour en sus des communes. Ce n'est donc qu'après sept bissextiles, ou quatre fois sept ans, que le cercle entier de ces irrégularités est révolu ; et il en résulte ainsi une somme de 28 années intercalées, soit 7 années bissextiles et 21 années communes, pour la durée du cycle solaire. Dans ce calcul on n'a point égard à la suppression des bissextiles séculaires, prescrite par la réforme grégorienne.

7. La seconde période se nomme le *cycle lunaire*. C'est un intervalle de 19 années juliennes moyennes, chacune de $365^j, 25$, après lequel les nouvelles lunes, et les diverses phases qui les suivent, reviennent, avec une très petite erreur, à des jours de l'année dont le rang ordinal est le même que dans l'intervalle précédent, du moins, si l'on calcule la marche de la lune d'après les seuls mouvements moyens.

8. En multipliant les nombres d'années du cycle solaire et du cycle lunaire, l'un par l'autre, on a pour produits $28 \times 19 = 532$. Conséquemment, si les deux cycles embrassaient en réalité des nombres complets de révolutions moyennes des deux astres, après chaque période pareille comprenant 532 années juliennes, les jours juliens d'égale dénomination reviendraient successivement en correspondance avec des phases pareilles de l'année solaire ; comme aussi les phases lunaires se trouveraient revenir aux mêmes jours de la semaine et au même quantième du mois. Ces propriétés numériques ont été signalées par un savant moine, Denys *le Petit*, qui vivait à Rome au temps de l'empereur Justinien. Ces périodes de 532 ans furent appelées du nom de leur auteur, *Dyonysiennes*, et aussi *Victoriennes*. Mais leur usage n'a

Digitized by Google

pas prévalu auprès des chronologistes, parce que, sans doute, elles n'embrassaient pas un intervalle de temps assez considérable.

9. La troisième période a été appelée le *cycle des indictions*. Elle embrasse 15 années juliennes consécutives, tant communes que bissextiles, dans l'ordre où l'intercalation les amène. Cette dernière période, d'un usage plus récent que celui des deux autres, a été introduite dans l'administration romaine sous les empereurs. Elle avait principalement pour objet de régler les époques des actes judiciaires ou administratifs.

10. Dans la dernière moitié du 16e siècle, Joseph Juste Scaliger, s'inspirant de l'idée émise par Denys le Petit, et la complétant, a imaginé une période chronologique qu'il a nommée *Julienne*, en l'honneur, et d'après le prénom de son père, Jules (César Scaliger). Pour la former, il a effectué le produit des trois membres, 28, 19, 15. Il a obtenu ainsi une période de 7980 années juliennes complètement intercalées, où les trois cycles, le solaire, le lunaire et celui des indictions, partant de la première, comme d'une origine commune, accompliront ensuite séparément leurs périodes propres, sans concorder jamais tous les trois ensemble, si ce n'est à la dernière; ce qui tient à ce que leurs trois nombres régulateurs sont premiers entre eux. Ainsi, entre les termes extrêmes, les trois cycles se rencontreront dans toutes les combinaisons possibles de phases, sans qu'il y en ait deux où leur assemblage soit complètement pareil.

11. Denys-le-Petit avait introduit et fait adopter dans la chrétienté l'usage de compter les années ro-

Digitized by Google

maines, à partir de celle à laquelle on rapporte l'incarnation du Christ, comme nous le faisons aujourd'hui. Avant lui, on comptait les années à partir de l'ère de Dioclétien, c'est-à dire de l'année où ce persécuteur des chrétiens était parvenu à l'empire, comme on le pratiquait généralement alors dans tous les pays où le calendrier julien était adopté. Il fallait dès lors placer l'origine du calendrier chrétien au 1er janvier de l'année romaine, à laquelle la nativité du Christ était supposée correspondre *historiquement*. La détermination de cette année présentait de telles difficultés qu'aujourd'hui encore toute incertitude n'est pas levée à ce sujet. Cependant les chronologistes se sont accordés à prendre pour origine de l'ère chrétienne le 1er janvier de l'an julien 46 ou de l'année 754 de Rome, telle que l'avait adoptée Denys-le Petit. Cette convention étant admise, pour rattacher l'ère chrétienne à sa grande période, Scaliger n'eût qu'à remonter jusque-là dans chacun des trois cycles par un calcul rétrograde, en partant d'une année julienne qui les comprenait tous les trois. Il résulta de ses calculs que l'année +1 du nouveau calendrier, telle que nous l'avons définie, devait, ou aurait dû, avoir pour cycle solaire 10, pour cycle lunaire 2, et pour cycle d'indiction 4. Donc, pour placer cette année dans la période générale, il ne s'agissait plus que de trouver un nombre entier n'excédant pas 7980, et tel qu'en le divisant par 28, ou 19, ou 15, ont eût respectivement pour restes 10, 2, 4 [1]. 4714 est l'unique nombre qui remplisse les conditions proposées; par conséquent, la

[1] C'est un problème d'analyse indéterminée, dont la solution générale a été exposée dans plusieurs ouvrages. Voir notamment : J.-B. Biot, *Astronomie physique*, tome 2, page 551.

Digitized by Google

1re année de l'ère chrétienne répond à la 4714e année de la période julienne. Comme on sait d'ailleurs que l'année 45 du calendrier de Jules César, qui a précédé immédiatement l'ère chrétienne, était bissextile, les chronologistes ont pu établir sans peine la concordance générale du calendrier chrétien avec la période julienne, ainsi que le montre le tableau suivant, où les années bissextiles des deux séries sont marquées par la lettre B, mise en exposant.

12. Concordance du calendrier chrétien chronoloque avec la période julienne.

						ÈRE						
N	5B	4	3	2	1B		1	2	3	4B	5	N
4714-N	4709B	4710	4711	4712	4713B		4714	4715	4716	4717B	4718	4713+N

Alors, si l'on nomme P et N les numéros des années qui se correspondent dans les deux séries, N devant être considéré comme positif et jamais nul, des deux côtés de l'ère on aura :

Avant l'ère chrétienne $P=4714-N$; $N=4714-P$.
Après l'ère chrétienne $P=4713+N$; $N=P-4713$.

En vertu de la concordance ci-dessus établie, le commencement numérique de la période Julienne est antérieur à l'ère chrétienne d'un nombre d'années exprimé par la constante 4713. On peut donc faire entrer dans cette période tous les événements historiques fixés par des dates certaines. Car aucun d'eux ne remonte à plus de 4000 ans avant l'ère chrétienne, ni même à beaucoup près aussi loin.

Nous avons vu que l'année 4713 est bissextile et termine une phase quatriennale d'intercalation. Or,

Digitized by Google

le nombre 4713 est de la forme $4m+1$, m étant un nombre entier positif quelconque. Toutes les autres années bissextiles de la période julienne répondent ainsi, de quatre en quatre, aux diverses valeurs que m peut prendre. Si on le fait nul, cette forme générale se réduit à 1, ce qui montre que la période commence par une bissextile. La succession de ses premières années procède donc ainsi :

1ᴮ, 2, 3, 4, 5ᴮ, 6, 7, 8, 9ᴮ, etc., etc.

13. Dans le calendrier chronologique dont nous venons de présenter un spécimen, le millésime des années bissextiles est de la forme $4m+1$ antérieurement à l'ère, et de la forme $4m$ postérieurement à l'ère. Pour éviter cette dissymétrie, les astronomes ont désigné par O l'année immédiatement antérieure à l'ère, et ont appliqué les signes algébriques — ou + au nombre ordinal de chaque année, pour spécifier si elle précède ou suit cet instant. Il est indispensable de connaître cette forme de calendrier pour faire correctement usage de la plupart des tables astronomiques modernes.

Concordance du calendrier chrétien astronomique avec la période Julienne.

						ÈRE					
— N	—4ᴮ	—3	—2	—1	0ᴮ		+1	+2	+3	+4ᴮ	+ N
4713-N	4709ᴮ	4710	4711	4712	4713ᴮ		4714	4715	4716	4717ᴮ	4713 + N

On a évidemment cette relation générale.

$P=4713+N$, ou $N=P-4713$;

N pouvant être positif, nul ou négatif; et P invariablement positif, mais non pas nul.

14. Les avantages que présente l'emploi de la courte

Digitized by Google

période nommée *semaine*, l'ont fait introduire, et même remonter dans le calendrier julien, bien avant l'époque où l'usage civil en a été adopté. Il a fallu profiter des traditions historiques pour rattacher la semaine à la période julienne. Or, on sait que l'année 4714 est la 10e d'un cycle solaire, et que son premier jour est un samedi. On a pu en conclure, en suivant les règles de l'intercalation quatriennale, que la 1re année de ce cycle est bissextile et commence par un lundi; qu'il en sera de même pour la première année d'un cycle solaire quelconque : du premier cycle solaire de la période julienne, par exemple.

15. Nous devons maintenant parler d'une notation qui est aussi entrée dans les usages de la chronologie : elle y a joué et y joue encore un rôle assez important. Les lettres qui la composent sont nommées *lettres dominicales*, parce qu'elles servent à marquer, dans le calendrier de chaque année, à quelle place les dimanches se rencontrent dans la série ordinale des jours, quand on connaît la dénomination de celui qui la commence. Ce jour initial, quel qu'il soit, est toujours conventionnellement désigné par la lettre A; et les suivants le sont par les lettres subséquentes de l'alphabet dans l'étendue d'une période hebdomadaire, comme on la voit sur les deux lignes tracées ci-dessous en correspondance :

Rang ordinal des premiers jours de l'année.....	1	2	3	4	5	6	7
Lettres qui les désignent.....	A	B	C	D	E	F	G

Quand cette première période est achevée, on en recommence une 2e, une 3e, etc., avec les mêmes lettres; et l'on continue à répartir ainsi les sept let-

Digitized by Google

tres sur tous les jours de l'année jusqu'à la fin, sans interruption, lorsqu'il s'agit d'une année commune de 365 jours. Ce cas étant le plus simple, nous le considérerons en premier lieu.

Puisqu'une année commune contient 52 périodes hebdomadaires plus 1 jour, le dernier de tous est de même dénomination que le premier. Alors le jour initial de l'année qui suit, a la dénomination qui est immédiatement consécutive dans le cycle de la semaine; et la lettre A, qui le représente toujours, prend une signification plus avancée d'une unité, dans la semaine, qu'elle ne l'avait dans l'année commune qui précédait.

Parmi les sept premiers jours de l'année, il s'en trouve nécessairement un qui est un dimanche. Son rang ordinal indiquera la lettre qui doit lui être affectée dans cette première période, et qui reviendra constamment à la même place dans toutes les périodes hebdomadaires suivantes, puisque la notation littérale s'y continue jusqu'à la fin sans interruption. Cette lettre a reçu le nom de *dominicale* : elle permet d'assigner non seulement les places que les dimanches occupent dans l'année commune que l'on considère, mais encore de trouver la dénomination d'un quelconque des jours qui la composent, quand son rang ordinal sera donné, puisque l'on connaîtra le nom du premier d'entre eux, qui est toujours désigné par la lettre A. D'après ce que nous avons dit sur la marche de cette lettre quand on considère deux années communes consécutives, on voit que la lettre dominicale de la seconde année rétrograde d'un rang dans la liste des sept.

Les années bissextiles ayant 366 jours, se prolongent de deux jours par delà 52 semaines complètes.

Digitized by Google

Le jour initial de l'année qui les suit avance donc, sur le leur, de deux rangs dans le cycle de la semaine; et ainsi, le 1er dimanche de l'année nouvelle se trouve ramené de deux places vers son origine. La lettre qui le désigne rétrograde donc de deux rangs dans la liste des sept.

16. Ce que nous venons de dire est exprimé très clairement dans le tableau qui suit ; mais quelques explications sont encore nécessaires pour en assurer la parfaite intelligence. Chaque année bissextile est marquée sur ce tableau d'une double lettre ; et la deuxième est précisément celle dont l'emploi, comme dominicale, se trouverait supprimé en passant de cette année à la suivante, si le cycle des sept lettres était employé continuement depuis le commencement de l'année bissextile jusqu'à la fin. Ceci est le résultat d'une modification particulière apportée à la convention générale. Dans une année commune de 365 jours, le 1er mars a pour rang 60 ou 56+4. Il est donc alors le 4e d'une période hebdomadaire dont le premier jour est désigné par la lettre A; et, à ce titre, sa lettre propre est D. Mais, dans les années bissextiles, où le jour additionnel s'intercale à la fin de février, le premier mars devient le 61e et à ce titre il devrait avoir la lettre E. Or, par une convention spéciale on lui conserve encore, dans ce cas, la lettre D de même qu'aux années communes ; et l'on note le 29 février exceptionnellement. La lettre D reste ainsi affectée au 1er mars de toutes les années comme la lettre A à leur jour initial. Ce pas rétrograde qui est alors imprimé à la série des sept lettres fait nécessairement aussi reculer la lettre dominicale d'une place, à partir du 1er mars inclusivement, pour tout le reste de l'année bissextile. Elle reparaît donc à son

Digitized by Google

rang, avec son caractère d'application, pour tout le reste ; et par cet artifice, les sept lettres du cycle redeviennent dominicales tour à tour, sans interruption, comme on le voit dans le tableau suivant.

Rang ordinal des années du premier cycle solaire de la période julienne	Jours de la semaine qui les commence, ou valeur de la lettre initiale A	Lettres dominicales propres à chacune de ces années
1B	Lundi	G. F.
2	Mercredi	E.
3	Jeudi	D.
4	Vendredi	C.
5B	Samedi	B. A.
6	Lundi	G.
7	Mardi	F.
8	Mercredi	E.
9B	Jeudi	D. C.
10	Samedi	B.
11	Dimanche	A.
12	Lundi	G.
13B	Mardi	F. E.
14	Jeudi	D.
15	Vendredi	C.
16	Samedi	B.
17B	Dimanche	A. G.
18	Mardi	F.
19	Mercredi	E.
20	Jeudi	D.
21B	Vendredi	C. B.
22	Dimanche	A.
23	Lundi	G.
24	Mardi	F.
25B	Mercredi	E. D.
26	Vendredi	C.
27	Samedi	B.
28	Dimanche	A.

Digitized by Google

Au moyen de ce tableau, il devient très facile de résoudre le problème suivant : un jour du calendrier chrétien étant désigné par sa date d'année, du mois et de quantième du mois, trouver sa dénomination dans le cycle de la semaine ?

1er exemple. — A quel jour de la semaine tombe le 16 juin de l'année 632 de l'ère vulgaire ?

L'année 632 de notre ère coïncide avec l'année de la période julienne 4713+632=5345. Ce nombre divisé par 28 donne au quotient 190, et pour reste 25. L'année 632 est donc la 25e d'un cycle solaire. Le tableau nous apprend qu'elle est bissextile et commence par un mercredi. D'après la table de la page 163, ce 16 juin est le 168e jour de l'année, puisque 152+16=168. 168 divisé par 7 donne au quotient 24 sans reste; donc, le 16 juin est le dernier jour d'une période hebdomadaire qui commence par un mercredi; c'est en conséquence un mardi.

2e exemple. A quel jour de la semaine répond le 26 février de l'an — 747 ?

Cette année répond dans la période julienne à l'année 4714—747=3967. Ce nombre divisé par 28 donne au quotient 141, et pour reste 19. D'après le tableau, l'année en question est commune et commence par un mercredi puisqu'elle est la 19e d'un cycle solaire. Dans une année pareille, et même dans toute autre, le 26 février est le jour 57e. 57= 8×7+1; ce jour est donc le 1er d'une période hebdomadaire commençant par un mercredi : c'est donc aussi un mercredi.

17. La suppression de dix jours, effectuée en 1582 par l'ordonnance grégorienne, introduisit à cette époque une intermittence brusque dans l'emploi du

Digitized by Google

cycle des lettres dominicales. La suppression ultérieure de trois bissextiles centenaires sur quatre, qui est une des règles du calendrier grégorien, a dû produire encore en 1700, 1800 et 1900, des intermittences analogues, quoique plus restreintes ; mais une remarque très simple suffit pour pouvoir toujours renouer très aisément le fil de continuité que ces accidents viennent rompre.

Les dix jours retranchés du calendrier julien, en 1582, ont été pris sur le mois d'octobre, du 5 au 15. Le 4 de ce mois était un jeudi julien. Le lendemain aurait du être appelé viendredi 5. On l'appela vendredi 15, ce qui lui conservait son nom, son rang dans la semaine en lui attribuant un autre quantième dans le mois, lequel se trouvait ainsi raccourci de dix jours. Or, dans le calendrier julien, continué sans interruption, le 15 octobre tombait un lundi. D'après cela, pour un même quantième du mois et de l'année, la dénomination de ce jour grégorien était de trois rangs en arrière de celle du jour julien dans le cycle de la semaine ($10 = 7 + 3$). Cet écart se serait maintenu indéfiniment dans tout le parallélisme ultérieur des deux calendriers sans la suppression des bissextiles centenaires que l'ordonnance grégorienne prescrivait. Mais il dut l'accroître d'un rang à chacune d'elles, puisque le mois de février grégorien de ces années-là n'a que 28 jours, tandis que le julien en a 29 ($11 = 7 + 4$). D'après ces règles, les dénominations des jours des deux calendriers, qui correspondent aux mêmes quantièmes du mois, sont assujetties aux relations que spécifie le tableau suivant, dont la loi indéfinie est évidente.

Digitized by Google

DATES GRÉGORIENNES	Places relatives que les jours d'égal quantième mensuel des deux calendriers occupent dans le cycle de la semaine.
Du 15 octobre 1582 au 28 février 1700 incl^t.	Jour grégorien = jour julien — 3 rangs
Du 28 février 1700 au 28 février 1800 incl^t.	Jour grégorien = jour julien — 4 ou julien + 3
Du 28 février 1800 au 28 février 1900 incl^t.	Jour grégorien = jour julien — 5 ou julien + 2
Du 28 février 1900 au 28 février 2100 incl^t.	Jour grégorien = jour julien — 6 ou julien + 1

Au moyen des indications qui précèdent, tous les problèmes relatifs aux dénominations de jours et de lettres dominicales se résolvent aussi facilement pour le calendrier grégorien que pour le calendrier julien, *en passant par celui-ci d'abord.* Quelques exemples suffiront pour montrer la marche du calcul dans tous les cas.

1° A quel jour de la semaine a commencé l'année grégorienne 1583? Quelle a dû être sa lettre dominicale?

L'année julienne de même dénomination a pour rang dans la période julienne 4713 + 1583 = 6296. Ce nombre, divisé par 28, donne pour quotient 224 et pour reste 24. L'année 6296 est donc la 24e du 225e cycle solaire. D'après le tableau de la page 174, elle commençait par un mardi julien et avait pour lettre dominicale F. Le jour grégorien de même quantième, c'est-à-dire le 1er janvier de l'année grégorienne 1583, était en arrière sur celui-là de 3 rangs dans le cycle de la semaine; c'était donc un samedi; et, par suite, la lettre dominicale de cette année grégorienne commune était B.

Digitized by Google

2° A quel jour de la semaine a commencé l'année grégorienne 1748, et quelle était sa lettre dominicale?

L'année correspondante dans la période julienne $4713 + 1748 = 6461$. 21 est le reste de la division de ce nombre par 28. D'après notre tableau, cette année julienne était bissextile : elle commençait par un vendredi, et avait pour double lettre dominicale C.B. Le jour grégorien de même quantième est en arrière de 4 rangs sur le jour julien dans le cycle de la semaine : c'était donc un lundi; par suite, la double lettre dominicale de l'année grégorienne 1748 était G.F.

18. Pour les calculs de la chronologie, il est fréquemment nécessaire de savoir quelle place une année désignée de la période julienne occupe dans le cycle d'intercalation quatriennale. En désignant par P le millésime d'une de ces années, on reconnaît que le reste de la division de P par 4 ne peut être que 1, 2, 3, ou 0. La forme générale de P est donc $4m + x$, x ne pouvant être que 1, 2, 3, 4 : ces quatre valeurs indiquent respectivement une bissextile, la 1re, la 2e, ou la 3e après une bissextile.

Il est souvent utile d'évaluer, par différence, l'intervalle de temps qui est compris entre deux dates données, appartenant à des années distinctes et établies pour un même méridien terrestre. Pour obtenir ce résultat avec exactitude et facilité, on exprimera en jours et heures la distance de chaque date à l'origine de la période julienne. Or, si l'on désigne par c les 365 jours d'une année commune, la distance du 1er janvier d'une année quelconque, $4m + x$, au 1er janvier qui est l'origine de la période, sera

$$4mc + (x - 1)c + m + \gamma_x;$$

formule dans laquelle le symbole γ_x doit être fait

Digitized by Google

conventionnellement nul quand $x = 1$, c'est-à-dire dans les années bissextiles, et constamment égal à $+ 1$ dans tous les autres cas.

Cela posé, je suppose que la date d'un événement, ou d'une observation, soit fixée, dans une certaine année, au n^{me} jour, heure h. Sadistance au 1er janvier commençant de cette année, exprimée en jours et heures, sera $n - 1 + h$. Donc, si l'on a deux dates distinctes ainsi exprimées, prises dans deux années P, P', celle-ci postérieure à l'autre, leurs distances respectives à l'origine de la période seront telles qu'on le voit ici.

FORME des ANNÉES	DATE donnée dans l'année	DISTANCE de chaque date à l'origine de la période, en jours et heures.
$4m+x$	jour n^{me}, heure h	$4mc+(x-1)c+m+\gamma_x+n-1+h$
$4m'+x'$	jour n'^{me}, heure h'	$4m'c+(x'-1)c+m'+\gamma_{x'}+n'-1+h'$

L'expression générale de la différence de ces deux distances, ou de l'intervalle de temps I compris entre les deux dates désignées, sera

$$I = (m' - m)(4c + 1^j) + (x' - x)c + \gamma_{x'} - \gamma_x + n' - n + h' - h.$$

$4c + 1^j$ représente 1461 jours, ou 4 fois les 365^j, 25, dont se compose l'année julienne non intercalée.

Exemple. On sait que le temps milieu de deux éclipses de lune, visibles sous le méridien de Paris, a été pour l'une le 27 janvier 4033 à $21^h\ 45^m$, pour l'autre le 7 février 4051 à $5^h\ 35^m$; les heures étant

Digitized by Google

comptées de 0 à 24 à partir de minuit. On demande quel intervalle de temps s'est écoulé entre ces deux éclipses.

Ici, la forme des années est 4 (1008) + 1 et 4 (1012)+3, en sorte que

$$m=1008,\ x=1,\ \gamma_x=0,\ n=27,\ h=21^h 45^m$$
$$m'=1012,\ x'=3,\ \gamma_{x'}=1,\ n'=38,\ h'=5^h 35^m$$

En substituant ces valeurs dans la formule générale, il vient

$$\begin{aligned} I &= 1461^j \times 4 + 2 \times 365^j + 1^j + 10^j + 7^h\ 50^m \\ &= 6585^j\ 7^h\ 50^m, \end{aligned}$$

ou à peu près 6585^j 1/3. C'est la période dite chaldaïque, qui embrasse 18 années égyptiennes de 365 jours, plus 15 jours et environ 1/3 de jour.

Si l'on désigne par J les 365^j, 25, dont se compose l'année julienne moyenne non intercalée, on pourra exprimer l'intervalle I en fonction de cet élément, comme cela est d'usage dans un grand nombre de calculs astronomiques et chronologiques. A cet effet on fera symboliquement $c = J - \frac{1^j}{4}$. Dans le cas actuel on aurait $I = 18J + 10^j + 19^h\ 50^m$.

NOTE

Sur la durée moyenne de l'année tropique, exprimée en jours solaires moyens.

De savants calculs, basés sur la théorie de l'attraction, Delambre a conclu qu'à l'époque d'Hipparque, 128 ans environ avant notre ère, la véritable durée moyenne de l'année solaire était de 365^j, 242392, et qu'à la fin du XVIIIe siècle, elle n'était plus que de

Digitized by Google

$365^j,242264$. On peut se rendre compte assez approximativement de ces résultats, à l'aide des tables abrégées de Largeteau, pour le calcul des équinoxes et des solstices.

A cet effet, je cherche les dates de l'équinoxe vernal pour les années + 325 (année du concile de Nicée), et + 1582 (année de la réforme grégorienne).

Equinoxe vernal de + 325, mars 20^j, 4071527.
Equinoxe vernal de + 1582, mars 11^j, 0018403.

La forme des années désignées, dans la période julienne, est

$$5038 = 4\,(1259) + 2\text{; et } 6295 = 4\,(1573) + 3.$$

Dans ces deux années, qui sont communes, le 20 mars est le 79e jour de l'année, et le 11 mars le 70e.

Donc, d'après la formule générale donnée ci-dessus, on a, pour l'intervalle de temps écoulé entre les deux équinoxes :

$$I = 1257 \times 365^j + 314^j - 9^j,405\,3124 = 1257 + 365^j + 304^j,594\,6876$$

L'intervalle moyen entre deux équinoxes immédiatement consécutifs est ainsi

$$365^j + \frac{304^j,\,594\,6876}{1257} = 365^j,242\,319$$

valeur qui diffère peu de la moyenne des deux nombres donnés par Delambre.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Calendrier égyptien de Ptolémée, ayant pour ère l'avènement du roi assyrien, ou chaldéen, Nabonassar au trône de Babylone.

—

Ère. 1re année, 1er jour du mois égyptien Thot ; à midi vrai sous le méridien d'Alexandrie.

Concordance : Mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne ; à 12 heures vraies au méridien d'Alexandrie, le temps étant compté de minuit.

19. Parmi les différentes formes d'énumération des temps, celle qui comprend la série des années égyptiennes, datées de l'ère de Nabonassar, est de beaucoup la plus riche. Elle mérite la célébrité dont elle jouit, par le grand nombre d'observations qui y ont été rattachées, et par sa connexion avec plusieurs calendriers, dont l'usage a été postérieurement très répandu, en Grèce, en Perse, et en Arabie.

20. Les années égyptiennes, tant civiles qu'astronomiques, ne diffèrent que par l'origine du jour, qui, pour les unes est le lever du soleil sous le méridien d'Alexandrie, et pour les autres l'instant du midi vrai au même méridien. Nous ne nous occuperons ici que des dernières, telles qu'elles sont présentées dans l'*Almageste* de Ptolémée.

Les années égyptiennes se composent uniformément de 365 jours, sans aucune intercalation. Elles sont subdivisées en 12 mois de 30 jours chacun, à la fin desquels on place 5 jours complémentaires, dits *épagomènes*. En voici le tableau.

Digitized by Google

RANG ORDINAL des MOIS ÉGIPTIENS	NOMS DES MOIS	RANG ORDINAL du jour initial de chaque mois.
1	Thot	1
2	Phaophi	31
3	Athyr	61
4	Choiak	91
5	Tybi	121
6	Méchir	151
7	Phaménoth	181
8	Pharmouti	211
9	Pachôn	241
10	Payni	271
11	Epiphi	301
12	Mésori	331
Epagomènes	1e	361
	2e	362
	3e	363
	4e	364
	5e	365

21. Les années égyptiennes sont des années *vagues;* c'est-à-dire que le jour initial, ou le 1er Thot, rétrograde dans l'année solaire. Par exemple, si à une certaine époque le jour de l'équinoxe vernal de l'année solaire avait coïncidé avec le premier jour du mois Thot, à la fin de la 4e année solaire suivante le 1er Thot précédait cet équinoxe d'environ un jour.

22. Les peuples anciens qui ont été soumis au régime monarchique, principalement les Orientaux, ne dataient pas comme nous les événements et les observations à partir d'une ère fixe, en les classant dans une série continue d'années. L'avènement de chaque souverain d'une même nation devenait pour elle une ère nouvelle d'où l'on recommençait à compter les temps. Pour rattacher à une série continue d'années égyptiennes les observations éparses de différents

Digitized by Google

temps et de différents peuples, Ptolémée, guidé sans doute par des travaux antérieurs d'Hipparque, s'est servi d'un tableau chronologique, où l'on voit rangées, par ordre de dates les époques d'avènement de tous les rois, Assyriens, Mèdes, Persans, Grecs, qui, après Nabonassar, ont successivement occupé l'empire de Babylone, en y comprenant les empereurs romains, jusqu'au premier Antonin inclusivement. C'est ce qu'on appelle communément le *canon* des rois. Il est construit en années égyptiennes de 365 jours, et, suivant un usage conventionnel de l'Egypte, on y attribue à chaque prince l'année entière dans laquelle il a commencé à régner, de sorte que son avènement est toujours reporté au premier jour du mois Thot de cette année-là ; ce qui simplifie la computation des temps. Nous présentons ci-dessous le canon des rois sous la forme qui a semblé la plus commode pour en faciliter l'usage.

NOMS des Rois	Années de l'avènement	NOMS des Rois	Années de l'avènement	NOMS des Rois	Années de l'avènement
Assyriens & Mèdes		**Perses**		Ptol. Philadelphe	464
—		—		Ptol. Evergète I	502
				Ptol. Philopator	527
				Ptol. Epiphane	544
Nabonassar	1	Cyrus	210	Ptol. Philométor	568
Nadius	15	Cambyse	219	Ptol. Evergète II	603
Chozirus et Porus	17	Darius I	227	Ptol. Soter	632
Jugœus	22	Xercès	263	Dionisius	668
Mardocempad	27	Artaxerce I	284	Cléopâtre	697
Arcian	39	Darius II	325		
1er *Interrègne*	44	Artaxerce II	344	**Romains**	
Balibus	46	Ochus	390	—	
Apronadius	49	Arogus	411	Auguste	719
Rigebelus	55	Darius III	413	Tibère	762
Mesessrimordac	56	Alexandre le Macédonien	417	Caius Caligula	784
2e *Interrègne*	60			Claude	788
Assaradin	68			Néron	802
Saossduchœus	81	**Grecs**		Vespasien	816
Chiniladan	101	—		Titus	826
Nabopolassar	123			Domitien	829
Nabocolassar	144			Nerva	844
Iluarodam	187	Philippe Aridée	425	Trajan	845
Niricassolassar	189	Alex. Ægus	432	Hadrien	864
Nabonadius	193	Ptolémée Lagus	444	Antonin	885

Digitized by Google

23. Pour rattacher les années de Nabonassar à la période julienne, il suffit de savoir que quatre années juliennes, complètement intercalées, comprennent 1461 jours, tandis que quatre années de Nabonassar n'embrassent que 1460 jours. C'est en se basant sur ce fait, et en partant de la concordance initiale indiquée ci-dessus, que J.-B. Biot est parvenu à établir un tableuu qui, pour les 1465 premières années de Nabonassar, donne synoptiquement 1° le rang ordinal des années de Nabonassar, 2° la date julienne du premier jour de Thot vague, 3° les années de la période julienne.

Nous donnons ci-dessous un spécimen de la table de concordance, avec quelques indications relatives à la manière dont elle a été établie. Cette table se trouve tout entière au tome XXII des mémoires de l'Académie des sciences.

ANNÉES de NABONASSAR	DATE JULIENNE du 1er thot vague	ANNÉES de la pér. jul.
1	26 février	3967
4	25 id.	3970
8	24 id.	3974
224	1er janvier	4190
225	1er id.	4191
226	1er id.	4192
227	1er id.	4193
228	31 décembre	4193

ANNÉES de NABONASSAR	DATE JULIENNE du 1er thot vague	ANNÉES de la pér. jul.
1448	1er mars	5413
1452	29 février	5417
1453	28 id.	5418
1457	27 id.	5422
1461	26 id.	5426
1462	26 id.	5427
1463	26 id.	5428
1464	26 id.	5429
1465	25 id.	5430

24. La concordance initiale, c'est-à-dire l'époque de l'ère de Nabonassar, est présentée en tête de ce

Digitized by Google

chapitre comme un fait. On n'est pas entré dans le détail des considérations qui ont servi à l'établir. Mais on reconnaîtra facilement la justesse de cette concordance, en calculant, à l'aide des tables de Largeteau, les nombreuses observations d'éclipses et d'équinoxes rapportées par Ptolémée dans l'Almageste, avec les dates égyptiennes, en années, jours et heures. Pour faire ce rapprochement, on doit remarquer que les concordances de la table sont établies, de même que la concordance initiale, pour l'instant du midi vrai au méridien d'Alexandrie. Ce midi correspond à 12 heures vraies du jour indiqué par la date julienne, dans laquelle les jours sont supposés commencer à minuit sous le même méridien. On devra donc appliquer, par la pensée, ces conditions complémentaires de synchronisme à tous les nombres de la table qui se correspondent.

25. Le 1er jour de Thot, ou pour abréger, le Thot de l'année égyptienne, concourt avec le 26 février de l'année de la période julienne 3967. Celle-ci est commune, ainsi que la suivante 3968. Le Thot y reste donc au 26 février. Il persiste encore à cette date dans l'année 3969, quoique bissextile, le jour intercalaire n'y intervenant qu'après le 28 février. Mais l'addition de ce jour recule d'une unité la date du Thot dans l'année suivante 3970, et la porte au 25 février. C'est pourquoi on l'a marquée à celle-ci, en l'omettant aux précédentes où la date du Thot restait la même que dans la première.

La mutation revient ensuite de quatre en quatre ans juliens; et, jusqu'à l'année 4190 inclusivement, toutes celles où elle s'opère sont, comme 3970, exprimées par un nombre de la forme $4m + 2$; de sorte qu'elles sont immédiatement postérieures à la bissextile de chaque période quatriennale. Mais, quand on arrive

Digitized by Google

à l'année 4193, qui est bissextile, le Thot de la 227e année égyptienne se trouve concorder avec son premier janvier ; et, comme elle a 366 jours, le Thot suivant, celui de la 228e, s'y trouve également compris, et concorde avec son 31 décembre.

Quand on est arrivé à ce terme, la mutation du Thot s'opère dans les années bissextiles mêmes, dont la forme est $4\,m + 1$; et cela se maintient dans toute la suite de la table jusqu'à l'année 5417 inclusivement. Mais, dans celle-ci le Thot de la 1452e année égyptienne concorde avec le jour intercalaire même, 29 février ; ce qui porte le Thot suivant au 28 février dans l'année julienne 5418 qui est commune. Depuis lors la mutation recommence à s'opérer dans les années juliennes de la forme $4\,m + 2$, comme au commencement de la table ; et l'on a indiqué en détail la marche du Thot dans cette nouvelle succession, pour montrer qu'elle y revient identiquement aux mêmes dates juliennes de jour que dans la précédente.

Les explications que nous venons de donner sur le mode de formation de la table de concordance nous permettent de montrer que, sans recourir à cette grande table, on peut encore, à l'aide de formules simples, déterminer assez facilement la date julienne qui répond au Thot d'une année quelconque de Nabonassar.

1° L'année N est renfermée entre les limites 1 et 227.

L'année correspondante de la période julienne est donnée par la formule $P = 3966 + N$.

La première année de cette période, comprise dans nos limites, qui a pour forme $4\,m + 2$ est 3970, pour laquelle la date du Thot est le 25 février ; si P_x est la dernière année de la même forme, $\frac{P_x - 3970}{4}$ indiquera

Digitized by Google

le nombre de jours dont le Thot de l'année N rétrogradera sur le Thot de l'année 4 Nabo, ou 3970 P. J.

Exemples. N = 123; alors P = 4089, et la dernière des années de la forme $4m + 2$ est 4086. Par suite, le nombre de jours de rétrogadation sur la date julienne du Thot de l'an 4 de Nabon. sera $\frac{4086 - 3970}{4} = 29$. Or, le 25 février de 3190, qui est une année commune, est le 56e jour de l'année; le Thot de l'an 123 de N. sera donc le 56 — 29 ou 27e jour, et la date julienne de ce Thot sera 27 janvier 4089, ainsi que l'indique la table de concordance.

N = 227; alors P = 4193. Le plus grand nombre de la forme $4m + 2$, dans les limites fixées, sera 4190. Le nombre de jours de rétrogradation sera donc $\frac{4190 - 3970}{4} = 55$; par suite le Thot de l'an 227 de N aura pour date julienne 56 — 55, ou le 1er janvier de l'an 4193; ce qui est encore conforme à la table.

2° L'année N est renfermée dans les limites 228 et 1452.

L'année correspondante de la période julienne P = 3965 + N.

Dans l'intervalle indiqué la mutation du Thot s'opère dans les années bissextiles mêmes. Appelant P_y la dernière de ces années, dont la première est 4193, le nombre de jours de rétrogradation sur le Thot de l'an 228 de N, qui correspond au 31 décembre 4193, sera $\frac{Py - 4193}{4}$.

Exemple. N = 1171; alors P = 5136, et la dernière des années bissextiles $P_y = 5133$. Le nombre des jours de rétrogradation est $\frac{5133 - 4193}{4} = 235$; et par suite la date du Thot de l'an 1171 sera le 366 — 235 = 131e jour du calendrier julien, ou le 10 mai pour

Digitized by Google

l'an bissextil 5133; ainsi que l'indique la table générale de concordance.

On trouve de la même façon pour la date de l'an 1452 de N, le 29 février de l'an bissextil 5417 P. J.

Les années égyptiennes n'ayant que 365 jours, le Thot de l'année suivante, 1453 de N, répondra au 28 février de l'année commune 5418 P. J. D'après cela, la mutation du Thot s'opèrera ensuite sur les années juliennes de la forme $4\,m + 2$, comme au commencement de la table.

L'interprétation des calculs que nous venons d'exposer exigeant quelque attention, il vaudra mieux recourir à la table générale de concordance toutes les fois qu'il sera possible de se la procurer.

26. Pour donner une application plus complète des principes développés dans ce chapitre, je vais calculer la date julienne d'une éclipse de lune observée par Ptolémée à Alexandrie, et rapportée par lui dans l'Almageste au tome I, p. 254 de l'édition de Halma.

Le temps milieu de l'éclipse a été à 11 h. 15 m. comptées de midi au méridien d'Alexandrie, dans la 17e année d'Hadrien, le 20 Payni.

D'après le canon des rois, la 17e année d'Hadrien répond à l'an $864 + 16 = 880$ de Nabonassar; et d'après le tableau des mois égyptiens, le 20 Payni est le $271 + 19 = 290^e$ jour, compté du Thot. Nous avons donc en date égyptienne:

An de N 880, jour 290e, $11^h\ 15^m$ comptées de midi.

L'année de la période julienne, répondant au Thot de 880 N, est $3965 + 880 = 4845^e$.

La rétrogradation du Thot de 880 N sur celui de 228 N (4193 P. j.) est de $\frac{4845 - 4193}{4} = 163$ jours. Or, le Thot de 228 N a eu lieu le 31 décembre, ou le 366e jour de l'an 4193^B; par conséquent le Thot de l'an

Digitized by Google

880 a eu pour date julienne le 366— 163 = 203e jour de l'an 4845B, ou le 21 juillet.

Nous pouvons dès lors former le tableau suivant :

An de N 880, 1er Thot à midi = 4845B, 21 juillet, à 12h comptées de minuit.	
Ou, comme cette année julienne est bissextile	4845B, j. 203 12h
Du 1er Thot au 20 Payni, jour 290e à 11h 15m après midi, l'intervalle est	j. 289 11h 15m
A reporter sommes additives au 1er janvier,	j. 492 23h 15m
Extrayant pour la bissextile,	j. 366
Reste,	4846e j. 126 23h 15m

ou encore, année 4846, 6 mai, à 23h 15m, temps vrai d'Alexandrie compté de minuit.

En retranchant 1h 50m, à cause de la différence des méridiens, le temps correspondant pour Paris sera 4846, 6 mai, à 21h 25m, temps vrai à Paris compté de minuit.

Les tables abrégées de Largeteau, calculées aussi pour le méridien de Paris, donnent pour la date de la syzygie écliptique, 4846, 6 mai, à 20h 45m, temps *moyen* à Paris compté de minuit.

L'écart que nous trouvons n'est ici que de 0h 40m : il est imputable à la fois, à la différence du temps moyen au temps vrai, à l'erreur possible de l'observation chaldéenne, et à celle que les tables approximatives peuvent elles-mêmes comporter.

27. On peut encore présenter sous une autre forme le calcul de l'éclipse dont il vient d'être question.

Date égyptienne astronomique, en temps d'Alexandrie, donnée par Ptolémée.

Digitized by Google

Année de Nab. 880, 20 Payni, à $11^h\ 15^m$, comptées de midi.

Ou encore, an de N. 880e, jour 290e, $11^h\ 15^m$.

Date de l'ère, 1, 1, 0^h.

L'intervalle de temps écoulé depuis l'ère est 879^c, 289^j, $11^h\ 15^m$, c désignant l'année de 365 jours.

La date julienne de l'observation, en temps d'Alexandrie compté aussi de midi, sera, d'après les calculs précédents :

An P. j..... 4846e, jour 126e, $11^h\ 15^m$.

Dans le même système, la date de l'ère de Nabon. est :

An P. j..... 3967e, jour 57e, 0^h.

Si ces dates sont justes ou d'accord entre elles, leur intervalle en jours et heures doit se trouver le même que l'on déduit des énoncés égyptiens. Cette vérification est facile par la formule générale de la page 179.

FORME des ANNÉES DÉSIGNÉES					
$3967 = 4\ (991) + 3$ $4846 = 4\ (1211) + 2$	$m = 991$ $m' = 1211$	$x = 3$ $x' = 2$	$\gamma_x = 1$ $\gamma_{x'} = 1$	$n = 57$ $n' = 126$	$h = 0^h$ $h' = 11^h\ 15^m$

D'où $m' - m = 220$, $x' - x = -1$, $\gamma_x - \gamma_{x'} = 0$, $n' - n = 69$, $h' - h = 11^h\ 15^m$, et $I = 220\ (4c + 1^j) - c + 69^j + 11^h\ 15^m$.

$$= 879c + 289^j + 11^h\ 15^m;$$

précisément comme nous l'avons déduit des dates égyptiennes, d'accord avec Ptolémée. L'exactitude de ce retour confirme la justesse des règles de transport.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Années égyptiennes de 365 jours, commençant à la fin du règne d'Alexandre le Macédonien, c'est-à-dire au 1er Thot de l'année dans laquelle a eu lieu l'avènement de Philippe Aridée.

—

Ère de Nabonassar, année 425e, 1er jour de Thot, à midi vrai ou 0 heure, au méridien d'Alexandrie.

De la période julienne, année 4390, dimanche 12 novembre, jour 346e, à 12 heures, temps vrai d'Alexandrie, compté de minuit.

28. C'est identiquement la série des années de Nabonassar, comptées d'une origine plus tardive.

Soit n le rang ordinal d'une année quelconque appartenant à la nouvelle ère, N le rang ordinal de celle qui coïncide avec elle en partant de l'ère de Nabonassar, on aura toujours : $N = 424 + n$, et réciproquement $n = N - 424$.

Les dates relatives à la nouvelle ère étant ramenées à l'ère de Nabonassar, il sera toujours facile de les transformer en dates juliennes, soit à l'aide de la table de concordance, soit à l'aide des formules que nous avons données.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Années alexandrines fixes, commençant avec la 5e année vague du règne d'Auguste.

—

Ère : de Nabonassar, année 719 + 5 = 724, 1er Thot à 0 heure, ou midi vrai, au méridien d'Alexandrie.

De la période julienne 4689a, vendredi 29 août, jour 242e, à 12 heures vraies comptées de minuit sous le même méridien.

29. Les années alexandrines sont des années moyennes de 365 jours 1/4, rendues fixes, comme les juliennes, par une intercalation quatriennale. Cette intercalation se fait par l'addition d'un 6e épagomène, qui est placé à la fin de la 3e année de la 1re période de 4 ans, ou 1re tétrade ; tandis que l'intercalation dans la période julienne se fait par l'addition d'un jour au 59e du calendrier relatif à la 1re année de chaque tétrade. Dans les deux cas, la somme de quatre années consécutives est portée à 1461 jours; mais il n'y a pas concordance dans les années de chaque série qui comprennent 366 jours. Ces années, dans le tableau ci-dessous, sont désignées par la lettre B placée en exposant.

Digitized by Google

CONCORDANCE DU COMMENCEMENT DES ANNÉES ALEXANDRINES AVEC LES ANNÉES ET LES JOURS DE LA PÉRIODE JULIENNE		RANG DU JOUR dans l'année julienne
ALEXANDRINES	JULIENNES	
1re 1er Thot. à midi vrai	4689B, 29 août, 12 h. vraies de minuit	242
2e	4690, 29 août.....	241
3eB	4691, 29 août.....	241
4e	4692, 30 août.....	242
5e	4693B, 29 août.....	242
6e	4694, 29 août.....	241
7eB	4695, 29 août.....	241
8e	4696, 30 août.....	242
9e	4697B, 29 août.....	242
etc.	etc.	etc.

30. Ce tableau met en évidence les conséquences suivantes :

1° Soit n le rang ordinal d'une année alexandrine quelconque. L'année de la période julienne, dans laquelle son commencement est compris, a toujours pour expression générale $4688 + n$.

2° Les années alexandrines qui commencent exceptionnellement à un 30 août julien, sont celles dont le rang ordinal est divisible par 4 sans reste. Les années de la période julienne qui y correspondent se distinguent par ce même caractère numérique, c'est-à-dire que leur rang ordinal est exactement divisible par 4. Ainsi elles précèdent immédiatement les années bissextiles du calendrier julien.

3° Toute année alexandrine, commençant au 29 ou au 30 août julien, concourt nécessairement dans son

Digitized by Google

premier tiers avec les quatre derniers mois d'une certaine année julienne, et dans le reste avec les huit premiers mois de celle qui la suit. Mais la différence de l'origine rend le détail de ces concordances dissemblable, comme il est marqué dans les deux tableaux suivants.

31. Années alexandrines qui, n'étant pas de la forme 4 *m*, commencent au 29 août.

TABLEAU A

JOURS ÉGYPTIENS dont la concordance est exprimée	LEUR RANG dans l'année ALEXANDRINE	DATE correspondante dans l'année julienne	CONCORDANCE pour midi vrai DU JOUR ÉGYPTIEN et 12 heures vraies DU JOUR JULIEN
1er Thot	1	29 août	1re portion concourant avec les quatre derniers mois d'une année de la période julienne P occasionnellement commune ou bissextile.
1er Paophi	31	28 septembre	
1er Athyr	61	28 octobre	
1er Choiak	91	27 novembre	
1er Tybi	121	27 décembre	
1er Méchir	151	26 janvier	2e portion concourant avec les huit premiers mois de l'année de la période julienne P+1, toujours commune.
1er Phaménoth	181	25 février	
4e Phaménoth	184	28 février	
5e Phaménoth	185	1er mars	
1er Pharmonti	211	27 mars	
1er Pachôn	241	26 avril	
1er Payni	271	26 mai	
1er Epiphi	301	25 juin	
1er Mésori	331	25 juillet	
1er des 5 ou 6 épagom.	361	24 août	

32. Années alexandrines qui, étant de la forme 4 *m*, commencent au 30 août.

Digitized by Google

Tableau B

JOURS ÉGYPTIENS dont la concordance est exprimée	LEUR RANG dans l'année ALEXANDRINE	DATE correspondante dans l'année julienne	CONCORDANCE pour midi vrai DU JOUR ÉGYPTIEN et 12 heures vraies DU JOUR JULIEN
1er Thot	1	30 août	1re portion concourant avec les quatre derniers mois d'une année julienne P, toujours commune.
1er Paophi	31	29 septembre	
1er Athyr	61	29 octobre	
1er Choiak	91	28 novembre	
1er Tybi	121	28 décembre	
1er Méchir	151	27 janvier	2e portion concourant avec les huit premiers de l'année P+1, toujours bissextile.
1er Phaménoth	181	26 février	
4e Phaménoth	184	29 février	
5e Phaménoth	185	1er mars	
1er Pharmonti	211	27 mars	
1er Pachôn	241	26 avril	
1er Payni	271	26 mai	
1er Epiphi	301	25 juin	
1er Mésori	331	25 juillet	
1er des 5 épagom.	361	24 août	

33. Avec ces préparations, il est facile de transformer une date alexandrine en date julienne. Pour cela, le rang ordinal *n* de l'année alexandrine étant donné, on connaîtra l'année julienne 4688 + n, dans laquelle elle commence. Si *n* n'est pas de la forme 4 *m*, ce commencement aura lieu au 29 août, et le tableau A indiquera la concordance des jours égyptiens qui la composent. Si l'année alexandrine désignée est de la forme 4 *m*, elle commencera au 30 août, et il faudra consulter le tableau B pour connaître les concordances des jours qu'elle contient. Dans ce cas, comme dans l'autre, les heures se transportent conformément à leur concordance initiale.

Digitized by Google

34. On ne trouve aucune observation qui ait été immédiatement rapportée à l'ère alexandrine, mais les chronologistes y ont rattaché d'autres ères qui ont quelque intérêt historique; et il importe de les connaître, ne serait-ce que pour se prémunir contre la confusion que la similitude de leurs énoncés pourrait jeter dans l'esprit et faire introduire dans les calculs.

Suivant le canon des rois, l'avènement d'Auguste, comme souverain de l'Egypte, est fixé à l'an 719 N, 1er Thot à midi sous le méridien d'Alexandrie; ce qui équivaut à l'année de la période julienne 4684, le 30 août à 12 heures vraies comptées de minuit sous le même méridien. Les chronologistes ont donné à cette époque le nom d'*ère actiaque,* quoique la bataille d'Actium lui soit antérieure d'une année. Ils ont sans doute voulu rappeler par là qu'Auguste devait à cette célèbre bataille la prise d'Alexandrie et la souveraineté entière de l'Egypte.

Nous avons dit plus haut que les Alexandrins n'adoptèrent l'intercalation qu'au commencement de l'année égyptienne 724 N, c'est-à-dire 5 ans après l'époque fixée pour l'ère actiaque. Ils eurent alors deux séries d'années de formes distinctes, partant toutes deux de l'ère actiaque : l'une, entièrement vague, usitée seulement pour les calculs astronomiques; l'autre, mixte, dont les cinq premières années seules sont vagues, les suivantes étant des années alexandrines fixes. Celle-ci a été employée dans la chronologie, sous la dénomination d'*années égyptiennes d'Auguste,* et aussi des *Augustes*, lorsque ce nom était devenu un attribut commun des empereurs. Théon, qui était Alexandrin, a rapporté à ce système mixte les années qu'il date de l'ère d'Auguste dans ses fastes consulaires. Quand une année de ce genre est désignée par son rang ordinal, comptée de l'ère

Digitized by Google

actiaque, pour trouver sa place exacte dans l'ordre des temps, il faut en retrancher 5 et prendre le reste comme des alexandrines fixes, comptées de leur ère propre.

Enfin, il y a une troisième sorte d'années, appelées aussi années d'Auguste, ou des Augustes, qui ont été spéciales aux Romains. Elles sont juliennes, et partent du 1er janvier de l'année où le titre d'Auguste fut décerné à Octave par le Sénat de Rome. D'après cette condition, leur ère est placée dans la période julienne au 1er janvier de l'année 4687, la 27e avant l'ère chrétienne. Leur usage est spécialement historique.

35. La 309e année de l'ère alexandrine fixe offre un nouveau point de départ, auquel un grand nombre de résultats astronomiques ont été postérieurement rattachés. Dans le courant de cette même année, le 17 septembre 284 de notre ère, de la période julienne 4997, Dioclétien avait été reconnu empereur. Suivant leur usage, les Alexandrins reportèrent dans leurs annales l'avènement de ce souverain au 1er jour de l'année fixe, où sa domination sur l'Egypte fut établie, c'est-à-dire au 1er Thot de l'année 309 de l'ère alexandrine. Ce fut pour enx le point de départ d'une ère nouvelle. Cette *ère*, dite *de Dioclétien*, a été fréquemment employée par les astronomes arabes, conjointement avec le calendrier alexandrin fixe, rattaché à cette origine. Ils la désignent sous le nom d'*ère des Copthes*, parce que ceux-ci, descendants des anciens Egyptiens, ont persisté longtemps à l'employer après s'être convertis au christianisme. Les chrétiens d'Europe finirent également par employer l'ère de Dioclétien, leur persécuteur, en l'appelant l'*ère des martyrs*.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Années de Dioclétien.

—

Ère : Année alexandrine fixe, 309e, 1er Thot à midi vrai au méridien d'Alexandrie.

De la période julienne 4997e, vendredi 29 août, jour 242e, à 12 heures de temps vrai compté de minuit, sous le même méridien.

36. L'année 309 ou 308 + 1, qui sert ici d'origine, est séparée de l'ère alexandrine primitive par 77 tétraétérides complètes. Les dates juliennes du 1er jour de Thot recommencent donc à s'y succéder dans un ordre exactement pareil, comme le montre en effet le tableau suivant :

RANG ORDINAL des ANNÉES DE DIOCLÉTIEN	DATE DE LEUR COMMENCEMENT	
	DANS LES ANNÉES ALEXANDRINES	DANS LA PÉRIODE JULIENNE
1 1er Thot	309B 1er Thot	4997B 29 Août
2	310	4998 29 Août
3B	311B	4999 29 Août
4	312	5000 30 Août

Ce tableau nous découvre immédiatement les conséquences suivantes :

1° Soit n le rang ordinal d'une année dioclétienne

Digitized by Google

quelconque. L'année alexandrine, qui concorde complètement avec elle, a pour rang ordinal :

$$308 + n;$$

et l'année de la période julienne dans laquelle son commencement est compris, a pour expression générale :

$$4996 + n.$$

2° Le mode d'intercalation est identiquement le même que dans les années alexandrines. La bissextile s'y représente également par un 6e épagomène, placé à la suite du 365e jour. Les années pour lesquelles le nombre ordinal n est un multiple de 4 commencent le 30 août julien, les autres le 29. L'interprétation des dates égyptiennes et leur conversion en dates juliennes se font donc exactement suivant les mêmes règles que pour les années alexandrines.

37. Par exemple : Théon, dans son commentaire sur l'Almageste, expose le calcul d'une éclipse de lune, qu'il dit avoir été observée très exactement à Alexandrie dans l'année 81 de Dioclétien. Il en fixe le milieu au 29 Athyr, à 6 heures 3/4 équinoxiales, après le midi du 29. Cette année 81 a commencé dans l'année de la période julienne 4996+81 ou 5077 ; de l'ère chrétienne + 364. Le nombre 81 n'est pas divisible par 4 ; l'année dioclétienne qu'il désigne a donc son 1er Thot au 29 août, ce qui nous renvoie au tableau A de la page 195. L'année P qui la commence est, ainsi que nous venons de le reconnaître, 5077 ; et le 29 Athyr y est compris. Le 1er Athyr à midi, ou 0 heure, y répond au 28 octobre à 12 heures, comptées de minuit. Par conséquent, le 29 ou 30 — 1 Athyr y concorde avec le 27 — 2 ou 25 novembre, dans les mêmes conditions d'heures. L'addition ulté-

Digitized by Google

rieure de 16 heures 3/4 nous conduit au 25 novembre 28 heures 3/4, ou 26 novembre 4 heures 3/4. La date complète de l'observation sera donc :

Année de la période julienne 5077, de l'ère chrétienne + 364, 26 novembre à 4 heures 45 minutes, temps vrai d'Alexandrie, compté de minuit. Or on trouve, par les tables abrégées de Largeteau, qu'il y a eu une opposition écliptique dans cette même année 5077 ou + 364, le 26 novembre à 1 heure 39 m., temps moyen à Paris, compté de minuit. Si l'on ajoute 1 heure 50 m. pour la différence des méridiens de Paris et d'Alexandrie, on trouve que l'éclipse aurait dû avoir lieu à 3 heures 29 m. de temps vrai, compté de minuit au méridien d'Alexandrie. Cet écart de 1 heure 16 m. est faible, et n'excède pas ce que l'on peut attribuer aux incertitudes des tables abrégées, à la différence du temps vrai au temps moyen, et à l'erreur même que l'observation comportait. Sa petitesse confirme ainsi, par une épreuve décisive, toutes les concordances et toutes les réductions que nous avons établies.

38. Quoique l'exemple qui précède puisse suffire pour servir de guide dans les transformations analogues que l'on aurait à effectuer, nous allons en donner encore un autre, qui est tiré du recueil des observations d'un célèbre astronome arabe, Ebn-Jounis.

Suivant Ebn-Jounis, une éclipse de lune a eu lieu au Caire, en l'an de Dioclétien 696, dans la nuit du 9 Athyr : son milieu répondait à $12^h\ 0^m\ 26^s,5$, temps vrai compté de midi au Caire (1).

(1) Notice des manuscrits publiés par l'Académie des Inscriptions, t. VII, page 184.

Les indications précises que nous donnons ci-dessus ne sont pas présentées sous cette forme dans les manuscrits. Pour les obtenir il a fallu que le travail des astronomes vînt s'ajouter à celui des interprètes de la langue arabe.

Digitized by Google

Le nombre 696 étant un multiple de 4, cette année-là commence au 30 août, ce qui nous ramène au tableau B de la page 196. Son commencement tombe dans l'année de la période julienne 4996 + 696 ou 5692e, qui est commune. Ce sera donc la valeur actuelle de P pour notre tableau B. Le 9 Athyr s'y trouve compris ; or, le tableau nous fournit cette concordance :

1er Athyr, à midi vrai = 27 octobre, jour 302e, à 12^{h}, temps compté de minuit.

Ajoutons des deux parts 8^{j} + 12^{h} 0^{m} 26^{s}, 5. Le premier membre reproduira la date égyptienne

9 Athyr à 12^{h} 0^{m} 26^{s}, 5 ;

le second membre donnera la date julienne équivalente, qui, complétée par l'indication de l'année, sera

An 5692e, 7 novembre, 311e jour, à 0^{h} 0^{m} 26^{s}, 5, temps vrai compté de minuit au Caire.

Les tables abrégées de Largeteau donnent, pour cette même année, une opposition écliptique, le 6 novembre à 21^{h} 38^{m}
temps moyen de Paris. Ajoutons la longitude relative du Caire, 1^{h} 55^{m} 41^{s}

et nous trouverons, le 6 novembre à 23^{h} 33^{m} 41^{s}
temps vrai compté de minuit au Caire.

La différence n'est donc que de 26^{m} 45^{s}, 5.

Les deux exemples qui précèdent suffiront pour constater que les dates originales ont été fidèlement traduites.

39. Afin de pouvoir faire servir à cet usage les documents fournis par les auteurs arabes, il faut

Digitized by Google

connaître les noms qu'ils ont donnés aux mois égyptiens. Je les rapporte ici par ordre, en regard de leurs équivalents primitifs.

	NOMS ÉGYPTIENS	NOMS ARABES		NOMS ÉGYPTIENS	NOMS ARABES
1	Thot	Tut	7	Phaménoth	Barmehat
2	Phaophi	Babe	8	Pharmouti	Barmoudé
3	Athyr	Hatur	9	Pachôn	Buschas
4	Choiak	Kaihac	10	Paoni	Bunė
5	Tybi	Tube	11	Epiphi	Abib
6	Méchir	Amxir	12	Mésori	Meseri

Digitized by Google

Digitized by Google

LITTÉRATURE

LES

PENSIONNAIRES DE COLLÉGE

CHEZ LES

Oratoriens de Troyes

AU XVIIIe SIÈCLE

Lecture faite à la Séance publique du 13 Juillet 1884

Par M. Gustave CARRÉ, Membre titulaire,
Professeur agrégé d'Histoire au Lycée de Reims.

Messieurs,

On s'est occupé très fort, en ces derniers temps, des internats de collège. Les uns en ont dit le plus grand bien, les autres (et c'est le plus grand nombre en ont dit tout le mal possible. Je ne mêlerai point ma voix à ce concert discordant. Il y a ici de jeunes oreilles qui m'écoutent, et mon caractère officiel m'impose la plus stricte neutralité. Je n'ai jamais eu du reste un goût bien prononcé pour la polémique contemporaine. J'aime mieux faire ici un retour vers le passé et vous dire en quelques mots ce qu'étaient les pensionnaires de collège il y a environ une centaine d'années.

Depuis qu'il a fait son apparition sur la terre, l'internat a déjà revêtu bien des formes. Chaque siècle l'a en quelque sorte pétri à son image et à sa ressemblance. Aux XIIIe et XIVe siècles, epoque de dévo-

Digitized by Google

tion sincère et de misère profonde, les collèges n'étaient guère que des maisons de charité ouvertes à l'enfance indigente par quelques pieux fondateurs qui voulaient éviter aux étudiants de tendre la main aux passants ou de faire quelque mauvais coup. « Nécessité fait gens méprendre, et faim saillir le loup du bois. » Le collège fondé par notre compatriote Robert de Sorbon, et qui de son nom s'est appelé la Sorbonne, n'était, à l'origine, qu'un hospice (*hospitium*) d'écoliers théologiens.

Au xve siècle, alors qu'on ne semble plus guère connaître d'autre régime que la force brutale, les collèges nous apparaissent comme des maisons de correction, témoin ce terrible collège de Montaigu, où tout était aigu,

Mons acutus, ingenium acutum, dentes acuti,

et dont les règlements étaient lugubres comme l'uniforme des pensionnaires, ces pauvres *capettes*, qui ont bien droit de figurer dans le martyrologe des écoliers.

Plus clément et surtout plus policé, le xvie siècle vit apparaître des pédagogues « d'une trongne moins effroyable » que Standonck ou Tempête, ces grands fouetteurs de Montaigu. Les murs des collèges, il est vrai, ne s'abaissèrent pas encore; les portes ne perdirent rien de leur épaisseur; mais les Jésuites dorèrent du moins les grilles de leurs prisons : ils diminuèrent la longueur des fouets et, par une ingénieuse compensation, mirent une rallonge à la table de leur réfectoire. C'était là, il faut l'avouer, de trop heureuses innovations pour que l'Université de Paris ne fût pas tentée d'en profiter.

Venus les derniers, les Oratoriens eurent meilleure opinion de leur époque, le Grand XVIIe siècle, et montrèrent moins de défiance à l'égard de leurs écoliers :

Digitized by Google

ils jugèrent inutile de griller toutes les ouvertures des portes et des fenêtres ; ils laissèrent pénétrer librement dans leurs maisons l'air, la lumière et même les bruits du dehors ; et l'on peut dire qu'ils s'en sont bien trouvés. C'est de leur système d'internat que nous allons parler, et, pour qu'on ne nous accuse pas d'infidélité à l'égard de notre chère Champagne, nous circonscrirons notre étude à l'ancien collège de Troyes, l'un des établissements les plus renommés de la congrégation de l'Oratoire.

Le collège de Troyes, *Collegium trecopithœanum*, doit sa fondation, comme son nom l'indique, à l'illustre François Pithou. En 1630, les Troyens en confièrent la direction aux Pères de l'Oratoire, et ceux-ci, sur le vœu des familles, y annexèrent un internat.

Loin de se confondre avec le collège au point de l'absorber et de compter pour le principal, l'internat ne figura jamais que comme l'accessoire et fut toujours considéré comme un établissement presque indépendant du collège. Il avait son personnel à lui, sa caisse et ses règlements particuliers.

Les deux personnages préposés à la direction de la pension portaient le titre de préfets des pensionnaires (*patres qui convictoribus prœsunt*). Ce n'était pas, comme on pourrait parfois le croire, de modestes maîtres d'études investis uniquement de la garde et de la surveillance des pensionnaires. C'étaient des personnages armés d'une autorité fort étendue et complètement indépendante du corps enseignant. Ils étaient maîtres chez eux, comme le préfet des études et les professeurs l'étaient dans les classes. Ils n'intervenaient pas dans la conduite des études, mais ils n'entendaient pas qu'une autorité étrangère s'immisçât dans le régime de leurs pensionnaires. « En tout ce qui regarde la pension, disait le règlement,

Digitized by Google

rien ne pourra s'y faire qu'avec la permission du Père qui y préside. » — Au besoin ils tenaient tête aux professeurs, à qui ils ne reconnaissaient aucune supériorité, et même au préfet des études, qui était pourtant le premier personnage de la maison après le supérieur. — En 1743, le professeur de rhétorique croyait pouvoir compter, pour faire représenter sa tragédie de fin d'année, sur les pensionnaires de sa classe, ainsi que cela s'était pratiqué de toute ancienneté. Mais les préfets de la pension ne voulaient plus entendre parler de tragédies ; ils craignaient que ces sortes de spectacles ne fissent perdre aux jeunes gens confiés à leurs soins la pureté de leur âme. En vain le professeur leur représenta que sa pièce n'exhalait que le parfum de la plus suave piété, *nihil nisi suavissimum pietatis odorem spirabat* ; en vain le préfet des études désapprouva un excès de zèle qui ne pouvait que faire un tort immense à la réputation littéraire du collège ; les deux préfets n'en voulurent pas démordre. Ils avaient décidé de ne plus prêter la main à un spectacle profane, et ils usaient du droit que leur conférait le règlement. Faute d'acteurs suffisants, le professeur de rhétorique retira sa pièce et le collège dut se résigner à se passer de tragédie pour cette année. — L'année suivante les trouva aussi intraitables. S'ils consentirent à prêter leurs pensionnaires pour la représentation d'août, c'est que la pièce n'était pas une tragédie, ni même un poème français, mais un bon poème latin, en deux chants, sur le *Feu du ciel* (1).

Les préfets des pensionnaires étaient donc des personnages très importants. Quelques-unes des attri-

(1) *Catalogus scolasticorum collegii Trecensis*, t. III, ad ann. 1742-43 et 1743-44.

Digitized by Google

butions, qui sont aujourd'hui du domaine exclusif du proviseur et du censeur, se trouvaient entre leurs mains. C'étaient eux qui réglaient l'ordre des exercices à l'intérieur, accordaient les sorties en ville, autorisaient les visites au parloir, les communications avec l'extérieur, les correspondances épistolaires, la lecture de livres étrangers aux études.

Quant à leurs autres fonctions, elles ne s'élevaient guère au-dessus de celles de nos maîtres-répétiteurs. Ils avaient pour mission journalière la garde et surveillance des pensionnaires. Sauf aux heures de classe, ils devaient se trouver partout avec eux, au lever, au coucher, à l'étude, à la chapelle, au réfectoire, en récréation, en promenade.

Dans l'ancien collège de Troyes, il n'y avait pas de ces longs et vastes dortoirs où les lits s'alignent sur des files de quinze, de vingt ou de vingt-cinq, où l'écolier, piteux de se trouver devant des camarades, aussi piteux que lui

dans le simple appareil
De pauvres malheureux qu'on arrache au sommeil,

prend sur lui-même comme sur autrui le sentiment de sa faiblesse et de son infirmité. Le pensionnaire de l'Oratoire dormait dans une alcôve bien fermée. Il pouvait s'habiller, se nettoyer à son aise à l'abri de tout regard indiscret. Il se couchait et ronflait comme il l'entendait. Il était complètement chez lui. La seule chose qu'on lui recommandait, c'était, au signal du départ, de se trouver équipé de pied en cap à l'entrée de son alcôve, prêt à suivre ses condisciples à l'étude. Il n'avait qu'un quart-d'heure pour sa toilette.

Une fois habillés, les élèves se rendaient à la *chambre commune*, dite aussi *chambre de l'étude* ou

Digitized by Google

chambre des pensionnaires. Après la prière et une lecture de quelques versets du Nouveau Testament, chacun se mettait au travail. Si parfois on avait besoin de quitter sa place ou de parler pour un motif légitime, on en demandait la permission. Défense était faite d'étudier à haute voix. A la dernière étude des jours de congé, on ramassait les devoirs, qui devaient être entièrement terminés (1).

Le mobilier de la salle d'étude était des plus simples. Chaque élève avait un pupitre en bois de chêne, ferré et fermant à la clé. Il usait, pour s'éclairer, d'un petit bougeoir à bobèche qu'il fixait à la table au moyen d'un écrou. Il allait renouveler sa chandelle dans une caisse apposée dans un coin de la salle (2).

La distribution du déjeuner du matin se faisait à l'étude même. Les élèves ne devaient pas quitter leur place avant que la distribution ne se fût terminée par le *Tu autem*. Encore lisait-on l'Imitation de Jésus-Christ durant la distribution. — Après la classe du soir, le goûter se distribuait comme le déjeuner, mais sans lecture. Si on avait du pain de reste, on devait le déposer dans un endroit désigné à cet usage (3).

Les récréations succédaient en général aux repas et aux études. Les Pères permettaient de jouer et de s'amuser, tout en conservant les limites d'une honnête décence. A quoi jouait-on? au palet, aux boules, aux quilles, à la paume, à la raquette? C'est probable. Le règlement, sans s'expliquer davantage, recommandait de ménager avec beaucoup de soin tout

(1) *Règlement de la pension du collège de Troyes*, art. I, II.
(2) Archives de l'Aube, D. 57, 58, 61, 71. (*Mémoires des fournisseurs du collège.*)
(3) *Règlement de la pension*, art. V.

Digitized by Google

objet qui pouvait contribuer aux amusements communs. Malheureusement on jouait de l'argent, ce qui ne se tolère guère qu'à Bade ou à Monaco. Sans doute le règlement le défendait en principe : mais pourquoi les Pères n'avaient-ils pas eu le courage de pousser la prohibition jusqu'au bout? Que viennent faire ces restrictions imprudentes? — « On ne jouera point d'argent, à moins que ce ne soit très peu et avec permission. — On doit éviter au jeu tout intérêt trop marqué. — S'il survient par hasard quelque dispute, on s'en rapporte absolument et sans réplique à la décision de son préfet (1). »

Ce que les Pères redoutaient par-dessus tout, c'étaient les cris, le tapage, le désordre. — « Pendant le temps destiné aux récréations, était-il dit dans le règlement, on pourra jouer et s'amuser, comme il convient, mais avec mesure et sans trop de bruit... Jamais on ne jettera ni pierre, ni boule de neige. On ne glissera point sur la glace. On ne fera aucune marque sur les murailles et les arbres, etc. En un mot, on tâchera de ne jamais rien endommager. »

Au dernier avant quart-d'heure de récréation, on devait à l'instant et sans bruit quitter tous ses jeux, quand même (il en coûtait aux Pères de le dire), les parties ne seraient pas terminées (2).

Le plus grand recueillement était recommandé au réfectoire. On ne pouvait s'y asseoir et déplier sa serviette qu'après s'être lavé consciencieusement les mains, avoir écouté pieusement le *Benedicite* et s'être assuré qu'on était bien à son rang de classe et d'ancienneté. Pendant le repas on lisait, ou, s'il n'y avait pas de lecture, on pouvait causer, mais sans crier et

(1) *Règlement*, art. XI.
(2) *Règlement*, art. XII, XIV.

Digitized by Google

d'un ton très modeste. Le règlement disait encore en toutes lettres qu'il fallait bien tremper son vin, éviter soigneusement toute malpropreté ainsi que de manger avec avidité, de se pousser, de s'appuyer les coudes sur la table, de se disputer les morceaux, de mettre du pain et des fruits dans sa poche, et surtout de tenir des propos malséants sur la nourriture (1). Heureux les Pères si, dans leur naïveté charmante, ils ont jamais cru à l'efficacité de cette dernière recommendation !

Avouons toutefois que les élèves auraient eu bien tort de se plaindre, car les Pères faisaient de leur mieux pour varier le menu quotidien et atténuer les rigueurs des Quatre-Temps, des Vigiles et du Carême. — C'est une idée généralement reçue que les pensionnaires du temps passé n'avaient aucune idée des douceurs culinaires dont on gratifie le collégien d'aujourd'hui. N'en déplaise à nos économes et à nos chefs d'institution, la table des Pères du collège de Troyes était peut être supérieure à la leur.

Le déjeuner du matin se composait, non pas de l'inévitable panade et du classique morceau de pain sec, mais d'un petit pain *molot*, bien frais et bien tendre, accompagné d'une tasse de lait pur au printemps et en été, de châtaignes, de pommes, de pruneaux et de fruits secs en hiver et en automne.

Le fond du dîner et du souper consistait, comme de nos jours, en viande de boucherie, en poisson, en œufs, en légumes. On forçait sur la morue et les harengs au saint temps du Carême. Mais avec quel art consommé les Pères savaient faire prendre à leurs pensionnaires leur mal en patience ! C'était justement au temps de la morue et des harengs qu'on

(1) *Règlement*, art. VII.

Digitized by Google

voyait apparaître le plus fréquemment sur la table du réfectoire les anchois, le thon mariné, le saumon, les tourtes maigres, les petits pâtés en poisson, les tartelettes en confitures, les échaudés, les beignets de riz et de figues, etc. (1).

Chaque saison apportait, du reste, avec elle ses variantes dans la carte du jour. En hiver, la charcuterie troyenne se présentait avec honneur sous forme de boudins, d'andouillettes, de saucisses, de cervelats, de jambons, de hures, de langues fumées (2). En été, à l'époque des fruits, on se ruait en cuisine. C'étaient des tourtes en raisins et en abricots, des tartes en prunes, des pâtés en cerises et en poires. Le chef mettait au feu toutes ses bassines, car la saison des fraises, des framboises et des groseilles était aussi celle des confitures (3). — Il ne se présentait pas dans le courant de l'année de jour quelque peu solennel, que les Pères ne se crussent obligés de le fêter par un plat qui sortît de l'ordinaire : par des pâtés de veau ou de dinde, des pâtés chauds de côtelettes de mouton. Au besoin on s'adressait à un pâtissier de profession, et celui-ci fournissait, par nombreuses douzaines, des petits pâtés, des godiveaux, des choux glacés, des biscotins, des croquantes, des biscuits. Pour peu que le saint fût en grande vénération dans le diocèse, on ajoutait à la carte des frangipanes, des plats de chinoises, des puits d'amour couverts de caramel filé, etc. — Il y avait cependant des fêtes dont la célébration restait à la charge des pensionnaires. Telles étaient la Saint-Nicolas et

(1) Archives de l'Aube, D. 50, 53, 54, 55, 57, etc. (*Mémoires des fournisseurs du collège.*)
(2) Archives de l'Aube, D. 66, 68, etc.
(3) Archives de l'Aube, D. 68, 72.

Digitized by Google

l'Epiphanie, qui se fêtaient à grand renfort de pâtisseries et où le bon vin coulait autrement qu'*en abondance* (1).

Si les élèves étaient si bien soignés en bonne santé, qu'était ce quand ils étaient malades? Les convalescents étaient assurés de voir apparaître à leur chevet une aile de chapon, une poularde rôtie ou toute autre victuaille à la chair à la fois légère et succulente (2). Aussi les jeunes malades montaient-ils, sans trop de terreur, l'escalier de l'infirmerie. Lorsque le cas n'était pas grave, qu'il s'agissait d'un simple rhume ou d'un mal de cœur, d'une constipation ou d'un dérangement, les Pères combattaient eux-mêmes le mal avec du sirop diacode, du sirop capillaire, des sirops de guimauve, d'orgeat, de groseille, de coing, de véronique, des pâtes de guimauve et de réglisse, de l'eau de fleur d'oranger, de la rhubarbe en poudre, de l'ipécacuanha. Si le cas offrait quelque gravité et que la présence d'un homme de l'art fût trouvée nécessaire, l'apothicaire intervenait en personne, les armes à la main. Au besoin, on faisait venir le chirurgien pour tirer au souffreteux quelques palettes de mauvais sang (3). Ce n'était que dans les cas alarmants qu'on avait recours aux lumières du médecin. — En somme, malgré l'abus peut-être exagéré des clystères et des saignées, l'état sanitaire paraît s'être maintenu satisfaisant dans l'ancien collège de Troyes. Durant les cent soixante-deux années de son existence, l'établissement ne se vit jamais obligé de licencier ses pensionnaires pour cause de maladie épidémique, et pourtant la ville de Troyes avait, autant qu'aujour-

(1) Archives de l'Aube, D. 66, 73.

(2) Archives de l'Aube, D. 65, 67. « Fourni une poularde pour un malade roti 1 liv. 10 s. »

(3) Archives de l'Aube, D. 50, 53, 54, 55, etc.

Digitized by Google

d'hui, la réputation d'être malsaine entre toutes les villes de France et de Navarre.

Naturellement c'était aux deux préfets qu'il appartenait de veiller sur la santé des pensionnaires ; mais leur rôle ne se bornait pas à ces soins tout maternels. Ils avaient une mission bien plus élevée à remplir ; car c'était sur eux, bien plutôt que sur les régents, absorbés dans les travaux du professorat, que reposaient les délicates fonctions de l'éducation. Ils devaient faire de leurs élèves des honnêtes gens, dans la double acception du terme, c'est-à-dire des hommes de bien et des hommes du monde.

Un reproche qu'on adresse généralement à nos lycéens, c'est de faire trop bon marché des usages du monde, de soigner trop peu leur chevelure et leur diction, de se montrer bien gauches et bien peu galants en société. Sortis des mains des Oratoriens, les anciens pensionnaires du collège de Troyes ne risquaient pas d'encourir le même reproche. C'étaient pour la plupart de petits messieurs fort bien tournés. Quelques-uns même pouvaient passer pour de jolis cavaliers.

Nous ne nous arrêterons pas à cet article du vieux règlement, qui recommandait aux jeunes gens de changer de souliers tous les jours, de linge deux fois la semaine, de bas le plus souvent possible. C'est ce qui se passe encore aujourd'hui. La propreté est de tous les siècles. Mais là où le vieux règlement diffère singulièrement du nôtre, c'est quand il ajoute : « Tous les soirs on met des papillottes, et tous les matins, pendant la première étude, on se fait peigner et ajuster. Les jours de dimanche et de fêtes, et lorsqu'on doit sortir en ville, on s'habille plus proprement qu'à l'ordinaire ; on se fait faire les cheveux par le perruquier de la maison de la façon

Digitized by Google

et toutes les fois que les Pères de la pension le jugent à propos (1). »

C'est que la mode n'était pas encore venue, dans les collèges, d'imiter les anciennes Têtes-Rondes de la Révolution anglaise. On ne tondait alors que les forçats et les mauvais sujets enfermés dans les maisons de correction. Tant que le siècle fut aux perruques, les collégiens qui se respectaient en portèrent (2). Plus tard, quand il fut de bon goût de porter des cheveux de son crû, ils se firent poudrer à blanc avec une bourse, des boucles et des rouleaux pommadés. Le coiffeur n'était pas de trop pour mener à bien toutes ces têtes d'écoliers si promptes à s'ébouriffer. Aussi sa présence était-elle fort régulière au collège et, certes, il n'y perdait pas sa peine. A chaque séance, tout en déployant son art, il trouvait moyen d'écouler auprès de ses jeunes clients des allonges cordelées, des katogans, des rosettes de rubans, des flacons d'odeur, des boîtes de poudre parfumée, de la pommade en bâton et de la pommade liquide (3). — Telle était la place qu'occupait au collège cet artiste indispensable, qu'on lui avait disposé un laboratoire spécial, un *peignoir* ou, comme on dirait aujourd'hui plus élégamment, un salon de coiffure (4).

C'était surtout aux jours de fête ou de sortie que les pensionnaires se montraient dans toute leur gloire. Les plus élégants portaient des souliers de castor à talons avec boucles d'argent, des bas de soie blancs, des culottes de pluche ou des culottes de raffle gris-blanc, des vestes écarlates avec boutons

(1) *Règlemeut*, art. XXIV.
(2) Archives de l'Aube, D. 51, 55.
(3) Archives de l'Aube, D. 50, 51, 55, 66, etc.
(4) Archives de l'Aube, D. 57.

Digitized by Google

dorés ou d'argent, des habits à parements, des redingotes étoffées et richement boutonnées, des chapeaux en castor bordés de velours avec boucles d'argent (1). Ces jours là les jeunes gentilshommes recevaient leurs épées, qu'ils avaient dû, en temps ordinaire, déposer entre les mains d'un des Pères de la pension. La précaution n'était pas inutile : car il paraît qu'un jour un rhétoricien avait dégaîné contre son professeur. *Minitatus erat gladio præceptori* (2).

La plus grande urbanité devait régner parmi ces jolis petits messieurs. Le règlement était formel à cet égard. Il leur interdisait de se pousser, de porter la main les uns sur les autres, de se tirer par les vêtements, d'ôter les redingotes sans permission, de déboutonner les vestes à plus de moitié. Il défendait en outre « les termes injurieux, les disputes, les querelles, les murmures, les menaces, les jurons et autres mots de cette espèce ». Rien, soit dans les propos, soit dans les façons, ne devait faire passer l'élève de l'Oratoire pour un rustre ou un mal appris (3).

La plus grande réserve lui était recommandée dans ses relations. Le règlement, qui l'encourageait à montrer de la complaisance et de l'amitié envers tous ses camarades indistinctement, ne l'autorisait pas à pousser l'amitié jusqu'à l'affection. Les liaisons intimes, les conversations particulières lui étaient strictement défendues (4).

Il devait avoir pour les domestiques « des façons convenables », mais éviter toute familiarité avec eux. Il était d'un jeune homme bien né de savoir conserver

(1) Archives de l'Aube, D. 53, 54, 57, 67, etc.
(2) *Catalog. scolast.*, t. II.
(3) *Règlement*, art. IX et X.
(4) *Règlement*, art. XXII.

Digitized by Google

les distances. Les Pères y veillaient avec le plus grand soin. Ils n'eussent pas souffert non plus qu'un valet, qu'un rustre quelconque manquât de respect à l'un de leurs disciples. Un fournisseur qui se fût permis, dans un de ses mémoires de ne pas traiter de *monsieur* l'un des pensionnaires du collège de Troyes, eût été à jamais perdu dans leur estime. Il eût compromis peut-être sa situation auprès de l'Oratoire.

Ainsi qu'on a pu le voir, le règlement de la pension était un véritable code de civilité. Le nouveau venu pouvait y apprendre à chaque ligne les plus importants préceptes de l'éducation, par exemple qu'il fallait être « plein de déférence pour les personnes de distinction, ne s'en approcher qu'avec les plus grandes marques de respect, les écouter avec attention, leur répondre avec candeur et sincérité, ne jamais les interroger, sauf le cas d'extrême nécessité, ne point affecter de répéter ce qu'on avait entendu dire à d'autres (1). »

L'Oratoire plaçait trop volontiers la politesse dans les démonstrations extérieures. Certains Pères se figuraient par exemple qu'on pouvait enseigner la modestie comme on enseigne à faire une génuflexion ou une révérence. A les entendre, il ne s'agissait que de donner à son regard une expression angélique, de mettre en toute circonstance un frein à sa langue pour l'empêcher de s'échapper ou trop haut ou trop vite, de réduire son rire au sourire des bienheureux, de surveiller son geste pour qu'il n'eût rien de saccadé et de disgracieux, de soigner sa démarche pour

(1) *Règlement*, art. XXI.

Digitized by Google

qu'elle ne péchât ni par la raideur ni par le laisser-aller (1).

Les préfets de pension ne pouvaient enseigner la politesse que dans ses traits les plus généraux. Pour les questions de détails ils s'en remettaient à un spécialiste exercé. L'homme qui parachevait leur œuvre était le maître de danse. C'était même, jusqu'à un certain point, la cheville ouvrière de l'éducation. Sans lui toutes les sciences acquises au collège devenaient inutiles, car sans lui on ne pouvait se présenter dans le monde. Le maître à danser pouvait seul enseigner à des novices de collège comment s'accomplissaient dans la société élégante et polie les mille actions les plus ordinaires de la vie courante, comment il fallait marcher, s'asseoir, se tenir debout, offrir le bras, écouter, sourire, présenter un objet, ramasser l'éventail, etc.

De bonne heure le maître à danser fit son apparition au collège de Troyes. Il n'y était pas appelé pour apprendre aux élèves le menuet ou la gavotte (les Pères avaient en horreur l'art diabolique de la danse), mais exclusivement pour les initier aux belles manières et à faire la révérence. C'était comme professeur de maintien qu'il était mandé auprès des jeunes collégiens et non à un autre titre. Les leçons duraient la plus grande partie de l'année et elles étaient payables d'avance (2). Vu la grandeur et l'importance de ses fonctions, le professeur de politesse occupait au collège le premier rang parmi les maîtes d'*exercices convenables* (c'est sous cette dénomination qu'on désignait les professeurs d'arts d'agrément). Bien au-dessous de lui venaient les maîtres de dessin, d'écri-

(1) Bibliothèque de Troyes, manuscrit n° 1805.
(2) Arch., D. 72, 73.

Digitized by Google

ture, de chant, de violon et d'équitation. Quant *aux maîtres en fait d'armes,* la porte du collège leur restait impitoyablement fermée (1). Les Pères n'avaient qu'en médiocre estime ces grands batteurs d'estrade. L'escrime leur faisait aussi peur que la danse.

Le prix de la pension du collège de Troyes a varié suivant les temps. Tout d'abord les Oratoriens avaient cru pouvoir la fixer à 75 livres par an ; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que cette somme ne répondait pas aux frais que leur imposait l'entretien d'un jeune homme bien endenté, et ils l'élevèrent presque aussitôt à 200 livres. — Au commencement du XVIIIe siècle elle était de 300 livres, de 340 en 1740, de 360 en 1786, de 400 en 1787.

En somme, le prix était raisonnable pour l'époque ; mais les frais généraux accessoires faisaient monter la pension à un chiffre bien autrement élevé. Plus d'un père de famille qui, sur la foi de l'*Almanach de Troyes*, croyait n'avoir à payer pour la pension de son fils qu'une somme déterminée, devait assurément froncer le sourcil quand, à la fin du trimestre ou de l'année, on lui présentait la note, revue et considérablement augmentée ; quand il apprenait qu'il fallait, en dehors du prix de la pension, payer 3 livres pour l'association, — 3 livres pour l'écu de la Saint-Luc, — 3 livres pour l'écu d'avril, — 3 livres pour l'année du valet de pension, — 1 livre 10 sous pour les étrennes du domestique, — 3 livres pour les étrennes du fils, — 1 livre 4 sous pour les expériences de physique, — 2 livres pour les énigmes, — 12 sous pour l'encre, — 6 sous 6 deniers pour les chaises d'église, — 4 livres pour les ports de lettres. Qu'était-ce quand, à la note officielle, se joignait celle du

(1) *Règlement*, art. XIII.

Digitized by Google

perruquier pour les cheveux, la queue, la poudre et la pommade, — celle de l'apothicaire pour les médicaments et les clystères, — celle du chirurgien pour les saignées et les pansements, — celle du médecin pour les consultations, — celle du libraire pour les livres et les fournitures de bureau, — celle du maître à danser pour leçons de maintien et de révérence, — celles du tailleur, du ravaudeur, de la blanchisseuse, du cordonnier, du chapelier, etc.? Et ce n'était pas tout : il arrivait parfois que toutes ces factures, qui formaient déjà dans leur ensemble un fort joli mémoire, se grossissaient d'une foule de détails imprévus : — 12 sous pour la Saint-Nicolas, — 12 sous pour le gâteau des rois, — 10 sous pour une promenade à la campagne, — 15 sous pour « un carreau cassé avec du mastique », — 4 livres pour un pupitre ferré à neuf, — 12 livres pour un Virgile de Desfontaines, — 8 livres pour un Virgile de l'Université, — 10 livres pour un Traité des études de Rollin, — 7 livres pour les Hymnes de Santeuil, etc. — Qu'avaient besoin les Pères de faire acheter à leurs élèves des livres aussi chers? Quand on parcourt quelques-unes de ces notes (1), il semble qu'ils se soient prêtés trop facilement aux fantaisies des enfants et que même ils les aient poussés dans la voie des dépenses. Aussi il n'était pas rare de voir des parents désappointés déclarer qu'ils ne paieraient pas des fournitures qu'ils n'avaient pas autorisées; et les Pères étaient obligés, pour obtenir le remboursement de leurs avances, de faire intervenir l'huissier.

Ce sont là, il faut bien l'avouer, de petites maladresses dont nous n'essaierons pas de justifier l'Oratoire. Mais, en général, on ne peut reprocher

(1) Archives de l'Aube, D. 50 à 74.

Digitized by Google

aux Pères d'avoir mal répondu à la confiance que les familles avaient mise en eux. — Au point de vue moral, comme au point de vue religieux, ils ne donnaient que de bons préceptes et de bons exemples à leurs élèves. Au point de vue matériel, ils les traitaient, ils les poulottaient aussi délicatement que les mamans pouvaient le souhaiter. De nos jours, les maisons d'éducation les plus renommées ne font pas mieux.

Il est cependant un point par lequel les collèges de l'Oratoire diffèrent des nôtres : les maîtres du temps passé se préoccupaient trop volontiers de faire des jeunes gens confiés à leurs soins des hommes du monde; ceux d'aujourd'hui se proposent tout simplement d'en faire des hommes.

Digitized by Google

SÉJOUR A REIMS
DE LOUIS XIII ET DE RICHELIEU
Du 13 au 26 Juillet 1641

PAR M. HENRI JADART, MEMBRE TITULAIRE

AVANT-PROPOS

L'histoire de Reims devient de plus en plus difficile à écrire sur un plan continu, à raison des exigences de la critique contemporaine, qui veut apprécier, analyser ou approfondir chaque pièce des archives. Mais si la vie normale de la cité ne peut être offerte dans un tableau d'ensemble, il est des dates mémorables, des visites solennelles qui en découvrent tous les rouages et nous la peignent d'un seul trait. Parmi ces faits saillants, il en est plusieurs, outre les voyages des sacres, dont l'intérêt appelle toutes nos recherches : la venue de Jeanne d'Arc en 1429, la visite de Henri IV en 1606, le séjour de Richelieu en 1641 et celui de Mazarin en 1651.

L'apparition de la Pucelle d'Orléans précipita la fin de la domination anglaise et illumina l'un des premiers triomphes de la vie nationale : on ne peut assez mettre en lumière ce grand événement, ni en recueillir avec trop de soin les rares documents.

L'arrivée du Béarnais dans l'ancienne capitale de la Ligue, ses paroles, ses actes mettent en relief son génie pacificateur, constamment appliqué à reconquérir, par la vaillance et la bonne humeur, le cœur de ses sujets et celui des Rémois en particulier. Enfin, Reims donna l'hospitalité aux illustres ministres qui triom-

Digitized by Google

phèrent, l'un de la noblesse rebelle, et l'autre de la Fronde, si meurtrière en Champagne; c'est à eux que la ville dut sa sécurité au siècle suivant, c'est grâce à leur politique qu'elle cessa, malgré ses remparts, d'être alors ville frontière.

En présentant aujourd'hui un résumé de la quinzaine que Louis XIII et Richelieu passèrent dans les murs de Reims au mois de juillet 1641, nous voudrions surtout faire lire les documents contemporains qui en relatent les circonstances. Quelle suite plus attrayante sur un même événement que celle des délibérations municipales, des mémoires d'un chanoine et du journal d'un échevin? Leur caractère, leurs tendances, l'esprit de la ville entière apparaissent dans ces pages dont le style est très clair pour qui aura la patience de les parcourir. Aux relations de René Bourgeois et de Pierre Coquault, nous avons joint une pièce d'un autre genre, un inventaire notarié, qui permet de reconstituer le splendide mobilier de la maison où logea Richelieu. Cette maison se voit encore aujourd'hui presque intacte dans la rue Sainte-Marguerite : sa description monumentale, comme son mobilier, donnent l'idée du goût des arts et de l'opulence de la bourgeoisie rémoise au temps de Louis XIII.

C'est ainsi que les documents originaux font revivre une époque sous tous ses aspects, et caractérisent les diverses manifestations de la vie provinciale, de façon à nous faire mieux comprendre et l'histoire de Reims et l'histoire de la France.

Reims, le 30 Janvier 1885.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

SÉJOUR DE LOUIS XIII & DE RICHELIEU A REIMS

Lue au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne

LE 17 AVRIL 1884

Conjuration des princes à Sedan. — La Marfée. — Périls sur la frontière. — La garde de Reims enlevée aux bourgeois. — Le lieutenant Colbert de Terron et l'archevêque Henri de Lorraine. — Craintes du roi et de Richelieu. — Relation des chroniqueurs rémois : René Bourgeois et Pierre Coquault. — Les conclusions du Conseil de ville. — Arrivée de Louis XIII et du cardinal. — L'hôtel des seigneurs de Prain et la famille Thiret, ses richesses artistiques à Prain et à Reims. — Richelieu séjourne dans cet hôtel, rue de la Chèvre. — Le roi descend au Palais, ses promenades, ses réceptions, sa correspondance. — Léonor d'Estampes, futur archevêque. — Le cardinal à Saint-Remi, à Saint-Pierre, aux Cordeliers. — Prières publiques à Notre-Dame, le roi y assiste, sa tenue à l'office. — Richelieu parrain d'une cloche à la cathédrale et d'un enfant à Saint-Symphorien. — Anne de Maupas et Henriette de Joyeuse. — Départ du roi et du cardinal pour Sedan, leur retour après la victoire. — Conséquences politiques du séjour à Reims.

§ 1. — CAUSES DE L'ARRIVÉE DU ROI A REIMS

Par suite de l'alliance offensive contractée par le comte de Soissons avec le duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, et avec Henri de Guise, arche-

Digitized by Google

vêque en titre de Reims, le péril était grand pour la France sur la frontière ardennaise au mois de juin 1641. En effet, tandis que les Espagnols et les Impériaux immobilisaient nos armées dans l'Artois et la Lorraine, ces trois princes conjurés, sous prétexte d'attaquer la politique du cardinal de Richelieu, menaçaient de pénétrer par Sedan jusqu'à Reims et au cœur même du royaume. Appuyés des renforts de l'ennemi, enhardis par d'audacieuses trahisons, ils purent croire à la réussite de leur plan lorsqu'ils livrèrent le 6 juillet la bataille de la Marfée, mais le triomphe qu'ils y remportèrent sur le maréchal de Châtillon fut immédiatement amoindri et presque annulé par la mort du plus brillant d'entre eux, du plus coupable assurément, l'inconsidéré et présomptueux comte de Soissons.

Avant comme après la déroute des troupes royales, Louis XIII et Richelieu avaient compris l'extrême gravité de la situation. Aussi écrivait-on dans les dépêches de la cour : « Ce mauvais succez de la Marfée a faict prendre la résolution au roy de partir dès demain pour aller en toute diligence à Rhins..... », et donnait-on sur le champ l'ordre « d'avoir un soin particulier que les ennemis ne puissent se rendre maistres des passages de Rethel et de Chasteau-Portien (1). » Le duc de Bouillon pouvait donc franchir l'Aisne d'un moment à l'autre ; les complices du comte de Soissons allaient peut-être surgir de toute part; ceux du duc de Guise, encore latents, étaient surtout à redouter dans sa ville archiépiscopale, boule-

(1) *Lettres, Instructions diplomatiques... du cardinal de Richelieu*, par M. Avenel, dans la Collection des documents inédits, t. VI, p. 834 à 843, où se trouvent cinq pièces signées Richelieu et datées de Reims. L'éditeur confond à tort, dans l'une d'elles, la rivière de la Bar (Ardennes), affluent de la Meuse, avec la rivière qui arrose Bar-sur-Aube, p. 834, note.

Digitized by Google

vard de la Champagne au nord-est, cité fidèle assurément, mais assujettie aux princes lorrains dont elle était depuis un siècle comme le fief patrimonial. La garde de ses clefs, comme l'entretien de ses remparts, était l'un des privilèges du conseil de ville et plus particulièrement du lieutenant des habitants. La défense était ainsi concentrée dans les attributions municipales, et ce n'était pas l'une des moindres prétentions de la bourgeoisie que d'exercer ces fonctions militaires à l'exclusion des chefs de l'armée et à l'abri de toute garnison. Maucroix a saisi ce trait de mœurs et l'a peint avec sa verve piquante :

« Nos bourgeois qui font les méchants,
Sont tous armés jusqu'aux dents
D'armes qui n'ont vu la lumière
Depuis que, sur notre frontière,
Mansfeld vint faire, en tapinois,
Si belle peur aux Champenois ;
Ces bourgeois pourtant en parole
Sont résolus comme Barthole,
Et disent qu'ils ne fuieroient pas
Pour Jean de Vert et pour Galas (1). »

Noble sentiment néanmoins sous son semblant d'égoïsme, et vaillante attitude qui fit supporter aux Rémois tant de sacrifices et construire de si coûteuses fortifications. Richelieu cependant en eut raison, et il imposa à Reims un gouverneur pour le roi et un major de la place (2).

Les ordres du ministre étaient formels, sa ligne de conduite fut partout suivie. En conséquence, le capi-

(1) *Maucroix, œuvres diverses*, par L. Paris, Reims, 1854, t. I, p. LXVIII.
(2) *Histoire de Reims* par D. Marlot, 1846, t. IV, p. 561 et suiv.

Digitized by Google

taine Feret d'Ugny, et le lieutenant des habitants, Colbert de Terron, se virent supplantés par le marquis de Rothelin et le sieur de L'Estang, agents dévoués de la cour et fidèles alliés du cardinal.

Ces mesures furent prises dès le commencement de juillet 1641, et personnellement dirigées contre Colbert de Terron, dont la nomination avait fait ombrage au ministre, à cause de sa liaison avec l'archevêque, dont il avait été l'agent à Reims, et dont il était resté le confident (1). Ni les caresses, ni les plus sincères protestations ne purent faire revenir le roi du parti qu'il avait pris pour en finir à Reims avec cette sorte d'indépendance militaire. Il allait en finir aussi rudement avec le dernier représentant de la maison de Lorraine sur un siége qu'elle avait tant illustré.

Henri de Guise, quoiqu'il ne résidât pas à Reims et n'ait jamais exercé les fonctions de sa charge, n'étant pas dans les ordres, n'en avait pas moins une grande prépondérance par le seul effet de son titre d'archevêque. Il était, en outre, abbé commendataire des abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, opulents monastères dont les domaines s'étendaient dans toute la région. Sa sœur, Françoise de Lorraine, était abbesse de Saint-Pierre ; son suffragant maintenait au chapitre les droits du siège, et son bailli son autorité temporelle dans ses châtellenies, bien que le roi, sans plus de façon, en eût depuis quelque temps

(1) Jean Colbert, seigneur de Terron, oncle du grand ministre J.-B Colbert, fut élu lieutenant des habitants de Reims en 1641. « On ne pouvoit porter ses vœux et ses suffrages sur un sujet plus capable de remplir ce poste, mais cette nomination aiant fait ombrage aux ministres à cause de la liaison de ce magistrat avec l'archevêque Henri de Guise qui s'étoit retiré à Sedan, la cour envoya le s^r de l'Etang à Reims pour y commander... » *Suite chronologique des Lieutenans des Habitans de Reims*, f° 627, à la Bibl. de Reims.

Digitized by Google

déjà saisi tous les revenus. Voici la mention qui se trouve dans un recueil rémois sur ce singulier prélat, nommé dès 1629, à l'âge de quatorze ans, à un archevêché-pairie, et pourvu ensuite de la garde ou commende de dix des plus riches abbayes de France : « Henri de Lorraine II du nom, duc de Guise, prince de Joinville, comte d'Eu, etc..., né le 4 avril 1614, fils puiné de Charles de Lorraine et de Henriette de Clèves, duchesse de Joyeuse, était devenu en 1639 l'aîné de sa famille par la mort de son frère. Il fut l'un des plus galans et des plus accomplis seigneurs du roiaume. Bien fait de sa personne, adroit à toutes sortes d'exercices, plein d'esprit et de courage, il n'étoit pas né pour l'état ecclésiastique. Dans le dessein où il étoit d'épouser Anne de Gonzague, fille du duc de Mantoue, il demanda au cardinal de Richelieu la permission de résigner ses bénéfices à ses frères. Ce ministre lui insinua de les remettre entre les mains du Roi, et laissa entendre que S. M. lui accorderoit un brevet pour en disposer en faveur de qui il lui plairoit. Ce jeune prélat, craignant qu'après sa renonciation on se moquât de lui, se retira à Sedan : aussitôt le Roi, sous prétexte de faire réparer les bâtimens que l'archevêque devoit entretenir, lui fit arrêter ses revenus ; cette dureté le fit entrer dans le traité que le duc de Bouillon et le comte de Soissons conclurent avec l'Espagne... (1). » A en juger par ce récit, on excusait presque, du moins l'on expliquait à Reims la rébellion de l'archevêque, ce qui indique l'urgence d'une réaction en faveur du pouvoir royal,

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Reims*, par Daillier, t. I, p. 581, mss. inédit de la Bibliothèque de Reims. — Cfr. *La France pontificale*, par H. Fisquet, *Reims*, deuxième édition, p. 178. — *Histoire d'Avenay*, par Louis Paris, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXII, p. 83.

Digitized by Google

trahi par ceux-là même qu'il avait comblés de tant de biens.

Telles sont les circonstances critiques au milieu desquelles Louis XIII et Richelieu s'acheminèrent d'Abbeville en toute hâte vers Reims par Soissons et Fismes; ils y arrivèrent le 13 juillet et y séjournèrent jusqu'au 26, non sans mettre à profit toutes les ressources qu'ils y rencontrèrent. Le monarque était méfiant à l'égard d'une ville où il n'était pas revenu depuis son sacre, il y avait plus de trente ans (1); le cardinal, de son côté, redoutait l'esprit de cité des bourgeois, leur particularisme étroit et jaloux. Mais, quoiqu'il en coûtât au prince et à son ministre, il fallait rallier les esprits, rétablir les affaires par la courtoisie et la condescendance. Richelieu y excella, et durant cette quinzaine il déjoua non seulement les complots de ses infatigables adversaires, de plus il gagna les faveurs de la noblesse locale et la pleine soumission du corps de ville, auquel il n'accorda pourtant ni exemption, ni privilège. Il réussit sans terreur : *Cunctando restituit rem.*

§ 2. — RELATIONS CONTEMPORAINES SUR LE VOYAGE DU ROI

Les négociations suivies de Reims par le cardinal, assisté de son habile collaborateur Desnoyers (2),

(1) Dans cet intervalle on avait commencé l'Hôtel-de-Ville et placé au fronton, en 1636, la statue équestre du roi, avec cette inscription, qui s'y lit encore : *Ludovico Iusto, pio, victori, clementi, qui Gallorum amor, hostium terror, orbis deliciæ, ætern. trophæum S. P. Q. R. PP. anno M.DC.XXXVI.*

(2) François Sublet, seigneur de Noyers, secrétaire d'Etat depuis 1636, mort en 1645. *Gazette de France*, 1645, p. 992.

Digitized by Google

n'ont pas été toutes relatées dans les mémoires du temps, ni expliquées dans les histoires contemporaines (1). Au contraire, les chroniqueurs rémois du moment se sont efforcés de noter tous les détails d'une si curieuse visite. Leur témoignage est sincère, instructif, plein d'intérêt pour l'histoire locale et pour l'histoire de France. Leur langage est naïf, sinon leur plan de conduite, car on devine tous leurs mobiles, et pour les comprendre à fond, il suffit d'annoter quelques circonstances de leur récit et de remettre en lumière divers acteurs secondaires. La scène devient animée, c'est la vie provinciale mêlée aux plus graves événements de la patrie.

Pour retracer l'ensemble de ces incidents, nous avons eu recours à trois sources : aux conclusions du Conseil de ville, aux mémoires de René Bourgeois et à ceux de Pierre Coquault. Tandis que les deux premières autorités nous révèlent l'esprit de la bourgeoisie dirigeante, son désir de faire ses affaires tout en faisant celles de la ville, le troisième narrateur nous révèle l'esprit d'à-propos des dignitaires du Chapitre, leur attachement au roi, stimulé d'ailleurs par un égal souci de leur propre intérêt. René Bourgeois, écrivain prolixe, narrateur incorrect, est l'homme bien posé pour tout savoir, le gendre de M. Lespagnol, notable chez lequel faillit loger Richelieu. Pierre Coquault, l'annaliste du Chapitre, l'official métropolitain, le conseiller-clerc au présidial, avait un pied dans tous les camps, de fines oreilles, une langue plus déliée et un sens plus adroit, croyons-nous, qu'on ne l'a pensé jusqu'ici. Les trois récits

(1) L'*Histoire de France sous Louis XIII*, par M. A. Bazin, ne donne pas les circonstances du séjour à Reims, bien qu'elle signale les événements circonvoisins, 1840, t. IV, p. 297 à 305.

Digitized by Google

concordent entre eux et se complètent l'un par l'autre (1).

Si les choniqueurs tiennent un langage pittoresque, les procès-verbaux du Conseil de ville, sous leur allure formaliste, revêtent une forme non moins expressive : on y trouve, en effet, le souci de minutieuses prévenances à côté des plus graves préoccupations, l'esprit d'égoïsme joint à un irrécusable patriotisme. Dès que l'arrivée du roi est proche, on députe deux conseillers pour aller s'informer où est le meilleur vin de la ville et en goûter; on décore les portes; on fait peindre un guidon aux armes municipales; on s'occupe des logements, de la literie, des tapisseries. En même temps, il est décidé que les canons seront charriés sur les remparts, que les brèches seront réparées et des guérites construites de la Belle-Tour à Saint-Nicaise. On élève un vaste refuge pour les soldats débandés, auxquels la ville fournira le pain et le vin. Enfin le Conseil se tient en permanence durant tout le séjour du monarque, et lors du départ, en retour de tant de sacrifices et d'activité, on n'oublie pas de réclamer une remise d'impôt, une révision des charges, tout au moins la promesse d'un soulagement bien dû à une cité fidèle.

Il suffira donc de parcourir ces textes avec leurs notes pour juger d'un coup d'œil l'histoire de cette quinzaine, période mémorable des annales de Reims. Nous ne voulons ici qu'en offrir l'esquisse, et cette

(1) René Bourgeois, avocat en Parlement, fut échevin et conseiller de 1659 à 1676. Il a laissé deux volumes de mémoires mss. et inédits qui s'étendent de 1640 à 1679. — Pierre Coquault, chanoine de N.-D. de 1603 à 1645, docteur *in utroque*, conseiller au présidial, official, a laissé cinq énormes volumes in-folio sur l'Histoire de l'église de Reims. On peut lui reprocher de manquer de critique, mais le récit de ce qu'il a vu et entendu n'en forme pas moins de très précieux mémoires. Le texte de ces deux annalistes est donné *in extenso* en appendice.

Digitized by Google

brève analyse ne dispensera pas de la lecture des documents originaux, qui ont seuls l'immense mérite de peindre les hommes sur le vif et leurs actes sur le fait.

§ 3. — CIRCONSTANCES DU SÉJOUR DE LOUIS XIII ET DE RICHELIEU

L'arrivée du roi fut morne et triste, à raison des récents revers; point d'hommes à cheval, comme d'habitude, sur les hauteurs de la Haubette; les corps reçurent le souverain à Saint-Eloy, sans harangue, sans escorte, sans autre solennité que le canon des remparts. Quand le roi eut pris en mains les clefs de la ville, il en remit une au gouverneur de son choix, au marquis de Rothelin, et n'en rendit qu'une par conséquent au lieutenant des habitants, signe évident de la déchéance militaire de ce dernier. Le cortège ne s'arrêta point dans la traversée de la ville : en vain le Chapitre, en chapes d'or, s'était massé sous les voussures du grand portail de Notre-Dame, le monarque, maladif et inquiet, tourna bride brusquement et vint s'installer au Palais, vaste demeure depuis si longtemps vide de ses hôtes (1). La garde du roi était peu nombreuse, tant on avait dû grossir les renforts envoyés au maréchal de Châtil-

(1) Le palais de l'archevêché était encore tel qu'il avait été reconstruit au XVIe siècle, avec sa façade flamboyante, que les restaurations de Maurice Le Tellier ont anéantie en 1690. Les rois logeaient dans le grand corps de logis du fond de la cour, qui porte encore aujourd'hui dans les états officiels le nom de *Logis du Roi*. L'aile en retour date du XVIIe siècle. Nous ne connaissons pas de description des appartements royaux avant les restaurations modernes. Seule la grande galerie, bien que rognée, a conservé son aspect ancien.

Digitized by Google

.on, pour garder les passages de l'Aisne à Rethel et à Château-Portien.

Richelieu fit dès l'abord plus joviale figure que son royal maître, bien que ses fourriers eussent refusé de le loger chez M. Lespagnol, à cause des vues que l'on avait sur la cour. Il s'installa dans les environs de l'église Saint-Symphorien, au logis du fils d'un très riche financier, allié de la famille Foulquart, l'un des plus vieux noms de l'échevinage. Sa demeure, située non loin des Cordeliers, dans l'ancienne rue de la Chèvre, était merveilleusement décorée de beaux meubles, de tapisseries et d'œuvres d'art (1).

Voici les renseignements fournis par nos archives sur l'hôte de Richelieu, qui se nommait Nicolas Thiret, écuyer, seigneur de Prain, la Maison-Rouge, Assy près Le Chesne, Lagery, etc. Il était fils de Claude Thiret, descendant de bourgeois connus à Reims dès le xve siècle, annobli à la suite d'heureuses spéculations, déjà associé en 1618 aux cinq grosses fermes de France, et qualifié en 1621 de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du prince de Condé. Sa mère était Renée Foulquart, morte en 1604. Issu de famille opulente, Nicolas Thiret se trouvait en 1621 attaché

(1) Les détails de cet ameublement se retrouvent dans les Minutes de l'étude de Me Durant des Aulnois, notaire, *Janvier 1621, Inventaire des meubles de l'hôtel de M. Claude Thiret, sis à Reims rue de la Chèvre*, très volumineux dossier, contenant la nomenclature d'un riche mobilier en tapisseries, tableaux, sièges, linge, services de table, objets d'art et de luxe très variés et en grand nombre. Grand amateur lui-même, le cardinal rencontrait à Reims un logis digne de ses goûts artistiques. A raison de cette circonstance, et aussi à raison de la valeur intrinsèque de cet inventaire, nous le donnons en appendice, § IV. C'est un document des plus curieux pour l'histoire des arts et du mobilier, dont nous devons la découverte à M. Duchénoy, qui a scrupuleusement respecté sa forme et son orthographe en le copiant dans les minutes de cette étude, si libéralement ouverte aux amis de l'histoire.

Digitized by Google

au prince de Condé comme gentilhomme ordinaire, et plus tard, en 1636, il figurait en la même qualité à la chambre du roi (1). Il perdit sa femme, Charlotte Bachelier, en 1650, et son frère unique, Charles Thiret, ne laissa qu'une fille appelée Mlle d'Assy, qui habitait Paris en 1690. La puissance et le crédit de cette famille avaient baissé à cette date, mais à l'époque du séjour de Richelieu à Reims elle était encore en pleine splendeur. Nicolas Thiret était en fréquentes relations avec l'archevêque Henri de Lorraine et avec les Joyeuse, non moins qu'avec les familles bourgeoises dont il était l'allié (2).

Les souvenirs les plus vivants des seigneurs de Prain en Champagne sont leurs résidences encore debout à Reims et à Prain (3). On retrouve dans ce dernier château une trace brillante de la haute fortune de ses anciens possesseurs : il en reste un pavillon à deux étages et de grandes proportions, entouré de terrasses, de portiques et d'avenues, superbe ensemble empreint de la noblesse de l'architecture française au début du XVIIe siècle. Le vaste salon

(1) *Registre de Saint-Symphorien*, 3 novembre 1636, Baptême de Henryette Charlotte, fille de messire Nicolas de Tirel, chevalier, seig^r^ de Prain, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, et de dame Charlotte Bachelier son épouse. Parrain, honorable homme Henry Bachelier et Jeanne Cocquebert. — 15 novembre 1650. Mort de Mme Bachelier, femme de M. de Prain, inhumée en la chapelle desdits seigneurs de Prain, en l'église des Cordeliers. (*Archives de Reims.*)

(2) Les relations de la famille Thiret avec l'archevêque et avec les Joyeuse se manifestent dans la teneur de cet acte : « Baptême de Henry Lebocq, parrain Mre Henry de Lorraine, archevêque, représenté par Mr Nicolas Thiret, chevalier, seigneur de Prin, et Anne Louise, fille de Robert de Joyeuse et Anne de Maupas. » *Registres de Saint-Julien*, 17 décembre 1634, *Arch. de l'Etat-civil.*

(3) Place dans un site pittoresque, Prain ou Prin est un hameau à mi-côte en face de Savigny, sur la vallée de l'Ardres, commune de Serzy, canton de Ville-en-Tardenois, Marne.

Digitized by Google

du rez-de-chaussée possède encore sa haute cheminée garnie de marbres et de pilastres du plus pur style Henri IV. A Reims, Claude Thiret construisit et embellit avec un luxe du meilleur goût le bel hôtel devenu plus tard, une manufacture au temps de Colbert, et qui s'étend aujourd'hui entre les rues de la Gabelle, d'Avenay, des Marmousets et de Sainte-Marguerite (1). Préservé presque entièrement dans sa construction extérieure, quoique remanié par endroits à l'intérieur, il offre au visiteur un spécimen de ce qu'étaient les riches demeures au temps de Louis XIII, surtout en le garnissant par la pensée du splendide mobilier qui le décorait lorsque Richelieu y habita.

Rien d'étonnant à ce que les hôtels de Reims aient été si remarquables à une époque où cette ville possédait des artistes tels que Georges Baussonnet. L'hôtel de la rue de la Chèvre offre des vestiges de cette féconde période. Signalons surtout la cheminée en pierre richement sculptée du premier étage, surmontée encore des armoiries de l'ancien maître du logis (2), mais vide du tableau mythologique qui en recouvrait le manteau et que montre avec fierté le

(1) Il dut être bâti vers 1609, car à cette date il y eut un incendie à la maison de Claude Thiret. On la désignait alors comme située *rue de la Chèvre*, portion de la rue Sainte-Marguerite ainsi nommée à cause d'une enseigne dont on a reproduit récemment la figure à l'angle des rues Sainte-Marguerite et des Trois-Raisinets. La rue de la Chèvre s'appela aussi rue de la Chasse. Charlotte Thiret, dite Mlle d'Assy, possédait encore l'hôtel de son grand-père, que l'on appelait la *Manufacture*, en 1697. Il est aujourd'hui la propriété de M. Hourlier, qui tient à en sauvegarder le caractère historique.

(2) D'après l'inventaire de 1621, nous croyons que ce sont celles de Claude Thiret : écusson timbré d'un heaume et de lambrequins, portant *de.... à 3 flèches de.... la pointe en bas, celle du milieu plus rapprochée du bas de l'écu.* Mêmes armoiries sur un losange au-dessus de la petite porte du jardin.

Digitized by Google

Musée de Reims (1). Une galerie presque contiguë s'étend au-dessus de l'entrée de l'hôtel, et bien qu'aménagée aux usages du commerce, elle laisse entrevoir l'admirable décoration de son plafond peint d'un bout à l'autre d'une suite d'arabesques et de gracieux dessins. La cour a gardé son cordon sculpté, ses portes cintrées, ses hautes fenêtres surmontées de lucarnes ovales qui s'ouvrent dans la toiture. On y retrouve les celliers, le colombier, l'emplacement des pressoirs et toutes ces dépendances rustiques que possédaient alors les habitations urbaines.

On comprend qu'un hôtel de si noble apparence ait été assigné comme demeure à tous les hauts personnages qui traversaient Reims. On y logea en 1636 le comte de Roucy, et en 1642 le marquis de Rothelin, gouverneur de la ville (2). Richelieu ne put regretter d'y être aussi reçu. L'infatigable ministre, dès son installation, agréa les compliments de tous les corps de la ville, et bientôt il se ménagea des réceptions et des entrevues avec la noblesse du voisinage, notamment avec la famille de Joyeuse et le seigneur de la Chapelle, ancien gouverneur de Rethel. Une raison particulière dut influencer le cardinal en faveur des Joyeuse, qu'il fallait détacher du parti de l'archevêque, car si l'on en croit les *Historiettes de Tallemant*, Anne de Maupas, fille de Charles Cauchon, baron du Tour, femme de Robert de Joyeuse, avait commencé

(1) Peinture sur bois, *Vulcain et Vénus*, don de M. J. Boullaire, ancien propriétaire de l'immeuble. *Catalogue du Musée*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 73. — Le tableau figure à l'inventaire de 1621, que nous reproduisons, et prouve à lui seul que l'hôtel des Thiret est bien celui qui porte de nos jours le N° 19 de la rue Sainte-Marguerite.

(2) Compte des Chaussées, 1642. — Conclusions du Conseil de ville, 3 avril 1693. — Inventaire des titres de l'église Saint-Symphorien, p. 295. *Arch. de Reims.*

Digitized by Google

par inspirer à M. de Guise, dont la mère était de la maison de Joyeuse, une passion sur laquelle le seigneur de Saint-Lambert avait bien voulu fermer les yeux. « Madame de Joyeuse, dit d'ailleurs Bausson-net, étoit merveilleuse d'esprit; les miracles qu'elle opère sur le luth et sur la harpe ne sont ignorés que des sourds et ses grâces que des aveugles... » Richelieu avait raison de mettre dans son parti de telles auxiliaires.

Le lendemain de l'arrivée, qui était un dimanche, Louis XIII commençait à se rasséréner; il ouït la messe dans la chapelle du Palais, mais se rendit aux vêpres des Capucins, et de là monta au rempart près du jardin des arquebusiers, parcourut à pied un long circuit et vint redescendre derrière les Cordeliers. Le cardinal fut pendant ce temps à Saint-Remi, l'abbaye dont M. de Guise était encore commendataire, et les cloches y carillonnèrent tandis qu'on chantait le *Te Deum*. Malheureusement arrivèrent peu après de mauvaises nouvelles d'Aire, puis celle de la prise de Donchery par les ducs de Bouillon et de Guise. Néanmoins la tristesse qu'en ressentit le roi n'empêcha point qu'il voulût aller à la chasse à Saint-Thierry, abbaye bénédictine située à deux lieues au nord de Reims, où il se rendit le mardi 16, malgré la crainte qu'inspiraient les coureurs ennemis. Il temporisait, et selon l'expression de Coquault, « attendoit à se faire fort ». Il avait une entrevue avec Puységur pour traiter de la soumission du duc de Bouillon (1); il négociait avec le duc de Lorraine, « que

(1) Puységur raconte son séjour à Reims et ses entrevues avec le roi à son retour de Sedan. Louis XIII le reçut dans son cabinet « où il étoit assis sur la table, le pied appuyé sur une chaise, car il se sentoit de la goutte. » Il relate les propos tenus par le roi à Saint-Thierry, et donne le détail de ses

Digitized by Google

l'on disoit avoir retourné sa cassaque (1) » ; il recevait les évêques députés par l'assemblée du clergé tenue à Mantes, en tête desquels se trouvait Léonor d'Estampes. Cette dernière ambassade n'était pas la moins bien reçue du roi et de son ministre, car les prélats apportaient la promesse des finances de l'Eglise, et le futur archevêque de Reims (2) et ses confrères « faisoient l'amour au roy, disait Coquault, à cause que Monsr de Reims estoit déclaré criminel de lèze majesté, et disoit-on qu'il estoit marié (3) ». Ainsi spéculaient les courtisans, non sans profit pour leur ambition.

En même temps, Louis XIII et Richelieu expédiaient leur correspondance, parmi laquelle nous citons cette double lettre à la comtesse de Soissons, dont le fils venait de périr si tristement à la Marfée. Voici comment le roi s'exprimait :

« Ma cousine, La douleur que je scay en laquelle vous estes, me fait vous depescher ce gentil-homme, pour vous témoigner la part que je prens au déplaisir que j'ay de la faute de celuy qui s'en est rendu la cause. Bien que je ne

négociations, qui aboutirent à la paix. *Mémoires de Jacques du Chastenet, seigneur de Puységur, donnez au public par M. Du Chesne*, Paris, 1747, t. 1, p. 256 à 291. — Cfr. les *Mémoires de la Vie de Frédérie Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, Paris, 1692, p. 71 et 85.

(1) Charles de Lorraine avait rompu, en juin 1641, le traité passé à Saint-Germain avec la cour le 2 avril précédent. Il ne fut pas plus fidèle à ses nouveaux alliés. *Louis XIII et Richelieu*, par Marius Topin, 1877, p. 367.

(2) Léonor d'Estampes de Valençay, évêque de Chartres en 1622, fut transféré au siège métropolitain de Reims le 18 novembre 1641, et mourut à Paris le 8 avril 1651.

(3) On prétendit que Henri de Guise épousa à Bruxelles, le 11 novembre 1641, Honorée de Glimes, veuve d'Albert de Hennin, comte de Bossu, fille du comte de Grimberge. Mais cette alliance ne fut jamais reconnue plus valide que toute autre contractée par ce prince inconstant, qui mourut sans postérité le 2 juin 1664, laissant le titre de duc de Guise à un neveu avec lequel il s'éteignit en 1675.

Digitized by Google

le puisse plaindre, je vous plains extremement, et suis bien aise de vous en rendre ce témoignage. Cependant je prie Dieu vous avoir, ma Cousine, en sa sainte garde.

LOUIS.

Escrit à Reims ce 16 juillet 1641. »

De son côté, le cardinal écrivait en ces termes à cette mère si éprouvée :

« Madame, Je ne sçaurois assez vous faire connoistre le desplaisir que j'ay toûjours eu de ce que vous n'estiez pas Maîtresse des volontez de Monsieur vostre Fils. S'il vous eust voulu croire, vous n'auriez pas l'affliction que sa faute et sa mort vous donnent tout ensemble. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il luy plaise de vous consoler et vous de me croire,

Madame,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND DE RICHELIEU (1). »

La semaine se passa ainsi en pourparlers actifs ; on s'intéressait aux courriers d'Allemagne qui annonçaient une défaite de Piccolomini, et l'on se réjouissait de l'alliance renouvelée avec la Suède par les bons offices de Claude de Mesmes, comte d'Avaux. Le dimanche 21, Richelieu se rendit à Saint-Pierre-les-Dames, y dit la messe et communia Madame l'abesse, la sœur de l'archevèque en révolte ; les autres jours le cardinal faisait ses dévotions aux Cordeliers, où ses gardes s'emparaient du jubé (2) ; on remarqua que, lorsqu'il n'officiait pas, il choisissait

(1) *Mémoires de Mr de Montrésor*, in-18, Leyde, 1665, t. II, p. 322 et 323.

(2) Il reste une muraille entière avec ses travées de la chapelle des Cordeliers, sur le côté nord de la rue de l'Isle. *Reims, ses rues*, etc., par Tarbé, 1844, p. 202.

Digitized by Google

l'hostie qu'il devait recevoir et la faisait goûter par son aumônier. Plein de commisération pour les bourgeois qui souffraient du logement des gens de guerre, il fit soigner M. Coquebert, blessé au ventre par un soldat, et cela avec tant de bonté, qu'il lui envoya son propre médecin, « Mr Juif, homme fort expert et qui ne le quittoit point (1) ». Le roi fit aussi prendre des nouvelles de la victime d'une brutalité qu'il réprouva hautement et qui fut le seul accident de nature à attrister le séjour de la cour.

En toute rencontre, Richelieu manifestait la déférence la plus absolue pour Sa Majesté, et se rendait au Palais pour y prendre ses ordres, soit pour donner des instructions à Puységur, soit pour régler les querelles de préséance et les difficultés de la garde des portes qui soulevaient tant de conflits. Dans une de ces audiences, le 25 juillet, le capitaine de Reims fut décidément évincé de la garde des clefs, et ces dernières furent remises au gouverneur et au lieutenant des habitants (2).

§ 4. — RÉSULTATS DU SÉJOUR A REIMS

Cependant l'horizon s'éclaircissait, et Louis XIII, qu'on représente souvent à tort comme un prince sans personnalité et purement passif, se remit de l'émotion où il se trouvait en arrivant à Reims : « Le roy, remarque Coquault, estant maigre et defait entrant dans Reims, reprit son à bon point, son visage

(1) Le Juif était le chirurgien qui avait guéri Richelieu à Bordeaux en 1632, et qui le suivait partout. *Louis XIII et Richelieu*, par Marius Topin, 1877, p. 179.

(2) *Almanach historique de Reims pour 1779*, p. 85.

Digitized by Google

devint plain. » La goutte céda à mesure que le danger s'éloignait. Le cardinal ordonna alors des prières de quarante heures dans la métropole, pour obtenir de Dieu l'entier rétablissement des affaires de l'Etat. Le roi s'y associa et vint, le lundi 22 juillet, fête chômée de Sainte Marie-Madeleine, entendre la grand'messe à Notre-Dame, où il n'avait pas encore pénétré durant son séjour. Il fut reçu, non par l'évêque de Dardanie, suffragant de l'archevêque, mais par le sénéchal du Chapitre, Jean Follet, vieux royaliste nommé chanoine par Henri IV en 1595. On l'installa dans le sanctuaire. Il regarda curieusement la décoration du maître-autel, s'enquit des reliques, s'informa des dons qui avaient tant enrichi le sanctuaire, et finalement prit scrupule de son irrévérencieuse conversation pendant l'office. Heureusement, il avait à ses côtés un jésuite, son confesseur, le savant P. Sirmond, auquel il demanda « s'il avoit bien ouï la messe en devisant ainsi, estant feste ce jour là. » Coquault entendit le confesseur rassurer aussitôt son royal pénitent, en lui disant qu'il avait satisfait au précepte, parce que, s'il avait causé, « c'estoit pour s'informer des choses précieuses de l'église (1). » Ce cas de conscience finement résolu, Louis XIII regagna le palais, où il entendit encore la messe le jour de son départ, et y délivra dans la chapelle les prisonniers que l'on avait amenés en grand nombre, usant en cela d'un droit de grâce particulier réservé aux rois de France visitant ce lieu consacré, dit-on, par le baptême de Clovis.

Richelieu, de son côté, avait fait largesse et montré

(1) Le P. Jacques Sirmond, illustre érudit, était confesseur du roi depuis 1637. Il put mettre à profit son séjour à Reims, dont il connaissait les archives. Ce fut lui qui publia l'Histoire de Flodoard en 1611, chez Séb. Cramoisy.

Digitized by Google

partout bon visage : il accepta, pour la première fois de sa vie, le parrainage d'une cloche, la grosse *Richarde*, que l'on refondait en ce moment. Il vint y faire inscrire ces mots : *Je suis la Cardinale, nommée par Messire Armand de Richelieu, cardinal, duc, admiral des mers.* Il fit ensuite mille remerciements aux chanoines, les exemptant de tout service aux remparts, leur demandant de prier pour lui chaque fois qu'on sonnerait sa filleule (1). A son retour à Reims, le 13 août suivant, il assista de nouveau à l'office canonial et consacra lui-même sa cloche ; il prit pour marraine la plus gracieuse des Rémoises, Henriette de Joyeuse, que Maucroix devait chanter bientôt, la fille de Robert de Joyeuse et d'Anne de Maupas, qui faillit devenir marquise de Lenoncourt, et ne fut, hélas ! que l'infortunée marquise de Brosses (2). C'était déjà cette aimable commère qu'il avait choisie pour tenir avec lui, à Saint-Symphorien, sur les fonts de baptême, le fils de Claude de Baudier, seigneur de la Chapelle, ancien gouverneur de Rethel. Le curé nous a transmis l'acte dressé en présence du tout puissant ministre, et signalé comme

(1) La *Cardinale* dura vingt ans à peine, et fut refondue en 1680 par Florentin Le Guay, puis nommée *Charlotte* par Charles-Maurice Le Tellier. On perdit tout souvenir de la cloche de Richelieu.

(2) Henriette-Charlotte de Joyeuse eut Maucroix pour précepteur et pour amant. « Elle avoit de l'esprit, dit Tallemant, chantoit joliment, étoit de la plus fine taille qu'on put voir, avoit les yeux admirablement beaux. Avec tout cela, ce n'étoit pas une grande beauté, mais à tout prendre on ne pouvoit guère trouver une plus aimable personne. » En 1643, elle fut fiancée au marquis de Lenoncourt, gouverneur de Lorraine, tué le 25 juin 1643 au siège de Thionville. Elle épousa, le 24 juin 1646, Adrien-Pierre de Tiercelin, marquis de Brosses, courut de nombreuses aventures, et mourut en 1649 à Reims, près des frères Maucroix, dans les plus vifs sentiments de piété. *Maucroix, sa vie et ses ouvrages*, par L. Paris. Reims, 1854, p. XXIV à LXXXI.

Digitized by Google

un événement par la *Gazette de France* (1). En voici le texte, qui n'est suivi d'aucune signature :

Le 26 juilet 1641,

A esté baptisé Armand aagé de six ans fils de honoré seig^r Claude de Baudier, s^r escuyer de La Chapelle, Nantueille et Ville, et de dame Susanne d'Aspremont. Le parin monseigneur l'éminentissime cardinal duc de Richelieu, chef des conseille du Roi, grand maistre et surintendant de la navigation et comerce, etc....

La marine damoiselle Henriette Charlotte de Joyeuse, fille de honoré seigneur messire Robert de Joyeuse, baron de St Lambert et de dame Anne de Maupas (2).

Après s'être mêlés de la sorte, durant près de quinze jours, aux divers incidents de la vie locale, Louis XIII et Richelieu, certains de la fidélité des Rémois, assurés désormais du succès sur les rives de la Meuse, prirent ensemble le 26 juillet la route de Rethel. Ils se rendirent incontinent à Mézières, à Donchery et à Sedan, pour y recevoir l'entière soumission du duc de Bouillon, absolument découragé par la mort du comte de Soissons. Le troisième conjuré, Henri de Guise, se déroba à la grâce du monarque et gagna le camp espagnol, pour voler ensuite, d'aventures en aventures, jusqu'au trône de Naples, aussi éphémère pour lui que les lauriers de Mazaniello. Mais il perdait sur le champ son triple bénéfice à Reims : l'archevêché, Saint-Remi et Saint-Nicaise, riches apanages qui furent dévolus à d'autres courtisans (3). Sa sœur, elle-même, quitta bientôt

(1) *Gazette de France*, 1641, p. 494.

(2) *Archives de l'Etat-civil de Reims*. Registres de Saint-Symphorien, 1641, f° 13. — La généalogie de cette famille se trouve dans les *Recherches de Caumartin*, Bibl. de Reims, f° 72.

(3) Relation de ce qui s'est fait et passé en Parlement le 27 Juillet 1641. *Mémoires de Montrésor*, Leyde, 1665, t. II, p. 346.

Digitized by Google

après l'abbaye de Saint-Pierre, dont la crosse était tenue depuis un siècle par des princesses de Lorraine (1).

Dès lors, c'en était fait de la conjuration : les périls étaient écartés, tous les desseins royaux accomplis. A leur retour des villes de la Meuse, le roi et le cardinal passèrent encore la nuit du 12 au 13 août dans la ville des sacres, mais aucun incident ne marqua leur passage (2).

La conséquence politique du séjour de Louis XIII et de Richelieu à Reims, fut donc le rétablissement de la paix sur la frontière de Sedan et dans toute la Champagne. Son résultat administratif ne fut pas moins considérable, car il établit d'une part la main-mise du pouvoir central sur la garde des clefs de Reims, et il assura d'autre part la déchéance définitive des Guise du siége métropolitain qu'ils s'étaient transmis d'oncles en neveux, presque sans interruption, depuis cent neuf ans.

---

(1) Françoise de Lorraine prit occasion de la mort subite de quelques religieuses pour sortir de Reims en 1644, et se retira à Avenay, d'où elle partit pour Montmartre. L'abbaye de Saint-Pierre eut pour abbesse en 1645 Catherine-Angélique d'Orléans-Longueville. *Mémoires de Dallier*, t. I, p. 591.

(2) Voici leur itinéraire : « Le 10 aoust, le Roy estant parti de Mézières Sa Majesté alla coucher au chasteau d'Assy, d'ou elle ne partit que le 12 pour aller coucher à Rheims, le 13 à Braisne.... Le mesme jour 10, le cardinal duc partit aussi de Mézières, vint coucher à Retel, le 12 à Rheims, le 13 à Braisne.... » *Gazette de France*, 1641, p. 571. — Le château d'Assy où coucha Louis XIII les 10 et 11 août, peut-être celui d'Acy (*Acy-Romance, Ardennes*) tout voisin de Rethel. — Il y avait aussi, aux environs du Chesne, la terre et seigneurie d'Assy, que possédait alors la famille Thiret.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

DOCUMENTS INÉDITS

I.

EXTRAITS DES CONCLUSIONS DU CONSEIL DE VILLE RELATIFS AU SÉJOUR DE LOUIS XIII ET DE RICHELIEU A REIMS

Du mardy IIe juillet 1641, du matin.

Au conseil ou presidoit Mre Barrois pour l'absence de Mr le Lieutenant, et y estoient présents Messieurs de La Fontaine, de Brouillet, Lespaignol, Favart, Rogier, Josseteau, Thiery, de La Salle, Amé, Dubois.

Sur ce que Mr Barois a dit que sur le bruit qui court que le Roy s'achemine en ceste ville, il est a propos de veoir quelz preparatifz on fera a sa reception et desnomer des

Digitized by Google

personnes pour aller veoir Sa Majesté pour le congratuler, l'affaire mise en délibération,

Conclud a esté que Mrs Lespaignol et Josseteau s'informeront ou est le meilleur vin de la ville et en gousteront;

Que Mrs Favart et de La Salle auront soing de faire orner la porte de Mars et veoir le pavé se n'y a rien a faire;

Et pour le surplus sera différé autre advis et le retour de Mr le Lieutenant. *(P. 277.)*

Du lundy premier juillet 1641, du matin.

Mr Barrois

Mrs Follet et de Saint Saulveur seneschaux, Moet de La Fontaine, de Brouillet, C. Lespagnol, Favart, Rogier, Josseteau, Thiery, de La Salle, Amé, Dubois;

Est comparu audit conseil le sieur de Besançon quy presente la lettre du Roy dont la teneur ensuit :

De par le Roy

Chers et bien amez, les entreprises et actes d'hostilité que le comte de Soissons et les ducs de Guise et de Bouillon commettent ouvertement tous les jours et l'approche des ennemis declarés de nostre estat qu'ils ont appellés vers Sedan et sur la frontière de nostre province de Champaigne en suitte du traitté qu'ils ont conclud et signé avec eulx, nous faisant cognoistre que la dissimulation de leurs fautes, pour laquelle nous esperions de les reduire et ramener a leur debvoir, produit des effectz bien differends de ceux que nous nous en estions promis, nous nous sommes resolus de nous acheminer ainsy que nous faisons en personne dans ladite province, afin d'y apporter le remède et les ordres que nous estimerons convenables, et pour vous asseurer aussy par nostre présence, que leurs monopoles et mauvais desseins ne vous doibvent donner aucun subject d'en craindre les evenemens, et que nous

Digitized by Google

scaurons bien vous maintenir le repos et la tranquilité qu'ils se proposent sy malheureusement de vous oster, sur quoy nous vous envoyons le s^r de Besançon, gentilhome d'experience et de valeur, et auquel nous avons une particulière confiance, vous adjousteres une entiere créance à ce qu'il vous dira de nostre part et executeres les ordres qu'il jugera a propos de vous donner pour la seureté de nostre ville de Reims et vostre conservation, sy n'y faictes faute car tel est nostre plaisir. Donné à Abbeville le vingt cinquiesme jour de juing 1641. Signé Louis et plus bas Bouthillier, et au dos A nos chers et bien amez les lieutenant, gens du conseil, eschevins et habitans de nostre ville de Reims, avec cachet. *(Pages 279 et 280.)*

Du mardy IIe juillet 1641, de rellevé.

Au conseil ou présidoit M^r le Lieutenant, et y estoient présents, Mrs de Saint-Saulveur, Marlot, Moet, Barrois, de La Fontaine, A. Coquebert, de Brouillet, C. Lespagnol, Lebel, Favart, Josseteau, Thiery, A. de La Salle, Amé, Dubois.

Le procureur syndicq present.

.....

Ce faict sur ce que ledit sieur Lieutenant a représenté que sur l'advis que le Roy s'achemine en ceste ville, il semble estre a propos de prevenir et aller trouver Sa Majesté au lieu ou il sera pour l'asseurer de la fidélité des habitans a son service et recevoir ses commandemens ; sur quoy l'affaire mise en deliberation

Conclud a esté que ledit voyage sera faict au plustost que faire ce pourra et pour ce faire sont només lesdits sieurs Lieutenant et Mrs Coquebert et Lebel. *(Page 281.)*

Digitized by Google

Du vendredy cinq^me^ juillet 1641, du matin.

Au conseil ou presidoit Mr Barrois pour l'absence de M^r^ le Lieutenant, et y estoient présens Mrs de la Fontaine, de Brouillet, Lespaignol, Favart, Rogier, Josseteau, Thiéry, de la Salle, Amé, Dubois.

Le procureur sindicq aussy présent.

Conclud a esté qu'il sera faict un cordon et guidon ou sera peint les armes de la ville, pour attacher a la trompette de Godet, pour la venue du Roy a Reims, et pour faire achapt de soye, taffetas, et faire faire ledit guidon sont només Mrs Favart et de la Salle.

Sur la reception des lettres du Roy dont la teneur ensuict :

De par le Roy

Chers et bien amez, envoyons le s^r^ de l'Estan pour en qualité d'ayde de nos camps et armées nous servir en nostre ville de Reims, nous vous faisons la presente pour vous dire que vous ayez a le recognoistre et luy obeir selon nostre intention aux choses qui regarderont nostre service, vostre conservation et celle de nostre dite ville, sy n'y faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Abbeville le xxve jour de juing 1641. Signé Louis, et plus bas Bouthillier et au dos : A nos chers et bien amez les Lieutenant, gens du conseil, eschevins et habitans de nostre ville de Reims.

Ce faict, ledit sieur Barrois a representé que ledit sieur de l'Estan desire estre logé ; l'affaire mise en délibération,

Conclud a esté que ledit sieur de l'Estan sera logé au logis de Gilles Callou et son gentilhome au logis de Henry Colbert.

M^r^ le marquis de Rothelin étant arrivé, sera logé au logis de Lancelot de la Salle. *(Page 283.)*

Du dimanche viie juillet 1641, de rellevé.

Au conseil ou présidoit Mr Barrois pour l'absence de M^r^ le lieutenant et y estoient présens Mrs Follet, senes-

Digitized by Google

chal, de la Fontaine, de Brouillet, Lespagnol, Favart, Rogier, Josseteau, Thiery, de la Salle, Amé, Dubois.

Sur ce que ledit sieur Barrois a représenté qu'il a eu divers advis de la defaicte de l'armée de Mr le mareschal de Chastillon du jour d'hier par les ennemis de Sedan et qu'il est à aviser a la seureté de la ville et conservation d'icelle en l'obeissance du Roy, mesme s'il est pas a propos de bailler advis a Mr le Lieutenant qui est allé rendre les debvoirs au Roy; l'affaire mise en délibération,

Conclud a esté qu'il ne sera donné advis audit sr Lieutenant de ladite defaicte, attendu que Sa Majesté en a maintenant advis, et que Mr de l'Estang, comandant a présent pour le Roy en ceste ville, sera veu pour scavoir quel ordre il veult tenir pour le faict de la garde de ceste ville,

Ce qu'ayant esté faict et ledit sieur de l'Estang s'etant transporté en la chambre du conseil, l'affaire mise en déliberation,

Conclud a esté pour la garde et conservation de ceste ville en l'obeissance du Roy, qu'il sera faict garde de deux compagnies par chacun jour a comancer ce soir et ou les cappitaines se trouveront en personnes pour comander; que la porte de Fleschambault demourera fermée jusques a ce qu'aultrement en soit ordonné.

Qu'il sera faict garde la nuit en l'hostel ou sera invité douze (*illisible*) pour faire rondes ou l'un des capitaines comandera en personne,

Que le canon sera charié sur le rampart et mis en estat de deffense. *(Page 285.)*

Du mercredy xe juillet 1641, du matin.

Au conseil au présidoit Mr Barrois, Mrs de la Fontaine, de Brouillet, C. Lespagnol, Thiery, de la Salle, Dubois,

Le procureur sindicq aussy présent.

Conclud a esté que la veuve Jacques Fazin et la veuve Me J. Monnoury fourniront chascune d'elles ung chaalict et lict garny avec des chezes de tapicerie chascune d'elles

Digitized by Google

pour meubler la maison de Mr Robert Pita chanoine de l'église Notre Dame quy est destiné au logement de Mr de Vigner, intendant.

Sur la reception faite des lettres du Roy par un gentilhomme de la maison de Mr le marquis de Rothelin, dont la teneure ensuict :

De par le Roy

Chers et bien amez, ne voulant rien obmettre de ce qui peut contribuer a vostre seureté et conservation en l'estat present des affaires de notre province de Champagne, nous avons jugé qu'outre ce que nostre presence en ladicte province y apportera, il estoit a propos de vous envoyer une personne de consideration pour vous comander en nostre nom ce qu'il jugera nécessaire a cet effect, suivant quoy nous avons porté les yeux sur le sr marquis de Rothelin, mareschal de nos camps et armées, auquel nous en avons faict expedier un pouvoir, vous vous y conformeres, le recognoissant et lui obeissant et a tous les ordres qu'il vous donnera pour le bien de nostre service et le vostre ; sy n'y faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Abbeville le xxve jour de juing 1641. Signé Louis, et plus bas Bouthillier, et au dos : A nos chers et bien amez les lieutenant, gens du conseil, eschevins et habitans de nostre ville de Reims. *(Page 287.)*

Du jeudy xie juillet 1641, du soir.

Au conseil ou presidoit Mr le Lieutenant et y estoient présents Mrs Follet, de Saint Saulveur, seneschaulx, Moet, d'Ugny, Barrois, de la Fontaine, A. Cocquebert, de Brouillet, C. Lespagnol, Favart, Rogier, Thiéry, de la Salle, Amé, Dubois.

Le procureur scindicq aussy present.

Les reparations et bresches du rempart.

Les garittes entre la belle tour et St Nicaise, abattre les arbres qui sont es environs de Reims.

Digitized by Google

Une grange pour mettre les soldatz debandez et leur fournir pain et vin,

Les clefz,

Sur ce que ledit sieur lieutenant a représenté que ce jourdhuy de rellevé visitant le rampart de ceste ville avec Mrs le marquis de Rothelin et l'Estan, ils luy ont faict entendre plusieurs choses estre a faire pour la conservation de ceste ville.

Scavoir qu'il est besoing de reparer plusieurs bresches qui sont aux courtines du rempart, faire faire des garittes de bois depuis la belle tour jusques a St Nicaise, saillante dans le fossé, abattre les arbres qui sont ès environs de la ville,

Et sy ledit sr marquis de Rothelin lui a dict qu'il vouloit avoir la clef des portes de la ville, et qu'il estoit nécessaire de faire choix d'une grange pour mettre les soldat debandés et leur fournir pain et vin jusques a ce qu'on trouve comodité pour les renvoyer a l'armée sur quoy est à délibérer,

Conclud a esté que lesdictes reparations seront faictes, ensemble lesdictes garittes,

Que les clefs des portes de la ville ne seront délivrées audit sieur attendu que Mr d'Ugny cappitaine en est gardien d'une partie et monsieur le lieutenant de l'autre.

(*Ibid.*, page 287.)

Du XXIe juillet 1641.

Au conseil ordinaire ou présidoit Mr le lieutenant des habitans, et y estoient messieurs Barrois Bachelier, Soin, A. Cocquebert, Lespaignol, Le Bel, Favart, Josseteau, Rogier, Thiery, Amé, Du Bois, Bignicort.

Le procureur sindicq aussy présent

Conclud a esté que le bureau cy devant establye continuera tant que le Roy sera en ceste ville et à ceste fin seront messieurs du conseil invités chacun à leur tour.

.....

(*Page 291.*)

Digitized by Google

Du jeudy xxve juillet 1641, du matin.

M^r le Lieutenant

M^rs d'Ugny, Barois, de la Fontaine, Cocquebert, de Brouillet, C. Lespagnol, Lebel, Favart, Rogier, Thiery, de la Salle, Amé, Du Bois,

Le procureur sindicq

Sur ce que M^r le Lieutenant a representé qu'il a appris que le Roy parte de ceste ville pour s'acheminer en celle de Rethel,

Conclud a esté que Sa Majesté sera veue par la compagnie pour prendre congé d'elle, ensemble M^rs le cardinal et Desnouyers,

Que ledict s^r Desnouiers sera aussy veu sur les memoires dont luy a esté baillé coppye et supplié de faire quelque chose pour le soulagement des habitans,

Que le roolle des personnes capables de porter armes dans les douze compagnies de la garde de ceste ville seront mis ès mains de M^r le marquis de Rothelin, comandant en ceste ville ainsy qu'il l'a desiré.

.....

(Page 297.)

[On a inséré, entre les conclusions, les nominations par le roi du capitaine Longuemarre comme capitaine des portes, et du capitaine du Mesnil Serrant comme sergent major.] *(Pages 293 et 294.)*

Du vendredy xxvie juillet 1641, de rellevée

Au conseil ou présidoit M^r le Lieutenant et y estoient presents Mrs Barrois, Soin, Cocquebert, Lespagnol, Favart, Rogier, Thiery, de la Salle, Amé, Dubois.

Le procureur sindicq aussy présent.

Sur ce que M^r le Lieutenant a representé que le Roy à son partement de ceste ville pour aller à Rethel, monsieur Desnouyer luy a baillé charge d'envoyer quelques uns de

Digitized by Google

la compagnie a Rethel ou il voira les mémoires quy ont esté mis ès mains de son secrétaire, pourquoy est besoing aviser de nomer quelques ungs de la compagnie à ce subject,

Conclud a esté que Messieurs Thiery et Du Bois, conseillers dudict conseil, se transporteront en la ville de Rethel pour solliciter le secrétaire dudict s^r Desnouyer de luy faire veoir lesdicts memoire et en poursuivre l'expédition,

Est comparu en la chambre dudict conseil ung gentilhomme de la part de M^r le marquis de Rothelin, comandant pour le Roy en ceste ville, quy a présenté les lettres de Sa Majesté dont la teneur ensuit :

De par le Roy

Chiers et bien amez, ayant jugé a propos pour le bien de nostre service de commettre le capitaine Longuemarre à la charge de capitaine des portes de nostre ville de Reims, nous vous escrivons celle cy pour vous ordonner que vous ayez à le recognoistre en ceste qualité, sy n'y faictes faute, car tel est nostre plaisir. Donné a Reims le xxve jour de juillet 1641, signé Louis et plus bas Bouthillier. Et au dos à Nos chers et bien amez les lieutenant, gens du conseil, eschevins et habitans de nostre ville de Reims et scellé du cachet.

De par le Roy

Chiers et bien amez, ayant comis le capitaine du Mesnil Serrant à l'exercice de la charge de sergent major de nostre ville de Reims, nous vous escrivons celle cy pour vous ordonner comme nous faisons de le recognoistre et luy obeïr en ceste qualité, sy n'y faictes faute, car tel est nostre plaisir. Donné a Reims le xxve jour de juillet 1641. Signé Louis et plus bas Bouthillier, et au dos est escript A nos chers et bien amez les lieutenant, gens du conseil, eschevins et habitans de nostre ville de Reims et scellé du cachet.

Ce faict ledict gentilhomme a representé les provisions dont la coppye ensuivent.

(*Archives communales de Reims*, Conclusions du Conseil de Ville, t. XXXVIII, années 1640 à 1642, p. 277 et suivantes.)

Digitized by Google

II.

EXTRAITS DES MÉMOIRES CONTEMPORAINS DE PIERRE COQUAULT, CHANOINE ET OFFICIAL DE REIMS

(Juillet 1641)

« Le roy estant à Peronne en eust advis (affaire de Sedan) partit incontinant, vint a Soissons, en partit le vendredy 12 juillet, fut à Fismes et le samedy 13 vint à Reims avec Monsr le cardinal. Il n'avoit que ses officiers. Le Roy fut logé au palais (1), Monsr le Cardinal au logis de Monsr de Prin (2). Le Roy deffendit aux habitans sortir au devant de luy soit en chevalerie ou infanterie, si bien que le corps de la ville le fut recevoir à pied auprès de St Eloy. L'infanterie fut mise à la porte de la ville. L'eglise de Reims l'attendoit au desous du portail en chappes de drap d'or avec la vraye croix. Il ne descendit en l'eglise, mais tourna au palais. La l'eglise de Reims le fut saluer, le Seneschal de l'eglise de Reims portant la parolle. L'on ne fit au Roy aucune arrangues ; il l'avoit deffendu, comme il le deffendoit partout ; mais des simples complimentz de tous les corps de la ville. Furent tirés forces canons en son entrée, au soir et le lendemain. Le dimanche ouyt la messe à la chappelle du palais, et aux vespres aux Capuchins.

(1) Au palais de l'Archevêché, où un corps de bâtiment était réservé au souverain, et s'appelle encore le *Logis du roi*.

(2) Nicolas Thiret, rue de la Chèvre.

Digitized by Google

Cependant l'ennemy après ceste defaict avoit pillé et courru toute ceste frontiere, n'avoit laissé aucune chose de ce qu'il avoit trouvé, assiegea Donchery, petite ville près de Sedan. Le gouverneur qui y commandoit estoit qui avoit quinze cens hommes avec les habitans, firent des sorties qui mangèrent beaucoup de gens de l'ennemy, fut attaqué, tint se rendit le 14 juillet. L'ennemy la tint en sa puissance dix neuf jours comme nous dirons.

Monsr de Chatillion qui sestoit rendu et sauvé a Rethel avec une incomparable tristeste *(sic)* y recueilloit les debris de l'armée qui avoient plustot quitté le pied que faire résistance. Fut mandé, vint trouver le Roy le dimanche.

Un soldat du Roy ayant mal a propos frappé de coups d'espée Monsr Cocquebert, president en l'Election de Reims, estant fort malade, le Roy l'envoya visiter pour la faulte de son soldat, luy envoyant son chirurgien pour desadvouer l'action.

Ce fut la première foys que le Roy entra dans Reims depuis son sacre. On l'en avoit tousjours detourné, sur ce que lon luy faisoit croire que Reims avoit peu d'affection a son service. Il trouva le contraire, se plut grandement a Reims, eust satisfaction des habitans, comme aussy Monsr le Cardinal, et sortit de Reims plains d'affection envers la ville, et la court eust plain contentement.

Le Roy fut visiter les fortifications des rampartz de Reims, ayant esté à vespres au Capuchins, monta près le jardin des Arquebuziers, tourna du costé de l'eau, a pied, vint descendre derrier les Cordeliers. Et Monsr le Cardinal fut a St Remy. Les moynes en son entré en l'eglize firent carilioner les cloges *(sic)*, puis les firent sonner en volé, furent au devant de luy, et chanter le *Te Deum*.

Au siege d'Air et devant ceste place furent tués plusieurs seigneurs de France, entre aultres Monsr le marquis de Quoylain, Monsr le comte de Nogent, en fit passer la trissetesse au Roy le mesme dimanche qu'en furent apportées les nouvelles à Reims.

Depuis furent aussy apportées nouvelles au Roy que

Digitized by Google

Donchery qui estoit assiegée s'estoit rendue a composition, qui estoit telle que le s^r de St Saulieu (1), gouverneur, ayant soutenu quatre assault, faicte une sortie durant l'un des assault sur l'ennemy en laquelle furent tués 200 des ennemys, fut demandé treuve pour les ensevelir ; et après voyant qu'il ne pouvoit plus tenir fit composition, sortit armes et bagages sauves avec deux canons, deux moys aux habitans pour faire leur declaration de demeurer ou sortir.

Le Roy vouloit se divertir au tour de Reims, vouloit aller à la chasse à St Thiery (2), fut en doubte si il y debvoit aller, d'aultant que l'ennemy courroit jusques à la riviere d'Aixne et la pouvoit passer et venir jusques a Reims ; enfin il en partit lundy sur le midy. Le Roy fut a St Thiery et revint le landemain mardy au soir. Et devant son retour arrivèrent a Reims des nouvelles que Picolòmini avoit esté défait en Allemagne par les Suedois, quatre mil hommes tués sur la place et la ville de *(en blanc)* prise.

Le mesme mardy 16 julliet fut leue a l'audiance du Presidial de Reims l'*arrest (sic)* donné contre Monsr de Reims et de Sedan et contre l'armée des princes confedérés : ainsi s'intituloit ceste armée.

Monsr le marechal de Chastillion fut renvoyé a Rethel pour rallier les trouppes et les fuiars auprès de Rethel. Le Roy luy envoya une armée nouvelle tirée près de Peronne et des gens que le Roy avoit tiré de sa maison et aultres trouppes qui venoient pour joindre a ceste armée, si bien que l'armée grossissoit tous les jours ne fut prest que

Mais l'ennemy cependant advancoit ; après avoir pris

(1) *Saint-Sauflieu*, liégeois au service du roi, se rendit à Mézières après la capitulation. Cfr. sur tous ces événements les *Histoires de Sedan* par Peyran, par Prégnon, *passim*, et les *Annales de Donchery* par Lagneau, p. 29. Consulter aussi une chronique mss. par un Chartreux du Mont-Dieu, conservée à la bibliothèque de l'archevêché de Reims.

(2) Village et ancienne abbaye bénédictine dite du Mont-d'Hor, au versant de coteaux boisés et de vignobles, à deux lieues nord de Reims.

Digitized by Google

Donchery, prit Chemery sur Bar (1). La dame de Doucy (2), dame de Chemery, vendit et livera son chasteau de Chemery et les habitans et leurs biens qui estoient dedans. Jay eu lettre de son bailly qui estoit dedans le chasteau qui fut pris a rançon et son bien pris; depuis prit le chasteau de la Cassine (3) et pilloit les villages.

Le Roy attendoit a se faire fort, comme aussy il attendoit des nouvelles du duc de Lorraine que l'on disoit avoir retourné sa cassaque contre les biens faictz que luy avoit fait le Roy. Tantot lon estimoit qu'il suivoit le partie des princes confederés, aultre foys qu'il entertienderoit la promesse faict au Roy si bien son secretaire estant a Reims et le s^r de St Thiou assura de sa fidelité, mais condition demandoit assurance de sa personne et redemandoit les villes que le Roy tenoit en Lorraine ce qui fit juger qu'il estoit du party des princes confederés. Le s^r Cardinal luy dit que le Roy avoit encor 500 pour mettre son maistre a la raison et une aultre armée pour prendre Sedan.

Monsr l'archevesque de Reims n'estant a Sedan mais estant allé au Pais Bas pour lever des trouppes arriva à Sedan le 13 juillet comme il fut rapporté à Reims le 16 ou 17 avec six compagnies de chavallerie. Le landemain 14 juillet fut luy premier signé la composition qui fut faict avec le gouverneur de Donnchery, de laquelle nous avons parlé.

A Reims y estoient plusieurs prelatz et aultres qui demandoient au Roy larchevesché de Reims et luy faisoit l'amour a cause que Monsr de Reims estoit declaré criminel de leze majesté (4), portoit les armes contre le Roy, et disoit on qu'il estoit marié (5).

(1) *Donchery*, canton de Sedan-Sud, et *Chémery*, canton de Raucourt, Ardennes.

(2) Il faut lire la dame de Coucy, de la branche des Coucy-Vervins, dont la généalogie se trouve dans la *Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, t. III et IV. 1875 et 1876.

(3) *La Cassine*, canton d'Omont, Ardennes, château bâti au XVIe siècle, par François de Gonzague, duc de Nevers.

(4) Arrêt par contumace du 6 septembre 1641, le condamnant à avoir la tête tranchée et les biens confisqués. Il obtint lettres de grâces en 1643.

(5) Il épousa, le 11 novembre 1641, Honorine de Glimes, veuve du comte de Bossut.

Digitized by Google

A Soissons il y eust quelque differant pour la mort de Monsr le comte de Soissons. Aucuns particuliers habitans entrerent en soubson contre aultres particuliers habitans qu'ilz disoient porter les interestz de Monsr le comte de Soissons et principallement ses officiers. Il y en eut bruit en court. Le Lieutenant general avec un des eschevins vint en court au Roy estant à Reims pour l'assurer des affections des habitans et obtindrent oultre que l'hospital de Soissons que M^r l'évesque de Soissons avoit voulu reformer ne seroit convertye en prioré.

L'armée du Roy qui avoit esté remise sur pied et fortifié de quantité de trouppes nouvelles qui s'assembloit près Rethel, fit demarche, le samedy 20 julliet. Lambloys se retira, repassa la Meuse ayant premièrement mis le feu à

Cela fut sceu a Reims le dimanche 21.

Le Roy donna abolition a tous ceulx qui avoient suivy le party de Monsr le comte de Soissons hormis a Chambor et a un nommé Bec, lesquelz avoient voulus mener leur compagnie a Sedan au point de la bataille, mais les chavalliers ne les voulurent suivres, les laissèrent a l'exception de trois ou quatre, les aultres s'ecriantz que le Roy estoit trahy. Le Roy ou sa justice voulut que ces deux estantz pris et apprehendez fussent roués vifz. L'on dit, je ne le scay que par bruit, que Monsr de Reims qui estoit a Sedan les prit en sa protection, laquelle protection n'estoit pas grande.

Le dimanche Monsr le Cardinal de Richelieu dit la messe a St Pierre aux Nonnes de Reims et communia Madame l'abbesse de St Pierre, sœur de Monsieur de Reims (1) et toutes les religieuses de ceste abbaye.

Le lundy 22, jour de Ste Marie Magdelaine, le Roy vint à l'eglise de Reims y ouir la messe ; n'y avoit encor entré depuis son arrivée a Reims, y fut receu avec la vraye croix, et les chanoines, le seneschal du Chappitre de

(1) Françoise de Lorraine, coadjutrice puis abbesse de Saint-Pierre en 1638, transférée à Montmartre en 1644, morte le 4 décembre 1682.

Digitized by Google

Reims luy presentant et luy portant la parolle. Le Roy entendant la messe au grand autel, plusieurs reliques estant sur l'autel, s'informoit, durant la messe, des reliques, de l'autel couvert d'or, par qui donné, de l'eglise, demanda au pere Siremond, Jesuitte, son confesseur, par scrupul de conscience, s'il avoit assisté a la messe, estant feste ce jour, d'aultant qu'il avoit beaucoup devisé pendant la messe; je l'ouis estant près du Roy; le confesseur luy dit que ouy, et ce qu'il avoit devisé estoit pour s'informer des choses précieuses de l'eglise; le confesseur le dit en mesme temps a aultres.

Arrivèrent en mesme temps des nouvelles de d'Ambourg du s^r d'Avault sur Aixne, ambassadeur, du renouvellement de la ligue d'entre la couronne de France et celle de Suède.

Le Roy faisoit fortifier les villes de Chasteau Portian et de Rethel avec grande diligence.

Air estoit pressé par l'armée françoise, les fourneaux estoient prez à jouer, sur ces nouvelles le Roy qui avoit esté morne et triste de la bataille perdue devant Sedan, de la prise de Donchery, et d'une defaicte devant Air, estant maigre et defait entrant dans Reims, reprit son a bon point son visage devint plain.

Le s^r cardinal de Richelieu fit donner advis à Monsr Dardanye (1), grand vicaire de Monsr de Reims et au Chappitre de l'eglise de Reims, de faire prières de quarante heures et continuelles en action de grace de ce que Dieu favorisoit les affaires du Roy et pour ses armes, ce qui fut fait, de le lendemain, l'eglise de Reims les commença et tous les jours depuis cinq heures jusques a midy ilz se disoient quantité de messe par tous les chanoines, afin que la court y puisse assister a toutes heures.

L'on fondoit la troisiesme grosse cloche de l'eglise de Reims qui s'appeloit la grosse Richarde besante *(en blanc)*. On la presenta a Monsr le Cardinal pour luy donner le nom

(1) Etienne Puget, évêque de Dardanie, suffragant de Reims, plus tard évêque de Marseille.

Digitized by Google

le 24 julliet, il l'accepta et dit que sestoit la premiere a laquelle il donnoit le nom; se voulut premierement informer de la ceremonie et puis envoya dire quil l'acceptoit; le 26 envoya ce qu'il desiroit qui fut escrit sur la cloche qui fut nommé par luy mesme : Je suis la Cardinale, nommée par messire Armand de Richelieu, cardinal duc admiral des mers. Oultre nous dit en le remerciant de l'acceptation quil en estoit tres aize et que sonnante nous aurions memoire de prier Dieu pour luy, monta en son carosse pour Rethel.

Le Roy partit de Reims le 26 julliet et tout la court pour aller a Rethel, mais devant que partir il ouyt la messe en la chappelle du palais (1); tous les criminelz qui estoient aux prisons de la ville y furent menez, luy crièrent et demandèrent misericorde. Il leur donna pardon et liberté, en la mesme chappelle ou St Remy avoit catéchisé le Roy Clovis en la foy chrestienne, et fut verifié le previlliege que lon tient que St Remy demanda au Roy Clovis que luy et ses successeurs venans a Reims mesmes après leur sacres qu'ilz delivreroient les prisonniers, duquel previlliege nous avons parlé en l'année 514 soubz le pontificat de St Remy.

Fut fait un reglement par le Roy pour les clefz des portes de la ville de Reims sur le differant qui estoit entre le Capitaine de la ville de Reims, qui estoit une office royalle qui est au lieu d'un gouverneur, car au temps passé les gouverneurs des villes particulieres ne s'appeloient gouverneurs, mes *(sic)* capitaines. Le s^r^ marquis de Roytelain avoit esté donné a Reims pour gouverneur par commission et non encore en tiltre comme il la esté depuis, Monsr le marquis voyant que le capitaine de Reims avoit la moitié des clefz des portes et que luy nen avoit aucunes, fit ordonner par un reglement signé Bouthelier que la moitié des clefz des portes de Reims luy seroient données privativement au capitaine de Reims et que l'aultre moitié au lieutenant des habitans de Reims.

(1) Edifice du XIIIe siècle encore existant, avec chapelle haute et basse.

Digitized by Google

Le mesme 26 de julliet Air ville de nostre province de Reims, diocese de St Aumer se rendit a l'obbeissance du Roy estant assiégee par Monsr le grand maistre. La reddition fut en la veue du Cardinal infante d'Espagne qui estoit campé en une lieu du champ françois sans la pouvoir secourir. En furent chantés le *Te Deum* a Reims le 4 aoust suivant sur les lettres du Roy.

Le Roy ne fut le 27 entier a Rethel, il eu le dimanche 28 pour aller a Maziers. Y estant fit advancer ses trouppes qui estoient au tour d'Attigny et Rethel et assieger Donchery, lequel fut si vivement attaqué qu'en deux ou troys jours les Espagnolz qui estoient dedans se rendirent la vie sauve, seullement furent pris prisonniers, menez a Mouson. On les rendient pour les prisonniers françois qui estoient a Sedan de la defaicte de l'armée du s^r marechal de Chastillion.

Le lundy 5 d'aoust Monsr de Sedan se soubmit au Roy, luy rendit la ville de Sedan, reconduisit luy mesme les prisonniers qui estoient dans la ville de Sedan en la ville de Masiers ou estoit le Roy. Fut faict un traité qui ne fut en nostre cognoissance auquel traicté Monsr de Sedan y voulant comprendre Monsr de Reims et le remettre dans la grace du Roy, il le refusa dy estre compris bien que le Roy luy tendisse les bras, et voulut suivre le party espagnol, qui fut son maleure et la ruine de sa maison.

Le Roy revint a Rethel le 10 d'aoust jour de St Laurent et à Reims le 12, ayant séparée son armée scavoir une partie pour aller visiter le duc de Lorraine en Lorraine conduite par Monsr de Grand C *(en blanc)* et Monsr l'evesque d'Auxaire pour intendant des fortifications et vivres de l'armée ; l'aultre armée conduitte par *(en blanc)* qui cottoioit le Roy pour aller a Aire en Artois qui estoit de 12 mil hommes et vingt mil qu'avoit Monsr de Lamelleray a Hedin ; sestant retiré de la ville d'Air après la prise, la fourny de troys mil hommes et de nourritures necessaires pour troys moys.

Mais le Cardinal infante qui avoit laissé prendre Air a sa veue et dont les cris des Flamans avoient par necessité

Digitized by Google

touché le courage disant haultement qu'Air pris toute la Flandre estoit aux Francois ; les nostre estant dans Air les assiega et les tranchés et lignes de communications que nous avions faictes contre eulx et pour se deffendre et mette a l'abry des assiégés et du Cardinal infante servirent contre nous, car lon n'eust le temps de les combler que l'Espagnol s'en saisit, qui fut cause que le Roy ne sejourna qu'une nuite a Reims, en partit a six heures du matin, fut au gist a Bresne le 13 aoust. Monsr le Cardinal ne partit que sur les dix heures, ouyt la messe en l'eglise de Reims, fut receu par le baiser de la vraye croix presentée par le Seneschal de l'eglise de Reims luy portant la parolle, puis fut a la benediction de la cloche quon luy avoit presenté et luy donna le nom de la Cardinal comme nous avons dit cy desus, fit ordonner que le clergé n'yroit plus a la garde, sestonna de ce que lon luy mettoit, en fit faire les expeditions et le commanda a Monsr Desnoyer qua lavenir il ny fut plus contraint qu'en cas de siège, ce que le s^r Desnoyer dit quil les expediroient. Je y estois present avec quantité de chanoines et depuis Messrs de la ville en ont receues lettres ; les fault avoir. »

(*Histoire de l'église, ville et province de Reims*, par Pierre Cocquault, 5 vol. in-f°, mss. de la Bibliothèque de Reims, tome V, f° 341 v° et suivants ; texte transcrit par M. Duchénoy N. 846/843.)

Digitized by Google

III

EXTRAITS DES MÉMOIRES CONTEMPORAINS DE RENÉ BOURGEOIS, CONSEILLER ET ÉCHEVIN DE REIMS

(Juin 1641)

« Environ ce temps, Mr le Mareschal de Chastillon fit l'honneur à Mr le Lieutenant de lui escrire l'heureux commancement de ses armes ; c'estoit la defaitte des Bourguignons (1) qui s'etoient emparés de Torci dans lequel ils s'estoient fortifiés, et qu'ils furent obligés de quitter avec grande fuite et de se retirer dans Sedan a la veue de Mr le comte de Soissons qui n'osa attaquer l'armée du Roi et se contenta d'être spectateur et de favoriser la retraitte des Bourguignons.

On envoia de la cour le sieur de Besançon à Reims, qui, après avoir visité nos fortifications et l'arsenac le lendemain partit pour Troies, nous laissant pour asseuré que le Roi seroit bien tost à Reims. Mr de Botru le suivit de près qui passa jusques a Sedant pour conférer avec ledit sieur comte de Soissons. Et tous ceux qui passoient par ici disoient qu'il y avoit dans le Conseil du Roi grande défiance de nous au sujet de Mr de Terron, notre Lieutenant.

(1) Depuis la guerre de Cent-Ans, on appelait ainsi les ennemis de la France, et sous ce nom il faut ici entendre les princes révoltés de Sedan.

Digitized by Google

Gouverneur à Reims.

Le Roi envoia à Reims le sieur de Lestang pour y commander en qualité de Lieutenant du gouverneur, et le gouvernement fut baillé à Mr le marquis de Rotelin. Le premier devancea de peu le second et logea au logis de Mr Callou, et Mr le gouverneur fut logé au logis de Mr de la Salle à la Cloche. Mr le president Vivier fut Intendant qui logea chez Mr Petit chanoine. Voilà les commancements de ce qu'avoit prévu Monsieur Thomas Josseteau; et le peuple s'apperçut bien de sa faute, mais il étoit trop tard.

Diverses propositions faites par Mr de Rotelin aux habitans.

Mr le marquis de Rotelin qui étoit appuié encore de Mr le comte de Brienne, son beau père et secretaire d'Etat, et qui n'envisageoit pas moins la ville que comme une place de conqueste qu'on lui bailloit, n'oublia pas de faire valoir son authorité. Il fit plusieurs propositions et plusieurs demandes à Mrs de la ville. Il vouloit avoir la garde de la ville. Il en vouloit avoir les clefs et demandoit que les capitaines de la ville reconnussent le sieur de Lestang pour leur major. Chacun jour apportoit des nouvelles pretensions et des nouvelles servitudes; tellement que pour se mettre à couvert de ses entreprises et relever la cour du soupçon qu'elle auroit pu former contre la conduitte de la ville, Mrs du conseil prièrent Mr de Terron, Lieutenant, et avec lui Mrs Coquebert, Lieutenant particulier, et Lebel, conseiller, d'aller treuver le Roi à Abeville, l'asseurer de la fidelité et de l'obeissance des habitans, et lui demander justice contre l'oppression dudit sieur marquis de Rotelin ou plutot contre le mauvais esprit dudit sieur de Lestang. Ces Mrs eurent une favorable audiance du Roi et de Mr le Cardinal, mais ils les remirent à leur faire justice lorsqu'il seroit à Reims. Cepandant Mrs de la ville firent scavoir audit sieur marquis de Rotelin qu'ils ne pouvoient se degarnir des clefs de la ville sans un ordre particulier du Roi.

Digitized by Google

Combat.

Les trouppes de part et d'autre étoient en si grand nombre qu'il étoit difficile qu'elles pussent se séparer sans un combat. La nouvelle en fut apporté par le sieur Oudin, marchand, qui étoit sur les frontières et qui devancea le courrier que l'on envoioit au Roi. Le combat fut donné le 5e juillet à Cheveuse, deux lieues de Sedan, les premières descharges furent heureuses pour l'armée du Roi et il sembloit que la victoire suivit la justice de ses armes. En effet l'escadron de Mr de Bouillon plia en telle sorte qu'il ne laissoit aucun doute d'une victoire asseurée ; mais par un secret qui n'est connu qu'au Dieu des batailles, il se glissa une epouvante si grande et si universelle dans l'armée du Roi que les soldats lachèrent avec tel desordre et telle confusion que Mr le mareschal de Chastillon et Mr de Grimouville, intendant, ne se creurent point en seureté jusques a ce qu'ils eussent gagné à la course de leurs chevaux la ville de Retel.

Mort de Mr le comte de Soissons.

Toutte l'armée du Roi fut defaitte, le bagage, l'argent et le canon pris ; le roi y perdit plusieurs cranes seigneurs ; et si la mort de Mr le comte de Soissons n'eut point arrivée, l'armée ennemie auroit été superbement victorieuse. Cette mort fut heureuse pour la France, par ce qu'elle ota aux victorieux le moien de jouir du fruit de la victoire et adoucit en cour l'amertume de la perte des troupes. L'histoire de la mort de Mr le comte de Soissons est rapportée diversement et le plus probable est qu'il a été tué par un espion de Mr le cardinal de Richelieu, qui lui porta le pistolet sur le front aiant levé la visière de son casque pour prendre l'air ou pour se bailler le plaisir de voir la fuitte de l'armée du Roi. On fit plusieurs vers sur cette mort qui sont dans mes Mémoires, que l'on peut voir avec ceux qui

Digitized by Google

ont été faits sur la mort de Mr le president le Jay et de Mr de Bulin qui sont morts au commencement de cette année.

La prise de la ville de Duncherie termina tout l'avantage de cette victoire. Le Roi qui etoit à Abeville pour favoriser le siege d'Aire vint avec son armée a grand haste pour bailler secours a Duncherie ; mais comme elle ne tint que cinq ou six jours, lors qu'il arriva à Reims le 13me juillet, il eut nouvelle de la capitulation. Les trouppes qu'il avoit et qui cotoioient la rivière d'Aixne pour cacher sa marche grossirent l'armée de Mr de Chastillon, et les ennemis n'oserent plus rien entreprendre depuis que ces trouppes furent en Champagne.

Le Roi à Reims et ses ordres pour son entrée.

Le Roi envoia à Mrs du conseil l'ordre qu'il voulut être gardé en son entrée; qui fut tel que personne n'iroit au devant de Sa Majesté à cheval, que les corps le recevroient et lui feroient les compliments à la première porte du côté de la campagne. Ce qui fut exécuté ponctuellement, et tous les corps se treuvèrent à la Barbe aux Cannes à l'exception de celui de Mrs les Esleus qui saluèrent le Roi entre deux portes.

Il y a ici une remarque à faire qu'après que Mr le Lieutenant de la ville eut présenté au Roi les clefs de la ville en la presence dudit sieur marquis de Rotelin, il les rendit audit sieur Lieutenant et le conserva ainsi a la face du gouverneur en la possession de les garder.

La porte gardée par le capitaine du jardin.

Mr le Lieutenant avoit baillé ordre que la porte de Vesle, par laquelle le Roi entra, fut garnie de deux compagnies d'habitans. Mr Angier et Mr Pothé, capitaines de la ville y estoient en personne chacun avec leurs compagnies ; neantmoins la garde en fut accordée par ledit sieur Lieutenant

Digitized by Google

au capitaine de l'arquebuse contre ce qui se pratique ordinairement. Ce fut une grande mortification à Mrs les capitaines à qui seuls jusque la avoit appartenu cet honneur et a qui il n'avoit point été contesté; et telles plaintes qu'ils en eussent fait audit sieur Lieutenant il ne voulu point revoquer l'ordre qu'il avoit donné : ce que ces Mrs souffrirent pour ne point troubler l'entrée du Roi. Mais dans le conseil de la ville, sur la pleinte des capitaines, messieurs desapprouvèrent ce que Mr le Lieutenant avoit fait.

Le lendemain le Roi visita les remparts et les fortifications de la ville à pied. Mr le Lieutenant eut l'honneur de l'accompagner pendant toutte la visite. Ledit jour Mr le Cardinal fut salué de tous les corps de la ville et ouït la messe aux Cordeliers. J'ay sceu une particularité que je ne dois omettre, qui est que ledit sieur Cardinal touchoit l'hostie dont il voulut être communié ce jour-là, la fit gouter à son aumonier et puis la fit bailler au prestre pour la consacrer. Son capitaine des gardes se saisit du jubé dans lequel personne n'y entra non plus que dans le cœur qui fut tousjours gardé pendant qu'il ouït la messe, que son mareschal des logis etant allé chez Mr Lespagnol, mon beau-père, pour marquer son logis pour Mr le Cardinal et aiant apperceu qu'il y avoient plusieurs vueus des maisons voisines dans le jardin, ne la marqua point. Cepandant tout le sejour du Roi dans la ville, on ne fit point garde la nuict, mais on se contenta de poser sur les portes de la ville des personnes affin de les ouvrir aux couriers.

Mr Coquebert, President en l'Eslection, fut blessé au petit ventre par un soldat des gardes qui lui porta un coup d'épée sur la difficulté de paier le vin qu'il avoit beu au logis de Mr son père. Il y eut beaucoup ou d'imprudence ou d'avarice d'avoir laissé le bouchon pandant le séjour du Roi à Reims, à cause des soldats qui étoient dans la ville. L'accident aiant été rapporté au petit coucher du Roi, et Mr le Cardinal en aiant été aussi informé, envoia Mr Juif, homme fort expert et qui ne quittoit point Mr le Cardinal, pour voir la plaie et le guerir; ce qui arriva si heureusemant pour ledit sieur Président que sans ce se-

Digitized by Google

cours il couroit risque de la vie, les chirurgiens n'aians pas fait l'ouverture de la plaie assez grande et n'aians pas apperceu que la gangreine commancoit à se metre en la plaie qui fut decouverte par la grande ouverture qu'il lui fit faire. Le Roi et Mr le Cardinal le firent visiter plusieurs fois, et ce fut le seul accident qui arriva a Reims pendant que le Roy y séjourna.

Mr l'Evesque de Chartres et deux autres Evesques avec lui vinrent treuver le Roi à Reims pour la revocation du droit des amortissements moiennant deux milions cinq cens mil livres que le clergé de France bailla au Roi. Le bruit etoit que cet accommodement avoit été ménagé à cette somme par l'intrigue dudit sieur Evesque de Chartres, président de l'assemblée du clergé, et qui étoit tout entier dans les interests de la cour ; pourquoi il fut recompensé de l'archevesché de Reims. Ces Mrs etoient logés chez Mr Berthemet, chanoine, au Mars.

Le Roi visita la grande Eglise.

Sa Majesté huit jours après son arrivée, alla à Notre Dame. Mr Follet, premier seneschal, le receut et le complimenta au grand portail avec la croix et l'eau bénite. Mr l'Evesque de Dardanie pretendit cet honneur, mais il ne lui fut pas accordé.

Mr le Cardinal officie à St Pierre les Nonnes.

Mr le Cardinal de Richelieu celebra en l'abbaie de St Pierre aux Nones le dimanche d'après son arrivée, et communia de sa main fin de sa messe touttes les religieuses. Il nomma le mesme jour après les vespres, le fils de Mr de la Chappelle, gouverneur de la ville de Retel et prit pour mareine Madame de Joyeuse. La cérémonie s'en fit en l'église de St Symphorien.

Digitized by Google

Chemerie pillée par l'intelligence de la dame.

Les trouppes qui étoient en campagne avoient causé une telle épouvante et vivoient avec si peu de discipline que les particuliers avoient été obligés pour sauver leurs biens de les retirer dans les villes ou dans les places fortes. Ceux des environs de Chemerie (1) pour metre à couvert ce qu'ils avoient recueilli de l'insolence des gens de guerre, avoient retiré ce qui leur restoit dans le chasteau de Chemerie, place forte. Mais par une trahison qui n'a point son exemple, la comtesse de Chemerie livra aux ennemis sa place, et abandonna au pillage et a la liberté des soldats toutte la fortune de ses particuliers, lesquels pour se venger d'une si noire action eurent recours à Mr le mareschal de Chastillon : il leur bailla des trouppes pour l'assiéger dans sa place. Mais le general Lamboi aiant eu avis de ce dessein les prévint et détacha cinq cens chevaux qui l'enlevèrent. Le bruit commun étoit qu'elle se marioit avec ce général, et ce qui le confirma davantage est qu'elle demeura avec lui depuis qu'elle fut enlevée (2).

Pandant que Sa Majesté sejourna à Reims, le duc Charles de Lorreine lui envoia son premier secretaire qui fut logé par l'ordre du Roi au logis de Mr Lespagnol. Il eut souvent conférence avec Mr le Cardinal et des audiences fort frequentes du Roi. On disoit qu'il avoit touché argent du

(1) Canton de Raucourt, Ardennes. Cette localité avait pour seigneurs les descendants des sires de Coucy-Vervins. Le château était une maison forte assez importante. Le chartrier fut brûlé en 1650 et les titres anéantis. *Notice mss. sur Chémery-sur-Bar*, par M. l'abbé Chardron, p. 34 à 41, Archives de l'Académie de Reims.

(2) Louis de Mailly, fils de Guillemette de Coucy, avait épousé, en 1625, Claire de Croy. Il en eut quatre filles, dont deux furent religieuses. Les autres se partagèrent la seigneurie de Chémery, Françoise de Coucy, qui épousa Claude de Grammont, puis Charles d'Apremont ; — Marie-Charlotte de Coucy, qui épousa Claude-François de Joyeuse, comte de Grandpré. C'est sans doute de l'une d'elles qu'il est ici question.

Digitized by Google

Roi d'Espagne et qu'il devoit lui bailler ces trouppes. Mais sa negociation fut si secrette que ce que l'on en disoit n'estoit que par conjectures.

Le Roi partit de Reims le 26me juillet et alla à Retel. Comme il n'avoit fait aucun don à la ville, Mrs du conseil deputèrent Mrs Thierry, advocat, et Dubois, esleu, qui le suivirent, mais sans aucun bon effet. Pendant tout le sejour du Roi à Reims, Mr de Noiers n'expedioit rien.

Les clefs de Mr le Lieutenant lui sont demeurées et celles de Mr d'Ugni mises entre les mains de Mr de Rotelin, par ordre du Roi.

La veille du départ du Roi, il baillia audiance à Mr le Lieutenant de la ville et à Mr le marquis sur le différent de la garde des clefs de la ville. Il confirma Mr le Lieutenant en la possession de la part qu'il en avoit. Mais celle qui étoit entre les mains de Mr d'Ugni, pour lors capitaine de ville, Sa Majesté les fit bailler audit sieur marquis de Rotelin qui créa par l'ordre du Roi un capitaine des portes et un major. Ce qui fut un sujet audit sieur d'Ugni de se retirer en sa maison de campagne, d'abandonner la ville et les clefs, voiant que sa fonction devenoit inutile.

Différent sur la garde, décidé par le Roi.

Pandant que la cour fut à Reims, il survint une difficulté qui ne fut pas petitte, puisque Mr le Cardinal et Mr de Noiers ne la voulurent point terminer, mais voulurent en avoir l'esclaircissement de la bouche du Roi. En voila l'histoire. M. de Cenneterre qui pour lors étoit Lieutenant au gouvernement de Champagne en la place de Mr du Hallié à qui on l'avoit oté à cause des intrigues de Madame du Hallié, arriva à Reims. Mrs de la ville avertirent le capitaine qui étoit de garde de prendre l'ordre de lui. Neantmoins comme ils jugèrent qu'il étoit plus à propos que Mr le Lieutenant en personne vit Mr de Noiers pour sca-

Digitized by Google

voir de lui ce qu'il y avoit à faire en ce rencontre affin de ne point commetre la ville et de ne faire rien qui put bailler sujet de mescontentement audit sieur de Cenneterre ou audit sieur de Rotelin, Mr de Noiers n'en voulut rien résoudre, et pria Mr le Lieutenant d'aller ensemble voir Mr le Cardinal et en tirer le sentiment. L'affaire lui fut exposé par Mr de Noiers ; il lui dit qu'il étoit obligé d'aller chez le Roi et qu'il en prendroit les ordres de Sa Majesté, qu'il lui les feroit scavoir et qu'il en avertiroit Mr le Lieutenant. Et l'ordre du Roi fut tel, que le capitaine qui étoit de garde iroit au logis dudit sieur de Cenneterre pour prendre l'ordre de lui, et qu'il le renvoieroit audit sieur marquis de Rotelin qui le bailleroit, parce qu'il ne faisoit que passer. Ce qui fut exécuté. La garde se faisoit le jour exactement pandant le séjour du Roi et d'une manière qui n'avoit point été encor faite, car les portiers alloient prendre le capitaine en son logis, et tous ensemble alloient prendre les clefs chez Mr le Gouverneur et chez Mr le Lieutenant et les leur reportoient en mesme ordre.

Mr de Lestang entreprend. — Le Capitaine de la porte en est blasmé — et sa sortie de la ville.

Comme les nouveautés apportent ordinairement les difficultés, Mr de Letang dont j'ay parlé ci-devant et qui etoit pourveu de la charge de capitaine des portes le jour du depart du Roi, voulut faire valoir son authorité ; et etant allé à la porte de Ceres par ou le Roi devoit passer pour aller a Retel, vit Mr Henri Bachelier et les capitaine de la ville qui la gardoit et aiant examiné la garde il treuva matière de se pleindre audit sieur Bachelier et de le quereler, mais avec si peu de fondement et de justice que l'affaire aiant été rapportée a Mr de Noiers et à Mr le Gouverneur, il en receut une mortification bien grande. Mrs du Conseil qui pressentoient bien que l'umeur dudit sieur de Lestang nous fairoit à tous moments des affaires et qu'il n'agissoit de la

Digitized by Google

sorte que pour nous brouiller avec la cour et nous faire donner des garnisons, eurent recours à Mr de Chavigni et à Mr de Noiers ausquels ils expliquerent la mauvaise humeur dudit sieur de Lestang et demanderent leur protection pour nous en delivrer; et ils firent si heureusement dans le dessein de Mrs du Conseil auprès du Roi que peu de temps après il fut envoié ailleurs ; et depuis il y eut une meilleure intelligence entre Mrs de la ville et Mr le Gouverneur, ce qui contenta d'autant plus Mrs de la ville qu'ils furent persuadés que la satisfaction que le Roi avoit tesmoigné avoir receu de la conduitte de la ville pandant son séjour à Reims, étoit vraie et que le bruit que l'on avoit pris plaisir de semer pour faire apprehender l'arrivée de Sa Majesté etoit pour eprouver leur patience; puisqu'il est vrai que toutte la cour sortit de Reims fort bien intentionnée et fort satisfaitte des habitans, et la ville et tout le pais fut plus obligé à Sa Majesté, qu'elle reprit Duncherie au mois d'aoust, qu'elle fit l'accort avec Mr le duc de Bouillon, et rendit ainsi la liberté du commerce sans aucune défiance de la ville quoique Mr le duc de Guise n'eut point voulu signer le traitté.

Le Roi repasse par Reims à son retour pour Paris.

Et pour justifier la satisfaction que la cour avoit eu de la ville, c'est que le Roi reprit le chemin de Paris par Reims après avoir envoié touttes ses trouppes au secours d'Aire que les ennemis avoient assiégés aussitost qu'elle fut prise s'etans mis et placés dans les lignes que nous y avions fait pour l'assiéger. En ce voiage Mr le Cardinal nomma une cloche que Mrs du Chapitre lui avoient presenté, et prit encore pour mareine Madame de Joyeuse.

Mr Thierry qui avoit suivi le Roi à Retel et à Maisiers avec Mr du Bois continua seul le voiage à Paris, et tout ce qu'il put obtenir de ses demandes et de ce qu'on lui avoit fait espérer, fut un arrest du conseil par lequel tous ceux

Digitized by Google

qui avoient abandonné la ville devoient encor être compris dans les taxes pandant cinq ans, avec lequel il revint, qui fut tout le fruit de ses voiages et de ses sollicitudes. »

(*Mémoires de M. René Bourgeois, avocat en Parlement, conseiller et échevin de la ville de Reims, sur tout ce qui s'est passé en ladite ville et au conseil d'icelle* (1640-1679), deux vol. manuscrits de la Bibliothèque de Reims, in-4°, t. I, 1641, f°s 15 à 21. — Texte transcrit par M. Duchénoy.)

Digitized by Google

IV

INVENTAIRE DES MEUBLES DE L'HÔTEL DE Mr CLAUDE THIRET, SIS A REIMS, RUE DE LA CHÈVRE, OU LOGEA LE CARDINAL DE RICHELIEU DU 13 AU 26 JUILLET 1641 (1).

(Janvier 1621)

Ensuivent les biens meubles, tapisserie et autres biens meubles et ustensilz d'hostel, qui se sont trouvez en la maison de messire Claude Thiret, chevalier seigneur de Prain, Lageri, Acy et Concevreux, conseiller et maistre d'hostel ordinaire de Monseigneur le Prince de Condé, premier prince du sang, assise en ceste ville de Reims rue de la Chèvre, parroisse St Symphorien, et qui font partie de ceux que ledit sr de Prain a venduz, ceddez et delaissez

(1) Habité par M. J. Hourlier, cet hôtel est situé entre les rues actuelles de la Gabelle, d'Avenay, des Marmousets et de Sainte-Marguerite. Il porte aujourd'hui le n° 19 de cette dernière rue. Cette belle maison a conservé la plus grande partie de sa décoration en style Henri IV. Seules les pièces servant d'appartement ont été modernisées, mais on y a conservé une grande cheminée en pierre. L'ensemble de ces constructions mériterait une description illustrée de vues et de figures, qui feraient revivre l'un des hôtels historiques de Reims. Des plans et dessins en ont été déjà exécutés par E. Leblan, architecte. — La preuve que cette demeure était celle de la famille Thiret, s'établit d'abord par la concordance du présent inventaire avec les pièces de cet immeuble, et ensuite par la présence au Musée de Reims d'un tableau en provenant et décrit ici. Enfin, des armoiries que tout nous indique être celles des Thiret, se retrouvent dans les écussons qui surmontent la cheminée en pierre du premier étage et la petite porte du jardin donnant sur la rue d'Avenay. Ces armes parlantes (*de... à 3 flèches de... la pointe en bas*) se voyaient naguère encore sur plusieurs plaques de cheminée qui ont été enlevées lors des restaurations en 1873. Ces circonstances établissent donc d'une façon précise l'origine et l'ameublement primitif de la maison qui eut l'honneur d'abriter Richelieu.

Digitized by Google

à Nicolas Thiret son fils, escuyer, sieur de Lageri, gentilhomme ordinaire dudit seig^r prince, par contract passé pardevant maistres Guy Remond et Jehan de Mas, notaires au Chastelet de Paris, le mercredi vingt-troiziesme jour de décembre mil six cens vingt, desquelz meubles estans en ladicte maison de Reims, conformément audit contract de vente, honn. homme Cæsar Biache, garde général du droict de l'Escu pour muyd de vin en la province de Champagne, dem^t audit Reims, p^sse St Symphorian, a ce présent et requerant en personne ou nom et comme procureur spécialement fondé de procuration spécialle à l'effect des présentes dudit messire Claude Thiret, passée à Paris le vingt neuf^me jour de décembre dernier, par devant Le Semelier et de Mas, notaires au Chastelet de Paris, estant en forme, de laquelle est apparue à nous notaires soubsignez et non transcripte en ces présentes pour éviter a prolixité combien que l'en ayons requis et par ainsy demourée en la possession dudit Biache, veult et entend faire la tradition réelle et actuelle au proffict dudit s^r Nicolas Thiret, ce acceptant par hon. hom. Nicolas de Modasne Receveur dudit droit de l'Escu au bureau d'Esparnay, dem^t aud. Reims p^sse St Symphorien, a ce faire présent et stipullant ou nom et comme fondé de procuration spécialle à l'effect desdictes présentes dudict s^r Nicolas Thiret, passé par devant ledit de Semelier et de Mas, notaires sus nommez au Chastelet de Paris, le trentiesme jour dudit mois de décembre, an susdit mil six cens vingtz, estant en forme de laquelle nous est aussy apparue et non cy transcripte pour éviter à prolixité combien que par nous il en ayt aussy esté requis et demourée vers et en la possession dudit de Modasne, comme aussi ledit contract de vente qui a esté rendu, desquels meubles la teneure ensuit :

Premierement en la cuisine de la court haute et despence attenant ladite cuisine de lad. maison :

Une cramaillée de fer à trois cramillions,

Deux haultz chesnetz de fer, une palette, une pincette, ung gril de fer,

Digitized by Google

Une broche à rot de fer avec le tournant et la roue de bois,
Ung grant gril de fer, deux charolles de fer,
Une grande chaudière d'airain à deux oreillions,
Neuf chaudrons d'airain tant grandz que petitz,
Deux autres chaudrons de fer,
Trois grandes paesle de fer à queue,
Trois leschefrites de fer compris une petite,
Trois marmittes avec les couverceaux d'airain, deux estramées,
Une casse d'airain et une petite paesle à queue aussy d'airain,
Ung brochier de cuivre à laver les mains,
Ung garde manger garny de cannevas fermant à clef,
Ung grand plat d'airain à laver les mains,
Une grande armoire de cuisine bois de chesne, à deux ventelles, et deux petits ventillons par bas, fermant à clef,
Deux grandes formes de bois de chesne,
Ung petit fourneau d'airain avec le couvercle, fasson d'Espaigne,
Ung petit cocquemart de cuivre,
Deux rechaux l'un de cuivre et l'autre de fer,
Ung flacon d'estain,
Une petite selle et quatre scabeaux bois de chesne,
Ung grant contre cœur de fer fondu où est figuré une armoirie,
Une grande table de bois de cuisine à quatre piedz,
Trois vazelettes d'estain, scavoir deux grandes et une petite,
Trois brotz aussi d'estain, scavoir deux grandz et un moyen,
Six grandz platz, quatre grandes cruches, quatre pintes, deux aiguières, deux tiers et deux choppines,
Trois demy septiers, deux moutardiers et deux sallières,
Ung grand plat d'estain, trois chandeliers d'estain et trois d'airain,
Seize petits platz, trois gardes vaesselle et ung moyen,

Digitized by Google

Deux douzaines et quatre assiettes de cuisine,
Deux aultres douzaines assiettes, six flambeaux d'estain,
Sept potz de chambre,
Un grand plat long, le tout d'estain,
Trois douzaines de grands platz aussy d'estain,
Une douzaine et demy vaisselle de fayance,
Trois moyens chandeliers avec ung rechaux d'airain,
Cincq saucières d'estain,
Ung retelier garny de six planches et deux travers de chesne,
Une petite armoire en bois servant à mectre viande fermant à clef,
Ung grand coffre de bois de chesne à mectre le pain fermant à clef,
Deux aultres longs coffres aussy de bois à mectre chandelles,
Une saille et la corde à tirer eaue avec ung relavoir de bois,
Une grande et large planche de bois de peuplier, trois cacques et une wydange.

En une chambre de ladite maison respondant sur la rue :

Ung contre cœur ou placque de fer fondu où est figuré une armoirie,
Une paire de bons chesnetz de cuivre faitz en fasson de vaze,
Une garniture de pincette, fourchette et pallette garniz d'airain par hault,
Une table de bois de chesne à quatre piedz,
Ung tableau de bois peinct en huille sur le manteau de cheminée où est figurée une Vénus,
Ung tappis de drap vert estant sur ladite table, bordé en feuillage couleur de jaulne,
Une tanture de tapisserie en six pièces où sont représentées certaines emblesmes d'une royne,
Ung chealict de bois de noyer avec la housse d'escalatte rouge enrichy de passementz et bouctons de soye noir

Digitized by Google

deux couvertures de mante, l'une rouge et l'aultre blanche, deux matelatz garniz de fustaine blanche le travers et deux oreilliers et ung petitz garniz de plumes,

Ung buffet bois de noyer fasson de menuiserie fermant à clef, le passé aussy de bois, ung tableau dessus où est représenté l'adoration des trois roys, la vergette et courtine de taffetas vert,

Une chaize bois de noyer attenant le lict couverte d'escalatte rouge et passementé de passements noir,

Trois chaizes à bras couvertes de sarge verte avec les franges de soye verte,

Une basse chaize de bois couverte de tapisserie et garny de franges de diverses couleurs,

Quatres escabeaux bois de chesne,

Ung pied de bois servant à laver les mains.

En la sallette basse attenant ladite chambre :

Une grande placque de fer fondu ou contre cœur ou est représenté l'armoirie du roy,

Deux gros chesnetz de fer couverts de cuivre gravé, la palette, fourchette et pincette garniz de petites pommes,

Une table bois de noyer, fasson de menuiserie à huict coulonnes tournez qui se tire par les boutz,

Une autre petite table bois de chesne à quatre piedz,

Ung grand dessert de bois de noyer à quatres grandes coulonnes et quatres petites ou y a ung tiroir avec le passé de bois sur lequel y a ung tableau peinct en huille où est représenté l'histoire de Suzanne, sur lequel dessert y a ung tappis et deux grands potz de fayence,

Ung rafrechissoir de cuivre avec le pied de bois,

Six chaizes basses à dam^elle^ couverte de tapisserie de petit poinct de plusieurs couleurs,

Trois aultres chaizes à bras couverte de mesme tapisserie,

Ung escrain de bois garny de sarge verte,

Une tanture de tapisserie composée de huict pièces où est représenté une chasse,

Ung tapis de table de drap vert la bordure estant imprimé en couleur jaulne,

Digitized by Google

Ung tableau de bois peinct en huille où est figurée une Venus estant sur le manteau de cheminée,
Et six scabeaux de bois à piedz tournez.

En la grande salle de ladite maison attenant ladite sallette :

Ung grand dessert boys de noyer doré en plusieurs endroitz, ouvré, sur lequel y a deux grandz vazes de fayence, ung passée aussy de bois, sur lequel passé y a ung grand tableau peinct sur toille en huille avec une grande moulure doré où est le pourtraict du feu Roy Henri le Grand, la vergette de fer garny d'une courtine de taffetas vert,
Deux tables l'une bois de noyer qui se tire par les boutz où sont neuf coulonnes, et l'autre de marbre noir et le pied de mesme garnie de bois tant par le bout que pied,
Ung grand tappis de table fasson de Turqui estant sur ladite table qui se tire par les boutz,
Ung grand reposoir de bois couvert de sarge verte,
Deux bahuz l'un carré et l'aultre long fermans à clef,
Douze tableaux peintz en huille où sont representez des empereurs,

Ung banc de bois de noyer à deux couverceaux et fermetures fermans à clef, sur lequel y a ung tableau de toille peinct en huille ou est représenté l'Assumption de la Vierge Marie dans lequel a esté trouvé ce qui ensuict :

Cincq douzaines de serviettes toille de chanve ouvraige de Paris et Venize,
Quatre nappes de toille de chanve fasson tant Paris que Venize,
Une serviette bancquetiere toille de chanve de la petite Venize,
Trois petittes toyettes d'oreillier de toille en feuilliage,
Deux pièces de serviettes fasson de la petite Venize, lesquelz linges ont esté remis à l'instant dedans ledit banc,

Digitized by Google

Vingt une chaizes à bras de bois de noyer couvertes de mocquette de diverses couleurs garniz de cloux doré,

Une autre chaize de bois à dam^elle^ couverte de mesme estoffe.

Quatorze scabeaulx bois de noyer à piedz tournez,

Ung grand chandelier de bois tournez auquel y a plusieurs figures tant d'hommes femmes que oyseaux et autres fassons, enrichy de plusieurs dorures ou y a unze chandeliers couvertz de fer blanc, lequel est pendu avec une corde en ung poteau au melieu de la salle,

Deux aultres chandeliers de bois tournez peinctz et dorez a chascun desquelz y a pour mectre quatres flambeaux aussy penduz en ladicte salle,

Une tanture de tapisserie de haulte lisse contenant unze pièces où sont figurez plusieurs oiseaulx, ramaiges et feuilliages de diverses couleurs,

Ung grand rafrechissoir de cuivre ou airain ou est empreinct l'armoirie du roy avec le pied de bois de menuiserie,

En la chambre attenant ladite salle respondant sur le jardin de ladite maison :

Une grande placque ou contrecœur de fer fondus où est emprainct les armes de la maison de Gondi,

Une paire de gros chesnetz de cuivre gravez garniz de deux grosses pommes, avec la palette, pincette et fourchette à pommes de cuivre,

Une petite table de bois de noyer à quatres piedz tournez,

Ung grand chaalict de bois de noyer à vice doré avec la paillasse et verges de fer,

Une chaize près ledit chaalict de bois de noyer couverte de sarge escalatte rouge garny de cloux dorez,

Huict chaizes de bois de noyer à dam^elle^ couvertes de mocquettes de diverses couleurs garniz de cloux dorez,

Six scabeaux bois de noyer piedz tournez,

Deux pièces de toille de chanve non blanchiz contenant quarente cincq aulnes ou environ fasson de Reims,

Digitized by Google

Six pièces de tapisserie à la haulte lisse ou est representé l'histoire de Jedéon, non tendues.

En une garde robbe attenant ladite chambre :

Une table boys de noyer à quatre piedz,
Une autre petite table à ovalle aussy bois de noyer,
Une petitte couchette de bois de noyer avec la paillasse, ung matelas, ung travers garny de plumes et deux couvertures de mantes l'une blanche et l'autre verte,
Deux petitz chesnetz forgé garniz de deux pommes de cuivre,
Ung scabeau bois de chesne,
Une hallebarde garny de bois et cloux,
Avec deux chaizes percées en l'une desquelles y a ung bassin d'estain.

En une chambre haulte au dessus de ladite cuisine respondant sur la rue et court haulte du corps de logis de devant :

Une petite placque de fer fondus ou est emprins les armes du roy,
Une paire de chesnetz de fer garniz de quatres petites pommes de cuivre,
Une table bois de noyer à ovalle,
Une aultre table bois de chesne à quatre piedz qui se tire par les deux boutz,
Ung chaalict bois de noyer à vice doré garnye de quatres courtines de sarges vertes et franges, la paillasse, ung lict de plumes et le travers, deux mantes l'une blanche et l'autre verte,
Une chaize de bois de noyer garni de sarge violet et cloux dorez,
Ung tableau peinct en huille garni d'une moulure doré où est figurée la Resurrection de Nostre Seigneur Jesus Christ,

Digitized by Google

Ung grand bahu couvert de cuir noir fermant à clef avec le pied de bois,
Ung aultre bahu tel et quel ou y a une serrure sans clef,
Huict scabeaux tant bois de chesne que noyer,
Ung pot de chambre d'estain.

En une petite garde robbe attenant la petite chambre :

Sept petites pièces de tappisserie fasson de Anvers,
Et quant aux aultres meubles estans en ladite garde robbe on a dit qu'ilz appartiennent à d[lle] Françoise Foulquart qui occupe laditte chambre.

Au grenier de dessus ladite chambre et garde robbe :

Six widanges et deux scabeaulx bois de chesne,
Ung houblon de bois à bastir qui sont doubleaux,
Ung ralongement de table bois de chesne garni d'un pied.

En une chambre haulte au dessus de la petite salette basse appellée la chambre du sieur de Lagery respondant sur ladite court haulte :

Une grande placque de fer fondu où est figuré ung homme et une femme,
Une paire de grandz chesnetz de fer carré couverts de cuivre gravé à deux coulonnes sur lesquelz y a deux pommes et deux croissans avec la pallette pincette et fourchette de fer garniz de petitz pommeaux de cuivre,
Une table de bois de noyer à quatre piedz tournez de menuiserie,
Ung tappis de Tournay de plusieurs et diverses ouvraiges couleur de vert estant sur ladite table,
Trois scabeaux de bois de noyer tournez,
Une petite couchette bois de noyer, une paillasse, ung matelas, ung petit lict et ung travers garny de toyes et plumes avec une petite mante verte,
Six chaizes à bras bois de noyer couvertes de sarge verte avec les franges et clous dorez,

Digitized by Google

Ung grand chaalict bois de noyer, une paillasse, deux matelas de fustaine, deux couvertures de mantes, l'une blanche et l'autre verte garny d'une couverture de sarge vert brun pendante jusques en bas avec les courtines et manteletz, de mesme estoffe enrichy de bouttons et passement de soye couleur vert, mesme le ciel et coulonne garniz aussy de mesme estoffe et passements de trois pommes dorez,

Une mante verte estant sur l'une desdictes chaizes,

Une tanture de tapisserie de haulte lisse contenant six pièces, où est représenté une histoire.

En une aultre chambre haulte attenant la susdite appellée la chambre aux meubles :

Une grande armoire à robbe à quatre huisseletz de bois de noyer ou y a quelque dorure, fermant à clef,

Dedans laquelle a esté trouvé ce qu'il s'ensuit :

Premier une garniture a lict de veloux vert chamarré de passementz d'or et d'argent,

Ung coussin de veloux vert avec quatre houppes de soye vert d'or et d'argent,

Ung tapis de table de veloux vert garny de franges d'or et de soye et chamarré de passement d'or et d'argent a l'entour,

Quatres courtines de damares ramaige vert servans à ladicte garniture de lict garniz de frange de soye et crespines d'or et d'argent et les anneaulx le dossier, les manteletz de veloux vert avec aussy les garnitures servans aux coulonnes de veloux avec aussy la grande couverture pendante jusques au bas de veloux vert garny de boucassin vert le tout chamarré de passemens d'or et d'argent comme pareillement le ciel aussy de veloux chamarré comme dessus, le tout enrichy de franges d'or et soye vert envelopé dans une sarge verte,

Une autre garniture de lict de sarge escarlatte rouge passements et frange d'argent et soye composé de couver-

Digitized by Google

ture pendante courtines, manteletz et ciel de mesme estoffe et enrichy de mesme,

Ung tappis de table d'escalatte rouge avec les franges de soye et d'argent doublé de boucassin rouge,

Ung pavillion de mesme estoffe d'escalatte bandé de mesme passement avec la pomme dorée au dessus, enrichie de crespines d'argent et de soye,

Une couverture de satin de Burge picquée couleur rouge garny de sargette vert jaulne,

Ung aultre garniture d'ung pavillion de sarge vert brun passementé de large passement de soye verte,

Une aultre garniture a lict de sarge couleur vert noir passementé de large passement de soye et franges couleur de vert avec la couverture pendante doublée de boucassin vert,

Ung tapis de table de mesme couleur passementé et frangé de soye mesme couleur,

Une garniture d'ung petit lict de toille blanche mouchetté de rouge, ung queuty ung loudier ung petit tapis de sarge jaulne,

Ung tappis vert de Bergamme,

Un aulte petit tapis de drap vert,

Ung couty de fustaine rayé,

Ung tappis de table de tapisserie faict à l'esguille de tous poinctz remply de soye au milieu duquel y a une ovalle de mesme poinctz frangé partout de soye verte,

Ung aultre grand tappis et draperye imprimé de jaulne tout allentour,

Ung aultre tappis de mocquette de couleur jaulne et rouge fasson de Turquy,

Ung manteau de nuict de damas gris blanc fourré de panne blanche,

Ung mantelet de tapisserie faict à l'esguille tant layne que soye frange de layne et soye verte,

Trente sept vaisselles de fayence tant grandes que petites couleur blanche, excepté une bleue,

Digitized by Google

Huict saulcières aussy de fayence avec l'estuy de cuir noir garni de frize vert,
Deux grandz platz de fayence servans à laver les mains,
Deux aiguières, trois salières de fayence et unze aultres petites saulcières aussy de fayence,
Une peau de cuir rouge,
Tous lesd. meubles remis a l'instant les ungs après les autres en lad. armoire,
Ung accoustrement de lict de damas roze serche, le ciel et les manteletz de mesme garniz de franges de soie, la couverture picquée de pareille étoffe, dossier, les courtines de taffetas de mesme couleur les garnitures de coulonnes enrichy de passements de soye,

Ung grand bahuz carré couvert de cuir de porcq fermant a deux serrures dans lequel s'est trouvé le linge qui ensuit :

Scavoir 60 draps de toille de chanvre tant grandz que petitz,
6 grandes nappes de toille de chanvre, ouvraige de Venize et de Paris,
4 douzaines de serviettes ouvrées telles et quelles,
Deux nappes de cuysine ouvrées et 3 vieilles autres nappes avec un doublier de buffet le tout remis au bahuz,

Ung autre grand bahuz carré a deux serrures fermant aussy a deux clefs dans lequel s'y est trouvé le linge qui ensuit :

4 autres grandes nappes deux damassées et les deux autres fasson de Venize,
2 autres petites nappes servant a table en ovalles,
33 douzaines de serviettes ouvrées tant de lin que chanvre,
4 serviettes banquetieres damassées et deux autres de lin ouvrage de Venize,
Et une autre douzaine de serviettes de cuysine le tout remis audit bahuz.

Ung aultre bahuz plus petit que les deux précédens aussi couvert de cuyr de porcq auquel y a seulement

Digitized by Google

une serrure fermant à clef dans lequel c'est trouvé le linge qui ensuit :

Ung coppon de nappes damassées contenant environ trois aulnes,

Une douzaine de serviettes damassées en une pièce,

Une pièce de nappes aussi damassées,

Une pièce de serviete à carreaux,

2 autres pièces de serviettes damassées,

Une autre pièce de nappes damassées à petitz carreaux,

2 autres pièces de serviettes aussi damassées,

Une autre pièce de serviettes à rozes,

Et une autre pièce de serviettes de commun,

Le tout remis dans led. bahu.

Cincq tables a avalles de blanc bois avec les treteaux de bois de chesne,

Une autre grande table de bois de noyer avec les 2 treteaux.

Ung autre grand bahu couvert de cuir noir fermant à clef auquel y a un guichet; dedans lequel a esté trouvé ce qui suit :

Scavoir neuf oreillers garniz de toyes et de plumes,

Cincq aultres petitz oreillers aussy garniz de toyettes et plumes,

16 paires de grandz draps de toile de chanvre et lin,

5 paires d'aultres draps de chanvre d'environ un lect et demi et de deux lectz, le tout remis dans ledit coffre.

Trois pièces de nappes ouvrées de la grande Venise servant à cuisine,

Quatres chaizes de bois couvertes partoutes de veloux vert et chamarés en plusieurs endroicts de large passement d'or et d'argent chacune desd. chaizes garnies de custodes de frizes vertes,

Deux grandes scelles qui s'ouvrent et ferment couvertes de veloux vert avec les franges d'or, d'argent et de soye,

Demye douzaine de grandz cacquetreaux couvertz de veloux vert avec les franges d'or, d'argent et de soye,

Vingt quatres pièces de tapisserie de diverses couleurs de Flandres garni de toille,

Digitized by Google

Deux aultres pièces de tapisserie de bergamme rouge et blanc,

Une aultre pièce de tapisserie de Bergame couleur violet et noir,

Une autre pièce de tapisserie aussy de bergamme semé de fleur de lys garny de toilles toutes lesd. pièces de tapisseries estant sur lesd. tables,

Ung grand matelas de fustaine blanche garni de toile par le dessus,

Ung douzaine d'oreillers garny de toyes et plumes et cincq petitz tant rayez que non rayez,

Ung travers garny de queuty rayé et de plumes,

Ung tablier d'ivoire noir et blanc enrichy de plusieurs couleurs garny de treize dames d'ivoire scavoir dix blanches et trois noires,

Deux grandz tappis de Turqui de diverses couleur,

Ung autre tappi de drap vert imprimé par le bout en jaune,

Ung escran de taffetas vert bordé d'une frange d'or et de soye,

Une layette ou caise ou y a quatres layettes dedans lesquelles a esté trouvé quatre boucquetz en feuilliaige servans a mectre sur le lict de veloux vert devant remarqué, lesquelz quatre boucquetz ont a l'instant été remis dedans lad. caisse,

Trois couvertures dormante vert et deux aultres couvertures blanches servans a lict,

Cincq hallebardes neufves garnies de bois et cloux,

Neuf grandz plats d'estain fasson d'ovalle où sont les armoiries dud. s^r de Prain,

Trois aultres grandz platz rondz aussi d'estain,

17 aultres aussi d'estain,

8 aultres moyens platz pareillem^t d'estain,

Deux douzaines et demy d'aultres moyens platz fasson de Paris avec deux portes vaisselle aussy d'estain,

Une douzaine d'assiette aussy d'estain mesme fasson,

Quatres autres grandz platz aussi d'estain,

Une aultre armoire de bois de noyer en laquelle y a

Digitized by Google

quatre huisseletz les deux fermans a clef et les 2 autres à guichet dedans laquelle a esté trouvé ce qui ensuit :

Scavoir cinquante six platz d'estain tant grandz que petitz,
Deux douzaines de petitz platz aussy d'estain,
Une aiguière et trois salliaires aussi d'estain fasson d'argent,
Deux douzaines d'autres assiettes et un petit porte vaisselle le tout d'estain,
Cincq flambeaux et deux grandz chandeliers aussy d'estain,
Dix pots de chambres aussy d'estain,
Deux couples d'estain,
Deux cruches aussi d'estain,
Trois chandeliers d'airain,
Trois douzaines de verre de cristal,
Une douzaine de cousteaux à manches d'ivoire blanc,
Et une autre demye douzaine d'autres cousteaux carrez par les bouts,
Tous lesd. meubles remis à l'instant dans ladite armoire.
Trois rechaux d'airain, — six chandeliers de fer blanc pour attacher en salle,
Dix pommes de bois dorées tant grandes que petittes à mectre sur coings de chalitz,
Deux morions gravez. — Quatres tableaux peinctz en huille ou sont representez aulcuns personaiges avec les bordures dorées,
Ung tableau estant sur le manteau de la cheminée peinct en huille sur bois sans moulure ou sont representez plusieurs personnaiges,
Deux bassins d'estain servans a la nuict et une pinte aussi d'estain,
Ung petit bahu couvert de cuir noir fermant à clef, plain de quelques pappiers,
Deux treteaux de bois de chesne, — une vieille malle de cuir et ung scabeau de bois tourné.

Digitized by Google

En une aultre haulte chambre respondant sur la rue proche la gallerie peinte :

Une grande placque de fer fondu où sont les armes dud. s^r de Prain,

Deux bas chesnetz de fer garniz de cuivre, avec la pallette, pincette et foinette de fer,

Une table de bois de noyer a quatre piedz tournez de menuiserie,

Ung chaalict à vice de bois de noyer avec les verges de fer garni d'une pailliasse,

Deux matelats de fustaine, une mante blanche et une rouge,

Une chaize de bois à sangle laquelle se plie couverte de sa latte rouge frangée d'argent et soye tant hault que bas et la garniture de toille rouge,

Huict chaizes a bras de bois de noyer couvertes de sarge rouge a frange de soye,

Une aultre chaize de bois sans bras aussi couverte de sarge rouge et ayant des franges de soye et argent,

Quatres scabeaux boys de noyer tournez,

Une petite couchette bois de chesne garny d'une pailliasse, de deux matelatz de fustaine garni de gros treillis et ung trayers garni de toye et plumes avec une mante rouge,

Ung tableau peinct sur bois en huille applicqué à la cheminée de ladite chambre représentant Vulcan (1).

(1) Ce tableau a été conservé, et on en lit, dans le *Catalogue du Musée de Reims*, par M. Ch. Loriquet, Reims, 1881, p. 73, la notice descriptive suivante :

Ecole française. N° 23, don de M. J. Boullaire, œuvre de Millereau (Philippe), peintre mort à Paris en 1610. Sujet : *Vulcain, Vénus et l'Amour dans l'île de Lemnos*, sur bois. — H^r 0,78 — L^r 1^m 48. — Vulcain forge une pièce d'armure en plein air, auprès de son atelier; debout près de lui est une femme vêtue à la mode du temps, que nous supposons être Vénus, et un enfant nu, rose et blond, qui joue au premier plan avec des flèches et qui doit être Cupidon. C'est sans doute le bouclier d'Enée, cet autre fils de Vénus, que son complaisant époux martelle avec tout l'art dont il est capable. Ces personnages sont aussi remarquables pour la richesse du coloris que pour la pureté du dessin; le paysage ne manque pas de perspective, les constructions placées à gauche laissent plus à désirer; la flèche d'un clocher qui pointe à droite dans les arbres est un anachronisme que le temps permet d'excuser. Au bas, à droite, on lit d'une très bonne écriture : *Philipes Millereau invantor et pinxit 1609.*

Digitized by Google

En une aultre chambre haulte attenant la susdicte respondant tant sur la rue que la court :

Une placque de fer ou sont emprainctes les armoiries dud. sr de Prain,
Une pallette pincette et fourchette garniz de pommeaux d'airain,
Une paire de bas chesnetz de fer couvert de cuivre gravé,
Ung tableau peinct en huille sur bois ou est representé le combat des Amasonnes,
Une table de bois de noyer à quatre piedz laquelle se tire par les deux bouts a six coulonnes tournées,
Six chaizes sans bras de bois couvertes de tapisserie faicte à l'esguille enrichy de franges de soye vert,
Trois chaizes a bras couvertes aussy de tapisserie faict à l'esguille frangées ainsy que celles cy dessus,
Une table de bois de camp laquelle se plie par le mitan et ferrée,
Ung grand chaalict de bois de noyer garni de trois verges de fer de deux grandz matelatz de fustaine, ung traversain garny de plumes, une paillasse et une grande couverture de mante vert.

En une gallerie attenant lad. chambre qui conduict au corps de logis de derrière :

Ung dessert de bois de noyer de menuiserie ou y a huict colonnes avec ung tiroir le passé dessus.

En la première chambre haulte de lad. gallerie respondant a la rue :

Une petite placque de fer, — Deux chesnetz de fer couverts de cuivre en coulonnes et les pommeaux, avec la pallette, pincette et fourchette,
Une table de bois de noyer à quatre piedz tournez,
Ung chaalict de bois de noyer garni de trois verges de fer, d'une paillasse,

Digitized by Google

Ung lict avec le travers garny de toyes et de plumes,
Ung matelat de fustaine, deux mantes couleur de jaulne,
Une paire de mantelet enrichy de passement crespins et frange de soye et de diverses couleurs. — Ung dossier et trois rideaux, le tout de sarge jaulne passemanté avec le ciel aussi de sarge,
Une petite couchette de bois garni d'une paillasse, d'un lict de plumes, et ung traversain, deux mantes l'une blanche et l'autre vert, avec le pavillon de sarge jaulne passementé,
Trois chaizes a bras couverte de sarge jaulne avec les franges,
Une petite chaize de bois couverte de tapisserie,
Ung scabeau bois de noyer tourné,
Une tenture de tapisserie bergamme de plusieurs couleurs, consistant en neuf pièces tant grandes que petites,

En ung petit garde robbe atenant ladite chambre :

Une petite table de bois de noyer à quatre piedz,
Ung buffet de boys de noyer fermant à deux huisseletz et ung tiroir avec le passé de dessus, le tout de menuiserie,
Une haulte chaise bois de noyer garni de sarge vert,
Trois pièces de tapisserie de bergamme vert et jaulne,
Une chaize percée couverte de sarge vert,

En l'autre garde robbe attenant :

Ung petit chaalict ou couchette de bois de noyer avec la paillasse garni d'ung lict avec la toye garni de plumes et une couverture de mante rouge.

En la chambre seconde de ladite gallerie respondant sur la rue :

Une petite placque de fer avec deux chesnetz garniz de cuivre avec les pommes, d'une pallette, fourchette et pincette,

Digitized by Google

Ung petit tableau peinct sur bois en huille au manteau de la cheminée ou est representé Jupiter,
Une petite table de bois de noyer à quatre coulonnes qui se tire par lès boutz,
Ung chaalict de bois de noyer garni d'une paillasse, d'ung lict avec les travers de toye et plumes d'un matelat et d'une couverture de mante blanche rayée par les boutz,
Cincq chaizes bois de noyer, a bras, couverte de sarge vertes garny de franges de soye,
Deux aultres chaizes a bras de bois de noyer garny de mocquette et cloux dorez,
Deux scabeaux de bois de noyer a piedz tournez.

En une garde robbe attenant lad. chambre :

Une table à ovalle bois de noyer portée de cincq coulonnes tournées,
Trois pièces de tapisseries de bergamme de plusieurs couleurs,
Et une chaize percée couverte de sarge verte.

En la dernière chambre haulte de dessus ladite gallerie :

Une petitte placque de fer fondu,
Une pare de hault chesnetz de fer garniz de quatre pommes de cuivre,
Ung tableau peinct en huille sur boys représentant plusieurs figures,
Une table boys de noyer qui s'avalle par les deux costelz à quatres piedz tournez et deux potences,
Trois chaalictz de boys de noyer garniz de manteletz de sarge vert passementé, chacun de deux courtines et d'une bonne groce paillasse; a l'un desquelz y a ung lictz de plumes ung travers et une mante blanche; a ung autre ung matelat et aussy d'une mante blanche; et au dernier ung matelat couvert de grosse toille et d'une couverture blanche,

Digitized by Google

Ung dessert de bois de noyer avec les passé de menuiserie auquel y a huict colonnes sur lequel y a ung tableau peinct en huille avec la moulure doré ou est representé l'Adoration des Roys,
Cincq scabeaux boys de noyer a pied tournez.

En une petite garde robbe attenant :

Une petite couchette de boys de noyer garni d'une couverture telle et quelle.

En la grande cuisine de derrière :

Une grand placque de fer ou sont les armoiries de France et de Navarre,
Une grande cramaillère de fer a quatres cramillions grandz et autres petitz, laquelle se defaict par vices,
Une grande table de cuisine avec les trois treteaux,
Une autre table aussi de cuisine à quatres pieds tournez.

En la salle basse de lad. maison attenant lad. cuisine :

Une grande placque de fer fondu où sont les armoiries dudit s^r de Prain,
Une paire de haultz chesnetz de cuivre gaudronné avec la garniture de pallette, pincette et fourchette,
Ung tableau peinct en huille sur bois ou est figuré l'histoire d'Andromelle estant au manteau de cheminée de lad. salle,
Quatres grand tableaux peinctz sur toille en huille garniz de grandes moulures dorées, representans les quatres monarchies,
Ung aultre grand tableau sur toille peinct en huille representant les Amasonnes garnye de moulure dorée,
Ung autre grand tableau aussi peinct en huille sur toille où est l'histoire de l'enfant prodigue,
Ung autre grand tableau aussy peinct en huille ou est representé la Nativité Notre Seigneur et aultre histoire garni de moulure doré,

Digitized by Google

Ung aultre grand tableau pareillement peinct en huille ou sont trois figures, garni de sa moulure,
Ung aultre moyen tableau aussy peinct en huille ou est representée l'histoire de Suzanne, garni de sa moulure,
Ung autre tableau aussy peinct en huille ou est representée Ste Marie Madeleine, à moulure doré,
Ung buffet de boys de noyer fermant à ung huisselet et le passe de bois sur lequel y a ung tableau peinct en huille ou est representée l'histoire de Samson,
Ung tappis sur ledit buffet de tapisserie de mocquette, avec deux grandz potz de fayence,
Une cuvette ou rafrechissoir d'airain avec le pied de bois,
Une grande table de bois de noyer qui se tire par les boutz à huict colonnes,
Une autre petite table bois de chesne a quatres pieds tournez,
Douze chaises de bois de noyer couvertes de mocquette garni de cloux dorez,
Une douzaine de scabeaux bois de noyer à piedz tournez,
Ung reposoir aussy boys de noyer a vice dorées, sur lequel y a trois matelatz les deux estans garniz de satin de burge vert et l'aultre de sarge vert, avec deux coussins de mesme satin,
Ung chandelier de bois tournez peinct en plusieurs couleurs et doré estant pendu au melieu de ladite salle,
Dix pièces de tapisseries de cuir dorées.

En la chambre attenant ladite salle :

Une placque de fer fondu rompu en deux pièces,
Une paire de chesnetz bas à pomme de cuivre,
Ung cabinet de bois de noyer fermant à deux huisseletz et deux tiroirs,
Ung chaalict de bois de noyer a housse garny de sarge verte brun passementé et chamarré de passement de soye et laine avec les bouttonières, une paillasse, deux matelatz de fustaine, une mante verte et une rouge,
Ung autre chaalict aussy boys de noyer garny de manteletz et rideaux de sarge ginzolin, enrichi de passement

Digitized by Google

soye et laine, pailliasse, d'un lict de plumes et d'ung matelat, deux mantes l'une rouge et l'autre blanche,
Quatres chaizes de bois de noyer couvertes de sarge violet et vert,
Ung tableau peinct en huille enchassé dans le manteau de cheminée de ladite chambre,
Huict pièces de tapisserie de Bergamme tant petites que grandes de diverses couleurs,
Ung petit tappis de Turquy de plusieurs couleurs.

En la garde robbe attenant ladite chambre :

Une petite couchette de bois de chesne garni d'une pailiasse, d'un matelat, d'ung traversin et d'une mante verte.

En la grande court d'icelle maison :

Une grande pierre a eaue près le puytz.

Au dessoulz de la gallerie d'icelle court :

La quantité de trente milliers d'ardoizes ou environ,
Ung carré de marbre noir non monté,
Une pierre de marbre blanc,
Vingt deux grandes barres de fer.

En la court basse attenant lad. grand court :

Une grande pierre a eau contenant environ 3 poinssons,
Deux autres pierres pour boire les pigeons,
Une moyenne chaudière de fer fondue a 2 oreillons de fer,
La corde chesne a puytz et seau,
27 daulces de bois de chesne tant grandes que petites estant soulz la porte de derrier,
48 chevrons aussy bois de chesne contenant 16 piedz ou environ,
200 doubleaux de chesne chacun de 7 a 8 piedz ou environ le tout estant soulz lad. porte,
Ung gros bloc de bois d'orme,
Une marelle a puytz,

Digitized by Google

Une douzaine de grosses pièces ou environ taillées et non taillées.

En l'escorye près lad. court :

Ung chaalict de planches de chesne garni d'un petit matelat, d'un travers de courtil rayé, deux draps a lict et la couverte de sarge verte picquée,
Deux quartelz ferrez.

Au pressoir près ladite escurie :

Deux grandes cuves de bois lyées de cercle l'une contenant quince poinssons ou environ, et l'autre 10 poinssons ou environ,
Quatres doubleaux de bois de chesne de 10 piedz de longueur ou environ,
Un houblon de chantier et autre vieil bois,
Ung gros fléau de fer cordes et deux balances de bois, avec ce neuf cens vingt cinq livres poisant de pere de forte en dix neuf poix,
Ung grand et ung petit cuveau avec six wydanges tant en poinssons que cacques et ung demy cacque,
Ung vieil huis avec une eschelle de bois.

Au grand celier attenant ledict pressoir :

Une grande table de marbre noir faict en rondeur et taillée avec le pied, aussy de marbre,
70 chevrons ou environ bois de chesne de 16 piedz longueur,
Deux gros doubleaux et pillier de bois de chesne menuisée.

Au premier celier de bas soubz la grant salle respondant sur la court :

Deux grandes cruches de bois lyées de fer a remplir les vins,
Ung grand cuveau de bois et ung froy a faire lecives,

Digitized by Google

160 anneaulx de busches de chesne ou environ,
6 grandes eschelles de bois,
Ung millier de fagotz bois de houppier, ou environ,
Ung houblon de vieulx chantiers.

En ung autre celier attenant le susdit et au fond d'icelui :

Ung millier d'autres fagotz tant houppier, chesne que saulx, ou environ.

En ung aultre celier en entrant au premier :

La quantité de 37 poinssons et ung cacque de vin nouveau en trois rangées,
Douze autres poinssons de vin vieil y compris ung qui est en un petit caveau attenant,
Ung houblon de chantiers avec ung petit huis,
Ung antonnoir de bois.

Au grant grenier au dessus du grand celier et salle basse du corps de logis neuf :

La quantitée de 12 septiers de froument ou environ,
La quantitée de 20 septiers seigle ou environ, le tout mesure de Reims,
Ung houblon de vieil fenestres ferrées avec les ventillons de bois.

En un autre grenier attenant le susdit respondant sur la rue :

A l'entrée dudit grenier ung bahu carré couvert de cuir de porc garni de petit cloux blancs fermant a clef avec les piedz de bois.

Audit grenier :

4 widanges et deux cacques de bois,
La quantité de 25 septiers de seigle ou environ,
7 planches de bois de chesne,
Ung grand huis de trellis de bois menuisie,
Deux vieux scabeaux de bois.

Digitized by Google

Au grenier au dessus de la chambre aux meubles respondant sur la rue :

Une cuirasse, brassars, cuissars et casque de fer,
Une autre cuirasse avec les brassars et cuissars aussi de fer et hausse col,
Une grande marmite de fer.

En ung autre petit grenier attenant :

Ung tourne rot a trois broches,
Une grande caisse de bois blanc fermant à clef,
Une grosse chesne de fer a plusieurs chesnons,
Ung houblon de feraille,
Ung houblon de vieil bois avec une widange.

Tous lesquels biens meubles cy dessus ont esté par nous Raoul Copillon et Thomas Rogier not^res^ a Reims inventoriez le jeudi 7 janvier 1621.

Et ledit jour quatre heures de rellevée, nous not^res^ soussignez aurions esté mandez par lesd. Biache et de Modasne esdits noms.... de nous transporter en lhostel dud. s^r^ de Prain scis a Reims rue de la Chevre, ou estans les aurions trouvés audit hostel, lesquelz nous auroient dict et declairé que au desir du contrat de vente, cession transport et delaissement faict par ledit s^r^ de Prain au proffit dud. s^r^ N^as^ Thiret son fils, de ses biens meubles, vaisselles d'argent et ustencilz d'hostel estans dans ses maisons tant de Paris que ailleurs, daté du 23 décembre dernier, ilz ont fait inventorier, rediger et mettre par escript par nous tous les biens meubles, tapisserie et aultres qui sont en ladite maison de Reims, selon qu'ilz sont cy dessus spécifiez.

(Transcrit par M. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, dans les minutes de l'étude de M. Durant des Aulnois, notaire à Reims, 1884.)

NOTA. — L'importance du mobilier décrit dans cet inventaire appellerait une étude explicative, que nous nous réservons de faire en écrivant l'histoire de l'ancien hôtel Thiret dans une notice spéciale. Il suffit, en attendant, pour donner une idée de sa richesse décorative, d'additionner les peintures et

Digitized by Google

les tapisseries qui en garnissaient les murailles. Nous avons relevé l'indication de quarante-trois tableaux peints, la plupart sur bois, formant le principal ornement des manteaux de cheminée et des grands meubles de chêne. Les portraits, les scènes d'histoire sacrée ou de mythologie en sont les sujets les plus fréquents. En outre des tableaux, il faut se rendre compte des peintures variées qui rehaussaient les portes, les encadrements des fenêtres, et surtout le plafond à poutres apparentes de la galerie sur la rue. Cette dernière survit seule, ainsi que le *Vulcain* de Millereau. — Quant aux tapisseries, c'est un ensemble prodigieux, car, à part les tapis de table et de parquet, on compte quatorze tentures de grande dimension, formant un total de cent-une pièces. Une seule tenture est de vingt-quatre pièces de tapisseries des Flandres. — Notons aussi, parmi divers meubles extraordinaires, le lustre de la grande salle, avec figures d'hommes, de femmes, d'oiseaux, et le « rafrechissoir » d'airain, dont le pied en menuiserie est empreint des armes royales. Richelieu était bien chez lui, au milieu de ce luxe princier.

Ajoutons enfin, grâce à l'examen des papiers du propriétaire actuel, fait par M. Lebourq, que cette splendide demeure resta dans les mains de la famille Thiret depuis la fin du XVIe siècle jusqu'en l'année 1700. A cette date, Charlotte de Thirel d'Assy, dame des Alleux et de la Maison-Rouge, vendit l'immeuble paternel à M. François Noblet, conseiller au présidial de Reims, moyennant 21,000 livres de prix principal. De la famille Noblet, il passa à la famille Tronsson en 1732, à la famille Hurtault en 1749, revint à la famille Tronsson en 1773, et passa, toujours entier en notre siècle, aux familles Huart, Henriot, Boullaire et Hourlier. Il n'est nulle part question des dames d'Avenay, auxquelles on attribue à tort cette maison comme refuge à Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Acy (château d'), près Rethel, le roi y séjourne, 245.
Aire (le siège d'), échec, 257, 261 ; victoire 263, nouvel échec, 264, 274.
Assy (seigneurie d'), près Le Chesne. 234, 235, 236, 245.
Bachelier (la famille), alliée de la famille Thiret, 234.
Bar (la rivière de), département des Ardennes, et non de l'Aube, 226, 259, 271.
Besançon (le sieur de), envoyé à Reims par le roi, 249, 265.
Bouillon (le duc de), prince de Sedan; sa conjuration, 225, 226 ; lettre du roi à ce sujet, 248 ; se soumet, 263.
Bourgeois (René), conseiller échevin de Reims ; ses mémoires, 231, 232, 265 à 275.
Capucins (le couvent des), le roi y va aux vêpres, 238, 256.
Cardinale (la), cloche nommée par Richelieu, 243, 262.
Cassine (château de la), sa prise. 252.
Chapelle (M. de la), ancien gouverneur de Rethel, 237; Richelieu parrain de son fils, 243 et 244 270.
Château-Portien (ville de), sur le passage de l'Aisne, 226, 234,; fortifiée, 261.
Châtillon (le maréchal de), vaincu à la Marfée, 226, 251 ; reçoit des renforts, 233 ; vient à Reims, 257, 258, 267.
Chémery-sur-Bar (Ardennes), pillage et trahison, 259, et 271.
Chèvre (rue de la), Richelieu s'y loge dans l'hôtel de M. de Prain, 234 ; sa situation, 236 ; note, 256, 276.
Colbert de Terron, lieutenant des habitants de Reims, 228 ; dévoué à l'archevêque, 228 ; mal vu en cour, 265 ; conserve une clef, 272 et 273.
Coquault (Pierre), chanoine de Reims, sa chronique, 231, 232, 256 à 264.
Coquebert, notable, blessé, 241, 257, 269 ; député vers le roi, 249.
Cordeliers (le couvent des), voisin du logis de Richelieu, 234 ; il y officie, 240 ; son église, 269.
Coucy (la dame de), livre Chémery, 259 et 271.
Desnoyers (François Sublet, sieur), secrétaire d'Etat, accompagne Richelieu à Reims, 230, 254. 264, 272, 273, 274.
Donchery (ville de), sa prise, 238, 257 et 258; reprise par le roi, 244.
Estampes (Léonor d'), archevêque de Reims, ses caresses au roi avant sa nomination, 239, 259, et 270.
Feret d'Ugny, capitaine de Reims, remplacé par un gouverneur, 218 ; évincé, 241, proteste, 253, 272.
Follet (Jean), chanoine de Reims, reçoit le roi, 242.
Foulquart (la famille), alliée de la famille Thiret, 234.
Joyeuse (la famille de), son rôle à Reims, 247, 243, 270.
Joyeuse (Henriette de), marraine avec Richelieu, 243, 244, 274, ; sa vie, 245, *note*, 270.
Juif (M. le), médecin de Richelieu, soigne un bourgeois, 241, *note*, 269.

Digitized by Google

Lamboi (le général), pille et incendie, 260, 271.

Lespagnol, notable de Reims, faillit loger Richelieu, 231, 234, 269; député vers le roi, 248; loge, 271.

Lestang (le sieur de), major de la place de Reims, 228, 250, 251, 266, 273; évincé, 274.

Longuemarre (le sieur de), capitaine des portes, 255.

Lorraine (Charles IV, duc de), sa conduite équivoque, 239, 259, 271.

Lorraine (Françoise de), sœur de l'archevêque de Reims, 228; abbesse de Saint-Pierre, 228; y reçoit Richelieu, 240; quitte Reims, 245, *note*.

Lorraine (Henri de), duc de Guise, archevêque de Reims, sa conjuration, 226, 259; son caractère, son influence à Reims, 228; veut se marier, 229, 239 et 259; refuse son pardon, sa déchéance, ses aventures, 244, 245 et 274.

Louis XIII (le roi), inquiet, part pour Reims, 226; son arrivée, 268; sa méfiance, 230; sa statue à Reims, 230; son séjour, 236 et suiv.; sa lettre à la comtesse de Soissons, 239; se rassérène, 241; vient à Notre-Dame, 242, 260 et 261; délivre les prisonniers, 262; quitte Reims, 244; y repasse, 245.

Marfée (bataille de la), près Sedan, 256, 267, 268.

Maucroix (François), chanoine de Reims, ses vers sur les bourgeois de Reims, 227; sa liaison avec Henriette de Joyeuse, 243,

Maupas (Anne de), femme de Robert de Joyeuse, son amabilité, 237 et 238; 235, 243.

Mesmes (Claude de), comte d'Avaux, négocie avec la Suède, 240, 261.

Mesnil-Serrant (le sieur du), sergent-major de Reims, 255.

Piccolomini, défait par les Suédois, 258.

Prain (château et terre de), sur l'Ardres (Marne), 235 et 236.

Puget (Etienne), suffragant de Henri de Lorraine, évêque de Dardanie, puis de Marseille, 242, 261.

Puységur (Jacques de), sa relation du séjour à Reims, 238 239; ses négociations, 241.

Reims (le chapitre de), à l'arrivée du roi, 233; à sa visite, 260.

Reims (conseil de ville de), ses conclusions, 231, 232, 247 à 255.

Reims (église Notre-Dame de Reims), le roi y vient à la messe, 242, 260 et 261, 270; Richelieu y bénit une cloche, 243, 262 et 264; prières publiques, 242.

Reims (musée de), tableau provenant de l'hôtel de Claude Thiret, 237 et 291.

Reims (le palais archiépiscopal de), son état en 1641, 233; le roi s'y installe, 234, 256.

Reims (ville de), sa garde, ses clefs, 226; ses remparts, 227, 252; son histoire durant le séjour du roi, 256, 266.

Rethel (ville de), sur l'Aisne, 226, 234; le roi y passe, 244 et 245, 262, 263.

Richelieu (le cardinal de), inquiet, part pour Reims, 226; ses relations avec Henri de Lorraine, 229; avec les Rémois, 230; logé rue de la Chèvre, 234; ameublement de son hôtel, 234 et 276; sa lettre à la comtesse de Soissons, 240; officie aux Cordeliers, 240; parrain d'une cloche et d'un enfant, 243, 244, 274.

Rothelin (le marquis de), gouverneur de Reims pour le roi, 228; y reçoit Louis XIII, 233; est logé rue de la Chèvre en 1642, 237; lettre du roi, 252; prend les clefs, 253, 262, 266, 272 et 273.

Digitized by Google

Saint-Nicaise (abbaye de), son abbé commendataire 228 ; exclu, 244.

Saint-Pierre-les-Dames (abbaye de), son abbesse, 228 ; Richelieu y officie, 240, 260, 270 ; nouvelle abbesse, 245.

Saint-Remi (abbaye de), son abbé commendataire, 228 ; visite de Richelieu 238 et 257 ; nouvel abbé, 244.

Saint-Sauflieu, gouverneur de Donchery, 258.

Saint-Symphorien (église de), voisine du logis de Richelieu, 234 ; il y fait un baptême, 243, 244, 270.

Saint-Thierry (abbaye de), près Reims, le roi y va chasser, 238 et 258.

Saint-Thiou, secrétaire du duc de Lorraine, 259, 271.

Sainte-Marguerite (rue de), anciennes rues de la Chèvre et de la Chasse, 236, et 237 ; hôtel au N° 19 et sa décoration, 276.

Salle (M. de la), loge le gouverneur à la Cloche, 266.

Senneterre (M. de), lieutenant au gouvernement de Champagne, 272, et 273.

Sirmond (le P. Jacques), jésuite, confesseur du roi, l'assiste à Notrre-Dame, 242 et 261.

Soissons (le comte de), sa conspiration, sa mort à la Marfée, 226, 268 ; lettres à sa mère, 239 et 240.

Soissons (ville de), députe à Reims vers le roi, son hôpital, 260.

Thiret (Claude), riche financier, 234 ; son château de Prain, 235 son hôtel à Reims, rue de la Chèvre, 234 ; inventaire de son mobilier, 234 et 52 ; ses armoiries, 236 et 276.

Thiret (Nicolas), gentilhomme de la chambre du roi, 235 ; loge Richelieu dans son hôtel, 234 ; son mobilier, 276, sa maison et ses armoiries, 236.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SÉJOUR A REIMS

DE LOUIS XIII ET DE RICHELIEU

DU 16 AU 23 JUILLET 1641

Pages.

AVANT-PROPOS 223

NOTICE LUE A LA SORBONNE 225

§ 1. — Causes de l'arrivée du roi à Reims 225

§ 2. — Relations sur son séjour 230

§ 3. — Circonstances du séjour 233

§ 4. — Résultats du séjour 241

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Conclusions du Conseil de Ville 247

II. — Mémoires de Pierre Coquault 256

III. — Mémoires de René Bourgeois 265

IV. — Description et inventaire de la maison où logea Richelieu 276

Table des noms 303

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

TIRÉS

DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES

DE REIMS

Communication de M. L. DEMAISON, *Membre titulaire.*

I

PRÉSENTS FAITS AU CHAPITRE DE REIMS DANS LE COURS DU XIe SIÈCLE

Un ancien manuscrit de la bibliothèque du Chapitre de Reims nous fournit une notice assez curieuse sur les libéralités dont ce corps a été l'objet dans le cours du XIe siècle, et qui ont profité, non au trésor, mais à la communauté des chanoines. Ce manuscrit se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Reims, sous la cote K 784/794; il remonte au Xe siècle, et renferme la vie de divers saints (saint Remi, saint Ambroise, sainte Agnès, sainte Agathe, etc.) La note en question a été écrite postérieurement sur une page restée en blanc (fo 67 vo), et continuée sur le ro du même feuillet (1); elle paraît être de la fin du XIe siècle. La seule date précise qu'elle nous donne est celle du voyage en Terre-Sainte de Robert Ier, comte

(1) A la suite d'un récit de la mort de saint Martin (De beato transitu sancti Martini, in quo meruit a Domino coronari).

Digitized by Google

de Flandre, la quatrième année de l'épiscopat de Rainaud du Bellay, archevêque de Reims (1086). Notre texte doit avoir été rédigé peu de temps après cette date; les caractères de son écriture en font foi. Malgré sa brièveté, il n'est pas sans intérêt pour l'histoire, car il cite, parmi les bienfaiteurs du Chapitre et les visiteurs de l'église métropolitaine, des personnages qui ont joué à cette époque un rôle fort important.

De his que communitas habuit et quibus thesaurus non communicavit. Rodulfus, homo regis de Asneriis (1), mortuus in domo Garneri de Hospitali, duos equos nobis dimisit. Ancilla Beatricis, nomine Emmecins, dedit nobis unum harponem (2) quem Diso a nobis emit. De comite Othone viromandensi (3) habuimus duas scultellas quas vendidit Durannus diaconus, nepos Siemberti. De Hermengardi comitissa (4) duo candelabra que vendidit Albricus diaconus, filius Guibaldi. Balduinus cancellarius (5)

(1) Sans doute Asnières (Seine).

(2) Nous ne savons quel sens ce mot présente ici.

(3) Othon, comte de Vermandois vers 1010, mort le 25 mai 1045. Voy. *Art de vérifier les dates*, 3e édit., II, 704.

(4) Hermengarde, fille de Robert, comte d'Auvergne, mariée vers 1005 avec Eudes, comte de Champagne. Elle vivait encore en 1042 (D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, I, 208, 354, 427.) Sa mort est indiquée au 10 mars par le nécrologe d'Epernay (*ibid.*, 354), et par le plus ancien nécrologe du Chapitre de Reims (ms. du XIe siècle, bibl. de Reims, A 20/15, fo 12 ro; Varin, *Arch. législ. de R.*, *Statuts*, I, 72.) Suivant ce dernier nécrologe (fo 19 vo), le Chapitre devait Mourmelon à ses libéralités : « Odo comes, post cujus mortem dederunt nobis uxor sua et filii Mormoleium pro anima ejus... » (Var., l. c., 99.) La même mention se retrouve dans un nécrologe plus récent (ms. du XIIIe siècle, arch. de Reims, fo du Chapitre, fo 115 ro) : « Odo comes, pro cujus anima Ermengardis, uxor sua, dedit nobis Mormoreium.... »

(5) Baudoin, chancelier de France dans les dernières années du roi Robert et durant le règne de Henri Ier (Voy. *Hist. généal. de la maison de France* du P. Anselme, 3e édit., VI, 246.)

Digitized by Google

misit nobis aurum et habuimus. Imperatrix (1) misit unam libram auri et habuimus. Leuvidis, uxor Guidonis de Quarnaco (2), dedit nobis pelliciam suam marterinam ; vendidimus et habuimus. Guibaldus, filius Richeri judicis (3), dedit nobis quadraginta solidos et habuimus. De Rainaldo, filio comitis Manasse (4), triginta et sex solidos habuimus.

Rotbertum, Normannorum comitem (5), recepimus in ecclesiam nostram cum processione, et dedit Sancte Marie armillam auream super altare, et inde habuimus duas partes, et juravit Popelinus presbyter, qui et Drogo dicebatur, ita fieri debere, testibus Dudone et Landrico (f° 67 v°).

Au bas de la page : Verte folium et cetera require retro.

Anno IIII^to archiepiscopatus domni Rainaldi (6), cum venisset Remis Rotbertus, comes Flandrensis, filius Rot-

(1) Probablement Berthe, fille d'Otton, marquis de Suse, qui épousa l'empereur Henri IV en 1066 et mourut en 1087, ou bien Praxède, veuve de Henri Ier, margrave de Brandebourg, qui épousa Henri IV en secondes noces en 1089 et mourut en 1109. L'absence dans notre texte de toute désignation précise semble indiquer qu'il s'agit de l'impératrice existante à l'époque de sa rédaction, c'est-à-dire vers 1086 ou dans les années suivantes.

(2) Cornay, canton de Grandpré (Ardennes). Gui de Cornay figure comme témoin dans un acte de foi et hommage de Manassès II, comte de Rethel, à Gervais, archevêque de Reims (1055). Cette charte se trouve au f° 2 v° du ms. du XIe siècle, déjà cité, qui contient un nécrologe de l'église de Reims (Bibl. de Reims, A 20/15.) Elle a été publiée par Marlot, *Metr. Remens. hist.*, II, 113-4, mais sans une suffisante exactitude ; ainsi le nom de Gui de Cornay y est complètement altéré.

(3) Ce personnage figure comme bienfaiteur de l'église de Reims dans le nécrologe du XIe siècle, au 29 septembre : « Richerus judex qui dedit Sancte Marie stallos in foro. » (F° 18 r° ; Varin, *Statuts*, I, 94.)

(4) Manassès II, comte de Rethel et de Porcien, qui donna en 1055 la charte dont il est question ci-dessus. Son fils Rainaud, très peu connu, est cité par Marlot, *Metr. Remens. hist.*, II, 339.

(5) Robert II Courte-heuse, duc de Normandie en 1087, mort en 1134. Il est question de lui sans doute ici, plutôt que de Robert Ier (1027-35). — Sur le titre de comte donné parfois aux ducs de Normandie, voy. Du Cange, Gloss., éd. Didot, v° *comes*.

(6) Rainaud du Bellay, archevêque de Reims en 1083, mort le 21 janvier 1096.

Digitized by Google

berti marcionis (1), qui eodem anno Jherosolimam profectus fuerat, fecimus ei processionem, et obtulit super altare Sancte Marie duo pallia, et benedictus cum sponsa sua a predicto archiepiscopo ante majus altare, finita missa, recessit comes in sua. Nos autem de oblatis palliis duas partes habuimus, sicut est procul dubio consuetudinis nostre, ut de quibuscumque oblatio facta sit in altari, nos duplum recipiamus processionem facientes (f° 67 r°).

II

MOBILIER D'UNE BOURGEOISE DE REIMS EN 1334

Nous avons déjà donné, dans l'un des précédents volumes des Travaux de l'Académie (t. LXXII, p. 124), l'inventaire des meubles d'une boulangère de Reims en l'année 1351. Ce document, dont la publication a été favorablement accueillie par des archéologues

(1) Robert II, comte de Flandre, fils de Robert Ier le Frison, auquel il succéda en 1093. Son père lui avait déjà confié l'administration de ses Etats en 1086, avant de partir pour la Terre-Sainte. C'est à cette époque que se place le voyage à Reims auquel notre texte fait allusion. Robert II partit lui-même pour la croisade en 1096; il passa alors de nouveau par Reims, et visita l'abbaye de Saint-Thierry, où il fut reçu en grande pompe. Ces détails sont consignés dans une charte qu'il donna à cette occasion aux moines de cette abbaye pour confirmer les libéralités que sa sœur Adèle, reine de Danemark, avait faites en leur faveur : « ..... Ego Rotbertus, Flandrensium comes,.... Hierosolimam ibam, plurimo exercitu meo comitante, diverti autem cum quibusdam optimatibus meis ad abbatiam in honore sancti Bartholomei et beati Teoderici confessoris consecratam, ubi abbas et monachi reverenter susceperunt nos, cum processione ecclesiastica venientes nobis obviam..... » Bibl. de Reims, Cartul. de S Thierry, fos 223 r° et 237 v° ; Varin, *Arch. adm. de R.*, I, 249. Cf. Marlot, *Metr. Remens. hist.*, II, 183.

Robert II mourut en 1111. Il avait épousé Clémence, fille de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, et sœur du pape Calixte II.

Digitized by Google

fort compétents (1), avait été trouvé par nous dans le quatrième registre des *Plaids en baillie et en prévôté*, conservés aux archives de Reims. Le premier registre de cette précieuse collection nous a fourni depuis (au f° 76 r°) un autre inventaire analogue, mais antérieur au précédent de quelques années (1334). Cette pièce est, comme l'autre, une cédule en parchemin annexée au volume des *Plaids*, et contenant la liste de quelques objets mobiliers réclamés en justice. Elle est fort courte et n'offre rien de bien nouveau, mais sa ressemblance même avec l'inventaire de 1351 lui donne une certaine valeur; elle le complète et le confirme en quelque sorte, et nous renseigne, comme lui, d'une manière très exacte sur la nature des vêtements habituellement en usage parmi les femmes de la bourgeoisie rémoise au XIVe siècle.

Veci ce que Yderon, qui fu fame Mahin Le Paintre, demande a Colet, frere dou dit Mahin, et a Marson, sa fame.

Premiers, I sercot partit de drap roié (2), forré de penne (3) de aigniaus blans, en la valeur de VI s. par.

Item, I penne de escureux (4) a fame, en la valeur de V s. par.

Item, un queuvrechier (5), en la valeur de II s. par.

Item, I manges de blanchet (6), en la valeur de XX d. par.

(1) Bulletin du Comité des Travaux historiques, sect. d'archéologie, 1884, p. 117.

(2) Surcot, vêtement de dessus, parti de drap rayé.

(3) Fourrure.

(4) Ecureuils.

(5) Couvre-chef.

(6) Manches de drap blanc.

Digitized by Google

Item, I chaperon de mellé (1) a fame, en la valeur de II s.

Item, I plisson de werpis (2) a fame, en la valeur de IIII s. par.

Item, I queutepointe (3), en la valeur de II s. par.

Jour de consel au lundi après la septembre, presens Remy Cauchon et Robert de Chaumont, eschevins, dou mescredi precedent (1334).

III

LISTE DES MEUBLES VENDUS APRÈS LE DÉCÈS DE JEAN DOYNET, CHAPELAIN DE SAINT-ELOI (1459)

Les archives de l'ancienne léproserie de Saint-Eloi, près Reims, renferment un inventaire des meubles de cet établissement en 1349, que nous avons déjà publié (Trav. de l'Acad., t. LXXII, p. 119 et suiv.) Voici maintenant une liste des meubles de Jean Doynet, chapelain de Saint-Eloi, vendu après son décès au profit de cet hôpital, le 15 janvier 1459 (Arch. comm. de Reims, f° des hôpitaux de Saint-Ladre, Meubles des lépreux, n° 5) (4). Ce mobilier était d'une extrême simplicité, mais on y trouve quelques articles assez intéressants; on remarquera en particulier la mention d'un tableau dont le sujet est curieux au point de vue historique. Certaines désignations d'objets nous ont offert des difficultés d'interprétation que nous n'avons pu résoudre.

---

(1) Drap chiné.

(2) Pelisse en fourrure de renard.

(3) Courte-pointe.

(4) On trouve dans une autre liasse de ce même fonds une copie collationnée de cette pièce, du 17 août 1579 (Juridiction, n° 22.)

Digitized by Google

S'ensuit la vendue des biens meubles demourez du decès de feu messire Jehan Doynet, dit de Mouson, jadiz curé ou chappelain de l'eglise Saint Eloy lez Reins, estans en l'ostel et chambre de messeigneurs les eschevins, iceulx biens meubles appartenans a l'ospital de Saint Ladre comme vacquans par la mort et trespas du dit deffunct, vendus aux plus offrans et derreniers encherisseurs par les gouverneurs du dit Saint Ladre, de l'ordonnance et commandement de messeigneurs les eschevins, faicte par Coleçon Le Large, priseur juré, le jour et aux personnes et par la maniere cy après declarée, en la presence de Bernart Moynniot, clerc juré du roy nostre sire en la prevosté de Laon, demourant a Reins.

Et premiers le quinzeiesme jour de janvier, l'an mil CCCC cincquante et huit.

Ung couttel soiret (?) vendu a Thiebaut, boulengier, xviii d.

Item, ung petit aindier (1) a trois piedz a Jehan Chevalot, xiiii d.

Item, ung roctier (2) a menche de bois a maistre Mile du Molinet, x d.

Item, ung chandelier de fer a deux boucterolles, avec une bource de cuir blanc, a Husson Le Maire, mareschal, ix d.

Item, ung lousset (3) ferré, avec une jectoire (4) ferrée, a Jaquesson Moriset de Reins, xxii d.

Item, une fouynne (5) a deux fouynnons a Husson Le Maire, ix d.

Item, une saille (6) de bois ferrée a messire Jehan, chappellain de la Magdaleinne, xvi d.

Item, ung crule d'ozieres (7) a Simonnet Bertin, xxii d.

(1) Landier, chenet.
(2) Gril.
(3) Bêche.
(4) Pelle de bois.
(5) Fourche.
(6) Seau.
(7) Crible d'osier.

Digitized by Google

Item, ung vand d'ozieres (1) a Colinet le Boulengier, alias Beauvis, III s. VI d.

Item, deux groz cugnetz de fer (2) a Person Romont, II s. X d.

Item, ung quartel a blef, bandé fer, au dit Person Romont, VIII s. VIII d.

Item, une sallerecte (3) d'estain a maistre Mile du Molinet, VIII d.

Item, un tierceret d'estain au dit Person Romont, III s. I d.

Item, une pinte d'estain a façon d'argent a Jehan Chinoir, commissaire, II s. VI d.

Item, ung autre pot de trois choppines d'estain a façon d'argent a Guillaume Cauchon, V s. II d.

Item, ung bassin d'arain a ung petit annelet a Vivoien Bausson, pour ce V s. V d.

Item, ung banc de chesne a messire Jehan, cappellain de la Magdaleinne, XVI s.

Item, deux chayeres (4) a ouillons (?) a Jehannon Le Chartier, II s.

Item, deux autres petites chayeres a ouillons (?) a Jehan Musart, demorant a la porte Regnier Buiron, XX d.

Item, deux autres chayeres a ouillons (?) a Jehannon Le Brasseur, II s. II d.

Item, deux draps a lit de let et demi (5) a maistre Mile du Molinet, VIII s. VIII d.

Item, ung lit de let et demi (6), estoffé de cucte (7) et cussin, au dit maistre Mile, LVII s. par.

(1) Van d'osier.

(2) Coins de fer.

(3) Salière.

(4) Chaises.

(5) Draps d'une largeur et demie. — Cf. dans le testament de Richard Picque, archev. de Reims (déc. 1389) : « Un grant lit de II leez. » (Edit. de la Soc. des Bibliophiles de Reims, p. 19.)

(6) Voy. ci-dessus.

(7) Couette, lit de plumes.

Digitized by Google

Item, ung lit de couchecte a Jehannon le Belhomme, x s. vi d.

Item, une couchecte de chesne couverte (1), avec ung passet de devant (2), a Simonnet Bertin, lxiiii s. par.

Item, une petite fourme cloze (3) de blanc bois a Jehan Charvillet, ii s. ii d.

Item, une table painte de la bataille de Rouvay (4) au dit maistre Mile du Molinet, x s. iiii d.

Item, deux passetz (5) de blanc bois a mectre devant litz a Jehannon Cuquelein, vii s. iiii d.

Item, une planche de blanc bois a Poncelet Mammiage, ii s. viii d.

Item, ung reveteau de blanc filer (?) avec ung recteau (?) de bois au Belhomme, xv d.

Item, environ demi cent de pez de fraisne (6) a Jehan Gautier, boulengier, iiii s. iiii d.

Item, une eschielle a cueillir fruit a Jaquet Servoiz, ii s.

Item, ung viel poinsson a Vivoien Bausson, xii d.

B. Moynniot.

---

(1) Couchette munie d'un baldaquin (?).

(2) Marchepied, escabeau servant à monter dans le lit.

(3) Banc fermé.

(4) Il s'agit sans doute de la bataille de Rouvray, connue sous le nom de *Journée des harengs* (12 février 1429.)

(5) Voy. ci-dessus.

(6) Pieux en bois de frêne.

Digitized by Google

NOTE

SUR

TROIS BAGUES A INSCRIPTIONS

TROUVÉES A REIMS

Communication de M. L. DEMAISON, *Membre titulaire.*

Le Musée de Reims possède une magnifique bague en or du xve siècle, trouvée, le 4 juin 1847, dans les travaux de démolition des remparts, entre la porte Cérès et la porte Mars. Ce précieux joyau est formé d'une file de losanges travaillés à jour, et offrant à chacune de leurs extrémités, tantôt un petit trèfle, tantôt une perle fine, ces motifs de décoration étant alternés. La bague est complétée par un chaton carré, s'ouvrant comme une petite boîte, à l'intérieur de laquelle on a cru distinguer une parcelle d'os, une relique peut-être. Sur chacun des losanges on distingue une lettre finement ciselée; il y a également une lettre gravée sur le chaton, et la réunion de ces caractères forme une devise, qui avait passé tout d'abord pour une énigme indéchiffrable. On sait qu'au Moyen-Age et à la Renaissance, suivant une pratique déjà très fréquente dans l'antiquité, les bijoux portaient souvent des devises, dont le sens est parfois fort obscur, et même, dans certains cas, absolument inintelligible. En est-il ainsi pour la bague de Reims? M. Courmeaux a répondu affirmativement à

Digitized by Google

cette question dans une intéressante notice publiée en 1847 dans les Travaux de l'Académie (t. VII, p. 62-68), avec un dessin de l'inscription que nous reproduisons ici.

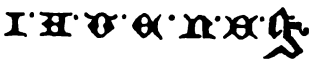

La réunion de ces lettres n'a pour lui aucun sens. « Je crois, dit-il, qu'elles sont autant de sigles ou lettres initiales, dont chacune correspond à un mot, et dont l'ensemble constitue sans doute une devise. Mais cette devise, je n'essaierai pas de la rechercher (p. 66). » En effet, les caractères, tels que M. Courmeaux les donne, sont fort difficiles à comprendre ; mais je me suis convaincu, par un examen attentif de l'original, que sa lecture n'est pas tout à fait exacte. Il a lu les lettres suivantes : sur le chaton, G, et sur les losanges, IAVENOI. Or il y a, non pas un V, mais un T oncial, et le dernier caractère, où il a vu une combinaison des lettres O et I, est bien nettement un S. On a donc les lettres IATENS, c'est-à-dire : « *j'atens* », devise parfaitement claire, et qui d'ailleurs n'est pas isolée, car on lit une devise analogue : « *je m'y atens* », sur un autre anneau d'or du xve siècle, trouvé à Gonesse, et figuré par M. le comte de Marsy dans l'un des derniers Bulletins de la Société des Antiquaires de France (1883, p. 259).

Quant au G gravé sur le chaton de notre bague, il faut y voir sans doute l'initiale d'un nom propre, qu'il est, bien entendu, impossible de restituer.

Nous n'essaierons pas davantage de déterminer le sens précis de la devise : « *j'atens* ». Elle est telle-

Digitized by Google

ment vague, et peut se prêter à tant d'interprétations, que tout commentaire est inutile.

Il existe aussi, dans les collections archéologiques du Musée de Reims, un bel anneau pastoral en or du XIe ou du XIIe siècle. Cette bague, assez massive et tout unie, est haute d'environ sept millimètres ; elle porte l'inscription suivante, gravée entre deux lignes parallèles, sur sa surface extérieure :

ONVS ONERV̄

onus onerum (1)

Les caractères et les lignes sont tracés en creux et remplis à l'aide d'un émail noir qui les fait ressortir.

M. Tarbé nous apprend, dans sa Notice sur les sépultures de l'église Saint-Remi de Reims (2), que ce curieux objet a été découvert, le 14 juillet 1842, dans des fouilles pratiquées dans le sol de cet édifice. Il se trouvait dans une tombe située « à l'entrée du chœur, un peu à gauche de l'axe central en venant de l'autel ». Le corps renfermé en cette sépulture « était enveloppé d'un tissu qui parut être de soie » ; à sa droite gisaient les débris d'une crosse ou d'un bâton pastoral. Ces restes doivent être attribués sans doute à un abbé de Saint-Remi ; la devise de l'anneau est, du reste, bien appropriée aux fonctions d'un prélat chargé de la direction et du gouvernement d'un monastère.

M. Tarbé pense que cet abbé est peut-être Airard

(1) Les caractères typographiques dont nous disposons n'ont pas permis de rendre cette inscription d'une manière précise. Ainsi l'E est oncial ; le signe d'abréviation n'est pas horizontal, mais coupe obliquement l'un des jambages de l'V.

(2) Publ. par la Soc. des Bibliophiles rémois, 1842, p. 90 et suiv.

Digitized by Google

(mort le 21 janvier 1034), ou Thierry, son successeur (mort le 6 octobre 1045) (1); tous les deux, en effet, suivant D. Chastelain, ont été enterrés à peu près au milieu du chœur.

Nous avons déjà dit que les devises sont fréquentes sur les bijoux de l'antiquité. En voici un exemple sur une bague trouvée à Reims, au mois d'août 1883, dans une sépulture de femme, près de la porte de Bétheny, au boulevard Jules-César. Cette bague est un mince ruban en bronze entamé sur un point par l'oxyde, et offrant par suite une solution de continuité. On y remarque les lettres suivantes, qui paraissent gravées à l'aide d'un poinçon :

|NOPE • ACVITEAM|

[*om*]n[*i*] *ope ac vi te am*[*o*]

Les lettres que nous restituons au commencement et à la fin devaient se lire dans la partie détruite par l'oxyde (2). Des légendes semblables ont été assez souvent signalées (3).

On a découvert dans les mêmes fouilles deux cercueils en plomb, qui ont été acquis pour le Musée de Reims, un fragment de vase en verre présentant des facettes taillées à la meule, et diverses monnaies, dont une de Tetricus (268-274). Cette dernière peut fixer approximativement la date de notre bague et des autres objets qui l'accompagnaient; ils appartien-

(1) Nous donnons ces dates telles que nous les avons déterminées ailleurs (Trav. de l'Acad., t. LXXI, p. 301).

(2) Le petit o qui suit OPE nous paraît être simplement un signe de ponctuation.

(3) Voy. par exemple une fibule avec la légende : *Uror amore tuo*, indiquée par M. Maxe-Werly (Bull. épigraphique de la Gaule, 1883, p. 99.)

Digitized by Google

nent vraisemblablement à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe.

Il est regrettable que cet anneau, assez précieux comme document épigraphique, n'ait pu être acheté pour notre Musée. Il a été, je crois, porté à un marchand d'antiquités de Paris, et j'ignore quelle a été depuis sa destinée.

Digitized by Google

LES

THERMES DE REIMS

Communication de M. L. Demaison, Membre titulaire

On sait depuis longtemps, grâce à une inscription publiée dès l'année 1534 par Apiani (1) et reproduite dans les collections épigraphiques d'Orelli (2) et de Gruter (3), que l'empereur Constantin avait fait construire des thermes à Reims. Mais l'origine de cette inscription était restée incertaine et le texte connu jusqu'ici laissait à désirer au point de vue de la correction. Une découverte récente de M. Mommsen, signalée par M. Camille Jullian dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (4), permettra désormais de restituer ce précieux texte avec exactitude et de lever tous les doutes relatifs à sa provenance. Le savant archéologue de Berlin en a trouvé en effet deux copies très complètes dans un manuscrit du

(1) *Inscript. sacrosanctæ vetustatis*, p. 203, 1.

(2) N° 1096.

(3) T. I, p. 178, 1. Cf. D. Bouquet, *Rec. des hist. de la France*, t. I, p. 145 ; *Reims pendant la domination romaine*, de M. Loriquet, p. 252. — Cette inscription a été citée et commentée par la plupart des écrivains qui se sont occupés des antiquités rémoises. Voy. par ex. un article de l'abbé Hillet dans l'Almanach historique de Reims, 1773, p. 78; Géruzez, *Description historique de Reims*, t. I, p. 283; Povillon, *Note historique sur les vestiges d'anciens bains découverts à Reims*, Annuaire de la Marne, 1836, p. 321 ; Tarbé, *Reims*, p. 299; Lacatte, *Mémoires historiques sur la ville de Reims* (ms. de la bibliothèque de cette ville), t. I, p. 346, etc.

(4) N° de mars-avril 1883, p. 94.

Digitized by Google

XVe siècle, acquis récemment par le gouvernement prussien. Ce manuscrit contient des mélanges historiques et géographiques transcrits pour Pietro Donato, évêque de Padoue (1429-1447); on remarque parmi ces documents une suite d'inscriptions empruntées à la collection formée par un célèbre érudit de cette époque, Cyriaque d'Ancône, qui a lui-même annoté le manuscrit de sa propre main. Au nombre de ces inscriptions est celle des thermes de Reims. La voici telle qu'elle se trouve reproduite en deux endroits différents :

IMP· CAESAR· FLAV· CONSTANTINVS MAX· AVG· SEMPI
TERNVS DIVI CONSTANTI AVG· PII FILIVS TOTO
ORBE VICTORIIS SVIS SEMPER AC FELICITER
CELEBRANDVS THERMAS FISCI SVI SVMPTV
A FVNDAMENTIS COEPTAS AC PERACTAS
CIVITATI SVAE REMORVM PRO SOLITA
LIBERALITATE LARGITVS EST

Ce texte, comparé à celui d'Apiani, d'Orelli et de Gruter, offre une variante très importante. On lit en effet dans ce dernier : *Divi Constantini Aug. F.*, d'où il résulte que l'empereur ici mentionné aurait été Constantin II. On voit, au contraire, d'après la leçon du manuscrit de Berlin, qu'il s'agit de Constantin le Grand, fils de Constance Chlore. Reims était donc redevable à cet illustre empereur de l'un de ses principaux monuments, et probablement d'autres embellissements encore, car, parmi les vestiges, d'antiquité que l'on exhume de temps en temps de notre sol, l'art du commencement du IVe siècle semble être largement représenté. Lorsque Constantin fit

Digitized by Google

d'Arles sa résidence, sa sollicitude s'étendit aux autres villes de la Gaule (1), et il dut travailler activement à leur développement et à leur prospérité. Il serait intéressant de connaître quelle était la situation de Reims à cette époque. Notre inscription fournit un des éléments de la question, élément d'autant plus précieux que les documents de cette sorte sont fort rares dans notre contrée.

Son origine avait été du reste controversée jusqu'à présent. Il est tout naturel de supposer qu'elle était gravée sur le monument dont elle rappelle la construction, et qu'elle devait par conséquent se trouver à Reims. Mais Apiani signale son existence à Rome, et Gruter le répète après lui. Orelli émet quelques doutes ; il suppose qu'il peut y avoir eu une confusion de noms et que Rome a pu indûment remplacer Reims. Le manuscrit de Donato confirme entièrement cette manière de voir : près de l'une des copies de l'inscription, on lit en petites lettres : *Remis.* L'original était donc bien à Reims au xve siècle, et la copie en a été sans doute envoyée à Cyriaque par quelque savant en correspondance avec lui, ce qui est, ainsi que le remarque M. Mommsen, l'un des plus anciens signes de la renaissance des études épigraphiques en France (2).

Quoi qu'il en soit, on ne tarde pas à perdre la trace de notre inscription. Elle n'a été vue ni par Bergier, ni par Marlot, ni par aucun des érudits du xviie siècle. Il y a donc tout lieu de croire qu'elle a été perdue dans la seconde moitié du xve siècle ou vers le commencement du siècle suivant. A quel endroit précis

(1) On sait que la basilique de Trèves a été construite par ses soins.
(2) Hermès, 1882, p. 649 ; C. Jullian, l. cit.

Digitized by Google

avait-elle été découverte? Dans quel quartier de la ville se trouvait-elle au temps de Cyriaque d'Ancône? Ses débris sont-ils entrés dans quelque construction? Ce sont là autant de problèmes insolubles, à moins que des démolitions ou des travaux de voirie ne remettent par hasard au jour ce document depuis si longtemps égaré.

Il nous reste à rechercher la place qu'occupaient ces thermes que Constantin avait, d'après l'inscription, édifiés à ses frais de fond en comble. Un monument si considérable doit nécessairement avoir laissé des traces dans le sol. Il en existe en effet, et elles ont encore aujourd'hui une certaine importance. Dans la place du Marché, du côté de l'est, sous le sol de la chaussée comprise entre la halle et les maisons qui s'étendent de la rue de Monsieur à la rue Pluche, on distingue les substructions d'un vaste édifice. Ces substructions consistent dans une série de caveaux dont l'origine romaine ne saurait être contestée, et qui sont, sans contredit, l'une des curiosités archéologiques les plus intéressantes de notre ville.

On les mit à découvert dans toute leur étendue, lorsqu'on creusa les fondations de la halle, en mars 1838; suivant M. Brunette (1), on se trouva alors en présence d'une grande salle de 50 m. de longueur sur 9 m. 50 c. de largeur, divisée en deux parties par une rangée de treize piliers en pierre, et recouverte par une suite de voûtes d'arête. Les travaux exécutés en cette occasion ont laissé subsister presqu'entièrement ces constructions souterraines; les fondations du marché ont seulement empiété un peu sur elles

(1) *Notice sur les antiquités de Reims*, p. 56.

Digitized by Google

et les ont diminuées d'environ 1 mètre dans le sens de la largeur. Elles servent de caves aux habitations voisines et ont été partagées en plusieurs tronçons par des séparations modernes, suivant les besoins auxquels elles ont été appropriées. La portion dépendante de la maison n° 28 est bien conservée, et peut donner une idée fort juste de l'ensemble. Les piliers qui supportent les voûtes sont carrés, construits en pierres de moyen appareil, et ornés d'une moulure fort simple à la hauteur des impostes; leurs bases sont maintenant invisibles et semblent être assez profondément enfouies sous des remblais successifs qui ont fortement exhaussé le sol de la cave; quant aux voûtes, elles sont faites en moellons irréguliers et de faible dimension, noyés dans un ciment très solide; d'après M. Brunette, elles n'ont que 0 m. 15 c. d'épaisseur (1). On constate en certains endroits dans les parois des murs l'emploi de ces longues briques plates si caractéristiques des monuments romains. La façade de la maison dont nous venons de parler repose sur le mur qui limite la salle vers l'est; de ce côté, dans l'une des travées, on voit une large ouverture en plein cintre, dont les claveaux sont en pierre assez bien appareillée; elle donne accès dans un caveau latéral qui paraît de date beaucoup plus récente et n'offre aucun vestige d'antiquité. M. Brunette assure avoir observé, lors des travaux de 1838, les traces d'un enduit recouvert de stuc et d'un revêtement en carreaux de terre cuite appliqué à l'intrados des voûtes; il parle aussi « de traces de niches, alternativement circulaires et rectangu-

(1) Je n'ai pu mesurer cette épaisseur, mais je suis porté à la croire plus considérable.

Digitized by Google

laires, qui se remarquaient dans la façade parallèle au marché, » enfin « d'un conduit en forte poterie, » qui existait dans cette même façade. Nous n'avons pu vérifier par nous-même aucun de ces détails.

A la suite de la salle que nous venons de décrire, régnait une autre salle en retour d'équerre, dont on découvrit une portion en 1838. Elle était construite comme la précédente, mais elle avait 14 m. de largeur, et était divisée en trois travées dans ce sens. Aujourd'hui, elle est en grande partie effondrée; elle paraît s'être étendue primitivement de la rue Pluche vers l'entrée de la rue Colbert. Les travaux de voirie entrepris pendant l'été de 1883 ont mis à jour en ce dernier endroit un large pilier; on y avait déjà trouvé en 1836 des fragments de voûtes écroulées. On a pu également constater, il y a deux ans, que la maison n° 2 de la rue de Tambour, sise à droite au coin de cette rue et de la place du Marché, repose sur des ruines antiques qui arrivent à la surface du sol. J'ai vu enfin dans une tranchée creusée alors sur cette même place, en face de l'entrée principale de la halle, une base de colonne encore en place. D'autres fûts de colonnes avaient été découverts en 1861 à l'entrée de la rue de Tambour (1). Vers la même époque, on rencontra, dit-on, entre le Marché et la rue Saint-Crépin, des traces d'une piscine ou d'un réservoir. Il y avait non loin de là un aqueduc large d'environ 1 m., qui paraissait se diriger du sud au nord vers la rue du Marc, en passant sous la rue Pluche (2).

(1) Ces colonnes gisaient à 2 m. au-dessous du sol, au milieu de débris de tuiles, de poteries et de bois carbonisé. Voy. la *Notice* de M. Brunette, p. 57.

(2) Nous ne savons si cet aqueduc est encore visible à présent, mais on le distinguait, il y a quelques années, suivant M. Lacatte (ms. cité, p. 162), dans les caves d'une maison de la place du Marché et de la ruelle aux Crocs (auj. impasse du Marché). Il était, paraît-il, construit en blocailles, et se trouvait à une profondeur de 15 à 20 pieds au-dessous du sol.

Digitized by Google

Un autre aqueduc, dirigé vers la rue de l'Arbalète, a été trouvé dans les travaux de 1883, près de l'entrée de la rue Colbert, à proximité du pilier que j'ai indiqué plus haut. C'est le même peut-être qui a été signalé autrefois sous une maison de la rue de la Clef, et plus loin encore, vers le coin de la rue du Clou-dans-le-Fer et de la rue du Cadran-Saint-Pierre (1). Enfin, le 4 juin 1823, en établissant les fondations de l'aile gauche de l'hôtel de-ville, on tomba à 2 m. de profondeur sur un conduit souterrain qui semblait venir du côté de la porte Mars, pour aboutir ensuite par la rue de Tambour aux substructions de la place du Marché (2). Le sol de cette place et des quartiers voisins est du reste rempli de débris antiques, et l'on ne peut y pratiquer de fouilles sans faire apparaître quelque fondation d'ancienne muraille (3). Cet emplacement est très probablement celui du forum qui devait être, comme dans toutes les villes

(1) Lacatte, l. cit.

(2) Ce conduit, dont la voûte était détruite, était situé à près de 2 m. de la rue de la Grosse-Bouteille (auj. rue de Mars). M. Lacatte (l. cit.) lui donne 9 pieds de hauteur sur 2 de largeur, dimensions qui ne doivent pas être exactes. M. Povillon (Annuaire de la Marne, 1836, p. 336), indique des mesures plus invraisemblables encore (5 pieds de haut sur 6 de large).

(3) M. Brunette (*Notice*, p. 45), signale un mur circulaire rencontré dans une construction de la rue des Elus. En 1883, on mit à découvert, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, dans une tranchée creusée obliquement de l'entrée de la rue Colbert à celle de la rue Thiers, les fondations d'un mur romain et les restes d'un pilastre. Près de là, sur la même place, dans les terrains occupés aujourd'hui par la Banque de France, on trouva autrefois les vestiges d'une aire ou d'une chaussée antique, recouverte d'un amas de charbons, de tuiles, de poteries et de débris de bronze oxydé, mêlés à des ossements humains (ibid., p. 24). Enfin, dans les fondations de la maison n° 22 de la rue Pluche, on exhuma à une très grande profondeur une tête barbue en marbre blanc, d'un beau style, qui passa dans le cabinet de M. Duquénelle, et fait maintenant partie des collections archéologiques du musée de Reims.

Digitized by Google

romaines, orné d'édifices somptueux (1). Celui dont nous avons étudié les restes était l'un des plus importants, à en juger par la surface considérable qu'il occupait ; on y a vu jusqu'ici des thermes (2), et cette destination nous paraît à peu près certaine. La nature et la disposition des caves voûtées d'arête, les aqueducs qui rayonnent autour d'elles en divers sens (3), tout concourt à rendre cette attribution très vraisemblable. Remarquons aussi que les matériaux employés et la manière dont ils ont été mis en œuvre indiquent une époque assez avancée, et qu'on peut sans hésitation fixer au IVe siècle la date de ces constructions. Nous sommes donc autorisé à y reconnaître les vestiges du monument dont Constantin le Grand gratifia la cité rémoise.

(1) Aussi loin que l'on remonte dans le Moyen Age, on voit que la place du Marché était le centre des affaires judiciaires et commerciales. Les marchés les plus importants s'y tenaient, et de nombreuses loges de changeurs y étaient installées; c'est là qu'était la *pierre aux changes*, grande pierre ronde sur laquelle se faisaient les ventes publiques; c'était aussi près de cette pierre qu'était situé l'auditoire du bailliage de l'archevêque. Ce quartier était en un mot le siège principal de l'activité de la ville, et il y avait là sans doute une tradition non interrompue depuis l'antiquité. Cette considération, jointe aux indices fournis par les ruines enfouies dans le sol, suffit à établir l'existence du forum sur l'emplacement actuel de la place du Marché, au moins dans une partie de son étendue. Quant aux témoignages historiques, nous devons avouer qu'ils font absolument défaut sur ce point. Nous n'attachons, bien entendu, aucune importance à l'expression de *forum remense*, appliquée à notre place dans une charte donnée en 1123 par Raoul, archevêque de Reims, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. (Archives de Reims, f°. de S. Denis; Varin, *Arch. admin. de Reims*, t. I, p. 275.) Ces mots ne sont nullement une réminiscence de l'époque romaine; *forum*, comme on sait, a couramment le sens de *marché* dans le latin du Moyen Age, et il n'a pas ici d'autre acception.

(2) Voy. la *Notice* de M. Brunette, p. 58; *Reims pendant la domination romaine* de M. Loriquet, p. 253.

(3) Le conduit qui se dirige du côté de la rue du Cadran-Saint-Pierre est peut-être moins un aqueduc qu'un égoût destiné à l'écoulement des eaux des thermes vers la rivière de Vesle.

Digitized by Google

La ville d'Arles nous fournit d'ailleurs à ce sujet un point de comparaison d'une valeur décisive. On y voit, en effet, sous quelques maisons de la place du Forum (1) des caves romaines voûtées d'arête, absolument semblables à nos substructions de la place du Marché. Ces caves sont désignées vulgairement sous le nom de catacombes, parcequ'elles renferment des ossements humains, mais ces ossements viennent du cimetière d'une église voisine, et ils n'ont été déposés en cet endroit qu'en 1839. L'expression de catacombes est donc impropre, et ces souterrains, au dire des archéologues compétents, ont fait partie des thermes élevés à Arles par Constantin II, à une époque par conséquent très voisine de la fondation des thermes de Reims (2). Ils affectent une forme rectangulaire, et entouraient, paraît-il, une vaste piscine. Ce plan se rapproche assez de celui que nous avons pu constater pour notre édifice; le rapport est tout à fait frappant, et prête un appui très solide à la thèse que nous soutenons.

Il existe aussi, nous devons le dire, dans un autre quartier de notre ville, près de la rue du Cloître, des caves antiques qui ont été attribuées à des thermes. Bien qu'elles aient moins d'importance que celles du Marché, elles ont été signalées avant elles, et ont attiré davantage l'attention des antiquaires (3).

(1) Sous le Café du Forum et sous l'Hôtel du Nord.

(2) Congrès archéologique de France, t. XLIII, p. 512.

(3) Ni les unes ni les autres n'avaient été remarquées avant notre époque. Les archéologues rémois du XVIIIe siècle connaissaient bien l'inscription des thermes, mais ils n'avaient encore émis aucune conjecture relativement à leur emplacement. « Dire en quel endroit ils étaient situés, écrit l'abbé Hillet dans ses intéressantes notes sur les antiquités de Reims, c'est ce que nos découvertes ne nous ont point appris. » (Almanach hist. de la ville de Reims, 1773, p. 77.)

Digitized by Google

Voici la description qu'en faisait en 1817 M. Géruzez (1) : « Les maisons nos 14, 15 et 16 de la rue du Cloître, dit-il, conservaient encore, il y a dix ans, des traces d'anciens bains. Dans un souterrain que l'on a transformé en cave... se trouvait une masse considérable de pierres, comme dans les étuves romaines, et sur plusieurs de ces pierres paraissaient des traces de feu... Dix pas plus bas, dans une seconde cave, on trouve une voûte large de six pieds faite en ciment ou pisé... Cette voûte, qui se prolonge au loin sous plusieurs maisons, était sans doute un canal qui amenait autrefois de l'eau pour l'étuve. Des deux côtés de ce canal, il y a des niches voisines les unes des autres, de six pieds environ de hauteur et autant de profondeur. »

M. Tarbé pense que ces restes sont ceux des thermes de Constantin; il va même jusqu'à prétendre que l'inscription a été trouvée en cet endroit, mais il invoque seulement à l'appui de cette assertion le témoignage de Dom Bouquet, qui nulle part ne dit rien de semblable (2).

Il est certain qu'un édifice assez vaste a existé dans le quartier de la rue du Cloître. Plusieurs aqueducs convergent vers ce point, et l'on en suit la trace dans la rue Saint-Etienne et dans la rue de la Peirière (3). Mais quelle était la nature de cet édifice? C'est ce qu'il est bien difficile de décider.

(1) *Description historique de Reims*, t. I, p. 283-4.

(2) *Reims*, p. 299. C'est M. Povillon qui a émis le premier cette conjecture absolument dénuée de preuve. (Annuaire de la Marne, 1836, p. 317.)

(3) Un de ces aqueducs, suivant M. Lacatte (ms. cité, p. 162), a son point de départ du côté de la cathédrale, passe sous une maison de la rue Saint-Etienne (anc. n° 21), et paraît longer cette rue en prenant la direction de l'ancienne porte Basée. Il a, dit-il, 8 pieds de haut sur 3 de large, et se trouve à 20 pieds au-dessous du sol. Ses parois sont construites en pierre de

Digitized by Google

Les substructions décrites par M. Géruzez n'offrent pas un caractère assez nettement défini pour que l'on puisse se prononcer sur cette question. Rien n'empêche d'ailleurs de supposer que ces souterrains aient fait partie de thermes. Reims a pu posséder plusieurs thermes à la fois; il y en avait déjà sûrement avant le IVe siècle, et il serait tout à fait invraisemblable que cette ville eût été privée, jusqu'à l'époque de Constantin, de ces établissements qui tenaient une si large place dans la vie romaine. Mais celui que cet empereur fit construire nous semble bien avoir été situé près du Marché, pour tous les

petit échantillon; sa voûte est en craie et est « faite en forme de pointe »; à sa naissance règne une plinthe en pierre formant saillie.

En mars 1841, en creusant les fondations de la maison qui fait le coin de la rue de la Peirière et de la rue de la Visitation, on découvrit à 15 pieds de profondeur un autre aqueduc en brique et pierre de 2 pieds de large. Il semblait se diriger de l'est au sud, et passait sous la maison sise au coin de la rue des Cordeliers et de la rue Saint-Etienne.

Cet aqueduc doit avoir été déjà trouvé une première fois au XVIIIe siècle. En effet, un procès-verbal d'estimation des maisons du Chapitre à abattre pour l'établissement de la place Royale, en date du 18 décembre 1756, mentionne la découverte, à plus de 10 pieds de profondeur, dans le jardin du sieur Patouillart, avocat, situé au bout de la rue de la Peirière, d' « un caveau qui se perd sous les terres du jardin,... le dit caveau de dix pieds sous clef. » (Arch. de Reims, Diverses matières, liasse 49, n° 7).

Enfin, un troisième aqueduc, d'après les renseignements réunis par M. Lacatte, semble avoir son point de départ dans les substructions décrites par M. Géruzez, puis passe sous la maison n° 3 de la rue du Cloître, traverse la rue de la Peirière, se rend ensuite par la maison n° 2 de cette rue (auj. n° 3) jusque dans la rue de la Grue, rejoint la rue Cérès, et se dirige vers l'ancienne porte du même nom. Il est haut d'environ 8 pieds sur moins de 3 de largeur.

M. Géruzez nous apprend (*Descr. hist. de Reims*, t. I, p. 346), que le 31 mars 1812, on mit à jour, non loin de cette porte, à l'entrée de la rue Cérès, un souterrain « qui avait à peu près cinq pieds de hauteur, et où trois hommes pouvaient passer de front. Il n'était pas toujours régulier, dit-il, et l'on trouva près de l'ancienne porte un endroit plus large et circulaire où l'on pouvait s'asseoir. On a comblé une partie de ce souterrain qui menaçait ruine, mais il en reste encore sous des maisons une portion considérable dont on a fait des caves... En 1730, on en avait déjà trouvé des traces hors de la porte. » Nous

Digitized by Google

motifs que nous avons énumérés, et surtout par suite de l'examen comparatif que nous avons fait des thermes d'Arles.

Les invasions des barbares ont dû causer la ruine de nos thermes, commec elle de la plupart des édifices qui ornaient alors notre antique cité. Nos fondations de la place du Marché portent en effet sur quelques points les marques d'une destruction violente (1).

ignorons s'il en reste quelque chose aujourd'hui, et nous ne sommes pas suffisamment renseigné pour nous prononcer en connaissance de cause sur le caractère de ce souterrain. M. Géruzez pense qu'il a été construit au Moyen Age, mais nous croyons qu'il peut être un aqueduc romain rattaché à celui de la rue de la Grue, bien que ses dimensions et sa configuration semblent un peu différentes.

Un tronçon assez bien conservé de ce dernier aqueduc existe encore maintenant au second étage des caves de la maison n° 3 de la rue de la Peirière, où nous l'avons visité, il y a quelques années. Les parois offrent un revêtement de pierres de petit appareil, soigneusement maçonnées et solidement établies. Près de là, sous le sol de la rue voisine, on mit à découvert, dans des travaux de voirie exécutés en juillet et en août 1882, cinq massifs d'une épaisseur considérable, composés de moellons réunis par un ciment très dur. Ces massifs sont parallèles entre eux, et coupent la rue perpendiculairement; ils s'enfoncent à une grande profondeur, car une tranchée a été creusée jusqu'à 5 mètres environ, sans qu'on ait atteint leur base. Avant les travaux faits en cet endroit à diverses époques, ils devaient s'élever jusqu'au niveau de la chaussée; du reste, ils affleurent encore à plusieurs places, près des maisons situées à gauche en venant de la place Royale.

Voici la disposition de ces fondations lorsqu'on vient de cette place vers la rue Saint-Etienne : deux massifs, l'un de 2 m. 50 environ, l'autre de 3 m. 50 d'épaisseur, sont situés en face de la première porte de la maison n° 3. Ils sont fort rapprochés, et comprennent dans l'espace qui les sépare l'aqueduc dont nous venons de parler ci-dessus. Le prolongement de ces massifs a été retrouvé sous le corridor de la porte en question. Plus loin, à 3 ou 4 m. avant d'arriver à la seconde porte du même bâtiment, est un mur d'environ 1 m. 25 d'épaisseur. Enfin, deux murs épais d'environ 2 m. 50 sont placés à peu près vers chaque extrémité de la maison n° 9. A la suite du dernier, un massif de maçonnerie s'étend horizontalement à 3 m. au-dessous de la chaussée. Les intervalles compris entre ces murailles sont remplis d'une terre noire rapportée, et semblent avoir été comblés à une époque sensiblement postérieure à celle de la construction.

Tous ces vestiges sont sûrement d'origine romaine, mais ils sont trop incomplets pour qu'on puisse en déterminer le caractère.

(1) Voy. les notes précédentes.

Digitized by Google

Tout ce qui était resté debout à la suite de ces ravages a été démoli, sans doute au commencement du Moyen Age; les matériaux en ont été employés à des constructions nouvelles, et l'œuvre d'anéantissement s'est consommée ainsi sans obstacle, dès une époque probablement fort reculée. Déjà au XIIIe siècle, et avant même, nous pensons qu'il ne subsistait presque plus de vestiges des thermes au-dessus de la surface du sol; aucun document du moins n'y fait allusion. Le souvenir même de ce monument s'était totalement effacé, et n'était rappelé par aucune dénomination topographique. Au moment de la renaissance des études archéologiques, cet oubli a duré encore, et les caves de la place du Marché, avec leurs voûtes si curieuses, ont passé inaperçues jusqu'à nos jours.

Ces salles voûtées sont peut-être, après notre arc de triomphe, l'édifice antique le plus important que le temps ait épargné dans nos murs, et nous souhaitons vivement que l'on puisse en assurer la conservation. Malheureusement, leur situation sous la voie publique les expose à bien des chances défavorables, et il est à craindre qu'elles ne disparaissent dans un avenir plus ou moins éloigné. Maintenant qu'il en est temps encore, il serait nécessaire de les étudier avec soin, d'en faire un relevé exact, et d'en publier un plan détaillé. Celui qui entreprendrait ce travail rendrait un vrai service aux antiquaires présents et futurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX ORIGINAUX RÉMOIS

LES HÉDOIN DE PONS LUDON

1739-1866

Par M. V. Diancourt, *Membre titulaire*

La rue Saint-Hilaire n'est pas encore, à l'heure présente, une des voies monumentales de la ville de Reims, bien que la démolition des remparts au pied desquels elle aboutissait jadis, lui ait donné l'air et le dégagement qui lui manquaient. C'était, il y a trente ans, une ruelle tortueuse et maussade. Lorsqu'on se dirigeait vers la rue du Marc, on rencontrait à gauche, quelques pas avant son débouché sur la rue du Temple, une masure lézardée, crevassée et délabrée, dont le premier et unique étage surplombait le rez-de-chaussée, menaçant dans sa décrépitude la sécurité des passants. Une porte basse du XVIe siècle, d'étroites fenêtres à double ceintre, ornées de sculptures gothiques, et dont les châssis à guillotine dissimulaient l'absence de rideaux derrière leurs vitres verdâtres et estompées de poussière; tel était l'aspect extérieur du logis.

Quand un visiteur, un curieux, un bibliophile voulait pénétrer au dedans, il ne trouvait sous sa main ni cordon de sonnette, ni marteau pour annoncer sa présence; mais s'il n'était pas un profane, s'il était un familier de la maison, il lui suffisait de secouer un anneau de fer enchâssé dans une poignée du même métal fixé sur la porte. A l'appel discordant de ce bruit de ferraille répondait de l'intérieur

Digitized by Google

une voix puissante, sonore, entrecoupée de quintes de toux, d'objurgations, d'appels à la patience ; un pas lourd résonnait sur les marches d'ùn escalier, un œil se montrait derrière la grille d'un judas, la porte s'entr'ouvrait, et le maître du logis apparaissait.

Lorsqu'il avait opéré la reconnaissance du visiteur à l'aide d'une loupe enchâssée dans l'œil droit, il l'introduisait, refermait la porte avec précaution, poussait le verrou avec soin, et s'engageait le premier sur les marches vacillantes d'un escalier vermoulu dont la rampe était une corde devenue luisante par un long usage. Cet escalier, lorsqu'on en avait franchi une dizaine de marches, aboutissait à un premier palier, sur lequel s'ouvrait une pièce où, dans le demi-jour qu'y laissaient pénétrer des volets toujours clos, l'œil apercevait vaguement un amoncellement de volumes entassés sur les rayons, les tables, les chaises, empilés dans des bannettes et des corbeilles dont le trop-plein s'effondrant sur le sol, ne laissait qu'un étroit passage au pied hésitant du visiteur. Au-dessus, planant sur ces monceaux de livres, une planche suspendue au plafond portait cette devise peinte en lettres majuscules : *Otium cum dignitate,* formule libellée en l'honneur de la vie exempte d'occupations vulgaires, pratiquée par deux générations de bibliophiles qui l'avaient successivement adoptée, mais que dans les derniers temps leurs livres délaissés auraient également pu s'appliquer.

Tout le monde n'était pas admis dans cette nécropole du bouquin ; les intimes seuls obtenaient parfois la faveur d'y jeter un coup d'œil rapide et d'y pénétrer discrètement. Le commun des visiteurs passait devant la porte close et montait quelques marches de plus. On arrivait alors, toujours précédé

Digitized by Google

du maître du logis, dans une grande pièce qui lui servait tout à la fois de salon, de salle à manger, de bibliothèque et de chambre à coucher; car c'était là qu'il recevait, lisait, mangeait et dormait. Dans cette pièce d'honneur de l'habitation un certain ordre apparaissait dans le désordre; une propreté relative se devinait sous la poussière. Là étaient les vitrines, les vieilles armoires de chêne, les bahuts recouverts de tapisserie qui contenaient les livres de choix et les portefeuilles bondés de gravures et débordant de paperasses. Sur les murs, de graves portraits de parents ou de gens de lettres et quelques figures de femmes étonnées d'être là, des gravures anciennes qu'on entrevoyait sous leurs verres devenus opaques, quelques vieilles toiles noircies par la fumée d'un siècle, des bronzes et des statuettes dont la nudité se dissimulait sous les toiles dont les araignées les avaient vêtues.

C'est là que deux personnages bizarres, érudits, bibliophiles et maniaques, ont vécu pendant les trois quarts d'un siècle. Ils étaient de la race de ceux qu'on nomme aujourd'hui des excentriques, types d'une originalité parfois cherchée, d'une extravagance souvent de parti-pris, au demeurant figures peu dignes du burin de l'histoire, mais qui peuvent fournir quelques lignes à la chronique du vieux Reims, et devant lesquels à ce titre on peut s'arrêter un instant.

Lors du décès du dernier de la famille, en 1866, ses livres et ses papiers furent vendus en bloc, avec ses meubles, ses curiosités et ses tableaux, à un brocanteur parisien qui, effrayé de l'amoncellement de paperasses et de bouquins dont il était devenu l'heureux possesseur, n'eut rien de plus pressé que de se débarrasser du trop-plein de ses richesses en faveur des bouquinistes et des revendeurs rémois qui

Digitized by Google

les achetèrent et les revendirent à la corbeille. C'est là que des curieux et des fureteurs intrépides purent se livrer à la chasse des anciennes brochures, des manuscrits et des feuilles volantes de tout genre, que deux générations de collectionneurs monomanes avaient recueillis, annotés, compilés et empilés pendant quatre-vingts ans. La joie de ces dénicheurs d'oiseaux rares, de ces déterreurs de choses mortes n'était pas sans mélange : chasse laborieuse et maigre gibier, beaucoup à laisser, peu à prendre, moins encore à garder.

En somme, mince résultat à mettre sous les yeux d'un public qui n'a guère de temps à perdre. Aussi, en évoquant d'abord devant lui la plus originale de ces deux figures, celle du père, que notre génération n'a pas connue, nous efforcerons-nous, dans le succinct exposé de cette existence agitée, d'être concis en parlant d'un homme qui débordait de prolixité, et de mener rondement l'étape, dans l'espoir d'être suivi jusqu'au bout.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HÉDOIN DE PONS LUDON MALAVOIS

1739-1817

I

Joseph-Antoine de Pons Ludon est né à Reims en 1739. Cette date était mémorable à ses yeux, car il la rappelait en tête de chacun de ses écrits. Elle figurait naturellement au début d'une sorte d'autobiographie qu'il se proposait de publier et dont nous n'avons retrouvé que les premières pages, les seules probablement qu'il ait écrites. Une des copies que nous avons sous les yeux était précédée des lignes suivantes :

Mémoires de J.-A. de Pons Ludon,
apôtre, martyr de la vérité et de la liberté,
aux 18e et 19e siècles.

Ils étaient dédiés au premier consul Bonaparte. Un autre exemplaire portait le titre qui suit :

Mémoires de Pons Ludon,
indompté par les vexations du 18e siècle.

Digitized by Google

On voit qu'il ne prenait pàs son lecteur en traitre et qu'avec lui on savait tout de suite à qui l'on avait affaire.

Son nom lui venait d'un petit domaine situé entre Reims et Cormontreuil, qui figure dans les actes du xve siècle sous la qualification de Poncel-Œudon dont par corruption on a fait Pons Leudon, puis Pons-Ludon.

L'*ex-libris* de sa bibliothèque renferme les armoiries qu'il s'est fabriquées lui-même et où il a fait entrer les armes d'Haudoin d'Œilly, des Colbert auxquels sa famille se rattachait par alliance, et des Rogier auxquels il appartenait par sa ligne maternelle.

Bien plus, il s'appuyait sur un passage de l'Histoire de France de Vély, pour revendiquer comme aïeul un courtisan du nom d'Hédoin qui aurait pu être le gendre de Louis-le-Débonnaire, au même titre et par les mêmes procédés qui avaient fourni au légendaire Eginhard l'heureuse fortune de devenir celui de Charlemagne. Mais Hédoin n'eut pas la même chance que son modèle : on le mit à mort, au lieu de lui faire épouser la princesse. Rien absolument ne rattachait notre héros à cet Hédoin du ixe siècle, dont il ne descendait ni directement, ni indirectement, ni par la main droite, ni par la gauche. La ressemblance du nom lui avait paru un titre suffisant pour se décorer de cet ancêtre; il l'avait jugé de bonne prise et l'avait gardé. « Si le fils de Charlemagne « avait eu l'esprit de son père, écrit-il à ce sujet, les « descendants de la victime de l'atroce aristocratie « de Louis Ier, très peu débonnaire envers mon au- « teur, auraient eu une généalogie presque égale à « celle du premier baron chrétien ou de Montesquîou « Fézensac qui prétend dater de Clovis. »

Digitized by Google

Il faisait du reste bon marché de sa noblesse, de ses alliances et de son arbre généalogique, lorsqu'il les jugeait inutiles ou compromettants. Dans un placet que nous avons sous les yeux et qu'il adressait au Directoire, il se qualifie ainsi : J.-A. Hédoin (Pons Ludon), né roturier en 1739.

II

Il avait fait ses études à l'Université de Reims dont il avait quitté les bancs en 1755, pour entrer dans une étude de procureur où il passa deux ans. Après avoir été incorporé aux gendarmes de la garde, il servit dans les volontaires de Belle-Isle; et sur la frégate de ce nom, il fit une campagne de quelques semaines contre les Anglais. Ce fut l'unique, mais il la rappela si fréquemment, qu'un soldat qui aurait suivi toutes les armées de la République et de l'Empire aurait paru avoir à produire moins de titres que lui dans l'énumération de ses services.

Entré au régiment d'Eu comme enseigne, son caractère difficile lui suscita quelques méchantes affaires qui l'obligèrent à le quitter. Il ne fut pas plus heureux au régiment des volontaires américains : après avoir été promu au grade d'aide-major, il fut, à la suite de démêlés avec ses chefs, privé de son emploi.

Cette mesure rigoureuse eut une influence aussi fatale que décisive sur sa destinée. Sa vie militaire était finie; mais devant lui s'ouvrait une longue carrière d'interminables réclamations contre l'injustice

Digitized by Google

dont il se prétendait victime, de requêtes à tous les pouvoirs, de sièges de tous les ministères, de protestations, de déclamations et de récriminations adressées à tous les gouvernements desquels il n'obtint d'autre satisfaction, si c'en est une, qu'une longue série d'emprisonnements qui lui furent aussi libéralement octroyés par l'ancien régime que par le nouveau.

L'avénement de Louis XVI au trône lui fournit l'occasion d'entrer en campagne ; c'est à lui qu'il adressa son premier placet. Il se rendit à Compiègne, où la cour se trouvait alors, et fit remettre au roi un mémoire qui resta sans réponse. Il en conclut que le nouveau monarque était un pauvre homme. Il lui présenta à Reims, lors du sacre, une requête imprimée qui n'eut pas plus de succès. « Ce qui me « confirma, écrit-il dans ses mémoires, dans le dire « de Le Pelletier de Saint Fargeau qui le dévoua à « la mort, lors de son premier lit de justice, et lui « tint parole en 1793. »

L'échec de ces deux tentatives ne le découragea pas. Deux ans après, il se rendit à Versailles pour faire parvenir une nouvelle supplique au souverain. Il était d'usage, les jours où le roi chassait, d'ouvrir les appartements au public. Entré comme curieux, Hédoin glissa sa lettre sous un des flambeaux garnissant la cheminée de la chambre royale. Cette lettre fut portée par le maréchal des menus, « le vil Duras, « gentilhomme de la chambre, académicien comme « on sait, au sot ministre Saint-Germain contre le- « quel je demandais justice au souverain. » Ce tudesque bâtonnier des armées françaises (on sait qu'il avait introduit la punition disciplinaire des coups de plat de sabre), fit emprisonner le pétitionnaire. On le conduisit à l'Abbaye.

Digitized by Google

Le flot des suppliques, mémoires, requêtes, doléances qui chez lui coulait de source ne fut pas arrêté par cette mésaventure. Il profitait de l'entremise de tous ceux qui venaient le visiter, pour faire parvenir ses plaintes au chancelier et au procureur général. Ce furent eux qui se lassèrent. On lui envoya un inspecteur de police pour lui offrir sa liberté, s'il s'engageait à ne plus se plaindre. « Je le renvoyai à son « maître avec la même dignité que Mirabeau congé- « dia le maître des cérémonies qui voulait fermer le « jeu de paume de Versailles. » On ordonna alors son transfèrement au fort de Ham. Toutefois, avant son départ, son geolier lui présenta une note de vingt-quatre livres pour le lit qu'il lui avait fourni pendant un mois. « Va, lui dis-je, je ne ferai pas l'insulte au « roi de te payer le gîte qu'il me donne dans une de « ses maisons. — Mon vilain ne fut pas content de « mon grand savoir-vivre, et nous nous quittâmes à « ne plus nous revoir. »

III

Arrivé à Ham au commencement de février, il y resta jusqu'à Pâques. Son séjour n'y fut pas trop pénible, grâce à la société de quelques compagnons de captivité qui menaient joyeuse vie dans la prison d'état. On y donnait des soirées et des concerts auxquels les habitants de la ville étaient conviés. Parmi ces derniers, une dame avait été l'objet des assiduités

Digitized by Google

de notre héros ; il lui avait adressé des madrigaux que malheureusement elle avait peu goûtés. Elle accueillait plus favorablement les vœux d'un autre prisonnier avec lequel elle correspondait. Or, c'était Hédoin qui, avec une rare abnégation, rédigeait les lettres enflammées de son heureux rival. Sa prose, sous ce pavillon étranger, avait plus de succès que n'en avaient eu ses vers. Il s'en vengea par une inoffensive épigramme :

Dame Alix, pour qu'on n'en glose,
Disait hier, entre autre chose,
Que mes vers étaient sans pouvoir.
Voyez quelle métamorphose !
Elle a changé du blanc au noir.
Elle lit et relit ma prose....
Sans le savoir.

Il eut pendant son séjour à Ham une distraction d'un autre genre. Il reçut un jour une lettre d'un jeune chanoine de ses amis qui réclamait de lui un service assez délicat. On sait que l'*histoire philosophique des établissements dans les Indes*, de l'abbé Raynal, dans laquelle Diderot avait introduit quelques pages peu orthodoxes, avait été condamnée par le Parlement. Néanmoins, moyennant un pot de vin de trente mille livres au chancelier Maupeon, on avait obtenu l'autorisation tacite d'en faire une édition clandestine. Un jeune parent d'Hédoin appartenant à l'ordre des Prémontrés, voulut, en dépit de sa robe, prendre sa part du succès et du scandale. Il fit paraître à Montargis, sous le titre d'*Esprit de Raynal*, un extrait des propositions les plus hardies contenues dans l'ouvrage.

La police s'émut, intimida le libraire qui débitait le volume, en le menaçant de révocation s'il n'en faisait

Digitized by Google

connaître l'auteur. Le jeune récollet prit peur à son tour et chercha à conjurer le péril. Il alla relancer son parent Pons Ludon dans la prison du Ham, et lui demanda de prendre publiquement la responsabilité de l'œuvre incriminée, responsabilité légère pour lui qui était déjà sous les verroux. Ce petit scandale n'avait rien qui pût déplaire à notre héros. Il écrivit à Pidansat de Mairobert qui publiait alors *les Mémoires secrets de la république des lettres*, pour l'autoriser à faire connaître que c'était lui, Hédoin, qui était l'auteur de l'*Esprit de Raynal*. Pidansat ne se fit pas prier pour insérer dans son recueil la notification qu'on lui demandait, et il la produisit en ces termes : « Le crime « de ces imprimeurs (qu'on venait de destituer) est d'a- « voir imprimé et répandu un livre ayant pour titre « l'*Esprit de l'abbé Raynal*. Quoique son ouvrage *des « établissements des Européens dans les deux Indes* soit « toléré, on ne veut pas qu'on en quintescencie le « poison dans un extrait encore plus dangereux. « C'est un fou de Reims, nommé Hédoin, qui a « composé ce livre au château de Ham où il est ren- « fermé » (Mémoires de Bachaumont, 16 juin 1777.)

Cette nouvelle à la main n'avait dans ces termes rien de flatteur pour notre concitoyen qui la fait suivre de la note suivante : « Fort de mon aveu sur « l'*Esprit de Raynal*, le maraud Pidansat, qui tra- « vaillait aux mémoires de Bachaumont, m'y colloque « sous un signalement ridicule; et voilà l'histoire « des réputations. » Mais comme il n'est pas dans sa nature de recevoir un coup sans le rendre, il ajoute, à titre de renseignements sur Pidansart, *dit* de Mairobert, que cet écrivain, espion de police, avait fait son droit à Reims, par paresse, car on y obtenait, moyennant trois cents livres, ses lettres de licence.

Digitized by Google

IV

C'est pourtant à Pidansat qu'il dut la connaissance et l'affection d'une femme charmante qui avait, à vingt ans, déserté le domicile conjugal pour vivre libre à Paris. Ses moyens d'existence étaient inconnus, et elle était un peu besogneuse. L'amoureux rémois, qui n'était pourtant pas beaucoup plus prêteur que la fourmi de la fable, lui avança un jour cent cinquante livres qu'elle ne lui rendit jamais, et que, chose plus étonnante, il ne lui réclama pas, se contentant probablement des arrérages.

Cette fée bienfaisante fit ouvrir les portes de sa prison ; grâce aux relations qu'elle possédait, elle obtint sa mise en liberté. La lettre de cachet qui ordonnait son élargissement, l'exilait à trente lieues de Paris. Cette trêve fut de courte durée : ayant obtenu la levée de son exil, il reprit le chemin de la capitale, pour solliciter avec modération, dit-il. Ce mode de procéder, nouveau pour lui, ne semble pas avoir eu de meilleurs résultats que l'autre, aussi ne tarda-t-il pas à revenir à ses anciennes habitudes.

Pour concilier la sécurité de sa personne avec les violences de langage dont il comptait user sans mesure, tout en faisant imprimer à Reims un factum injurieux pour le pouvoir, il passa la frontière et se rendit à Liège chez un de ses parents. C'est de là, en parfaite sécurité contre les nouveaux ressentiments qu'il allait provoquer, qu'il adressa, « avec une loyauté

Digitized by Google

digne de Bayard », dit-il, un exemplaire de sa diatribe au ministre.

Quelques semaines après, enhardi par le silence qui s'était fait sur son dernier exploit, il commit l'imprudence de rentrer à Reims. Une escouade de maréchaussée vint l'y arrêter la nuit dans son domicile ; et malgré ses inutiles et violentes protestations, le reconduisit au château de Ham, où il commença un nouveau séjour. Il n'y fut pas beaucoup plus malheureux que la première fois ; mais deux ou trois mois s'étant écoulés sans qu'il entendît sonner l'heure de sa libération, il résolut de se la procurer lui-même, en s'évadant.

Ce jour-là, le commandant du fort offrait le café aux notables de la ville. L'aide-major, retenu à la chambre par un accès de goutte, s'en rapportait à la surveillance de l'invalide de service. Hédoin, profitant du moment où ce dernier était occupé à répéter sur une cloche l'heure qui sonnait à l'horloge de la ville, s'élança sur le pont-levis baissé, menaça d'un pistolet vide le factionnaire de garde et gagna la porte extérieure du fort, en essuyant un coup de mousquet qui ne l'atteignit pas. Il échappa, grâce au taillis d'un bois voisin, aux recherches dont il était l'objet, et parvint à gagner la ville de Roye, d'où il se rendit à Paris.

Mais la vie sédentaire que sa situation précaire lui imposait, ne pouvait longtemps convenir à cette nature agitée. Désirant se renseigner sur ce qu'il avait de mieux à faire dans la position périlleuse qu'il s'était créée, il pensa que le moyen le plus simple, sinon le plus sûr, était de s'en informer lui-même à la police. Il s'adressa à un employé supérieur auquel il exposa son affaire sous un nom supposé et demanda ce qu'il fallait faire pour obtenir une libération en règle. Le policier n'eut pas de peine à

Digitized by Google

deviner qu'il était en présence du héros de l'aventure. Il lui donna le conseil de venir le trouver à son bureau le jour même à midi, lui promettant de le mettre en présence du lieutenant de police qui certainement l'écouterait avec plaisir. Il se retira fort satisfait ; et il allait donner dans le panneau, lorsqu'un ami plus clairvoyant lui fit ouvrir les yeux sur le piège trop grossier qui lui était tendu.

Il passa de nouveau la frontière et se réfugia aux Deux-Ponts. Après y avoir vécu pendant quelques semaines dans la société des typographes alors nombreux dans cette ville, il se lassa de son exil et sollicita l'autorisation de rentrer à Reims ; il l'obtint, ainsi que la levée de la lettre de cachet sous le coup de laquelle il était resté.

V

L'année suivante, en 1778, il acheta l'office de rapporteur au tribunal des maréchaux de France au siège d'Epernay, où il dut transporter son domicile. Il y fit connaissance du lieutenant particulier du bailliage, qui avait trois filles. L'aînée et la troisième étaient mariées : la seconde, qui coiffait sainte Catherine, avait trente ans, lui quarante ; ils n'avaient plus ni l'un ni l'autre le temps de la réflexion ; ils se marièrent. Cette union ne fut pas heureuse, bien qu'elle n'ait pas été stérile ; son épouse lui donna trois fils. Les deux aînés moururent jeunes, le dernier, dont nous parlerons plus tard, est mort octogénaire, en 1866.

Digitized by Google

Les dix années qui précédèrent la révolution furent la période la moins orageuse de la vie d'Hédoin. Il s'occupa, en dehors des devoirs de sa charge, de travaux littéraires, d'études et de polémiques qu'il adressait à divers journaux (notamment au *Courrier de l'Europe* que publiait à Londres son compatriote Linguet, avec lequel il était en correspondance.

Il avait fait imprimer en 1767 un *Essai sur les grands hommes de la Champagne* qui, s'il lui valut peu de renommée, lui suscita de nombreuses inimitiés. Il en fut cependant complimenté par Grosley, de Troyes, auquel il en avait adressé un exemplaire. Il est vrai que celui-ci glisse au milieu de ses félicitations l'aveu qu'il n'a pas lu l'ouvrage qu'un ami lui a emprunté au moment où il le recevait. Pons Ludon ne reçut pas moins avec satisfaction cette eau bénite de cour qui faisait contraste avec les reproches et les injures qui l'assaillaient de tous cotés. « Je n'ai trouvé que des loups, écrit-il, dans ce pays de moutons. » On fit à sa brochure, en somme fort insignifiante, l'honneur de la proscrire : on en interdit la vente à Reims. Il en avait envoyé un exemplaire au conseil de ville en l'accompagnant de la lettre suivante :

« Messieurs,

« Si j'ai tant tardé à vous faire part de ma pro-
« duction, c'est que j'ai voulu que le temps eut (*sic*)
« fait oublier les sarcasmes que le cynisme de la cri-
« tique s'est permis sur ma brochure. Avec plus de
« raison que ce sage de l'antiquité applaudi d'un
« nombreux auditoire, je me suis écrié : aurais-je
« proféré quelques sottises? Cette réflexion humi-
« liante pour l'amour-propre, m'a fait relire mon
« *essai* et je n'y ai vu que la vérité, nue, je l'avoue.

Digitized by Google

« Cette nudité aura offusqué ceux qui n'osent se « considérer eux-mêmes que sous des ornements « étrangers qui, selon eux, les distinguent, mais en « effet qui les rendent plus ridicules encore. Pour « vous, Messieurs, exempts de ces préjugés et de « toutes ces petites haines particulières, je vous « adresse avec confiance mon ouvrage, pour être à « jamais dans vos archives la preuve non équivoque « des sentiments respectueux avec lesquels je suis « très profondément, Messieurs, votre très humble « et très obéissant serviteur,

« Hédoin de Pons Ludon. »

Le registre des délibérations fait suivre cette reproduction des lignes suivantes : « La compagnie a « conclu que le livre de M. Hédoin de Pons Ludon, « qui a pour titre : *Essai sur les grands hommes « d'une partie de la Champagne par un homme du « pays*, ensemble sa lettre, lui serait renvoyé dans « l'instant, ce qui a été fait. »

C'est probablement à la suite et comme représaille de cette avanie, qu'il exécuta une plaisanterie restée légendaire à Reims. Il fit porter et placer sur plusieurs rangs un certain nombre de cruches devant l'hôtel-de-ville. Puis il se mit à circuler au milieu d'elles ; aux passants intrigués qui lui demandaient le mot de l'énigme, il répondait imperturbablement : Je me promène dans le conseil de ville.

Toujours peu respectueux à l'égard de l'édilité rémoise, il raillait, quelques années plus tard, et non sans raison, une décision du conseil municipal qui avait délégué, en janvier 1806, quatre de ses membres pour aller à Strasbourg complimenter Napoléon sur l'heureux succès de la campagne qui

Digitized by Google

venait de se terminer. Il leur décocha l'épigramme suivante :

Quatre Rémois des plus subtils esprits
Vont à nos frais dépenser grosse somme,
Pour aller dire au vainqueur d'Austerlitz :
Sire, vous êtes un grand homme.

VI

Un jour cependant il fit trêve à ses attaques réitérées contre ses concitoyens; il entreprit de les défendre. Il écrivit une pièce de théâtre qui n'eut jamais, il est vrai, les honneurs de la représentation. Nous l'avons trouvée manuscrite dans ses papiers. Les feuilles en sont réunies par une faveur rose aujourd'hui fortement passée et la couverture porte ce titre : *Le Champenois à Paris, ou le proverbe faux*. Ce marivaudage que Marivaux eût désavoué, et dont le héros était un Champenois homme d'esprit, tendait à démontrer le mal fondé du proverbe des quatre-vingt-dix-neuf moutons.

Malheureusement il ne sut pas donner à ce personnage plus d'esprit qu'il n'en avait lui-même ; il ne fit pas mentir le proverbe; ce qui lui attira l'épigramme suivante :

Un Champenois se mit dans la cervelle
Le dessein de venger son pays outragé;
Mais la vengeance fut si belle,
Qu'il renforça le préjugé.

Digitized by Google

La muse comique était restée sourde à son appel ; il se le tint pour dit, et se tourna d'un autre côté. Contemporain de Rétif de la Bretonne, il avait comme lui des « idées singulières ». S'il n'écrivit pas le *mimographe*, le *pornographe* et autres *graphes* de son émule, il en barbouilla suffisamment de papier, pour fournir la matière d'un ou de deux volumes qu'il eut la sagesse de ne pas faire imprimer, et que nous avons retrouvés inédits dans ses portefeuilles.

Voici deux de ces élucubrations, à titre de spécimen. Dans l'une d'elles il s'occupe du suicide ; il cherche un remède à ce qu'il appelle un travers, et voici celui qu'il propose :

« Il faudrait établir un cours de consolation, où « les sujets seraient admis indistinctement dans « l'obscurité. Là, un professeur sûr de ses principes, « parlerait pendant une demi-heure environ sur la « nécessité de souffrir. Ensuite, un des auditeurs « exposerait à haute voix (toujours dans l'obscurité « pour assurer l'incognito) sa position, sur laquelle « il recevrait du professeur l'application de la morale « à la chose... Mon plan admis, on dira dans Paris : « j'ai de l'humeur, je suis affecté de chagrin, allons « au cours de consolation ! Pour y arriver, les objets « distraient, c'est déjà un point ; on entre incognito « dans un salon où l'on ne voit goutte. Le mouvement « de ceux qui s'y sont rendus avant ou qui sur- « viennent à la file, ramène peu à peu, en faisant « voir qu'on n'est pas seul à plaindre. Enfin le pro- « fesseur entre de son côté et adresse un discours à « ses auditeurs, dont les idées noires se dissipent « peu à peu... L'heure fixée arrivant, l'assemblée se « remet à huitaine et chacun se dit :

« Allons, faisons-nous un effort,
« Il n'est pas temps que je cesse de vivre... »

Digitized by Google

Il est probable que si cette idée avait pris corps et que le cours de consolation eût ouvert ses ténébreuses séances, il s'y serait glissé d'étranges auditeurs, et que tout au moins la gaieté française aurait trouvé là une admirable occasion de se donner carrière, au point de dérider les fronts les plus sombres et d'amener par une invincible hilarité les conversions les plus inattendues.

C'est un côté de la question qui semble avoir échappé à la sagacité de l'auteur. Engagé sur cette pente humanitaire, il passe en revue toutes les questions et tous les problèmes sociaux. Il se préoccupe de la peine de mort qu'il croit devoir maintenir; mais il entend supprimer le bourreau. « Pour donner « la mort aux criminels, écrit-il, il suffirait de leur « couper le sifflet de la gorge. Ce serait une simple « corvée qui serait imposée au dernier perruquier « admis dans la communauté. Un fauteuil à raser « serait élevé sur une estrade en guise d'échafaud. « On y attacherait le patient; puis le frater, en lui « faisant la barbe, finirait l'opération par le coup du « rasoir. Une aussi légère exécution n'aurait rien de « déshonorant pour l'exécuteur qui ne la ferait qu'une « fois, et qui, de droit, raserait le lendemain le lieu- « tenant criminel et le commandant de la maré- « chaussée, pour se réhabiliter aux yeux du public « esclave du plus sot préjugé. » — Entendu qu'avec ces deux clients de distinction, il ne faudrait pas de distraction, et que le coup du rasoir ne serait pas de mise.

Nous ne le suivrons pas dans ses autres hallucinations sur les divers objets qui préoccupaient ou passionnaient alors l'opinion publique : l'abolition des corvées, le sort des femmes, le divorce, le luxe et une foule d'autres questions qui servaient de tremplin

Digitized by Google

à ses exercices de voltige littéraire, et pour chacune desquelles il trouvait des arguments et des solutions dont nous avons donné un aperçu.

VII

Ces délassements philosophiques et littéraires, enfants inoffensifs et morts-nés de ses loisirs forcés, de cet *otium cum dignitate* dont il avait fait sa devise, sans doute par ironie, ne pouvaient suffire à ce besoin d'agitations et de querelles qui ne cessait de bouillonner en lui. A la suite d'une de ces incartades si fréquentes dans sa carrière batailleuse, il fut, en 1787, suspendu de ses fonctions de rapporteur du point d'honneur. Il ne subit pas cette disgrâce sans d'amères récriminations. Suivant son habitude il protesta ; il réserva ses droits et actions. « Cette expression républicaine avant le temps, écrit-il dans un « mémoire imprimé en 1804, m'a valu, au grand « dommage de mes affaires, un mois de prison « (ayant douze pièces de vin précieux sur le pressoir, « outre femme et enfants). » Il oublie de mentionner que dans sa protestation contre la mesure qui l'avait atteint, il avait accusé le président du tribunal dont il était rapporteur de rançonner les officiers qui en étaient justiciables.

Lors de sa libération, l'agent qui l'avait arrêté lui réclama douze livres pour sa peine ; il protesta, mais il dut s'exécuter. Chacun de ses emprisonnements

Digitized by Google

était régulièrement suivi de la présentation d'une carte à payer qui lui paraissait à bon droit de la part des agents du pouvoir une plaisanterie qu'il ne goûta jamais.

La privation de sa place lui permit de quitter Epernay et de rentrer dans sa maison de Reims. Au moment où il reprend ainsi sa liberté d'action, celui de la crise approche; les esprits s'agitent, les têtes fermentent, les discussions et les polémiques se multiplient, les brochures pleuvent, les pamphlets éclatent : son heure est venue.

Cette année là, l'académie de Châlons avait mis au concours la question suivante : « Quels sont les meilleurs moyens d'exciter et d'encourager le patriotisme dans une monarchie ?.. Il libella une réponse, mais ce ne fut pas à cette académie qu'il l'adressa ; « c'est être réellement dupe, dit-il, que de travailler pour l'académie de Châlons. » Il envoya à l'assemblée des notables réunis dans cette ville son travail, ou plutôt son pamphlet, car sa réponse n'était qu'une prise à partie de tous les fonctionnaires de la province. La lettre accompagnant l'envoi de ce factum était ainsi conçue : « Ce n'est pas un célibataire isolé qui vous « écrit, c'est votre égal, un père de famille, toujours « l'apôtre et souvent le martyr de la vérité, qui lui « donne l'essor, et dont le patriotisme exalté doit « faire explosion dans le foyer même du patriotisme. « Signé : Hédoin de Pons Ludon, né en 1739, lieute- « nant en 1757, capitaine en 1771, spolié en 1773, vété- « ran en 1776, victime de trois lettres de cachet expi- « rées en 1787 à Reims. » L'assemblée passa à l'ordre du jour; mais les presses de Bruxelles, de Liège, de Neuwied et de Bouillon multiplièrent les exemplaires de ce libelle dont le scandale était la seule satisfaction qu'il pouvait en attendre.

Digitized by Google

Encouragé par ce demi-succès, il reprit, avec une obstination aussi stérile qu'acharnée, ses infatigables démarches contre les divers ministres de la guerre de toutes les couleurs et de toutes les opinions qui se succédèrent au cours des événements. Nous abrégerons le récit de cette interminable et monotone odyssée. En 1791, le ministre de la Tour du Pin lui avait promis la restitution de son grade et la croix de Saint Louis ; rien ne vint. Il s'adressa à l'assemblée nationale qui avait rendu en 1791 un décret en faveur des officiers spoliés au nombre desquels il se plaçait. Sa pétition fut renvoyée au comité de la guerre. Le rapporteur, harcelé et lassé par six mois de sollicitations et d'objurgations, se débarrassa de ses importunités en lui donnant une lettre pour le ministre Narbonne. « J'abordai, dit-il, cette poupée « de cour et j'en reçus, les yeux baissés, tant il était « honteux, cette réponse à la Bontemps : J'en parlerai « au roi. Qu'on m'excuse une réflexion : Quand un « animal baptisé parvient au ministère, il fait vœu *in* « *petto* d'être le souple mannequin d'un autre animal « nommé premier commis. »

Il obtint pourtant une réponse ; on lui dit qu'il résultait de ses états de service, qu'il n'avait jamais eu de grade supérieur à celui de lieutenant, et qu'il ne pouvait espérer qu'une compagnie d'infanterie. Repoussant fièrement cette offre qu'il juge indigne de son mérite, il répond au ministre : « On trompe votre inexpé- « rience ; messieurs les commis savent bien éluder « les anciennes et les nouvelles ordonnances pour « eux et leurs amis » ; et il termine sa lettre par ces paroles amèrement railleuses : « Gardez, Monsieur, « vos compagnies pour vos condisciples de collège « ou de garnison, et n'oubliez pas que vous êtes

Digitized by Google

« maréchal de camp pour avoir vécu presqu'autant « que j'ai servi. »

Cette missive soulageait sa rancune, mais n'avançait pas ses affaires. Les ministres passaient vite alors ; il ne cessa de donner successivement l'assaut de ses réclamations à tous les détenteurs plus ou moins éphémères du portefeuille de la guerre, avec le même résultat toujours négatif. La seule satisfaction qu'il obtint, il ne la dut qu'à lui-même : on lui refusait le grade de lieutenant-colonel, il en prit le titre et le garda. Il en mentionne cependant une autre, bien gratuite, dit-il ; les nommés Saint-Paul et Lalain (deux employés du ministère) furent guillotinés ensemble. « Ces deux coquins, écrit-il, outre leurs crimes constatés au tribunal révolutionnaire, le méritaient à mon égard. »

VIII

Il dénonça un jour à la Convention Pache, Bouchotte et autres, se faisant fort en même temps d'équiper tout un bataillon, sans qu'il en coutât un centime à la république. Cette seconde partie de sa communication lui valut, dit-on, les honneurs de la séance. Malheureusement pour lui la nouvelle de ce succès parvint à Reims, et la société populaire de cette ville crut devoir éclairer l'assemblée par la déclaration suivante qu'elle publia dans son journal : « La société populaire a vu avec surprise dans les « papiers publics que le citoyen Hédoin, né à Reims

Digitized by Google

« en 1739, se disant lieutenant-colonel, a voulu in-
« terrompre vos moments précieux par l'offre d'un
« bataillon, etc... Législateurs montagnards, vous
« avez besoin de connaître la vérité ; c'est aux Jaco-
« bins de vous la dire. En conséquence, la société
« populaire de Reims vous prévient que le pétition-
« naire Hédoin est généralement reconnu dans cette
« commune pour une tête mal organisée, souvent
« dangereuse par ses dénonciations fréquentes, dé-
« nuées de preuves, qu'il n'a jamais servi, etc., etc.. »

Il écrivit au rédacteur du journal qui avait publié cette pièce : « Ceux qui ont sali votre numéro du 12
« germinal de la diatribe violente dont ils ont voulu
« me conspuer, sont bien bêtes, s'ils ont cru que leur
« poison mal distillé ne céderait pas au contre-poison que je manipule. » Malgré cette manipulation, son républicanisme, si bruyant qu'il fût, était discuté. Il avait été dénoncé par une accusée chez laquelle on avait trouvé une lettre de lui dans laquelle on lisait la phrase suivante : « Courage, madame, bientôt les
« coqs ch.... (chanteront ?) sur les canons de la ré-
« publique et nous gagnerons et triompherons des-
« sus les sans-culottes. »

Malgré ses dénégations accompagnées de l'offre de sa tête, si cette lettre, à dire d'experts, était reconnue comme étant de sa main, et bien qu'une perquisition faite dans ses papiers n'eût rien révélé à sa charge, il fut arrêté. On l'emprisonna au grand séminaire, en compagnie, dit-il, de cent quatre-vingt-dix aristocrates. Il s'y trouva, à ce qu'il raconte, avec trente suspects d'après la loi, tels qu'ex-nobles, parents et femmes d'émigrés ; le reste était vieux moines, caillettes imbéciles, etc.

Là encore une question d'argent vint ajouter aux ennuis de sa captivité. On lui réclama une somme

Digitized by Google

de cinquante livres pour son contingent dans les frais de la prison. Un membre du bureau, ban-
« queroutier comme plusieurs de ses collègues,
« sourd comme un pôt, bête comme un âne, vint
« pour me persuader de la légitimité de l'impôt.
« L'entendre, le réfuter et le confondre ne fut que
« l'affaire d'un instant. Mais plus éloquent que moi,
« il fit prendre par le directoire un arrêté liberticide
« par lequel, en violant la loi insolemment et en
« l'invoquant dérisoirement, un garde national con-
« tre-révolutionnaire m'arracha malgré mes cris et
« mes protestations de ma paisible cellule, pour
« m'écrouer nocturnement dans une autre prison. »

C'était à la Belle-Tour qu'on le transférait. C'est de là que partit une pluie de dénonciations, de doléances et de polémiques : plaintes au président de la société populaire au sujet des calomnies que le journal de cette société publie contre lui, réquisition au juge de paix pour qu'il ait à contraindre le directeur de ce journal à désavouer ce qu'il a dit à son sujet, dénonciation contre ses calomniateurs adressée à l'accusateur public du département, supplique à la Convention à laquelle il demande l'envoi d'un commissaire enquêteur qu'il offre d'éclairer sur ce qui se passe à Reims. Pour rendre la paix aux gardiens et aux prisonniers de la Belle-Tour, on le mena à la prison militaire de la Bonne-Semaine, d'où on le relâcha quelques jours plus tard, après une réclusion de quatre mois.

Ses protestations ultra-républicaines n'avaient pu lui épargner cette nouvelle incarcération. Un fait tout à son honneur aurait dû lui attirer, à côté des inimitiés qu'il devait à son caractère atrabilaire, des sympathies qui ne se manifestèrent pas. On sait que les affreux événements de septembre 1792 eurent leur

Digitized by Google

contre-coup à Reims, où un certain nombre de prisonniers furent massacrés par une foule égarée. Hédoin, qui appartenait au troisième bataillon de la milice, fit partie d'une escouade envoyée pour rétablir l'ordre. Il s'adossa au seuil de la maison d'arrêt au moment où l'on en faisait sortir une malheureuse femme fort en danger de subir le sort de ses compagnons d'infortune. Il pérora du haut de cette tribune improvisée avec l'énergie qui lui était habituelle ; il parvint à contenir les groupes menaçants qui s'acharnaient contre la prisonnière ; il prétendit même avoir essuyé, sans en avoir été atteint, un coup de feu parti on ne sait d'où. Grâce à son intervention, cette femme échappa à ses bourreaux.

Deux ans plus tard, lors de sa captivité à la Belle-Tour, il fut victime d'une machination dressée contre lui par quelques prisonniers. Une lettre anonyme blessante avait été écrite à la femme de l'un d'eux; ce fut lui qu'on accusa d'en être l'auteur ; et cette accusation fut portée par cette même femme qu'il se flattait d'avoir sauvée des mains des septembriseurs rémois. Son innocence ne tarda pas être reconnue ; mais il faut avouer que sa bonne action fut assez mal récompensée ; ce qui ne l'engagea pas à persévérer dans une voie d'abnégation, où il n'était entré que sous l'impulsion d'un de ces premiers mouvements dont il se méfia désormais.

IX

En l'an cinq, le général Schérer, son contemporain d'âge et de service, le nomma capitaine de vétérans, poste dont il fut évincé quatre ans après par le gé-

Digitized by Google

néral Berthier. Il réclama : on ne lui répondit pas. Il adressa un mémoire au premier consul « qui, en « paix comme en guerre, égale les travaux d'Hercule, « qui professe la loyauté de Bayard, qui est le Char- « lemagne de nos deux siècles, etc., etc.. » — ni réponse, ni résultat.

Ce silence dédaigneux refroidit son enthousiasme. Lors du plébiscite par lequel la nation fut appelée à se prononcer sur l'établissement du consulat à vie, des registres ayant été ouverts dans les établissements publics et chez les notaires, pour recevoir les votes écrits des citoyens, il formula le sien en ces termes : « *Oui* et le pain à deux sols ; *non*, s'il est plus cher. »

En 1804, l'Empire venait d'être proclamé; c'était un régime nouveau, donc une occasion de rentrer en campagne. Il fit imprimer un placard en tête duquel on lisait :

« Après deux lettres non affranchies et une chargée, « en brumaire an huit, au premier consul, aussi « sans réponse, j'ai chargé celle-ci à Sa Majesté im- « périale, pour lui faire connaître l'opprimé contre « la loi et ses intentions. J. A. Hédoin de Pons « Ludon, né à Reims en 1739, sujet de Louis XV, « obéissant en 1804 aux lois de Napoléon, premier « empereur.

En ton nouvel empire est-il donc des forfaits
Que l'impuissante loi ne supprime jamais?

Il eut cette fois un accusé de réception ; c'est une lettre du 25 ventôse an treize, adressée par le préfet de la Marne au sous-préfet de Reims. Ce fonctionnaire avisait son subordonné qu'il avait reçu du service de

Digitized by Google

la police générale les imprimés que le sieur Hédoin avait eu l'inconséquence (ce fonctionnaire avait voulu écrire l'inconvenance) de faire parvenir directement à Sa Majesté. Ces imprimés, suivant le préfet, étaient la preuve de l'aliénation mentale du pétitionnaire. Le plus coupable en fait était donc l'imprimeur. Aussi la dépêche préfectorale se terminait-elle par les lignes suivantes qui sont caractéristiques du régime et qu'à ce titre il faut reproduire : « Vous voudrez bien, « au reçu de la présente, mander auprès de vous le « sieur Brigot et les autres imprimeurs de votre « ville, et leur notifier que le gouvernement, en vou- « lant bien oublier le passé, prendra les mesures « les plus sévères contre celui d'entr'eux qui à l'a- « venir imprimera les écrits du sieur Hédoin ; et qu'à « l'instant même et indépendamment des autres « poursuites qui seront dirigées contre lui, ses « presses seront brisées. »

C'était le silence forcé, sinon définitif, car deux ans après il publie un nouveau factum, imprimé on ne sait où, dans lequel, sous forme de supplique à l'empereur, il invoque le récent décret de 1806 sur la liberté de la presse dont on a, dit-il, méconnu la lettre et l'esprit, en défendant de rien imprimer pour lui aux typographes rémois, « si trembleurs que ce « décret authentique n'a pu encore les rassurer et « dessiller leurs yeux. Je révèle cet ordre aussi « absurde qu'illégal à votre majesté dont je suis « devenu le sujet le plus fidèle et le plus véridique, « malgré les cascades de la révolution qui se sont « brisées contre le *justum et tenacem propositi vi-* « *rum.* »

Une détention d'un mois, probablement en vertu du fameux décret sur la liberté de la presse, fut la réponse du souverain.

Digitized by Google

Deux ans après, à la suite d'une nouvelle publication adressée celle-là à l'archi-chancelier, un emprisonnement par mesure de sûreté générale le tint trois mois sous les verroux et lui permit de vérifier une fois de plus la justesse du proverbe qui dit qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'aux saints.

X

Quand l'ère des Césars fut close, il ne s'obstina pas dans un parti-pris de dévouement tout à fait en dehors de ses habitudes. Par une prompte volte-face il se tourna incontinent vers la royauté restaurée. Dans une requête adressée à Louis XVIII, ou plutôt, suivant ses expressions, à Louis-le-Désiré, il exposait les avanies qu'il avait endurées, les injustices dont il avait été victime « sous l'empire factice d'un « Corse usurpateur et vampire des lys »; il concluait en demandant qu'on lui donnât comme juge la section de la guerre du conseil d'état. Nous n'avons pas trouvé trace de la réponse qu'il reçut; il est probable qu'il n'en reçut pas. Ainsi s'éteignait dans un silence dédaigneux cette lutte héroïque poursuivie pendant quarante années contre tous les ministères et tous les gouvernements, sans que ce dernier assaut ait même obtenu de l'indifférence du pouvoir cet emprisonnement traditionnel que lui avaient administré, avec une égale sollicitude, l'ancien régime, la Révolution et l'Empire. Disons, à la décharge des ministres

Digitized by Google

de la Restauration, que ce vétéran, qui livrait sa dernière bataille, était entré dans sa soixante-seizième année.

Dans l'intervalle de ces placets et de ces requêtes dont il avait fait gémir les presses et le public pendant un demi-siècle, il écoulait le trop-plein de son encrier dans des feuilles étrangères, ou dans des libelles périodiques qui s'imprimaient au-delà des frontières et que le colportage apportait clandestinement aux lecteurs français.

Il était le collaborateur de ces compilations qui, sous le titre affriolant, pour certain public, de *Chroniques scandaleuses*, se publiaient au début et à la fin de la révolution. Il était, en 1789, l'abonné et le correspondant de celle d'Imbert. Un autre recueil de même acabit, qui paraissait en l'an cinq sous le même titre, avait également attiré sa sympathie et son concours. La collection, qui ne comporte que quatre numéros, contient dans chacun d'eux un article d'Hédoin.

Il les envoyait sous forme de lettres dans lesquelles, sous prétexte de venger la morale, il faisait un tableau peu flatté de la moralité de ses concitoyens. Tous ceux d'entr'eux qui ne partageaient pas ses opinions (lesquelles variaient du reste à chaque changement de régime), ou qui n'épousaient pas ses interminables querelles, étaient des sots, *quorum Remis numerus est infinitus*, dit-il, dans son latin qui brave l'honnêteté. Il n'hésite pas d'ailleurs à citer à l'appui de son appréciation de l'esprit rémois un distique extrait d'une satire publiée par Oudinet en 1720 :

Soit vice du terroir, ou bien par influence,
Il y croît plus de sots qu'en aucun lieu de France.

Digitized by Google

En échange de ces aménités, un anonyme lui avait décoché les vers suivants que nous avons trouvés imprimés au dos d'une carte à jouer :

Vil crottin de la renommée,
Colporteur de méchants écrits,
P... L..., couvert de mépris,
Crache sa bâve envenimée.
Il a tout l'instinct du crapaud,
Le sifflement de la vipère ;
Et le comparer à Cerbère,
C'est encore le peindre en beau.

Il arrivait parfois que les gens qui avaient été en butte à ses coups de langue, en tiraient une vengeance moins platonique : le bâton remplaçait l'épigramme. Le fait se produisit plus d'une fois. Un jugement du 13 fructidor an XI condamna à cinq jours de prison et cinquante francs d'amende un individu qui l'avait rossé. Hédoin trouva cette expiation insuffisante, et dans un placard qu'il fit imprimer et distribuer, il protesta contre la satisfaction dérisoire qu'il avait obtenue « d'un assassin « de trente-trois ans (par derrière) d'un vétéran de « 1776. Tous les sicaires et coupe-jarrets, ajoute-t-il, « seront satisfaits d'y voir que la morale révolu- « tionnaire leur est encore aussi favorable qu'au « XVIIIe siècle, quoiqu'on ait entendu fin de l'an XI, « Muraire dire à la tribune nationale, avec une « immortelle vérité : Le triste résultat de l'impunité « des plus grands crimes offense la morale politique « et effraie la société. » On lit au-dessous : « Le « vétéran Hédoin, lieutenant-colonel de 1791, assas- « siné de deux coups de bâton rompu sur sa tête « nue et solide de 1739, le 17 thermidor à trois heures « et demie, en présence de vingt-quatre témoins,

Digitized by Google

« par J.-J. Comminge, ex-noble de cinq pieds huit « pouces, et savant directeur de l'octroi de bienfai- « sance et d'aumone civique. »

Il renonça désormais à recourir à la justice. Il fut encore bâtonné ; mais il ne traîna plus ses agresseurs devant un tribunal trop indulgent. Il se contenta de les clouer lui-même au pilori de l'opinion, en faisant imprimer sur des feuilles volantes le simple exposé des sévices dont il était l'objet et dont il appelait chaque lecteur à être juge.

Nous avons trouvé dans ses papiers quelques exemplaires d'un de ces appels à la sévérité de l'opinion, que nous croyons devoir reproduire à titre de curiosité :

ANECDOTE

Heureusement unique dans l'Empire

Antecedentem scelestem non deserit pede pœna claudo.

LE 29e mars 1806, avant huit heures du matin, j'étais sans armes ni défense, assis sur le banc de gason adossé au mur de mon manoir, rue haute d'Ay, vis-à-vis M. Jeannet, notaire, lorsqu'à 60 pas vis-à-vis, un voleur veuf, domicilié à Reims, sortit d'une porte cochère avec son ami, tous deux appuyés sur un court bâton, et à trente pas il me cria : « Ah ! voici mon voisin, qu'on « trouve par-tout, — Et qu'on entend de même, reprit l'ami. — « Mais non pas à l'adjudication d'hier, repliquai-je, où vous étiez « l'un et l'autre. »

Alors s'étant approché tout en parlant, mon prétendu voisin m'appliqua, sur le fémur gauche, un coup de son bâton. Son compagnon ou complice ne pouvant servir de témoin, quel parti prendre ?

HÉDOIN-MALAVOIS,
Né en 1739.

A Reims, le premier avril 1806.

A ces épigrammes, entremêlées de bastonnades, il répondit par son apologie. A la caricature que ses

Digitized by Google

ennemis faisaient de lui, il voulut opposer son portrait ; et pour être sûr de n'être pas trahi par le peintre, il le crayonna lui-même en deux vers, qu'il plaça en épigraphe en tête d'une de ses élucubrations :

Généreux, bienfaisant et rempli de vertus,
S'il eût été consul, que serait-il de plus ?

Mais il ne lui suffisait pas de proclamer ses mérites ; il voulait les démontrer aux plus incrédules, et c'est pour eux qu'il rima la pièce suivante :

Dieu, plus éloquent que mes calomniateurs passés, présents et futurs.

—

Quand devant Dieu parut Pons Ludon,
Le grand juge lui dit : Ça, médisant, comptons.
Combien ta langue a-t-elle éclairé de mystères,
Lorsque la charité t'obligeait à te taire,
Sur Corbi, sur Raulin et sur les intendants,
Sur Comminge, Mutel, faux-témoins et croquants ?
— Seigneur, tu me formas de tout crime incapable,
Sur les sots et fripons, toujours inexorable.
Grand Dieu de vérité, j'imitai ton cher fils
Qui tonna sur les grands, fléaux de son pays,
Démasqua les docteurs, fronda tout ce qu'on ose ;
Eh bien ! Seigneur, à Reims ai-je fait autre chose ?

Le style est plat, la rime est pauvre, l'apologue et l'apologie se valent. Acceptons néanmoins, sans y regarder de trop près, cette explication *in extremis* d'une existence turbulente et tourmentée qui s'éteignit obscurément en 1817, et dont la véritable devise se trouve dans cette épigraphe imprimée en tête d'une de ses brochures :

C'est être déjà mort, que de vivre sans bruit.

Digitized by Google

AUBIN-LOUIS HÉDOIN DE PONS LUDON

1784-1866

I

Aubin-Louis Hédoin de Pons Ludon, fils de Joseph-Antoine dont nous venons d'esquisser la biographie, naquit à Epernay pendant la période que son père y passa dans l'exercice de sa charge de rapporteur du point d'honneur. Sa mère, Clémentine de Malavois, avait été élevée au couvent janséniste de la Pitié, près de Joinville, dans les principes d'une dévotion exaltée qu'elle s'efforçait d'inculquer à son fils. Mais celui-ci, travaillé en sens contraire par son père, qui en toutes choses prenait le contrepied des idées de sa femme, sut les mettre d'accord en ne croyant à rien.

Exaspérée de voir qu'il répondait si mal à ses soins, sa mère le prit en aversion et le lui fit durement sentir. Elle le tyrannisait et l'humiliait, l'assujettissant à des fonctions de valet. Il racontait, cinquante ans plus tard, que lorsqu'elle l'envoyait à la cave, elle l'obligeait, par mesure de précaution, à siffler pendant tout le temps qu'il tirait le vin à la pièce.

L'antipathie de Madame Hédoin contre son mari n'était pas moins grande que celle qu'elle témoignait à son fils; elle était réciproque. Nous possédons un autographe qui démontre la plus complète

Digitized by Google

absence de cordialité dans les rapports entre les époux. C'est un billet écrit par la femme à son mari, lequel se termine ainsi : « Mari perfide, sans mœurs, « sans conduite, cruel tyran d'une femme qu'il ne « méritait à aucuns égards et dont la manière de « penser est le plus grand contraste avec la sienne ; « lis, abominable régicide, et sois sûr de la punition « qui t'attend en cette vie et dans l'autre. » Elle faisait commencer, en ce qui dépendait d'elle, l'expiation dès ce bas monde, sans doute afin de rendre moins terrible celle de l'autre. Au dos de cette épître conjugale on lit ces mots tracés par la main d'Hédoin : « Billet doux d'une aristocrate à son mari pa- « triote, écrit l'après-dîner du 20 juin 1792, l'an « quatrième de la liberté. »

Lorsque ce fils peu gâté fut placé, grâce au ministre Servan, à l'école de Brienne, le père, en l'y conduisant, adressa les couplets suivants à sa femme :

Après douze ans de mariage
Et d'esclavage dans tes fers,
Il est bien temps que j'envisage
Ce qui se passe en l'univers.

Rends notre fils aristocrate;
A quinze ans je l'emmènerai;
Et s'il ne devient démocrate,
Alors, je te le renverrai.

Puisse-t-il, plus sensé que sa mère,
Chérir la Constitution;
Et qu'aussi généreux que son père,
Il meure pour la nation.

. . . . . .

Adieu donc pour toute la vie;
Je vais au loin; si je péris,
Souviens-toi que pour la patrie,
Malgré toi, je te laisse un fils.

Digitized by Google

La séparation, on le voit, ne fut pas cruelle; mais elle ne fut pas longue non plus. Le père de famille rentra bientôt au foyer domestique; mais il n'y ramena ni l'harmonie, ni la paix; et souvent, dans les années suivantes, le jeune Hédoin dut s'interposer dans les querelles violentes qui à toute heure et à toute occasion éclataient entre ses parents.

Cette existence tourmentée n'était pas de nature à développer chez lui l'esprit de famille ; d'autant que ses parents, en désaccord sur tous les points, ne s'entendaient que pour lui faire sentir durement l'autorité que la nature et les lois leur donnaient sur lui. Une lettre que son père lui écrivait, en 1802 (le fils était alors dans sa dix-neuvième année), caractérise la nature de leurs relations. Après s'être plaint d'être resté quelque temps sans nouvelles de lui, et lui avoir amèrement reproché les inquiétudes que lui avait causées ce silence, « inquiétudes qui abrègeront « ses jours de deux ans », il ajoute : « En voilà cinq « que vous travaillez à assurer ma mort de bonne « heure; vous connaissez mon extrême sensibilité; « vous ne cessez de la mettre à l'épreuve de toutes « les manières. » Puis il lui donne ses instructions en cinq articles par *primo* et *secundo*; ensuite de quoi il revient sur le chapitre de sa sensibilité : « Vous « ne connaissez pas l'ombre des peines qu'ont les « bons cœurs, c'est un malheur d'être trop sensible, « mais les cœurs mauvais rendent les autres malheu- « reux. »

Il ne faut pas attacher plus d'importance que de raison à cette explosion de sensibilité qui, traduite en chiffres, s'évaluait par une réduction nette de deux ans dans l'existence de l'écrivain. C'était alors le style à la mode; Hédoin père s'en servait sans que cela tirât à conséquence, ainsi qu'il prenait du tabac,

Digitized by Google

à l'exemple de la plupart de ses contemporains. C'était bien ainsi d'ailleurs que le fils l'entendait. S'il se préoccupait peu de cette extrême sensibilité paternelle, il en avait pour son compte absolument répudié l'héritage, car il se plaisait à répéter plus tard que l'année où son père avait payé son tribut à la nature avait été pour lui l'an premier de la liberté.

II

Après avoir commencé ses études à Reims, il avait obtenu, comme nous l'avons dit, son admission à l'école de Brienne. Il avait alors une dizaine d'années; à cet âge où l'on se préoccupe en général des jeux de la toupie et du cerceau, plus que de ceux de la politique, il se faisait adresser à l'école, à son nom personnel, le *journal des Jacobins*. L'école militaire ayant été supprimée, il revint à Reims reprendre le cours de ses études. Il ne dissimulait nullement d'ailleurs sa répugnance pour l'état militaire auquel sa myopie le rendait impropre. Les connaissances qu'il avait acquises, particulièrement dans les langues étrangères, la géographie et l'histoire, lui permirent de tirer partie de l'instruction qu'il avait reçue, en donnant pendant les premières années de l'empire, des leçons particulières à des jeunes gens de la bourgeoisie rémoise.

Vers cette époque parut la première édition du dictionnaire de géographie de Boiste. Frappé des nombreuses inexactitudes qu'il découvrit dans cet

Digitized by Google

ouvrage, il en fit l'objet d'un travail de critiques et de rectifications, et il l'adressa à Maltebrun qui publiait alors les *Annales des voyages*. Celui-ci, frappé de l'érudition qu'il rencontrait dans cette étude d'un jeune homme inconnu, l'engagea à venir le voir à Paris. Hédoin ne manqua pas de répondre à cet appel : et comme ses ressources ne lui permettaient pas de s'y rendre en voiture, il fit la route à pied. Il fut bien reçu du grand géographe avec lequel il conserva toujours d'agréables relations. On rencontre des articles de lui dans les *Annales des voyages*, notamment dans les numéros 39 et 44 de cette publication.

Le succès de ce premier voyage à Paris le décida à le renouveler quelques années plus tard. En 1811, il se remit en route, à pied comme la première fois, la tête nue, une carnassière au dos, et dans une telle simplicité de costume, qu'il fut éconduit comme mendiant par le domestique d'un libraire chez lequel il se présentait. Cette déconvenue le dégoûta à jamais d'une ville où l'on jugeait ainsi les gens sur l'habit; comme il ne voulait pas modifier son costume, qu'il conserva sans changement jusqu'à la fin de sa vie, il renonça à la capitale dans laquelle il ne remit jamais les pieds.

C'est au milieu de ces occupations scientifiques et littéraires, en demandant ses moyens d'existence au produit de ses leçons, qu'il vécut pendant la durée de l'empire. Il assista, en témoin attristé, à la chute de ce regime et à l'invasion de sa province en 1814. Nous avons trouvé dans ses papiers une série de lettres qu'il adressait de Reims à sa mère qui habitait temporairement leur propriété d'Ay, en 1813 et 1814. La première, portant la date du 31 octobre 1813, débute ainsi : « Tout est perdu fors l'honneur, « écrivait François Ier après la bataille de Pavie. Je

Digitized by Google

« puis en dire autant après les batailles de Wachau et de Leipsieck. » La lettre suivante (14 novembre 1813) énumère les mesures fiscales, les aggravations d'impôt que le gouvernement vient d'arrêter : il ajoute : « On va organiser la garde nationale à Reims. « Les hommes de vingt à quarante ans seront for- « cés d'aller garder les places fortes. On dit que les « vieux conscrits qui comme moi ont été réformés, « passeront une nouvelle visite, et s'ils ne sont pas « trouvés bons, verseront une somme de..... La « patrie est en danger ! aux armes ! aux armes ! »

Huit jours après avoir tracé ces lignes belliqueuses et s'être livré à ce beau mouvement oratoire et patriotique, il écrit : « Je suis du nombre des braves « appelés à la défense des frontières menacées par « des hordes barbares, mais j'espère faire valoir ma « réforme de 1803 et rester manant et habitant de « la ville de Reims. »

En effet, le 23 décembre, il annonce à sa mère qu'il vient d'être réformé pour sa myopie. On avait, paraît-il, indisposé contre lui le capitaine de recrutement ; et il a eu beaucoup de peine à obtenir sa libération. Dans sa jubilation il signe : A. Hédoin, conscrit de l'an 12, réformé en 1803 et en 1813.

Il n'en commence pas moins sa lettre du 31 décembre par ces mots, qui pour lui ne tirent pas à conséquence : « La patrie est en danger, aux armes ! aux armes ! » La crise devenait en effet terrible ; la neutralité suisse avait été violée et les armées étrangères avaient pénétré en France par la Franche-Comté. La situation de la cité rémoise dont il trace un tableau peut-être un peu poussé au noir, n'était pas beaucoup plus brillante que celle de la nation. Selon lui, la sécurité publique y était compromise ; « des femmes, écrit-il, ont été attaquées dans les

Digitized by Google

« ruelles à neuf heures du soir : des individus sans « ressources entrent dans les maisons pour mendier ; « on annonce l'arrivée prochaine d'une garnison, « dix à douze mille hommes qui seront logés chez « les habitants. » Il ajoute, pour ce qui le concerne personnellement : « Votre mari est à demi-aveugle, « menacé par la cataracte ; votre fils unique obligé de « sortir matin et soir pour ses leçons dont il a abso- « lument besoin pour se nourrir et se vêtir. J'estime « par ces différentes causes que votre seigneurie ferait « fort bien de quitter ses pénates d'Ay, pour venir « sur les bords de la Vesle établir son tabernacle. »

Madame Hédoin étant restée sourde à cet appel, une nouvelle lettre datée du 17 janvier 1814 débute ainsi : « Chacun se demande que fait donc madame « votre mère dans la ville d'Ay ? Elle ne sait donc pas « que les ennemis sont en vue de Metz, à 40 lieues « de Reims, que 1680 Marnois de 20 à 40 ans sont « appelés, que 500 hommes comme Brigot, Lafon- « taine, Mitteau, etc., c'est-à-dire la crême de cette « ville, jusqu'à 60 ans, est obligée de s'armer, « s'habiller à ses frais, sans pouvoir se faire rem- « placer; que l'on a annoncé à son de caisse que « demain quatre à cinq mille lanciers de la garde « impériale arriveraient ici pour y rester jusqu'à « nouvel ordre, logés et nourris chez le bourgeois « et à ses dépens; que l'on fait des loges à la Couture « pour servir d'écuries aux chevaux ; que l'on a de- « mandé par ordre supérieur matelas, couvertures, « traversins pour les malades placés à l'abbaye de « Saint-Remi, parce que l'Hôtel-Dieu, l'hôpital géné- « ral et Saint-Marcoul en regorgent, quoiqu'il en « meure journellement quinze ou vingt ; que l'église « Saint-Maurice va être transformée en hôpital (le « curé l'a annoncé en chaire). Vous ne savez donc

Digitized by Google

« pas que le budget de 1814 est fixé et arrêté comme « suit : portes et fenêtres doublées, mobilier doublé, « foncier cinquante centimes par franc, c'est-à-dire, « cinquante francs par cent francs, le tout payable « non en douze mois, mais en neuf finissant à la « Saint-Remi ; de plus une retenue d'un quart sur « tous les traitements et pensions ; voilà ce qui s'ap- « pelle travailler en finances.

« Vous ne savez donc pas que Napoléon a établi « des camps à Soissons, Meaux, Nogent, Troyes, « Dijon, Mâçon et Lyon pour couvrir Paris ; que « Reims se trouve en dehors de cette ligne ; c'est à « dire, que la Champagne sera en février le théâtre « de la guerre ; que l'on commence déjà à cacher « ses effets ; que le commerce est anéanti, que l'on « ne vend pas de vin, même pour rien, que nous « sommes à la veille d'être saccagés, massacrés, pil- « lés, et vous restez à Ay ! »

La bonne dame se dit que la perspective n'avait rien de séduisant et que si son fils et son époux devaient être en effet saccagés, massacrés et pillés, ils le seraient fort bien sans elle ; et elle ne bougea pas.

Dans sa lettre suivante (15 mars 1814) il écrit : « Je ne suis pas capable ce jourd'hui de vous entre- « tenir longuement de ce que j'ai souffert, pâti, en- « duré, supporté, toléré et senti depuis ma dernière. « J'ai maintenant huit chasseurs à pied de la garde « impériale, je couche avec l'un d'eux, vu l'exiguité « de mon local. Je n'ai pas l'honneur d'être de la « garde nationale ; et le 8 du courant, M. Defleury, « notre jeune et nouveau sous-préfet, m'a jugé indi- « gne de faire partie de la levée en masse, comme « myope, attaqué de dartres squammeuses et par « trop savant. Je puis me vanter d'avoir été réformé « glorieusement. Cette levée en masse n'est pas un

Digitized by Google

« badinage ; c'est pour partir tout de suite, non pour « aller au dépôt, mais aux champs d'honneur : Elle « attaque les hommes mariés ou non, avec ou sans « enfants, de vingt à quarante ans..... L'arrivée « du corps d'armée (russe) commandé par le scélérat « Saint-Priest, émigré français, a suspendu l'exécu- « tion de cette levée qui va être reprise et conduite « à fin. Beaucoup de rémois ont caché des militaires « français, pour les soustraires à la fureur des « monstres moscovites ! J'ai donné asile à un garde- « d'honneur âgé de dix sept ans. Un obus a haché « le 7 tous les meubles d'une mansarde de la mai- « son Durancy, et a passé par conséquent au des- « sus de mon domicile. Grand nombre de maisons « ont été pillées, notamment Brigot, Barrois avoué, « Pradine, Hanrot, le Faubourg-Cérès, etc.

Ses lettres des 29 mars et 4 avril sont écrites pendant l'occupation russe. Le gouverneur de la ville, prince Volkonski, est, paraît-il, un homme conciliant et humain, on commence à se rassurer. « Les œufs « qui valaient deux livres dix sous le quarteron il y « a trois jours, sont tombés à une livre six sols. Les « cosaques vendent des montres à cinq francs, des « moutons mérinos pour un verre d'eau-de-vie, des « couverts d'argent à vingt francs le marc, des mou- « choirs des indes à un franc, une pièce de bon vin « rouge de la comète pour trente francs ; vous voyez « que nous sommes dans un pays de cocagne, ou « de coquins. »

« Je vous somme d'avoir l'esprit en repos, rien « ne vous a été pillé..... Je dors fort et longtemps, « j'ai dîné et soupé hier avec deux capitaines russes, « j'ai tâché de boire et de manger autant qu'eux. Je « suis depuis le 24 sans soldats ; j'attends avec pa-

Digitized by Google

« tience et confiance le résultat des vastes concep-
« tions de notre divin empereur. »

Le 15 avril, la note commence à changer; les Bourbons ont été rappelés, la situation est cependant encore incertaine. « Le mardi 12, on a chanté un *Te Deum* « dans l'église cathédrale de Reims; le public a paru « fort mécontent; des individus ont crié vive l'empe- « reur, au lieu de vive le roi. Les huit dixièmes des « habitants de notre bonne ville sont d'enragés bo- « napartistes et lapideraient ceux qui oseraient « arborer la cocarde blanche; ils se bercent de la « chimère que l'ex-empereur remontera sur l'eau. »

Le lendemain 16, la situation est fixée; c'est la dernière lettre qu'il écrit à sa mère, qui se décide enfin à rentrer à Reims avec ses vins. Cette épître finale se termine par le cri de : Vive le roi !

III

Cependant, avec cette instabilité dans les opinions, traditionnelle et héréditaire dans sa famille, quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis le retour de Louis XVIII, qu'Hédoin faisait acte d'indépendance, sinon d'hostilité au régime de la restauration. Il publiait, sous le voile de l'anonyme, une brochure intitulée : *Apologie de Buonaparte, ou Buonaparte justifié aux dépens de Constantin, de Clovis et de Charlemagne*. Dans cet écrit il visait à établir que chacun de ces monarques avait commis plus de fautes et de crimes que l'exilé de l'ile d'Elbe. Cette brochure lui suscita de nombreuses inimitiés et provoqua une réplique dans laquelle on ne le ménageait guère.

Digitized by Google

Entr'autres aménités, on y lisait : « Tout le monde « sait qu'on ne pouvait attendre rien de bon d'un « être qui dans toutes les circonstances s'est montré « constamment opposé à la vérité; d'un être qui est « aujourd'hui l'apologiste de l'homme qu'il regardait « il y a six mois comme l'implacable ennemi du « genre humain ; de l'être qui, loin d'armer son bras « pour la défense de son héros, n'a cessé de montrer « la plus grande lâcheté, en refusant de le servir de « sa personne, etc., etc. »

La brochure se terminait par un portrait de l'auteur de l'*Apologie de Buonaparte* qui dans ses lignes essentielles était resté ressemblant jusque dans les dernières années de sa vie, en faisant la part de la malveillance qui l'avait inspiré, et dont l'auteur était un avocat journaliste du nom d'Havé :

Qui ne connaît cet être rare,
Toujours crotté, toujours trottant,
Qui, sous sa figure bizarre,
Et sa moustache de tartare,
Passerait pour le Juif errant ;
Qui pour des règles d'ortographe,
Et des leçons de géographe,
Se donne le nom de savant,
Lui, dont l'indécente manie,
Est de savoir tout à la fois,
Gratter son chef, ronger ses doigts,
Et dégoûter la compagnie ;
Qui rit pour étaler ses dents,
Dont il sait faire un bon usage,
Quand, pour un dîner de passage,
Il ne vit pas à ses dépens ;
Qui ne craint ni Dieu, ni parents,
Et sur la tombe paternelle,
Gaiement dirait un *Libera ;*
Qui, du jour quêtant la nouvelle,
En débite une Kyrielle,
Qui finit par *et cœtera ;*

Digitized by Google

Qui pourrait même (on doit m'en croire)
Réciter tout un Almanach ;
Bref, pour parfaire son histoire,
Dont le goût est dans l'estomac,
Et tout l'esprit dans la mémoire.

Le ressentiment de ses adversaires politiques ne le tint pas quitte; après la seconde restauration, bien que le roi eût promis le pardon et l'oubli, il fut arrêté et conduit dans la chapelle de l'archevêché qui servait alors de prison. Il en sortit après cinq mois de captivité en décembre 1815. Mais comme l'effervescence royaliste était alors loin d'être calmée, l'amitié d'une femme lui procura un asile où il fut à l'abri des ressentiments de ses ennemis. Il put enfin rentrer chez lui au milieu de l'année suivante.

IV

C'est de cette époque que date sa liaison avec cette femme aimable dont le salon réunissait les libéraux rémois. C'était elle qui présidait aux repas que deux fois par an, en août et en décembre, Hédoin offrait à ses amis. Il faisait dans ces agapes solennelles trève à sa parcimonie habituelle, et rien n'était épargné. C'est dans ces dîners qu'il racontait dans la langue de Rabelais ses aventures galantes et ses anecdotes poivrées dont quelques contemporains aujourd'hui disparus nous ont transmis les souvenirs et la légende.

Digitized by Google

Madame B., dont nous avons vu la miniature peinte par notre compatriote Perrin, et qui était la grâce de ces réunions, mourut en 1834. Le deuil remplaça la gaîté dans la maison d'Hédoin, et les réceptions cessèrent.

Persécuté par les Bourbons, il avait accueilli avec transport la nouvelle de la révolution de juillet. Un dessin du temps nous le montre montant en volontaire la garde à l'hôtel-de-ville, coiffé d'un énorme shako-tromblon, couvert d'une capote de drap de soldat et portant au côté son glaive à l'antique d'élève de l'école de Mars.

L'enthousiasme des premiers jours qui suivirent la chute des Bourbons de la branche aînée ne tarda pas à se refroidir et à s'éteindre. Deux ans après, il écrivait au chansonnier rémois Becker, qui venait d'être condamné à la prison pour une chanson d'allures un peu vives, et il lui faisait part de ses désillusions :

« Mon cher martyr de la liberté, les années se « suivent et ne se ressemblent pas. Les citoyens que « vous avez vus en 1830 et 1831 pleins d'enthousiasme « pour les idées libérales, ont été tellement écrasés « par le nombre des partisans du juste milieu, de la « paix à tout prix, de la hausse des fonds et de l'ac- « croissement du commerce, qu'ils ont pris le sage « parti de se taire et de s'occuper de leurs propres « affaires... Quant à moi, j'ai le bonheur et l'honneur « d'avoir réuni contre moi la rage, la haine et la fu- « reur des nobles, des prêtres et des magistrats, « des tartufes et des sycophantes des deux sexes et « de toutes les couleurs. Par conséquent, je me tiens « coi et je m'amuse à conjuguer le verbe attendre. « Ma domestique est morte du choléra le 10 septembre, « et je suis seul, vivant en vrai hibou, abhorrant le

Digitized by Google

« genre humain qui me paie d'un sincère retour.
« Salut et fraternité, Hédoin de Pons Ludon, répu-
« blicain à la Washington. »

Cette accalmie ne fut troublée que par un petit incident de polémique scientifique, qui se produisit en 1835, à l'occasion d'un ouvrage élémentaire de géographie publié par un chef d'institution de Reims, nommé Lefebvre.

L'œuvre contenait de nombreuses inexactitudes; Hédoin les releva dans un errata qu'il publia, en le faisant précéder de cette lettre dédicatoire à l'auteur :

« Monsieur, connaissant le zèle qui vous anime
« pour l'instruction de la jeunesse, j'ai cru devoir
« vous rendre un grand service en relevant une cen-
« taine de fautes qui déparent votre ouvrage. Puissiez-
« vous éprouver autant de plaisir en lisant cet errata,
« que j'en ai eu à le composer. »

Ce vœu charitable ne fut pas exaucé; l'auteur censuré n'éprouva pas la satisfaction qu'on lui souhaitait; il se défendit en attaquant. Sa réponse amena une réplique. La controverse dégénérait en personnalités; des amis communs intervinrent et amenèrent entre les champions un rapprochement qui fut consacré et rendu public par un nouveau placard qu'Hédoin fit imprimer et distribuer sous ce titre : « Mon apologie ». En voici la conclusion : « Au reste, la part de M. Lefebvre est digne d'envie : il est beau, jeune, grand, aimable, humaniste, helléniste, latiniste, musicien, etc.; et moi je suis myope, vieux, laid, mal tourné, cynique, bédoin, mais un peu érudit. Je puis dire avec l'homme-Dieu : *Amen dico vobis, quia nemo propheta acceptus est in patriâ suâ.* »

Digitized by Google

V

Ces lignes furent les dernières qu'il livra à la publicité. Il renonça dès lors à la vie militante et se confina dans le commerce et dans la société des livres. Bibliophile ardent, il avait hérité de son père une collection nombreuse de volumes parmi lesquels il s'en trouvait de curieux et de rares; il n'avait pas cessé de l'augmenter, au moins pendant la première moitié de sa vie. Non content d'acquérir des livres pour lui-même, il s'occupait d'en faire acheter aux autres. Il pratiquait une sorte de courtage de librairie dont les produits lui permettaient d'enrichir ses rayons des nouveautés du jour. Il dirigeait souvent comme expert les ventes publiques de livres dont il savait à merveille faire ressortir les mérites et même les démérites, quand il jugeait que ces derniers devaient avoir action sur les acheteurs.

Qu'aurait-il dit, le malheureux, de quelles imprécations nouvelles n'aurait-il pas enrichi son répertoire, s'il avait pu prévoir le sort de ces volumes si lentement et si amoureusement collectionnés, choisis et amassés, dont beaucoup portaient sur leurs feuilles de garde des annotations manuscrites de son père et de lui? Si un pressentiment de l'avenir les lui eût montrés dispersés aux quatre vents, quand il ne serait plus là pour les défendre; si, dans une de ces hallucinations prophétiques auxquelles il se complaisait, ils lui étaient apparus, jetés pêle-mêle, empilés dans

Digitized by Google

des bannettes, vendus au tas et à la corbeille aux revendeurs et aux ferrailleurs; si cette sinistre prévision de l'avenir lui eût laissé voir ceux qui avaient échappé à l'ignominie de la vente en bloc, enfouis dans des sacs comme des chiffons et transportés à Paris pour aller, dans la salle des rebuts de la maison Silvestre, s'offrir sous le passeport d'un catalogue informe, aux enchères d'un public dédaigneux auquel on les adjugeait à vil prix?

Heureusement l'avenir était impénétrable pour lui, comme pour tous; et ce pressentiment ne troublait ni son esprit, ni son repos. Les vingt dernières années de sa vie s'écoulèrent dans un calme relatif. On le voyait circuler en ville d'un pas encore alerte, la tête couverte d'une casquette plate placée de travers sur de longs cheveux dont les mèches grisonnantes avaient déposé un épais vernis sur le col d'une longue lévite couleur olive, à boutons métalliques.

Les basques relevées de cette houppelande laissaient entrevoir de vastes poches de lustrine, ballottant sous le poids des livres qu'elles contenaient; un pantalon à pont de même couleur, boutonné au-dessus de la cheville, livrait passage à des bas bleus qui s'engouffraient dans de vastes souliers lacés. Son costume se complétait d'un large gilet rayé recélant dans les profondeurs de ses poches une énorme montre en cuivre, de la famille des bassinoires, dont la breloque d'acier, toujours flottante, suivait tous les mouvements de son corps. Sa main droite s'appuyait généralement sur un énorme gourdin, de ceux qu'on désignait jadis sous le nom de juge-de-paix, ou rosse-coquin, et qui datait des beaux jours de la jeunesse dorée. Invariablement pendait à son bras un large panier couvert, où il entassait pêle-mêle, avec des livres et des brochures, du pain, des œufs durs, de la viande

Digitized by Google

cuite au four, qui formaient sa nourriture exclusive, car il ne faisait pas de cuisine et n'allumait jamais de feu, même pendant les froids les plus rigoureux.

VI

Menant cette vie ascétique dans cet intérieur austère et délabré que nous avons décrit au début de cette étude, son humeur s'assombrissait. Il voyait, non sans appréhension, venir la vieillesse avec son cortège de tristesses et d'infirmités. Aux chagrins et aux regrets d'anciennes relations éteintes et de vieilles amitiés perdues venaient s'ajouter les soucis matériels, les pertes d'argent dont sa philosophie était impuissante à le consoler. Les maisons qui jadis s'ouvraient pour lui avaient été successivement fermées par la mort. Les joyeux repas assaisonnés de chansons folâtres, de libres propos, de grasses causeries, se faisaient de plus en plus rares. Son isolement, qui lui était cher quand il était volontaire, commençait à l'effrayer, alors qu'il sentait sa tête fléchir sous le poids des années. Il éprouva le besoin d'avoir une compagnie, une aide, un secours en cas de besoin ; il prit une gouvernante, et dès le premier jour il fut gouverné. Ce n'était pas une domestique, mais un tyran qu'il s'était donné. Cette vieille fille sèche et pâle, aux lèvres minces et au profil aigu, entendait opérer des réformes radicales dans cette maison où elle entrait comme Louis XIV dans le parlement.

Après un regard froid jeté sur le fouillis dans

Digitized by Google

lequel vivait celui qu'elle appelait son maître, elle entreprit d'en débrouiller le chaos et d'y faire rentrer la propreté bannie depuis un siècle. Armée d'un formidable balai et d'un infatigable plumeau, elle commença son œuvre, pourchassant les souris familières et délogeant les araignées centenaires ; ce fut un massacre et un sauve qui peut : des colonies entières émigrèrent chez les voisins envahis. Après ces hécatombes et ces exécutions, indispensables préliminaires, elle commença à faire de l'ordre.

Elle décida qu'elle rangerait la bibliothèque ; elle ne savait pas lire ; ce n'était pas un obstacle ; le contenu des livres ne la touchait pas ; elle ne se préoccupait que de leur taille. Elle séparait les petits volumes des grands et, sans s'inquiéter des matières ni des tomaisons, elle alignait les livres par formats. Molière, Bossuet, Voltaire, les Pères de l'Eglise, Pascal, Diderot, mêlés, confondus, alignées et nivelés dans la plus inextricable promiscuité, formaient un front de bataille d'une régularité impitoyable. Elle se mirait dans son œuvre, comme dans les cuivres de son étincelante batterie de cuisine, car tout était pour l'œil dans la bibliothèque comme à l'office ; livres et casseroles étaient sacrés, on n'y touchait plus.

Le pauvre vieil érudit lavé, nettoyé, épousseté comme ses bouquins, ne s'y reconnaissait plus, ne se retrouvait plus lui-même. Ce bien-être matériel, cet ordre désordonné, cette propreté malfaisante le tuaient physiquement et moralement. Il vivait perdu et dépaysé dans ce milieu bouleversé, où il ne retrouvait ni ses habitudes, ni ses auteurs dispersés. Il passait, maussade et taciturne, dans un isolement qu'on s'appliquait à rendre absolu, ses longues journées, au milieu d'un silence monotone interrompu par des

Digitized by Google

évocations et des regrets du passé et par des imprécations contre les hommes en général et les Rémois en particulier.

Il acheva de s'éteindre, à l'âge de 84 ans, le 20 novembre 1866, laissant tomber après lui dans le silence et l'oubli le nom de deux individualités dont la turbulence inquiète avait par instant troublé la surface de la vie calme des Rémois au début de ce siècle.

Que reste-t-il de ces agitations et de ces querelles? Un souvenir qui s'efface et une légende qui s'oublie. La brume du passé couvre déjà tout cela. Ces deux silhouettes du père et du fils vont s'évanouir; nous avons tenté d'en fixer quelques traits avant qu'elles n'aient complètement disparu dans la nuit des choses mortes, des existences éteintes et des mémoires oubliées.

Digitized by Google

APPENDICE

I.

Minutes de Rivart, notaire (Etude de Me Berque).

1780, 24 mars. — Contrat de mariage entre *M. Joseph Antoine Hédouin Sr de Pons Ludon* conseiller du roy, son rapporteur du point d'honneur au tribunal des maréchaux de France pour le baillage d'Epernay demt à Reims, fils majeur de deffunts Antoine Remy Hédouin administrateur des prisons royaux dudit Reims et de dame Marie Anne Rogier.

Et dlle *Marie Françoise Clémentine Malavois* fille majeure de Mre Jean Baptiste Claude Malavois vivant conseiller du roy et son lieutenant particulier au baillage royal d'Epernay et de dame Marie Jeanne de Laganne, demte aud. Epernay.

Les futurs entendent se régir suivant la coutume de Vuitry.

Le futur se marie avec les biens et droits qui luy sont échus consistant en une maison à Reims, vignes situées à Cormicy et Thil, et prez au terroir de Reims, estimés ensemble 12.000l et en meubles meublans contrats et effets pour la somme de 10.000l qu'il a déclaré être tout son avoir.

La future se marie avec tous les biens et droits mobiliers et immobiliers a elle échus jusqu'à ce jour consistant en 1/5 dans une maison sise à Epernay, en vignes situées aux terroirs d'Ay, Mareuil, circonvoisins Epernay et Cuy, évalués la somme de 12.000l et en contrats, meubles meublants, habits et linges et effets mobiliers aussy estimés être de la valeur de 17.550l, qu'elle a déclaré estre son avoir;

Il n'entrera en communauté de part et d'autre que chacun 4.000l et le surplus avec ce qui échoira auxd. futurs sortira à celuy à qui sera échu de nature de propre à luy et aux

Digitized by Google

siens de son côté, estocq et lignée; arrivant la dissolution de la communauté le survivant aura par préciput ou avant partage ses habits et linges, si c'est le futur, ses armes, bagages et sa bibliothèque, et si c'est la future ses bagues et joyaux, si mieux n'aime l'un et l'autre reprendre la somme de 1.200l à leur choix et en outre chacun sera encore autorisé à reprendre avant partage pour une somme de 1.500l de meubles à son choix au prix de l'estimation.

Le douaire de la future sera de 400l de rente viagère s'il y a des enfants, et de 600l dans le cas contraire.

Lad. demoiselle fait don au futur s'il lui survit de 400l de rente viagère... s'il n'y a pas d'enfans de leur mariage à son décès.

Led. futur mariage a été conclud et arrêté entre lesdits sr et dlle... qui ont promis se prendre par foy et loy en mariage en face de sainte église incessament.

Fait et rédigé à Dizy près Epernay en la maison presbytérale en présence de Mre Nicolas Louis Hédouin capitaine au corps royal d'artillerie frère du futur, Mre Nas Daniel Senechal curé dud. Dizy et J. Bte Cocqueteau clerc et mre d'école dud. lieu... Marie Anne Hédouin fille majeure demt à Reims, sœur du futur.

Signé Hédouin de Pons Ludon, Clémentine Malavois. Hedouin de Beloir, Senechal, Cocteau, M. Hedouin.

Le père, Antoine Remy Hédouin, est mort le 25 sept. 1777, laissant trois enfants : Joseph Antoine, qualifié en 1777 ancien officier d'infanterie; Nas Louis, capitaine au corps royal d'artillerie en garnison à Metz (1777), et Marie Anne Hédouin.

La mère, Marie Anne Rogier, était morte le 17 avril 1761.

Digitized by Google

II.

Lettre autographe de Grosley à Hédoin de Pons-Ludon.

Ecrire à Château-Thierry.

Monsieur,

Je ne reçus qu'hier l'exp^re dont vous m'honorez et la lettre qui l'accompagnoit. L'Insp^r de nos manufactures étoit alors dans mon cabinet, il jetta l'œil sur l'*Essai*, et voyant qu'il s'y agissoit princip^t de la ville de Rheims où il a passé sa jeunesse, il s'en empara, en me priant de lui en permettre une lecture suivie.

Je le lirai avec empressement dès qu'il me sera revenu : *Campanus sum : Campani nil a me alienum puto.*

Je me flatte et j'espère que le succès de cet *Essai* vous engagera à faire pour toute la Champagne ce que vous venez d'ex^r pour Rheims. Elle vous aura une singulière obligation, si vos recherches lui procurent la con^ce d'ecrivains et d'illustres Champenois, qui ayant échappé aux recherches des compilateurs anciens et modernes

Illacrimabiles
Urgentur ignotique longa
Nocte, carent quia vate sacro.

Vous serez, Monsieur, ce *vates* qu'ils attendent et ils vous deveront leur nouvelle existance.

Je profite pour vous faire passer cette réponse du départ pour Paris d'un homme très aimable, ancien serviteur du Roi comme vous; se consolant comme vous, de la paix avec les Muses; enfin logé, comme vous, à la porte des Jacobins de la rue St Jacques.

Digitized by Google

J'ay l'honneur d'être avec reconnoissance et un attachement inviolable

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GROSLEY

Troyes 27 juin 1768

Mes remercimens, S. V. P.
à Mr de Chauverry.

A Monsieur
Monsieur Hedouin officier d'Infanterie
chez Mr François md de tabac rue St Jacques
à Paris.
A present à Rince en Champagne
à Reinse.

Lettre de Pons-Ludon en réponse.

Lorsque vous me faisiez l'honneur de m'écrire de Troyes à Paris, j'étais en route pour Reims et votre lettre du 27e juin ne m'est parvenue que le 11e 7bre. J'ignore comment elle a pu être ainsi retardée. J'aurais été flatté de lier connoissance avec celuy que vous aviez chargé de me la remettre; l'identité de notre mutuelle position aurait été un motif de sympathie pour nous unir d'amitié; vous avez lû ma brochure, monsieur, j'en suis bien faché, car je suis resté bien loin du bût que je me proposais d'atteindre; on m'a fait connaître plus de 20 sujets que je n'avais jamais soupconé être du pays (Remenses), de sorte que mon ouvrage n'est qu'une cymbale retentissante *sunt verba et voces prœtereaque nihil.* De plus les articles Sutaine et Dorigny

Digitized by Google

m'ont recruté une légion d'ennemis; je n'ay trouvé que des loups dans le pays des moutons depuis mon retour en province et c'est mon ex^re qui a opéré cette métamorphose. Critique, satyre, libelle, personnalités odieuses, voila les armes dont ces ennemis se sont servis pour me combatre. Il falait, selon eux, me priver de l'eau et du feu comme si j'eusse révélé *Arcana Cybelæ*. En un mot, leur vanité blessée n'a point mis de borne à leur ressentiment; ils ont fait proscrire la brochure, et on ne la débite point à Reims, ce qui dérange mes arrangemens typographiques pris antérieurement. Envelopé du meme manteau qu'Horace, je dis avec lui *populus me sibilat at mihi plando dum fatuos contemptor in urbe*. Je n'ay rien à répondre aux choses obligeantes que vous voulez bien me dire par complaisance, parce que je ne les mérite pas; et si jamais les grands homes de notre prov. ont compté sur un historien, qui mieux que vous, Monsieur, peut remplir cette tache d'après les Mémoires de l'Académie de Troyes dont vous êtes le rédacteur ou plustot l'autheur, ainsi que des Ephemerides troyennes que vous avez scû porter à un si haut point d'interest et dont il m'est tombé par hazard en main le vol. de 1766.

Digitized by Google

III.

Lettre autographe de Linguet à Hédoin de Pons Ludon.

Londres, le 6 avril 1784.

Je suis très sensible, Monsieur, à l'attention que vous avez eue de m'instruire des injustices que commettent et des sottises que hazardent dans votre province des gens dont le métier devroit être de réprimer les injustices, et qui par bienséance du moins, devroient se garder de sottises trop éclatantes : mais voilà comme va le monde ! Ni vous, ni moi ne le referons ! Je n'aime assurément pas plus qu'auparavant les prévaricateurs ni les sots, quand ils sont méchants ; mais je commence à me lasser de vouloir les corriger ; et l'expérience m'a de plus appris que souvent quand on veut mettre fin à leurs oppressions, ce sont les opprimés eux-mêmes qui donnent l'exemple de crier contre leurs protecteurs. C'est là le cas du mot de Molière *qu'il ne faut pas mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.* Je vois bien peu d'hommes qui méritent qu'on prenne la peine de les défendre.

Quant à votre vin que je crois très bon, je ne me sens pas propre à vous en débiter. J'en bois peu et je n'en vends pas du tout. Je n'ai jamais connu de loges que celles des petites (illisible), où je n'ai pas de liaisons du tout, et celles de la Bastille où, comme vous le sentez bien, je n'en ai pas conservé. Quant à celle des francs-maçons, je n'en ai point d'idées ; je n'ai pas l'honneur d'être du corps ; aussi je ne puis être qu'un très inutile commissionnaire dans cette partie.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LINGUET.

Digitized by Google

IV

TITRE SPÉCIAL ET UNIQUE

De *J. A. HEDOIN*, né en 1739, Officier de 1757, Capitaine de 1771, Vétéran de 1776, L. Colonel de 1791, Premier Remois Militant en 1792, pour sabre et légion d'honneur qu'il requiert en 1803.

Je soussigné Citoyen de la ville de Reims, y demeurant, atteste à tous qu'il appartiendra, que mon Epouse incarcérée le 1er septembre dernier, par la Municipalité de Reims, en la maison d'arrêt du District, sans aucuns motifs fondés, étant absolument innocente, ainsi que les Officiers Municipaux ont dû s'en convaincre par les réponses qu'elle a faites lors de l'interrogatoire par elle subi avant son arrestation et incarcération, a couru les plus grands dangers, le 3 dudit mois à cinq heures et demie du soir, lorsque le peuple effréné voulait l'arracher de ladite maison d'arrêt, pour l'immoler à sa fureur, comme il avait fait à l'égard de plusieurs autres victimes innocentes, qui ont été retirées de ladite maison d'arrêt, et sacrifiées, ainsi que me l'a déclaré mon Epouse et différentes personnes qui en ont été instruites, et qu'infailliblement elle aurait été massacrée sans la fermeté du Citoyen Hedoin, *qui étant adossé contre le seuil de la maison d'arrêt, au moment où on la forçait d'en sortir, a péroré avec l'énergie qui lui est ordinaire, un peuple sans entrailles, qui venait de faire périr dix autres personnes sous ses coups et dans les flammes. J'atteste en outre, d'après le rapport que m'ont fait plusieurs de mes amis, que ledit Citoyen* Hedoin *a contenu tout le peuple acharné contre mon Epouse, que par-là il est parvenu à lui éviter une mort cruelle et certaine ; que même dans le temps qu'il s'occupait à conserver les jours de mon Epouse, il a essuyé un coup de feu, dont le ciel sans doute l'a garanti ; et pour manifester au Citoyen* Hedoin *ma sincère reconnaissance du soin qu'il a pris de conserver les jours de ma femme, * je lui délivre le présent certificat, pour lui servir ce que de raison.*

Signé GONEL.

(*) **Mère de six enfants de deux lits.**

Digitized by Google

Je certifie qu'au moment où une partie du 3e. Bataillon était assemblée dans le Marc, *avoir envoyé deux escouades pour tâcher de maintenir l'ordre dans la rue de la prison, dont était du nombre le Citoyen* Hedoin *dit* Pons-Ludon, *que j'ai même entendu élever la parole très-haut et ai entendu au même moment un coup de feu, soit pistolet ou fusil, que j'ai fait même des reproches audit Citoyen* Hedoin, *croyant que c'était lui qui avait tiré ; mais ce que lui et toute son escouade m'ont dissuadé ; ces escouades ont été même forcées à se replier et le Bataillon menacé. En foi de quoi j'ai signé le présent.*

A Reims, ce 8 décembre 1792, l'an 1er. de la République Française.

Ainsi signé

Paraphé *ne varietur*, au Greffe du Tribunal du District de Reims.

DELAITRE, Commandant le 3e. Bataillon.
R. CANART, Capitaine de Grenadiers.
BOUCHARD, ARNOUD, REIMBEAU
BOURLIER, LALLEMENT, GADOIS.
CHAUREY, LEPITRE.
ADNET père, DORIGNY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

V.

L'*Ex Libris* de Hédoin de Pons Ludon est orné d'un écusson, qui se lit ainsi :

« Ecartelé, au 1er quartier, d'or à la couleuvre ondoyante, posée en pal, d'azur, qui est *Colbert* ; — au 2e quartier, d'or à la fasce d'azur chargée de trois étoiles d'or (elles devraient être d'argent), et accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef et une en pointe, qui est *Rogier* ; — au 3e quartier, de gueules à un vol d'argent, surmonté d'une étoile d'or, au chef cousu d'azur chargé d'une croix d'argent ; — au 4e quartier, d'or à trois fasces de gueules, avec 9 quadrupèdes de sable sur le fond, posés 3, 3 et 3 au-dessus des fasces ; — sur le tout, en abîme, de gueules au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'hommes d'argent, qui est *Hédoin de Pons Ludon.* »

Digitized by Google

VŒU DE L'ACADÉMIE DE REIMS

EN FAVEUR DE LA

CONSERVATION DES MONUMENTS ANTIQUES

Sur l'initiative de la Société nationale des Antiquaires de France, l'Académie de Reims avait adressé, en 1884, au Comité des Travaux Historiques du Ministère de l'Instruction publique, un vœu en faveur d'une sauvegarde plus efficace des monuments antiques dispersés sur notre sol.

Ce vœu, conforme à celui de toutes les Sociétés savantes de France, fut examiné par le Comité, et donna lieu à un rapport détaillé, lu par M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, dans la séance du 12 janvier 1885. Voici le texte de ce rapport publié dans le premier fascicule du *Bulletin archéologique du Comité pour l'année 1885*, p. 4 :

« L'Académie de Reims, après avoir eu connaissance de la délibération du Comité en date du 1er juillet 1884, en faveur de la protection et de la sauvegarde de nos monuments historiques, a donné son entière adhésion aux idées formulées dans cette délibération, et a cru devoir exprimer le vœu qu'en attendant une réforme de la législation, le Gouvernement intervienne auprès des villes pour obtenir d'elles des mesures efficaces pour la préservation des antiquités.

Digitized by Google

« La première mesure à prendre, aux yeux de l'Académie de Reims, serait la création de musées lapidaires dans chaque centre important. Cette compagnie voudrait que toutes les Sociétés savantes fussent consultées à cet effet, et émissent des vœux spéciaux d'une portée pratique. Ces vœux seraient soumis à M. le Ministre, qui, après avis consultatif du Comité des Travaux historiques, pourrait utilement intervenir auprès des villes intéressées.

« Le vœu de l'Académie de Reims est l'écho de sentiments qui se généralisent en France. Le Comité ne peut voir qu'avec plaisir ce mouvement, dont il a eu l'initiative, se propager en province. Non-seulement la Société des Antiquaires de France a exprimé les mêmes vœux, mais elle a provoqué à ce sujet les observations de toutes les Sociétés provinciales avec lesquelles elle est en relation. Les réponses arrivées en grand nombre à la Société ont montré qu'il y avait accord à peu près complet sous ce rapport entre toutes les Sociétés savantes de la France. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, de son côté, a élevé la voix tout récemment encore en faveur des monuments épigraphiques de l'Algérie et de la Tunisie. Une loi est en préparation à la Chambre.

« En présence de ces manifestations dont le nombre et la force augmentent tous les jours, nous ne croyons pas qu'il y ait une enquête spéciale à faire touchant la création de musées lapidaires. La question des salles lapidaires se rattache à la question plus générale des musées archéologiques provinciaux. La création de musées archéologiques entraîne comme conséquence celle des salles lapidaires. Il suffit donc de remercier l'Académie de Reims de son initiative et de l'inviter à agir localement en vue de ces réformes

Digitized by Google

nécessaires qui sont partout à l'ordre du jour et pour la réalisation desquelles on peut espérer que l'opinion publique, entraînée par celle des corps savants, se prononcera bientôt avec une énergie qui fera disparaître toutes les difficultés. »

Le langage tenu à la Sorbonne, le 11 avril 1885, par M. le Ministre de l'Instruction publique, correspond entièrement à ces vœux unanimes, et permet d'en espérer la prompte réalisation. A Reims, un dépôt est ouvert à l'Hôtel-de Ville, dans la crypte de l'Archevêché, et à la caserne de Clairmarais. Que tous ceux qui possèdent ou trouvent des débris antiques veuillent bien les offrir à la commission d'archéologie, et bientôt Reims, l'antique métropole gallo-romaine, aura son Musée lapidaire comme Nîmes, comme Besançon, comme Lyon, comme Sens, comme Amiens, comme toutes les villes jalouses et fières de leur glorieux passé.

H. J.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture prononcé par M. Ch. LORIQUET, président annuel, *Robert Nanteuil* 1

Compte-rendu des Travaux de l'année 1883-1884, par M. Henri JADART, secrétaire général 93

Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. l'abbé GILLET, membre titulaire 120

Rapport sur le Concours de Législation, par M. P. DOUCE, membre titulaire 124

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. V. DIANCOURT, membre titulaire 132

Pièce couronnée :

La Prière, par M. MILLIEN 139

Concours de l'année 1884, Prix et Médailles 142

Programme des Concours ouverts pour les années 1885 et 1886 143

Tableau des Membres composant l'Académie au 17 Juillet 1884 147

Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1883-1884 150

NÉCROLOGIE

Discours prononcé aux Obsèques de M. Elambert, membre titulaire de l'Académie, le 14 Mai 1884, par M. Henri JADART, secrétaire général 156

Digitized by Google

SCIENCES

Pages

Eléments de Chronologie astronomique, par M. F. Lefort, membre titulaire..... 159

LITTÉRATURE

Les Pensionnaires de Collège chez les Oratoriens de Troyes au XVIIIe siècle, lecture faite à la séance publique du 13 Juillet 1884, par M. Carré, membre titulaire..... 205

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Séjour à Reims de Louis XIII et de Richelieu, du 13 au 26 Juillet 1641, par M. Henri Jadart, membre titulaire..... 223

Documents inédits tirés de la bibliothèque et des archives de Reims, communication de M. L. Demaison, membre titulaire..... 307

Note sur trois bagues à inscriptions trouvées à Reims, communication de M. L. Demaison, membre titulaire..... 316

Les Thermes de Reims, communication de M. L. Demaison, membre titulaire..... 321

Deux originaux rémois, les Hédoin de Pons Ludon, 1739-1866, par M. V. Diancourt, membre titulaire..... 335

Vœu de l'Académie de Reims en faveur de la Conservation des Monuments antiques..... 396

Digitized by Google

PLANCHES

DU TOME LXXV

		Pages
1.	Portrait de Robert Nanteuil, d'après la gravure d'Edelinck, par Ad. Varin	1
2.	Légende d'une bague du XVIe siècle	317
3.	Plaque d'Hédouin de Pons Ludon	339
4.	Ex-Libris de Hédouin de Pons Ludon, avec armoiries.	395

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Seizième Volume

ANNÉE 1884-1885 — Nos 3 — 4

Chaque année, deux volumes semestriels

PRIX D'ABONNEMENT : DIX FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

MDCCCLXXXVI

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

de l'Arrondissement de Reims

COMMUNES RURALES DES TROIS CANTONS DE REIMS

Par MM. Ch. GIVELET, DEMAISON et JADART

MEMBRES DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE DE L'ACADÉMIE

L'Académie de Reims s'est toujours efforcée de veiller efficacement à la conservation des monuments de l'art et de l'histoire, estimant suivre en cela les termes de ses Statuts, aussi bien que les Instructions ministérielles. Une commission d'archéologie, nommée dans ce but le 9 janvier 1879, s'est particulièrement attachée, d'une part, à la sauvegarde des débris antiques du Musée lapidaire de Reims, et, d'autre part, à la description des églises rurales de l'arrondissement. Cette dernière mission a été particulièrement encouragée par l'Administration des Beaux-Arts et par les pouvoirs locaux (1). Pour mieux répondre à cette attente et aux vœux de leurs confrères, les membres de la commission d'archéologie spécialement désignés dans ce but, MM. Ch. Givelet, L. Demaison et H. Jadart, ont entrepris, dès 1879, la visite de tous les édifices de l'arrondissement. Ils ont recueilli de la sorte un ensemble de documents qui, joints aux

(1) Le Conseil général de la Marne a voté, dans sa session d'avril 1885, une subvention spéciale de 100 fr. pour la publication de ce premier fascicule. *Compte-rendu de la session*, p. 179 et 336.

Digitized by Google

travaux déjà publiés et aux notes de divers collaborateurs, apporte aujourd'hui un premier contingent au *Répertoire archéologique* et à l'*Inventaire des Richesses d'art du département de la Marne.*

C'est ce travail assez étendu dont la rédaction partielle est inaugurée ici par les notices relatives aux douze communes des trois cantons de Reims. Nous y avons groupé tous les matériaux pris sur place, de manière à ne rien décrire sans l'avoir vu de nos yeux ou touché de nos mains. Telle est, à notre avis, la meilleure garantie d'une description méthodique et consciencieuse. Nous avons ajouté à nos observations personnelles plusieurs documents historiques, notamment, pour chaque paroisse, la liste des anciens décimateurs qui avaient la charge de la construction et de l'entretien des plus importantes parties de l'église (1).

Les autres cantons de l'arrondissement donneront lieu à des notices analogues, au fur et à mesure qu'ils auront été visités entièrement. Voici le plan que nous projetons de réaliser en dix fascicules : 1. *Les trois cantons de Reims.* — 2. *La ville de Reims* (Monuments religieux). — 3. *La ville de Reims* (Monuments civils). — 4. *Canton d'Ay.* — 5. *Canton de Beine.* — 6. *Canton de Bourgogne.* — 7. *Canton de Châtillon.* — 8. *Canton de Fismes.* — 9. *Canton de Verzy.* — 10. *Canton de Ville-en-Tardenois.* L'ensemble formera, un jour, le tableau complet de ce que renferme d'intéressant, pour l'histoire et pour l'art, cette partie du département que nous avons pris à tâche de décrire. Les autres Sociétés savantes de la Marne ne manqueront pas d'accomplir la même besogne dans leur

(1) Il y aurait d'intéressantes relations à établir entre certaines églises rurales et les grands édifices de Reims, à raison de cette charge imposée aux décimateurs.

Digitized by Google

région, et de compléter ainsi une œuvre que des efforts isolés ne pourraient mener à terme.

En tête de ce Répertoire, nous plaçons les sources, la *Bibliographie monumentale de l'arrondissement de Reims*, la ville de Reims exceptée (1).

La notice de chaque commune vient ensuite et comprend : 1° la description de l'église, 2° l'inventaire de son mobilier artistique, 3° le relevé des inscriptions historiques antérieures à 1800, ou relatives à des personnages qui ont joué un rôle au XVIII° siècle. S'il y a lieu, une pareille description fait connaître les autres monuments, châteaux, ruines, débris quelconques, de toute époque et de tout style, offrant un intérêt archéologique, artistique ou épigraphique. Nos investigations, toutefois, ne portent que sur les objets existants au moment de notre visite, et ne s'étendent ni aux anciennes trouvailles, ni aux objets préhistoriques, ni aux fouilles à accomplir. Nous avons suivi, dans la mesure de nos forces et du temps dont nous pouvions disposer, les idées émises par deux hommes éminents, MM. J. Quicherat et R. de Lasteyrie. Le premier engageait, au congrès de la Sorbonne en 1880, les Sociétés savantes « à serrer de plus près l'étude des anciennes églises, surtout de celles des villages où l'on trouverait, disait-il, cent exemples des variétés architectoniques du plus grand intérêt. » « Rien ne serait plus instructif, ajoutait le savant maître, que de posséder un répertoire complet des mille conceptions du génie français. C'est un travail qui ferait honneur à notre pays, autant qu'à celui qui l'entreprendrait (2). » — De son côté, M. R. de Lasteyrie écrivait récemment : « C'est

(1) On trouve un premier essai d'une *Bibliographie monumentale de Reims*, à la fin du Guide de cette ville publié en 1885, in-16, F. Michaud, p. 65 à 70.

(2) *Journal officiel*, 3 avril 1880, p. 3.848.

Digitized by Google

en signalant les œuvres d'art éparses dans nos campagnes, en les faisant connaître de tous par la photographie et la gravure, que l'on peut espérer les soustraire aux dangers que leur fait courir la rapacité des marchands de curiosités... On ne saurait trop encourager les archéologues de province à fouiller nos églises de villages, et à donner la publicité la plus large aux découvertes qu'ils pourraient y faire (1). »

Ces conseils autorisés tracent une vaste mission aux efforts désintéressés des chercheurs, mais nous n'avons pas la prétention de l'accomplir tout entière. Il faudrait, en effet, pour remplir ce programme, joindre à notre texte le plan des édifices et la vue des œuvres d'art, le dessin des choses qu'il nous est seulement possible de décrire. Nous nous bornerons à noter les travaux de ce genre déjà exécutés, et à dresser la liste de ceux qu'il serait profitable d'entreprendre encore.

Au regard de l'illustration, les ouvrages de M. Ed. Fleury sur les monuments de l'Aisne (2), et ceux de M. Ch. Fichot sur les églises de l'Aube (3), sont des modèles enviables, des exemples de ce que savent faire nos voisins. Notre but est infiniment plus modeste à raison de l'insuffisance de nos ressources, et nous offrons simplement à l'étude un texte descriptif. que d'autres, plus habiles ou plus heureux, pourront orner un jour de dessins et de fac-similés (4). Ce texte, du moins, nous le

(1) *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, section d'archéologie, 1884, n° 4, p. 498.

(2) *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, 4 vol. in-4°, fig., Paris, 1877-1882.

(3) *Statistique monumentale du département de l'Aube*, arrondissement de Troyes, t. I, gr. in-8°, fig., Paris et Troyes, 1884.

(4) Nous n'avons fait d'exception que pour l'église de Thillois, édifice complet du XIIe siècle, qui forme l'un des types les plus caractéristiques des églises romanes de la région rémoise. M. Ad.

Digitized by Google

voudrions aussi bref et aussi clair que possible; nous l'avons rédigé, en ce qui concerne les édifices, sur le type des Répertoires publiés par le Ministère, et en ce qui concerne le mobilier, nous nous sommes inspirés du plan suivi par la commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France. Cependant nous avons cru devoir modifier l'ordre de ce dernier programme, eu égard à la facilité de déplacement des meubles dans nos églises rurales. Il nous a semblé préférable d'y décrire en un même chapitre tous les objets du même genre : tableaux, statues, orfèvrerie, au lieu de les mentionner isolément, suivant la place qui leur est aujourd'hui attribuée. Quant aux inscriptions exposées à tant de risques et de mutilations, nous en avons recueilli et publié les textes, en nous conformant à la méthode suivie dans le recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, par MM. de Guilhermy et de Lasteyrie. De même que dans toutes ces publications, une table des noms facilitera les recherches à la fin de chacun de nos fascicules.

Telle est l'entreprise que nous espérons pouvoir rendre utile et opportune, si restreinte et si peu luxueuse qu'elle soit. Nous rectifierons au besoin dans un supplément les erreurs ou les omissions que l'on voudra bien nous signaler. Puisse, en tout cas, notre bonne volonté inspirer pareil zèle à tous les intelligents amis du passé, et stimuler autour de nous l'attention et le respect à l'égard de richesses trop longtemps délaissées ! Il faut les faire connaître et apprécier, les mettre au grand jour, car elles sont une part du patrimoine historique de la France, un

Varin en a gravé la vue, d'après la photographie exécutée en 1854 par son frère, Amédée Varin. Ces intelligents artistes portaient un égal intérêt aux monuments des villages et à ceux des villes de la Champagne. MM. Reimbeau et Deperthes ont aussi dessiné plusieurs de nos églises rurales, et ce dernier en étudie de longue date les absides romanes.

Digitized by Google

témoignage non équivoque de sa foi et de ses anciennes mœurs, une source féconde d'émulation pour l'éducation artistique des générations contemporaines.

Nous voudrions, en effet, qu'on apprît aux enfants à lire l'histoire sur les murailles de l'église de leur village, et c'est dans ce but que M. de Caumont écrivait naguère son *Archéologie des Ecoles primaires.* Tous les âges, au surplus, ont à s'y instruire. L'église sera toujours, quelque louable effort qu'on tente ailleurs, le véritable musée historique de la commune, le refuge des souvenirs, le dépôt des antiquités, l'asile des œuvres d'art. Que leurs gardiens veillent par conséquent à n'en rien disperser ! Les figures et les meubles qui s'y conservent ont été consacrés par le respect des générations, et, à ce point de vue, l'on ne saurait trop conseiller de ne point déplacer les vieilles et naïves statues pour leur substituer des plâtres modernes. L'histoire, l'art, la tradition, le culte des ancêtres, tout cela tient donc intimement à la vie des églises rurales. Il en est peu, croyons-nous, qui n'offrent un vestige, un souvenir intéressant. Ne sont-elles pas, pour la plupart, les seuls témoins du passé, subsistant depuis sept et huit siècles, quand tout a été renouvelé autour d'elles ? Grâce à ces modestes édifices qui abondent dans nos campagnes et embellissent nos paysages, tous les yeux peuvent contempler un spécimen du moyen âge ou de la Renaissance ; tous les esprits peuvent avoir conscience de la continuité de l'art en France, et du devoir qui s'impose d'en sauvegarder les plus célèbres comme les moindres créations.

H. Jadart.

Reims, le 15 juin 1885

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONUMENTALE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

(La Ville de Reims exceptée)

Dispersa congrega,
congregata conserva.

§ I. MANUSCRITS DES ARCHIVES DE L'ACADÉMIE DE REIMS

Statistique monumentale du canton de Verzy (XXIII feuillets), présentée au concours de 1869.

Recherches archéologiques sur le canton d'Ay, présentées en 1867, cahier in-f° de 26 pages.

Notes pour servir à l'histoire et à la description des églises du canton de Châtillon-sur-Marne, par l'abbé Chevallier, curé de Cuisles, 109 pages in-4°, 255 figures à la plume, étude rédigée de 1875 à 1881, et couronnée en 1881. (Cfr. *Canton de Châtillon*, par D. Noël, *Annuaire Matot-Braine*, 1875-1876.)

Recherches historiques et archéologiques sur le canton de Bourgogne, présentées au concours de 1869, cahier de 128 p. in-f°.

Notice sur l'église de Fismes, par M. Grosjean, écrite et envoyée en 1844

Digitized by Google

Monographie de la commune d'Ay, 205 p. in-f°, avec trois plans de l'église, concours de 1868.

Monographie archéologique et historique de la commune d'Heutrégiville, par l'abbé Bosc, concours de 1870, cahier de 238 p. in-4°, plan de l'église.

Etude sur les carreaux émaillés trouvés dans les environs de Châtillon-sur-Marne, par l'abbé Chevallier, mémoire de 75 pages in-8°, contenant 212 figures, concours de 1882.

Monographies de *Pontfaverger*, de *Bétheniville,* de *Puisieulx,* de *Gueux,* de *Thillois,* de *Champigny* et de *Tinqueux*, par M. Thenault, 1865-1885.

Carnets de notes de la Commission d'Archéologie de l'Académie, 1879-1885.

§ II. Documents des archives départementales de la Marne, a Chalons et a Reims

Série C, *Intendance de Champagne,* réparations aux églises, n° 1806, Bezannes, 1813, Bouvancourt, 1828, Chenay, 1889, Prunay, 1728, Sillery (plan figuré du château), 1799, Ambonnay, Anthenay, etc., jusqu'au n° 1932 de la même série.

Série G, *Archevêché de Reims,* visites épiscopales, doyennés du diocèse, dans le dossier de chaque commune nombreux renseignements sur l'état des églises depuis le xvie siècle, questionnaire de 1774.

Chapitres de Reims, cartulaires et liasses des domaines.

Eglises paroissiales et Fabriques, registres et papiers concernant chaque commune.

Série H, *Abbayes de Reims, de Saint-Thierry, de Hautvillers, de Saint-Basle, d'Avenay,* cartulaires et liasses des paroisses dont ces abbayes avaient la seigneurie ou les dîmes.

Digitized by Google

§ III. Bibliothèque de l'archevêché de Reims

Pouillé du diocèse de Reims, par l'abbé Bauny, 5 vol. in-8° manuscrits, contenant la liste des églises, patrons, décimateurs, etc., t. IV. — Rapprocher ces données de celles des Notes de l'Archevêque Ch.-M. Le Tellier (1671-1710), relatant beaucoup de détails sur l'état des églises au XVIIe siècle, documents conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Mss. F. Fr., 6025, 6026.

§ IV. Recueils imprimés.

1. *Le Moniteur Universel,* n° 347, Mercredi 13 décembre 1837, Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur la Statistique monumentale du département de la Marne, par M. Didron aîné; Lettre donnant un compte-rendu sommaire de la visite de toutes les églises de l'arrondissement de Reims; le rapport lui-même n'a pas été publié et cherché en vain dans les Archives du Ministère en 1883.

2. *Archives administratives de la ville de Reims,* par Pierre Varin, 1843, t. II, p. 1025 à 1123, liste des paroisses, de leurs patrons, présentateurs, etc. Autres documents sur les églises, voir la *Table générale.*

3. *Bulletin du Diocèse de Reims, revue religieuse, historique et littéraire, paraissant chaque semaine,* Reims, 1868-1885, consulter la table de chaque volume annuel.

4. *Chronique de Champagne,* 4 vol. in-8°, Reims, 1837-1838.

Rapport de M. Durand à M. le Préfet de la Marne sur les *Monuments historiques de l'arrondissement de Reims,* t. III, p. 195.

Le Château de Louvois, avec vue, t. I, p. 293.

La Croix et la Chapelle de la Pompelle, près Sillery, t. I, p. 330.

Fouilles à Sillery en 1838, par M. Hiver, t. IV, p. 44.

Digitized by Google

5. *Revue de Champagne et de Brie,* 8 vol. in-8°, Arcis-sur-Aube, 1876-1885.

Eglises de la Marne, t. IV, p. 52.

Hautvillers, t. IV, p. 136.

Saint-Basle de Verzy, t. VII, p. 428, et t. VIII, p. 39.

6. *Travaux de l'Académie de Reims,* 75 vol. in 8°, Reims, 1842-1885.

La Tour et l'Eglise de Sept-Saulx, par F. Pinon, t. XI, p. 318.

Saint-Trésain d'Avenay, histoire de cette église par L. Paris, *Annales,* t. II, p. 275.

Souterrains de Cauroy, par l'abbé Cerf, t. LXVIII, p. 521.

Les Housses en Champagne (à Prouilly, etc.), par L. Demaison, t. LXX, p. 302.

Découvertes d'antiquités dans le pays rémois, par Louis-Lucas, *Annales,* t. I, p. 339.

Sépultures de Saint-Masmes, par l'abbé Querry, t. III, p. 321.

Eglises et carreaux émaillés des environs de Châtillon-sur-Marne, rapports par H. Jadart, t. LXIX, p. 61, et t. LXXI, p. 45.

Précis sur Arcis-le-Ponsard, par Mercier, église d'Arcy et abbaye d'Igny, t. LIV, p. 102.

7. *Bulletin Monumental,* publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie, 50 vol. in-8°, 1835-1885.

Travée de la nef de l'église de Sept-Saulx, dessinée par Ch. Givelet, t. XXI, p. 140, avec notice par Ed. de Barthélemy, p. 136 à 144.

Statistique monumentale de la Marne, essai par Ed. de Barthélemy, t. XIX, p. 257 à 282.

8. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France,* par I. Taylor, in-f°, Paris, 1857, *Champagne,* 2 vol., planches et texte par H. Durand, etc.

T. I, pl. 83 à 120, vues, plans et dessins divers des églises de Bourgogne, Hermonville, Auberive, Chau-

Digitized by Google

muzy, Baconnes, Champfleury, Cormontreuil, Vaudesincourt, Cernay, Epoye, Lavanne, Saint-Thierry, Bétheniville, Bétheny, Prouilly, Ay, Châtillon, Binson, Mareuil, Vandières, Cauroy, Nogent-l'Abbesse, Hautvillers, Bezannes, Nauroy, Heutrégiville, Sacy.

T. II, pl. 140, bénitiers aux Mesneux et à Villedommange, autel à Warmériville.

9. *Annuaires de la Marne,* collection in-8°, Châlons, 1806-1885.

Notice sur Saint-Thierry, par Povillon-Piérard, 1826.— *Notice sur Brimont*, par le même, 1827.—*Notice sur Villedommange et Sacy*, par le même, 1828, p. 21.

Statistique des trois cantons de Reims, par Lacatte-Joltrois, 1829, p. 21.

Statistique du canton de Verzy, par Ed. de Barthélemy, 1867, p. 241, et 1868, p. 241.

10. *Recueil des Actes administratifs du département de la Marne,* 1882, n° 424, et 1885, n° 488, sur l'inventaire des richesses d'art.

11. *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Marne,* par Pélicier, in-4°, t. I, Châlons, 1884, p. 422, sur les constructions et réparations des églises au XVIIIe siècle.

12. *Congrès scientifique de France, XIIIe session tenue à Reims en 1845*, in-8°, Reims, 1846, églises rurales, p. 308, *Magneux*, p. 309, dessins de M. Kozierowski, p. 309.

13. *Revue de l'Art chrétien,* par l'abbé Corblet.

Les Carrelages émaillés de la Champagne, par le Cte de Barthélemy, janvier 1878, t. XXV, p. 19, 2 planches coloriées.

14. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française,* par Viollet-Le-Duc, *Eglises d'Avenay et de Cauroy*, t. V, p. 183.

15. *Annales archéologiques*, par Didron aîné. Voir la table, 1881, *v°* Marne (Monuments de la).

16 *Reims et ses environs,* photographies des frères

Digitized by Google

Varin, château de Gueux, églises de Verzy, Beaumont, Cormontreuil, Thillois (2 vues), publiées par Quentin-Dailly, éditeur, 2 vol. in-4°, 113 planches, 1854.

17. *Géographie de la Marne*, par G. Lesage, 1839.

18. *Statistique de la Marne*, par Chalette, 1845, t. II.

19. *Statistique de la Marne*, par Guérard, 1862.

20. *Géographie de la Marne*, par Poinsignon, 1869.

21. *Monasticon gallicanum*, in-f° et in-4°, vue des abbayes de Saint-Thierry et de Saint-Basle, pl. 91 et 95.

§ V. Ouvrages spéciaux.

Essai sur l'église d'Ay, sa description, son histoire (par l'abbé Ch. Hannesse), in-8°, br., 24 p., Charleville, 1878.

Histoire de sainte Macre, patronne de Fismes..., par le même, in-12, 91 p., Reims, 1866, sur l'église, ses cloches, ses autels, p. 47, 51, 64 et 89.

Histoire de Vandières..., par J.-B. Legras, in-8°, Reims, 1877, sur l'église, p. 88 et 279, sur les cloches, p. 300.

Chapiteaux de la crypte de Saint-Basle de Verzy, par le Cte de Barthélemy, in-4°, Paris, sans date, extrait du *Musée archéologique*, 4 p. et fig.

Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes, par l'abbé Valentin, in-8°, 118 p. Reims, 1866, extrait du t. XL des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 215.

Histoire de l'abbaye d'Ormont, par le même, in-8°, 64 p., Reims, 1863.

Les églises du diocèse de Reims, aperçu de leur intérêt historique et artistique, par H. Jadart, in-8°, 16 p., Reims, 1877.

Saint-Lié, Villedommange et Jouy, notice sur les curiosités de leurs églises, par le même, in-8°, Reims, 16 p., 1881, rééditée au t. LXX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 320 à 353.

Digitized by Google

Les anciens pupitres des églises de Reims, par le même, in-8°, Caen, 1885, avec vue de l'ancien pupitre de Loivre. Extrait du *Bulletin monumental*, t. LI, p. 62.

Histoire de Witry-les-Reims, par l'abbé Dessailly, in-8°, Reims, 1870, sur l'église, p. 67 à 75, sur les cloches, p. 293.

Histoire de Trigny, par l'abbé Genet, in-8°, Reims, 1872, dans le t. XLVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*, sur l'église, p. 72 et 129.

Histoire de l'abbaye d'Igny, par l'abbé P.-L. Péchenard, in-8°, Reims, 1883, plan et vues, sépultures, épitaphes, p. 498 et 596.

Histoire du monastère de Notre-Dame d'Igny, par l'abbé J.-B. E. Carré, in-8°, Reims, 1884, planches, tombeaux, p. 194, 228, 45 et 349

Description de Rilly-la-Montagne, par Povillon-Piérard, in-8°, 1831, sur l'église, p. 6 à 8.

Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers, par l'abbé Manceaux, 3 vol. in-8°, Epernay, 1880, figures, *église actuelle,* planches, t. II, p. 379, clocher, portail, t. III, p. 458 à 466, orgues, p. 159, abbaye, p. 28, cloches, p. 77 et 143, épitaphes, p. 488, tableaux, p. 60; *chapiteau roman* (Histoire de Noé), t. I, p. 100; — *Ancienne église paroissiale,* t. III, p. 345. — *Eglise de Champillon*, t. II, p. 193. — *Eglise de Cumières,* t. III, p. 66.

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par L. Paris, 2 vol. in-8°, Reims, 1873, église, portail, inscription de l'hôpital, tableau de Ste Berthe dans les t. LXI et LXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 150 et 1.

L'*église de Binson et sainte Posenne*, par le chanoine Lucot, avec figure d'une inscription du XIe siècle, in-8°, Châlons, 1882.

L'*église de Binson (Bulletin archéologique du comité des arts et monuments*, 1837-1848), t. I, p. 51.

L'*Inscription chrétienne de Binson,* auj. au musée du

Digitized by Google

Louvre *(Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par E. Le Blant, in-4°, Impr. Imp., 1856), t. I, p. 450.

Lettre de Mgr l'Archevêque de Reims à MM. les curés et desservants, concernant la statistique historique des paroisses du diocèse, 8 p. in-4°, 1er février 1844.

[*Circulaire de Mgr Gousset* relative à plusieurs points d'archéologie, contenant d'excellents conseils pour la protection des édifices et la sauvegarde des œuvres d'art.]

§. VI. Renseignements fournis sur place.

Une nouvelle source d'informations vient d'être ouverte en vertu d'une circulaire préfectorale du 2 février 1885, invitant MM. les Maires à transmettre aux Sociétés savantes du département les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur les édifices et sur leur mobilier artistique.

En juin 1885, nous avons reçu les états relatifs à 48 communes, dont 14 sont absolument négatifs, 8 très insuffisants, 18 contiennent des renseignements utiles quoique bien incomplets, et 8 forment des notices suffisantes, quelques-unes avec plans et coupes. Nous avons donc sous la main des indications à employer pour la description des églises de Chenay, Crugny, Jonchery, Thil, Brouillet, Tours, Berméricourt, Merfy, Anthenay, Reuil, Tinqueux, Trois-Puits, Fontaine, Jonquery, Lhéry, Savigny, Vrigny, Brimont, Magneux, Hourges, Thuisy, Wez, St-Masmes, Selles, Lagery, Villers-Marmery, Auberive, Bourgogne, Coulommes, Heutrégiville, Bisseuil et Villedommange. Deux vues accompagnent la notice d'Unchair, et celle de Cernay, rédigée par M. Bosteaux, est illustrée du plan, du dessin des chapiteaux et de la coupe de l'édifice par M. Edmond Herbé, architecte à Reims. En outre de leurs publications, plusieurs de MM. les Curés nous ont aussi fourni d'utiles documents. Nous devons exprimer notre gratitude à tous ceux qui veulent bien coopérer de la sorte à l'œuvre si lente et si délicate d'un Répertoire archéologique complet.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉGLISE DU XIÈME SIÈCLE À BEZANNES *(Marne)*

Imp A. Clement . Paris

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

PREMIER CANTON DE REIMS.

BEZANNES.

(Bisennæ.)

Village de 300 hab., à 5 kil. ouest de Reims, visité le 13 octobre 1884, et le 23 juin 1885.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN.

§. 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia de Besennis, duo sunt monasteria; principale monasterium (1) apud Besennes, fundatum in honore B. Martini; aliud est in capella S. Genovephe juxta Remis, non dedicatum. — Patronus, capitulum S. Simphoriani remensis (2). »

1776. « *Seigneurs*, l'abbesse de S. Pierre et M. Lespagnol y résidant. Il y a au château une chapelle castrale

(1) *Moûtier*, dans le sens d'église et non de monastère.

(2) Pouillé rédigé de 1303 à 1312, reproduit dans les *Archives adm. de Reims*, par P. Varin, t. II, p. 1053; même source pour les autres mentions données à chaque église.

Digitized by Google

non fondée. — *Décimateurs*, l'abbé de Saint-Remi pour moitié, le chapitre Saint-Symphorien pour un tiers, le chapitre N.-D. et autres pour le reste (1). »

§. 2. — Description du monument.

Edifice du XIe siècle, orienté; abside, tour, nef et collatéraux de l'époque romane; portail gothique du XIIIe siècle; petit monument d'une belle conservation (2).

Abside et chapelles. — Abside circulaire, flanquée de trois contreforts peu saillants, percée de trois fenêtres cintrées et ébrasées, celle du milieu (aujourd'hui bouchée) agrandie à une époque moderne. Corniche formée d'une série de petits arceaux reposant sur des modillons à figures variées, quelques-unes frustes; au-dessus, bandeau orné de trois rangs de billettes (3). La toiture moderne en tuiles, sans charpente, a été remplacée par un dallage en pierres plates en 1885 (4).

A l'intérieur, l'abside voûtée en cul-de-four, forme le sanctuaire; chœur en avant avec voûte modernisée; chapelles des deux côtés, celle du sud sous la tour, avec

(1) 1776. *Pouillé de Bauny*, les mêmes notices reproduites pour chaque église.

(2) Vue et plan de cet édifice dans les *Voyages pittoresques*, par I. Taylor, *Champagne*, t. I, pl. 115 et 117. — Un rapport sur ce monument, avec dix vues, plans et coupes, a été envoyé au ministère des Beaux-Arts, en 1876, par E. Leblan, architecte à Reims; les dessins en sont reproduits avec notes, etc. dans le recueil mss. sur Bezannes, dressé par M. A. Lebourq, p. 261.

(3) Ce bandeau a été refait à neuf en juin 1885, ainsi que la toiture, malheureusement d'une façon peu fidèle.

(4) L'ancienne toiture était également en pierres plates brutes posées sur une masse de terre et de pierres. Cf. *Réparations à l'église de Bezannes*, procès-verbal du 20 mai 1746, aux Archives de Reims. — On voit encore des couvertures semblables du moyen-âge à Saint-Thierry et à Courville (Marne).

Digitized by Google

voûte en ogive de la fin du XIIe siècle, dont les nervures reposent sur quatre consoles; celle du nord, voûtée en berceau dans le prolongement du bas-côté; ces deux chapelles sont terminées carrément et éclairées par une fenêtre dans le mur du fond; elles communiquent avec le chœur par des ouvertures latérales en plein cintre, percées après coup. On voit dans la chapelle du nord, sur la muraille de gauche, une large arcade aveugle en plein cintre, sorte de niche ou retraite analogue à celles du bas-côté sud.

Clocher. — Tour carrée mesurant 5m70 sur chaque face, d'une élévation de 20 mètres environ. Au-dessus, flèche du XVIe siècle, haute d'environ 10 mètres, en charpente et couverte en ardoises; — l'étage inférieur de la tour, formant l'une des chapelles de l'église, est percé d'une fenêtre sur deux faces (une seule est ouverte); les étages supérieurs offrent deux rangs superposés d'ouvertures cintrées, les unes simples, les autres munies d'un tympan supporté par des colonnettes à chapiteaux romans; — les angles de la tour sont coupés de chaque côté de la façade est, et munis chacun d'une colonnette engagée; — la corniche est ornée de deux rangs de billettes.

A l'ouest de la tour, petite porte latérale cintrée, donnant accès dans l'église; au-dessus se trouve une cellule percée d'une étroite meurtrière, où l'on accède par un escalier à vis accolé à la tour. La tour de Bezannes a de grandes analogies avec le vieux clocher du portail de Saint-Remi, et paraît avoir été construite, comme lui, vers le milieu du XIe siècle.

Nefs. — Grande nef à trois travées; arcades en plein cintre reposant sur des piliers à section barlongue, ornés d'une simple moulure à la hauteur des impostes. En avant de ces piliers, pilastres carrés formant saillie et

Digitized by Google

montant jusqu'au faîte de la nef; entre ces pilastres règnent, à l'étage supérieur, de grands arcs en tiers-point qui supportent une portion de la muraille, en saillie aussi sur le reste de la construction. Ces pilastres et ces arcs paraissent avoir été appliqués, au XIIIe siècle, sur le mur primitif pour en augmenter la solidité, et sans doute pour permettre d'établir sur la nef une voûte, qui du reste ne semble pas avoir été jamais exécutée. A chaque travée, dans l'enfoncement produit par la saillie de chacun des arcs, s'ouvre une petite fenêtre romane en plein cintre. La nef est couverte d'un plancher moderne.

Nefs latérales de même longueur que la nef principale, toutes deux étroites et voûtées en berceau; celle du côté nord a une portion de voûte défoncée (1); celle du côté sud présente dans la muraille quatre arcades aveugles en plein cintre, reposant sur des pilastres carrés et formant une série de niches peu profondes; la dernière arcade vers le portail n'a qu'une ouverture incomplète, étant arrêtée, aux deux tiers de sa dimension, par le mur de la façade occidentale. On a installé de petits autels dans ces enfoncements à une époque très récente. — Les nefs latérales sont éclairées par une petite fenêtre cintrée, percée dans la muraille occidentale; celle du nord a, en outre, une ouverture cintrée sur le côté.

Portail. — Dans le mur de la façade occidentale, on voit à l'intérieur une porte cintrée, surmontée d'une petite fenêtre également en plein cintre. A l'extérieur, portail gothique plaqué sur la muraille romane; contre-forts aux angles; pignon refait à une époque moderne; traces

(1) La voûte en face de la sacristie. Elle était déjà défoncée en 1633, car l'on constatait alors, « qu'il faut mettre voulsoire au premier arc doubleau des voultes de ladite nef, parce qu'il menace ruyne...» 13 août 1633. *Registre du greffe du bailliage de Vermandois*, Archives de Reims.

Digitized by Google

d'un porche, dont les fondations subsistent et dont les amorces ont laissé des vestiges aux deux côtés du portail. Porte en arc brisé, munie d'un tympan et flanquée de deux colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages, qui supportent l'archivolte. Au-dessus, voussure garnie d'un cordon de feuillages, et plus haut encore, corniche encadrant le portail et régnant sur toute la façade. — Les claveaux de l'arc qui surmonte le tympan et ceux qui forment la voussure supérieure, sont tous numérotés en chiffres romains, en commençant par le bas (I à VI, I à XIII), curieux et rare spécimen des signes lapidaires du commencement du XIIIe siècle. — Au-dessus du tympan, deux écussons en relief, autrefois peints et maintenant fort effacés.

On remarque aussi des traces de peinture jaune sur fond rouge du XVIe siècle, encore visibles sur le tympan extérieur de la porte latérale où l'on distingue l'image de saint Martin à cheval et coupant son manteau.

Dimensions.—L'église mesure : *Sanctuaire*, 3 mètres 33 en longueur sur 4 mètres en largeur. — *Chœur,* 6 mètres en longueur sur 4 mètres en largeur. — *Chapelle de droite*, 2 mètres 33 en longueur sur 3 mètres 33 en largeur. — *Chapelle de gauche*, 2 mètres en longueur sur 1 mètre 68 en largeur. — *Grande nef,* 5 mètres 75 en largeur sur 10 mètres 75 en longueur. — *Bas-côtés,* 10 mètres 75 en longueur sur 2 mètres en largeur. (Cfr. le *Questionnaire de 1774*, notes du curé Ch. Jolly.) L'épaisseur des murailles est irrégulière, mais partout très forte.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Maître-autel, tombeau et gradin en marbre gris veiné, de style Louis XV, bénit le 23 octobre 1751, par M. Thierry, curé de Villedommange. *(Registre paroissial*

Digitized by Google

de Bezannes, 1751.) Cet autel a 3 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur. — Tabernacle en bois sculpté. — Boiseries au-dessus formant retable et encadrant un tableau (sans mérite) de la *Résurrection de N.-S.* — Boiseries du XVIIIe siècle sur les côtés. — Les autres autels modernes.

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral sud, cuve ronde avec moulures au-dessous, reposant sur un fût simple (haut. 98 cent.).— Bénitier roman creusé dans le pilier du collatéral sud, en face de la porte latérale.

Tableaux. — Aux côtés de la grande nef : *Baptême de J.-C.* (XVIIIe s., 90 cent. de haut. sur 50 cent. de larg.). — *Christ en croix* (même époque, mauvais état). — *La Présentation de la Sainte Vierge au Temple* (moderne). — *La Sainte Famille* (aussi moderne).

Au bas du collatéral nord, peinture sur bois détériorée (XVIe siècle), *La Cène*, dans un cadre à moulures de l'époque (1 mètre 12 de larg. sur 0 mètre 77 de haut.).

Statues. — Au bas du collatéral sud, dans une des niches de la muraille et reposant sur une console, groupe du XVIIIe siècle, statues en pierre de 1 mètre de haut., représentant *sainte Anne,* un livre à la main, debout, ayant à son côté droit la Sainte Vierge, aussi debout, portant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Vis-à-vis de la chaire, petite statue de la *Sainte Vierge*, en bois doré, du XVIIIe siècle. — Autres petites statues de la même époque : *saint Martin*, au tympan extérieur du grand portail, — *sainte*, indéterminée, statue drapée ayant deux clefs pendant au bras droit, posée sur le confessionnal.

Orfèvrerie. — Sur l'un des petits autels du collatéral sud, deux *paix* argentées du XVIIIe siècle, de 15 cent. de haut., représentant le Christ en croix et la Sainte Vierge ; deux autres *paix* du même style sur l'autel voisin.

Digitized by Google

Sur l'autel de la chapelle du sud, paire de petits *flambeaux* à deux branches, argentés, de style Louis XIV, ornés de ciselures assez fines.

Cloche. — La tour contient un beffroi disposé pour recevoir quatre cloches; une seule s'y trouve actuellement (diamètre à sa base, 0 mètre 80), fondue par Antoine et Loiseau en 1828, bénite par J. P. Pothé, desservant; parrain, J. E. Lefrançois, maire; marraine, M. J. J. C. Huart Letertre, veuve du baron Ponsardin, ancien maire de Reims, propriétaire à Bezannes.

§ 4. — Inscriptions.

A l'extérieur, sur le premier contre-fort à gauche du portail, faisant face à la rue, texte gravé dans la pierre à 2 mètres de hauteur.

Cy · dev^{t} · gisent · Feuz · Jehan · Le · gentil
Vivant · Laboure^{r} · et · Pōcette · Bailly
sa · Fēme · dēms · en · ce · villaige · de
Bezāne · qui · Trespasserēt · scavoir
Led^{t} · le · gētil · le · 6 · Iour · de · Decēbre
1573 · Et · lad^{e} · Bailly · le · Iour · de · Pā-
tecoste · 26 · May · 1602 · priez
Dieu · pour · leurs · Ames ·

Haut. 32 cent., larg. 35 cent.

A l'intérieur, sur le pilier de la basse nef, près du large bénitier roman, en face de la petite porte, on lit la curieuse épitaphe du curé Remy Trousset :

Digitized by Google

IHS MA IHP

CI GIT M^E REMY TROVSSET VIVANT PBRE CURÉ DE BEZANE AAGÉ DE 50 ANS LEQVEL APRÈS EN AVOIR PASSÉ 25 DANS SA CVRE EST DECEDÉ LE 25 NOV^E 1676 ET POVR AVOIR PART AVX PRIÈRES DE SES PAROISSIENS A FONDÉ 5 MESSES SOLEMNELLES LES IOVRS DE S^T IOSEPH INVENTION S^TE CROIX VISITATION N^RE DAME, EXALTION S^TE ✠, S^T REMY I. OCTOB. PLVS LE 25 NOV. IOVR DE SON DECEZ, VIGILES MESSE SOLEMNELLES ET PETITE RECOMANDISE, LE IOVR DE LA PENTECOTE SALVT SVR LES 7 HEVRES DV SOIR, PREDICATION LE IOVR DE L'ASSO^N DE LA VIERGE SVR LE MIDY ET SALVT SVR LES 7 HEVRES DV SOIR ET LE IOVR DE L'EXALTION S^TE ✠ PROCESSION A LA ✠ DE LA PLANCHETTE OU LE DIMANCHE SVIVANT ET SERA CHANTÉ TVAM CRVCEM ETC TOVTES LESQVELLES PRIERES SERVICES ET PROCESSION SERONT SONNE^S ET S'ANONCERONT LE DIMAN^CHE PRECEDENT PAR M^R LE CVRE ET POVR CE LE D^T S^R TROVSSET A LEGVÉ A LA FABRIQUE 1 IARDIN RVE DU MOVSSET, 2 SAVSSOIRS, 3 IOVRS 9 HOMÉES DE TERRES ET 1^NE PIECE DE VIGNE LIEVD^T AV VAVTE TEROIR DE BEZANE, PLVS AUX CONFRAIRIES DV S^T SACREMENT, DE N^RE DAME, S^TE ANNE, S^T MARTIN, S^T SEBASTIEN ET S^T FIACRE, ERIGEEZ EN L'EGLISE DVD^T BEZ^NE VNE MAISON ROYÉ LE PRESB^RE AVEC SES DÉPENDANCES POVR SVBVENIR AVX CHARGES DESD. CONFRAIRIES ET SY ELLES VIENENT A S'ABOLIR LE TOVT RETOVRNERA A LA FABRIQ^E DVT^T BEZANE QVI FERA CELEBRER VNE MESSE A CHACVN IOVR DESD' CONFRAIRIES ET SY A DONNÉ ET ANNEXÉ AV PRESB^RE POVR LOGER PLVS COMODEMENT SES SVCCESSEVRS LA PETITE MAISON QVIL A FAICT BATIR A CONDITION PAR LESD.' SVCCESSEVRS DE CHANTER LE IOVR DE PAQVE VN DE PROFONDIS SVR SON SEPVLCHRE LA COLECTE PRO SACERDOTE ET LE FIDELIUM. ET POVR INSTRVIRE LA IEVNE^SSE ET LOGER LE M^E DÉCOLE A DONNÉ UNE MAISON AUD.' LIEV AV CHARGE DU TRAITTÉ FAICT AVEC LES HABITANS ET TEST^MT DUD.' DEFUNCT DU 7 AOUST 1676 DEPOSÉ ES MAINS DE M^E HERBIN NOT^RE A REIMS.

REQUIESCAT IN PACE.

Lettres capitales gravées sur une plaque de marbre noir.

Haut. 70 cent. — Larg. 50 cent. — Le testament de

Digitized by Google

Remy Trousset se trouve encore en minute dans l'étude de Me Durant des Aulnois, successeur de Me Goda, notaire à Reims.

Sur un losange du pavé du chœur, au-dessous de la lampe, épitaphe dont cinq lignes sont à peine lisibles; le reste est effacé et a été complété ici d'après le registre paroissial de 1731, à la date du 24 avril.

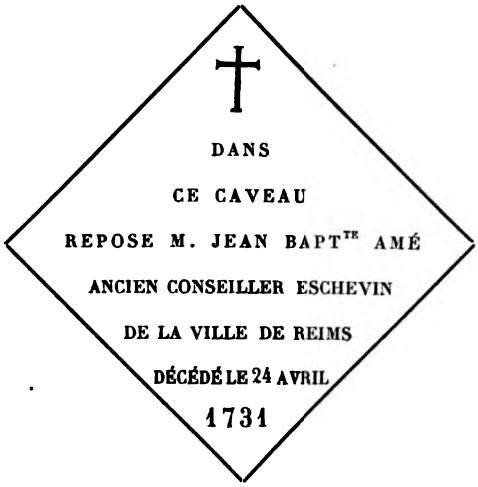

Dalle de marbre noir. Haut. 35 cent. sur 35 cent.
Lettres capitales.

La famille Amé avait rang parmi les principa es fa milles de la bourgeoisie rémoise.

II. CHATEAUX DE BEZANNES.

Le plus ancien château était voisin de l'église : il n'en reste aucune trace. Un autre château était situé dans un espace encore aujourd'hui entouré de fossés qui sont alimentés par des eaux venant de Sacy. Ce domaine fut acquis, au XVIIIe siècle, par la famille Lespagnol. Il

Digitized by Google

n'y subsiste plus qu'une habitation vulgaire au centre d'un vaste enclos. On remarque dans le grenier deux consoles en pierre avec des écussons lisses, et au rez-de-chaussée une plaque de cheminée en fonte, offrant un heaume, une lampe, une figure et deux têtes d'animaux aux angles, avec ce texte et cette date:

INDVAM · V[OS] · ARMA · LVCIS · 1564.

III. SCULPTURES CONSERVÉES DANS UNE MAISON PRÈS DE L'ÉGLISE.

(M. Froment, cultivateur.)

En face du portail de l'église, sur la gauche de la grande porte d'une maison de culture, on voit, dans une niche, à 2 mètres de hauteur, une statue en pierre du XVIe siècle, représentant un évêque en chasuble. On lit au bas :

S^TE HUBERTE ORA PRO NOBIS

et au-dessus :

JAY ÉTÉ FAIT LE 16
DU IIME MOIS DE L'AN 4
DE LA LIBERTÉ 1792

Dans la cour de cette maison, au-dessus de la porte du corps-de-logis, a été encastré dans la muraille, probablement à la même époque, un petit monument de la Renaissance. Il se compose d'une niche cintrée surmontée d'un fronton, évidée en forme de coquille, et garnie de marbre incrusté sur les côtés; au milieu est un Christ en croix avec un chanoine à genoux, les mains jointes; près de lui, un listel portant ces mots en lettres gothiques: **mei miserere mei**. Au pied de la croix, tête de mort et ossements. Au-dessous de la niche, tête d'ange sculptée formant console. L'ensemble, d'un beau travail, est bien conservé.

Digitized by Google

ORMES.

(Villa de Ulmis.)

Village de 229 hab., à 6 kil. O. de Reims, visité le 8 avril 1883 et le 23 juin 1885.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-REMI.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia de Ulmis, unicum monasterium, consecratum in hon. B. Remigii. — Patroni major archidiaconus remensis et quidam alius cui dominus remensis confert alteram partem patronagii. »

1776. « *Seigneurs*, le chapitre N.-D. et l'archevêque pour une petite partie. — *Décimateurs*, l'archevêque, l'abbé de Clairvaux, le chapitre Saint-Timothée, le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et le chapelain de Coëmy. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice orienté du XIIe siècle, réparé en 1869, tenu en très bon état.

Abside circulaire faisant une très légère saillie sur le transsept, voûtée en cul-de-four, percée de trois fenêtres cintrées, celle du milieu bouchée ; corniche supportée par des corbeaux, comme au transsept, à la tour et à la nef.

Clocher et transsept.— Tour rectangulaire à la croisée du transsept, percée d'ouvertures sur ses quatre faces : vers la nef, petite baie cintrée ; vers le transsept de chaque côté, une baie de grande dimension, cintrée, surmontée d'une voussure formée d'un simple tore et munie

Digitized by Google

d'un tympan supporté par une colonnette qui divise la baie principale en deux ouvertures; vers l'abside, deux baies accolées de même dimension, surmontées d'un tore comme les autres et également divisées; — les colonnettes du milieu et celles des côtés sont garnies de chapiteaux sculptés du XIIe siècle. — Une toiture pyramidale en ardoises recouvre la tour.

Chœur au-dessous du clocher, voûté en berceau, communiquant avec les chapelles par des ouvertures en plein cintre.

Transsept formant deux chapelles latérales; le bras sud recouvert d'une voûte d'ogive du XIIe siècle, dont les nervures reposent sur quatre colonnes à chapiteaux romans (deux colonnes ont disparu); le bras nord, dont la voûte a été détruite, ne conserve que deux des chapiteaux romans qui la supportaient; fenêtre cintrée au levant dans chaque bras. Tourelle carrée accolée au transsept vers le nord, contenant l'escalier des combles.

Nefs. — Nef du milieu à quatre travées; arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés avec moulure aux impostes; au-dessus de chaque arcade, petite fenêtre également cintrée; la nef recouverte d'un plancher en bois moderne. — Deux collatéraux refaits à neuf de nos jours, et couverts d'un plancher. — Arc triomphal en plein cintre, comme les arcades de la nef. — Fenêtre cintrée dans le pignon du portail; les autres fenêtres dans le transsept et les basses nefs sont modernes.

Portail. — Sur la façade occidentale, portail de la seconde moitié du XIIe siècle, offrant à l'extérieur un aspect remarquable. Il était précédé d'un porche, détruit en 1853. La façade présente trois arcades en tiers-point, celle du centre plus élevée et encadrant la porte, les autres aveugles, toutes les trois surmontées d'un cordon orné de

Digitized by Google

billettes. L'arcade de la porte est surmontée de trois tores en retraite, reposant sur des colonnes avec chapiteaux à feuillages et à crochets. Les arcades latérales n'offrent qu'un seul tore, avec colonnes de même dimension que celles du milieu et garnies de chapiteaux analogues. L'ancien bénitier extérieur est resté à gauche de la porte.

L'abside et la tour sont bâtis sur une terrasse qui domine la rue contiguë ; l'ensemble de l'édifice a été complètement réparé en 1867 et en 1869.

§ 3. — Mobilier.

Autel.—Maître-autel en bois surmonté d'un retable en pierre du XVIIIe siècle ; quatre colonnes corinthiennes supportent un fronton triangulaire ; guirlandes entre les colonnes ; tableau (sans mérite) représentant l'*Assomption* ; une croix, deux anges et deux vases de fleurs couronnent l'ensemble ; sur les côtés, médaillons ronds offrant les figures de *saint Eutrope* et de *saint Quentin*, avec attributs, vases sacrés, flambeaux, chiffres entrelacés, le tout sculpté en relief du haut en bas des montants. — Les autels latéraux sont modernes, avec boiserie au-dessus formant retable.

Fonts baptismaux.— Au bas du collatéral nord, cuve à huit pans sans sculptures, vasque reposant sur un piédouche, œuvre du XVIe siècle (haut. 97 cent.).

Statues. — Aux côtés du maître-autel, statues de *saint Remi* et d'un saint martyr tenant des tenailles (XVIIIe siècle).

Dans la chapelle du sud, statues de *sainte Barbe* (haut. 75 cent.) sur une console, et de *sainte Catherine* (haut. 1 m. 10), en face de l'autel, sculptures en pierre du XVIe siècle assez remarquables ; cette dernière peinte et décorée.

Digitized by Google

Dans la chapelle du nord, statues de *saint Fiacre* du XVIIIe siècle (bois, haut. 70 cent.) sur une console, et de *saint Remi* (pierre, haut. 1 m. 10) au-dessus de l'autel; cette dernière, du XVIe siècle, intéressante par sa décoration et son costume.

Vis-à-vis de la chaire, *Christ* en bois sculpté (haut. 1 m. 50) du dernier siècle.

Au sommet du portail, à l'intérieur, statue en bois de la *Vierge* (haut. 75 cent.), œuvre assez fine du XVIe siècle.

Tableaux. — Aux murs de la grande nef : *Christ en Croix*, avec groupes de femmes et de soldats à cheval, toile du XVIIe siècle dans un cadre sculpté (haut. 1 m. 30, larg. 90 cent.). — *Saint Nicolas* avec enfant emmaillotté à ses pieds, *saint Laurent* tenant son gril, deux peintures sur bois du XVIIe siècle, faisant pendant, dans des cadres dorés (haut. 65 cent., larg. 35 cent.). — La *Sainte Famille*, peinture moderne (haut. 1 m., larg. 70 cent.).

Cloches. — Trois cloches fondues en 1807, de 60, 70 et 80 centimètres de diamètre à leur base; bénites par N. E. Maiot, desservant ; parrains, P. Hubert, N. Cousina ; fondeur, Limaux (?) ; figures moulées.

II. SOUTERRAINS ET TOUR D'ORMES.

Des souterrains de refuge s'étendent sous la place et sous une grande partie du village. — Il y avait dans ce village, au moyen âge, une tour dont il est question dans les conclusions du Conseil de Ville de Reims, et qui fut démolie pour servir, au XVe siècle, à réparer les fortifications de cette ville. *(Archives communales de Reims*, Conclusions, 7 mars 1430.)

Digitized by Google

Digitized by Google

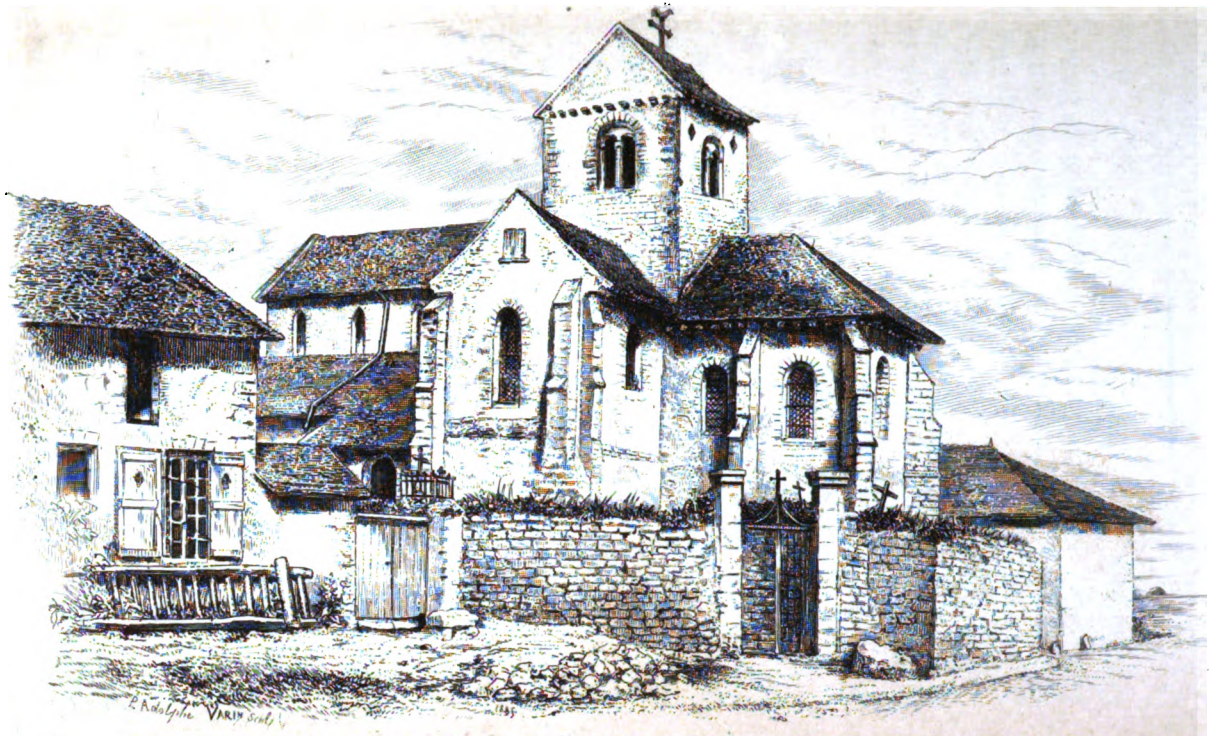

ÉGLISE DU XIIème SIÈCLE, À THILLOIS (*Marne*)

Imp. A. Clément. Paris

Digitized by Google

THILLOIS.

(Tilleyum).

Village de 174 hab., à 6 kil. O. de Reims, près de la route de Paris, visité le 13 mars 1882 et le 19 juin 1885.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LOUP.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perr. de Monte S. Petri (1), duo sunt monasteria ; principale monasterium est fundatum in hon. B. Petri, non consecratum ; aliud est apud Tylloy, consecratum in hon. B. Marie Virginis. — Patr. capitulum remense. »

1776. « *Vocable*, Saint-Loup. — *Présentateur*, le tournaire du chapitre. — *Seigneur*, l'abbé d'Hautvillers. — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour la plus forte partie, les religieux de St-Denis, le curé de Trigny, le chapelain de Ste-Anne à la cathédrale, et l'abbé d'Hautvillers. »

§ 2. — Description du monument.

Eglise orientée de la fin du XIIe siècle, restée intacte dans ses parties essentielles.

Abside et transsept. — Abside à cinq pans, percée d'autant de fenêtres cintrées et encadrées d'un tore ; voûte en ogive dont les nervures reposent sur six colonnes munies les unes de chapiteaux romans, les autres de chapiteaux

(1) Le *Mont-Saint-Pierre*, village et église sur un coteau voisin, disparus entièrement. Voir l'article de Tinqueux.

Digitized by Google

gothiques. Chœur sous la tour, à la croisée du transsept. Chapelles dans les bras du transsept, éclairées par des fenêtres en arc légèrement brisé ; voûtes en ogive, dont les nervures reposent sur douze colonnes avec chapiteaux à crochets. Arcades en tiers-point des quatre côtés du chœur et aux extrémités du transsept à la hauteur des voûtes. A l'arc triomphal, qui s'ouvre en arc brisé, on remarque deux culs-de-lampe ajoutés comme supports, au xve siècle, pour la *trabes doxalis* qui n'existe plus. — Piscine et armoire dans la muraille de l'abside ; autre piscine dans la chapelle du sud.

A l'extérieur de l'abside et du transsept, corniche soutenue par des corbeaux ; contre-forts aux angles.

Clocher. — Tour carrée au centre de l'édifice, percée d'une baie en plein cintre sur chaque face, chacune des baies munie d'un tympan soutenu par une colonnette divisant la baie en deux ouvertures également cintrées. Corniche du clocher, reposant sur des corbeaux ; pignons ajoutés à une époque postérieure sur les faces nord et sud ; la toiture de la tour aujourd'hui a deux rampants.

Nefs. — Nef à quatre travées ; arcades en tiers-point, reposant sur des piliers carrés avec moulures aux impostes ; quatre fenêtres hautes également en arc brisé. La nef couverte d'un plancher dont plusieurs poutres équarries accusent le style du xvie siècle. Ce plancher atteint le haut d'une grande rosace aujourd'hui bouchée et dans laquelle on a ouvert un œil-de-bœuf. — Collatéraux sans caractère, sauf deux arcades aveugles en tiers-point que l'on rencontre dans la muraille au bas de chacun d'eux.

Le sol de l'église entière, sauf celui de l'abside, a été baissé de manière à rendre visibles les assises inférieures de tous les piliers.

Digitized by Google

Portes.— La porte occidentale, au dedans et au dehors, est en arc brisé ; traces d'ancienne peinture sur le tympan à l'intérieur ; à l'extérieur, les deux colonnes, qui de chaque côté supportaient le tympan, ont disparu, mais les quatre chapiteaux restent, tous ornés de crochets et de feuillages ; deux tores en retraite enveloppent le tympan qui est décoré d'une petite statue d'évêque, probablement saint Loup, sculptée en relief au XVIe siècle et aujourd'hui très mutilée. — Le pignon a été refait à une époque moderne, et il n'offre nul vestige de la rosace dont l'encadrement est encore visible à l'intérieur de l'église ; il n'a d'autre ouverture qu'un œil-de-bœuf sans style.

Porte latérale précédée d'un porche, à l'angle du transsept et du collatéral sud. Ce petit portail, bien conservé, est muni d'un tympan surmonté de deux tores reposant sur deux colonnes en retraite, dont les chapiteaux sont ornés de crochets et de figures ; voussure au-dessus, garnie d'un cordon de feuillages (le côté droit mutilé.) On accède sous le porche par une large ouverture cintrée ; banc en pierre sur la gauche et bénitier à côté de la porte.

Tourelle. — Le bras nord du transsept est flanqué, à l'angle ouest, d'une tourelle ronde renfermant l'escalier à vis qui conduit aux combles.— Une petite porte contiguë, aujourd'hui murée, ouvrait dans la basse nef ; on remarque à fleur de terre, parmi les moellons qui la bouchent, un débris de sculpture d'une époque indéterminée (haut. 60 cent., larg. 40 cent.), où l'on distingue les traces d'un personnage dont le bras et la main sont seuls visibles au milieu de draperies.

§ 3. — Mobilier et inscriptions.

Autels. — Le retable du maître-autel, belle œuvre de sculpture en pierre, date de la fin du XVIe siècle ou du

Digitized by Google

commencement du XVIIe siècle ; il est construit au milieu de l'abside, de façon à ménager par derrière l'espace d'une sacristie, dans laquelle on accède par deux portes latérales. L'ancien autel a disparu, mais les sculptures du sommet et celles des côtés sont demeurées intactes, malgré le badigeonnage bariolé dont on les a recouvertes. — L'autel moderne est en bois, surmonté d'une toile (sans mérite) représentant *l'Assomption*, avec cadre du XVIIIe siècle. Deux colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens supportent un second étage flanqué de consoles, et offrant au milieu une niche cintrée ; cette niche contient une belle statue de la *Ste Vierge* (1) assise sur un siège en forme d'X, et présentant l'Enfant Jésus, vêtu d'une tunique, debout sur ses genoux. Au-dessus, fronton triangulaire d'où se détache le buste du Père éternel portant la tiare et revêtu d'une chape ; trois petits socles dominent encore les angles du fronton, où ils servaient de support à des statuettes disparues. — Sur les côtés, se détachent plusieurs têtes d'anges, et plus bas des cordons de fruits et de feuillages. — Les portes latérales cintrées sont ornées de cartouches portant des chiffres, celui de droite MA, et celui de gauche IHS ; elles sont surmontées des statues en bois de *saint Loup* à gauche et de *saint Hubert* à droite, statues ajoutées après coup et hors de proportions avec le retable. — Derrière l'autel, une armoire assez profonde a été creusée dans la pierre, et on lit au-dessus de la porte :

LES SAINCTES HVILLES (2).

(1) Au moyen âge, l'église était placée sous son vocable.

(2) Un procès-verbal de visite de l'église de Thillois en 1663, fait mention de cette armoire et de sa destination. Le retable ne peut donc provenir, comme on le croit généralement, de l'église du Mont-Saint-Pierre, détruite seulement en 1676. *Etude sur Thillois, Tinqueux*, etc., par M. Thenault, 1885, *mss. des Arch. de l'Acad. de Reims.*

Digitized by Google

Malgré la différence de son style avec celui de l'édifice, ce retable a un mérite décoratif qui en fait souhaiter la conservation.

Les autels des chapelles sont en bois, surmontés de boiseries sculptées.

Fonts baptismaux.—Au bas du collatéral nord, cuve en pierre de forme circulaire, ornée de godrons, reposant sur un fût simple (haut. 1 m.) ; on lit sur la pierre autour du couvercle : POSEE PAR F. ADAM COUTRE ET MARIE ANE DE FORGE SON EPOUSE AN 1752.

Chaire.—Entre deux piliers de la nef, se dresse la chaire formée de panneaux en menuiserie du XVIIIe siècle ; son support, composé de volutes en fer forgé d'un élégant dessin, repose sur une colonne en pierre ; deux traverses ornées également de ferrures rattachent la chaire aux piliers ; un escalier à fuseaux très fins y donne accès par derrière.

En face de la chaire, *Christ* en bois sculpté du dernier siècle.

Mobilier du sanctuaire.— Le fauteuil du célébrant de style Louis XV ; — marchepied mobile pour le service de l'autel, ancienne œuvre de menuiserie, se composant de deux marches reliées par des fuseaux travaillés au tour ; — sur l'autel, quatre chandeliers en cuivre du XVIIIe siècle, et sur les marches, deux autres chandeliers de la même époque (haut. 40 cent.). La porte de l'armoire creusée à gauche au fond de l'abside est encore munie de ses gonds en fer forgé du moyen âge.

Tableaux.—Au fond de la nef, deux peintures sur toile du dernier siècle, dans un encadrement du temps : *saint Nicolas* avec enfants, et *sainte Anne* assise apprenant la Vierge à lire (haut. 1 m. 60, larg. 65 cent.).

Digitized by Google

Cloches. — Deux cloches, l'une de 60 cent., l'autre de 80 cent. de diamètre à la base, fondues en 1824 par J.-B. Antoine père et fils ; Cabochard, desservant temporaire ; Griffon, maire ; Fontaine, adjoint ; F. de la Bruyère, propriétaire. Figures moulées.

Monument funèbre. — On remarque dans le cimetière une colonne en pierre surmontée d'une petite croix en fer, recouvrant la tombe de Nicolas-Etienne Malot, curé de Thillois, décédé le 2 décembre 1815. L'épitaphe relate le legs qu'il fit de sa maison pour servir de presbytère, à charge d'un service annuel.

II. CHATEAU DE THILLOIS.

Sur la droite de la place publique, s'élève un petit château du dernier siècle, composé d'un corps-de-logis avec pavillon sur le côté, appartenant actuellement aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims. Derrière, massif de grands arbres, dit le *Bosquet de Thillois.*

Digitized by Google

TINQUEUX.

(Tancauda, Tendecaudæ, Tainqueux.)

Village de 447 habitants, sur la Vesle, à 4 kilomètres O. de Reims, visité le 13 mars 1882.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE.

§ 1. — Renseignements historiques.

Une note de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, datée du 30 mai 1673, relate l'origine de cette église et la ruine de l'ancienne église paroissiale du Mont-Saint-Pierre : « *St-Pierre du Mont-St-Pierre*, présentateur, le chapitre de N.-D. ; cette église est seule au milieu de la campagne proche la ville. *Secours*, St-Loup de Thilloys, 75 communiants ; hameau nommé Tinqueux, 17 com. — L'église du Mont-St-Pierre est en mauvais ordre, il est à propos de la démolir, et ce faisant, de bâtir de ses démolitions une chapelle à Tinqueux, où le curé qui réside à Thilloys binerait (1). » L'ordonnance de démolition fut rendue par l'archevêque le 11 juillet 1675. Le registre paroissial de Thilloys, en 1677, porte cette mention : « Le 26 février 1677, a été bénite la chapelle de Tinqueux (2). »

(1) Bibl. Nat., Mss. fr. 6025.

(2) Arch. de l'Etat civil de Thillois, 1677. — Consulter sur le Mont-St-Pierre, aux Archives de Reims, le Fonds du chapitre N.-D., Thillois, liasses 1 et 3, renseignements. On y trouve notamment une pièce du 12 février 1521 sur les réparations faites alors à la toiture de l'église du Mont-Saint-Pierre, et des pièces analogues pour

Digitized by Google

1776. « *Seigneurs*, M. de Saint-Clair et M. de Berrieu en partie. Il y a une chapelle au château de Muire. — *Décimateurs*, les mêmes qu'à Thilloys. »

§ 2. — Description du monument.

Petit édifice orienté, sans aucun caractère d'architecture ; il date, comme on vient de le voir, de la fin du XVIIe siècle, et a été agrandi au chevet à l'époque moderne (1853-1854). Nef sans collatéraux, transsept offrant une chapelle dans chacun de ses bras ; abside à trois pans, percée de deux ouvertures et servant de sanctuaire. L'édifice entier est recouvert d'un plafond. Petit clocher en bois sur le portail.

§ 3. — Mobilier.

Autels et statues.—Les trois autels sont modernes, celui de l'abside en pierre, de style gothique, ceux des chapelles en bois. Statues modernes de *St Louis* et de *St Eloi* dans l'abside ; de la *Ste Vierge* et de *St Pierre* dans le transsept ; de *Ste Catherine* et de *St Nicolas* dans la nef. — Au dehors, sur la porte d'entrée, statue en bois de

1629 et 1632. — Le 2 juin 1663, le grand archidiacre constatait qu'on n'y célébrait pas, à cause des grandes réparations à faire. — Le 11 juillet 1675, Maurice Le Tellier représentait le Mont-Saint-Pierre comme entièrement désert : « n'y ayant eu, disait-il, de mémoire d'homme, aucun vestige de bastiment. » Il ajoutait que « des voleurs et meschants garnements auroient plusieurs fois rompu la muraille de l'église abandonnée, et qu'elle avoit été interdite depuis quelques années, quoyque peu de temps auparavant, on y eut employé des sommes considérables pour la restablir. » En prescrivant sa reconstruction à Tinqueux, l'archevêque ordonnait le maintien des devoirs des décimateurs relativement au nouvel édifice. Ils entretinrent le chœur et le cancel jusqu'à la Révolution. A cette époque, les chapelles furent supprimées et ne furent rétablies qu'en 1854, par les soins généreux de Madame Barbier-Molteau. *Etude sur Tinqueux*, par M. Thenault, 1885.

Digitized by Google

saint Pierre du XVIIIe siècle, et statue du XVIe siècle représentant un saint indéterminé, revêtu du costume de diacre.

Tableaux et peintures. — Au-dessus du maître-autel, peinture murale du *Sacré-Cœur.*—Deux toiles modernes, *N.-S.* et la *Ste Vierge*, dans le transsept. — Au côté gauche de la nef, peinture sur bois du XVIe siècle (haut. 80 cent., larg. 1 mètre) représentant l'*Adoration des Bergers*, dans un encadrement de l'époque.

On distingue à l'extérieur, sur le côté gauche de la nef, les traces d'une litre funèbre portant trois cartouches en forme d'écussons; on distingue sur chacun *deux lions contournés et affrontés*, avec une couronne de baron au-dessus. La famille Moët portait ces armoiries avec la devise : *Taire ou bien dire.*

Cloche.— Petite cloche bénite vers 1847, n'a pu être visitée à raison de l'accès difficile du clocher.

II. ANCIEN MANOIR DE TINQUEUX.

A proximité de l'église, entre la Vesle et la rue principale du village, ancienne maison seigneuriale précédée d'un bâtiment avec demi-tourelle sur la façade. Une partie sert de maison de campagne au séminaire diocésain; l'autre partie, convertie en maison de culture, conserve une fenêtre garnie de consoles du XVIIe siècle, avec cette date sous la tablette : LAN 1702 ; on y voit encore à l'intérieur un escalier en bois, garni du haut en bas de sa balustrade à fuseaux.

III. CHATEAU DE MUIRE.

Détruit à la Révolution, le château de Muire avait été reconstruit au XVIIIe siècle sur d'assez grandes proportions par le marquis de Saint-Clair, d'après les plans de

Digitized by Google

François Lefèvre, architecte à Reims (1) ; il remplaçait un manoir du XVIe siècle, bâti et agrandi successivement par les familles Noël et Paris. — Une avenue, encore visible, y amenait de la route de Paris, près du pont de Muire, à quelque distance du ruisseau qui descend de Bezannes vers la Vesle. La partie inférieure des pilastres de la porte d'entrée subsiste en avant du fossé ; au-delà, à 150 mètres en ligne droite, on rencontre une seconde enceinte avec fossé ; un pont donne accès dans la plate-forme où s'élevait le château aujourd'hui entièrement anéanti. Il ne reste, au fond, qu'un débris des communs. La chapelle de Muire, dédiée à St Jean-Baptiste, fut également détruite : on a sauvé une pierre tombale en marbre noir, qui recouvrait la sépulture de la marquise de Saint-Clair, morte en 1762. Elle a été recueillie dans la propriété voisine de M. Huart, à la Haubette.

Le texte se lit au-dessous des deux écussons de Vidard de Saint-Clair et de la Grange, accolés et couronnés, avec deux chiens pour supports. Vidard de Saint-Clair, originaire du Poitou, portait : *de gueules à 6 flèches d'argent, armées de sable, 3 en chef passées en pal et en sautoir, 3 en pointe rangées, toutes ayant le dard en haut.* — De la Grange portait : *d'azur au chevron d'argent surmonté d'un croissant de même et accompagné de trois gerbes d'or, posées 2 et 1.* La pierre est malheureusement brisée au bas, ce qui fait perdre les dernières lignes de l'inscription. Tel qu'il est, ce marbre mesure 2m05 de hauteur sur 1m30 de largeur et 0m20 d'épaisseur ; l'épitaphe est gravée en lettres capitales, son style rappelle celui de Pierre de Saulx, chanoine de Reims et littérateur, qui excellait alors à composer les inscriptions.

(1) *Annuaire de la Marne*, 1829, p. 41.

Digitized by Google

IN SPEM FUTURÆ | *Ecussons accolés.* | RESURRECTIONIS

HIC | | *JACET*

FLORIMONDA NICOLAA MARIA
DE LA GRANGE,
DOMINA
DE MUIRE, FOUGERE, UNCHAIR, BRANSCOURT, ROMAIN,
VICECOMITATUS DE MACHAUT,
ANDREÆ CLAUDII AMABILIS VIDARD
MARCHIONIS DE S^T CLAIR
ORDINIS REGII ET MILITARIS SANCTI LUDOVICI EQUITIS,
CASTRORUM PRÆFECTI
REGIORUM CUSTODUM SUBCENTURIONIS,

VIRI ANTIQUITATE GENERIS VIRTUTE CLARI,
PER QUATUORDECIM ANNOS
AMANTISSIMA ET FIDELISSIMA CONJUX
PER ANNOS UNDECIM VERE VIDUA,
GENERE NOBILIS, NOBILIOR VIRTUTE,
TENERA IN FILIUM, MAXIME PIA IN DEUM,
DIVITIIS POTENS, EFFUSÂ IN EGENOS HUMANITATE
VERA PAUPERUM MATER,
AMOREM, FAMAM, CŒLUM SIBI COMPARAUIT.

OBDORMIUIT IN DOMINO
DIE 14 APRILIS ANNO SALUTIS 1762
ÆTATIS L.
IN PACE SIT LOCUS EJUS.
HOC
SUÆ ERGA OPTIMAM MATREM
MONUMENTUM

ÉPITAPHE DE LA MARQUISE DE S^T CLAIR. 1762

Digitized by Google

Les deux marquis de Saint-Clair tinrent un rang considérable dans l'état militaire de Reims. L'*Almanach de Reims* de 1780, mentionne (p. 54) M. Vidard, marquis de Saint-Clair, Mestre de Camp de Cavalerie, Lieutenant de Roi en Champagne et Brie. — André-Claude-Amable Vidard épousa Florimonde-Nicole-Marie de la Grange, morte en 1762 ; leur fils, Antoine-Nicolas-François Vidard, qui s'unit à Antoinette-Louise de Chastenet de Puységur, comparut en 1789 à la réunion de la noblesse du bailliage de Reims, en qualité de colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et seigneur de Muire. — Le château de Muire fut vendu le 2 thermidor an III (20 juillet 1795), comme bien national provenant du dernier marquis de Saint-Clair.

Digitized by Google

DEUXIÈME CANTON DE REIMS

BÉTHENY.

(*Betheneium* [*Betiniacum*]).

Village de 930 hab., dans une plaine à 4 kil. N. de Reims, visité le 22 Octobre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-SÉBASTIEN.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia de Ruffeyo, fund. in hon. B. Nichasii; et est ibi succursus villa de Betheny, in qua adoratur B. Virgo Maria; et villa de Tornisel est eciam succursus (1). — Patroni, custodes ecclesie remensis clerici. »

1776. « *Vocable*, Saint-Sébastien; — *Présentateurs*, les coûtres de Reims; — *Seigneurs*, le grand-chantre de Reims à Bétheny, et l'abbesse de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Timothée dans un petit canton où ils dîment; — *Décimateurs*, les huit coûtres de Reims et le

(1) *Ruffy* et *Touriset*, villages et églises entièrement détruits, sur le territoire de Bétheny.

Digitized by Google

curé de Bétheny pour un 9e ; le curé de Saint-Jean de Reims, l'abbesse de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Timothée sur des cantons séparés. »

§ 2. — **Description du monument.**

Edifice gothique, orienté, de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. Parties anciennes : la tour bâtie à la croisée du transsept, le transsept et l'abside. Partie moderne : la nef et les collatéraux, remplaçant l'ancienne nef romane, construction faite, vers 1854, sur les plans de M. Reimbeau, architecte à Reims, de façon à compléter toute l'église dans le style du chevet (1).

Abside et transsept. — Abside à sept pans, dont cinq percés de fenêtres en arc brisé. A l'extérieur, trois contre-forts, très massifs du bas, formant une série de ressauts et diminuant d'épaisseur jusqu'à leur sommet ; corniche soutenue par des corbeaux. A l'intérieur, les fenêtres sont munies d'une archivolte composée d'un tore reposant sur des colonnettes. La voûte de l'abside est en ogive ; les nervures en sont supportées par des colonnes surmontées de chapiteaux à crochets. Une moulure règne le long des murs au-dessous des fenêtres. A gauche s'offre une piscine ornée d'une arcature trilobée divisée en trois compartiments. L'abside forme le sanctuaire.

Deux chapelles latérales s'ouvrent sur le transsept de chaque côté de l'abside ; elles se terminent par un mur plat, percé d'une fenêtre en arc brisé dans la chapelle de gauche, et d'un œil-de-bœuf dans celle de droite.

Le transsept est éclairé par des fenêtres percées dans le mur qui termine chacun des bras, et dans le mur de l'ouest, au-dessus de la naissance des collatéraux.

(1) Vue de la tour, de l'ancienne nef et du porche de l'église de Bétheny, par H. Durand, architecte, dans les *Voyages* du baron Taylor, *Champagne*, 1857, t. I, pl. 101.

Digitized by Google

Les voûtes et les fenêtres sont semblables à celles de l'abside, mais les chapiteaux des colonnes sur lesquelles reposent les nervures de la voûte, à la croisée du transsept, sont ornés de feuillages très délicats et paraissent d'une date plus récente que ceux de l'abside. Le chapiteau placé à gauche en entrant dans le chœur, et celui de droite, sont surtout remarquables par l'élégance de leurs sculptures.

Contre-forts aux angles du transsept ; pignons des façades latérales refaits en craie à une époque postérieure à la construction de l'ensemble.

Clocher.— Tour centrale servant de clocher, élevée en avant du chevet, à la croisée du transsept ; le dessous voûté servant de chœur. L'étage supérieur, construit en pierres bien appareillées, est percé de baies en arc brisé, hautes et élancées, deux sur chaque face, chacune avec un tympan supporté par une colonnette munie d'un chapiteau à crochet. Corniche soutenue par des corbeaux, à la naissance de la toiture.

Nefs.— En avant de la nef moderne, arc triomphal du XIIe siècle, dont les archivoltes se composent de deux tores en retraite ; les autres grandes ouvertures de la croisée du transsept ne présentent pas de tores. La nef se compose de trois travées ; les arcades sont en tiers-point et surmontées chacune d'une fenêtre ; collatéraux de même longueur que la nef et éclairés par le même nombre de fenêtres. Tribune au bas des trois nefs, s'appuyant sur la façade du grand portail. Rosace au-dessus de la porte principale et œil-de-bœuf au-dessus des deux portes latérales. Voûtes en briques avec nervures et arcs-doubleaux en pierre sur la nef et les collatéraux. On remarque dans les basses nefs, aux piliers d'intersection de la nef et du transsept, des chapiteaux du XIIIe siècle, qui indiquent la pierre d'attente, jetée à cette

Digitized by Google

époque pour une future prolongation en style gothique.

A l'extérieur, la façade du portail n'a pas encore reçu les sculptures et les autres décorations ; les pierres sont seulement épannelées.

Dimensions.— A raison de l'intérêt qu'offre cet édifice, nous avons relevé les dimensions de la partie ancienne :

Ouverture de l'abside, 4 mètres ; — profondeur de l'abside, 4 m. 60 ; — longueur totale du transsept, 17 m. 30 ; — largeur du transsept, 6 m. 30 ; même largeur pour la tour ; — profondeur des chapelles latérales, 2 m. 75.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Ni tableaux, ni statues anciennes. Vitraux modernes. Les autels modernes sont en bois ; le tabernacle du maître-autel en bois sculpté peint et doré, du XVIIe siècle, est orné de colonnes torses et de trois statuettes, le Christ, St-Pierre et St-Paul. Dans la tribune, se trouve le crucifix jadis placé à l'arc triomphal. Derrière le maître-autel, petit pupitre d'autel en bois de l'époque de Louis XIV, orné de fleurs peintes sur fond blanc (haut. 45 cent., larg. 27 cent.).

Fonts baptismaux. — Dans le bras nord du transsept, cuve ovale du XVIIIe siècle, en marbre, reposant sur un pied également en marbre, du même style.

Cloche.— La charpente du beffroi est disposée pour recevoir trois cloches ; elle n'en contient plus qu'une, datant de 1723, dont l'inscription est reproduite ci-dessous.

Digitized by Google

§ 4.— Inscriptions.

Epitaphes.—Dans la chapelle de la Ste-Vierge, au bras nord du transsept, marbre noir de 31 cent. de côté, au pied des marches de l'autel, portant ce texte en lettres capitales (1) :

CY GIST
HONORABLE HOMME
REMY LOUY
DE CETTE PAROISSE
AAGÉ DE 66 ANS
QUI DÉCÉDA LE 20 FEBVRIER
1686
REQUIESCAT IN PACE

Dans le bras nord du transsept, parmi les dalles du pavé, marbre noir de 27 cent. sur 20 cent., sur lequel on lit ce texte en lettres capitales :

CY : GIST : HONORA : HOE
IEAN : BARTHELEMY
NATIF : DE : GROFAÏ : EN
ARDENE : QUI : DECEDA
LE : 16 IVILLET : 1645
REQUIESCAT : IN : PACE

(1) L'acte de sépulture du 21 février 1686, qualifie Remy Louy de *mannouvrier* et indique qu'il fut inhumé dans l'église. *(Archives de l'Etat-civil,* au Greffe du Tribunal de Reims.)

Digitized by Google

Cloche.— Dans le clocher, cloche de 86 cent. de diamètre sur 70 cent. de hauteur ; légende moulée au sommet en lettres capitales :

IE SVIS PERETTE NOMMEE PAR MESSIRE PIERRE MOPINOT PRESTRE CVRE DE CETTE PAROISSE DE BETHENY ET BENITE PAR LEDIT SIEVR AU MOIS DE IVIN 1723.
PONCE COVRBET RECEVEVR

II. ANCIENNES CROIX DANS LE VILLAGE.

Dans la rue principale, sur une petite place, se dresse le socle en pierre d'une ancienne croix (haut. 1 m. 70, larg. 35 cent.). L'inscription gravée en capitales sur la face de devant est actuellement fruste ; on distingue au bas la date de 1665 ; d'après M. Lacatte, ce texte relatait les droits de l'abbesse de St-Pierre-les-Dames. *(Annuaire de la Marne*, 1829, p. 56.)

Sur la place qui précède l'église, vis-à-vis du portail, s'élève une croix en pierre (haut. totale : 4 m. 25) appuyée sur la muraille d'une maison. On a écrit au-dessus ces mots : *Posée le 1er Mai 1830*, mais le monument est plus ancien : sa base pyramidale, ornée d'un chapiteau, porte un cartouche sur la face antérieure avec cette inscription :

IEAN DRA
VIGNY DIT
LE PRINCE
MA FAIT FA
IRE ET POS
ER CE 19me
IOVR DE
IVIN 1685

Digitized by Google

Ce cartouche, sculpté en relief, mesure 45 cent. de haut. sur 16 cent. de largeur. — Un écusson gratté se voit aussi sur le côté gauche ; les deux côtés sont garnis d'écailles ; l'ensemble est un curieux monument du XVIIe siècle.

Digitized by Google

CHAMPIGNY

(Campiniacum).

Village de 167 habitants, sur la Vesle, à 6 kilomètres N.-O. de Reims, visité le 23 avril 1883.

I. ÉGLISE SAINT-THÉODULPHE

§ 1. — Renseignements historiques

1303. « Perr. de Champigny, unicum est monasterium non consecratum, fundatum in hon. B. Theodulphi. — Patr. abbas S. Dyonisii remensis. »

1776. « *Seigneur et présentateur,* l'abbé de Saint-Denis. — *Décimateurs,* le chapitre de Reims et ledit abbé pour les grosses dîmes, le curé pour les menues. »

§ 2. — Description du monument

Petite église romane du XIIe siècle, orientée. Abside, transsept, nef et portail de cette époque, clocher moderne en bois.

Abside et transsept. — Abside à trois pans, percés chacun d'une fenêtre cintrée, celle du fond bouchée par un retable moderne. Voûte d'ogive. Ce chevet, de peu de profondeur, est flanqué au dehors de contre-forts à peine saillants.

Chœur voûté d'ogive à la croisée du transsept ; chacun des bras du transsept forme une chapelle recouverte d'une voûte en berceau. L'ancien clocher n'existe plus ; clocher moderne sans caractère.

Digitized by Google

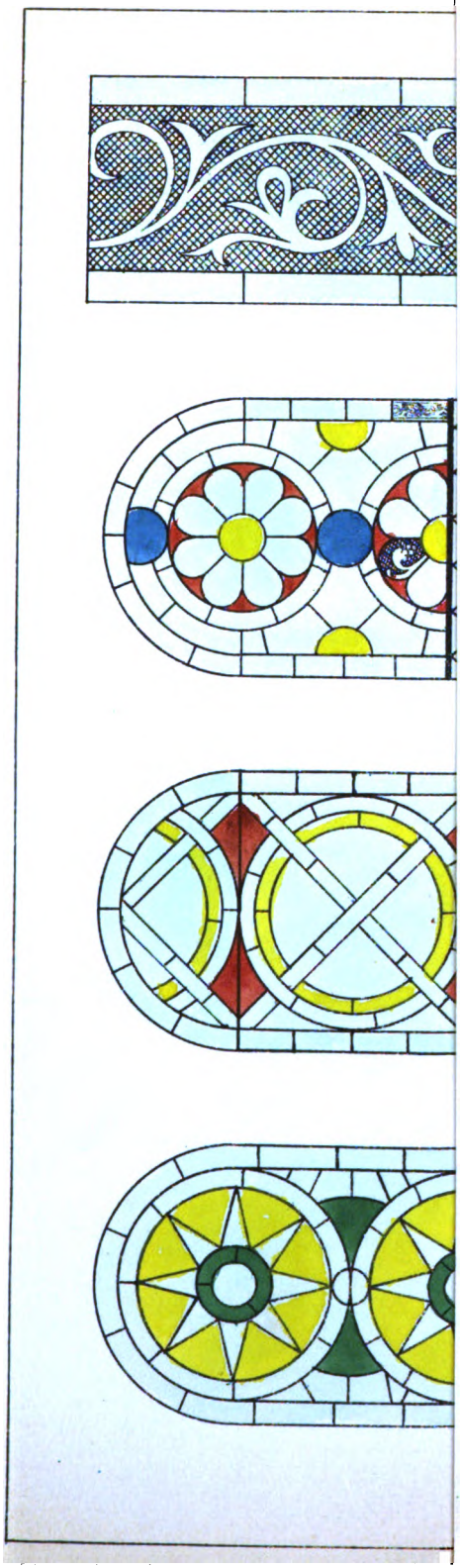

Digitized by Google

Digitized by Google

Nef.—Arc triomphal en plein cintre, avec arc-doubleau supporté par des pilastres carrés. Nef à cinq travées ; arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes. Ces arcades s'ouvraient jadis sur des nefs latérales aujourd'hui supprimées. Chacune d'elles est surmontée d'une petite fenêtre cintrée et ébrasée. Un plafond recouvre la nef.

Portail. — Sur la façade occidentale, porte en plein cintre, surmontée d'un tore reposant sur des colonnes avec chapiteaux ornés de feuillages, dont les sculptures sont demeurées intactes. Le porche qui précédait le portail a disparu. Il reste un bénitier dans la muraille à l'extérieur, à gauche du portail. Petite fenêtre romane dans le pignon.

§ 3.— Mobilier.

Autels.—Deux des autels sont modernes, dans l'abside et le bras nord du transsept ; ils sont construits en pierre. Celui de la chapelle du sud, placée sous le vocable de St Théodulphe, est surmonté d'un tabernacle avec gradins en bois sculpté du XVIIe siècle ; le tombeau de l'autel, de style Louis XVI, est orné d'un médaillon représentant le saint en prière, avec draperies au-dessus.

Vitraux.— Les trois fenêtres de la nef, à gauche près du chœur, sont à moitié garnies de vitres coloriées du XVIIe siècle, dont la mise en plomb offre des dessins en rosaces et en étoiles.

Crucifix. — A l'arc triomphal, crucifix reposant sur une tringle cintrée en fer forgé.

Chaire. — Le seul objet remarquable du mobilier est la chaire à prêcher, en bois sculpté, de l'époque de Louis XIII. Le pied est surmonté de cinq consoles qui

Digitized by Google

supportent la cuve ornée de cinq panneaux encadrés dans une menuiserie à moulures profondes; ces panneaux offrent au centre des cartouches ovales, décorés de draperies, de têtes d'anges et d'une rose. Le dos de la chaire est rehaussé de motifs analogues ; deux consoles soutiennent l'abat-voix, qui présente au-dessous un Saint-Esprit sortant des nuages et entouré de rayons alternativement droits et flamboyants ; la bordure supérieure est garnie de fleurons, tour à tour losangés et ovales, terminés en fleurs-de-lis. Le sommet de la chaire était surmonté d'une grande fleur-de-lis, aujourd'hui mutilée ; l'escalier est bordé d'une double rampe avec fuseaux très fins. Le dessin de cette chaire paraît avoir été inspiré par un artiste rémois, George Baussonnet (1577-1644), dessinateur et graveur d'un rare mérite ; on conserve, en effet, parmi ses précieux dessins à la Bibliothèque de Reims, plusieurs modèles décoratifs analogues aux sculptures de la chaire de Champigny. Baussonnet peut d'autant mieux avoir contribué à cette œuvre qu'il possédait une maison dans ce village, et fit même un legs à son église. (*Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 310.)

Fonts baptismaux. — Au bas de la nef, à droite de la porte, cuve en pierre à huit pans, sur un pied circulaire reposant sur une base carrée, œuvre du XVIe siècle (?), sans ornements (haut. 0^m90).

Cloche.—Elle mesure 0^m75 de diamètre. Son inscription indique qu'elle fut bénite en 1845, Oudot étant desservant, Noury, maire, Lagille, adjoint. D'un côté on voit un Christ en croix, de l'autre, la marque du fondeur.

II. ANCIEN MANOIR

Dans la rue qui aboutit à l'église, existe à gauche une demeure très délabrée, et destinée sans doute à disparaître prochainement. Cette maison, précédée d'une cour,

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

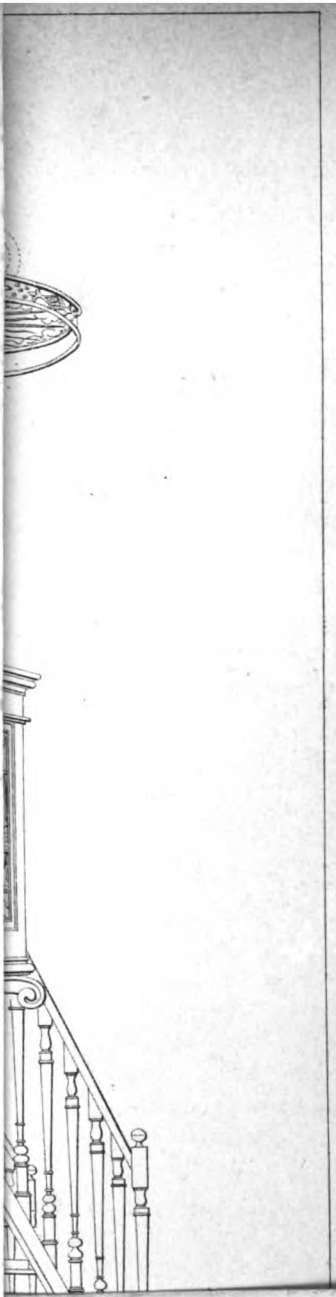

Digitized by Google

consiste en un seul corps-de-logis à un étage, dont la corniche saillante supporte une haute toiture. Tout indique une maison assez importante du XVIe siècle, décorée sous Henri IV. La grande salle du rez-de-chaussée conserve sur le manteau de la cheminée un tableau du XVIIIe siècle (1m30 de hauteur sur 0m95 de largeur) ; cette toile représente un personnage en grand costume, portant le cordon bleu en sautoir. On trouve, à l'étage supérieur, une vaste pièce encore garnie de sa grande cheminée en pierre, dont les jambages et les moulures sont recouverts de peintures rouges avec feuillages délicats. Les murs offrent également des traces d'une peinture à la colle de tons variés, rouges, gris et noirs. Le plancher à solives apparentes était aussi rehaussé de couleurs ; les poutres sont ornées de moulures. Dans une chambre voisine, il subsiste un vestige de ces peintures décoratives, sur une surface de 2 mètres carrés. Un cartouche (de 60 cent. de largeur sur 45 cent. de haut.) se détache du fond, et offre une scène peinte en camaïeu dans le style de l'époque de Louis XIII ; on y voit un joueur de cornemuse debout près d'une moissonneuse assise et tenant une cruche. Au-dessus, mélange de motifs variés : tête, vase, fleurs, oiseaux, écharpes, lambrequins ; l'ensemble est d'un dessin qui dénote une main fort habile. Il est possible que cette habitation ait été celle de George Baussonnet, ou tout au moins qu'elle ait été décorée sous l'inspiration de son merveilleux talent.

Digitized by Google

SAINT-BRICE et COURCELLES

(Sanctus Bricius, Curcellæ prope Remos.)

Village de 962 hab., sur la Vesle, à 4 kil. N.-O. de Reims, visité le 27 octobre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-BRICE.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perr. S. Bricii juxta Remis, in qua est succursus Novavilla in Monte Remensi. — Patr. capitulum remense. »

1776. « *Présentateur*, le tournaire du Chapitre N.-D.; — *Seigneurs*, à Saint-Brice, l'Archevêque, et à Courcelles, M. de Récicourt, y résidant; — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour 5/6, et le curé pour 1/6, à charge de préciputs. »

§ 2. — Description du monument.

Eglise romane, orientée, avec portail et bas-côtés de la Renaissance.

Abside. — Abside du commencement du XIIe siècle, de petites dimensions (4 mètres 50 de hauteur), à cinq pans, flanquée de quatre contre-forts peu saillants. Elle est percée de cinq fenêtres cintrées ; les ouvertures de quelques-unes ont été restaurées récemment avec du ciment. La corniche, ornée à sa base d'une torsade, est surmontée d'une file de petits arceaux sculptés en relief; la muraille est très épaisse.

Digitized by Google

La voûte est en cul-de-four, légèrement brisée. On y a appliqué de nos jours une décoration de caissons en plâtre. L'abside forme le sanctuaire.

Pas de transsept, ni de tour ancienne. Petit clocher moderne en charpente.

Chœur.—Chœur voûté en berceau légèrement brisé; la voûte supportée par de larges murailles, percées de baies en plein cintre; ces baies à large ouverture font communiquer le chœur avec les extrémités des bas-côtés occupées par des chapelles latérales.

Nefs. — Nef romane à quatre travées; les arcades en plein cintre sont surchargées de moulures modernes; au-dessus de chaque arcade est une fenêtre, aujourd'hui bouchée et transformée en une niche munie d'une console. Les arcades reposent sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes. Un plafond moderne règne sur la nef. Les bas-côtés, reconstruits avec le grand portail et la porte latérale, sont sans caractère. Un seul comble de toiture recouvre la nef et les collatéraux. Les murailles ont été remaniées à l'extérieur et entièrement modernisées; cependant deux petites fenêtres romanes sont encore visibles près de l'abside.

Portes. — Façade occidentale décorée à la Renaissance, percée d'une fenêtre haute et d'une porte garnie d'intéressantes sculptures malheureusement bien mutilées. Autour du cintre de cette porte, course d'enroulements d'un gracieux effet; à la clef, cartouche portant la date de 1554. Deux pilastres cannelés avec chapiteaux corinthiens se dressent de chaque côté, supportant un entablement couronné d'un fronton triangulaire. Sur la même ligne que les chapiteaux, feuillages finement sculptés dans les écoinçons. — Autre porte de la Renaissance sur le flanc sud de l'église, mais de dimensions

Digitized by Google

plus restreintes; elle est accompagnée de pilastres, et surmontée d'une niche évidée en forme de coquille et munie sur les côtés de consoles se terminant en griffes.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Le tabernacle du maître autel est en bois sculpté, garni de statuettes dorées, le Christ, S. Nicolas, S. Brice et deux anges. — Les autels sont modernes.

Crucifix. — Le crucifix de l'arc triomphal est fixé sur une tringle de fer, cintrée au milieu, avec tiges sur les côtés pour recevoir des flambeaux, décoration dans le style du dernier siècle.

Vitraux.—Vitraux de la Renaissance dans la fenêtre du fond de l'abside; débris dans les deux premières fenêtres des bas-côtés, près des chapelles latérales. — Le vitrail du fond du sanctuaire est entouré, sur les côtés, d'une bordure violette moderne, et garni de verre blanc aux parties manquantes. Cependant la bordure décorée de fines arabesques est restée intacte à la partie supérieure; les deux sujets principaux : le Christ (*Ecce Homo*) et le patron, S. Brice, sont assez bien conservés. Un médaillon, dans le haut, porte, en lettres gothiques, le nom de *S. bris*. Le saint est vêtu d'une robe noire, avec une ceinture blanche à gland et bouclée; il tient une étoile à huit pointes d'or d'une main, et l'autre repose sur sa poitrine. La tête est rasée, sauf la couronne monacale; le nimbe se détache sur un fond jaune. Le Christ est nu, les épaules couvertes d'un manteau bleu; il a les mains liées, la tête couronnée d'épines. Deux colonnes encadrent ces figures, et une coquille se détache du fond. Parmi ces décorations, se lit la date de 1542, qui correspond à celle d'une inscription placée au-dessous de saint Brice. Ce

Digitized by Google

texte que nous reproduisons plus loin, donne le nom du donateur *La Croix*, et la date de 1543. — Les fenêtres des chapelles latérales n'offrent que des fragments rapportés ou incomplets, mais dans celle du côté sud, nous retrouvons la figure de ce donateur en costume noir, agenouillé sur un carrelage portant son chiffre R[d] ✠ (R[d] Lacroix); des écussons reproduisent aussi ce monogramme. Les autres débris sont parsemés de ces gracieux et délicats dessins, si fréquents à la Renaissance, peints en jaune d'argent sur fond noir. Ces fragments auraient tous besoin d'une intelligente réparation.

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral sud, cuve baptismale, en forme de vasque, d'une élévation de 0 mètre 95, ornée de godrons sur la surface extérieure et de deux têtes d'anges en relief, ayant à la bouche une guirlande de feuilles et de fruits. Un cartouche porte la date de 1545. La cuve repose sur un pied en forme de console renversée à quatre angles, avec une large feuille à chacun de ces angles.

Piscine et bénitier.— A côté des fonts, s'ouvre, dans la muraille, une petite piscine du même style. — Un bénitier, également de la Renaissance, est placé près de la porte latérale.

Cloche.—Assez forte cloche, bénite le 9 septembre 1849 par Mgr Gousset; parrain, J. Al. Senart; à la suite de son nom sont ceux du maire et des conseillers municipaux.

§ 4. — Inscriptions.

On voit au-dessous de la figure de saint Brice, sur le vitrail du fond de l'abside, un fragment d'inscription, en lettres du XVIe siècle :

Digitized by Google

.... LA : CROIX · ET
.... A · FEME · ŌT · DONE
... V^c XLiii · AVANT ·
.... LES TREPASSE ~

Au mur extérieur du côté nord de l'église, se trouve, à 3 mètres de hauteur, une épitaphe, gravée en capitales sur un petit monument surmonté d'un fronton et orné à sa base d'un écusson ovale, aujourd'hui fruste.

CI GIT LE CORS DE
CLAVDE IEVNEHO
MM TAILLEVR DE
PIERRE NATIF DE
REIMS AGE DE 29
ANS QUI DESEDA
LE 30 DE IVIN AN
LANE 1685
PRIEZ DIEV
POVR LVI.

Au seuil de la porte latérale du sud, fragment d'une pierre tombale du XIIe siècle, entièrement fruste, où l'on distingue les traces d'une inscription en lettres onciales complètement illisible.

II. ANTIQUITÉS ROMAINES A COURCELLES.

Sur le terroir de Courcelles, près du ruisseau des Trois-Fontaines, au lieudit le *Temple* ou le *Pré au puits*, les substructions d'une villa romaine ont été trouvées au mois de mars 1885. On mit alors à découvert des fondations de murailles et des traces d'une aire en ciment, où étaient enchâssés de nombreux cubes de mosaïque en pierre noire et blanche. Plusieurs de ces cubes ont été recueillis au Musée de Reims.

Digitized by Google

III. CHATEAU DE LA MALLE.

Le château de la Malle est l'un des anciens manoirs des environs de Reims ; il existait déjà au XVIe siècle, mais ses constructions ont été modernisées.

Il fut réédifié sans étage, au commencement de notre siècle, sur les précédentes fondations. La décoration intérieure a été également rétablie à cette époque dans le style Louis XVI. Le corps-de-logis s'élève au milieu d'un vaste parc, et ne rappelle en rien la maison forte où se tenaient les réunions du temps de la Ligue. (*Journalier de Jean Pussot, p. 229.*) On y conserve un écusson sculpté aux armes des Cauchon. Le château fut habité par M. de Récicourt avant la Révolution; il appartint ensuite à M. Camu-Bertherand, et il est aujourd'hui la propriété de M. Eug. Clicquot, qui en a comblé les fossés et embelli les dépendances.

Digitized by Google

LA NEUVILLETTE

(Nova Villa de Monte Remensi, Nuefville en Mont Rentien).

Village de 685 hab., sur la route de Laon, à 4 kil. N. de Reims, érigé en commune en 1867, visité le 3 juillet 1882.

ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

§ 1. — Renseignements historiques.

Au moyen âge, l'église était succursale de celle de Saint-Brice, et elle lui resta unie jusqu'à la Révolution. — En 1776, le seigneur était M. de Récicourt, mais le terroir ne se distinguait pas de celui de Reims, et avait les mêmes décimateurs. (*Semaine Rémoise*, 14 avril 1867, p. 1.)

§ 2. — Description du monument.

Petite église du XIIe siècle, orientée, sans transsept ni tour, nef sans collatéraux, pas de clocher, couverture en tuiles.

Abside et nef.— Abside, formant à la fois le sanctuaire et le chœur ; elle est terminée par un mur plat, percé de trois fenêtres en plein cintre, étroites et contiguës l'une à l'autre ; deux autres fenêtres, aussi en plein cintre, dans les murs de côté ; toutes ces ouvertures ébrasées ;

Digitized by Google

la corniche de l'abside et celle de la nef sont garnies de corbeaux ; contre-forts appliqués aux angles du chevet.

A l'intérieur, voûte modernisée, en berceau, au-dessus de l'abside. Arc triomphal en tiers-point à la jonction du chœur et de la nef. Cette dernière, plus élevée que le chevet, est recouverte d'un plafond, et divisée en trois travées. Arcades en tiers-point supportées par des pilastres carrés et surmontées de trois fenêtres en plein cintre, ébrasées ; la partie inférieure de ces fenêtres est très rapprochée du sommet des arcades ; ces ouvertures ont pu être refaites à une époque postérieure. Les bas-côtés sont aujourd'hui supprimés, et les arcades de la nef murées.

Portail.— Sur la façade occidentale, porte cintrée; traces d'un appareil peint sur les pieds droits de cette porte à l'intérieur. Au dehors, l'ouverture est surmontée d'un tympan en plein cintre, reposant sur deux colonnettes à chapiteaux romans. Traces d'un porche, dont les amorces sont encore visibles à 1 m. 50 de hauteur, des deux côtés de la façade.

§ 3. — Mobilier.

Il n'y a aucun objet d'art dans le mobilier, ni aucune inscription sur les murailles de ce petit édifice.

Vitraux. — La fenêtre de l'abside, du côté de l'Epître, offre de petits losanges qui sont des débris de vitraux du XVIe siècle ; on y distingue des fleurons, quelques lettres et la date [15]37.

Fonts baptismaux.— Cuve en pierre de forme circulaire, ornée de cannelures, reposant sur un fût dans le style

Digitized by Google

du XVIIIe siècle (haut. 1 m. 05). Les fonts sont placés près de l'arc triomphal sur la gauche.

Cloche.—A défaut de clocher, la cloche (diamètre 60 c.) est suspendue dans le grenier au-dessus du portail. Bénite en 1813 ; Robert, desservant ; parrain, Prévoteaux-Villé ; marraine, Thérèse Prévoteau ; fondeurs, Antoine et L[oiseau]. Deux courses de palmettes règnent sur le haut ; on voit un Christ en croix à la partie inférieure.

Digitized by Google

TROISIÈME CANTON DE REIMS

CORMONTREUIL.

(Curtis monasterioli, Cormonstrelium.)

Village de 637 hab., sur la Vesle, à 5 kil. E. de Reims, visité le 13 novembre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-ANDRÉ.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia S. Johannis remensis, in qua est succursus villa de Cormontereuil. — Patr. abbas S. Nichasii remensis. »

1686. Cette église fut érigée en paroisse distincte avec curé résidant, par une ordonnance du 27 septembre 1686 de l'archevêque Ch. M. Le Tellier.

1776. « *Vocable*, Saint-André ; *Présentateur*, la Sainte-Chapelle de Paris (à la place de l'abbé de Saint-Nicaise) ; — *Seigneur*, l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames ; — *Décimateurs*, la Sainte-Chapelle pour une grande partie,

Digitized by Google

le curé de Taissy, le chapitre N.-D., la Fabrique de St-Symphorien, les religieux de Saint-Remi et l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. — Il y a une chapelle domestique dans la maison de campagne du séminaire. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice du XIIe siècle, orienté, abside, nef et porche de cette époque (1) ; bras nord du transsept du XVIe siècle ; l'autre bras du transsept et les bas-côtés reconstruits vers 1840 ; la tour centrale démolie jusqu'à la voûte en 1842, et remplacée par un clocher en charpente sans caractère, sur une base rectangulaire en maçonnerie.

Abside.— Abside voûtée en cul-de-four, percée de trois fenêtres cintrées, agrandies à une époque postérieure ; contre-forts plats ; corniche garnie de corbeaux.

Chœur sous l'ancienne tour ; voûte d'ogive dont les nervures reposent sur des colonnes avec chapiteaux, les uns ornés de crochets, les autres de feuillages.

Arc triomphal en tiers-point, supporté par des colonnes dont le fût a été coupé à 1 m. 80 de hauteur. Toutes les arcades qui limitent la voûte du chœur sont plates, sans tores ni moulures ; toutes sont en tiers-point.

Nefs. — Nef à quatre travées ; arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes ; petites fenêtres cintrées et ébrasées au-dessus des arcades, la première à gauche, bouchée. Un plan-

(1) Une note manuscrite de 1779, retrouvée derrière l'autel en 1884, fixe la construction de l'église en l'année 1159, aux frais de l'abbesse de St-Pierre-les-Dames de Reims, d'après les archives de ce monastère. Cette note, communiquée par M. l'abbé Henriot, curé de Cormontreuil, contient encore d'autres renseignements archéologiques, et elle est reproduite ici au nombre des anciennes inscriptions de l'église.

Digitized by Google

cher peint, du XVIe siècle, recouvrait la nef, mais il a été enduit de plâtre à une époque récente. Rosace moderne en fonte au-dessus du portail. Collatéraux sans caractère.

Bras sud du transsept moderne. — Le bras nord, bâti en craie au XVIe siècle, est recouvert de lambris voûtés en arc brisé avec poutres apparentes de chaque côté à la naissance du plancher ; petite fenêtre en arc brisé dans le mur de côté ; dans le mur du fond, plus grande fenêtre divisée par un meneau et munie d'arcatures flamboyantes.

Portail.— L'ancienne entrée a été supprimée, par suite de l'agrandissement de l'église par l'adjonction du porche, opéré en 1865. Il en est résulté une façade sans caractère : on distingue cependant encore les trois ouvertures de l'ancien porche, celle du milieu en plein cintre, les deux autres, également cintrées et munies d'un tympan reposant sur une colonnette avec chapiteau à crochets ; cette colonnette forme dans la baie principale deux baies jumelles en arc brisé (1). Portes du XVIe siècle.

§ 3. — Mobilier.

Autels.— Maître-autel de style Louis XVI, en marbre, accompagné de placages, aussi en marbre, encadrant un tableau de saint André (reporté dans la nef en 1883, par suite de la réouverture de la fenêtre du fond), le sommet décoré d'une gloire. Cet ensemble, construit en 1779, coûta 2400 l. à la Fabrique, d'après une note retrouvée dans l'autel. Appliques argentées sur les côtés.

Deux consoles en bois sculpté servant de crédences. — Grille d'appui en fer forgé du dernier siècle, fermant le

(1) Vue de l'ancien porche, dans les *Voyages pittoresques* du baron Taylor, *Champagne*, t. I, planche 92, plan, et quatre chapiteaux dessinés par H. Durand.

Digitized by Google

sanctuaire ; panneaux offrant des enlacements avec le chiffre SA.

Tabernacle en bois sculpté du XVIIIe siècle, sur l'autel de la Sainte Vierge.

Crucifix.— Crucifix à l'arc triomphal, reposant sur un support en fer forgé avec enroulements de style Louis XVI.

Fonts baptismaux.—Au bas du collatéral sud, fonts baptismaux en pierre jaune ; cuve ornée au sommet d'une suite de cannelures, avec quatre têtes d'anges qui servaient de support au couvercle primitif ; la cuve repose sur une colonne munie d'un chapiteau ionique ; quatre lions couchés sortent la tête et les pattes sous la base de la colonne ; œuvre d'aspect original, de la Renaissance. (95 cent. de haut.).

Statues.—En face de l'autel de la Ste Vierge, statue en pierre de la *Ste Vierge* (75 cent. de haut.), posée sur une console, assise, tenant un livre d'une main et l'Enfant Jésus de l'autre ; la mère est couronnée, l'Enfant debout, vêtu d'une robe longue, un oiseau dans les mains ; sculpture du moyen âge (XVe siècle ?), jadis placée dans le tympan de la porte de l'église.

En avant de l'arc triomphal, deux statues : *St Hubert* (pierre dorée, 95 cent. de haut.), d'un travail assez fin du XVIe siècle ; *Ste Vierge* (bois doré, 85 cent. de haut.), debout, tenant son Enfant d'une main et un sceptre de l'autre, du XVIIe siècle.

A la façade du porche, à l'extérieur, sont adossées trois statues en pierre du moyen âge (XVe siècle ? — 1 m. 10 de haut.) : *St André* tenant un livre et sa croix, *St Fiacre* appuyé sur sa bêche, *St Jean-Baptiste* (mutilé).

Tableaux.—Au-dessus de la porte de la sacristie, *Christ en croix*, peinture sur bois du XVIIIe siècle (haut. 1 m. 50, larg. 85 cent.), avec la Vierge et St Jean debout, et le do-

Digitized by Google

nateur agenouillé en costume de chanoine. Ecusson sur la tablette aux armes du chapitre de St-Symphorien de Reims. Ces armes sont : *de gueules à l'épée d'argent emmanchée d'or, accompagnée de deux palmes adossées d'argent, et à 2 clefs d'or passées en sautoir, les pannetons en haut et brochant sur le tout.*

Dans la grande nef, à droite, le *Christ en Croix*, copie de Rubens, faite en 1865, par A. Lavidière (haut. 2 m. 28, larg. 1 m. 30). — *L'Annonciation* (haut. 2 m., larg. 1 m. 25), toile assez grossière. — A gauche, *Noli me tangere* (mêmes dimensions), peinture assez fine du XVIIe siècle. — *St André* (haut. 2 m., larg. 90 cent.), toile naguère au retable de l'autel, attribuée à Perseval, peintre rémois ; cadre doré, cintré du haut. — Au-dessus du portail, *Moïse sauvé des eaux et amené à Pharaon*, œuvre élégante, d'un beau dessin, qui peut dater du XVIIe siècle; nombreux personnages, guerriers et femmes, roi sur son trône (2 m. carrés, don de M. Marcel Barrachin.)

Le plancher qui recouvre les fonts est orné d'une peinture à la colle du XVIIe siècle (1 m. de diamètre) qui représente une colombe entourée de rayons sortant des nuages ; ce médaillon est entouré d'une bordure jaune.

Ancien vitrail.—Les lobes supérieurs de la fenêtre flamboyante du bras nord du transsept contenaient les débris d'un vitrail du XVIe siècle ; ils ont été rajustés, en 1882, dans la partie haute de la fenêtre opposée du transsept (superficie 1 m. carré environ). On y voit une figure de *Ste Madeleine enlevée au ciel par les Anges* ; la sainte, debout, n'a pour vêtement que ses longs cheveux jaunes qui descendent jusqu'aux talons ; les anges sont vêtus de robes violettes ; petits anges d'un rouge vif sur les côtés ; fond bleu. Au bas, deux écussons sur la même ligne, portant *de gueules à l'anille* (fer à moulin) *d'or en abîme ;* l'écusson de gauche a été remanié et l'anille

Digitized by Google

refaite en verre blanc ; ces armoiries doivent être celles du donateur, dont le nom se déroule, au-dessous, avec la date de 1538, sur un parchemin divisé en deux compartiments.

Cloches.— Trois cloches, l'une fondue en 1843, Cl. Gainet, curé ; les deux autres fondues en 1881, bénites par M. Baye, doyen de Saint-Remi de Reims ; parrains, C. Chardonnet, maire, et Th. Quentin ; marraines, Mesdames Delbeck-Barrachin et Ed. Givelet ; fondeur, Perrin.

§ 4. Inscriptions.

Voici la légende du vitrail de la Madeleine, dont le sens est complet, malgré l'absence de quelques mots sur le rouleau de gauche :

Jehen grādin . mo	. . . . . magdeline sa fame
mo ysi fait elever	. . . . . V^c trant huit
dieux leur veulle	. . . . .

Inscription trouvée derrière le tabernacle du maître-autel en 1883, et relatant divers travaux dans l'église.

Cejourd'huy premier jour d'octobre l'année mil sept cents soixante-dix-neuf 1779, je moi Simon Lepitre, maitre d'Ecole de Cormontreüil, et Marie Rousselet, mon épouse, natifz de Chigny la montagne, ay mis le présent mémoir sur le tabernacle pour servir de renseignement à ceux qui le trouveront, dont je les prie de dire un Requiescant in pace *pour le repos de nos âmes. L'église de Cormontreüil a été construitte pour la première fois, aux*

Digitized by Google

frais et dépens de Mde St Pierre de Reims, l'an 1159. Mr Robert, pour lors chanoine de la cathédrale, a posé la première pierre, suivant les anciens titres qui sont aux archives de St-Pierre à Reims. L'autel de marbre, tel qu'il est aujourd'hui, a été fait au dépens de la fabrique, moiennant la somme de cent Louis, 2400 l., à la diligence de M. Nicolas Jobart, pour lors curé dudit lieu, dont il a contribué de 400 l. de son argent, et a eu bien des disgrâces avec les paroissiens au sujet de quatre gros saints qui étoient sur l'ancien autel, et pour St Hubert et St Sébastien qu'il a fait retirer, qui étoient l'un auprès de la croix à droite, et l'autre à gauche, dont j'ai reposé moi même St Hubert dans une niche à droite au dessous du Christ, et de la Vierge dans une autre niche à gauche, elle étoit au haut de l'ancien autel.

Ledit autel a été posé le vingt aoust lanné mil sept cent soixante dix neuf, l'ancien avoit été fait en mil six cent soixante dix neuf, suivant le procet verbal que l'on a trouvé dans la boëtte des saintes Reliques, signés par M. Hapillon pour lors curé, ledit procet verbal est encore dans laditte bouette, en papier, et celuy de M. Jobart curé actuel natif de Reims est en parchemin ; dans la ditte boïette sont des reliques de St Jacques, St Malachie, St Chrisotoph et de St Léonard, et elle est posé directement sous la pierre benitte de l'autel, dont il y a des ardoises par dessus qui ont été posé par moi-même.

L'ancienne pierre d'autel a été posé ausi par moi desous les cloches devant le lutrin ; en faisant un trou pour posé la pierre, j'ai trouvé que l'église est pavé toute en petit pavée de deux pouces de large à six pouces de profondeur ; il est probable que l'église a été relevé enciennement, dans le même endroit. Directement desous le lutrin, est enterré M. Bourguet curé vers l'an 1712 ; sur la gauche est entéré

Digitized by Google

M. Godart, aussi curé vers l'an 1725, est raporté par les anciens.

Le présent escrit par moi Simon Lepitre et Marie Rousselet mon épouse, prié Dieu pour le repos de nos âmes, s'il vous plaît.

L'EPITRE

(Pièce manuscrite sur deux feuilles de papier, aux Archives de la Fabrique de Cormontreuil.)

Sous l'ancien porche, épitaphe presque effacée sur une dalle du pavé, à gauche de l'entrée ; on y lit :

ICI REPOSE
Me NICOLAS JOBART PRETRE
NÉ A RHEIMS LE 5 AOUST 1737 QUI PENDANT
52 ANS QU'IL FUT CURÉ DE CETTE PAROISSE
Y PRÊCHA CONSTAMMENT
LA MORALE CHRETIENNE, TANT PAR SES
EXHORTATIONS QUE PAR SES EXEMPLES.
IL DÉCÉDA LE 7 JUIN 1817, EMPORTANT
L'ESTIME ET LES REGRETS DES GENS DE BIEN.
DE PROFUNDIS.

Lettres capitales — Pierre blanche, hautr 1m20, largr 0m65.

Nicolas Jobart fut curé de Cormontreuil du 8 février 1765 jusqu'à l'année de son décès ; mais ses fonctions furent interrompues sous la Révolution, à cause de son refus d'adhérer à la Constitution civile du clergé. Le culte fut alors, durant son exil, exercé publiquement, du 10 octobre 1795 au 13 mai 1799, par Nicolas-Etienne Malot, rémois, ancien curé près de Chartres, que les ha-

Digitized by Google

bitants de Cormontreuil supplièrent d'accepter ces fonctions provisoirement, et qui mourut curé de Thillois, le 2 décembre 1815. (*Archives de l'Etat-civil,* à la mairie de Cormontreuil, registre de 23 p. contenant les actes paroissiaux de 1795 à 1799.)

Dans le collatéral nord, au premier pilier en entrant, se trouve encastrée une plaque en marbre blanc (haut. 80 cent., larg. 48 cent.), dont le haut est cintré et sur laquelle est gravé ce texte en lettres capitales :

CY GIT
DAME MARIE ANNE FILLION
VEUVE DE CLAUDE FRANÇOIS
LEDOUX ECUYER SECRETAIRE
DU ROY · MAISON COURONNE
DE FRANCE &CA · LAQUELLE
EST DÉCÉDÉE A CORMONTREUÏL
LE 29 JUILLET 1764
Mr LEDOUX EST DECEDÉ
A REIMS AU MOIS DE 7BRE 1752
PRIEZ DIEU
POUR EUX.

Cette épitaphe se trouvait placée, avant 1882, dans le bras nord du transsept, encastrée dans le mur du fond du côté de l'autel. L'acte de sépulture porte que « Anne Fillion, veuve de Messire Claude-François Ledoux, âgée de 80 ans, a été inhumée dans la chapelle de St-Fiacre, cancelle de cette église, en présence de son petit-fils, J.-B. Le Doux, receveur des tailles en l'Election de Paris. » (*Archives de l'Etat-civil,* à la mairie de Cormontreuil.)

Dans le porche, deux plaques modernes en cuivre, à

Digitized by Google

la mémoire des frères Nicolas Quicheron (1784-1860), et Vincent Quicheron (1781-1857), prêtres recommandables par leur piété, originaires de Cormontreuil.

II. MAISONS ANCIENNES ET DÉBRIS INTÉRESSANTS

Epitaphes.— Les cuisines de la maison de Mme Delbeck-Barrachin offrent, parmi les dalles qui les pavent, vingt-deux pierres tombales des anciens cloîtres et églises de Reims. La cuisine du corps-de-logis principal contient l'épitaphe de Jacques Falvi, chanoine ✠ 1519 ; celle du corps-de-logis de gauche présente vingt et une incriptions, qui forment la presque totalité de son dallage. Le plus grand nombre de ces épitaphes provient du cloître de Notre-Dame de Reims ; quelques-unes sont d'origine encore inconnue. Ces textes seront tous publiés avec la description des édifices de Reims dont ils faisaient partie. Voici seulement les noms des personnages qu'ils concernent avec la date de leur mort :

Chapitre de Notre-Dame, *Chanoines,* Hugues Meslier ✠ 1580 ; Nicaise Le Roy ✠ 1599 ; Pierre Dorigny ✠ 1602 ; Jehan Dupuit ✠ 1605 ; Jehan Caliot, syndic de la faculté de théologie ✠ 1606 ; Pierre Philippart ✠ 1607 ; Jacques Grisot ✠ 1625 ; Michel et Siméon ✠ 1625 ; Claude Aubert, archidiacre ✠ 1626 ; Anthoine Personne ✠ 1642 ; Guillaume et Robert Parent ✠ 1649 ; Clément Boucher ✠ 1666 ; Pierre Forest ✠ 1668, François Cocquebert ✠ 1676 ; Jacques Hachette, sénéchal ✠ 1734 ; Charles Charuel ✠ 1767.

Diverses églises de Reims, Georges Pillier, marchand, ✠ 1631 ; Jean Douart ✠ 1657 ; Poncette Laclaire ✠ 1668 ; Ambrosius a Purificatione, carme, ✠ 1698 ; Laurentius a Sto Rocho, id. ✠ 1709 ; Pierre Lefebure, ancien prieur, ✠ 1760 ; Franciscus Gard ✠ 1775.

Digitized by Google

Maisons de campagne. — La maison de M. le docteur Decès, corps-de-logis sans étage, a été, d'après sa pierre de fondation, construite en 1763, par Hédouin, chanoine de St-Symphorien de Reims, de 1771 à 1785. Ce chanoine est vraisemblablement le donateur du tableau du *Christ en croix* décrit plus haut, et qui offre un portrait avec l'écusson du chapitre.

Les maisons de MM. Eug. Gosset et Aug. Givelet, bâties et décorées aux derniers siècles, ont été habitées par deux familles historiques de Reims, la première par les Rogier, la seconde par les Cocquebert. Ces maisons, ainsi que celles de MM. Dauphinot et P. Pinon, ont des jardins qui paraissent avoir été dessinés au XVIIIe siècle. Il reste encore dans ces différentes propriétés des statues et des vases de cette époque.

Divers débris sculptés. — A l'angle d'une maison de la rue haute du village, et à peu de distance de la route de Louvois, se trouvent deux bornes servant d'appui, l'une portant les lettres majucules ST S *(St Symphorien)*, et l'autre les initiales S P avec une crosse au milieu *(abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims)*. Une autre, semblable à cette dernière, existe dans une impasse donnant sur la place publique. Ces bornes servaient jadis à marquer les limites des domaines de ces deux établissements religieux.

Dans la rue qui monte vers la route de Louvois, à droite, au premier étage d'une maison et au-dessus de la porte, on voit une scène du Calvaire, sculptée dans une petite niche. Elle est encadrée de pilastres, et surmontée d'une plaque de marbre et d'un fronton ; travail très fini de la Renaissance, malheureusement mutilé. On distingue au pied de la croix des enfants ainsi qu'un homme et une femme à genoux, en costume du XVIe siècle, tous accompagnés de leur patron ; une ville fortifiée

Digitized by Google

se voit dans le fond. Voussure ornée de caissons; gracieux arabesques sur le pilastre de gauche, celui de droite a disparu. La sculpture principale est d'un fort relief; le christ est intact, ainsi que le groupe des donateurs; les saints ont tous la tête cassée. On ignore la provenance de cette délicate œuvre d'art, encastrée dans cette muraille lors de sa construction.

La façade de la maison située sur la place de l'Eglise, et en regard de cette dernière, offre dans une niche, à l'étage supérieur, une *Vierge de Pitié,* sculpture médiocre du XVIIe siècle.

Dans l'impasse qui prend naissance sur cette place, on voit aussi une statue de la *Vierge* tenant l'Enfant Jésus, du XVIe siècle.— Au-dessus de la grande porte qui ferme l'impasse, médaillon sculpté de l'époque de Louis XIII, portant le chiffre IHS; en cet endroit était la maison de campagne des Jésuites de Reims; celle du Séminaire de l'Université était comprise dans la propriété actuelle de Mme Delbeck-Barrachin. *(Annuaire de la Marne,* 1829, p. 60.)

Digitized by Google

SAINT-LÉONARD.

(Sanctus Léonardus, Saint Lyénard.)

Village de 63 habitants, près de la route de Châlons, à 7 kilomètres E. de Reims, commune sans église, dépendant de la paroisse de Taissy, visitée le 21 février 1884.

§ 1. — Renseignements historiques (1).

Cette localité était un domaine de l'abbaye de Saint-Remi; son église, bâtie au XIIIe siècle, fut reconnue comme cure par arrêt du Parlement du 23 mars 1666. Les religieux de Saint-Remi étaient les seuls seigneurs et décimateurs du lieu; ils voulurent, en 1779, supprimer la cure, mais les habitants s'y opposèrent. L'église n'a été démolie qu'en 1814; la paroisse fut réunie à celle de Taissy, qui conserve, dit-on, la cloche et différentes statues de l'église supprimée. Celle-ci avait été construite en 1272, d'après une inscription relatant sa dédicace et placée dans l'édifice même; cette date nous a été transmise dans une pièce des Archives de l'abbaye de Saint-Remi, copie écrite vers 1650. En voici le texte entier :

Extrait tiré d'un escript ancien attaché à la muraille de la chapelle de St-Léonard, contenant ces mots :

(1) *Archives de la Marne*, à Reims, *Fonds St Remi*, Aumônerie, Liasse de St-Léonard, Renseignements. (Plan teinté, etc.)

Digitized by Google

Anno dominicæ Incarnationis 1272, sexto Kalendas aprilis consecrata et dedicata fuit hæc capella in honorem sancti Leonardi confessoris, per manus domini Jacobi, Londensis archiepiscopi et Suessiæ primatis in Datia (1).

Cette église était de petites dimensions, à une seule nef, avec porche en avant, d'après un plan des mêmes Archives ; la contenance de l'église et du cimetière réunis était au dernier siècle de 28 verges 15 pieds. On avait exécuté alors un plan d'ensemble du village avec la chaussée projetée de Saint-Léonard à Taissy, à travers les marais et la Vesle, ce qui indique un ancien projet d'union.

L'emplacement de ce petit édifice a été fixé par la plantation d'une croix, qui s'élève à l'ouest du village, au milieu des prés ; cette croix repose sur une colonne en pierre de 3m50 d'élévation, sur le socle de laquelle est incrustée une plaque de cuivre portant ce texte :

✠

L'ÉGLISE DE S^T^-LÉONARD
AYANT ÉTÉ DÉMOLIE EN 1814,
CETTE CROIX A ÉTÉ POSÉE
LE 18 MARS 1824,
A L'ENDROIT MÊME DE CETTE ÉGLISE
OU ÉTAIT LA CHAIRE A PRÊCHER,
ET BÉNIE SOLENNELLEMENT
LE 11 AVRIL 1824.

✠

(1) *Archives de la Marne*, à Châlons, liasse 361, n° 2, *du fonds St-Remi*. Il s'agit ici de Jacques Erlandson, archevêque de Lund, ville de Suède (Malmœhus), dont l'église eut, au XIIe et au XIIIe siècles, des rapports assez fréquents avec celle de Reims. *Arch. adm. de Reims*, par Varin, t. I, p. 408 et 410 ; *Ibid.* Statuts, t. I, p. 90 et 172.

Digitized by Google

§ 2. — Divers débris sculptés dans le village.

On remarque sur les montants de la porte cochère d'une maison, sise au milieu de la rue principale du village, deux colonnettes avec chapiteaux ornés de feuillages ; ces colonnettes sont engagées dans une moulure et ont dû former les pieds-droits d'une porte du XIIIe siècle. Ces débris pourraient provenir de l'ancienne église de Saint-Léonard (1) ; mais on indique comme venant de l'église également détruite de Saint-Timothée de Reims un beau chapiteau du XIIe siècle, orné de feuillages, qui se trouve à cet endroit, déposé dans la rue, contre le mur de la même maison. Près de ce chapiteau, on en remarque un autre du XIIIe siècle, décoré de feuillages. Il est déposé comme le précédent sur la voie publique. — On conserve aussi, à la façade d'une maison située dans une cour voisine, deux consoles du XIIIe siècle qui servaient de supports à des nervures de voûte. Elles offrent deux têtes émergeant d'un feuillage enroulé ; ces têtes sont imberbes, avec cheveux bouclés et retenus par un cercle ou un ruban.

— Jacques Erlandson (Jacobus Erlandi) fut évêque de Roeskilde de 1249 à 1253, puis archevêque de Lund en 1253, et mourut le 18 février 1274. (Gams, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ*, Ratisbonne, 1873, p. 132. — U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques*, p. 655.)

(1) Le vocable de cette église qui a donné le nom au village, est en l'honneur d'un disciple de saint Remi, ermite, patron des prisonniers, dont la fête se célèbre le 6 novembre.

Digitized by Google

TAISSY.

(Tassiacum.)

Village de 532 habitants, sur la Vesle, à 8 kilomètres E. de Reims, visité le 17 novembre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE NOTRE-DAME

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Parr. de Taissy, fund. in hon. B. Marie Virginis. — Patr. quidam canonicus remensis, ratione sue prebende remensis. »

1776. « *Présentateur,* le tournaire du chapitre ; — *Seigneur,* M. Godet y résidant ; il y a une chapelle fondée au château de Challerange ; — *Décimateurs,* le chapitre N.-D. pour un tiers, les religieux de Saint-Remi pour un tiers, et le curé du lieu pour l'autre tiers. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice orienté du XIIe siècle, en grande partie de style roman ; abside, tour et nef de construction massive ; collatéraux du dernier siècle ; transsept modifié ; porche en partie détruit ; la Vesle coule au pied de cette église.

Chevet.—Abside à cinq pans percés chacun d'une fenêtre cintrée ; contre-forts peu saillants aux angles ; corniche simple ; voûtes avec des nervures refaites au XVe siècle et reposant sur des colonnes munies de chapiteaux romans ; nœud au tiers de la hauteur de chaque colonne.

Digitized by Google

En avant de l'abside, arcade en tiers-point avec des sculptures aux impostes, de l'époque romane.

Tour centrale rectangulaire, à deux pignons vers l'est et l'ouest, couverte d'une toiture à deux rampants ; à la chute de ce comble, vers le nord et le sud, corniches munies de corbeaux ; sur la face du nord, petite baie cintrée ; sur celle du sud, ouverture carrée qui paraît moderne ; vers l'est deux baies, et vers l'ouest trois baies cintrées, assez allongées, surmontées dans le pignon d'une autre baie cintrée. Ces ouvertures ne sont accompagnées d'aucune colonnette. Contre-forts sur les angles du clocher ; trois sont très saillants sur le transsept, et le quatrième ressort très peu.

Chœur sous la tour, avec une voûte d'ogive du XIIe siècle ; les colonnes qui soutenaient les nervures ont disparu.

Le transsept a perdu tout caractère au dehors.

Nefs. — Nef à quatre travées, arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés, ornés d'une moulure aux impostes ; les petites fenêtres qui surmontaient chaque arcade sont aujourd'hui bouchées sur la nef, mais elles restent visibles dans les combles. L'arc triomphal en tiers-point muni d'une archivolte en tore, repose sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages et de figures dans le style de l'époque romane ; le diamètre des colonnes n'est pas le même pour les deux côtés. La nef et les bas-côtés sont recouverts de planchers.

Collatéraux du dernier siècle ; celui du sud porte à l'intérieur la date : LAN 1724 4 oct. Un seul comble de toiture.

Portail. — Porte cintrée sur la façade occidentale, surmontée d'un tympan, sans décorations accessoires. Même absence d'ornements à l'extérieur ; le porche, qui était percé de trois ouvertures (celle du milieu plus grande),

Digitized by Google

a été presque entièrement supprimé lors de la création de la route contiguë. Il n'en reste que le mur de droite et une partie de la toiture.

§ 3. — Mobilier.

Autel.— Maître-autel en forme de tombeau du dernier siècle, en marbre rouge et blanc, têtes d'anges aux angles ; agneau symbolique en cuivre doré au centre. — Tabernacle de style Louis XIII, avec retable en bois sculpté, décoré de six colonnes torses ; sur ce retable, scène de l'*Annonciation.* Armoire dans la muraille, du côté de l'Evangile, accompagnée d'une plaque de marbre portant cette ancienne inscription : PAVETE AD SANCTVARIVM MEVM.

Grilles.— Grille basse fermant le sanctuaire, en fer forgé, d'un beau dessin. Le Crucifix de l'arc triomphal est supporté par une grille ancienne, en fer forgé et tôle estampée ; les statues de la Vierge et de S. Jean ont été enlevées.— Les écussons ou les chiffres ont également disparu des quatre cartouches de la grille du sanctuaire.

Fonts baptismaux.—Au bas du collatéral nord, cuve en pierre portant la date de 1667, très simple, paraissant avoir été creusée dans un ancien chapiteau circulaire ; elle repose sur un fût de colonne irrégulièrement arrondi.

Statues.— Dans la nef, statue en pierre (h. 60 cent.) de *S. Hubert*, portant sur le socle : *S. Huber 1571;* le saint, crossé et mitré, tient à sa main un cor suspendu avec une chaîne ; le cerf miraculeux est couché à ses pieds portant au cou un écusson peint *d'azur à 2 épées d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.* Ces armoiries sont peut-être celles de la famille Grossaine, originaire du Vermandois, et rangée parmi les nobles de Reims.

Digitized by Google

Des niches disposées au-dessus des arcades de la nef contiennent des statues, parmi lesquelles sont seulement à noter : une *Ste Vierge* du XVIe siècle, avec l'Enfant tenant une colombe. — *S. Léonard*, que l'on croit provenir de l'église de ce nom. — *S. Fiacre*, du XVIIe siècle. Sur la même ligne, deux consoles en bois sculpté, de style Louis XV.

Anciennes peintures décoratives maintenant effacées. — Au-dessus de l'autel du bras nord du transsept, régnait une décoration peinte à fresque qui fut rendue visible en 1880, par suite de l'enlèvement des boiseries. On y distinguait, parmi d'autres ornements, un écusson *parti, au 1. d'azur semé de besans d'or sans nombre, au lion d'argent,* qui est *Bezannes* (1) ; *au 2. de gueules au griffon ailé d'argent,* qui est *Cauchon.* — Les murs extérieurs portent encore les traces de la litre funèbre, sans écussons apparents.

Ostensoir. — On conserve dans la sacristie, un ostensoir en cuivre argenté de l'époque de Louis XIII (haut. 35 cent.), offrant à sa base une forme qui rappelle celle des anciennes monstrances ; la tige très lourde, avec un nœud saillant, repose sur un pied terminé par huit lobes arrondis ; la custode (5 cent. de diamètre) fermant avec une chaînette, est entourée de rayons droits et flamboyants alternés ; croix simple au sommet.

Pupitre. — L'église possède un pupitre en fer forgé (actuellement déposé au presbytère), travail du dernier siècle. Il porte sur le devant le chiffre SM ; le sommet est orné d'une rose dont la tige monte entre deux enroulements.

(1) « *Philippes de Bezannes, seigneur de Taissy, y demeurant,* » *Procès-verbal de la Noblesse de Champagne,* par Caumartin, 1669, *verbo* Bezannes.

Digitized by Google

Cloches.— L'objet antique le plus précieux par sa rareté, est une petite cloche (provenant, dit-on, de l'ancienne église de Saint-Léonard), dont la description est donnée plus bas avec la légende gothique qui la décore. — Autre cloche assez forte de la fin du dernier siècle ; l'inscription est mutilée, sauf la mention du parrain *chevalier, baron de N....*

§ 4. — Inscriptions.

Epitaphes.— Sous la clef de voûte du chœur, une dalle porte ces mots, en lettres capitales : TOMBEAU DES ANCIENS BARONS DE TAISSY. Un caveau s'étend au dessous, dans lequel on a retrouvé des ossements lors d'une fouille contemporaine.

Une plaque de marbre noir (haut. 75 cent., larg. 49), fixée au pilier de gauche du sanctuaire, porte ce texte en capitales :

CI GIST M^RE PIERRE MICHON
CVRE DE TAISSY QVI EST MORT
LE 28 IAN^R 1666 ET A FONDE EN
CETTE EGLISE LE 28 IVIN A
PERPETVITE VNE MESSE HAVLTE
ET VIGILES MOIENNANT 14^LTS
PAR AN AUX CHARGES DE SON
TESTAMENT DU 16 IAN^R 1666.
PRIES DIEV PO^R LEV

On a gravé récemment, à la suite de cette inscription, la mention d'une fondation établie par L. B. Bramet, curé de Taissy de 1830 à 1879. — Une autre plaque,

Digitized by Google

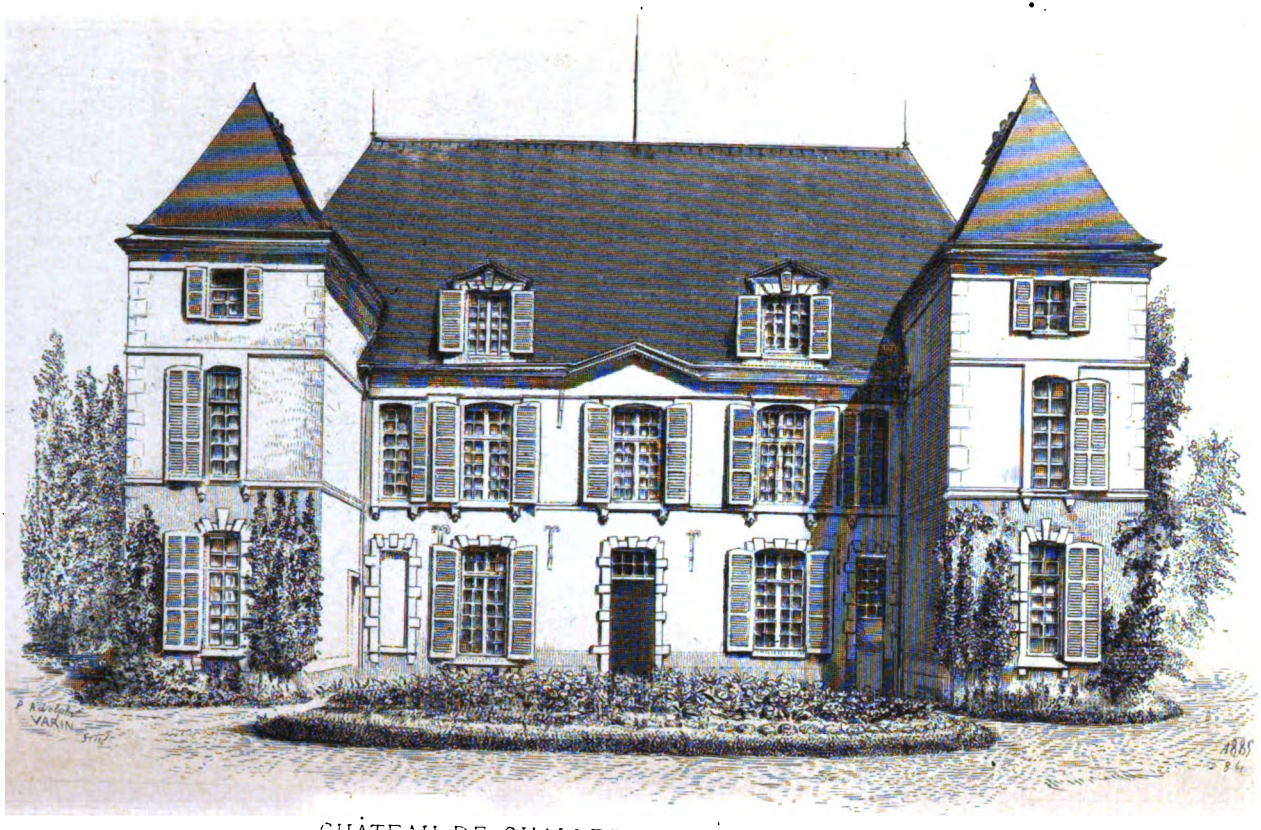

CHÂTEAU DE CHALLERANGE, À TAISSY (*Marne*)

Digitized by Google

Digitized by Google

fixée au pilier opposé, relate une autre fondation faite par Pierre Potet ou Pothé, curé de Taissy depuis 1765, mort à l'âge de 80 ans, le 16 août 1809 (1).

Cloches. — Le beffroi supporte deux cloches; la plus grosse offre au sommet une légende de 4 lignes, qui a été entièrement martelée à la Révolution; quelques mots à peine sont visibles : ✠ J'AI ÉTÉ BENITE EN 1781 PAR.....

Elle porte le nom de FRANÇOIS LECOMTE FONDEUR, avec sa marque, *une cloche entourée de deux branches dans un cartouche.*

La petite cloche mesure 45 cent. de hauteur et 60 de diamètre; on lit, à la partie supérieure, sur une seule ligne, en lettres gothiques, ces mots précédés d'une croix et séparés les uns des autres par deux points :

✠ : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT :
XPC : IM : PERAT : ⊂o⊃

Cette cloche, d'un timbre sonore, sonne *mi* au ton d'opéra; sa forme aussi bien que sa légende fixent sa date au XIIIe ou au XIVe siècle. Vu la rareté des cloches du moyen âge, elle est du plus curieux intérêt. On trouve une légende analogue sur une cloche de Fontenailles, arrondissement de Bayeux. (*Bulletin monumental*, t. XXV, 1859, p. 333.)

II. CHATEAUX DE TAISSY.

A l'extrémité de Taissy, vers Cormontreuil, à peu de distance de la Vesle, s'élève un château de pur style

(1) Voici l'épitaphe de ce dernier sur marbre noir :
Cy gît Mr Pierre Potet, prêtre curé de Taissy, âgé de 80 ans, décédé le 16 Aoust 1809, lequel a fondé à perpétuité dans l'église paroissiale de Taissy deux messes hautes, une le 30 janvier jour de sa naissance, l'autre le jour de son décès. Priez Dieu pour son âme.

Digitized by Google

Louis XIII, comprenant un corps-de-logis avec pavillons recouverts de hautes toitures et percés de fenêtres étroites au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur. L'ensemble a conservé son aspect ancien et sa noble simplicité.

La cour était fermée jusqu'à l'acquisition du propriétaire actuel (M. Warnier) par une grande porte flanquée de pilastres et surmontée d'un fronton. Une plaque de marbre (55 cent. de larg. sur 50 cent. de haut.) était placée au sommet, rappelant l'ancien nom du domaine :

FIEF
DE
CHALLERANGE

Ce marbre a disparu, depuis 1880, avec la porte monumentale, qui a été remplacée par une grille. L'inscription doit être reportée au pavillon latéral. Un vaste parc entoure la maison qui mérite d'être examinée sur toutes les faces et à l'intérieur. Le rez-de-chaussée comprend deux vastes pièces et un bel escalier en pierre ; la cuisine a retrouvé sa grande cheminée refaite sur l'ancien modèle, et encore garnie de la plaque portant la date de 1600 avec les armes de France et de Navarre. — Un panneau peint, replacé au-dessous de la fenêtre qui éclaire la cage de l'escalier, offre deux écus accolés et couronnés, l'un *d'azur à la fasce de gueules chargée de 3 besans d'or,* qui est Roland de Challerange ; l'autre *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux coquilles d'argent et en pointe d'un croissant de même.* La rampe de l'escalier est en fer forgé.

Digitized by Google

En 1789, il y avait deux châteaux et deux seigneurs à Taissy. Le château de Challerange, appartenant alors à la famille Godet, fut vendu à la Révolution, mais son ensemble subsista, sauf les jardins. — L'autre château était situé en avant vers Cormontreuil, non loin de la chaussée qui conduit à Vrilly ; il venait d'être construit par le baron des Lyons, et entouré de vastes dépendances ; il fut démoli en 1792, à l'exception du corps de ferme (*Annuaire de la Marne*, 1829, p. 70. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIV, p. 330 et 336.)

Digitized by Google

TROIS-PUITS.

(Tres Putei.)

Village de 188 hab., à 6 kil. S. de Reims, près de la route de Louvois, visité le 22 avril 1885.

I. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perr. de Tribus Puteis, in qua est succursus Monbretum. — Patr. abbas S. Remigii remensis. »

1776. « *Seigneur*, le chapitre N.-D. ; *Décimateurs*, les religieux de Saint-Remi. »

L'église de Trois-Puits est aujourd'hui une chapelle de secours de la paroisse de Montbré (canton de Verzy.)

§ 2. — Description du monument.

Eglise orientée, de la fin du XIIe siècle, sans transsept ni basses nefs ; chapelle au nord, bâtie au XVIe siècle et réparée à une époque récente ; clocher sur le chœur, petite flèche en charpente recouverte en ardoises.

Chevet.— Abside à trois pans, percée de trois fenêtres cintrées, celle du milieu bouchée ; corniche garnie de corbeaux ; à l'intérieur, voûte d'ogive, dont les nervures reposent sur deux colonnes munies de chapiteaux à crochets d'une sculpture moderne.

Chœur voûté d'ogive, dont les nervures reposent aux angles sur quatre colonnes munies de chapiteaux à cro-

Digitized by Google

chets ; il est éclairé par une fenêtre cintrée du côté sud, et communique du côté nord avec la chapelle latérale. — Cette chapelle, récemment restaurée, forme comme le bras gauche d'un transsept ; ses deux fenêtres sont modernes, mais elle a conservé intact le plancher du XVIe siècle qui la recouvre tout entière ; ce plancher, orné de moulures aux angles des poutres et des chevrons, pourrait servir de modèle dans les églises rurales.

Nef. — Arc triomphal en plein cintre, modernisé. La nef n'offre aucune trace d'arcades ayant ouverture sur des collatéraux ; trois fenêtres cintrées et ébrasées s'ouvrent de chaque côté ; un plafond recouvre la nef ; les petites portes latérales ont été bouchées.

Portail.— Porte en arc brisé, munie d'un tympan enveloppé d'une voussure en forme de tore, et supporté par deux colonnes avec chapiteaux à feuillages. Le porche en bois, qui était accolé à la façade, a été démoli en 1883. Le sommet du pignon, ainsi que la fenêtre romane, ont été mutilés.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Le maître-autel du XVIIIe siècle, tombeau en marbre gris veiné, est surmonté d'un gradin également en marbre, sur lequel on lit ce texte en une seule ligne :

CETTE AUTEL VIENT DES BIENFAITS DU CHAPITRE DE REIMS, DE PIERRE BARBIER L'AINÉ ET DES HABITANS.

Au-dessus s'élèvent deux pilastres cannelés en marbre de même nuance, qui encadrent une niche contenant une statue moderne de saint Etienne. La niche est couronnée par une guirlande de fleurs et de fruits. — La croix et les quatre chandeliers sont en cuivre jaune, de l'époque de l'autel.

Digitized by Google

Dans la muraille, du côté de l'Evangile, petite armoire au-dessus de laquelle on lit : SANCTA SANCTORUM ; sur les côtés de l'abside, deux petites crédences de l'époque de l'autel, en bois sculpté, avec guirlandes et tablettes de marbre (haut. 80 cent.)

Tableau.— Dans la chapelle du nord, peinture sur toile (haut. 2 m., larg. 1 m.) du XVIIIe siècle, représentant la *Sainte Famille ;* elle devait garnir autrefois le retable du maître-autel ; elle est aujourd'hui en mauvais état.

Statues. — Au-dessus de l'autel de la chapelle latérale est placée une statue en pierre (haut. 90 cent.), *Ste Vierge* du XVIe siècle, debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; la Vierge est couronnée, vêtue d'un manteau et d'une robe serrée par une ceinture, elle tient de la main droite une branche couverte de feuillages et de fleurs d'où s'échappe une colombe avec laquelle joue l'enfant. Cette statue, d'une sculpture assez fine, presque intacte bien que récemment restaurée et peinte, est un type intéressant de la Renaissance gothique.

Autres statues de *St Jean-Baptiste*, de *Ste Anne*, de *Ste Catherine* et de *St Sébastien*, œuvres sans caractère, appliquées contre les murs de la nef et de la chapelle latérale.

Fonts baptismaux.—Dans la chapelle du nord, cuve en pierre du XVIIIe siècle, recouverte d'un couvercle en tôle.

Christ roman.—On conserve, dans la sacristie, un *Christ en bronze*, du plus curieux travail du XIIe siècle (haut. 15 cent., larg. 12 cent. aux bras), qui est maintenant fixé sur une croix moderne en bois découpé. Les pieds du Christ reposent sur une console ornée d'un calice, les pieds ne sont pas croisés l'un sur l'autre et ne portent aucune trace de clous. Le linge de la ceinture, disposé en draperie, descend jusqu'aux genoux. Cheveux longs, divisés au milieu de la tête et retombant en deux boucles

Digitized by Google

sur les épaules. La tête n'est pas couronnée d'épines. La barbe est assez longue, les bras sont étendus, non infléchis ; les mains sont percées de clous. On remarque à la base un trou pour suspendre ou fixer le Christ sur un support. Il est essentiel de veiller à la conservation de ce bronze, si précieux par ses caractères et par son antiquité.

Cloches.— Deux cloches (diam. : 80 cent. et 70 cent.), bénites en 1844 ; J.-M. Cirier, desservant ; Bergeronneau, maire ; J. Labre, adjoint ; J.-H. Sommeria, membre du collège électoral du 1er arrondissement de Reims ; Cauchois, fondeur ; palmettes et figures moulées.

§ 4. — Inscriptions.

Une inscription, en lettres capitales, a été gravée sur un petit monument en pierre, surmonté d'un fronton et encastré dans la muraille du sanctuaire, du côté de l'épître. Le fronton contenait un écusson aujourd'hui fruste ; le texte est ainsi disposé :

HIC JACET
Me TOUSSAINT PETIT
CURE DE TROIS PUIT
DECEDE A L'AGE DE 38 ANS
LE 8 JUIN 1694
FUT INHUMÉ AU PIED
DU GRAND AUTEL

PRIEZ DIEU POUR LUI.

Digitized by Google

Dans le dallage du haut de la nef, près du chœur, on distingue un losange en marbre noir, portant ces mots en lettres capitales :

CY GIT
Mr MARTIN
HOCQUET
BOURGEOIS DE REIMS
DÉCÉDÉ LE 21 OCTOBRE
1747. PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON AME

Les registres paroissiaux de 1694 et de 1747, conservés à la mairie, concordent avec ces épitaphes.

On lit aussi sur une dalle de la nef : *Ici repose J.-M. Cirier, prêtre, ancien curé de cette paroisse, qu'il gouverna pendant 42 ans, après avoir vécu dans ce siècle avec tempérance, avec justice et avec piété, il s'endormit dans le Seigneur le 12 Mars 1847, à l'âge de 83 ans. Priez Dieu pour lui.* — Cette tombe fut rapportée du porche dans l'intérieur de l'église en 1882. Le texte de l'épitaphe est bien en rapport avec la vie sainte et laborieuse de J.-M. Cirier, ancien bénédictin, resté fidèle jusqu'à sa

Digitized by Google

mort aux observances de la règle de St Benoît. C'est à lui que l'église doit le précieux Christ roman décrit plus haut.

II. ÉPITAPHES ET SCULPTURES.

Epitaphes. — On retrouve à Trois-Puits les épitaphes d'un grand nombre de religieuses du couvent des Longueaux de Reims, communauté de filles de l'ordre de Fontevrault, transférée en 1622 du monastère primitif situé près de Châtillon-sur-Marne. Leur maison, aujourd'hui occupée par une filature, était au bas de la rue du Jard.

Ces dalles ont été utilisées comme pavés dans le vestibule de la maison de M. Ch. Benoist, négociant en vins. On y compte 30 losanges en marbre noir, de 42 cent. de dimension, portant des textes historiques, et alternant avec d'autres pavés de marbre rouge. Les caractères en capitales sont généralement bien conservés et très lisibles; ces inscriptions seront reproduites dans le recueil concernant les édifices de Reims. En voici la liste et les dates, qui intéressent l'histoire de beaucoup de familles de la bourgoisie rémoise :

Catherine Amé ✠ 1606, Suzanne Laistre ✠ 1680, Catherine Michon ✠ 1681, Jeanne Cocquebert ✠ 1691, Mère Parent ✠ 1702, Antoinette Cocquebert ✠ 1706, Paris de Branscourt ✠ 1708, Perette Frizon ✠ 1714, Anne de Bar ✠ 1717, Remiette Dorigny ✠ 1718, Antoinette Lepagniol ✠ 1721, Coquebert de St Joseph ✠ 1721, Thérèse Champenois ✠ 1728, R. M. de St Maurice ✠ 1728, Remiette d'Adon ✠ 1732, Claude Clicquot ✠ 1733, Jeanne-Baptiste Hachette ✠ 1733, Marie-Anne Hillet ✠ 1735, Remiette Cocquebert ✠ 1735, Thérèse Lepagniol

Digitized by Google

de Bouilly ✠ 1735, Magdeleine Varlet de la Loge ✠ 1736, Jeanne Muiron ✠ 1738, Jeanne Parchappe ✠ 1738, Susanne de Bignicourt de Bussy ✠ 1740, Nicolle Baron ✠ 1740, Jeanne Varlet de la Loge ✠ 1740, Marie Boucher de Richaumont ✠ 1768, Antoinette de la Hante ✠ 1775, Catherine Clicquot ✠ 1779 ; Françoise de Malval ✠....

Pavé gravé. — On voit, chez M. Meunier-Cédé, un pavé incrusté de plomb du XIVe siècle, provenant du chœur de l'ancienne église Saint-Nicaise de Reims : il représente la destruction de Sodome (*Losange,* 59 cent.).

Croix de chemin.— Entre Trois-Puits et Montbré, sur la route qui relie ces deux communes, on rencontre un monument composé d'une petite croix en fer moderne fixée sur une base en pierre. Cette base est formée de divers débris sculptés du XVIe siècle : au-dessus, colonne à huit pans, dont le chapiteau est garni de branches de vigne, et dont le fût est orné d'étoiles et de fleurs-de-lis alternées, ces dernières mutilées (haut. 0m95). Au dessous, une pierre octogonale, certainement une ancienne cuve baptismale, sert de support au monument (haut. totale, 3 mètres).

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

des Edifices ou des portions d'Edifices les plus remarquables.

PREMIER CANTON.

Bezannes. — Abside du XIe siècle, modernisée au sommet ; clocher roman ; basses nefs voûtées en berceau ; portail du XIIIe siècle, avec des signes lapidaires.

Ormes. — Clocher roman, portail de la fin du XIIe siècle.

Thillois. — Abside du XIIe siècle, chapiteaux les uns romans, les autres gothiques ; portail latéral avec porche de la même époque.

DEUXIÈME CANTON.

Bétheny. — Chevet, clocher et transsept du XIIe siècle ; croix du XVIIe siècle sur la place publique.

Champigny. — Manoir de l'époque de Henri IV.

Saint-Brice. — Corniche de l'abside du XIIe siècle, deux portes Renaissance.

TROISIÈME CANTON.

Taissy. — Château de Challerange, du commencement du XVIIe siècle.

Trois-Puits. — Chapelle du XVIe siècle, avec plancher mouluré de l'époque.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

des Œuvres d'art ou Objets mobiliers les plus remarquables.

STATUES.

Bezannes. — Groupe de Sainte Anne et de la Sainte Vierge *(XVIIIe siècle).*

Cormontreuil. — Sainte Vierge assise, Saint Hubert, Saint Fiacre *(Moyen âge et Renaissance).*

Ormes. — Sainte Vierge, Saint Remi, Sainte Catherine, Sainte Barbe *(XVIe siècle).*

Taissy. — Saint Hubert, 1571.

Thillois. — Sainte Vierge assise, au retable du maître-autel *(XVIIe siècle).*

Trois-Puits. — Sainte Vierge debout *(XVIe siècle).*

SCULPTURES DIVERSES EN PIERRE.

Cormontreuil. — Fonts baptismaux *(Renaissance).*

Saint-Brice. — Fonts baptismaux *(Renaissance).*

Thillois. — Retable du maître-autel *(époque de Henri IV),* Fonts baptismaux, 1752.

BOISERIES.

Champigny. — Chaire à prêcher *(XVIIe siècle).*

Cormontreuil. — Porte à deux vanteaux sculptés *(XVIe siècle).*

Thillois. — Chaire à prêcher, marchepied d'autel *(XVIIe siècle).*

Trois-Puits. — Consoles servant de crédences *(XVIIIe siècle).*

Digitized by Google

TABLEAUX.

Bezannes. — La Cène *(XVIe siècle).*

Cormontreuil. — Moïse sauvé des eaux *(XVIIe siècle),* Christ en croix *(XVIIIe siècle)*, Christ en croix, d'après Rubens, par *A. Lavidière, 1865.*

Ormes. — Christ en croix, Saint Nicolas, Saint Laurent *(XVIIe siècle).*

Tinqueux. — L'Adoration des Bergers *(XVIe siècle).*

VITRAUX.

Cormontreuil. — La Madeleine, 1538.

Saint-Brice. — Ecce Homo, Saint Brice, 1543.

ORFÉVRERIE.

Bezannes. — Paix, Flambeaux à deux branches *(XVIIIe siècle).*

Cormontreuil. — Appliques Louis XVI.

Taissy. — Ostensoir Louis XIII.

Trois-Puits. — Christ roman.

CLOCHES

Bétheny. — Cloche de 1723.

Taissy. — Grosse cloche de 1781 et petite cloche du moyen âge.

OBJETS EN FER FORGÉ.

Cormontreuil. — Grille du chœur ; support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle).*

Saint-Brice. — Support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle).*

Taissy. — Pupitre portatif de chœur ; grille du chœur ; support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle).*

Thillois. — Gonds d'une porte d'armoire *(Moyen âge).*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONUMENTALE

(Suite)

RECUEILS GÉNÉRAUX.

22. *Topographie françoise, ou représentations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, designez par deffunct Claude Chastillon, Chaalonnois, et autres, 1648.*

Recueil très rare qui eut trois éditions ; voici celles des œuvres de Chastillon qui se rapportent à l'arrondissement de Reims :

Aï. — Bisseuil. — Chastillon sur Marne. — Mareuil sur Aï. — Reims. — Le vieil chasteau de Reims ruiné. Sept-Saulx. — Sillery. — Chasteau de Verzenoy les Reims, basti nouvellement.

23. *Dessins originaux de George Baussonnet,* recueil in-4° conservé à la Bibliothèque de Reims.

Vue à vol d'oiseau du château de Sillery, au commencement du XVIIe siècle.

Digitized by Google

SITUATION RESPECTIVE
DES EGLISES & DES CIMETIÈRES
Dans les communes rurales des trois cantons de Reims

1er CANTON.

Bezannes. — L'église est à l'extrémité O. du village ; le cimetière qui l'entourait a été transféré hors du village, sur la route qui conduit aux Mesneux ; il a été établi et entouré de murs en 1864. La croix du cimetière, en fer, repose sur une colonne cannelée.

Ormes. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

Thillois. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

Tinqueux. — L'église est au milieu du village, dans l'ancien cimetière ; le cimetière actuel est situé près d'un groupe d'habitations isolées, au-delà de la route de Paris, sur la route d'Ormes. La croix du cimetière, en fer, repose sur une colonne en pierre.

Le Mont-Saint-Pierre. — Le cimetière entourait l'ancienne église placée au sommet de la butte de ce nom ; l'espace en est encore marqué par des plantations de sapins ; des fouilles y ont été pratiquées en 1882, et ont amené la découverte de sépultures du moyen âge, sans mettre au jour le moindre vestige des époques gauloise, romaine ou franque. — Le clocher du Mont-Saint-Pierre servit jusqu'au XVIIe siècle de lieu d'observation aux guetteurs chargés d'annoncer l'approche des ennemis.

2e CANTON.

Bétheny. — L'église est au milieu du village ; le cime-

Digitized by Google

tière qui l'entourait a été transféré depuis le commencement du siècle à l'extrémité N. du village.

Champigny.— L'église est à l'extrémité N. du village; le cimetière l'entoure sur trois faces; l'une et l'autre étaient enclavés avant la Révolution dans le domaine de l'abbaye de Saint-Denis de Reims.

Saint-Brice et Courcelles. — L'église est à l'extrémité S. de Saint-Brice; le cimetière qui l'entourait a été en notre siècle transféré entre les deux localités, non loin de la route de Reims. La croix du cimetière est moderne.

La Neuvillette. — L'église est au milieu du village; le cimetière l'entoure de tous côtés.

3e CANTON.

Cormontreuil. — L'église est à l'extrémité E. du village; le cimetière qui l'entourait a été transféré en 1852, au S. du village, au bord d'un chemin qui aboutit à la route de Louvois. La croix en fer, ainsi que la colonne qui lui sert de base, date du dernier siècle.

Saint-Léonard. — L'église et le cimetière sont les mêmes que ceux de Taissy, chef-lieu de la paroisse.

Taissy.— L'église est à l'extrémité N. du village, près de la Vesle; le cimetière l'entoure de tous côtés. La croix du cimetière est en fer forgé, travail du siècle dernier.

Trois-Puits. — L'église est au milieu du village; le cimetière qui l'entourait a été transféré en 1859, près de la route qui rejoint celle de Louvois. La croix du cimetière est en fer forgé.

Aucun cimetière gaulois n'a encore été exploré jusqu'ici sur les terroirs des communes rurales des trois cantons de Reims. Sur cette époque, consulter les notices de M. Ch. Bosteaux, qui traitent de la *Nécropole des Barmonts près Cernay*, des *Monuments mégalithiques*, et des *Agglomérations gauloises aux environs de Reims*, dans les volumes des Congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, Rouen, 1883, et Blois, 1884.

Digitized by Google

APPENDICE

DESCRIPTION

DU

CHATEAU DE CHALLERANGE EN 1793[1]

Extrait des minuttes du secrétariat du district de Reims, département de la Marne, canton de Saint-Brice, municipalité de Thésy.

Cejourdhuy premier jour de frimaire, 3e mois de la 2e année de la République Française une et indivisible, nous Remy Quénet et Jean-Bte Guerlet, demeurants à Reims, experts nommés par les citoyens administrateurs du directoire du district de Reims, ayant à cet effet pretté serment

(1) Nous donnons cette pièce en entier, à raison de l'importance historique de ce château. — Le domaine appartenait, au XIVe siècle, à Jehan Paté, chevalier, qui avait le droit de patronage sur la chapelle érigée dans la maison sous le vocable des SS. Jacques et Christophe. — Il appartint, au XVIe siècle, à la famille Le Vergeur de Thuisy, et fut vendu, le 3 janvier 1633, par Charles Le Vergeur, comte de Saint-Souplet, à Jean Colbert, seigneur de Terron, lieutenant des habitants de Reims. Ce fut lui qui construisit alors le château actuel et en embellit les dépendances. — Sa veuve, Marie de Bignicourt, vendit Challerange le 2 mai 1671 à Louis Roland, de la célèbre famille rémoise de ce nom, qui tint de si hautes charges au Parlement de

Digitized by Google

pardevant les citoyens juges au tribunal du district de Reims, nous ayant transporté aud. Thésy pour la visite d'un château provenant de l'émigré Renty, dit Challerange, avons reconnu un château sur la grande rüe et une porte cochère pour l'entrée du château, la couverture de ladite porte est un pavillon couvert en ardoises à deux épis ; et ensuite est une grande cour, en entrant à droitte est un petit bâtiment dont est pratiquée trois petites places et servant de buché, écurie et couvert en tuilles platte ; face en entrant est le château faisant corps de logis ; à droite et à gauche de la façade d'entrée est un bâtiment à pavillon faisant avant corps dans ladite façade, son entrée est une porte à deux vanteaux, qui conduit à un vestibule dans lequel est un escalier en pierre qui conduit au premier étage ; à droitte en entrant est une petite place tirant son jour sur la cour, et une autre son jour sur le jardin, et ensuite est une cuisine ayant son entrée et jour sur la cour et un jour sur le jardin ; et ensuite est un fournil, tirant son jour sur la cour, qui est sous le pavillon ; à gauche en entrant dans le vestibule est une belle salle, lambrisée dans tout son pourtour, cheminé de marbre, tirant ses jours sur la cour et le jardin ; ensuite sous le pavillon est un cabinet tirant son jour sur la cour, et ensuite de la salle est l'entrée d'un cabinet dans lequel est une alcôve, le cabinet éclairée

Paris. Les descendants de Louis Roland furent seigneurs et propriétaires de Challerange jusqu'à la Révolution. — C'est à tort que nous avons indiqué (p. 83 de ce Répertoire) que le château appartenait en 1789 à la famille Godet, qui avait alors une part dans la seigneurie de Taissy. Le fief de Challerange fut confisqué sur Nicolas, vicomte de Renty, petit-neveu du président Roland, émigré, et vendu comme bien national le 27 Pluviôse an II (15 Février 1794). — En notre siècle, le domaine changea plusieurs fois de mains, et le propriétaire actuel, M. Warnier-David, ancien député de Reims, a bien voulu nous faire visiter le château restauré par ses soins, et nous communiquer le document ci-dessus, qui complète les renseignements fournis par la *Revue de Champagne et de Brie*, Septembre 1885, p. 183.

Digitized by Google

par une croisée sur le jardin ; ensuite est un autre cabinet, [et ensuitte] à gauche en entrant est un vestibule qui conduit au jardin, et dans ledit vestibule est l'entrée d'un cabinet tirant son jour sur la cour, et un escalier dérobé ; dans led. vestibule est un autre cabinet tirant aussi son jour sur la cour et plusieurs armoires ; au premier étage est un grand corridor qui tire ses jours sur la cour, et une chambre à chaque extrémité y tirant leurs jours sur le jardin. Le vestibule est lambrissé à hauteur d'appuits ; au bout du vestibule à gauche est l'escalier qui conduit au grenier ; au bout du vestibule à droite est l'entrée d'une chambre tirant ses jours sur le jardin et une cheminée lambrissée, et ensuitte est un cabinet tirant son jour sur la cour, et ensuitte est un petit vestibulle dans lequel est l'entrée d'une petite chambre et un petit cabinet, tirant leurs jours sur le jardin, et un autre cabinet tirant aussy son jour sur le jardin, et un escalier, le tout plafonné, et le grand bâtiment et comble à deux gouttes et une croupe couverte en ardoise, l'une tombant sur la cour et l'autre sur le jardin, ainsy que les autres petits bâtiments et pavillons couverts en ardoise. Dans la cour du château est un puits, et ensuitte est l'entrée d'une petite cour, dans laquelle est deux rans à porcs et poulailler, et deux petites places couvertes en thuile platte ; de l'autre côté de la rue, face au château, est une cave séparée en deux, tenant environ cent pièces de vin, couverte d'une terrasse et d'arbres, son entrée est fermée d'une porte en grille de fer. En entrant à gauche dans la cour du château est un petit bâtiment servant de remise avec grenier dessus, comble à deux gouttes couvert en tuiles platte, l'une tombant dans la rue et l'autre dans la cour, et ensuitte est un bâtiment dans lequel est pratiqué une chapelle, au premier étage est une chambre, et au deuxième est une autre chambre ; le comble est un pavillon

Digitized by Google

couvert en ardoises ; ensuite est une grande porte qui conduit au parc, sous laquelle est un charry, et au dessus est une gallery, et ensuitte est un bâtiment où est le pressoir, dans lequel est l'escalier qui conduit aux chambres sur la chapelle ; led. bâtiment du pressoir, dans lequel est l'escalier, consiste en une place et chéminée et le restant pour le pressoir qui est aux deux portes d'entrée sur la cour, et grenier dans toute sa longueur et comble à deux gouttes et croupe couverte en ardoise, led. pressoir est vendue ; ensuitte du bâtiment est un jardin potager allant jusqu'à la rivière et jusqu'au bois du parc.

Lequel dit bien national, occupé par le citoyen Thoussaint-Bourgeois, nous a déclaré tenir à loyer de l'émigré Renty dit Challerange, de qui elle provient.

Avons ledit bien national estimé la somme de huit mille livre cy. . . . . 8.000 livres » s.

Desquelles reconnaissances et estimation, nous avons fait et dressée le présent procès-verbal, l'affirmant véritable aud. Reims les jours, mois et an susdits, signé R. Quénet et Guerlet.

Délivré par moi secrétaire du district de Reims soussigné (signé) Petizon.

Pour ces présentes	2 livres	13 s.
Pour le timbre.	»	12
	3 livres	5 s.

(Papiers du propriétaire actuel, M. Warnier-David.)

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

TABLE GÉNÉRALE

des noms de lieux et de personnes cités dans l'ouvrage.

PREMIER FASCICULE

A

Adam (*F.*), coûtre de Thillois, 33.
Ambonnay (église d'), 8.
Ambrosius a Purificatione, carme, 70.
Amé (*Catherine*), religieuse, 89.
Amé (*J.-B.*), échevin de Reims, 23.
Anthenay (église d'), 8 et 14.
Antoine et *Loiseau*, fondeurs, 21,34,60.
Aubert (*Claude*), archidiacre, son épitaphe à Cormontreuil, 70.
Auberive (église d'), 10.
Avenay (abbaye et église d'), 8,10,11,13.
Arcis-le-Ponsard (église d'), 40.
Ay (ville et canton d'), 2,7,8,11,12,95.

B

Baconnes (église de), 11.
Bailly (*Poncette*), sa tombe, 21.
Bauny (Pouillé de), 9, 16.
Baye (l'abbé), doyen de St-Remi, 66.
Bar (*Anne de*), religieuse, 89.
Barbier (*Pierre*), à Trois-Puits, 85.
Barbier-Molteau (Mme), à Tinqueux, 36.
Baron (*Nicolle*), religieuse, 90.
Barthélemy (*Jean*), natif de Grofay en Ardenne, sa tombe, 45.
Barthélemy (comte *Ed. de*), ses travaux, 10, 11, 12.
Baussonnet (*George*), artiste rémois, à Champigny, 50, 51, 95.
Beaumont (église de), 12.
Berrieu (*M. de*), seigneur de Tinqueux, 36.
Bétheniville (monographie de), 8. 11.
Bétheny (village et église de), 11, notice, 41 à 47.
Bétheny, (anciennes croix de), 46.
Bezannes (école de), fondation, 22.
Bezannes (village, église et château de), 8, 11, notice, 15 à 24.
Bezannes (la famille de), ses armoiries à Taissy, 79.
Bignicourt (*Suzanne de*), religieuse, 90.
Binson (église, prieuré et inscription de), 11, 13, 14.
Bisseuil (vue de), 95, église, 14.
Bosc (l'abbé), notice, 8.
Bosteaux (*Ch.*), notice, 14, 98.
Boucher (*C.* et *N.*), chanoines de Reims, leur épitaphe à Cormontreuil, 70.
Boucher de Richaumont (*Marie*), religieuse, 90.
Bourgogne (commune et canton de), 2, 7, 10, 14.
Bourguet, curé de Cormontreuil, 67.
Bouvancourt (église de), 8.
Bramet (*L.-B.*), curé de Taissy, 80.
Branscourt (terre de), 39.
Brimont (église de), 11, 14.
Bruyère (*F. de la*), à Thillois, 34.

C

Cabochard, desservant d'Ormes, 34.
Caliot (*Jehan*), syndic de la Faculté de théologie, 70.
Carré (l'abbé *J.-B.-E.*), histoire, 13.
Cauchois, fondeur, 85.
Cauchon (la famille), ses armoiries à Taissy, 78, note, 57.

Digitized by Google

Caumont (*A. de*), son archéologie, 6.
Cauroy (souterrains de), 10, porche, 11.
Cerf (le chanoine), notice, 10.
Cernay-les-Reims (église de), 11, 14, 98.
Chalette (*M.*), sa statistique, 12.
Challerange (fief et château de), à Taissy, 82, restauré par M. Warnier, 99. — On trouve la description et l'histoire de ce domaine, qui appartint aux familles Le Vergeur, Colbert et Roland, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1885, p. 183.
Champenois (*Thérèse*), religieuse, 89.
Champfleury (église de), 11.
Champigny (village, église et manoir de), 8, notice, 48 à 51. Il faut également signaler à Champigny le corps de ferme contigu à l'église, qui est l'ancien domaine des abbés de Saint-Denis de Reims, seigneurs du lieu jusqu'à la Révolution. L'église était enclavée dans cette propriété, jadis entourée de fossés et précédée d'un pont-levis. On y remarque encore le colombier carré qui forme l'entrée principale, et une grande cheminée en pierre du XVIIe siècle dans la cuisine du corps-de-logis. — Quant à l'ancien manoir où sont des restes de peintures, il vient d'être acquis et restauré par M. Bauche (1885).
Champillon (église de), 13.
Chardonnet (*Cél.*), maire de Cormontreuil, 66.
Charuel (*Charles*), chanoine, 70.
Chastillon (*Claude de*), dessine les vues de Sillery, Verzenay, Septsaulx, Ay, etc, 95.
Châtillon-sur-Marne (ville et canton de), 2, 7, 8, 10, 11, 12, 95.
Chaumuzy (église de), 11.
Chenay (église de), 8, 14.
Chevallier (l'abbé), ses dessins, 7, 8.
Cirier (*J.-M.*), c. de Trois-Puits, 87, 88.
Clicquot (*Catherine*), religieuse, 90.
Clicquot (*Claude*), religieuse, 89.
Cocquebert (la famille), sa maison à Cormontreuil, 71.
Cocquebert (*Jeanne*, *Antoinette* et *Remiette*), religieuses, 89.
Corblet (l'abbé), sa revue, 11.
Cormontreuil (village, église et curiosités de), 11, 12, notice, 61 à 72.
Cormontreuil (maisons de campagne de MM. E. Gosset, A. Givelet, P. Pinon, et S. Dauphinot), 71.
Courbet (*Ponce*), receveur de Bétheny, 46.
Courcelles (villa romaine à), 56.
Courville (église de), 46.
Cousina (*E.*), à Ormes, 28.
Cumières (église de), 13.

D

Deforge (*Anne*), femme de F. Adam, 33.
Delbeck-Barrachin (famille), 65, 66, 70, 72.
Demaison (*Louis*), notices, 1, 10.
Deperthes (*M.*), ses dessins, 5.
Dessailly (l'abbé), histoire, 13.
Didron (aîné), ses travaux, 9, 11.
Dorigny (*Remiette*), religieuse, 89.
Dorigny (*Pierre*), chanoine, 70.
Douart (*Jean*), 70.
Dravigny (*Jean*), dit *Le Prince*, 46.
Dupuit (*Jehan*), chanoine, 70.
Durand (*H.*), architecte, 9, 10, 63.

E

Epoye (église d'), 11.
Erlandi (*Jacobus*), voyez Jacques Erlandson.
Erlandson (*Jacques*), archevêque de Lund, consacre la chapelle de Saint-Léonard, 74.

F

Fichot (*Ch.*), ses dessins, 4.
Fillion (*M.-A.*), veuve de Claude Ledoux, sa tombe, 69.
Fismes (ville et canton de), 2, 7, 12.
Fleury (*Ed.*), ses dessins, 4.
Fontaine, adjoint de Thillois, 34.
Forest (*Pierre*), chanoine, 70.
Frizon (*Perette*), religieuse, 89.
Froment (*M.*), à Bezannes, sculptures dans sa maison, 24.

G

Gard (*Franciscus*), 70.
Gainet (*Claude*), curé de Cormontreuil, 66.
Genet (l'abbé), histoire, 13.
Givelet (*Ch.*), notice et dessins, 1, 10.
Givelet (*Mme Ed.*), marraine d'une cloche, 66.
Godet (*M.*), seigneur de Taissy, 76, 83.

Digitized by Google

Gousset (le cardinal), circulaire, 14, cloche, 55.
Grandin (*Jehan et Magdeline*), à Cormontreuil, 66.
Grange (*F.-N.-M. de la*), marquise de Saint-Clair, son épitaphe 38, 39, ses armoiries, 38.
Griffon, maire de Thillois, 34.
Grisot (*Jacques*), chanoine, 70.
Grofay en Ardenne, cité dans une épitaphe à Bétheny, auj. Gros-Fays, vne de l'arrondissement de Dinant, (Belgique), 45.
Grosjean (*M.*), notice, 7.
Grossaine (la famille), ses armoiries à Taissy, 78.
Guérard (*M.*), sa statistique, 12.
Gueux (monographie de), 8, château, 12.
Guilhermy (*M. de*), son recueil, 5.

H

Hachette (*Jacques*), sénéchal, 70.
Hachette (*Jeanne-Baptiste*), religieuse, 89.
Hannesse (l'abbé *Ch.*), notices, 12.
Hante (*Antoinette de la*), religieuse, 90.
Hapillon, curé de Cormontreuil, 67.
Hautvillers (abbaye et église d'), 8, 10, 11, 13, 29.
Hédouin (le chanoine), sa maison à Cormontreuil, 71.
Henriot (l'abbé), 62.
Herbé (*Ed.*), plans, 14.
Hermonville (église d'), 10.
Heutrégiville (eglise d'), 8, 14.
Hillet (*Marie-Anne*), religieuse, 89.
Hiver (*M.*), ses notes, 9.
Hocquet (*Martin*), bourgeois de Reims, 88.
Huart (*M.*), à la Haubette, 38, conserve l'épitaphe de la marquise de Saint-Clair, 39.
Hubert (*P.*), à Ormes, 28.

I

Igny (abbaye d'), 13.

J

Jadart (*Henri*), notices, 1, 6, 10, 12, 13.
Jeunehomme (*Claude*), tailleur de pierres, sa tombe, 56.
Jobart (*Nicolas*), curé de Cormontreuil, 67, sa tombe, 68.
Jolly (*Ch.*), curé de Bezannes, 19.
Jouy (église de), 12.

K

Kozierowski (*M.*), architecte, 11.

L

Lacatte-Joltrois (*M.*), ses notices, 11, 38.
La Croix (*R.*), à Saint-Brice, 55, 56.
Laistre (*Suzanne*), religieuse, 89.
Laclaire (*Poncette*), 70.
Lasteyrie (*R. de*), citation, 3, 4.
Laurentius a Sancto Rocho, carme, 70.
Lavannes (église de), 11.
Lavidière (*Alfred*), peintre, 65.
Leblan (*E.*), architecte, 16.
Le Blant (*E.*), épigraphie, 14.
Lebourq (*A.*), notes, 16.
Lecomte (*François*), fondeur, 81.
Ledoux (*Claude*), écuyer, 69.
Lefebure (*Pierre*), prieur, 70.
Lefèvre (*François*), architecte, 38.
Lefrançois (*J.-E.*), maire de Bezannes, 21.
Legras (*J.-B.*), histoire, 12.
Legentil (*Jehan*), laboureur à Bezannes, 21.
Lépitre (*Simon*), maitre d'école de Cormontreuil, 66.
Leroy (*Nicaise*), chanoine, 70.
Lepagniol (*Antoinette et Thérèse*), religieuses, 89.
Lepagnol de Bezannes (famille), 15, 23.
Lesage (*G.*), sa géographie, 12.
Le Tellier (*Ch.-Maurice*), ses notes, 9, 35, 36, 61.
Limaux ou *Eimaux*, fondeur, 28.
Loriquet (*Ch.*), son catalogue, 50.
Louis-Lucas (*M.*), notice, 10.
Louvois (château de), 9.
Louy (*Remy*), sa tombe, 45.
Lucot (le chanoine), notice, 13.
Lund, ville de Suède, son archevêque à Saint-Léonard, 74.
Lyons (le baron des), seigneur de Taissy, 83.

Digitized by Google

M

Machaut (vicomté de), au marquis de Saint-Clair, 39.
Macre (sainte), son histoire, 12.
Magneux (église de), 11, 14.
Maiot (*E.*), desservant d'Ormes, 28.
Malle (château de la), propriété de M. Eug. Clicquot, 57.
Malot (*Nic.-Et.*), curé de Thillois, 34, 68.
Malval (*Françoise de*), religieuse, 90.
Malot-Braine (annuaires), 7.
Mareuil (ancienne église de), 11, vue, 95.
Meslier (*Hugues*), chanoine, 70.
Mesneux (église des), 11.
Meunier (*M.*), possède un pavé de Saint-Nicaise, 90.
Michon (*Catherine*), religieuse, 89.
Michon (*Pierre*), curé de Taissy, 80.
Moët (la famille), ses armoiries, 37.
Mont-Saint-Pierre (le), église et village détruits, 29, 32, 35. 36.
Montbré (commune de), 84, 90.
Mopinot (*Pierre*), curé de Bétheny, 46.
Muire (château et chapelle de), 37 à 39.
Muiron (*Jeanne*), religieuse, 90.

N

Nauroy (église de), 11.
Neuvillette (village et église de la), 58 à 60.
Noël (dom), notices, 7.
Nogent-l'Abbesse, (église de) 11.
Nuisement (*le*), hameau detruit; il se trouvait près de Cormontreuil, sur la droite de la route qui conduit à Taissy; il n'en subsiste aucun vestige. Il est cité comme un fief dans le procès-verbal de Caumartin, et il figurait encore, comme dépendance de Cormontreuil, dans le recensement de la Champagne en 1773, mais toute trace en a été perdue depuis un siècle.

O

Ormes (village et église d'), notice descriptive, 25 à 28.
Ormes (ancienne tour d'), les débris amenés à Reims, 28.
Ormont (abbaye d'), 12.

P

Parchappe (*Jeanne*), religieuse, 90.
Parent (*Guillaume et Robert*), chanoines, leur épitaphe à Cormontreuil, 70.
Paris de Branscourt (*N.*), religieuse 89.
Paris (chanoines de la Sainte-Chapelle de), ses dîmes, 62.
Péchenard (l'abbé *P.-L.*), histoire, 13.
Peigné-Delacourt, réédite le *Monasticon*, 12.
Pélicier (*P.*), archiviste, 11.
Perseval, peintre rémois, 65.
Perrin, fondeur, 66.
Personne (*Anthoine*), chanoine, 70.
Petit (*Toussaint*), curé de Trois-Puits, 87.
Philippart (*Pierre*), chanoine, 70.
Pillier (*Georges*), marchand, 70.
Pinon (*F.*), notice, 10.
Poinsignon (*M.*), sa géographie, 12.
Pompelle (croix de la), 9.
Ponsardin (la veuve du baron), propriétaire à Bezannes, 21.
Pontfaverger (monographie de), 8.
Posenne (sainte), ses reliques, 13.
Pothé (*J.-P.*), desservant de Bezannes, 21.
Pothé ou *Potet* (*Pierre*), curé de Taissy, 80.
Povillon-Piérard (*F.*), ses notices, 11, 13.
Prévoteaux, parrain d'une cloche, 60.
Prouilly (butte de), 10, église, 11.
Prunay (église de), 8.
Puisieulx (monographie de), 8.

Q

Quentin (*Th.*), parrain d'une cloche, 66.
Querry (l'abbé), notice, 10.
Quicherat (*J.*), citation. 3.
Quicheron (*Nicolas* et *Vincent*), à Cormontreuil, 70.

R

Récicourt (*M. de*), seigneur de Courcelles, 52, 57, 58.
Reimbeau (*Aug.*), architecte, 6, 42.
Reims (chapitre N.-D. de), 16, 25, 52, 62, épitaphes d'anciens chanoines à Cormontreuil, 70, dîmes, 76, 84. don, 85.

Digitized by Google

Reims (chapitre de Saint-Timothée de), 25, 41, 74.
Reims (chapitre de Saint-Symphorien de), 15, 16, 62, ses armoiries, 65, 71.
Reims (abbaye de Saint-Remi de), 16, 17, 62, 72, 75, 82.
Reims (abbaye de Saint-Nicaise de), dîmes, 61, pavé, 90.
Reims (abbaye de Saint-Denis de), 29, son domaine à Champigny, 91.
Reims (couvent des carmes de), épitaphes, 70.
Reims (abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de), 15, 41, 46, 61, 71.
Reims (couvent des Longueaux de), épitaphes de trente religieuses dans une maison de Trois-Puits, appartenant (1885) à M. Ch. Benoit, 89, 90.
Reims (Hôtel-Dieu de), 25.
Reims (le séminaire de), 25, 37, 72.
Rilly (église de), 13.
Robert, desserv. de La Neuvillette, 60.
Rogier (famille), sa maison à Cormontreuil, 71.
Roland (famille), ses armoiries à Taissy, 82, seigneurs de Challerange, 99.
Romain (terre de), 39.
Ruffy (ancien village de), 41.

S

Sacy (église de), 11.
Saint-Basle (abbaye de), 8, 10, 12.
Saint-Brice (village et église de), notice, 52 à 58, 91.
Saint-Léonard (village et ancienne église de), 73 à 75.
Saint-Lié (chapelle de), 12.
Saint-Masmes (sépultures de), 10.
Saint-Maurice (*R.-M.de*), religieuse, 89.
Saint-Thierry (abbaye et église de), 8, 11, 12, 16.
Senart (*J.-Alex.*), parrain d'une cloche, 55.
Sept-Saulx (église de), 10, vue, 15.
Sillery (église de), 8, fouilles, 9, château, 95.
Sommeria (*J.-H.*), parrain d'une cloche, 87.

T

Taissy (commune et église de), notice, 76 à 83.
Taylor (le baron), ses voyages, 10, 16, 42, 63.
Thenault (A.), notices, 8, 32, 36.
Thierry (*M.*), curé de Villedommange, 19.
Thillois (village, église et château de), 4, 8, 12, notice, 29 à 34.
Tinqueux (village, église et manoir de), 8, 14, notice, 35 à 38.
Tornisel ou *Touriset*, village détruit, près de Bétheny, 41.
Trois-Puits (village, église de), 14, notice, 84 à 90.
Trois-Puits (cloches de), Bergeronneau, maire, Labre, adjoint, 87.
Trousset (*Remy*), curé de Bezannes, son épitaphe, 22, 23.
Trigny (église de), 13, 29.

U

Unchair (église et terre d'), 14, 39.

V

Valentin (l'abbé), notices, 12.
Vandières (église de), 11, 12.
Varin (*Am.* et *Ad.*), graveurs, 4, note, 11, 12.
Varin (*Pierre*), archives, 9, 15.
Varlet de la Loge (*Madeleine* et *Jeanne*), religieuses, 90.
Vaudesincourt (église de), 11.
Verzenay (ancien château), 95.
Verzy (commune, abbaye, canton de), 2, 7, 10, 11, 12.
Vidard de Saint-Clair (le marquis), à Tinqueux et à Muire, 36, à 39, ses armoiries, 38, sa famille, 40.
Villedommange (église de), 11, 12, 14.
Viollet-le-Duc (*E.*), son dictionnaire, 11.

W

Warmériville, (église de), 11.
Witry-lès-Reims (église de), 13.

FIN.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

PREMIER FASCICULE

COMMUNES RURALES DES TROIS CANTONS DE REIMS

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos..... 1
Bibliographie monumentale de l'arrondissement..... 7
I. *Manuscrits de l'Académie*..... 7
II. *Archives de la Marne*..... 8
III. *Bibliothèque de l'Archevêché de Reims*..... 9
IV. *Recueils imprimés*..... 9
V. *Ouvrages spéciaux*..... 12
VI. *Renseignements fournis sur place*.... 14
Bibliographie monumentale *(suite)*..... 95

PREMIER CANTON.

Bezannes.

I. Eglise Saint-Martin..... 15
1. Renseignements historiques..... 15
2. Description..... 16
3. Mobilier..... 19
4. Inscriptions..... 21
II. Châteaux de Bezannes..... 23
III. Sculptures diverses..... 24

Digitized by Google

Ormes.

I. Eglise Saint-Remi..... 25
1. Renseignements historiques..... 25
2. Description..... 25
3. Mobilier..... 27
II. Souterrains et tour d'Ormes..... 28

Thillois.

I. Eglise Saint-Loup..... 29
1. Renseignements historiques..... 29
2. Description..... 29
3. Mobilier et inscriptions..... 31
II. Château de Thillois..... 34

Tinqueux.

I. Eglise Saint-Pierre..... 35
1. Renseignements historiques..... 35
2. Description..... 36
3. Mobilier..... 36
II. Ancien manoir à Tinqueux..... 37
III. Château de Muire..... 37
Epitaphe de la marquise de Saint-Clair..... 39

DEUXIÈME CANTON.

Bétheny.

I. Eglise Saint-Sébastien..... 41
1. Renseignements historiques..... 41
2. Description..... 42
3. Mobilier..... 44
4. Inscriptions..... 45
II. Anciennes croix..... 46

Digitized by Google

Champigny.

I. Eglise Saint-Théodulphe..... 48
1. Renseignements historiques..... 48
2. Description..... 48
3. Mobilier, vitraux, chaire..... 49
II. Ancien manoir.....50 et 104

Saint-Brice et Courcelles.

I. Eglise Saint-Brice..... 52
1. Renseignements historiques..... 52
2. Description..... 52
3. Mobilier, vitrail..... 54
4. Inscriptions..... 55
II. Antiquités romaines à Courcelles..... 56
III. Château de la Malle..... 57

La Neuvillette.

Eglise Saint-Jean-Baptiste.
1. Renseignements historiques..... 58
2. Description..... 58
3. Mobilier, cloche..... 59

TROISIÈME CANTON.

Cormontreuil.

I. Eglise Saint-André..... 61
1. Renseignements historiques..... 61
2. Description..... 62
3. Mobilier, tableaux..... 63
4. Inscriptions, épitaphes..... 66
II. Anciennes maisons et débris divers..... 70

Digitized by Google

Saint-Léonard.

Ancienne église Saint-Léonard..... 73
1. Renseignements historiques..... 73
2. Sculptures éparses dans le village..... 74

Taissy.

I. Eglise Notre-Dame..... 76
1. Renseignements historiques..... 76
2. Description..... 76
3. Mobilier, cloche..... 77
4. Inscriptions..... 79
II. Château de Challerange..... 80

Trois-Puits.

I. Eglise Saint-Etienne..... 84
1. Renseignements historiques..... 84
2. Description..... 84
3. Mobilier, christ roman..... 86
4. Inscriptions..... 87
II. Epitaphes et sculptures dans le village..... 89

Récapitulation des édifices les plus remarquables. 91
Récapitulation des œuvres d'art ou objets mobiliers les plus remarquables..... 93
Situation respective des églises et des cimetières de chaque commune..... 95
Description du château de Challerange, en 1793... 97
Table des noms de lieux et de personnes..... 101
Table des matières..... 106
Les vitraux de Challerange 110

Digitized by Google

Les Vitraux de Champigny

(Note à joindre à la page 49

Les fragments de vitraux de l'église de Champigny, dont nous donnons ici la figure, remontent, croyons-nous, à la première moitié du XIIIe siècle, ou même à la fin du XIIe, mais ils ont été altérés et modifiés par des restaurations modernes.

La partie inférieure a complètement disparu, et a été remplacée par des vitraux à losanges, à une époque probablement très récente. Dans la partie ancienne aussi, on observe des raccords gauchement exécutés, qui ont dénaturé un peu le dessin original. Nous nous sommes efforcés, dans notre gravure, de restituer ce dessin dans son état primitif. Enfin,. un simple coup-d'œil suffit pour remarquer que les réparations ont introduit dans ces vitraux des éléments, soit tout-à-fait nouveaux, soit anciens, mais provenant d'ailleurs. Tels sont, dans la fenêtre la plus voisine du transsept, deux morceaux de verre du XIIIe siècle, l'un orné d'un rinceau et placé à la bordure du vitrail, l'autre orné d'une feuille et servant de pétale à l'une des roses formant le principal motif de décoration. Le dessin à lacis de la fenêtre du milieu se rencontre très fréquemment dans les vitraux du XIIIe et du XIVe siècle. Il en existe de semblables dans la fenêtre du transsept et de l'abside de la cathédrale de Reims. On peut aussi en voir des exemples dans le *Dictionnaire de l'architecture française* par Viollet-le-Duc (t. IX, page 449, 451, 460, fig. 39, 41, 48). Les étoiles qui ornent la première fenêtre, sont d'une forme moins commune, mais on en trouve aussi d'analogues dans les vitraux de la rosace du transsept nord de la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

NOUVEAUX DOCUMENTS

Relatifs à ROBERT NANTEUIL

Communication de M. LORIQUET, *Membre titulaire.*

I

LETTRE DE NANTEUIL A MADELEINE DE SCUDERY.

Nous avons déjà parlé de cette lettre d'après ce que nous en avait appris le catalogue Chambry. Nous sommes heureux de pouvoir la donner ici in-extenso, et de montrer que Nanteuil savait penser délicatement et s'exprimer de même.

Votre générosité m'offense et n'augmente point du tout vostre gloire, du moins selon mon opinion. Une personne comme vous, à qui j'ay tant d'obligations, que je considère si extraordinairement et pour laquelle non seulement je devrois avoir fait tous les efforts de ma profession mais avoir témoigné plus de reconnoissance à touttes ses civilités que je n'ay fait, m'envoier de l'argent et vouloir me paier en princesse un portrait que je luy dois il y a si long tems, est sans doute pousser trop loin la générosité et me prendre pour le plus insensible de tous les hommes ? Vous me permettrez donc, Mademoiselle, de vous en faire une petite réprimande, et comme vous me permettrez encor de chérir tout ce qui vient de vous, je prens volontiers la bourse que vous avez faitte et vous remercie de vos louis que je ne crois pas estre de vostre façon. Cependant si en quelque jour un peu moins nébuleux qu'il n'en faict en ce tems cy, vous me vouliez donner deux heures de vostre temps pour aller achever chez vous l'habit de vostre por-

Digitized by Google

trait, je serois ravi de me rendre ponctuel à vos ordres. J'aurois la liberté de vous expliquer plus franchement mes sentimens parce que cela ne m'attacheroit pas si fort que quand on travaille au visage, et après avoir achevé de vous rendre ce petit service, je commencerois de m'estimer heureux puis que vous auriez une autre vous même près de vous qui vous persuaderoit éloquement que je suis, Mademoiselle, vostre très humble et très obéissant serviteur

NANTEUIL.

(Catal. de la collection de M. Alfr. Bovet, séries VII, VIII, IX et X, n. 1455. In-4°, chez Et. Charavay, 1885.)

II

Un recueil estimé, mais dont la publicité est restreinte à un petit nombre de souscripteurs, les *Nouvelles Archives de l'Art français* ont reproduit quelques pièces dont nous n'aurions pas manqué de tirer profit pour notre notice sur Nanteuil, si nous les avions connues plus tôt. Nous avons pensé que nous devions les reproduire ici.

BILLET AUTOGRAPHE DE NANTEUIL COMMUNIQUÉ PAR M. BENJAMIN FILLON.

Nous avons mentionné les relations d'amitié qui existaient entr Nanteuil et John Evelyn. Le billet autographe qui suit, faisant partie de la collection Donadieu, vendue à Londres en 1851, en contient la preuve. Il était signé et daté de Paris 1650.

« Je vous supplie de m'envoyer votre portrait au crayon quelque peu de temps. J'espère, en vous le reportant, vous monstrer le zèle que j'ai de vous servir en quelque dextérité de l'art que vous ne mesestimés pas. Faite-moi cette faveur de croire que d'avoir quelque petite part en vostre esprit, c'est le plus grand bonheur qui me puisse arriver, estant etc. »

(*Nouv. Arch. de l'Art français*, T. I, p. 255.)

Digitized by Google

III

ACTE RELATIF AUX FAMILLES D'HARDOUIN MANSART ET DE NANTEUIL.

24 novembre 1674. Commun. par M. Benj. Fillon.

Furent présens Jules Hardouin Mansart, archit. et ingén. des bastimens du roy, dam^lle^ Anne Bodin, sa femme, de luy autorisée, demeur. à Paris, rue des Tournelles, par. S. Paul, et dam^lle^ Nicole Geneviefve Nanteuil, femme de Michel Hardouin, aussy archit. des bastimens du roy, de lui séparée quant aux biens et néantmoins dudit s^r^ son mari pour ce présent autorisée, et encore assistée pour l'effect et validité d'icelles du s^r^ Robert Nanteuil, dessignateur et graveur ord du roy, demeurant tous sur le quay de Guénégault, par. S. André des Arts.

Lesquels ont reconnu avoir receu de Philippe Guestre s^r^ de Préval, comme receveur de l'hospital des enfans trouvez la somme de 2894 livres 4 s., qui reste à payer d'une maison, grand jardin et place siz au faub. S. Antoine, rue de Charenton, acquise par contrat d'eschange passé le 11 mars 1670, moyennant la somme de 45000 livres.

Delad. somme de 2894 livres 4 s. lesd. Jules Hardouin et dam^lle^ sa femme en ont pris la moictié, l'autre moictié a esté retenue par lad. Dam^lle^ Nanteuil, à desduire sur les sommes dont elle est créancière de sondit mari pour la restitution de ses deniers dotaux en conséquence de la séparation de biens intervenue entre eulx.

(Nouv. Archives de l'Art français, tome I, p. 248.*)*

IV

DONATION MUTUELLE DE ROBERT NANTEUIL, GRAVEUR DU ROI ET DE JEANNE REGNESSON, SA FEMME.

10 septembre 1676. (Arch. nat.)

Par devant les notaires garde nottes du Roy au Chatelet de Paris soubzsignez furent presens en leurs personnes Robert Nanteuil designateur et graveur ordinaire du Roy

Digitized by Google

et damoiselle Jeanne Regnesson sa femme, de luy auctorizée pour l'effet qui ensuit, demeurant à Paris sur le Quay de Nesle, parroisse St André des Arts, lesquels estans par la grace de Dieu en bonne santé pour l'amour conjugalle qu'ils se portent et voullant s'en donner des marques reciprocques, afin que le survivant d'eux puisse avec plus de commodité achever le reste de leurs jours, attendu mesme qu'ils n'ont plus d'enfans vivans, vollontairement ont recongneu et confessé s'estre fait et font par ces présentes don mutuel esgal et réciprocque et au survivant d'eux ce acceptant de tous et chacuns les biens meubles et conquests immeubles faits durant et constant leur mariage et qui se trouveront leur appartenir et estre communs entre eux à l'heure du trespas du premier mourant suivant et au désir de la Coustume de Paris, pour en jouir par ledit survivant par usufruit sa vie durant seullement pourveu toutesfois que lors dudit deceds dud. premier mourant il ny ayt aucuns enfants vivans procreez d'eux, se réservant aussy de pouvoir disposer par testament jusques à la somme de six mil livres à prendre sur les biens subjet aud. don mutuel et que led. survivant sera tenu d'acquerir et ce réciproquement.

Fait et passé à Paris en la maison desd. sieur et damoiselle Nanteuil le dixiesme jour de septembre apres midy, l'an 1676. Et ont signé la minute des presentes demeurée vers Galloys, l'un des notaires soubzsignez.

Insinué le 1er octobre 1676, au greffe du Châtelet. (*Archives nationales.*)

V

PROCÈS-VERBAL D'APPOSITION DE SCELLÉS APRÈS LE DÉCÈS DE ROBERT NANTEUIL.

Les Nouvelles Archives de l'Art français doivent l'importante pièce qui suit, avec beaucoup de documents du même genre concernant d'autres artistes, à M. Guiffrey, qui a bien voulu m'autoriser à la joindre à celles qu'on vient de lire.

On y voit que les héritiers les plus proches de Nanteuil étaient

Digitized by Google

deux nièces. Toutes deux habitaient Reims et la suite nous apprendra qu'elles étaient filles d'un frère de Nanteuil nommé Jean, dont la veuve reçut une rente de l'artiste jusqu'à la mort de ce dernier (1). Tous les enfants de Nanteuil étaient morts avant leur père, y compris sa fille aînée, Nicole Geneviève, la seule qui eût été mariée. La pièce rapportée plus haut nous apprend qu'en 1674, cette fille de Nanteuil vivait séparée quant aux biens de Michel Mansard son mari. Au début du procès-verbal de saisie il est fait allusion à la donation mutuelle que nous avons donnée (2) entre Robert Nanteuil et sa femme. Cet acte est une preuve de l'attachement qu'ils avaient l'un pour l'autre, et peut-être aussi l'indice d'un pressentiment justifié par la gêne qu'ils éprouvèrent souvent faute de savoir épargner, et qui devait peser un jour davantage sur le survivant d'entre eux après la mort de son conjoint.

Laborieux et appliqué comme le sont peu d'artistes, Nanteuil, ainsi qu'on va le voir, tirait parfois de son travail des profits considérables ; mais tous les contemporains qui l'ont connu, s'accordent à dire qu'il dépensait avec la plus grande facilité. Ressemblant en ce point à un autre champenois, son contemporain, comme lui heureusement plus célèbre par ses œuvres que par son insouciance, il

Mangeait son fonds après son revenu
Croyant le bien chose peu nécessaire.

Aussi verrons-nous sa veuve se réserver la faculté de renoncer, après examen, à la communauté.

L'intérêt du scellé, dit M. Guiffrey, n'est pas dans la description d'un mobilier insignifiant, mais dans les renseignements qu'on y trouve sur plusieurs œuvres de l'artiste et sur le prix qu'il mettait à ses travaux. Le dessin, la gravure et le tirage à 2,500 exemplaires d'une thèse où figurait le portrait du roi, de grandeur naturelle, n'allait pas à moins de 10,800 livres. Ce chiffre montre le prix que les contemporains attachaient aux travaux de notre artiste.

On voit de plus dans cette pièce que la dame d'Aligre avait fait marché non seulement pour la gravure, mais aussi pour le tirage des épreuves destinées aux thèses de ses fils, et que pour les

(1) Le copiste employé par M. Guiffrey donne aux nièces de Nanteuil le nom de Martinet. Il y a dans la transcription qu'il a fournie aux *Nouv. Archives de l'Art* beaucoup d'erreurs du même genre, que nous ne prendrons pas la peine de signaler.

(2) Voir la pièce qui précède.

Digitized by Google

fournir l'artiste avait chez lui une presse à imprimer ; ainsi se trouve justifiée la remarque que nous avons faite, d'après le dépouillement des inscriptions portées par ses gravures, qu'il les imprimait lui-même et quelquefois les vendait.

Ces renseignements viennent compléter aussi ceux que nous avons donnés plus haut sur l'exécution des thèses.

« L'an 1678, le vendredi 9 décembre, à 9 heures du soir, nous Charles Gazon, commissaire au Chastelet, ayant esté requis, nous serions transporté en la maison de *Robert Nanteuil*, dessinateur et graveur du roy, scize sur le quay Guénégaud, où estant, damoiselle *Jeanne de Regnesson* nous a dit que ledit sieur Nanteuil, son mary, est décédé il y a une demie heure ; a intérest, pour la conservation de ses droits, de veiller à mettre en seureté les biens et effets de sa succession et communauté qui a esté entr'eux ; pourquoy elle a envoyé devers nous, pour nous requérir de vouloir, à sa requeste, apposer nos scellés sur les coffres, cabinets, armoires, dans lesquels il peut y avoir des biens et effets.

» Sur quoy, après avoir veu le corps du défunt, non encore enseveli, déposé sur la paillasse d'un lit dans une chambre audessus de l'entresole ayant veue sur le quay, avons procédé en présence de la dite damoiselle, et aussi de Me Jean Estienne Isabeau, procureur en Parlement, ami du défunt, et autres personnes estant en ladite maison.

» Premièrement — j'abrège, — d'un cabinet à guichets et cinq tiroirs, est tirée une somme de 108 livres qui s'y est trouvée en écus blancs et pièces de 30 sols, et mise es mains de ladite damoiselle veuve, pour subvenir à la dépense qu'il convient de faire.

» Item, estant entré dans un retranchement qui est à un coin de ladite chambre, entouré de paravents où ledit deffunt sieur de Nanteuil travailloit ordinairement (1), il s'est trouvé sur la table plusieurs papiers, livres, outils, burins, pierres et autres servant à graver, qui ont esté par nous

(1) Les Conseils de Nanteuil pour l'exécution des portraits au pastel (ci-dessus p. 82) montrent quel était l'usage de ces paravents.

Digitized by Google

mis dans quatre tiroirs d'une petite armoire de bois de haistre ;

» Item, ayant ouvert un cabinet qui attenoit ladite salle et qui a veu sur la court, il a esté porté et serré de ladite salle, ensemble de la chambre, plusieurs pastels, planches, bordures, glaces et estampes ;

» Item, estant descendu dans une petite chambre de l'entresole, il s'est trouvé dans les guichets d'une armoire plusieurs planches de cuivre ; il s'en est trouvé aussi d'autres tant dans la chambre en laquelle ledit sieur de Nanteuil est décédé que dans ladite salle ; elles ont esté apportées et serrées dans lesdits guichets.

» Item, dans la mesme chambre s'est trouvé un grand coffre bahut carré, sans fermeture, dans lequel s'est trouvé cinq draps, six chemises à l'usage dudit feu sieur de Nanteuil, deux calesons, une douzaine de serviettes d'une façon et quatorze d'une autre, trois nappes.

» Item, dans une autre chambre de ladite entresole il s'est trouvé une petite cassette fermée d'une serrure où l'on nous a dit que le deffunt sieur de Nanteuil s'en servoit lorsqu'il alloit en campagne, la faisant porter avec luy... »

— Je passe quelques meubles insignifiants. —

« Dans ladite salle s'est trouvée dix bordures ou cadres de bois, à sculpture dorée, et un autre grand cadre aussi doré, attaché contre la tapisserie.

» Dans la chambre en laquelle ledit feu sieur de Nanteuil est déceddé s'est trouvé sept tableaux tant grands que petits, garnys de leur bordure, et un pourtraict d'homme, du pére dudit feu sieur de Nanteuil. »

Est mentionnée ensuite la vaisselle d'argent consistant en un buffet, une aiguière, un petit pot à l'eau, trois flambeaux, dont deux ronds et un carré, cinq cuillières et quatre fourchettes, laissés en la garde de ladite damoiselle veuve dudit sieur de Nanteuil.

Enfin six rames de papier envoyées par le sieur Dupuis, marchand papetier en magasin, pendant que ledit feu sieur de Nanteuil estoit à Versailles.

Digitized by Google

Cette première pièce est signée : Gazon, Jeanne Regnesson, Isabeau.

On trouve en second lieu une requête adressée par Madeleine Blondeau veuve de Michel d'Aligre, vivant conseiller du roi en ses conseils, Me des requêtes ordinaire de son hôtel, disant que Sa Majesté ayant agréé que ses enfants, Estienne et Gilles d'Aligre (1) lui dédient une thèse, « elle a fait marché avec le défunt, le 11 avril dernier, par lequel il s'est obligé de graver, dans le dernier jour d'avril de l'année prochaine 1679, une grande thèse dans laquelle doit estre le portrait du roy à mi corps, de la juste grandeur du naturel, conformément à un nouveau tableau en pastel qu'il feroit d'après S. M. et entièrement ressemblant, qui seroit gravé dans l'ovale entouré de lauriers ou d'olives, ledit portrait en graveure (2) eslevé et posé sur un trophé de guerre pour lui servir de base, et à cette fin, faire faire un dessein par un peintre entendu en ces sortes d'ornements, mesme par le sieur *Lebrun*, prem. peintre du roy; dans la planche d'en bas audessoubz dudit portrait seroit ménagé une place, soit bannière, étendart, timbale ou autre, pour y faire graver au burin, par le sieur *Richer*, le tiltre et les positions de philosophie, pour en estre délivré la quantité de 2500 thèses complètes, composées de 2 grandes feuilles de papier, collée, coignée et dorée sur tranche, et autres clauses et conditions portées aud. marché fait

(1) Estienne et Gilles d'Aligre devinrent tous deux conseillers au Parlement.

(2) Tout porte à croire que le pastel du roi préparé pour la thèse des d'Aligre n'était autre que celui dont l'artiste était occupé quand il fut surpris par la maladie qui l'enleva subitement. Voici comment la pièce est décrite dans Rob. Dumesnil, œuvre de Gér. Edelinck, n. 257.

« Buste plus fort que nature, tourné à gauche et regardant de face, dans une couronne d'olivier posée sur des trophées. Au bas est la trompette de la Renommée, dont la bannière contient la thèse soutenue au collège d'Harcourt en 1679, par Etienne et Gilles d'Aligre. On lit à gauche, vers le haut, sur le coffret des sceaux qui rappelle la magistrature de leur aïeul : Nanteuil ad vivum effig. pinxit. G. Edelinck sculp. cum privil. Regis 1679. Grande pièce de 2 feuilles superposées mesurant 1 m. 84 millim. de hauteur sur 780 millim. de largeur.

Le portrait du Chancelier fut également terminé par G. Edelinck, et figure dans le catalogue de Robert Dumesnil sous le n° 178.

Digitized by Google

moyennant le prix et somme de 10,800 livres ; sur laq. somme la suppliante a payé comptant audit Nanteuil la somme de 5,400 livres, et s'est obligée de payer le surplus en livrant lesd. ouvrages suiv. led. marché ; en exécution duquel led. Nanteuil a commencé lesd. ouvrages ; mais, avant la perfection d'iceux, son deceds estant arrivé,... la suppliante qui a grand interest de faire parachever lesd. ouvrages auparavant le départ de S. M., désireroit faire tirer le pastel, dessein et planches qui sont encommencé par led. Nanteuil estant soubz scellés, pour les faire parachever par qui elle avisera bon estre, après que le tout aura esté veu, prisé et estimé par expert, pour le prix de l'estimation desd. ouvrages estre déduit sur lesd. 5,400 livres. »

Suit une ordonnance du lieutenant civil, lequel se transporte avec le commissaire susnommé au domicile du feu Sr de Nanteuil, sur les 11 heures du matin, le lundy 19 décembre, et la demoiselle Jeanne Regnesson, sa veuve, consentant à ce que la prisée et estimation des ouvrages faitz par led. deffunt soit faite par expertz dont les partyes conviendront, a nommé G. Edelinck, graveur ordin. du roy et de son académie, si mieux n'aime lad. dame d'Aligre consentir que lad. dlle veuve fasse parachever lesd. ouvrages par led. Edelinck.

Même désignation est faite au nom de Pierre Geoffrin et Claude Bonnemain, neveux à cause de leurs femmes nièces dud. deffunt et habiles à se dire et porter héritiers dud. de Nanteuil ;

Enfin désignation d'un graveur en taille douce nommé *Simon* pour faire la prisée et estimation des ouvrages dudit défunt ;

Et reconnaissance faite des scellés apposés, le pastel de Sa Majesté est tiré du cabinet, et d'une armoire placée dans la salle qui est en l'entresole, sont tirés les planches et dessins devant servir à la thèse en question, et le tout mis entre les mains de ladite veuve de Nanteuil.

Le jeudi 22 Xbre, à 8 hres du matin, il est procédé par J. Carnot, notaire et gardenotes au Châtelet, à l'inventaire

Digitized by Google

de ce qui se trouvera dans les salles et en évidence, à la requête 1° de Jeanne Regnesson, tant en son nom, à cause de la communauté qui a existé entre ledit défunt Robert de Nanteuil et elle, que comme donataire mutuelle d'icelui deffunt son mari sauf à elle à accepter ou renoncer à lad. communauté ; 2° de Claude Bonnemain, Me chapelier, et Pierre Geoffrin, Me chaudronnier (1), l'un et l'autre demeurant à Reims, habiles à se porter héritiers à cause d'Antoinette et Nicole Nanteuil, nièces dudit deffunt; 3e et de Me J. B. Baussay, procureur de dame Magdel. Blondeau, d'abord opposante à la levée des scellés pour sûreté de la somme de 5,400 livres qu'elle a avancée aud. défunt Nanteuil sur celle de 10,800 liv. à laquelle elle étoit convenue avec led. défunt pour graver une grande thèse, ainsi qu'il est porté par le marché fait entre eux le 11 avril 1678...

Et encore, pour la restitution de la somme de 1100 liv. qui a été avancée aud. Nanteuil sur celle de 2200 liv. à laquelle a été fait prix avec lui, le 26 Xbre 1675, pour graver le portrait de mond. seigneur le Chancelier (d'Aligre), que led. défunt Nanteuil s'est obligé de livrer à la fin de l'année 1676, et depuis, par acte du 1er fev. 1678, dans 3 mois lors prochains, à quoy il n'a point satisfait (2) ;

Enfin, au nom de Barthelemy Chappuys de la Faye, licentié en théologie, pour restitution des sommes de deniers avancés sur celle à laquelle ils sont convenus pour une grande thèse que led. Sr de la Faye dédie à Mr le card. de Bouillon, et procédant pour n'avoir pas ledit défunt satisfait audit marché.

Pareillement Me Salomon Pothouin, procureur de Mire Nicolas Seguier, Sr de St Brisson... pour sûreté de la somme de 900 liv. due audit Sr Seguier par led. Nanteuil, faute d'avoir par luy satisfait au marché fait entre eux le 3 fev. 1676, et prorogé du 20 aoust aud. an.

(1) Ce Pierre Geoffrin rappelle certainement l'ouvrier en cuivre dont parle Florent Lecomte, à propos du portrait de Nanteuil qu'un de ses amis rencontra chez sa sœur, à Reims. Voyez plus haut, page 23, note 2.

(2) Le portrait, achevé par G. Edelinck, figure sous le n° 178 dans l'œuvre de ce graveur, il est de grandeur naturelle et porte cette légende : *Nanteuil ad vivum pinxit. G. Edelinck sculpsit. ambo offerebant.*

Digitized by Google

Sur quoi il est procédé à l'inventaire et à la prisée des meubles.

Vendredi, 23 X^bre 1678, 2 heures de relevée, continuation de l'inventaire.

Sur le désir exprimé par led. S^r abbé de la Faye, le pastel de M. le card. de Bouillon pour lequel led. S. Nanteuil a fait marché, est tiré du cabinet, avec deux autres dont le Sr Ferret secret. de lad. Eminence a dit lui en appartenir deux, et la planche faite par ledit Sr de Nanteuil pour le S^r abbé de la Faye, ayant été tirée de l'armoire, il a été trouvé que l'ouvrage était presque achevé (1).

Les opérations sont continuées le 29 et le 30 X^bre.

Elles sont reprises le lundi 9 janvier 1679, et il est procédé à l'inventaire et à la prisée tant des tableaux en évidence que des planches et pastels, après les avoir transportés dans la chambre mortuaire, par le sergent à verge Berthelot, assisté des s^rs Gilbert de Sève et Antoine Paillet, peintres ordin^res du roi, pour les pastels et tableaux, et des s^rs Poilly et Vallet pour les planches, et pour l'imprimerie et choses en dépendantes.

En procédant, est comparu Benjamin Tournier, lieuten. de la Prévosté de l'hostel du roy, qui a dit qu'il lui appartient un pourtrait de lui, fait en partie par led. defunt s. Nanteuil, et qu'il requiert lui être rendu, comme l'ayant payé aud. defunt. Ledit pourtrait a été délivré audit s^r Tournier qui en a déchargé la succession.

Est aussi comparu M^ire Joachim de Seglière, chevalier, s^r de Boisfranc, opposant à la levée des scellez, à ce qu'il lui soit rendu un pourtrait du roy en pastel, représenté à l'aage de 30 ans ou environ, d'un pied et demy ou environ en carré que led. défunt lui vendit il y a 4 ou 5 ans moyennant 330 livres qui lui furent lors payez comptant, et deux

(1) Robert Dumesnil décrit dans l'œuvre de Nanteuil, trois portraits différents du cardinal de Bouillon ; ils y figurent sous les n°s 51, 52 et 53, et portent la légende : *R. Nanteuil ad vivum ping. et sculpebat, cum privilegio Regis 1668* ; avec cette addition pour le second : *Offerebat humill^s et obsequentiss^s s^s Leonorius Feret* ; et pour le troisième : *Offerebat Bartholomeus Chappuis de la Fay.*

Digitized by Google

ans après, ledit défunt vint le reprendre pour le corriger, ce qu'il avoit toujours fait espérer de faire. En conséquence de quoy empesche qu'il soit vendu.

Pareillement est baillé au s^r Gallet, d^r en médecine, un pourtrait en pastel représentant le s. de Sacy qui est reconnu lui appartenir.

Et le vendredy 13 janvier 1679, à M^tre d'Ozier (d'Hozier), juge d'armes de France, son pourtrait en pastel que led. defunt s. Nanteuil lui a faict en l'année 1666, et qu'il avoit toujours retenu depuis sans l'achever, encore qu'il lui eust payé.

Le mesme jour est procédé à peser les cuivres en planches et les inventorier et priser, puis à l'inventaire des estampes, de l'imprimerie et ustenciles en dépendant.

Et ledit inventaire achevé, le contenu en icellui a esté laissé en la garde de lad. Jeanne Regnesson, v^ve dud. s. Nanteuil, mesme le pastel et planche du feu M. le Chancelier d'Aligre.

Et à l'instant est venu M^tre François Timoléon de Choisy, abbé de s. Lô de Rouen, qui a dit qu'il a fait marché avec led. feu s. Nanteuil pour faire une planche représentant feue Mme de Choisy, sa mère, moyennant 100 louis d'or, dont il a baillé 50 comptant.

Et par lad. vefve a esté protesté que le dire dud. s. abbé de Choisy ne pourra lui préjudicier comme n'ayant aucune cognoissance de ce prétendu marché.

Signé : Jeanne Regnesson, Gazon, Colin.

(*Archives nationales*, Y. 10959.)

VI

INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS EN LA MAISON DE ROBERT NANTEUIL.

22 X^bre 1678. Etude de Me Desmonts, notaire à Paris.

Après le procès-verbal qu'on vient de lire, il restait à trouver l'inventaire dressé par les experts, et vraisemblablement conservé dans l'étude du notaire qui y présida. Le titulaire actuel de

Digitized by Google

l'étude de Jean Carnot est M. Desmonts, place de la Concorde, 8; cet officier ministériel a autorisé la transcription de la pièce indiquée, sans déplacement; et nous pouvons ainsi joindre au scellé le document important qui le complète et achève de faire connaître la vie intérieure de notre illustre compatriote.

L'inventaire commencé, ainsi qu'il a été dit plus haut, le 22 décembre 1678, ne fut terminé que le 21 février 1679. La minute de cette pièce compte cinquante-six pages in-f° d'environ trente-cinq lignes à la page, plus une annexe de deux pages in-4°.

Elle comprend d'abord les meubles garnissant la maison, en commençant par la cave, pour monter à la cuisine, passer par toutes les chambres et finir au grenier. L'habitation composée, outre les dépendances qui viennent d'être indiquées, de six pièces à l'entresol, de deux grandes au premier étage, est celle de bourgeois aisés. Nanteuil tenait à loyer la maison entière moyennant 1100 livres, et en tirait 400 de la partie qu'il n'occupait pas. Les détails concernant l'ameublement, le linge et l'habillement sont ici beaucoup plus nombreux que dans le procès-verbal de scellé, ils composent un ensemble confortable mais sans luxe, et malgré leur caractère de simplicité, les habitudes qu'ils révèlent leur donnent de l'intérêt.

Sans entrer ici dans aucun détail, nous noterons que l'estimation du vin en cave (clairet Bourgogne), des ustensiles de cuisine et des meubles fut portée à 1638 livres 3 sols, y compris 100 livres pour deux paraments ou paravents, 600 livres pour six pièces de tapisserie de Flandre et 300 pour une autre tenture de même provenance; le linge à 206 livres 5 s., les habits à 157 livres.

Le dépouillement des papiers vient ensuite. On y trouve à chaque pas la preuve d'embarras financiers qu'est venu compliquer la construction de deux maisons entreprises avant de s'être assuré les ressources nécessaires. Ces immeubles occupaient, à l'angle des rues de Savoie et des Charités-Saint-Denis, une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel de Nemours. Celle qu'on appelait la grande maison ou la maison du coin était occupée par deux locataires et rapportait 1285 livres, la petite y attenant était louée 700 livres. Le détail de la dépense, depuis les honoraires payés à Me Simon Lambert, architecte des bâtiments du roi, qui en suivit les travaux, jusqu'aux verges de plomb fournies pour les vitres, et aux pavés employés au carrelage, s'y trouve scrupuleusement déduit. Le tout, y compris 17,100 livres pour achat de terrain en trois fois, forme un total de 48,300 livres 18 sols.

Pour parer à ces dépenses, le graveur n'avait en caisse à l'ori-

Digitized by Google

gine que 5,850 livres ; il lui fallut, pour les continuer, contracte une suite d'emprunts, dont une partie n'était pas couverte à l'époque de sa mort.

J'ai dû, on le comprend, abréger beaucoup cette partie de l'inventaire.

Celui de l'argenterie, des planches gravées, des tableaux, des pastels, des bordures de cadres, des estampes et ustensiles du métier vient ensuite. L'intérêt particulier que présente chacune de ces séries nous oblige à le donner *in extenso*, non-seulement pour faire connaître ce qu'il y avait chez lui d'objets de cette nature, en quel état et quel nombre ils se trouvaient, quelle valeur leur attribuaient les experts, enfin quel commerce il pouvait faire ordinairement des estampes composant son fonds.

L'argenterie, pesant 49 marcs 1/2 et 6 onces, fut prisée 1,396 liv. 10 sols ; on y trouve les objets nécessaires chez un homme qui de temps en temps recevait des amis.

La prisée des planches gravées montait à 2,649 livres 10 sols ; on y trouve quatre fois le roi, outre deux grandes planches du même prince pour des thèses, puis le Dauphin, le duc d'Orléans, le cardinal de Bouillon, le cardinal de Bonzy, trois Colbert, les archevêques de Tours, de Reims, de Paris, Turenne, le chancelier Le Tellier, le duc de Chaulnes, Le Camus, Talon, Pomponne, Boucherat, quelques autres planches commencées ou à demi effacées, une quinzaine dont le tour et les coins étaient seuls gravés, soixante-dix au contraire plus ou moins usées par suite du tirage.

Huit tableaux et deux christs de bois ou d'ivoire furent comptés à part pour 765 livres.

Les pastels étaient naturellement plus nombreux, on en comptait plus d'une centaine, la plupart à l'état d'ébauche, ou du moins manquant de leurs accessoires, plusieurs simplement commencés, d'autres à l'état de simples dessins. Ils n'étaient pas moins précieux, si l'on considère que certains d'entre eux ne furent jamais gravés, et que leur prochaine dispersion devait assurer leur perte. L'ensemble fut estimé 4,816 livres.

Une quinzaine de bordures sculptées étaient là également, prêtes à servir de modèles pour les encadrements à graver autour des portraits. Les experts leur attribuèrent une valeur de 102 liv.

Ils firent trois lots des estampes, au nombre de deux mille neuf cent soixante-six, qui se trouvèrent dans les comptoirs, et en joignant le papier non employé, la presse et les divers ustensiles propres à l'impression, ils en formèrent un total de 759 livres 8 sols.

Digitized by Google

A ce mobilier professionnel s'ajoutaient quelques livres sans valeur, une bible, une histoire de Josèphe par Arnauld, l'histoire de France en un volume in-fol., les œuvres de Boileau in-4°, celles de Voiture de même format, un dictionnaire latin et une soixantaine de volumes in-fol. et in-4°, enfin quelques armes à feu et de menus objets, le tout estimé 344 livres 11 sols. Au nombre de ces objets nous avons remarqué onze écrans, vraisemblablement employés pour servir de fond aux figures que le graveur devait dessiner ; enfin un portrait en miniature représentant le grand mogol Aureng Zeyb, envoyé par ce prince à Nanteuil, sur ce qu'on lui avait rapporté de son habileté, afin d'obtenir de lui un pastel de grande dimension.

On voit par l'inventaire que Nanteuil avait pris à sa charge les sommes dues par Nicole Geneviève, sa fille, épouse séparée de Michel Hardouin, que divers membres de sa famille avaient habituellement part à ses générosités, ses nièces de Reims notamment, ainsi que la veuve de Jean Nanteuil, que l'une d'elles mariée à Claude Bonnemain avait recueillie chez elle et qui y mourut le 6 avril 1692 (1). Tous, y compris G. Edelinck, son élève, qui devint son neveu en épousant une fille de Nicolas Regnesson, avaient en lui une confiance sans bornes. On sait par Tempesti, son apprenti, qui avait pris part à toutes les opérations de l'inventaire et qui devint plus tard son biographe, de quelle vénération il entourait son maître. Ses domestiques eux-mêmes recevaient de lui tous les services qu'on puisse attendre d'un bon maître et lui confiaient leurs économies. C'est ainsi qu'on le voit marier, dans le quartier qu'il habitait, après quelques années de service, une fille nommée Protat qu'il avait fait venir de Reims ; et son valet ayant au cabaret blessé mortellement un homme avec lequel il buvait, il n'hésita pas à désintéresser la veuve de ce malheureux pour qu'il ne fût pas inquiété.

Les détails de l'inventaire que nous venons de parcourir nous permettront d'établir approximativement la situation que le graveur laissait après lui, quand nous aurons fixé le quantum des dettes à payer.

Constatons d'abord à l'actif la présence : 1° d'un mobilier montant à 13,134 livres ; 2° de deux maisons dont la construction s'est élevée à 48,300 livres.

Au sujet du premier, les experts, au cours de l'inventaire, disent qu'il y aura lieu, en cas de vente judiciaire des objets d'art, d'en

(1). Voir le relevé donné plus haut des registres paroissiaux. Appendice.

Digitized by Google

réduire l'estimation d'un tiers ; or, ce cas ne paraît pas s'être réalisé, et nous sommes autorisé à laisser au mobilier la valeur de l'inventaire.

Quant aux maisons, tout ce que nous en savons jusqu'ici c'est le prix de revient. Nous aurons toutefois une idée assez précise de leur importance, en relevant un détail qui vraisemblablement les concerne, dans l'excellent dictionnaire de M. Jal. C'est à propos de la succession de G. Edelinck et d'un bail en date du 2 décembre 1695 qui s'y est rencontré, concernant deux maisons lui appartenant rue de Savoie, dont l'une, est-il dit, formait le coin de la rue des Grands-Augustins, et l'autre était voisine (min. de Barbier, chez M. Crosse, notaire, 13 février 1688 et 2 novembre 1695). Les deux maisons étaient l'une et l'autre à quatre étages, et de la première on disait que c'était « une grande maison à porte cochère ». Tout porte à croire que c'étaient les maisons de Nanteuil.

Par quelles circonstances G. Edelinck devint-il l'héritier du bien de ce dernier ? Nous l'établirons dans un instant.

En résumé, le prix de revient des maisons, joint à l'estimation du mobilier forme un total de 61,434 livres.

Venons au chapitre des dettes actives.

Les dépenses concernant la maladie, l'enterrement, le service célébré le lendemain, les cent messes dites ensuite, le deuil de la veuve et des serviteurs, etc., sont restées en blanc ; mais le ménage est en retard avec un certain nombre de fournisseurs, avec le boulanger *de petit pain*, 252 livres ; avec la rôtisseuse, 326 livres ; avec le marchand de vin surtout, dont le mémoire pour une année monte à 845 livres. On doit au marchand d'étoffes 451 livres ; au tapissier, 238 livres ; on doit à un marchand de papier jusqu'à 4,100 liv. ; à un second, 305 livres 10 sols ; à un troisième, 620 livres. Ce qui est lourd par dessus tout, c'est qu'il reste à payer sur l'achat des terrains de la petite maison 5,325 livres, plus 532 d'arrérages et que, des obligations contractées il est dû à G. Edelinck, 2,000 liv. ; à un autre 4,100 livres ; à un troisième 4,150 livres ; à un quatrième 360 livres.

Enfin, à la dernière heure, viennent s'ajouter de nouvelles sommes à payer. Ce sont 300 livres que doivent coûter les réparations à faire au logement que l'on occupe ; 566 livres qui sont dues au miroitier encadreur ; 1,270 livres pour payer à Edelinck le travail dont il s'est chargé pour satisfaire les d'Aligre. Tout cela réuni avec quelques menues dettes forme le gros chiffre de 25,944 livres.

Par suite, l'actif net se trouve réduit à 35,490 livres, sans comptre

Digitized by Google

ce qui reste à payer des dettes de Nicole-Geneviève Nanteuil, fille du défunt, et ce que réclameront les personnes pour le compte desquelles le graveur a entrepris des travaux dont il a touché le prix, telles que l'abbé de Choisy, Talon, Séguier et autres.

Cela posé, nous devons rappeler que la donation mutuelle faite eutre Nanteuil et sa femme, environ deux ans avant la mort du premier, donnait à sa veuve droit à la totalité des biens de la communauté en usufruit, avec la réserve de pouvoir disposer des mêmes biens par testament jusqu'à concurrence de 6,000 livres. Or, en présence d'héritiers directs, la coutume n'autorisait l'entrée de la veuve en possession de l'usufruit qui lui appartenait, autrement qu'en donnant caution. D'autres difficultés survinrent, auxquelles mit fin une transaction (Paris, 22-23 février 1679), portant que les neveux se contenteraient d'une somme de 5,500 livres à partager et abandonneraient, sans aucune réserve, le reste à la veuve de leur oncle. Celle-ci demeurait chargée de l'acquit des dettes, y compris les 2,000 livres dues au sieur Edelinck, sauf déduction de 800 livres pour la reprise du papier blanc faisant partie du mobilier inventorié.

La veuve de Nanteuil recourut à un emprunt afin de payer 5,000 livres sur la somme promise à ses neveux ; pour le surplus montant à 500 livres, il fut stipulé qu'ils recevraient en échange, après la mort de leur tante, deux portraits mentionnés en l'inventaire ; l'un d'eux, sur toile, était celui de Lancelot Nanteuil, père du défunt ; l'autre, au pastel, par Robert Nanteuil, était son propre portrait.

Par acte dressé à Reims, le 8 mars 1679, ratification de ces conventions fut donnée par Nicole et Antoinette Nanteuil, femmes des contractants.

Enfin, peu de temps après, le 25 juin de la même année, Jeanne Regnesson mourut. Deux pièces datées du 8 juillet et du 3 août suivants constatent que Claude Bonnemain et Pierre Geoffrin reçurent des mains de Gérard Edelinck les deux portraits dont il vient d'être question, plus une somme de 300 livres à eux léguée par leur tante.

Ainsi se termina pour eux l'affaire de la succession de leur oncle. Nous ne savons pas comment le reste fut liquidé, mais la mort de la veuve de Nanteuil le fit passer en entier dans les mains de G. Edelinck.

Il avait épousé en 1672 Marguerite, fille du graveur Nicolas Regnesson, et était devenu ainsi le beau-neveu de Nanteuil. Martin Regnesson, père de Nicolas et de la veuve de Nanteuil,

Digitized by Google

hérita naturellement de cette dernière. Or, il avait fait une donation générale de ses biens à G. Edelinck et mourut en 1681, dans l'ancienne maison de son fils, rue Saint-Jacques, au Séraphin. On sait qu'Edelinck conserva cette enseigne jusqu'au moment où un logement lui fut accordé aux Gobelins.

La propriété des deux maisons dont il a été parlé plus haut, avec quelques rentes sur les gabelles, constituaient, dit M. Jal, à G. Edelinck, une petite fortune ; il la devait en définitive à Robert Nanteuil, à qui elle avait peu profité.

L'an xvi^c soixante dix huit, le vingt deuxiesme jour de décembre, du matin, à la requeste et en presence de Jeanne Ramesson (*sic*) veuve du s^r Robert Nanteuil, vivant designateur et graveur ordinaire du Roy, demourant sur le quay Malaquest, paroisse Saint André des Arcz, tant en son nom à cause de la com^té de biens qui a esté entre led^t Nanteuil et elle, que comme sa donnataire mutuelle, sauf à renoncer à l'un et à l'autre, sy elle trouve par conseil le devoir faire, et aussy à la requeste et presence de Claude Bonemain, marchand chapelier en la ville de Reims et de Pierre Geoffroy, marchand chaudronnier en ladite ville, en leurs noms, à cause d'Anthoinette et Nicolle Nanteuil, leurs femmes, sœurs, niepces paternelles et seulles habiles à se dire et porter heritieres et chacune pour moitié dudit deffunct Nanteuil leur oncle, estant lesdits Bonamin *(sic)* et Geoffroy de present à Paris, logez avec ladite veuve Nanteuil, et à la conservation des droits des parties et de qui il appartiendra, a esté par Jean Baptiste de Troyes et Jean Carnot conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, fait inventaire et description de tous les meubles et ustanciles de mesnage, habits, linge et hardes, argent monnoyé et non monnoyé, et tels papiers et enseignemens, outils, pastels, planches, estampes et autres marchandises et effetz trouvez après le deces dudit deffunt Nanteuil en la maison où ladite veuve est demeurante et où il est decedé le neufiesme de ce mois, monstrez et enseignez et mis en evidance par ladite veuve, par Dominique Tampesty aprenty dudit deffunt, envoyé par son Altesse de Toscane, par Adrian Renoud son imprimeur,

Digitized by Google

Catherine Charbonnier, sa servante domestique, et Claude Margot son lacquais, après serment par chacun d'eux fait es mains desdits notaires de les représenter, indiquer sans en receller ni latiter aucune chose sur les peines de droit à eux exprimées et données à entendre par les dits notaires, les dits biens meubles, ustanciles de mesnage, habitz, linge et hardes, planches, estampes, pastels, portraits, outils et marchandises prisez et estimez par Pierre Berthelot, sergent à verge au Châtelet de Paris, juré, priseur et vendeur de biens meubles en la ville, prévosté et vicomté de Paris qui a promis faire ladite prisée en sa conscience, eu égard au cours du temps présent, assisté de l'advis d'experts cy après nommez, dont les partyes sont convenues, à l'égard des marchandises, planches, pastels, estampes, portraits et outils; le tout après que les scellez aposés sur lesditz effetz à la requeste de ladite veuve, à l'instant même du decès dudit deffunt par Me Charles Gazon, conseiller du Roy, commissaire enquesteur et examinateur au Châtelet de Paris, ont esté par luy reconnus sains et entiers, levez et ostez en conséquence de l'ordonnance et permission de M. le lieutenant civil estant au bas de la requeste à luy présentée par la dite veuve à cet effet, le tout ainsy qu'il ensuit; aux protestations faites par lesdites partyes par le procès verbal dudit sr commissaire.

Ladite Catherine Charbonnier a déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellée, suivant l'ordonnance, et les autres ont signé.

Pierre ★ Joffrin. Janne Regnesson.
Domenico Tempesti. Claude Bonnemain.
Claude Margot. Adrian Renoust.
Berthelot.
de Troyes (notaire). Carnot (notaire).

Digitized by Google

Dans la cave s'est trouvé ce qui ensuit :

Premièrement six chantiers de bois servant à chanteler le vin, prisez ensemble vingt quatre sols, cy.... XXIIII s.

Item, deux demy muids et un carteau de vin clairet du creu de Bourgogne prisez à raison de trente livres le muid revenant audit prix à trente sept livres et dix sols, cy..... XXXVII l. X s.

Item vingt quatre futailles tant demy quart que demy muid à gueul bée prisées trente solz, cy..... XXX s.

Item, tant dans ladite cave que dans la cour, cinq voyes de bois neuf prisés à raison de dix livres la voye, revenans audit prix, à la somme de cinquante livres, cy..... L l.

Dans la cuisine :

Item deux petits chenestz, un contre hatier, une pelle, une pincette et un gril, deux broches, deux lechefrittes, trois poisles, un trépied, le tout de fer, prisé en somme trois livres.. ..... III l.

Item un tourne broche prisé trente sols..... XXX s.

Item un salloir prisé quarante sols..... XL l.

Item deux tables sur leur chassis dont l'une avec ses tiroirs, une table de cuisine de bois de chesne, une pair (*sic*) d'armoires de bois de chesne à quatre guichetz fermans à clef, prisées ensemble trois livres, cy..... III l.

Item six vielles chaises couvertes de brocatelle, un tabouret et deux chaises couvertes de paille telles quelles, prisées trente sols, cy..... XXX s.

Item une fontaine de cuivre rouge garnie de son couvercle et robinet tenant quatre sceaux *(sic)* ou environ, prisée quinze livres, cy..... XV l.

Item une cuvette de cuivre rouge prisée six livres, cy..... VI l.

Item trois marmittes, un poissonier, une bassinoire et deux coquemards, le tout de cuivre rouge, prisés ensemble vingt livres, cy..... XX l.

Item cinq chaudrons d'airain de diverses grandeurs, une poisle à feu, une platine, un poislon et trois escumoires aussy d'airain, prisez ensemble seize livres, cy... XVI l.

Item cinq chandeliers de potin, six flambeaux de cuivre

Digitized by Google

jaulne, une petite chaufrette, prisé le tout ensemble cent sols, cy..... c s.

Item en platz, assiettes, escuelles et autres ustansiles, la quantité de deux cens douze livres d'estain sonnant, prisé à raison de douze sols la livre, revenant audit prix à la somme de cent vingt sept livres quatre sols. cxxvii l. iiii s.

Item, aussy en plaz, assiettes, poz, flacons et autres ustanciles de mesnage la quantité de cinquante deux livres d'estain commun, prisé à raison de huit sols la livre et revenant audit prix à la somme de vingt livres seize sols, cy..... xx l. xvi s.

Item une chauffrette et trois vieux rechaux, prisez vingt sols, cy..... xx s.

Dans une entresolle estant au dessus de ladite cuisine :

Premièrement une paire d'armoires à l'antique, à quatre guichetz, une vieille table, une autre table ronde de bois de sapin sur son pied, trois fauteuils et quatre chaises garnies de thoille prisées ensemble avec trois fauteuils, la somme de six livres, cy..... vi l.

Item deux coffres de bahut quarrez une cassette couverte de peau à poil, deux autres cassettes de bois de sapin, le tout tel quel, prisé ensemble quatre livres, cy.... iv l.

Item un lit de sangle, deux paillasses, un matelas, un petit lit de plume, un traversin, une couverture de laine verte, deux pantes et un rideau de tapisserie de l'aport de Paris, prisez ensemble dix livres, cy..... x l.

Item deux morceaux de tapisserie de Rouen, prisez vingt sols, cy..... xx s.

Item un tour de lit de serge verte contenant sept pièces, prisé douze livres, cy..... xii l.

Dans une autre entresolle à costé :

Deux chenetz de fer à pomme de cuivre, une paire de tenailles et une grille de fer, prisez vingt solz, cy.. xx s.

Un comptoir de bois de chesne garnie de plusieurs tiroirs, prisé trente solz, cy..... xxx s.

Item une vieille table avec un vieil tapis de Turquie prisez trois livres, cy..... iii l.

Digitized by Google

Un fauteuil, cinq chaises couvertes de moquette, deux autres chaises couvertes de thoille rouge et verte, avec un coussin de moquette prisez ensamble quatre livres, cy..... IV l.

Item une petite cuvette de cuivre rouge sur son pied de bois, prisée trois livres, cy..... III l.

Item, quatre vieils morceaux de tapisserie de Bergame d'un aulne de haut, prisez trente solz, cy..... XXX s.

Item, dans un passage s'est trouvé un costé de bahut rond fermant à clef, prisé comme tel quel vingt solz, cy..... XX s.

Et dans un autre entresolle ayant veue sur ledit quay Malaquest :

Trois pelles, une pincette de fer prisées quinze sols, cy..... XV s.

Une table tirante sur son chassis avec son tapis de serge verte dessus, prisez trente solz, cy..... XXX s.

Un fauteuil couvert de moquette, cinq chaises de bois de noyer couvertes de leurs housses de serge verte, trois tabouretz couvertz de tapisserie, une chaise de bois tourné, prisez ensemble avec deux autres chaises couvertes de moquette la somme de huit livres, cy..... VIII l.

Une cassette sur son pied de bois de noyer garnie d'une serrure fermante à clef, ledit pied à colonnes torces, prisez dix livres, cy..... X l.

Item une couche à haultz pilliers de bois de noyer fermant à visses, garnie de son enfonçure, paillasse, deux matelas remplis de laine couvertz de futaine, un lit et traversin de coustil remply de plumes, deux couvertures de laine blanche, une autre couverture de toille piquée, peinte, un tour de lit contenant trois rideaux, deux bonnes graces et un dossier de serge d'Aumalle jaulne, prisez ensamble soixante livres, cy..... LX l.

Item, quatre morceaux de tapisserie de Rouen, contenant neuf aulnes de cours sur cinq quartiers de hault le tout ou environ prisé huit livres, cy..... VIII l.

Digitized by Google

Dans une autre entre solle à costé, ayant aussy veue sur ledit quay Malaquest,

Item une petite couche à haults pilliers de bois de noyer, fermant à visses, garnie de son enfonçure, deux petiz matelas, lit et traversin de coustil remply de plumes, deux couvertures, l'une blanche et l'autre vert-rouge, une pante, quatre rideaux, deux bonnes grâces et le dossier de serge de Mouy rouge, prisez ensemble trente livres avec deux chaises et un tabouret, cy..... xxx l.

Ce fait, après avoir vaqué jusqu'à midi sonné, les choses cy dessus inventoriées sont demeurez du consentement des parties en la garde et possession de ladite veuve de Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces presentes pour les représenter toutes fois et quantes, et l'assignation continuée à ce jourd'huy trois heures de relevée pour proceder à la continuation dudit inventaire et ont signé (SUIVENT LES SIGNATURES).

Dudit jour de relevé, en continuant par lesdits notaires, la confection dudit inventaire, à la requête et presence desdites parties a esté fait et inventorié ce qui ensuit.

Dans une salle au premier estage ayant veue sur la cour,

Premièrement deux chenetz de fer poly prisez quarante solz, cy..... xl s.

Item une grosse paire de chenetz de cuivre jaulne, prisez quinze livres, cy..... xv l.

Item une cuvette aussi de cuivre jaulne sur son pied de bois, prisée dix livres, cy..... x l.

Item une table de bois de chesne sur son chassis avec un tapis de Turquie dessus prisez avec une autre petite table huit livres, cy..... viii l.

Item douze chaises de bois de noyer couvertes de moquette, un grand fauteuil de repos aussi couvert de moquette, prisez dix-huit livres, cy..... xviii l.

Item six chaises de bois tourné couvertes de paille, façon de jon, prisées trois livres, cy..... iii l.

Item une grande armoire de bois d'hestre à quatre guichetz fermans à clefs, prisée vingt livres, cy..... xx l.

Digitized by Google

Item une tanture de tapisserie de Flandre à verdure, contenant six pièces faisant ensemble dix huit aulnes ou environ de cours, non doublée, et ayant deux aulnes et demy de hault, prisées ensemble trois cents livres, cy..... III c. l.

Item deux rideaux de serge rouge servans à la croisée de ladite salle, prisez douze livres, cy..... XII l.

Item un triquetraque de noir et d'ebeine, garnie de ses dames, prisé dix livres, cy..... X l.

Dans une chambre aussy au premier estage ayant vue sur ledit quay.

Premièrement deux chenetz de cuivre jaulne, deux thenailles de fer, une pelle et une pincette prisées six livres, cy..... VI l.

Item une table de bois de noyer posée sur son pied à colonnes torses, prisée six livres, cy..... VI l.

Item une autre vieille table avec un tapis de moquette prisez trente solz, cy..... XXX s.

Item quatre fauteuils et douze chaises de bois de noyer garnies et couvertes de leurs housses de serge jaulne avec deux autres fauteuils aussi garnis et couvertz d'une serge rouge, prisez ensemble trente deux livres, cy.... XXXII l.

Item un cabinet de bois de poirier à deux grands guichets sur son pied à neuf colonnes torces, prisé trente livres, cy..... XXX l.

Item un grand miroir à glace de Venise de dix huit poulces de hault ou environ sur neuf poulces de large avec sa bordure dorée, prisé trente livre, cy..... XXX l.

Item une petite cassette de bois de noyer fermante à deux guichetz avec un petit pupitre de pareil bois prisez trois livres, cy..... III l.

Item autre cassette de pareil bois de noyer fermant à deux targettes, prisée trente sols, cy..... XXX s.

Item un porte carreau avec trois carreaux remplis de plumes, couvert de satin à fleurs, prisez quatre livres, cy..... IIII l.

Item deux guéridons de bois de noyer prisez trente sols, cy..... XXX s.

Digitized by Google

Item deux tabourets couvertz de tapisserie, prisez trente sols, cy..... xxx s.

Item un petit tapis de Turquie, prisé trois livres, cy. III l.

Item deux petites tablettes de bois noircy à colonnes rouges prisées trente sols, cy..... xxx s.

Item six pièces de tapisserie de Flandre à verdure doublées par bandes, contenans dix huit aulnes ou environ de cours sur deux aulnes et demy de haut, aussi, ou environ, prisées ensemble, avec un soubassement, six cents livres..... VI c. l.

Item une couche à hautz pilliers de bois de noyer fermant à visses, garnie de son enfonceure, un sommier de toile remply de crain, un mathelas de futaine rempli de laine, lit et traversin de coustil remplis de plumes, un orillier aussy remply de plumes, une couverture de laine blanche, une couverture de toille de coston peinte piquée, six pantes, trois dehors et trois dedans, deux grands rideaux, deux bonnes graces, le dossier et le fond de lit de taffetas jaulne garnies de frange et mollet de soye de pareille coulleur, la housse du lict de serge, de mesme coulleur, avec les pannes, prisé le tout ensemble cent livres, cy..... C l.

Item, huit feuilles de paraments de serge verte avec six autres feuilles de paramentz, faisant le tour d'un cabinet de pareille serge verte prisées ensemble quinze livres, cy..... XV l.

Item une petite cassette couverte de tapisserie à une serrure fermant à clef, prisée trente sols, cy..... xxx s.

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à six heures sonnées, les meubles et hardes inventoriées en la présente vacation ont esté laissez du consentement des partyes en la garde et possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ses présentes, et l'assignation continuée à demain, deux heures de relevée, pour procéder à la confection dudit inventaire, tant en présence qu'absence, et ont signé.....

Du vingt troisième jour dudit mois de décembre XVI c soixante dix huit, deux heures de relevée, en continuant

Digitized by Google

par lesdits notaires la confection dudit inventaire, ès requestes et présences que dessus, a esté inventorié ce qui ensuit :

Dans un grenier :

Item une couche de bois de noyer dessemblée, garnye d'un sommier de toille remply de crain, deux mathelas de futaine, remplis de laine, lit et traversin de coustil remplis de plumes et une couverture de laine blanche, prisez ensemble soixante quinze livres, cy..... LXXV l.

Item neuf chaises de bois tourné couvertes de paille, comme telles quelles, prisées trente sols, cy..... XXX s.

Item neuf autres chaises de bois de noyer, garnies de thoille et de brocatelle, prisées comme telles quelles quarante sols, cy..... XL s.

Item deux presses garnies de leurs tables et roulleaux, prisées vingt livres, cy..... XX l.

Item une cage de fil d'archal, neuf morceaux de bois pour faire des rouleaux servans à imprimerie, tant tournez que non tournez, prisez ensemble quinze livres, cy. XV l.

Item plusieurs bois de lit depareillez et dessemblez, un chevallet et plusieurs autres pièces et morceaux de bois et planches, le tout tel quel, prisé ensemble dix livres, cy X l.

Dans ladite armoire de bois d'hesté (hestre) cy dessus inventoriée, estant en la première chambre, ayant veue sur la cour :

Habits :

Item un justaucorps et un hault de chausse de droguet brun, prisé douze livres, cy..... XII l.

Item un autre habit composé d'un hault de chausses, et de deux justaucorps de drap d'Angleterre noir et un doublé de taffetas et l'autre doublé de pareille étoffe aussy noire, prisez vingt-quatre livres, cy..... XXIV l.

Item un autre habit composé d'un hault de chausse, pourpoint et manteau de drap d'Angleterre noir prisé trente livres, cy..... XXX l.

Item un justaucorps, un manteau et deux hauts de chausse de crespon noir, prisez douze livres, cy... XII l.

Digitized by Google

Item un hault de chausse, pourpoint et manteau de frandine (1) noire, prisez dix livres, cy..... x l.

Item un habit composé de pourpoint, hault de chausse et justaucorps de serge de Rouen noire, doublée de taffetas de mesme coulleur, prisé huit livres, cy..... VIII l.

Item un autre hault de chausse et justaucorps de droguet brun doublé de taffetas noir, prisé neuf livres, cy.... IX l.

Item un manteau de baracan gris doublé de ratine de mesme coulleur, deux justaucorps et une cullotte de vieil droguet gris brun, un autre justaucorps de drap violet, doublé de serge rouge, une robbe de chambre de taffetas rayé doublé de taffetas aurore prisez ensemble quarante livres, cy..... XL l.

Dans un coffre cy dessus inventorié :

Item une juppe de serge rouge, une autre juppe de serge noire, une jupe de moire noire, un manteau de taffetas noir, le tout à l'usage de ladite veuve Nanteuil, prisées avec deux autres vieilles jupes noires dont l'une garnie de guipure, douze livres, cy..... XII l.

Et après avoir vaqué jusqu'à six heures et inventoriez les hardes et meubles cy dessus, ils ont été mis en la pocession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes et ce du consentement desdites parties, et l'assignation continuée ce jeudy prochain huit heures du matin, et ont signé....

Du jeudy vingt neufiesme dudit mois de decembre, huit heures du matin en continuant par lesdits notaires la confection du dit inventaire à la requeste et presence desdites parties, esdits noms, a esté inventorié ce qui ensuit.

Ensuit le linge :

Item quatre douzaines et demie de vieilles serviettes, tant plaines qu'ouvrées, ensemble huit livres, cy... VIII l.

Item quatre vieils rideaux de thoille de cotton avec leurs anneaux, prisez ensemble huit livres, cy..... VIII l.

(1) Étoffe bouclée. V. Roquefort au mot *Frandé*.

Digitized by Google

Item un tapis de table de thoille indienne prisé trois livres, cy..... III l.

Item unze chemises de thoille d'Hollande à l'usage dudit deffunt prisées ensemble, comme telles quelles, quinze livres, cy..... XV l.

Item sept aulnes de thoille de breaune (1) neuve, prisée à raison de quinze sols l'aulne, revenant audit prix cent cinq sols, cy..... CV s.

Item une taye d'orilier à passement, une couverte et un bonnet de point de Paris, prisez ensemble trois livres, cy..... III l.

Item trente huit rabas de thoille de baptiste, trois paires de manchettes de pareille thoille et un paquet de glands, prisez ensemble six livres, cy..... VI l.

Item une nape et sept serviettes damassées neufves et trois autres serviettes vieilles aussy damassées, prisées ensemble douze livres, cy..... XII l.

Item quatre douzaines et demye de serviettes de thoille de chanvre neuve, prisées ensemble dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item douze paires de draps de thoille de chanvre, estimés de deux lez chacun, prisés la paire à raison de sept livres revenant audit prix à la somme de quarante neuf livres, cy..... XLIX l.

Item huit petitz draps de thoille de chanvre prisez ensemble seize livres, cy..... XVI l.

Item six napes de thoille ouvrée, quatre napes de thoille plaine, prisées huit livres, cy..... VIII l.

Item unze autres chemises de thoille de chanvre aussy à l'usage dudit deffunt prisées ensemble dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item cinq callessons de thoille blanche estimée, prisez quarante solz, cy..... XL s.

Item trois chemisettes de futaine et basin, une jupe de thoille, une demy chemise de thoille fine à l'usage de femme, prisé le tout ensemble, comme tel quel, trente solz, cy..... XXX s.

(1) Toile de lin claire, qui se fabriquait en Normandie.

Digitized by Google

Item six vieilles chemises à l'usage dudit deffunct de grosse thoille de chanvre, prisées trois livres, cy.. III l.

Item deux douzaines de serviettes et une de thoille plaine et l'autre de thoille ouvrée, prisées ensemble comme telles quelles sept livres, cy..... VII l.

Item une autre douzaine de serviettes de thoille de chanvre, prisée trois livres dix solz, cy..... III l. X s.

Item six tabeliers de cuisine, vingt chauffoires (1), deux petites napes de cuisine, huit torchons, telz quelz, prisez quatre livres, cy..... IV l.

Item trois chemises de thoille de chanvre à l'usage de ladite veuve Nanteuil telles quelles prisées trois livres, cy..... III l.

Item un paquet de menu linge prisé trente sols, cy. XXX s.

Item trois housses de chaises de serge jaulne, prisées cinquante solz, cy..... L s.

Item une petite cassette de bois noir à une serrure fermant à clef, dans laquelle s'est trouvée une chemise de thoille d'Hollande neuve, une petite nappe de thoille plaine, une chemisette de futaine prisez avec ladite cassette, cent solz, cy..... C s.

Item sept vieilles chemises à l'usage dudit deffunct et sept autres vieilles chemises à l'usage de ladite veuve, prisées quatre livres, cy..... IIII l.

Et après avoir vaqué jusqu'à midi sonné, le linge et choses inventoriées en la presente vacation ont esté du consentement desdites parties mises en la possession de la dite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes et promet les représenter toutes foiz et quantes, et l'assignation continuée à demain deux heures de relevée, et ont signé.

Du trentiesme jour dudit mois de decembre, deux heures de relevée, en procédant par lesdits notaires audit inventaire, à requeste et presence que dessus, a esté inventorié ce qui ensuit :

(1) Linges chauds avec lesquels on essuie la sueur.

Digitized by Google

Papiers.

Item, l'expédition en papier du contrat de mariage d'entre ledit deffunt Robert Nanteuil et ladite Jeanne Regnesson, à présent sa veuve, passé devant Poquet (1) et Desmolins, notaires du Roy en Vermandois, demeurans à Reims, le dix neuf mars xvi^c quarante six, par lequel apert Martin Regnesson, père de ladite Jeanne Regnesson, avoir promis luy bailler la somme de mil livres outre son habit nuptial, et ledit Robert Nantueil s'estoit obligé de donner à ladite Jeanne Regnesson, à présent sa veuve, la somme de cent livres pour les bagues et joyaux qui luy sortiroit valeur de propre avec ce qu'elle apporteroit, et aux autres clauses y énoncées, inventorié..... *Un.*

Après lequel inventaire dudit contrat lesdits Bonnemain et Geoffrin ont déclaré et protesté ne leur pouvoir préjudicier au regard des mil livres promis par ledit Regnesson à ladite veuve Nanteuil sa fille, attendu qu'ils n'ont point esté payez et ont signé,

Et par ladite veuve Nanteuil a esté fait son deffaut au contraire et a signé.

Item l'expédit. en parchemin du don mutuel fait et passé entre ledit deffunt s^r de Nanteuil et ladite Jeanne Regnesson sa femme... invent. sous la cote..... *Deux.*

Après avoir vaqué... le tout a esté remis sous les scelles et l'assignation continuée à demain 8 h^res du matin, et ont signé.

Du samedy 31 et dern. jour du mois de X^bre 8 h^res du matin en continuant par lesd. notaires la confection dudit inv^re, à requeste et presence que dessus, a esté inventorié ce qui ensuit, coté *trois* à *vingt-trois* :

11 aoust 1673. Acquisit. par led. Rob. Nanteuil de Brière Lespine et Boileau d'un terrain provenant de l'anc. hôtel de Nemours, faisant encoigneure de la rue de Savoye, conten. 6 toises, 5 pieds de face sur lad. rue, 20 pieds de face sur la rue des Charités s. Denis, moy^t 10,650 livres, sur

(1) Sic. Le clerc de Me Carnot doit s'être trompé et avoir écrit *Poquet* pour *Cloquet*. C'est ce dernier nom qu'il faut lire. Les successeurs des notaires ici dénommés sont aujourd'hui Mes Durand des Aulnois et P. Douce

Digitized by Google

laq. somme a esté payée comptant par led. s^r Nanteuil 5,325 livres, et quant aux 5,325 livres restant ledit s^r Nanteuil a promis les payer avec int. au denier 20, après le décret fait pour en purger les hypothèques. Ensuite duquel contrat est un acte passé le 25 9bre 1673 portant acquisit. par led. s^r Nanteuil de 2 toises de superficie par augmentation, moy^t 600 livres qu'il a payées comptant.....

Plus sont attachées audit contrat l'expédit. en papier d'un acte passé le 15 juillet 1674 entre led. s^r de Nanteuil et Arnould Le Clerc m^e d'hostel de messeig. les princes de Conty, portant servitudes imposées sur leurs maisons voisines pour la conservation respectivement du jour et de l'air à leurs maisons ;

L'expéd. en papier d'un bail fait le 28 may 1675 par led. s^r de Nanteuil à Jacques Pierot de la boutique, arrière boutique, sallette et cave de la dite maison du coin moy. 285 livres de loyer, pour 6 années à compter du jour de Pasques 1675 ;

L'expéd. d'un autre bail, passé le 26 mars 1675 par ledit s^r de Nanteuil à Me Michel Jean Guy, procur. en la cour, du reste de ladite maison du coin pour 6 ans moy. mil livres par an. Lesd. pièces au nombre de 9.

Item, une liasse conten. 9 pièces. La 1re est l'expédit. d'un contrat passé le 12 mars 1674, par lequel led. s^r de Nanteuil a encore acquis des sieurs Lespine et Boileau une place atten^t à celle de lad. maison du coin, conten. 3 toises de face sur lad. rue de Savoie, sur 6 toises 3 pieds de profondeur, moy^t la somme de 5,850 livres.

La 2e est rel. au paiement par Brière, Lespine et Boileau de 10,350 livres sur le fonds de l'hostel de Nemours.

La 3e est un extrait du contr. de mariage du s^r Brière.

La 4e est l'expédit. en papier d'un bail passé le 8 aoust 1674 par ledit défunt s^r Nanteuil à Me Philippe Pinault, procur, en la cour, de la petite maison pour 6 ans, du jour s. Remy audit an, moy^t 700 livres de loyer.

Les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e sont rel. au cens dus par lesdites deux maisons, etc.

Item, rôle des maçons et matériaux employés à la constr.

Digitized by Google

desd. deux maisons, à la conduite de Me Simon Lambert, archit. des bâtiments du roy, montant à 18.520 livres, avec reconnaissance portant que Simon Lambert a reçu cette somme.

Item, 3 pièces, savoir: Toisé des ouvrages de charpenterie faits en la maison du coin, Toisé de ceux faits en la petite maison, Reçu portant que ledit sr de Nanteuil a payé la somme de 4,950 livres pour ces ouvrages, avec subrogation en faveur du sr Carnot, notaire, en déduction de 10,000 livres qu'il avoit prêtées au dit sr de Nanteuil.

Item, 3 pièces contenant mémoire du plomb employé et ouvrages dans les deux maisons, montant à 354 livres 10 sols.

Item, quittance de 800 livres pour ouvrages de couverture.

Item, 3 pièces contenant 1° marché pour la menuiserie desd. maisons, montant à 1820 livres, et portant subrogation en faveur de delle Françoise de Ste Marie, en deduction de 3000 livres pretées par lad. demelle par contrat du 19 Xbre 1674; 2° quittance de 280 livres portant subrogation à Me Carnot, notaire, sur les 10,000 livres par lui pretées; 3° quittance de ce qui restait à payer pour la menuiserie.

Item, huit pièces comprenant 1° marché pour les travaux de serrurerie, 2° marché pour la rampe d'escalier montant à 352 livres, avec subrogation au profit de Delle de Ste Marie; les nos 3, 4, 5, 6 sont des mémoires rel. auxdits travaux, le 7e est une quittance de 75 livres pour verges de vitres; la 8e est la quittance de 1550 livres à compter sur les ouvrages de serrurerie, et portant subrogation en faveur de Me Carnot; enfin, quittance de 334 livres pour le reste desdits ouvrages.

Item, 3 pièces contenant marché et quittance de 430 livres, avec subrogation en faveur de Me Carnot, puis de 19 livres 3 sols pour parfait paiement.

Item, marché pour les ouvrages d'imprimerie (1) et pein-

(1) Peinture à couches plates.

Digitized by Google

ture, et quittance de 291 livres pour le prix dud. marché, portant subrogation en faveur de la Dᵉˡˡᵉ de Sᵗᵉ Marie.

Item, mémoire d'ouvrages de petits carreaux et quittance de 566 livres avec subrogation en faveur de la Dᵉˡˡᵉ de Sᵗᵉ Marie.

Item, 3 pièces rel. aux travaux de pavé faits es dites deux maisons.

Item une liasse conten. 3 pièces, portant constitution au sʳ Carnot, notaire, par le sʳ Nanteuil et sa femme, de 300 livres de rente, moyᵗ 6000 livres qu'il leur a prêtées ; et rachat de lad. rente entre les mains de dame Madel. Lecoigneux, vᵛᵉ de Mᵉ Louis Le Roy de Préfontaine.

Item, quatre pièces, dont 1° contrat constituant audit Mᵉ Carnot 500 livres de rente, moyᵗ 10,000 livres qu'il a prêtées aud. sʳ Nanteuil et sa femme pour la construction desd. deux maisons sans autre emprunt. 2° Quittance par led. Mᵉ Carnot de 2,341 livres, savoir 341 pour arrérages, et 2000 pour le rachat de 100 livres de rente en déduction desd. 500 livres. 3° Acte par lequel led. Mᵉ Carnot permet au sʳ Nanteuil d'emprunter pour la construction desd. maisons jusqu'à concurrence de 5 à 6000 livres, nonobstant la clause prohibitive portée au contrat de 10.000 livres. 4° Transport des 400 livres de rente restant dues à Mᵉ Ant. Lhéritier, greffier de l'escritoire, qui a reconnu avoir reçu dud. Nanteuil 4578 livres, savoir 4000 livres pour le rachat et amortissement de 200 livres de rente, et le surplus pour arrérages.

Item, 2 pièces, la 1ᵉʳᵉ portant constitut. de 50 livres de rente et la seconde quittance de rachat de lad. rente.

Item, constit. de rente au profit de Toussaint Salmon et quittance de rachat de ladite.

Item, 3 pièces contenant 1° constitution de 200 livres de rente à Jacq. de Lorris sʳ de la Gardette, avec quittance, 2 et 3° constitut. de 300 livres de rente, puis de 150 livres au même, avec les quittances de rachat.

Item, constitut. de 150 livres de rente à Dᵉˡˡᵉ Françoise de Sᵗᵉ Marie, et quittance des arrérages, et transfert de la rente au sieur Aubert.

Digitized by Google

Item, constitution par le sieur Nanteuil et sa femme, Michel Hardoin et Geneviève Nicole Nanteuil sa femme solidairement à René du Tertre chirurgien, de 100 livres de rente sur le principal de 2000 livres, laquelle ledit sieur Nanteuil a racheté de ses deniers et a esté ainsi subrogé par le s^r du Tertre en ses droits.

Item, promesse signée Cougnet pour une somme de 150 livres.

Item, liasse contenant 43 pièces, dont la 1ère est le bail passé par dame Magdeleine Greslier, v^ve de René Seguin, d'une maison, où le sieur de Nanteuil demeuroit, sur le quay Malaquest; joint plusieurs prorogations, la dernière consentie le 18 may 1676 par D^elle Anne Seguin, fille de la préced^te, pour 4 ans au même prix de 1100 livres, par laquelle il y a cause résolutive en cas de décès dud. de Nanteuil avant l'expiration d'icelle, en avertissant lad. bailleresse 6 mois auparavant. Les autres pièces sont quitances de loyer.

Item un compte relié et couvert de parchemin rendu par ledit Sr Nanteuil de la recepte et dépense par luy faite en qualité de marguillier comptable de l'œuvre et fabrique de la paroisse St André des Arcs à Paris, pendant l'année commancée aux Roys XVI^c soixante treize jusqu'au cinq janvier XVI^c soixante quatorze; en suitte duquel est la closture, quittance de payement de reliquat par ledit Sr Nanteuil, et descharge dudit compte, en datte du dix avril XVI^c soixante quinze, signé de Bréda, curé, de Hédic, Abraham, Chassepot, Vaultier, Guibert, Denis, Barillet et autres, inventoriée cy fin..... *Vingt quatre.*

Et après avoir vacqué jusque midi sonné, les papiers, titres et pièces cy dessus inventoriés sont du consentement desdites parties demeuré en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes pour les représenter toutefois et quantes. Et ledit inventaire continuera à lundi prochain, huit heures du matin et ont signé.....

Du samedi septiesme jour de janvier XVI^c soixante dix neuf, huit heures du matin, auquels jour et heure, l'assigna-

Digitized by Google

tion donnée pour lundy dernier a esté remise attendu les affaires survenues à ladite veuve et auxdits Bonnemain et Joffrin a esté procédé audit inventaire ainsy qu'il ensuit.

Item une liasse contenant trente-deux pièces qui sont marchez faits par ledit deffunct pour ouvrages de gravure, recépissez et receus de fournitures de thèzes, paraphées par première et inventoriées sur la première et dernière desdites pièces, pour le tout, cy..... *Vingt cinq.*

Item, une autre liasse contenant quatre vingt deux pièces qui sont qnittances et descharges à la succession dudit deffunt et à sa communauté avec ladite veuve, paraphées par première et dernière, et inventoriées sur la première et dernière, pour le tout..... *Vingt six.*

Item deux pièces attachées ensemble.

La première est l'original d'un recepissé signé Nanteuil et au travers dudit seing sont deux barres, en date du premier août 1672, par lequel ledit Nanteuil reconnoist estre depositaire de deux mil cent trente trois livres cinq sols huit deniers, à luy mis entre les mains par le sr Hedelinck, sa femme héritière de Nicolas Regnesson pour faire l'admortissement et rachapt de cent livres de rentes qui estoient deus par ladite Regnesson à Jacques de Fleuricourt par contrat passé pardevant Loyer et Front notaires le trente un octobre xvic soixante sept.

Et la seconde est une quittance passée par devant Gabillon et son collègue notaires, le dix huit octobre xvic soixante douze, donnée audit Nanteuil par Isaac Douzieth de la somme de trois cens livres procédant dudit depost comme ledit Douzith, ayant le consentement de Marie Gueroust suivant la transaction passée entr'eux par devant Lavalette et Laurent notaires, le quinziesme desdits mois et an ; laquelle Guéroust estoit donnataire dudit Fleuricourt, inventoriées l'une comme l'autre..... *Vingt sept.*

Après lequel inventorié, ladite veuve Nanteuil a déclaré que ladite rente a esté racheptée par ledit Nanteuil des deniers à lui deposez par ledit Hedelinck et a signé.

Item trois lettres patentes signées Louis, plus bas de

Digitized by Google

Guénégaud et de Loménie en datte des quinze mai xvi^c cinquante huit, quinze juin xvi^c cinquante neuf et dix sept mars xvi^c soixante huit, signées du grand sceau portant titre audit Nanteuil de dessignateur et graveur ordinaire du Roy (1), privillège accordé par Sa Majesté au dit Nanteuil de vendre et debiter à l'exclusion de qui que ce soit le portrait du Roy, de la Reine, princes seigneurs et dames et personnes qualifiées du Royaume, que ledit Nanteuil gravera ou tirera en profil, et ce durant vingt années par le dernier desdits privilèges avec lesquels sont encore deux autres antiens privilleges pareil à ceux ci-dessus inventoriés, lesdits cinq privillèges l'un comme l'autre..... *Vingt huit.*

Item (2) une expédition en papier du contrat de mariage de Claude Bonnamant (Bonnemain) et Antoinette Nanteuil niepce dudict deffunct, passé par devant Bonestraine, notaire royal à Reims le vingt quatre octobre xvi^c soixante treize, en suitte de laquelle est une quittance du troisiesme novembre audit an, entre autres choses, de la somme de trois cens livres, payée par ledit feu Sr de Nanteuil et de ses deniers en faveur du mariage de sa niepce, inventoriée..... *Vingt huit.*

Après lequel inventorié, la dite veuve Nanteuil a déclaré que ledit deffunt son mary a donné pareille somme de trois cens livres en faveur du mariage, ausdits Jeoffrin et à ladite Nicolle Nanteuil, ce pourquoy elle réserve ses droits et a signé.

Et après avoir vacqué jusqu'à midy sonné, tant à inventorier les pièces cy-dessus qu'à mettre en ordre d'autres papiers, ce que dessus inventorié en la présente vacation a esté du consentement des partyes mis en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par les présentes pour les représenter toutes fois et quantes, et l'assignation continuée à lundi prochain, huit heures du matin, et ont signé.

(1) Pièce publiée ci-dessus. Appendice IV.
(2) Article barré en la minute.

Digitized by Google

Du lundy neufiesme jour dudit mois de janvier xvi^c soixante dix neuf, huit heures du matin, a esté par les dits notaires et mesmes requeste et presence que dessus, procédé à la confection dudit inventaire, ainsy comme ensuit.

Item une disposition signée Nicolle Geneviefve de Nanteuil, en datte du deuxième aoust xvi^c soixante seize par laquelle elle révoque tous testaments par elle faitz auparavant, et prie ledit sieur Nanteuil son père de payer toutes ses dettes, inventoriée..... *Vingt neuf.*

Item une liasse contenant soixante huict pièces, concernans les affaires d'entre le dit deffunct Nanteuil et le s^r Hardouin son gendre pour les debtes qu'il a payées pour lui et pour ladite Nicolle Geneviefve Nanteuil, sa fille, et les quittances de la dot de ladite fille que les partyes pour esviter prolixité n'ont désiré estre plus amplement inventoriées, mais seullement ont este cottées et paraphées par première et dernière desdites pièces, pour le tout... *Trente.*

Item une quittance sous seing privé, signé Mau en datte du quinziesme novembre xvi^c soixante quinze, par laquelle ledit Mau reconoist avoir receu desdits deffuncts la somme de neuf cens livres qu'il luy devoit par obligation passée par devant ledit Carnot et son collègue le vingt sept septembre xvi^c soixante quatorze, inventoriée..... *Trente un*

Ensuit l'argenterie.

Un grand bassin rond, quatre flambeaux, deux quarrez et deux ronds, deux esquaires, un petit pot à l'eau, une escuelle à oreilles, un vinaigrier, deux colliers, un succrier, une paire de mouchettes, une petite sallière en equaire, une tasse, dix cuillieres, huit fourchettes et quatre vingt dix huit jettons, le tout d'argent, poinçon de Paris, pezant ensemble quarante neuf marcs et demy, et six onces, prisée à raison de vingt huit livres le marc revenant ensemble audit prix à la somme de treize cens quatre vingt seize livres, dix sols, cy..... xiii^c iiii^xx xvi ^l x ^s,

Digitized by Google

Ensuivent les planches.

Pour faire la prisée et estimation desdites planches et estampes, ledit Berthelot, sergent, a esté assisté de François de Poilly, graveur du Roy, demeurant à Paris, rue Saint Jacques à l'Image St Benoist, parroisse Saint Séverin, et de Guillaume Vallet désignateur et graveur ordinaire du Roy en son académie royalle de peinture, sculture, demeurant au susdit domicile et parroisse, pour ce comparans, expertz nommez et convenus par lesdites partyes pour cet effet, qui ont fait la prisée d'icelles planches et estampes, ainsi qu'il ensuit.

Premièrement, une planche représentant Monseigneur le Dauphin de dix neuf poulces de hault sur seize poulces de large prisée quatre vingt livres, cy..... IIII^xx l.

Item une autre planche représentant Monseigneur le duc d'Orléans, de pareille grandeur que celle cy dessus, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, une autre planche représentant M^r le cardinal de Buillon, de mesme grandeur, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, une autre planche représentant M^r le vicomte de Turenne de pareille grandeur, prisée quarante livres, cy..... XL l.

Item une autre planche représentant M^r le cardinal de Bonzy, de mesme grandeur, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, quatre planches représentant le Roy, dont trois de dix huit à dix neuf poulces de hault, sur seize poulces de large, et la quatriesme de seize poulces de hault sur quatorze poulces de large, prisées ensemble trois cens livres, cy..... III^c l.

Et après avoir vacqué jusqu'à midy sonné tant à examiner, priser et estimer les planches cy dessus qu'à les inventorier, elles ont esté mises en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces presentes pour les representer, et l'assignation continuée

Digitized by Google

aujourd'huy deux heures de relevée où sera procédé, tant en presence qu'absence, et ont signé.

Dudit jour, deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires lesdits inventaires, il a esté ès presences que dessus, inventorié ce qui ensuit.

Item deux planches représentant Mr l'archevesque de Tours, l'une deq uinze à seize poulces de hault, et l'autre de dix neuf poulces de hault, prisées ensemble cent liv., cy. c l.

Item une planche representant Mr Le Camus, lieutenant civil, de dix sept à dix huit poulces de hault, prisée cinquante livres, cy..... L l.

Item trois planches, représentant Mr Colbert, l'une de dix huit poulces, l'autre de dix neuf, et l'autre de vingt poulces de hault, prisées deux cens quarante livres, cy..... II c XL l.

Item, une planche représentant Mr Talon, advocat général, de dix huit à dix neuf poulces de haut, prisée cinquante cinq livres, cy..... LV l.

Item une planche représentant Mr de Pomponne de dix neuf poulces ou environ de hault, pareille somme de cinquante cinq livres, cy..... LV l.

Item, une planche représentant Mr Boucherat de vingt poulces de hault sur seize de large, prisée cinquante cinq livres, cy..... LV l.

Item, une planche représentant Mr l'abbé Colbert de vingt poulces de hault et de seize de large, prisée quatre vingt livres, cy..... IIII xx l.

Item, une planche représentant Mr l'archevesque de Reims de dix sept poulces de hault sur quinze de large, et une autre petite planche representant ledit seigneur de treize poulces de hault sur treize de large, prisées ensemble, cent livres, cy..... C l.

Item, une autre planche représentant Mr de Condom, précepteur de Monseigr le Dauphin, de dix sept poulces de hault sur quinze poulces de large, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, une planche représentant M. le marquis de Lou-

Digitized by Google

voy, de vingt poulces de hault sur dix sept poulces de large, le tout ou environ prisé ensemble cent vingt livres, cy..... VI xx l.

Item une autre planche representant Mr l'archevesque de Paris, d'à présent, de vingt poulces de hault sur dix sept poulces de large, et une autre planche de quinze poulces de hault sur douze de large, prisées ensemble quatre vingtz livres, cy..... IIII xx l.

Item deux grandes planches du portrait du Roy de deux thezes l'une soutenue par M. l'abbé de Lionne et l'autre par M. l'abbé Colbert, de vingt cinq poulces et demy de hault chacune, sur vingt deux poulces de large, avec les deux planches d'en bas desdites thezes pour mettre les positions, prisées ensemble trois cens livres, cy.... III c l.

Item une planche représentant Mr Le Tellier, chancellier de France, de la theze soustenue par Mr Landais, de vingt deux poulces et demy de hault sur vingt trois et demy de large, avec le bas de ladite theze pour les positions, prisées ensemble cens livres, cy..... C l.

Item une planche representant Mr le duc de Chaulnes de vingt poulces de hault sur seize de large, prisée soixante livres, cy..... LX l.

Item, cent cinquante douzaines de crayons, de pastels de diverses coulleurs prisées à raison de six sols la douzaine revenant audit prix à la somme de quarante cinq livres, cy..... XLV l.

Item, dix douzaines de burins prisés à raison de quinze sols la douzaine, revenans audit prix à sept livres dix sols, cy..... VII l X s.

Item, un grand compas de quinze poulces de long, fermé, une reigle de cuivre de dix huit poulces de long, une lampe de cuivre à trois lumignons, prisez ensemble huit livres, cy..... VIII l.

Item, trois pierres à esguiser burins, dont deux noires et une blanche, prisées trois livres, cy..... III l.

Item une pierre d'écaille de mer, à broyer, avec sa molette, prisez trois livres, cy..... III l.

Après avoir vacqué jusqu'à sept heures tant à examiner

Digitized by Google

et priser les planches cy dessus qu'à les inventorier avec ce qui est contenu en la présente vaccation, le tout a esté mis en la possession de ladite veuve Nanteuil, du consentement des parties, qui s'en est chargée pour les représenter, et l'assignation continuée à demain mardy deux heures de relevée et ont signé.

Du mardy, dixiesme dudit mois de janvier XVI c soixante dix neuf, deux heures de relevée, continuant par lesdits notaires la confection du présent inventaire, il a esté fait et inventorié ès présences que dessus ce qui ensuit.

Ensuivent les tableaux :

La prisée desdits tableaux ainsy que des pastels a esté faite par ledit Berthelot de l'advis et assisté du sr Gilbert de Sève, peintre ordinaire du Roy, conseiller, ancien professeur en son Accadémie Royalle de peinture et sculture, et du sr Antoine Paillet, aussy peintre ordinaire du Roy et professeur en ladite académie demeurant, scavoir ledit sr de Sève, Grande Rue de Taranne et ledit sr Paillet, rue de Bussy, parroisse Saint Sulpice, pour ce présens et comparans, expertz nommez et convenus par lesdites partyes à cet effet, qui ont fait ladite prisée ainsy qu'il ensuit.

Premièrement, un tableau peint sur thoille, représentant un crucifix copié d'après Mr Le Brun avec sa bordure taillée et dorée, cotté n° 1, prisé à sa juste valleur cinquante livres, cy..... L l.

Item, un grand tableau peint sur thoille représentant Une Vierge, Jesus Christ, Saint Jean, Ste Elizabeth, Saint Joseph et deux anges, copié d'après Raphael ; ledit tableau d'environ sept pieds de hault et de quatre pieds de large avec sa bordure taillée et dorée ; cotté numero 2, prisé à sa juste valleur trois cens trente livres, cy... III c XXX l.

Item, un petit tableau peint sur toille, représentant un Christ au jardin des Olives, copié d'après Mr Le Brun avec sa bordure dorée, cotté n° 3, prisé à sa juste valleur dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item, un petit tableau représentant une teste de mort et un livre avec des fleurs, garny de sa bordure dorée, cotté

Digitized by Google

n° 4, prisé à sa juste valleur quinze livres, cy..... xv l.

Item un tableau peint sur thoille, représentant une bataille, avec sa bordure dorée, cotté n° 5, prisé à sa juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item un petit tableau peint sur toille, representant une tempeste de mer, original de Montagne, cotté n° 6, prisé à sa juste valleur avec sa bordure dorée, soixante livres, cy..... LX l.

Item, un grand tableau sur thoille où sont peintz quantité de fruitz, avec sa bordure de bois doré, numero 7, prisé à sa juste valleur, cinquante cinq livres, cy... LV l.

Item un tableau representant un paisage où sont peintz sur le devant des bœufs et des vaches avec sa bordure dorée, cotté n° 8, prisé à sa juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item un crucifix de bois attaché sur une croix, posée sur du velours noir, avec sa bordure dorée, cotté numéro 9, prisé à sa juste valleur quatre vingtz dix livres cy IIII^xx x l.

Item, un crucifix d'yvoire d'environ 11 poulces de hault attache sur une croix de bois noir, cotté n° dix, prisé à sa juste valeur, quinze livres, cy..... xv l.

Ensuivent les Pastels.

Premierement le portrait du Roy dans une bordure dorée, couvert d'une glace, cotté n° 1, prisé à sa juste valleur trois cens livres, cy..... III c l.

Item le portrait de monseigneur le Dauphin dont les armes et la cravatte ne sont pas achevez, cotté numéro 2; prisé à sa juste valleur deux cens livres, cy..... II c l.

Item, le portrait de Monsieur, frère unique du Roy, couvert d'une glace, garny de sa bordure cotté n° 3, prisé à sa juste valleur, deux cens vingt livres, cy.... II^c xx l.

Item, deux portraits de Mr Colbert, couverts chacun de leur glace et garnis chacun de leur bordure dorée, cottez n° 4, prisez ensemble à leur juste valleur quatre cens livres, cy..... IIII c l.

Item, le portrait de la Reine, couvert d'une glace, garny

Digitized by Google

de sa bordure dorée, cotté n° 5, prisé à sa juste valleur deux cens vingt livres, cy..... II ° XX l.

Item, le portrait du Roy en petit, couvert d'une glace, garny d'une bordure dorée, cotté numéro 6, prisé quatre vingt livres, cy..... IIII^xx l.

Item le portrait de Mr de Coislin, evesque d'Orleans, cotté numéro 7, prisé à sa juste valleur cent livres, cy C l.

Item, le portrait de M^r le marquis de Baradas, couvert d'une grande glace et garny d'une bordure dorée cotté n° 8, prisé à sa juste valleur, cy..... C l,

Item le portrait de Mr Deflits, lieutenant criminel cotté n° 9 dont les cheveux et la barbe ne sont point achevez, prisé cinquante livres à sa juste valleur, cy..... L l.

Item le portrait de M. Du Metz, garde du trésor royal, dont les cheveux, le rabat et l'habit ne sont point faitz, cotté n° 10, prisé à sa juste valleur, cent livres, cy... C l.

Item, une copie du portrait de la Reine mère, cotté numero 11, prisé à sa juste valleur quarante quatre livres, cy..... XLIIII l.

Item le portrait de Mr Desvieux, secrétaire de M^r le chancelier d'Aligre, cotté n° 12, prisé à sa juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item le portrait de M^r l'abbe Colbert, cotté n° 13, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item le portrait de Mr de Sassy (Sacy), cotté n° 14, prisé aussi cent livres, cy..... C l.

Item le portrait de Mr Brault, cotté n° 15, prisé à sa juste valleur la somme de cent livres, cy..... C l.

Item, le portrait de Mr de Vertamont, cotté numero 16, prisé à sa juste valleur, cent livres, cy..... C l.

Item, le portrait ebauché de M. le duc de Bethune, comte de Charos (Charost), cotté numero dix sept, prisé à sa juste valleur cinquante livres, cy..... L l.

Item le portrait de M^r l'evesque de Chalons, n° 18, prisé cent dix livres à sa juste valleur, cy..... CX l.

Item le portrait de Mr Dacquin, cotté numero 19, prisé à sa juste valleur quatre vingtz livres, cy..... IIII^xx l.

Digitized by Google

Item, le portrait de Mr le premier président de Lamoignon, l'habit non fait, cotté n° 20, prisé à sa juste valleur, cent cinquante livres, cy..... CL l.

Item le portrait de Mr l'evesque de Coislin, l'habit non fait, cotté n° 21, prisé à sa juste valleur quatre vingt livres, cy..... IIII^xx l.

Et après avoir vacqué jusqu'à sept heures à inventorier les tableaux et pastels cy dessus, ils ont esté du consentement desdites parties laissez en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée après la protestation par elle faitte de n'estre chargée de ceux desdits pastels qui seront cy après reclamez, y ayant plusieurs qui ont esté payez audit deffunt, de son vivant, et d'autres qui luy avoient esté laissez pour estre par luy repassez, dont elle fera declaration au pied du present inventaire cy après autant qu'elle en aura connaissance, et l'assignation continuée à demain huit heures du matin et ont signé.

Du Mercredy, unze dudit mois de janvier, XVIc soixante dix neuf, huit heures du matin, il a esté procédé audit inventaire par lesdits notaires, es requestes et presences que dessus, ainsy qu'il ensuit.

Item, le portrait de Mr de l'Espine, cotté n° 22, prisé à sa juste valeur cinquante livres, cy..... L l.

Item, le portrait de Mr le duc de St Aignan, ébauché, cotté n° 23, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy. XXXIII l.

Item le portrait de Mr Duplessis Guénégaud, secrétaire d'Estat, cotté n° 24, prisé à sa juste valleur, cinquante livres, cy..... L l.

Item un autre portrait du Roy, coté n° 25, prisé à sa juste valleur cent soixante livres, cy..... CLX l.

Item la copie du portrait de Mr l'abbé Colbert qui a esté bruslé, cotté n° 26, prisé quinze livres à sa juste valleur, cy..... XV l.

Item, le portrait de Mr [blanc au texte], cotté n° 27, non finy, prisé cinquante livres, cy..... L l.

Item, le portrait de Mr Salmon, n° 28, prisé à sa juste valleur cinquante livres, cy..... L l.

Digitized by Google

Item le portrait de Mr le curé de Saint Paul, non fini, n° 29, prisé à sa juste valleur quarante livres, cy... XL l.

Item, une copie du portrait de Mr l'archevesque de Reims, cotté n° 30, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item, une copie du portrait de Mr Colbert non finy, n° 31, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy... XXXIII l.

Item le portrait de Mr (blanc au texte) cotté n° 32, prisé cent livres à sa juste valleur, cy..... C l.

Item, une copie du portrait de Mr le chancellier Le Tellier, n° 33, prisé à sa juste valleur, cent dix livres, cy..... CX l.

Item, le portrait de Mr Tournier, l'habit non fait, cotté n° 34, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item, une ébauche du portrait de Madame de la Valiere cotté n° 35, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item une ébauche du portrait de Madame de Choisy cotté n° 36, prisé trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item le portrait du Sr Lambert, architecte, non finy, cotté n° 37, prisé à sa juste valleur, trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, six portraits commancez, les deux premiers représentant le Roy, le troisiesme la Reine, le 4e Monsieur, le 5e Mr Colbert, et le sixe Mr le président de Mesmes, tous numerottez 38, prisez ensemble à leur juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item, le portrait de feu Mr l'archevesque de Sens frère de Mr le duc de Bellegarde, non habillé, cotté n° 39, prisé cent livres à sa juste valleur, cy..... C l.

Item, le portrait de feu Mr le duc de Nouailles, non habillé, cotté n° 40, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item trois portraits de Mr de Novion, premier président, l'un en origal non habillé, prisé cent livres ; et les deux autres copies, dont l'une est achevée, prisée soixante livres ;

Digitized by Google

numerottez quarante un, revenans ensemble à deux cens quatre livres, cy..... II C. IIII l.

Item le portrait du sr Dauzier (d'Hozier) de la Garde, dont l'habit n'est finy, n° 42, prisé à sa juste valleur soixante livres, cy..... LX l.

Item, un portrait de Mr Chamillard, non habillé, cotté n° 43; prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item, cinq petitz portraitz faitz à pointe d'argent et mine de plomb sur velin, tant de Mr le président de Mesme, M. de Bartillat qu'autres personnes de qualité, estimez scavoir celuy dudit Sr de Mesme vingt deux livres, celuy du Sr de Bartillat, non habillé, quarante quatre livres, et les trois autres ensemble quinze livres; tous numerottez 44, revenans ensemble à quatre vingt une livres, cy..... IIII XX I l.

Item, trois portraitz pareils à ceux cy dessus; un d'une vieille femme et les deux autres d'hommes non habillez, numerottez 45, prisez trois livres, chacun à leur juste valleur, faisant en tout neuf livres, cy..... IX l.

Item, trois petitz portraitz finis, faitz à la plume avec encre de la Chine, n° 46; estimez quinze livres pièce, faisant au total quarante cinq livres..... XLV l.

Item un petit portrait représentant Mr l'abbé Parfay, à pointe d'argent sur vélin, cotté n° 47, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, dix huit commancements de petitz portraitz en velin à pointe d'argent, numerottez 48, estimez dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item, deux petitz portraitz de femmes, n° 49, prisez dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item, le portrait de Mr le mareschal Fabert, dont le rabat et les armes ne sont pas finis, cottez n° 50, prisez vingt deux livres, cy..... XXII l.

Item, le portrait de M. Henry advocat dont l'habit n'est pas achevé, cotté n° 51, prisé vingt deux livres, cy. XXII l.

Item, un portrait représentant un jeune homme ayant des

Digitized by Google

cheveux chastains, dont les armes et le rabat ne sont pas finis, cottez n° 52, prisé à sa juste valleur vingt deux livres, cy..... XXII l.

Item, le portrait de Mr Gerbais, docteur de Sorbonne, cotté n° 53, prisé à sa juste valleur unze livres, cy. XI l.

Item, deux portraits de femmes commancez, cottez n° 54, prisez cinq livres, cy..... V l.

Item, un portrait commancé de Mr le chevalier de Vertamont, cotté n° 55, prisé trois livres, cy..... III l.

Item, le portrait du Roy, environ d'un pied de hault, n° 56, prisé trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, le portrait de Mr Le Clerc, secrétaire de Mr de la Bazinière achevé, avec un portrait commencé d'une femme, tous deux n° 58, prisez quarante quatre livres, cy..... XLIIII l.

Item, le portrait de Mr le Cardinal Mazarin dont l'habit n'est pas fait, cotté n° 59, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, le portrait de Mr le mareschal d'Estrées, non fini, n° 60, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy XXXIII l.

Item, le portrait de Mr de Péréfixe archevesque de Paris, commancé, numeroté 61, prisé unze livres à sa juste valleur, cy..... XI l.

Item, le portrait de Mr le comte de Brienne, n° 62, prisé à sa juste valleur trois livres, cy..... III l.

Item, un portrait grand comme nature à demy corps, pastel original de Mr le chancelier d'Aligre avec sa glace et bordure, et la planche dudit portrait, gravée en plus grande partie, dont l'estimation est remise à faire avec Madame d'Aligre, attendu le marché fait par ledit deffunct Nanteuil pour lesdits pastel et planche.

Item, le portrait du Sr Nanteuil, père dudit deffunct, peint en huille sur thoille, garny de sa bordure dorée de deux piedz et demy de hault ou environ, et deux portraits en pastel à demy corps garnys de leur glace et bordure, l'un dudit deffunt Robert Nanteuil et l'autre de sa fille dont n'est fait aucune estimation attendu que ce sont portraits de famille.

Digitized by Google

Ensuivent les bordures.

Item une grande bordure de sculture dorée et à jour de trois piedz de hault, et de deux piedz de large ou environ, prisée trente livres, cy..... xxx l.

Item dix bordures taillées en feuilles de laurier et dorées de deux piedz de hault sur un pied et demy ou environ, prisez à raison de six livres pièce, revenans ensemble lx l.

Item, quatre bordures dorées taillées en feuille de reffente de quatorze à quinze poulces de hault sur douze de large; prisées trois livres pièce, revenans ensemble audit prix, à douze livres, cy..... xii l.

Et après l'inventorié desdits tableaux et pastels lesditz s^rs de Sève et Paillet peintres du Roy, ont déclaré qu'ilz ont fait l'estimation d'iceux à leur juste valeur ainsy qu'il est dit en chacun des articles desdits tableaux et pastels, et qu'en cas qu'il en soit fait une vente en justice, ils réduisent leur dite estimation au tiers de la dite prisée, et ont signé avec ledit Berthelot. (Suivent les signatures).

Et après avoir vacqué jusqu'à midy, les tableaux pastels et bordures inventoriez en la presente vacation ont esté du consentement desdites parties laissez en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée, et l'assignation continuée à ce jour d'huy deux heures de relevée, et ont signé.

Dudit jour, mercredy deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires, es requestes et presences que dessus, la confection dudit inventaire, il a esté inventorié ce qui ensuit.

Item, une bible sacrée en latin in quarto reliée en veau, prisée quatre livres, cy..... iiii l.

Item, l'histoire des Juifs in folio, reliée en veau, traduction de Mr Arnaud, prisée six livres, cy..... vi l.

Item, l'histoire de France en un thome in folio reliée en veau, prisée six livres, cy..... vi l.

Item les œuvres du s^r Boisleau (Boileau) in quarto, reliées en veau, prisées trente solz, cy..... xxx s.

Digitized by Google

Item, les œuvres de Voiture in quarto reliées en veau en un thome, prisées trente solz, cy..... xxx s.

Item, un dictionnaire latin in quarto relié en veau, prisé quarante sols, cy..... ..... xl s.

Item, un pacquet de livres de trente vol. in quarto reliez en veau, tant de la traduction de Port Royal, qu'autres, prisé quinze livres, cy..... xv l.

Item, un autre pacquet de livres de trente volumes in quarto, reliez en veau, prisé quinze livres, cy.... xv l.

Item, un escritoire de marbre noir, prisée trente sols, cy..... xxx s.

Item, une pendulle sonnante avec son mouvement, allant douze heures, telle quelle prisée dix livres, cy..... x l.

Item, une montre de poche à boiste d'argent à réveil matin, sonnante, telle quelle, prisée huit livres, cy. viii l.

Item, six pièces de pourcelines compris deux urnes, façon d'Hollande, dont deux sont écornées; un grand saladier et un petit; deux platz, quatre assiettes aussy de mesme façon d'Hollande et six pièces de verre rouge doré faisant la garniture d'un cabinet, le tout prisé six livres, cy. vi l.

Item, une tapisserie de Bergame de l'aport de Paris qui fait le tour de la chambre dudit deffunct, et estant sous la tapisserie de haulte lisse, prisée dix livres, cy..... x l.

Item, un chapeau de castor avec son estuy de bois, deux perucques et un estuy de bois couvert de cuir, prisez douze livres, cy..... xii l.

Item, deux pistoletz d'arçon à fuzil, avec leurs fourreaux de cuir, prisez huit livres, cy..... viii .

Item, un fuzil de cinq piedz de hault, prisé cinq livres, cy..... v l.

Item un mousqueton sans baguette, prisé quatre livres, cy..... iiii l.

Item un pipitre (*sic*) de bois de noyer prisé trente sols, cy..... xxx s.

Item, un coffre fort de bois de chesne à une serrure fermant à clef, doublé et barré de fer, prisé vingt livres, cy..... xx l.

Et après avoir vacqué jusqu'à sept heures, les livres et

Digitized by Google

choses cy dessus inventoriez en la presente vacation ont esté mises en la possession de ladite veuve Nanteuil du consentement desdites parties, laquelle s'en est chargée, et l'assignation continuée à demain, deux heures de relevée, et ont signé.

Du jeudy douziesme jour dudit mois de janvier, deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires, la confection dudit inventaire a esté fait et inventorié ce qui ensuit, ès requestes et presences que dessus :

Item, un petit portrait en mignature, coloré, du Grand Mogort (1) d'un poulce de diamètre ou environ, prisé trois livres, cy..... III l.

Item, une médaille de cuivre d'un portrait en relief de quatre poulces de diamètre, prisée vingt solz, cy... XX s.

Item, une escritoire de maroquin rouge, telle quelle prisée dix sols, cy..... X s.

Item, un tour de lit contenans trois pentes, quatre rideaux, deux bonnes graces, deux cantonières, douze fondz de chaise et douze dossiers de drap gris garnis de frange et crepine de soye prisez cent vingt livres, cy. CXX l.

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à sept heures sonnées, le surplus de la vaccation ayant esté employé à examiner les estampes, ce que dessus inventorié a esté laissé à ladite veuve Nanteuil, du consentement desdits heritiers, et l'assignation contiuée à demain vendredy huit heures du matin pour inventorier lesdites estampes et le surplus des effetz dudit deffunt Nanteuil, et ont signé.

Dudit jour, vendredy treiziesme dudit mois de janvier, huit heures du matin, continuant par lesdits notaires, la confection dudit inventaire, a esté par les notaires à la requeste et presence de ladite veuve Nanteuil, dudit Joffrin et de Thomas Albert Dubuisson, bourgeois de Paris, demeurant rue des Boucheries, parroise St Sulpice, à ce présent, au nom et comme procureur dudit Bonnemain, de luy fondé de procuration, passée pardevant Maillet et Bonnestrayne notaires royaux à Reims, le douze décembre de

(1) Aureng Zeyb. Voir à ce sujet la notice publiée par Baldinucci.

Digitized by Google

l'année dernière, demeurée annexée à la présente minutte, après avoir esté paraphé dudit Dubuisson et à la réquisition des notaires soussignez, fait et inventorié ce qui ensuit.

Item, une rame de papier commun, prisée trois livres, cy..... III l.

Item, une estampe représentant une Vierge avec une bordure dorée, prisée quarante sols, cy..... XL s.

Item, un petit comptoir garny d'un tapis de cuir, à quatre coulices, prisé quarante sols, cy..... XL s.

Item, une robe de chambre de brocart à fond brun où il y a des fleurs aurore, doublé d'un taffetas de pareille coulleur, prisée trente six livres, cy..... XXXVI l.

Item, un manteau de camelot d'Hollande gris doublé de ratine de mesme coulleur prisé trente six livres cy. XXXVI l.

Item, un marc pezant deux livres, prisé quarante solz, cy..... XL s.

Item, unze écrans, dont cinq grands et six petitz, prisez ensemble seize solz, cy..... XVI s.

Item, un trebuchet garny de ses balances, poids et grains, prisé quinze sols, cy..... XV s.

Item, un chandelier de fer, prisé dix sols, cy..... X s.

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à midi tant à inventorier les choses contenues en la présente vacation qu'à mettre encores en ordre les estampes, et à examiner les planches qu'on avoit mis au rebut, ce que dessus inventorié à esté mis en la possession de ladite Vve Nanteuil qui s'en est chargée et l'assignation continuée à ce jourd'huy deux heures de relevée, et ont signé.

Dudit jour, deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires ès requestes desdites veuve Nanteuil, Joffrin et dudit Dubuisson audit nom la confection dudit inventaire, il a esté fait ce qui ensuit :

Item, une planche sur laquelle est designé Mr le président de Mesme, une autre sur laquelle est commancé la gravure pour Mr l'evesque de Chaalons, une autre représentant feu Mr de Lamoignon, premier président, retouchée, une vieille planche representant le Roy à demy gravée, une

Digitized by Google

vieille planche de Mr Le Tellier dont l'habit et les cheveux sont effacez, une autre planche où Mr le Cardinal d'Estrées est seullement dessigné et les coins de ladite planche gravez, une vieille planche de Mr Boucherat à demy effacée, lesdites planches de vingt poulces de hault sur seize de large ou environ, prisées avec la planche représentant Mr de Louvois d'après M. Mignart, dont le tiers de la gravure est fait de dix sept poulces de hault sur quinze de large, et celle représentant Mr le Cardinal de Buillon de treize poulces de hault sur dix de large, la somme de cent quatre vingtz livres, cy..... c IIII xx l.

Item, quinze planches différentes en portraitz de grandeur de quatorze poulces de hault sur dix de large et de douze sur neuf de large avec une plus petite de Mr de Scudéry, toutes de nulle valleur estantes entièrement usées, pesans ensemble quarante deux livres, prisées à raison de vingt sols la livre, revenans audit prix à quarante deux livres, cy..... ..... XLII l.

Item, quatorze autres planches de vingt poulces de hault sur seize de large ou environ, les coins et le tour d'icelles gravés, pezans ensemble cent vingt six livres, prisées à raison de trente sols la livre, revenant ensemble audit prix à cent quatre vingt neuf livres, cy..... c IIII xx IX l.

Item, quinze autres vieilles planches de quinze poulces de hault sur dix de large pezantes trente livres ou environ prisées à raison de seize sols la livre, revenant audit prix, à vingt quatre livres, cy..... XXIIII l.

Item, quarante autres planches de différentes grandeurs, entièrement usées, pezans avec quelques morceaux de cuivre, environ quatre vingt dix huit livres, prisées à raison de quinze sols la livre, revenans audit prix à soixante treize livres dix sols, cy..... LXXIII l X s.

Estampes.

Item douze cent seize estampes de vingt poulces de hault sur seize poulces de large qui sont premières et dernières épreuves de differentz portraitz, prisez ensemble l'un portant l'autre, cinq sols pièce, revenans à trois cens quatre livres, cy..... III c IIII l.

Digitized by Google

Item dix sept cens estampes de treize poulces de haulteur sur dix de large et au dessous, qui sont premières et dernières épreuves de divers portraitz, prisées l'un portant l'autre, deux sols pièce, revenant audit prix à cent soixante dix livres, cy..... CLXX l.

Item, cinquante grandes estampes dont dix du Roy, et quarante de Mr Le Tellier, chancellier, prisées à raison de six sols chacune, revenans ensemble à quinze livres, cy..... XV l.

Item, une presse de trente trois poulces en dedans, et environ cinquante langes grands et petitz, une poisle et un gril et des ays à tremper le papier, et une table à essuyer; quatre rouleaux, deux appartenans à ladite presse et deux autres neufs, trois tables servans à la presse, dont deux ne sont point rabottées, estans dans une petite salle basse, ayant veue sur la rue, prisé le tout ensemble soixante quinze livres, cy..... LXXV l.

Item, cinquante six livres ou environ de noir d'Allemagne pour imprimer en taille douce, prisez à raison de douze sols la livre, revenant audit prix à trente trois livres douze solz, cy..... XXXIII l XII s.

Item deux rames et quatorze mains de grand papier à theze, au colombier, prisées à raison de trente cinq livres la rame, revenans audit prix, à quatre vingt quatorze livres dix sols, cy..... IIII xx XIIII l X s.

Item, six mains de grand papier à theze, au nom de Jesus, prisées à raison de quinze sols la main, revenans audit prix, à quatre livres dix sols, cy..... IIII l X s.

Item, une rame et demye de grand papier à theze au grand aigle, restant de dix rames que le sr Dupuy marchand papetier a cy devant livré et dont il en a retiré huit rames, ainsi que ladite veuve l'a déclaré, et qu'il luy est deub les deux rames restantes, ladite rame et demye prisée, à raison de quarante livres la rame, revenant à soixante livres, cy..... LX l.

Item s'est trouvé encores deux rames de grand papier à theze au nom de Jesus et au colombier, que le sieur Godart,

Digitized by Google

marchand papetier a aporté audit deffunct, pendant son dernier voiage de Versailles, et qu'il doit reprendre, n'ayant esté accepté, et partant n'en est fait ici de prisée.

Et ont lesdits Pouilly (Poilly) et Vallet signé avec ledit Berthelot, sergent, leur prisée desdites planches, estampes, presse et papier cy dessus inventoriez.

Item un fer à seicher et une boiste de fer à broyer couleurs, prisez ensemble vingt sols, cy ..... xx s.

Item, quatre assiettes d'estain sonnant, outre et par dessus celles cy dessus inventoriées, pesant ensemble trois livres prisées à raison de douze sols la livre revenant audit prix à trente six sols, cy..... xxxvi s.

Et a ledit Berthelot signé en fin de ladite prisée. Ladite veuve Nanteuil a dit et déclaré qu'il est deub à ladite communauté, sçavoir par Mr l'abbé de la Faye, sept cens livres de reste du marché que ledit Nanteuil avoit fait avec lui pour la gravure du portrait de Mr le cardinal de Buillon d'une theze que ledit Sr abbé de la Faye lui dédie, mais qu'il reste quelques ouvrages à faire à ladite gravure, et les frais de l'impression de ladite theze, laquelle planche elle a donné à achever pour les ouvrages au Sr Edelinck, et lorsqu'elle sera parachevée, il en sera fait prisée et estimation à la déduction de ce qu'il aura cousté pour faire parachever ledit ouvrage.

Plus déclare qu'il n'a point esté fait estimation du pastel de M. d'Aligre, chancelier de France, non plus que de la planche que ledit deffunt Nanteuil avoit gravée en partie sur ledit pastel, attendu que madame d'Aligre l'a empêché, et lorsque l'empêchement sera levé et l'estimation faicte, ladite estimation sera adjoustée au present inventaire.

Et aussy il sera fait mention de ce que ladite veuve sera tenu de raporter à ladite dame d'Aligre des deniers touchez par son deffunct mary, sy ladite estimation ne monte sy hault, laquelle estimation et accommodement avec ladite dame d'Aligre, ledit Joffrin et ledit Dubuisson audit nom de la part dudit Bonnemant consentent estre faicte par ladite veuve Nanteuil, tant pour elle que pour eux, et fassent ledit

Digitized by Google

accomodement aux conditions qu'elle jugera à propos, et lesquels pastel et gravure dudit portraict dudit Sr d'Aligre ladite veuve reconnoist avoir en sa possession, et ont signé.

La dite veuve declare aussi qu'il est deub par le sr Desfories un terme eschu à Noel dernier du loyer des lieux qu'il occupe, en la maison où elle demeure, à raison de quatre cens livres par an.

Qu'il est deub quelques loyers de la grande maison dudit Sr Nanteuil seize rue de Savoye, estant de la dite communauté, et non de la petite maison, estans vuide et sans locataires.

Comme aussy ladite veuve déclare qu'elle croit qu'il est deub par le Sr Hardouin à ladite communauté la somme de six mille livres, par obligation laquelle ne s'est trouvée dans les papiers dudict deffunct (1).

Debtes passives.

Ladite veuve déclare qu'il y a plusieurs pastels inventoriez cy dessus qui n'appartiennent point à ladite communauté mais à divers particuliers dont aucuns ont esté reclamez et mesmes trois ont esté renduz depuis ledit inventoiré, scavoir celuy de Mr de Sassy, n° 14, celui de Mr Tournier, n° 34, et celui du Sr Dauzier, n° 42.

Plus qu'il est deub les frais de la maladie dudit deffunt au medecin, chirurgien et apoticquaire.

Plus les frais de l'enterrement, service dudict deffunct et la retribution de cent messes qu'elle a fait dire pour le repos de l'âme dudict deffunct.

Plus qu'il est deub le deuil de ladite veuve et de ses domestiques.

Plus déclare ladite veuve Nanteuil que la communauté est chargée des debtes de la succession de Nicolle Geneviefve Nanteuil, sa fille, dont ledit deffunct Nanteuil et elle ont hérité, dont elle croit qu'il y a un mémoire que sadite fille en a faict, estant dans la liasse cy dessus inven-

(1) Article barré.

Digitized by Google

torié sous la cotte 30, montant ledit mémoire à la somme de (blanc au texte).

Plus qu'il est deub au Sr Vernet, secrétaire de Mr Le Boult, conseiller de la Grande Chambre, quinze louis d'or pour argent presté sans escript.

Plus qu'il est deub au Sr Galard quelques advances de deniers, par luy faites à ladite Nicole Geneviefve Nanteuil.

Plus qu'il est deub au Sr Des Essartz des estoffes par luy fournis, montans à quatre cens cinquante une livres dix neuf solz suivant son mémoire non arresté.

A Ersant tapissier deux cens trente huit livres, suivant son mémoire non arresté.

Au nommé Fournier tailleur environ cent livres suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Clément marchand de vin, pour vin par luy vendu et livré audict deffunct, en l'année dernière, huit cens quarante cinq livres dix sols suivant son mémoire non arresté.

A la nommée Eguaville rotisseuse, trois cent vingt six livres, compris un mémoire de deux cens six livres pour viande de rotisserie par elle fournie suivant son mémoire non arresté.

A la dame Desry, lingère, suivant son mémoire non arresté pour fournitures de marchandises cent cinquante deux livres cinq sols.

Au nommé Tardieu, marchand chaudronnier, suivant son mémoire non arresté quarante deux livres dix sols.

A la dame Fournier, charcutière, suivant son mémoire non arresté pour fournitures de chairs de porc trente livres.

Au Sr Rivée boulanger de petit pain, la somme de deux cens cinquante deux livres pour la fourniture de petit pain par luy faicte audit deffunct durant les années 1677 et 1678, suivant son mémoire non arresté.

A Jean Duflos maître serrurier, suivant son mémoire non arresté, cinquante livres.

Digitized by Google

Plus au Sr Le Goux, marchand, par promesse quatre mil cent livres pour marchandises de papier.

Au Srs Godart et Cousin, marchands papetiers, trois cent cinq livres et dix sols, suivant leur mémoire non arresté pour marchandises de papiers.

Au Sr Claude Dupuis, aussy marchand papetier, seize cens vingt livres pour grand papier à theze par luy vendu et livré audit deffunct Nanteuil, suivant son mémoire.

Au Sr Le Cointe, imprimeur, cent cinq livres unze sols, suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Cossin graveur, cent soixante dix neuf livres, suivant son mémoire non arrêté pour journées de son travail du vivant dudict deffunct et pour son service.

A Madame Brivet, du reste du prix de l'acquisition de la place de la petite maison dudit Nanteuil, par contrat de unziesme Aoust xvic soixante treize la somme de cinq mil trois cens vingt cinq livres de principal et deux années d'arrérages.

A M. Lheritier quatre mil livres de principal restans à payer de la constitution cy dessus inventoriée sous la cotte seize et six mois d'arrérages.

A Mademoiselle de Saincte Marie et au Sr Aubert trois mil livres de principal à constitution de rente et environ une année d'arrérages.

A ladite Catherine Charbonnier servante domestique, deux années de ses gages à raison de vingt cinq escus par an, plus soixante livres qu'elle a presté à ladite veuve durant la confection dudit inventaire pour la subsistance de la maison, outre les trente six escus qui se sont seullement trouvez d'argent comptant après le décès dudict deffunct, et l'argent qui est provenu de la vente qui a esté faite durant ledit inventaire de quelques estampes et portraitz.

Plus qu'il est deub audit Margot serviteur dudit deffunct vingt sept livres dix sols de proffitz qu'il avoit faictz au service dudit deffunct et qu'il lui avait donné à garder, outre sa récompense de deux années quatre mois qu'il a esté au service dudict deffunct.

Digitized by Google

Plus que durant la confection dudit inventaire, il a esté consommé une voye de bois faisant partie de celui cy dessus inventorié, et qu'il ne reste que un demy muid de vin des deux cy dessus inventoriés.

Plus ladite veuve a déclaré qu'elle se charge de la somme de trente livres pour estampes que ledit Dominique, apprenty dudict deffunct a achetez, non inventoriez audit inventaire.

Et a ladite veuve signé.

Après lesquelles déclarations lesdits Joffrin et Dubuisson audit nom ont dit que lesdites debtes ne sont point de leur connoissance et que la déclaration d'icelles ne leur pourra nuire ny préjudicier, et ont signé.

Ce faict, les meubles et ustanciles de mesnage, habitz, linge et hardes, vaisselles d'argent, tableaux, portraitz en pastels, estampes et portraits, planches de cuivre, titres, papiers et autres effetz inventoriez au présent inventaire et qui sont tous ceux qui se sont trouvez après le décès dudict deffunct, ont esté du consentement dudit Joffrin et dudit Dubuisson audit nom delaissez en la garde et possesion de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes pour les représenter ainsy qu'il appartiendra par raison, le tout aux déclarations et protestations faites par lesdites parties tant pour le présent inventaire que sur le procès verbal dudit commissaire Gazon. Et ont lesdits Joffrin, Dubuisson esleu leur domicille en ceste ville de Paris en la maison de Me (blanc au texte) Lionnais advocat au Parlement, seize rue Mazarine, parroisse Saint Sulpice, auquel lieu, mois et jour. Et ont signé.

Et le vingt sixiesme jour dudit mois de janvier xvie soixante dix neuf, après midi, est comparue devant lesdits notaires soussignés ladite Jeanne Regnesson, veuve dudit Sr Robert Nanteuil, laquelle a dit que depuis l'inventaire cy dessus, il est venu encores quelques autres créanciers de ladite communauté apporter leurs mémoires et qu'elle s'est resouvenu qu'il est deub scavoir :

Digitized by Google

Au Sr Lacroix apotiquaire pour drogues et médicamens quatre vingt deux livres suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Bernard, marchand de vins, pour fournitures de vin en bouteilles, vingt une livres, suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Billemaistre, paticier, quatre livres dix solz, suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Leblanc, espicier, suivant son mémoire non arresté, pour fournitures de marchandises, quarante livres.

A la nommée Catrée blanchisseuse pour six mois de blanchissage de linge, cinquante cinq livres.

Au Sr Pascal, perruquier, environ soixante dix livres.

A un cocher nommé Guimart, pour louage de carrosse cinq livres.

Plus qu'il y a environ pour trois cens livres de réparations à faire à la maison où elle demeure.

Plus déclare ladite veuve que Mr Talon, cy devant intendant au Quesnoy a quelques prétentions pour thezes, deffenses au contraire.

Plus que Mr Séguier a aussy quelques prétentions à l'encontre de ladicte succession pour thezes, deffenses au contraire.

Plus qu'il est deub au Sr Cardon marchand miroitier pour glaces par luy vendues audit deffunt cinq cens cinquante six livres par mémoire non arresté.

Plus au Sr Edelinck douze cens soixante dix livres pour payer ainsy qu'il a esté fait pour Madame d'Aligre qui estoit créancière de ladite succession par obligation passée par ladite veuve et par lesdits héritiers Nanteuil.

Plus audit Sr Edelinck cent livres pour une demie-année de la pension du Sr Regnesson.

Plus à la veuve Jean Nanteuil cinquante livres pour une demye année de sa pension.

Plus audit Sr Edelinck ainsy qu'il prétend deux cens livres, deffenses au contraire (1).

(1) Article barré.

Digitized by Google

A un cordonnier, cent solz.

Et au Sr abbé de Choisy oposant au scellé cinquante cinq louis d'or pour arres du marché fait avec ledit deffunct, ainsi que ledit sieur abbé le pretend, deffenses au contraire.

Et a ladite veuve Nanteuil signé.

Ce fait en la présence dudit Pierre Joffrin et dudit Dubuisson, audit nom, qui ont aussy dit qu'ils n'ont aucune connoissance des dettes cy dessus, et protesté que la déclaration d'icelles ne leur pourra nuire ny préjudicier, et ont signé.

Et le vingt uniesme jour de février audit an xvie soixante dix neuf, avant midy, est comparu devant les notaires soussignés ledit Claude Bonnemain estant de présent à Paris, lequel après que lecture luy a este faite par Carnot, un des notaires, des deux dernières vacations de l'inventaire cy-dessus et des choses inventoriées en icelles, ensemble des déclarations cy dessus faites par ladite veuve Nanteuil ensuite dudit inventaire, a déclaré qu'il agrée tout ce qui a esté fait par ledit Dubuisson son procureur et qu'il fait les mesmes protestations et pareille eslection de domicille que ledit Pierre Joffrin son beau frère, dont a esté fait le présent acte en l'estude dudit Carnot notaire, les jour et an susdits. Et a signé

De Troyes. Carnot.

Sont jointes les pièces qui suivent :

1°. Acte par lequel Claude Bonnemain et Pierre Joffrin et leurs femmes constituent pour leur procureur général et spécial, Thomas Albert Dubuisson, bourgeois de Paris, pour assister à l'inventaire des effets de la succession de Robert Nanteuil, recueillir ladite succession, etc. Reims 12 Xbre 1678.

2°. Transaction en forme de partage entre Jeanne Regnesson et les héritiers susnommés, par laquelle elle promet leur payer la somme de 5000 livres, à la condition qu'ils

Digitized by Google

en feront emploi jusqu'à concurence de 4000 livres au moins dans le laps d'un an, et celle de 500 livres après sa mort, s'ils n'aiment mieux prendre les portraits de Lancelot Nanteuil et de Robert Nanteuil ; à charge par ladite veuve Nanteuil de payer et acquitter les parts et portions dont lesdits héritiers et leurs femmes pourront être tenus de toutes les dettes et charges dudit défunt Nanteuil, sans aucune exception ni réserve. 22 février 1679.

3°. Acte par lequel lesd. héritiers reconnaissent que la veuve Nanteuil leur a payé la somme de 5000 livres qu'elle s'était obligée à leur payer par la transaction ci-dessus, sauf subrogation en faveur du prêteur aux droits et hypothèques desdits héritiers, jusqu'à concurrence de 550 livres, à la réquisition de la v^ve^ Nanteuil. 23 février 1679.

4°. Ratification par Antoinette Nanteuil, femme de Claude Bonnemain, du contrat de transaction et quittance. 8 mars 1679.

5°. Acte par lequel lesdits héritiers reconnaissent que G. Edelinck a mis dans leurs mains les deux portraits originaux mentionnés au contrat de transaction, plus la somme de 300 livres à eux léguée par lad. veuve Nanteuil. 3 août 1679.

Digitized by Google

TABLE

Pages.

I. Lettre de Nanteuil à Madeleine de Scudery..... 111

II. Billet autographe de Nanteuil..... 112

III. Acte relatif aux familles d'Hardouin Mansart et de Nanteuil... 113

IV. Donation mutuelle de Robert Nanteuil, graveur du Roi, et de Jeanne Regnesson, sa femme..... 113

V. Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Robert Nanteuil..... 114

VI. Inventaire après décès en la maison de Robert Nanteuil..... 122

Digitized by Google

SCIENCES

ÉLÉMENTS
DE
CHRONOLOGIE ASTRONOMIQUE

(Suite)

Par M. LEFORT, membre titulaire

Avertissement. — Les cinq premiers chapitres des *Éléments de Chronologie astronomique* ont été publiés dans le 75e volume, 1re partie, des *Travaux de l'Académie* de Reims.

CHAPITRE VI

Années d'Alexandre d'Hilkarnain, ou des Séleucides, employées par les Syro-Macédoniens, les Juifs et les auteurs arabes.

Ère astronomique : de Nabonassar, année 436, jours 327e, à midi vrai au méridien du lieu d'observation.

De la période julienne, année 4402e, lundi 1er octobre, jour 274e, à 12 h., comptées de minuit au même méridien.

Concordance initiale : Année 1re, jour 1er, à minuit vrai, = de la période julienne 4402e. 1er octobre, jour 274e, à 0 h. de temps vrai, compté de minuit au même méridien.

***Nota.* — Le jour civil Syro-Macédonien commence au coucher du soleil.**

40. Ces années, dites des *Séleucides, telles qu'on les trouve employées par les astronomes orientaux du moyen âge*, forment une série exactement identique avec la julienne, sauf qu'elles commencent toutes au 1er octobre, et non pas au 1er janvier. Les mois

Digitized by Google

y concordent aussi en tous points avec les juliens, sous des dénominations différentes, comme le montre le tableau suivant :

NOMS ARABES des mois syriens placés dans leur ordre de succession.	DÉSIGNATION du jour julien où chacun d'eux commence.	Toutes les concordances sont établies, comme l'initiale, entre le minuit vrai du jour arabe désigné, et le minuit vrai où commence le jour julien placé en regard,
Teschrin I	1er Octobre	Année de la période julienne P.
Teschrin II	1er Novembre	
Kanoun I	1er Décembre	
Kanoun II	1er Janvier	Année de la période julienne P+1.
Schebat	1er Février	
Ader	1er Mars	
Nisan	1er Avril	
Ayar	1er Mai	
Haziran	1er Juin	
Tamouz	1er Juillet	
Ab	1er Août	
Eiloul	1er Septembre	

La bissextile s'insère aux mêmes époques absolues, et au même jour physique dans les deux séries ; dans la syrienne, à la fin du mois schebat, comme dans la julienne, à la fin de février.

41. Les Juifs, les Grecs, les Arabes, qui mesuraient les mois par les révolutions synodiques de la lune et les commençaient à son renouvellement, plaçaient l'origine de leurs jours civils au coucher du soleil. Ebn-Jounis, le plus précis des astronomes orientaux, s'est conformé à cette règle dans les énoncés des dates syriennes qu'il attache à ses observations. C'est ce qui nous a déterminé à établir ici la concordance initiale de ces dates avec les juliennes, pour l'instant du minuit vrai, et non du midi des jours syriens dé-

Digitized by Google

signés. Car alors, quand une observation aura été faite après minuit du jour civil que l'auteur mentienne, il faudra conserver à ce jour son nom, ainsi que son quantième, et ajouter le nombre d'heures ultérieurement écoulées depuis son minuit jusqu'à l'instant de l'observation. Mais quand celle-ci aura été faite entre le coucher du soleil et le minuit suivant, il faudra, pour avoir sa date astronomique, la rapporter de la même manière au minuit du jour qui a précédé celui que l'auteur nomme.

42. — Les conventions précédentes étant admises, soit n le rang ordinal d'une année d'Hilkarnain quelconque. Nommons P l'année de la période julienne dans laquelle elle commence ; on aura toujours

$$P = 4401 + n.$$

Cette 4e année commencera au 1er octobre de l'année P ainsi trouvée. Ses trois premiers mois concorderont, jour pour jour, avec les trois derniers de l'année P, et les neuf suivants avec les neuf premiers de l'année P+1.

D'après cela, rien n'est plus facile que de convertir en date Julienne une date exprimée en années d'Hilkarnain. Car d'abord, par la première règle, on trouve l'année P où elle commence. Puis on prend la date julienne du jour dans le tableau précédent, les concordances étant établies des deux parts pour l'heure de minuit des jours désignés.

43. Nous nous bornerons ici à l'exemple suivant, qui réunit les deux cas d'application de la régle générale. Il s'agit d'une éclipse de lune observée par Ebn Jounis au Caire, en l'année d'Hilkarnain 1291, le 7 du mois Teshrin II. D'après les hauteurs de lune, mesurées par l'astronome arabe aux deux phases extrêmes de l'éclipse, Bouvard a calculé que le commencement

Digitized by Google

aura lieu $1^h 36^m 35^s$ avant le minuit du jour civil désigné, et la fin $1^h 37^m 28^s$ après ce même minuit.

L'année d'Hilkarnain 1291 commence dans l'année de la période julienne 4401+1291 ou 5692e. Le mois Teshrin II s'y trouve compris, et le 7 de ce mois y concourt par sa dénomination avec le 7 novembre. Dans le calcul astronomique. ce quantième doit être employé sans changement pour la fin de l'éclipse, qui est postérieure au minuit du jour civil arabe que l'auteur mentionne. Mais le commencement, qui est antérieur à ce même minuit, doit être rapporté au quantième précédent, 6 Teshrin II ou 6 novembre, à $24^h - 1^h 36^m 35^s$ ou $22^h 23^m 25^s$, compté de son minuit. Alors notre tableau, où les concordances sont également établies pour minuit, donnera ces deux dates juliennes :

Commencement : année 5692e, 6 novembre à $22^h 23^m 25^s$
Fin : . . . . . 7 novembre à $1^h 37^m 28^s$
en temps vrai, compté de minuit au Caire.

44. Les années d'Alexandre d'Hilkarnain, ou des Séleucides, telles que nous les avons présentées ci-dessus, commencent toutes au 1er octobre. Mais il est nécessaire d'être prévenu que, dans beaucoup de textes historiques et astronomiques, l'origine de ces années est placée au 1er septembre julien, un mois plus tôt que nous ne le trouvons dans Ebn-Jounis. Alors, dans notre tableau de la page (174), le mois Eiloul, qui concorde avec septembre, doit être reporté en tête de tous les autres, et non pas à la fin ; de sorte qu'il se trouve compris dans l'année julienne P donnée par notre règle, et non plus dans l'année P+1. A cela près, toutes les conversions en dates juliennes s'effectueront comme précédemment.

45. L'un des plus anciens et des plus habiles as-

Digitized by Google

tronomes arabes, Albatégni, date les années d'Hilkarnain de cette seconde manière. Il résidait en Syrie, dans la ville d'Aracta, dont la longitude à l'orient de Paris est 36° 29' 45", ou, en temps, $2^h\ 25^m\ 59^s$. Si l'on retranche de là $1^h\ 50^m\ 10^s$, longitude d'Alexandrie à l'est de Paris, on trouve Aracta plus orientale qu'Alexandrie de $0^h\ 35^m\ 49^s$.

Comme application spéciale de ce choix d'origine, je rapporte l'observation de l'équinoxe automnal qu'Albatégni dit avoir faite à Aracta, dans l'année d'Hilkarnain 1194 le 19e jour du mois Eiloul (1er de l'année), à $4^h 45^m$ (de temps vrai) avant le lever du soleil. Ce lever ayant lieu à 6 heures vraies après minuit, au temps de l'équinoxe, la date syrienne énoncée astronomiquement sera :

Année d'Hilkarnain 1194, 19 Eiloul (1er de l'année), à $1^h 15^m$, comptées de minuit à Aracta.

Ici, comme précédemment, cette année 1194 commence dans l'année de la période julienne 4401+1194 ou 5595, qui est appelée P dans notre tableau ci-dessus. Mais, pour l'adapter au système d'Allatégni, nous devrons y comprendre, en première ligne, le mois Eiloul, qui concorde avec Septembre. La date julienne de l'observation sera ainsi :

Année 5595e, 19 Septembre, jour 262e, à $1^h\ 15^m$, temps vrai d'Aracta, compté de minuit.

46. L'année de la période julienne 4402, d'où part le système d'énumération des temps que nous venons d'exposer, correspond à l'année de l'ère chrétienne — 312, date chronologique. Cette époque est fort antérieure à l'institution du calendrier julien ; et, conséquemment, l'ère attribuée par les astronomes d'Orient aux années de leur Alexandre d'Hilkarnain n'a pu être rattachée à ce calendrier que par une

Digitized by Google

computation rétrograde. L'histoire nous apprend que ce nom d'Alexandre d'Hilkarnain a été appliqué à Séleucus Ier, surnommé Nicator ou le Vainqueur, l'un des successeurs d'Alexandre-le-Grand. Séleucus, après avoir possédé et perdu l'empire de Babylone, s'en empara de nouveau vers l'époque ici désignée et se fit appeler depuis l'Alexandre *à deux cornes* (Hilkarnain), soit comme se prétendant issu de Jupiter Ammon, ou comme ayant soumis l'Orient et l'Occident, ces deux cornes de la terre. Sa réintégration devint la date d'une ère nouvelle, l'*ère des Séleucides*, dont l'usage fut particulièrement adopté dans toute la Syrie. On la trouve employée dans la Bible, sous le nom d'*ère des Grecs*, aux deux livres des Machabées, qui contiennent le récit des guerres soutenues par les Juifs contre les descendants de Séleucus (1). Cette ère est restée usuelle chez les astronomes arabes; mais, dans ces diverses applications, la forme d'années qu'on y rattachait n'a été ni constante, ni générale, et ce fut à une époque bien postérieure, mais incertaine, que les Syriens, ou Syro-Macédoniens soumis à la domination romaine, y adaptèrent définitivement la forme julienne, en n'y conservant de propre à leur nation que le point initial des années, placé par les uns au 1er octobre julien, par les autres au 1er septembre.

(1) Voyez D. Pétau : Rationarii temporum partis secundæ, lib. III, cap. XIII.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Années persiques de Iezdegerd.

—

Concordance initiale.

Ère astronomique : Année d'Iezdegerd 1er, jour 1er ou 1er jour du mois persique Ferwerdin, à midi ou 0 heure, au méridien du lieu d'observation. =

Année de Nabonassar 1380, jour 91e ou 1er Choiak, à midi ou 0 heure sous le même méridien. =

Année de la période Julienne 5345e, jour 168e, ou mardi 16 juin, à 12 heures, comptées de minuit sous le même méridien.

47. Les années persiques se composent de 12 mois, chacun de 30 jours, complétés par 5 jours supplémentaires. Elles diffèrent occasionnellement des années Egyptiennes, en ce que, parmi les astronomes orientaux qui en ont fait usage, les uns placent les jours supplémentaires entre le 8e mois et le 9e, tandis que les autres les placent à la suite du douzième mois, comme dans le calendrier Egyptien de Ptolémée. De là résultent deux modes de distribution des jours de l'année, auxquels il faut avoir égard pour connaître le rang ordinal auquel il faut placer ceux que chaque auteur désigne. Nous nous bornons à présenter ici le tableau relatif au 1er système, attendu que le tableau, suivant le 2e système, ne diffère que par la dénomination persique des mois de celui que nous avons donné au chapite 2 § 20.

D'après ces explications et la concordance initiale sus-indiquée, on voit que le 1er jour de l'année d'Iezdegerd, ou le 1er Ferwerdin, concorde, d'une manière précise et permanente, avec le 1er jour du mois Choiak

Digitized by Google

de l'ancienne Egypte. L'année persique commence donc 90 jours plus tard que l'année Egyptienne.

RANG ORDINAL des mois.	LEURS NOMS.	RANG ORDINAL du jour initial de chaque mois.
1	Ferwerdin	1
2	Ardbehescht	31
3	Chordah	61
4	Tir	91
5	Mordah	121
6	Schahrir	151
7	Mihr	181
8	Abân	211
1er Épagomène		241
2e »		242
3e »		243
4e »		244
5e »		245
9	Ader	246
10	Dei	276
11	Bahmen.	306
12	Asfendarmed.	336

48. Suivant le témoignage unanime des auteurs orientaux, l'ère de Iezdegerd concorde avec l'avénement au trône de Perse du prince dont elle porte le nom. Il fut le dernier de la race des Sassanides (descendants de Sassan) ; et, avec lui, l'indépendance de la Perse s'éteignit sous la conquête musulmane. L'usage de l'année vague était sans doute bien antérieur à ce prince. L'analogie de sa forme avec celle de l'ancienne année Egyptienne, surtout la concordance de l'ère avec le commencement d'un mois Egyptien, doivent faire supposer une communauté d'origine.

49. Dans les dates vagues persiques, le jour *civil* est censé commencer au lever du soleil, et le jour

Digitized by Google

astronomique au midi suivant. Toutefois, cette conformité à l'usage grec n'est complète que pour les observations faites pendant le jour. Les dates persiques des observations faites pendant la nuit sont données par Ebn-Jounis, avec la même modification que nous avons constatée au chapitre VI dans ses dates dioclétiennes, où, contrairement à la coutume arabe, l'origine du jour civil est placée aussi au lever du soleil. Le jour persan qu'Ebn-Jounis désigne alors, est celui qui, dans l'application physique, va succéder à la nuit pendant laquelle le phénomène observé est arrivé. Il faut donc, en de tels cas, l'interpréter encore suivant cette acception, et le remplacer dans le calcul par le quantième du jour immédiatement antérieur, qui, continue astronomiquement pendant 24 heures, à partir de son midi propre, comprend la nuit de l'observation.

50. Ces principes généraux étant admis, soit n le rang ordinal d'une année vague persique, comptée de l'ère d'Iezdegerd. Le commencement de cette année, rapportée à l'ère de Nabonassar, aura pour date égyptienne astronomique :

(1) Année $1379 + n$, jour 91°, à midi vrai, ou 0 heure, au méridien du lieu d'observation.

Supposons qu'un phénomène astronomique ait été observé dans cette même année persique, au jour dont le rang ordinal est j, et à l'heure h, comptée du midi de ce même jour. La date égyptienne correspondante sera :

Année $1379 + n$, jour $90^{\circ} + j$, heure h, comptée de midi au méridien du lieu.

Ces dates se transformeront en juliennes par les règles établies au chapitre 2 pour celles de Ptolémée.

Dans les applications que nous allons présenter,

Digitized by Google

nous ferons uniquement usage du calendrier placé en tête du chapitre actuel, attendu que les plus habiles et les plus anciens astronomes orientaux, dont nous possédions les ouvrages, Ebn-Jounis, Albatégni et Alfragan, placent les épagomènes de l'année vague persique après le mois Abân.

Voici quelques exemples de transformation des dates persiques en dates égyptiennes et en dates juliennes.

Eclipse de soleil observée au Caire par Ebn-Jounis, en l'an 347 d'Iezdejerd, le 20e du mois Chordah (a). Le commencement eut lieu à $2^h\ 28^m\ 19^s$ *après* le midi de ce jour. Ici $n = 347$, $j = 19$, $h = 2^h\ 28^m\ 19^s$. La date égyptienne correspondante sera donc :

Année de Nabonassar $1379 + 347 = 1726$; jour $90 + 60 + 19 = 169^e$, à $2^h\ 28^m\ 19^s$ après midi.

L'année de Nabonassar 1726 sort des limites qu'embrasse notre table de concordance (page 185 du vol 75e). Pour l'y ramener sans changer la date du Thot vague, il faut la faire rétrogader de 1461 année égyptiennes ; ce qui donne l'an 265, et place le 1er jour du Thot vague, d'après notre tableau, au 22 décembre de l'an de la période julienne 4230. Il faut ajouter 1460 à ce nombre pour avoir l'année de la période julienne qui correspond à l'an de Nabonassar 1726. Ainsi :

Année de Nabonassar 1726, 1er Thot à midi =

Année, période julienne, 5690e, 22 décembre, jour 356e, à 12 heures comptées de minuit.

Ajoutez de part et d'autre 168 jours complets, plus $2^h 28^m 19^s$, le 1er nombre reproduira la date égyptienne an de Nabonassar 1726, jour 169e, à $2^h\ 28^m\ 19^s$ après

(a) C'est par une erreur d'impression que le mémoire, au tome XXII des mémoires de l'Académie des sciences, porte le 16e jour du mois Chordah, au lieu du 20e jour.

Digitized by Google

midi, et le 2e nombre donnera pour la date julienne :

Année 5690, jour 356 + 168 = 524, à $14^h\ 28^m\ 19^s$, comptées de minuit.

Soustrayant alors du nombre de jours 365, pour en composer une année commune que l'on rejoindra aux années complètes 5690, on aura pour date finale :

Année 5691, jour 159e ou 8 juin, à $14^h\ 28^m\ 19^s$, comptées de minuit.

51. Equinoxe vernal observé à Bagdad, en l'an 199 d'Iezdejerd, le 18 du mois Bahmen, deux heures environ après le milieu de la nuit d'*avant* le 19. La date astronomique égyptienne doit être :

Année de Nabonassar 1379 + 199 = 1578. Jour 90e + jour 323e + 14^h de temps vrai compté de midi à Bagdad, ou année de Nabonassar 1579, jour 48e, à 14^h, temps vrai compté de midi à Bagdad.

De cette date égyptienne on tire pour la date julienne :

Année 5544e, jour 76e, 17 mars, à 2^h, temps vrai, compté de midi à Bagdad.

Selon les tables abrégées de Largeteau, la date théorique de ce même équinoxe est :

Le 16 mars, à	$23^h\ 58^m\ 10^s$	temps moyen compté de minuit à Paris.
Réduction au méridien de Bagdad, additive	$2^h\ 48^m\ 9^s$	
Date transportée : le 17 mars à	$2^h\ 46^m\ 19^s$	temps moyen à Bagdad compté de minuit.

Cette indication exprimée en temps moyen, se rapproche du résultat d'Ebn-Jounis dans des limites de différence qu'une interprétation inexacte devrait dépasser.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

OLYMPIADES

—

Ère : Année de la période Julienne 3938, de l'ère chrétienne — 776, 1er Juillet, solstice d'été.

52. Les Olympiades, employées dans l'ancienne Grèce pour la numération des temps, étaient intentionellement composées de quatre années solaires vraies, commençant et finissant au solstice d'été, et appelées aussi, pour cette raison, années solsticiales. Cette période n'ayant eté en usage que pour la numération historique des années, celles qui la composent peuvent, dans les limites d'une telle application, s'assimiler à des années juliennes moyennes de 365,25.

D'après cela, m étant le rang ordinal d'une olympiade quelconque, n celui d'une des quatre années qui entrent dans sa composition, l'année courante de la période julienne, qui contient le commencement de celle ci, sera :

(1) $P = 3938 + 4\,(m - 1) + n - 1$;

ce commencement étant toujours placé au solstice d'été.

A l'origine de l'ère $m = 1$, $n = 1$, en sorte que le commencement de la première année de la première olympiade, que l'on écrit olymp. 1, 1, répond, d'après les calculs de Censorin, au 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne, ou de l'an — 776 de l'ère chrétienne, date chronologique. Or, d'après les tables de Largeteau, le solstice d'été dans l'année 3938, a eu

Digitized by Google

lieu le 1er juillet, à $5^h\ 4^m\ 41^s$. La date mensuelle de l'origine de l'ère est donc à très peu près le 1er juillet, ainsi qu'il est indiqué en tête de ce chapitre. Si l'on voulait avoir précisément la date physique du solstice d'été, pour une année quelconque P de la période julienne, telle que la donne la formule (1), il faudrait calculer astronomiquement la date de ce phénomène. Les tables de Largeteau sont très suffisantes pour ce but. Mais un exemple fort simple va nous montrer que l'on aurait bien tort de prendre cette concordance à la rigueur.

53. Au *Rationarium temporum*, pars secunda, lib. I, pag. 47, le P. Pétau écrit :

« Æra christiana vulgaris incipit a cal. janu. anni « per. Jul 4714, Juliano anno 46e, [au 1er janvier de « l'année de la période julienne 4714, de l'an « julien 46], olympiadis 194 anno 4o dimiddato [au « milieu de la quatrième année de la 194e olym- « piade.] »

La dernière concordance n'est exacte qu'autant qu'on fait commencer les olympiades au 1er juillet du calendrier julien, sans s'occuper si cette date est précisément celle du solstice d'été. En effet, le commencement de la quatrième année de la 194e olympiade répond, d'après notre formule, à l'année courante de la période julienne $4713 = 3938 + 4 \times 193 + 3$. Or, la date du solstice d'été de l'année 4713. suivant les tables de Largeteau, serait le 24 juin à $15^h\ 29^m$, l'addition de six mois à cette date donnerait à peu près le 25 décembre 4713 pour l'origine de l'ère chrétienne, au lieu du 1er janvier 4714 qu'ont adopte les chronologistes. Mais les concordances indiquées par le P. Pétau ne sauraient être prises à la rigueur en ce qui concerne les olympiades, parce que, dès

Digitized by Google

que les Grecs eurent appris à mesurer à peu près le temps par des années lunaires intercalées, les jeux olympyques, qui ont donné naissance à la période des olympiades, furent réglés sur la nouvelle lune la plus proche du solstice d'été, plutôt que sur ce solstice même. Aussi Censorin, quand il définit les années olympiques, en place seulement les limites terminales dans les jours d'été, *diebus æstivis*, sans y mettre la rigueur qu'il apporte habituellement à ses autres désignations quand elles en sont susceptibles.

Cette discussion montre que l'ère des olympiades, inscrite en tête de ce chapitre et telle qu'on l'admet dans la formule (1) est une ère fictive ; en ce sens que l'origine des olympiades successives que l'on calcule ainsi, va sans cesse en s'éloignant du solstice d'été, et que cette discordance est d'autant plus considérable que l'on s'éloigne davantage de l'ère. Aussi le P. Pétau, dans la *Doctrina temporum* n'opère-t-il, la transformation des olympiades en années de la période julienne que pour les temps antérieurs à l'ère chrétienne.

On n'a pas été aussi réservé dans des temps plus modernes. La connaissance des temps pour 1866 indique que le milieu de cette année *grégorienne* répond au commencement de la deuxième année de la 661e olympiade ou à olymp. 661,2. Pour obtenir ce résultat, on a supposé l'origine des olympiades *invariablement* fixée au 1er juillet julien, on a fait abstraction de la différence qui existe, à partir de 1582, entre les années *grégoriennes* et les années *juliennes*, et on a appliqué la formule (1) dans laquelle l'unité est une année julienne moyenne. On voit qu'une pareille manière de procéder doit donner des nombres fort éloignés de l'exactitude mathématique, et dont la recherche ne présente d'ailleurs aucune utilité pratique.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Sur les périodes luni-solaires qui ont été le plus généralement employées pour la supputation des temps.

—

54. — Les calendriers luni-solaires ont été en usage chez presque tous les peuples anciens. Leur principe commun a été d'établir entre les durées moyennes des révolutions de la lune et du soleil certains rapports, présumés exacts, dont les deux termes pussent s'exprimer par des nombres entiers peu considérables, de manière qu'une somme complète de mois lunaires se trouvât contenue dans une autre somme complète d'années solaires Ce résultat, envisagé dans une acception rigoureuse, est impossible à obtenir, puisque les périodes de révolution des deux astres sont réellement incommensurables entre elles, et sont d'ailleurs perpétuellement modifiées par les inégalités séculaires, qui les affectent dans des proportions très inégales, Mais il peut être réalisé avec une approximation suffisante pour les usages sociaux, en prenant soin de corriger, par intermittences, l'erreur absolue provenant de l'imperfection du rapport employé, lorsque son application prolongée l'aura rendue trop sensible.

55. Il paraît bien que c'est sur le mouvement de la lune seule que les plus anciens peuples de l'Orient se sont appuyés pour la supputation des temps; mais les documents historiques, qui auraient pu nous éclairer sur leur manière d'opérer, font absolument défaut. On peut seulement inférer du calendrier Arabe, maintenu ou restauré par les Musulmans, que l'on

Digitized by Google

admettait une année lunaire, composée de 12 révolutions synodiques de la lune, c'est-à-dire de 12 lunaisons ou de 12 mois lunaires. C'était une année vague dont on laissait développer librement le cours. La durée des années et des mois lunaires a été appréciée au moyen des jours solaires, dont l'unité comprend le *jour naturel*, c'est-à-dire la partie du temps pendant laquelle le soleil séjourne au-dessus de l'horizon du lieu d'observation, et la *nuit naturelle*, partie du temps pendant laquelle le soleil est au-dessous du même horizon.

Ce rapprochement a été fait plus de 20 siècles avant notre ère par les Chinois, et, bien postérieurement à eux, mais plus de quatre siècles encore avant l'ère chrétienne, par les Grecs.

56. Les anciens Chinois n'ont pas, comme les Grecs, cherché à déterminer les inégalités des mouvements vrais du soleil, de la lune et des planètes ; tous leurs usages pratiques étaient réglés sur les mouvements moyens. Ils supposaient que l'année solaire solsticiale était exactement composée de 365 1/4 jours solaires moyens, et ils avaient reconnu que 19 de ces années contenaient 235 lunaisons complètes. Cette période luni-solaire est précisément celle qui fut découverte ou importée en Grèce par Méton vers la 4282e année de la période julienne, ou 432 ans avant l'ère chrétienne, date chronologique; ce qui lui donne à la Chine une antériorité d'existence au moins de 7 siècles.

La durée d'une lunaison, exprimée en jours solaires moyens, était donc, d'après les anciens Chinois, égale à $\frac{19 \times 3^{a}5\,j\,25}{235}$, ou en fractions décimales du jour 29 j. 5308511, et en subdivisions sexagésinales 29 j. $12^{h}\ 44^{m}\ 25^{s}\ \frac{25}{47}$. Cette valeur est trop forte d'environ 22^{s}. Car les déterminations diverses, et beau-

Digitized by Google

coup plus exactes d'Hipparque et de Ptolémée, ne donnant, pour ces anciennes époques, que $29^j,5305941$, ou $29^j\ 12^h\ 44^m\ 3^s\ \frac{1}{3}$. Elle est cependant préférable à celle de Méton, qui supposait l'année solaire de 365 j $\frac{5}{19}$, en sorte que pour lui la durée moyenne des lunaisons était de 29 j $\frac{35}{57}$, ou de 29 j $12^h\ 45^m 57^s\ \frac{21}{57}$. Il n'est pas supposable que Méton ait ignoré l'année tropique de 365 j 1/4, qui, de son temps, devait être déjà vulgaire. Mais son produit par 19, étant 6939^j 3/4, n'embrassait pas un nombre entier de jours ; ce qui aurait été incommode pour définir les époques initiales et finales du cycle, dans l'application usuelle. Cet inconvénient disparaissait en augmentant l'année de $\frac{1}{76}$ de jour, fraction que l'on pouvait alors considérer comme négligeable. Car les 19 années, ainsi modifiées, contenant en plus $\frac{19\ j}{76}$ ou $\frac{1}{4}$ de jour, elles se trouvent comprendre en somme 6940 jours complets.

Cadippo fit mieux. Reprenant l'année de 365 j 25, il en composa une période de 4 fois 19. ou 76, ce qui fit disparaître la fraction 0 j 75, et lui donna pour produit total 27759 jours complets. Puis il quadrupla aussi les 235 lunaisons, ce qui les porta au nombre de 940, réparties sur cet intervalle. Il obtenait ainsi pour la durée moyenne des lunaisons la même valeur que celles que les anciens Chinois avaient adoptée.

57. Dans toute hypothèse, chaque lunaison moyenne, contenant, à peu de chose près, 29 j 530, est plus longue que $\frac{1}{12}$ d'année solaire, qui contient à peu près 30 j 437. Pour adapter isolément l'une ou l'autre de ces périodes aux usages civils, il faut remplacer ces intermittences constantes, par des intermittences inégales, embrassant des nombres entiers de jours, qui ne s'écartent jamais de sa marche que dans des limites restreintes. Par exemple, on peut ainsi substituer à la valeur moyenne du mois lunaire, des interval-

Digitized by Google

les successifs de 30 ou de 29 jours, convenablement alternés. Cela s'appelait à la Chine, des grandes lunes et des petites lunes ; en Grèce, des mois pleins ou caves. L'assimilation sera d'autant plus parfaite, que l'on aura mieux évalué le mois lunaire moyen, et que les intermittences seront variées de manière à se trouver toujours le plus près possible de ses limites rigoureuses.

D'après le même principe, on peut également faire courir les douzièmes d'années solaires par intervalles de 30 ou de 31 jours, un seul étant fait occasionnellement de 28 ou de 29, comme dans notre calendrier julien actuel. Si l'on veut former un calendrier purement lunaire, ou purement solaire, on y prendra pour période mensuelle l'une de ces subdivisions, sans s'inquiéter si elle marche d'accord avec l'autre. Mais, dans les calendriers appelés *luni-solaires*, on les emploie toutes deux simultanément. Les révolutions de la lune y servent pour marquer les mois, celles du soleil pour compter les années ; et l'on attribue à chacune de celles-ci le nombre entier des lunaisons consécutives qui approche le plus d'y être compris, de manière que l'écart total annuel ne dépasse jamais une demi-lunaison en plus ou en moins. Dans ce système d'association, pour maintenir les deux séries dans les limites d'écart prescrites, il faudra donner à certaines années 12 lunaisons, à d'autres 13. Il faudra, en outre, distribuer ces alternatives de manière que l'accord se trouve exactement rétabli après 19 années solaires, comprenant 235 lunaisons, ou après 76 qui en comprennent 940, si l'on admet ces périodes de concordance comme suffisamment approchées pour les usages civils, sauf à corriger l'erreur finale par l'addition ou la soustraction conventionelle d'un jour, quand on aura reconnu qu'elle

Digitized by Google

dévient de cet ordre. Les années qui contiennent 12 lunaisons y sont appelées *communes* ; celles qui en contiennent 13 sont dites *intercalaires* ou *embolimes*. Si la distribution de ces dernières dans la période totale de 19 ou de 76 ans, doit être seulement réglée par la condition que les mois lunaires successifs s'écartent toujours, le moins possible, des mois solaires moyens de même rang, leur mode de répartition est unique, et complètement déterminé par les relations numériques qu'ont entre elles les deux séries conventionnelles de mois et d'années ; c'est ce qu'ont admis les Chinois. Mais il s'y introduit des indéterminations, quand on veut s'astreindre, en outre, à des usages locaux, qui exigent que le commencement ou la fin des mois, ou des années lunaires légales, s'écartent le moins possible de certaines phases solaires assignées ; comme aussi lorsque l'ordre des années intercalaires ne doit pas trop s'écarter d'anciennes habitudes déjà prises. C'est ce qui a eu lieu chez les Grecs, et cela a produit dans leurs calendriers luni-solaires des variations, ainsi que des incertitudes devenues maintenant très difficiles à éclaircir.

58. Le précis *élémentaire* de chronologie que nous avons entrepris de rédiger, ne comporte pas l'examen détaillé des particularités qui rendent si épineuse la discussion des calendriers grecs. Les personnes qui désireraient en avoir une connaissance un peu étendue, devront étudier dans le mémoire original de J.-B. Biot, les chapitres VIII, X, XI et XII. Nous nous bornerons, dans le chapitre qui va suivre, à des indications sommaires, relatives aux mois Attiques, et aux périodes luni-solaires, ou *cycles*, de Méton et de Callippe.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Calendriers attiques. Cycles de Méton et de Callippe

59. Les calendriers de l'ancienne Grèce, sur lesquels nous ne possédons guère d'indications précises, paraissent avoir été uniquement lunaires. L'année s'y composait de 12 révolutions synodiques de la lune, appelées mois. Les mois, alternativement de 30 et de 29 jours solaires, étaient nommés, dans le premier cas, *pleins*, dans le second cas, *caves* ; ils se rangeaient par ordre, sous les dénominations suivantes, parmi lesquels le 4e et le 5e laissent seuls quelques doutes sur leur rang d'application relatif.

1	Hécatombion	7	Gamélion
2	Métagitnion	8	Anthestérion
3	Boëdromion	9	Elaphebolion
4	Maimactérion ou Pyanepsion?	10	Munichion
5	Pyanepsion ou Maimactérion?	11	Thargélion
6	Pôsidéon	12	Skirophorion

Le mois Hécatombion, qui était considéré comme le premier de l'année, commençait avec le solstice

Digitized by Google

d'hiver. Mais les 12 mois n'embrassaient que 354 jours, et les Athéniens reconnurent bientôt que l'année solsticiale était d'environ 365 j 1/4 ; ils cherchèrent en conséquence pendant longtemps à rapprocher les deux périodes par duplication, en ajoutant, au besoin, les jours qui manquaient pour les égaler.

Ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, à l'article 56, Méton, mathématicien et astronome à Athènes, imagina un cycle luni-solaire qui parut de beaucoup préférable à toutes les combinaisons adoptées avant lui. Nous allons faire connaître sommairement la composition du cycle imaginé par Méton, et accueilli en Grèce avec une grande faveur.

CYCLE LUNI-SOLAIRE DE MÉTON.

—

Ère du cycle solaire : année de la période julienne 4282, de l'ère chrétienne — 432, 28 juin, jour 179e, solstice d'été, vers 11h 1/2 du matin au méridien d'Athènes, en faisant commencer le jour julien à minuit.

Ère du cycle lunaire : même année, le 15 juillet, jour 196e, au coucher du soleil qui a suivi la néoménie mathémathique, immédiatement postérieure au solstice d'été, laquelle a eu lieu le même jour, 15 juillet au soir.

—

Concordance initiale entre les dates juliennes et les dates attiques prises dans les cycles lunaires de Méton.

Année de la période julienne 4282, 16 juillet, jour 197, à minuit ou 0h = cycle 1, année lunaire 1, jour 1er, à minuit au méridien d'Athènes.

***Nota.* — Le jour civil attique commence au coucher du soleil.**

—

60. Nous avons indiqué d'une manière générale, à l'art. 57 du chapitre IX, que les mois attiques, réglés par les mouvements de la lune, se composaient de

Digitized by Google

douze mois, alternativement de 30 et 29 jours dans les années *communes*, et qu'un 13e mois était placé dans les années *intercalaires* ou *embolimes*. Ce mois était marqué immédiatement après Posidéon et prenait le nom de Posidéon II. Méton avait remarqué que 235 lunaisons, ou mois lunaires *moyens*, avaient sensiblement la même durée que 19 années solaires *moyennes*, c'est-à-dire que la durée commune de leurs périodes était de 6940 jours complets; c'est dans cet intervalle que le savant grec chercha à placer les 19 années *lunaires*, tant communes qu'embolimes, qui devaient constituer la période *luni-solaire*, objet de ses recherches.

Ayant pris pour origine de son cycle lunaire le 1er Hécatombéon, qui concorde avec le soir de notre 15 juillet 4282, période julienne, ou — 432 E.V, au méridien d'Athènes, il lui restait à répartir les années communes et les années embolimes, et à distribuer les mois pleins et caves, que l'on faisait toujours respectivement de 30 jours et de 29 jours en nombre ronds.

Si l'on désigne par x' le nombre des années communes composées de 12 mois, et par x'' le nombre des années embolimes composées de 13 mois, on doit avoir :

$$x' + x'' = 19 \text{ et } 12\,x' + 13\,x'' = 235.$$

D'où $$x' = 12 \text{ et } x'' = 7.$$

La distribution des embolimes dans le cycle de 19 ans a été faite par Méton exactement comme elle l'avait été dans le système des octaétérides qui avait précédé son cycle. On a eu ainsi la série suivante, où les années embolimes sont marquées par un *e* placé en exposant : Cycle lunaire de 19 ans, 1 2 3e 4 5e 6 7 8e 9 10 11e 12 13e 14 15 16e 17 18 19e.

Pour la distribution des mois pleins et des mois

Digitized by Google

caves dans l'étendue d'un cycle, en désignant respectivement leur nombre par y' et y'', on aura :

$$y' + y'' = 235 \;.\; 30\, y' + 29\, y'' = 6940$$

D'où $\qquad y' = 125$ et $y'' = 110$.

Ainsi le cycle lunaire doit contenir 125 mois pleins et 110 mois caves : leur distribution peut s'opérer de plusieurs façons.

Après avoir reproduit le canon de Méton, tel qu'il a été restitué par Dodwel et adopté, après discussion, par le savant chronologiste Idoler, nous indiquerons la méthode arithmétique qui parait avoir été suivie par l'astronome athénien, et que Géminus a décrit d'une manière assez obscure.

CYCLE DE MÉTON.

Années du cycle	Sommes des jours	I	II	III	IV	V	VI	VI*	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1	355	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
2	354	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
3*	384	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29
4	355	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	30
5*	383	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
6	355	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
7	354	29	30	29	30	29	30	—	30	29	30	29	30	29
8*	384	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
9	354	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
10	355	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
11*	384	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
12	354	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
13*	384	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
14	354	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
15	355	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
16*	384	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
17	354	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
18	354	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
19*	384	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
total	6940													

Digitized by Google

61. Dans les habitudes grecques, 30 jours étaient la durée naturelle d'un mois, 29 jours semblaient l'exception. A ce compte, les 235 mois de la période métonienne représentaient en principe 7050 jours, dont il fallait supprimer 110 pour les réduire à 6940. Or 7050 divisés par 110, donne au quotient $64\frac{1}{11}$. On pensa que l'on répartirait de la manière la plus convenable les 110 jours à soustraire, si l'on se réglait sur la partie entière de ce quotient 64, pour les espacer à égales distances. Ainsi, le premier supprimé parmi les 7,050 aura pour rang ordinal 64, le deuxième 2×64 ou 128, le troisième 3×64 ou 192, et enfin le 110e, 110×64 ou 7040. Ces divers produits indiquent immédiatement les mois qui doivent être raccourcis. Car, en les considérant par ordre de formation, le premier 64 est plus grand que 60 et moindre que 90. Le premier des jours à retrancher tombera donc dans le troisième mois de la période; de sorte que les deux premiers mois garderont leurs 30 jours et le troisième devra être réduit à 29. Le troisième produit 128 est compris entre 4×30 et 5×30. Le deuxième des jours à retrancher tombera dans le cinquième mois, qui devra être réduit à 29 jours. Les soustractions suivantes se règleront de même, en cherchant les multiples de 30 qui comprennent chaque multiple de 64. Par exemple, le 110e de ceux-ci étant 7,040, il se trouve compris entre 334×30 qui est 7,020 et 235×30 qui est 7050. Conséquemment le 110e jour à soustraire tombera dans le 235e mois de 30 jours, ce qui exige qu'on le réduise à 29. De sorte que la période entière des 235 lunaisons, commençant par un hécatombéon qui est plein, se terminera par un skirophorion qui sera cave.

62. La formation de la série des mois dans le cycle

Digitized by Google

de Méton peut être considérablement abrégée par la remarque suivante : D'après la règle générale posée plus haut, le 15e jour à soustraire de 7050 a pour rang ordinal parmi eux 15×64 ou 30×32. Il tombe donc précisément à la fin de leur 32e mois. Ainsi, pour trouver les places des suivants, il faut compter de nouveau par multiples de 64, en partant du premier jour du 33e mois, exactement comme on l'avait fait à l'origine de la série entière. D'après cela, quand on a une fois déterminé par la règle grecque le caractère plein ou cave des 32 premiers mois définitifs, tous les autres se suivent par des périodes pareilles consécutivement réitérées ; de sorte qu'on n'a plus qu'à les écrire, dans ce même ordre, à la suite les uns des autres jusqu'à la fin. On peut constater ce caractère de périodicité sur notre tableau même, aux endroits qui sont marqués par des barres verticales; cela fait, on coupera la série totale par périodes consécutives de 12 ou de 13 termes, pour en composer progressivement les années, tant communes qu'embolimes, que renferme un cycle entier, et comme on a la date julienne du premier jour de la première année, on en déduira les dates initiales des années suivantes par l'addition successive du nombre de jours que l'année immédiatement précédente se trouve contenir. Ideler a composé de cette manière un tableau reproduit par J.-B. Biot en regard de la page 425 de son mémoire ; ce tableau présente par ordre les dates juliennes du premier jour du mois hécatombéon, pour chacune des années lunaires qui composent les huit premiers cycles métoniens. Cela dépasse de beaucoup l'étendue de temps pendant laquelle on pourrait présumer que ce cycle a été employé pour régler le calendrier d'Athènes.

63. Le tort de Méton n'est pas seulement d'avoir

Digitized by Google

altéré la durée de l'année solaire pour la commodité de son calcul. En égalant 235 lunaisons moyennes à 6940 jours, il attribuait implicitement à chacune d'elles 29 jours $\frac{22}{67}$ ou $29^j,531915$, ce qui est une évaluation trop forte. Car si on la compare à celle de Ptolémée, $29^j,5305941$, 235 de ces dernières n'embrassent que $6939^j,689613$; de sorte que chaque cycle métonien faisait la lune théorique trop lente de $0^j,310386$. Ainsi, après 5 cycles et $\frac{7}{19}$, la lune moyenne véritable devait, proportionnellement, précéder le 1er hécatombéon théorique de $1^j\frac{2}{3}$. C'est dans cet état d'erreur que Calippe trouva le calendrier de Méton, quand il lui substitua les 76 années de 365 jours $\frac{1}{4}$, ou 27759 jours, comprenant 940 lunaisons. Or, indépendamment du retour à une valeur moins fautive de l'année solaire, ce changement avait un autre avantage que Calippe peut n'avoir pas aperçu. En effet, renfermant le même nombre de lunaisons quadruplé, dans le même nombre d'années pareillement quadruplé, mais individuellement moins longues, la durée moyenne de la lunaison en résultait plus courte, se trouvant ainsi réduite à 29 jours $\frac{499}{940}$ ou $29^j,5308511$, ce qui le rapprochait beaucoup de la valeur exacte $29^j,5305941$, que nous trouvons dans Ptolémée. On ne doit donc pas s'étonner que les astronomes grecs aient accueilli avec faveur une modification aussi heureuse, et qu'ils aient ensuite rapporté généralement leurs observations aux années des périodes Calippiques.

Digitized by Google

PÉRIODES LUNI-SOLAIRES DE CALIPPE.

Ere de la période julienne, année 4384 ; de l'ère chrétienne — 330, le mardi 28 juin, jour 129e, au coucher du soleil qui suivit immédiatement la néoménie mathématique coïncidante avec le solstice d'été; ces deux phénomènes s'étant opérés ce même jour julien, vers 3h 1/2 du matin, au méridien d'Athènes, avec une simultanéité presque rigoureuse, d'après les tables abrégées de Largeteau.

Concordance initiale entre les dates juliennes et les dates attiques prises dans les périodes de Calippe.

Année de la période julienne 4384, 29 juin, jour 180e, à minuit, ou 0 heure = 1re période, année lunaire 1, jour 1er, à minuit.

***Nota.* Le jour attique commence au coucher du soleil.**

64. Les périodes calippiques complètes comprennent, par définition, 76 années juliennes de 365 jours 1/4 ; leur durée totale est subdivisée en un pareil nombre d'année lunaires d'inégalé longueur. Mais l'intercalation d'où cette inégalité résulte maintient toujours leur origine individuelle à moins d'un mois de distance du solstice d'été courant, de sorte qu'elle se trouve toujours dans la même année julienne que ce solstice. La différence occasionnelle d'un jour qui existe entre les années juliennes communes et bissextiles, n'empêche pas cette simultanéité d'avoir lieu pour les unes et pour les autres. De là on tire une règle fort simple pour transporter toutes les origines des années calippiques dans la série des juliennes.

Une année calippique étant désignée par son rang ordinal n dans la période $m^{ième}$ dont elle fait partie, prenez les $m - 1$ périodes précédentes pour autant de fois 76 ans juliens, et prenez aussi comme juliennes, dans la période courante, les $n - 1$ années lunaires qui sont antérieures à celles que l'on désigne. La

Digitized by Google

somme, ajoutée au rang ordinal de l'année julienne qui contient le solstice d'été initial, c'est-à-dire = 4384, vous donnera le rang de l'année ultérieure, également julienne, dans laquelle votre année calippique commence, avant ou après le solstice d'été, à une distance moindre qu'un mois. Le nombre qui désigne cette année là dans la période julienne intercalée, sera ainsi :

$$4384 + 76(m-1) + n - 1 ;$$

ou, par abréviation, $4383 + 76(m-1) + n.$

La date absolue de ce solstice courant peut être calculée en quelques minutes à l'aide des tables de Largeteau.

Les années calippiques ayant été notées par de savants astronomes, entre autres par Hipparque, ainsi qu'il résulte du témoignage de Ptolémée dans l'almageste, il est intéressant de pouvoir transformer facilement les dates, ainsi marquées, en dates juliennes. On y parvient à l'aide d'un tableau où J.-B. Biot a restitué le *1er cycle luni-solaire de Calippe, conformément aux prescriptions de Géminus*. Les convenances de l'impression nous ont obligé de les présenter sous un aspect un peu différent de celui qui lui a été donné par l'auteur à la page 447 de son mémoire original. Nous l'avons coupé en deux parties dont le rattachement se fait sans peine au moyen du rang ordinal de chaque année lunaire, à laquelle se rapporte la distribution des mois avec leur durée individuelle en jours.

La lettre *a* placée en exposant, indique que l'année à laquelle elle s'applique est embolime.

Les lettres *c* et *b*, placées de la même manière en exposant, indiquent que les années juliennes correspondantes, sont respectivement communes ou bissextiles.

Digitized by Google

1	2	3	4	1 bis.
RANG ORDINAL de chaque année lunaire.	NOMBRE de lunaisons qui la composaient	LEUR DURÉE prise en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chacune a commencé au coucher du soleil.	
1e	13	384	4384c jour 179e juin 28	1e
2	12	355	4385b » 198 juillet 16	2
3	12	354	4386c » 187 juillet 6	3
4e	13	384	4387c » 176 juin 25	4e
5	12	354	4388c » 195 juillet 14	5
6	12	355	4389b » 184 juillet 2	6
7e	13	384	4390c » 173 juin 22	7e
8	12	354	4391c » 192 juillet 11	8
9	12	354	4392c » 181 juin 30	9
10e	13	384	4393b » 170 juin 18	10e
11	12	355	4394c » 188 juillet 7	11
12e	13	384	4395c » 178 juin 27	12e
13	12	354	4396c » 197 juillet 16	13
14	12	354	4397b » 186 juillet 4	14
15e	13	384	4398c » 174 juin 23	15e
16	12	355	4399c » 193 juillet 12	16
17	12	354	4400c » 183 juillet 2	17
18e	13	384	4401b » 172 juin 20	18e
19	12	354	4402c » 190 juillet 9	19
20e	13	384	4403c » 179 juin 28	20e
21	12	355	4404c » 198 juillet 17	21
22	12	354	4405b » 188 juillet 6	22
23e	13	384	4406c » 176 juin 25	23e
24	12	354	4407c » 195 juillet 14	24
25	12	355	4408c » 184 juillet 3	25
26e	13	384	4409b » 174 juin 22	26e
27	12	354	4410c » 192 juillet 11	27
28	12	354	4411c » 181 juin 30	28e
29e	13	384	4412c » 170 juin 19	29
30	12	355	4413b » 189 juillet 7	30
31e	13	383	4414c » 178 juin 27	31e
32	12	355	4415c » 196 juillet 15	32
33	12	354	4416c » 186 juillet 5	33
34	13	384	4417b » 175 juin 23	34e
35	12	355	4418c » 193 juillet 12	35
Sommes à reporter....	433	12788		

Digitized by Google

1	2	3	4	1 bis.
RANG ORDINAL de chaque année lunaire.	NOMBRE de lunaisons qui la composaient.	LEUR DURÉE totale en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chacune a commencé au coucher du soleil.	
Report....	433	12788		
36	12	354	4419c jour 183 juillet 2	36
37e	13	384	4420c » 172 juin 21	37e
38	12	354	4421b » 191 juillet 9	38
39e	13	384	4422c » 179 juin 28	39e
40	12	354	4423c » 198 juillet 17	40
41	12	355	4424c » 187 juillet 6	41
42e	13	384	4425b » 177 juin 26	42e
43	12	354	4426c » 195 juillet 14	43
44	12	354	4427c » 184 juillet 3	44
45e	13	384	4428c » 173 juin 22	45e
46	12	355	4429b » 192 juillet 10	46
47	12	354	4430c » 181 juin 30	47
48e	13	384	4431c » 170 juin 19	48e
49	12	354	4432c » 189 juillet 8	49
50e	13	384	4433b » 178 juin 26	50e
51	12	355	4434c » 196 juillet 15	51
52	12	354	4435c » 186 juillet 5	52
53e	13	384	4436c » 175 juin 24	53e
54	12	354	4437b » 194 juillet 12	54
55	12	355	4438c » 182 juillet 1	55
56e	13	384	4439c » 172 juin 21	56e
57	12	354	4440c » 191 juillet 10	57
58e	13	384	4441b » 180 juin 28	58e
59	12	354	4442c » 198 juillet 17	59
60	12	355	4443c » 187 juillet 6	60
61e	13	384	4444c » 177 juin 26	61e
62	12	354	4445b » 196 juillet 14	62
63	12	354	4446c » 184 juillet 3	63
64e	13	384	4447c » 173 juin 22	64e
65	12	355	4448c » 192 juillet 11	65
66	12	354	4449b » 182 juin 30	66
67e	13	384	4450c » 170 juin 19	67e
68	12	354	4451c » 189 juillet 8	68
69e	13	384	4452c » 178 juin 27	69e
Sommes à reporter....	854	25220		

Digitized by Google

1	2	3	4	1 bis.
RANG ORDINAL de chaque année lunaire	NOMBRE de lunaisons qui la composaient	LEUR DURÉE totale en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chacune a commencé au coucher du soleil.	
Report....	854	25220		
70	12	355	4453[b] jour 197 juillet 15	70
71	12	354	4454[c] » 186 juillet 5	71
72[e]	13	384	4455[c] » 175 juin 24	72[e]
73	12	354	4456[c] » 194 juillet 7	73
74	12	355	4457[b] » 183 juillet 1	74
75[e]	13	383	4458[c] » 172 juin 21	75[e]
76	12	354	4459[c] » 190 juillet 9	76
Sommes pour la période	940	27759		
77[e]	13	384	4460[c] » 179 juin 28	77[e]

Digitized by Google

1 bis	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Années lunaires	Distribution des mois de chaque année avec leur durée en jours.												
	I	II	III	IV	V	VI	VIe	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1e	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
2	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
3	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
4e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
5	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
6	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
7e	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
8	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
9	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
10e	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
11	30	29	30	29	30	30	—	29	30	29	30	29	30
12e	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
13	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
14	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
15e	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
16	30	29	30	29	30	29	30	30	30	29	30	29	30
17	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
18e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
19	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
20e	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29
21	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
22	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
23e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
24	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
25	30	29	30	29	30	29	—	30	30	29	30	29	30
26e	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30
27	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
28	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
29e	30	29	30	29	29	29	30	30	29	30	29	30	29
30	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
31e	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
32	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
33	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
34e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29
35	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	30
36	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
37e	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30
38	29	30	29	30	29	30	—	30	29	30	29	30	29
39e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29

Digitized by Google

1 bis 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17

Années lunaires	Distribution des mois de chaque année avec leur durée en jours.												
	I	II	III	IV	V	VI	VI°	VII	VIII	IX	X	XI	XII
40	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
41	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
42°	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
43	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
44	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
45°	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
46	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
47	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
48°	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
49	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
50°	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
51	30	29	30	29	30	30	—	29	30	29	30	29	30
52	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
53°	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
54	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
55	30	29	30	29	30	30	—	29	30	29	30	29	30
56°	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
57	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
58°	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
59	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
60	30	29	30	29	30	29	—	30	30	29	30	29	30
61°	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30
62	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
63	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
64°	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29
65	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
66	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
67°	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
68	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
69°	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29
70	30	29	30	29	30	29	—	29	30	29	30	30	30
71	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
72°	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
73	29	30	29	30	29	30	—	30	29	30	29	30	29
74	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
75°	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
76	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	29
77°	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29

FIN

Digitized by Google

HISTOIRE

UN

MANUSCRIT DU XIIIe SIÈCLE

RELATIF A

la Construction des premiers Ponts sur le Rhône

A AVIGNON & A LYON

PAR M. F. LEFORT, *membre titulaire.*

INTRODUCTION

Il a été publié, en 1873, dans la 110e livraison des *Analecta juris pontificii,* pages 1135-1142, une transcription attribuée à Baluze, et faite par cet érudit d'après un document original qui se serait trouvé dans la collection de Guichenon. L'éditeur *anonyme* a encadré cette transcription d'observations, dont le principal objet est d'accuser les *Bollandistes* d'avoir ignoré la véritable légende de saint Bénézet, et d'avoir produit, au tome II des *Acta Sanctorum* (aprilis 14), des actes *amplifiés et interpolés*.

L'existence de l'article des *Analecta* m'a été révélée, en 1878, par la lecture de l'introduction dont M. l'abbé Albanès a fait précéder la *Vie de Saint Bénézet* (1).

(1) Etienne Camoin, libraire. In-8°. Marseille, 1876.

Digitized by Google

Cet ecclésiastique faisait, en quelques lignes, une critique si sévère de l'article, que j'ai jugé inutile d'étendre de ce côté des investigations qui m'avaient déjà coûté beaucoup de temps et de travail. Cependant un de mes vieux amis et camarades, membre de l'Académie des sciences, qui s'occupe depuis bien longtemps de préparer une monographie complète de saint Bénézet, n'a pas été arrêté par les mêmes considérations que moi ; il a eu plus de courage, et, par des recherches patiemment continuées, il est parvenu à découvrir que le manuscrit original, ayant appartenu à Guichenon, se trouvait aujourd'hui déposé à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier. Il en a fait faire un calque autographique avec report sur pierre, et m'a donné un des nombreux exemplaires qu'il a fait tirer. C'est seulement alors que j'ai songé à faire une étude du document, après m'être procuré les feuillets qui pouvaient m'être utiles dans la 110e livraison des *Analecta*.

Avant toute discussion, il fallait obtenir une lecture aussi exacte que possible du *fac simile* de l'original.

A cet effet, pour suppléer à l'insuffisance de mes connaissances paléographiques, j'ai sollicité successivement le concours de mon confrère, M. Louis Demaison, archiviste municipal de Reims, et de M. Deloye, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, à Avignon. Grâce à l'obligeance de ces savants, j'ai pu donner pour base à ma version en langue française une transcription de l'original latin, où l'orthographe archaïque a été soigneusement conservée, et qui d'ailleurs paraît préférable, quant au fond, à la transcription que les *Analecta* attribuent à Baluze. Je dois ajouter que le calque autographique n'est pas parfait, et qu'il a fallu en quelques endroits

Digitized by Google

opérer des rectifications dont la justesse est seulement probable.

Le document original se compose d'un seul feuillet de 0m40 de hauteur sur 0m40 de largeur ; il est écrit en caractères gothiques qui semblent appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Pour permettre un rapprochement facile des légendes de saint Bénézet, telles qu'elles résultent, d'une part du manuscrit lyonnais (MS-L), de l'autre du manuscrit avignonnais (MS-A), je place en notes quelques extraits de ce dernier manuscrit que j'ai publié en 1878 et en 1883.

I

TRANSCRIPTION EN CARACTÈRES VULGAIRES DU MANUSCRIT LYONNAIS. — MS-L.

Sanctissimis in Christo patribus archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, decanis, presbyteris, ceterisque sancte matris ecclesie rectoribus, et omnibus Dei fidelibus ad quos littere iste pervenerint, fratres pontem super Rodanum Dei revelatione inceptum peragentes, salutem in vero salutari. Suscitavit Deus novum quoddam temporibus nostris et admirabile, qui per humiles personas et pueros magna facit quando vult, et per infima mundi difficilia queque consumat. Ut enim accepimus, et ex testimonio plus quam mille bonorum hominum dicentium sé vidisse et scire de quibus sumus locuturi, credimus quod puer quidam, Benedictus nomine, divina ammonitione, honus importabile et humanis viribus impar aggressus est, quod ex magna parte completum est.

Digitized by Google

A seculis enim est inauditum ut aliquis supra Rodanum pontem inciperet. Ne igitur nobis videatur contrarium illud quod scriptum est in divinis voluminibus : « *Reus ascribitur qui non vult gratis impertiri quod gratis studuit accipere* », hac igitur carta presenti notificare vobis dignum duximus que novimus et nos. Ad nostrum ergo propositum redeamus.

Erat apud Amillat puer nondum duodennis, nomine Benedictus, qui matris sue oves non longe ab urbe solus custodiens, audivit vocem dicentem sibi : « Ave. » Perturbatus verò puer, audita voce neminemque videns, cum lacrimis aiebat : « Quis es, domine, qui loqueris mihi ? » Et vox ad eum : « Noli timere, sed crede et fac. Potens enim sum quid tibi dìxero per te adimplere. Vade et fac pontem super Rodanum, et pro certo habeas quodcumque opus incipies ipse Deus perficiet. » (1). Qui cum audisset et crederet, soli Deo oves matris sue commendans, nesciens quo pergeret, abibat. Et ecce illi abeunti venit quidam in obviam ei, formam habens peregrini. Qui dixit puero : « Ave. Scio quo vadis, et ducam te ad locum. » Puer vero secutus est eum preambulum. Tandem pervenit ad locum, ita ut nec cibi aliquid nec potus accepit in via, nec pernoctavit, sed die uno unaque hora, a tercia vero usque ad sextam, ductus est, iter trium dierum, de Almillat usque ad Avinionem. Tunc dixit puero ductor ejus : « Videsne locum istum ? » Cui puer : « Video. » Tunc ille ad puerum

(1) MS-A. Quidam puer, Benedictus nomine, oves matris sue regebat in pascuis. Cui aperte Jesus dixit tribus vicibus : « Benedicte, fili mi, audi vocem J.-C. » — « Quis es tu, domine, qui michi loqueris ? vocem tuam audio, sed te videre nequeo. » — « Audi... et noli tu expavescere..... » « Domine, quid vis ut faciam ? » — « Ego volo ut dimittas oves matris tue..... quia es facturus michi pontem super rodanum fluvium..... »

Digitized by Google

ostendens manierem pontis faciendi, ait : « Hic fiet pons. » (1). Et osculatus est eum, dansque ei benedictionem evanuit ab oculis ejus. Puer vero amisso ductore perterritus, post longam esitationem civitatem tamen intravit, et invento mimo in foro canenté coram populi multitudine, mensam carnificis ascendit, et exclamavit dicens : « Tacete. » Et cunctis per ammirationem tacentibus dixit : « Missus sum ad pontem faciendum super Rodanum. » Cui omnis multitudo : « Ubi dimisisti Antichristum ? Ejus enim nuncius es. » Sed et alii quibus impossibile videbatur, mentionem de Augusto et Julio et Octaviano et Karolo magno imperatoribus facientes, post multa improperia totunderunt eum et extra civitatem ejecerunt. Post spacium vero trium septimanarum, ammonitu angeli Domini nostri Jhesu Christi rediit in predictam civitatem, et invenit quemdam burgensem, villicum scilicet civitatis, ante suam januam cum vicinis ascultantibus eum loquentem et dicentem : « Ecce puer. Video. » Et puer exclamans ait : « Quid admiramini ? Nuncius Christi ego sum. Pro Christi amore date mihi aliquid ad opus pontis. » Cui villicus : « Facies, inquit, pontem lapideum ? » Cui puer : « Faciam. » Ad quem villicus : « Dabo tibi utique lapidem illum ante fores meas in platea sub ulmo jacentem. » (2). Sic respondit burgensis deri-

(1) *Ibid.* Benedictus fuit obediens voci J.-C..... Et obvius ei fuit angelus in specie peregrini..... qui taliter eum allocutus est : « Vade post me securus, et ego perducam te usque ad illum locum in quo pontem J.-C. facturus es ; et ostendam tibi qualiter facias. »....

(2) MS-A..... cui angelus dixit : « Noli timere quia spiritus sanctus est in te..... Vade ad civitatem Avinioni..... » Hiis dietis avanuit ab oculis ejus angelus.....

Benedictus..... ingrediens civitatem Avinionis invenit episcopum sermocinantem populum suum. Quibus voce magna ait : « .....J.-C. misit me

Digitized by Google

sorie ad puerum. Erat enim lapis ille mire magnitudinis, scilicet tredecim pedum longitudinis et septem latitudinis (1). Et puer in Deum confidens, venit ad lapidem, super quem signum crucis imponens, flexis genibus, oravit Dominum dicens : « Domine adjuva me. » Oratione facta et appositis manibus evulsus est lapis a loco proprio, ipsoque inpellente ductus est ad ripam. Et videntes crediderunt. Et his aliis pluribus miraculis inceptus est pons et ex magna parte completus. Fundavit etenim predictus puer ad pedem predicti pontis hospitale quoddam, scilicet recreationem peregrinorum ibi transeuntium, quibus fessis sui causa itineris, vel aliqua infirmitate pregravatis in predicto hospitali hospitalitas et quod eis necesse fuerit impenditur. Predictus vero puer, post primam institutionem predicti operis cum papa loqui desiderans, Romam petiit, et ejus consiliis acquiescens, litteras vere sigillatas ad utilitatem benefactorum divini operis ab ipso pontifice summo recepit.

Suo autem in reditu audiens et intelligens quod multi quam plures ad Lugdunum Rodanum transeuntes, ferritate ipsius aque predicte periclitarentur,

ad vos hac de causa ut faciam pontem super rodanum. « Episcopus..... causa derrisionis, misit eum ad prepositum ville..... cui prepositus dixit : « Tu, cum tam vilis persona sis....., dicis te facere pontem ubi Deus, nec Petrus, nec Paulus, nec etiam sane charelus, nec alterius potuit facere..... Tamen..... dabo tibi unum lapidem quam habeo in palatio meo ; et si tu potes vere movere et portare, credo quod tu pontem possis facere. »

(1) MS-A. Benedictus, confidens in domino..... accepit suum lapidem quem XXX homines non possent movere a loco suo, ita facile deferens ac si lapillus manualis esset, et posuit in loco ubi pons habeat pedem suum. Que videntes ammirati sunt, dicentes quod magnus est dominus et potens in operibus suis. Et tunc prepositus primus vocavit sanctum Benedictum.....

Et fecit Deus multa miracula ea die, quod per eum illuminavit cecos, et surdos fecit audire, et claudos fecit ire. ....

Digitized by Google

venit civitatem. Considerans istum locum, in arto situm, periculosum, de assensu ipsius Lugdunensis ecclesie archiepiscopi et tocius provincie, pontem simili modo cum quodam hospitali quod erat et est et erit necessarium peregrinantibus Jherosolimam, Dei scilicet fidelibus, incepit, et antequam moreretur, ex magna parte complevit.

Hec autem sunt beneficia que ab orthodoxis sancte matris ecclesie rectoribus prefato ponti elemosinas suas mittentibus largiuntur:

Dominus papa (1) elemosinam istam omnibus largientibus in remissionem omnium peccatorum injungit, et omnium peregrinationum et orationum sancte romane ecclesie participationem eis concedit, et unum annum et XL dies de injunctis penis misericorditer relaxat.

Gregorius papa (2), predecessor istius, XL dies.

Dominus Lugdunensis archiepiscopus, XL dies, peccata oblita, vota fracta, si ad ea redierint, offensas patrum et matrum sine manuum injectione, et omnibus sacerdotibus et clericis qui istud negocium fideliter procuraverint, et elemosinas suas transmiserint, quicquid in divinis horis per negligentiam omiserint, totum misericorditer relaxat.

Dominus vero Remensis archiepiscopus, Bituricensis, Turonensis, Burdegalensis, Rothomagensis, Senonensis, Viennensis, Tarentasiensis, Arelatensis, cum multis subditis sibi episcopis, de injuncta pena benefactoribus predicti operis sive confratribus, duo milia et septingentos et sexaginta et novem dies misericorditer relaxant.

Abbas vero Clugniacensis et Cisterciensis et Pre-

(1) Innocent IV.
(2) Gregoire IX.

Digitized by Google

monstratensis et Case Dei et Sancti Michaelis de Clusa et Cartusienses fratres et magister sancte domus hospitalis Jherosolimitane et predicti operis pontis sacerdotes et fratres, in omnibus elemosinis, jejuniis, vigiliis, missis et orationibus que in monasteriis et in omnibus suffraganeis ecclesiis et domibus eorum fiunt, vel in perpetuum fieri debent, tam in capite quam in membris, concedunt esse participes et consortes.

Datum in concilio generali celebrato apud Lugdunum, pontificatus domini Innocencii pape quarti anno secundo.

(Sigillam) *Innocentius P. P. IIII.*

TRADUCTION EN LANGUE FRANÇAISE DU TEXTE QUI PRÉCÈDE

Aux très saints pères en Jésus-Christ, les archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, prêtres, aux autres chefs institués par la sainte mère Eglise, et à tous les fidèles à qui parviendront ces lettres, les frères (1) poursuivant la construction du pont sur le Rhône entrepris sur la révélation de Dieu, adressent leurs salutations au nom du véritable auteur du salut.

(1) Aux pages 141-142 de son ouvrage, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, in-f°., Guillaume Paradin, qui a eu évidemment sous les yeux le texte latin du manuscrit lyonnais, qu'il se garde de reproduire, même par extraits, traduit ainsi :

« Fut donnée une bulle par le Pape Innocent IV, au concile général célébré à Lyon, le deuxième an de son pontificat..... par laquelle le dit Innocent IV signifie à tous archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, etc..... qu'un enfant nommé Benoît, etc..... »

Paradin n'a pas racheté le contre-sens du début par la fidélité du reste de la version.

Digitized by Google

Dieu qui fait à sa volonté de grandes choses par les mains d'humbles personnes, d'enfants même, et emploie des êtres de la plus basse condition pour l'exécution des œuvres les plus difficiles, Dieu a donné de nos jours une nouvelle et admirable preuve de sa puissance. En effet, comme nous l'avons appris par le témoignage de plus de mille hommes de bien, qui disent avoir vu et savoir les faits dont nous allons parler, nous croyons qu'un certain enfant, du nom de Benoît, sur un divin avertissement, a entrepris un travail qui dépasse les forces humaines, et qui est en grande partie accompli. Il est inouï que, même dans l'antiquité, quelqu'un ait commencé à construire un pont sur le Rhône. Ne voulant pas qu'on puisse nous imputer d'avoir contrevenu au précepte renfermé dans les Saintes Ecritures : « *Est coupable celui qui ne veut libéralement répandre les dons qu'il a libéralement reçus* », il nous a paru convenable de vous notifier par le présent écrit ce que nous avons appris nous-mêmes. Revenons maintenant à notre objet.

Il se trouvait auprès d'Almillat un enfant n'ayant pas encore douze ans, du nom de Benoît, qui gardait les brebis de sa mère, non loin de la ville et seul; il entendit une voix qui lui disait : « Salut. » L'enfant ayant entendu cette voix et ne voyant personne, fut troublé; il pleura et dit : « Qui êtes-vous, Seigneur, qui me parlez ? » La voix lui répondit : « Ne crains rien, mais aie confiance et exécute. Car j'ai la puissance de te faire accomplir les ordres que je te donnerai. Vas et construis un pont sur le Rhône; et tiens pour certain que Dieu lui-même achèvera l'ouvrage que tu auras commencé, quel qu'il soit. » L'enfant, ayant entendu ces paroles, y ajouta foi. Recommandant à Dieu seul les brebis de sa mère, il s'en alla, ne

Digitized by Google

sachant où il porterait ses pas. Mais, comme il marchait, quelqu'un ayant l'apparence d'un pélerin vint au-devant de lui, et lui dit : « Salut. Je sais où tu vas, et je te conduirai. » L'enfant suivit en effet cette personne qui marchait devant lui. Enfin il parvint au lieu cherché, sans avoir pris ni aliment, ni boisson, ni sans s'être reposé pendant la nuit. Son voyage, sous la conduite de son guide, avait duré un jour et une heure (1), c'est à savoir de tierce à sexte ; ainsi avait été effectué le trajet d'Almillat à Avignon, qui exige habituellement trois journées de marche. Le guide dit alors à l'enfant : « Vois-tu ce lieu ? » « Je le vois, » répondit-il. Alors le guide, après lui avoir montré la manière de faire un pont (2), lui dit : « C'est ici que le pont sera fait. » Puis il le baisa, et après l'avoir béni, il disparut à ses yeux. L'enfant, effrayé de la perte de son guide, ne se décida qu'après une longue hésitation à entrer dans la ville. Ayant trouvé sur la place publique un jongleur qui chantait devant une foule de peuple rassemblé, il monta sur l'étal d'un boucher et s'écria : « Faites silence. » L'étonnement ayant fait taire toute l'assistance, il dit : « Je suis envoyé pour faire un pont sur le Rhône. » A cette annonce, on lui demanda de toutes parts : « Où as-tu laissé l'antéchrist ? Tu es en effet son envoyé. » Mais d'autres, à qui l'œuvre annoncée paraissait impossible, dirent qu'elle n'avait pu être exécutée ni par Auguste, ni par Jules (3), ni par Octavien, ni par

(1) Il s'agit d'une heure *canoniale*, comme l'indique l'incidente explicative *a tercia vero usque ad sextam*; en sorte que, suivant le langage de nos jours, le voyage avait duré depuis neuf heures du matin du jour du départ, jusqu'à midi du lendemain.

(2) *Ostendens manierem pontis faciendi.*

(3) Paradin a traduit *Julio* par *Julie* ; il aura cru sans doute donner

Digitized by Google

Charlemagne, ces puissants empereurs. Ils accablèrent Benoît de reproches, le maltraitèrent et le jetèrent hors de la ville. Après un laps de trois semaines, Benoît ayant été averti par un ange de Notre-Seigneur Jésus-Christ, revint dans la dite ville ; il y trouva un certain bourgeois, Viguier (1) de cette ville, qui causait devant sa porte avec des voisins, et leur disait : « Voici l'enfant. Je le vois. » L'enfant s'écria : « Pourquoi vous étonnez-vous ? Je suis l'envoyé du Christ. Pour l'amour du Christ, donnez-moi quelque chose en faveur de l'œuvre du pont. » « Est-ce que tu feras un pont en pierre ? » lui dit le Viguier. « Oui, je le ferai. » « S'il en est ainsi, je te donnerai une pierre qui est sur la place devant ma porte, et qui est couchée au pied d'un orme. » C'était par moquerie que le bourgeois adressait ces paroles à l'enfant ; car la pierre était d'une grandeur extraordinaire : elle avait treize pieds de longueur sur sept de largeur. Cependant l'enfant mettant en Dieu sa confiance, s'approcha de la pierre, lui imposa le signe de la croix, et ayant fléchi les genoux : « Seigneur, dit-il, venez à mon aide. » Ayant terminé cette prière et apposé les mains

ainsi un caractère plus marqué d'érudition historique à cette énumération, où Auguste est placé avant Jules-César, et où Octavien, considéré comme un empereur différent d'Auguste, aurait été chef de l'empire après lui.

(1). La locution, viguier de cette ville, *villicum scilicet civitatis*, dénote l'origine lyonnaise du manuscrit. Lyon étant une ville d'échevinage, on y disait *villicus et scabini*, le viguier et les échevins, pour désigner les chefs de l'administration locale. Les fonctions analogues pour Avignon, qui était un municipe, étaient remplies par le prévôt et les consuls, *prepositus et consules* ; aussi le manuscrit avignonnais, dans le récit un peu différent qu'il présente du miracle de la pierre fait intervenir le prévôt, *prepositum ville*.

Si l'on fait le rapprochement des textes, on remarquera que le latin du manuscrit avignonnais est moins barbare que celui du manuscrit lyonnais, et qu'il ne contient pas d'anachronismes historiques.

Digitized by Google

sur la pierre, cette pierre fut arrachée du lieu où elle gisait, et sous l'impulsion de l'enfant elle fut conduite à la rive du fleuve. Les témoins de ce prodige crurent à la mission divine du thaumathurge. Plusieurs autres miracles se firent voir au commencement de la construction du pont, et alors que cet ouvrage était presque achevé.

L'enfant dont nous venons de parler fonda aussi au pied du pont un certain hôpital, destiné au soulagement des pélerins fatigués par la longueur du voyage, ou alourdis par quelque infirmité. Ces passagers devaient recevoir une hospitalité complète et tous les secours qui leur seraient nécessaires. Après avoir commencé l'établissement de ces ouvrages, l'enfant, désirant consulter le Pape, se rendit à Rome; il écouta les conseils du Souverain Pontife, et reçut de lui des lettres, au sceau pontifical, délivrées dans l'intérêt des bienfaisants coopérateurs à l'œuvre divine.

Mais, pendant son retour, ayant appris et reconnu qu'un grand nombre de personnes sont mises en péril par la violence des eaux, quand elles traversent le Rhône à Lyon; il s'approcha de cette ville, et examina le lieu du passage que sa situation dans un étranglement du fleuve rendait périlleux. Alors, avec l'assentiment de l'archevêque de Lyon et de toute la province lyonnaise, il commença un pont de la même manière qu'il avait déjà fait; il y rattacha un hôpital qui était, qui est, et qui sera nécessaire aux fidèles qui entreprennent le pélerinage de Jérusalem; et, avant de mourir, il acheva en grande partie cet ouvrage (1).

(1) On voit que la première partie de la narration des frères pontifes est assez développée, et s'applique exclusivement au pont d'Avignon; elle confirme

Digitized by Google

Voici les grâces que les chefs orthodoxes de la sainte mère Eglise accordent libéralement aux personnes qui contribuent par leurs aumônes à l'œuvre du pont dont il s'agit (1).

Notre Seigneur le Pape applique cette aumône à la rémission de tous les péchés de ceux qui la font ; il leur concède la participation à tous les pèlerinages et à toutes les prières de la sainte Eglise romaine, et en outre un an et quarante jours de remise sur les peines qui leur ont été imposées.

Son prédécesseur, le pape Grégoire, a accordé une indulgence de quarante jours.

Le Seigneur Archevêque de Lyon accorde une indulgence de quarante jours, la rémission des péchés oubliés, des infractions de vœux si on les accomplit ensuite, des offenses contre les pères et mères pourvu qu'on n'ait pas porté les mains sur eux ; enfin il remet à tous les prêtres et clercs, qui ont fidèlement procuré l'exécution de l'œuvre et transmis les aumônes qu'ils ont recueillies, toutes les fautes qu'ils ont commises par négligence dans la récitation des saintes heures.

Les Seigneurs Archevêques de Reims, de Bourges, de Tours, de Bordeaux, de Rouen, de Sens, de Vienne, de la Tarentaise, d'Arles, avec beaucoup de

le fond de la légende de saint Bénézet, telle qu'elle résulte du manuscrit avignonnais : c'est l'expression de la tradition populaire, sous une forme sur quelques points différente de celle qu'elle avait prise à Avignon.

La seconde partie, relative à la construction du pont de Lyon est très brève ; elle ne contient aucun détail topique, et repose sur un voyage que Benoît aurait fait à Rome, voyage dont il n'est fait mention nulle part ailleurs.

(1) Les indulgences s'appliquent certainement à la construction du pont de Lyon, en sorte que le pape dont il est parlé est Innocent IV, qui a eu pour prédécesseur Grégoire IX, en ne comptant pas, dans la série des papes, Célestin IV, qui mourut peu de jours après son élection et ne fut pas consacré.

Digitized by Google

leurs suffragants, accordent une indulgence totale de deux mille sept cent soixante-neuf jours aux bienfaiteurs et aux confrères dudit ouvrage (1).

Les Abbés de Cluny, de Citeaux, de Prémontré, de la Chaise-Dieu, de Saint-Michel de Cluze, les Frères Chartreux, le Maître de la Sainte-Maison hospitalière de Jérusalem, les prêtres et les frères du pont dont il a été parlé ci-dessus, accordent la participation au bénéfice des aumônes, jeûnes, veilles, messes et prières qui se font, ou doivent se faire à jamais, dans leurs monastères, églises et maisons qui en dépendent, tant par leurs chefs que par leurs membres.

Donné pendant le concile général tenu à Lyon, dans la seconde année du pontificat du seigneur Pape Innocent IV (2).

(Sceau.) INNOCENT IV.

---

(1) On remarquera que, dans cette énumération, il n'est pas fait mention de l'archevêque d'Avignon ; c'est qu'Avignon ne fut érigée en métropole qu'en 1475, par Sixte IV, en faveur de son neveu Julien de la Rovère, qui, plus tard, fut élu pape et prit le nom de Jules II. Aussi le manuscrit avignonnais, au sujet de l'arrivée de Bénézet à Avignon, ne parle que de l'évêque *episcopum sermocinantem populum suum*.

(2) Le concile général a été tenu à Lyon du 28 juin au 17 juillet 1245, par conséquent pendant la troisième, et non pendant la seconde année du pontificat d'Innocent IV; ce pape ayant été consacré le 28 ou le 29 juin 1243. — La date du 29 juin, jour de la fête des saints Pierre et Paul, nous paraît plus probable que celle du 28 qui, en 1243, était un dimanche.

Digitized by Google

II

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LE MANUSCRIT LYONNAIS ET SUR L'ARTICLE QUI EN ACCOMPAGNE LA TRANSCRIPTION DANS LES *Analecta juris Pontificii*.

§ I.

La notification des frères pontifes revêt la forme d'une *Encyclique*, forme assez singulière sous la plume de religieux qui n'occupaient pas un rang élevé dans la hiérarchie cléricale, ni même monacale. Elle est datée du concile général célébré à Lyon pendant la seconde année du pontificat d'Innocent IV : c'est un anachronisme, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut dans une note.

Le nom d'aucun des frères pontifes n'est indiqué ni dans le cours, ni à la fin du document. On voit seulement apparaître, sous forme de bulle, un sceau en plomb sur le flan externe duquel on lit : *Innocentius* P.P. IIII. En supposant, ce qui est loin d'être sûr, que le mode d'attache de cette bulle ait été rendu avec fidélité sur le calque autographique, on devrait en considérer l'apposition comme tout à fait suspecte. En effet, si elle avait été attachée par le chancelier ou par un notaire pontifical, le parchemin serait replié, comme on avait coutume de le faire, et, par conséquent, percé de quatre trous; ce qu'on ne voit pas ici. De plus, les lacs de soie, loin d'être séparés, devraient être liés ensemble avant de s'engager dans le flan de plomb, et laisser voir leurs extrémités de l'autre côté, après l'avoir traversé. Ces irrégularités, jointes à l'absence de toute formule annonçant l'appo-

Digitized by Google

sition de la bulle, tendent à faire croire qu'elle a été ajoutée frauduleusement, et longtemps peut-être après la date que l'on a voulu donner au parchemin. Il paraît évident, d'ailleurs, qu'un acte aussi étranger au pape Innocent IV ne devait pas être muni de sa bulle ; il aurait dû porter le sceau des frères pontifes dont il émane.

Le manuscrit lyonnais est d'ailleurs d'une réserve excessive en ce qui concerne les dates : en le lisant on ne peut savoir à quelles époques Bénézet est arrivé à Avignon, est parti pour Rome, a commencé le pont de Lyon, et l'a presque achevé avant de mourir. Pour avoir quelque lumière sur ces différents points, qui ne sont pas sans quelque importance, il faut recourir au manuscrit avignonnais, et aux arrêts des consuls d'Avignon, qui sont confirmés par un document précieux, la chronique du F. Robert, moine du couvent de Saint-Marien d'Auxerre, mort en 1212. Nous apprenons-là, d'une manière historiquement certaine, que Bénézet était arrivé à Avignon en 1177 et qu'il est mort en 1184. D'un autre côté, suivant le manuscrit lyonnais, le voyage de Bénézet à Rome aurait eu lieu après les premiers travaux du pont d'Avignon et de l'hôpital qui y est rattaché, œuvre qu'il aurait presque terminée avant de mourir. Dans ces conditions, on ne peut guère placer ce voyage de Rome que dans les années 1180 et 1181, c'est-à-dire sous les pontificats d'Alexandre III ou de Lucius III.

On comprend difficilement pourquoi un pont, qu'il s'agisse dans le manuscrit lyonnais du pont d'Avignon, ou même du pont de Lyon, qui d'après ce manuscrit aurait été à peu près achevé du vivant de Bénézet, a dû être continué, soixante ans après sa mort, par les frères pontifes, *pontem super Rodanum divina revelatione inceptum perargentes* (*1245*). Il n'est

Digitized by Google

pas moins étonnant que le moine d'Auxerre, mort seulement en 1211, et si précis dans sa chronique au sujet de Bénézet et du pont d'Avignon, n'ait pas dit un mot sur une construction du même genre, qui aurait été entreprise à Lyon à peu près à la même époque. Ajoutons, pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, que Papire Masson, dans sa description de la France par les fleuves (1), entre dans de grands détails sur le Rhône ; qu'il cite parmi les anciens ponts, le pont d'Avignon et le pont Saint-Esprit, et ne parle, pour Lyon, que d'un pont dédié à Saint Nicolas, qui, d'après une inscription en vers latins, aurait été construit sous les auspices du pape Innocent IV (2).

§ II.

L'examen intrinsèque que nous venons de faire de la pièce lyonnaise, permet d'apprécier la valeur des reproches adressés aux Bollandistes par l'auteur anonyme de l'article publié dans la 110e livraison des *Analecta juris pontificii*.

« La bulle concernant Bénézet et les frères pontifes » a été tirée du cabinet de Guichenon. Elle renferme » la légende authentique de Saint Bénézet, que les » Bollandistes n'ont pas connue, et à laquelle ils » ont substitué des actes interpolés..... » La bulle a été mentionnée par Guillaume Paradin, » dans son *Histoire de Lyon*. Les Bollandistes n'ont » pas cru devoir s'en rapporter à Paradin, qui, d'ail- » leurs, n'a pas donné le texte latin. Voici ce qu'ils

(1) Papiri Massoni.... Descriptio fluminum Galliæ. — Parisiis. 1618. — petit in-8°.

(2) Voyez la page 400 de l'ouvrage précité. Le pont dont parle Papire Masson était situé sur la Saône.

Digitized by Google

» disent à ce sujet : « *Est suspecta fides Paradini,*
» *alias non optima, circa totam bullam, cujus dili-*
» *genter quæsitæ nusquam potuit inveniri auto-*
» *graphum vel saltem exemplum latinum* (1). »

Le jugement porté sur Paradin par le P. D. Papebrock est exact de tous points, et sans s'imposer la lecture complète de son indigeste *Histoire de Lyon*, on en trouve la confirmation partielle dans le début de la traduction qu'il donne du manuscrit lyonnais :

« Fut donnée une bulle par le pape Innocent IV.....
» par laquelle ledit Innocent IV signifie à tous arche-
» vêques, évêques, etc. »

G. Paradin, doyen de Beaujeu, ne pouvait ignorer assez le latin pour traduire *consciencieusement littere iste* par une bulle, et *fratres pontem super Rodanum... peragentes* par Innocent IV. La bonne foi de Paradin est donc suspecte, *suspecta fides*. Il n'est pas étonnant que le P. Papebrock ne soit pas parvenu à découvrir l'original, ni même une transcription latine du manuscrit lyonnais, car ce ne sont certainement pas les indications de Paradin qui ont pu conduire l'anonyme des *Analecta* à feuilleter le tome VIII des papiers de Baluze, et à y trouver une transcription de la pièce à laquelle il attache tant de prix.

Un érudit assez fort pour se croire en droit d'accuser les Bollandistes, sans preuve ni discussion aucune, d'avoir publié au sujet de Bénézet des *actes*

(1) *Analecta*..... 110e livraison, page 1136. — *Acta Sanctorum Aprilis*, Tome II. L'auteur de la dissertation des *Acta Sanctorum*, que l'anonyme désigne sous le titre général *les Bollandistes*, a signé son travail de ses initiales D. P., qui, pour tous les érudits, signifient le P. Daniel Papebrock. C'est un savant fort apprécié pour la justesse de son esprit critique, et universellement estimé, malgré quelques observations fondées auxquelles ses travaux ont donné lieu.

Digitized by Google

amplifiés et interpolés, doit avoir une connaissance approfondie des textes anciens. Il est, par suite, impossible qu'il ne se soit pas aperçu immédiatement que l'orthographe latine de Baluze appartenait au siècle de Louis XIV, et ne pouvait être celle d'un manuscrit qui est daté du XIIIe siècle. On se demande alors pourquoi il n'a pas recherché ce qu'était devenu l'original, qui était *entre les mains de Laurent Pianello, seigneur de la Valette* (1), à l'époque où Baluze en a fait la transcription? Si ses recherches avaient été bien dirigées, il aurait précédé M. de Saint-Venant dans la découverte que ce savant a faite, moins de dix ans après la publication de l'article des *Analecta*. Ne peut-on craindre aussi qu'il n'ait pas poussé la curiosité jusqu'à lire et à étudier l'article du P. D. Papebrock? car il y aurait vu les autorités sur lesquelles s'appuie le premier éditeur de la légende avignonnaise dans les *Acta Sanctorum*, sous ces deux titres : *Acta ex manuscriptis authenticis archivii avinionensis. — Depositiones testium ex iisdem authenticis manuscriptis archivii.*

Pour accréditer la légende qu'il publie et qu'il déclare seule authentique, l'anonyme n'hésite pas à adopter les contre-sens de Paradin : pour lui, la lettre encyclique des frères pontifes est une bulle d'Innocent IV. Cette affirmation doit reposer principalement sur le sceau d'aventure dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Or, la présence de ce sceau, qui n'est pas même indiquée par la formule d'usage, ne saurait couvrir les vices d'une rédaction indigne de la chancellerie pontificale. On n'ignore pas que plus d'une fois on a détaché un sceau véritable d'un acte de peu de valeur, pour l'ajouter à un autre man-

(1) *Analecta* loco citato, page 1136.

Digitized by Google

quant d'autorité. Serait-ce le cas ici? Une discussion sérieuse de cette question, qui n'est pas sans gravité, nous aurait paru préférable au commentaire confus et historiquement peu exact, dans lequel est encadrée la transcription de Baluze.

On y lit, par exemple : « Au moment où parut Saint » Bénézet, le Saint-Siège venait de faire l'acquisition » du Comtat Venaissin, en vertu des célèbres traités » de 1227 et de 1229. Notre légende rapporte que » Saint Bénézet entreprit le voyage de Rome et fut » admis en présence du pape Grégoire IX, acquéreur » du Comtat Venaissin. »

Il y a là presque autant d'erreurs que de mots. Bénézet, dont la mort est fixée par des documents historiques à la fin de 1184, ou au commencement de 1185, n'était plus de ce monde *au moment où furent passés les célèbres traités de 1227 et de 1229 :* il n'a pu entreprendre vers cette époque le voyage de Rome, ni être admis en présence du pape Grégoire IX. Le manuscrit lyonnais, auquel on attribue cet anachronisme, n'en est pas coupable : il parle bien du voyage de Rome, mais il n'en fait pas connaître la date, et ne dit pas auprès de quel pape Bénézet aurait été admis.

Nous ne relèverons pas en détail les autres inexactitudes contenues dans la dissertation historique qui termine l'article des *Analecta* : il nous paraît plus intéressant, et surtout plus utile, de rappeler sommairement quelles sont les origines du pouvoir du Saint-Siège sur le Comtat Venaissin et sur la seigneurie d'Avignon, telles qu'elles résultent d'une étude que nous avons publiée en 1878 (1).

(1) La légende de saint Bénézet. — Le Mans, Edmond Monnoyer, 1878, in-4°. Cet opuscule n'a pas été mis dans le commerce, mais a été distribué à un assez grand nombre d'exemplaires, tant dans des bibliothèques publiques que dans des bibliothèques particulières.

Digitized by Google

En 1226, Louis VIII, qui dirigeait une croisade contre les Albigeois, soumit la ville d'Avignon occupée par les hérétiques. En 1229, sous la régence de Blanche de Castille, Raymond VII, comte de Toulouse, protecteur des Albigeois, ayant été définitivement vaincu, fit abandon des domaines et de tous les droits qu'il possédait sur le territoire de l'empire au-delà du Rhône, et consentit à en confier immédiatement le dépôt à l'Eglise romaine en la personne du légat du pape. Il y eut si peu aliénation en faveur de Grégoire IX que, dès 1234, Raymond VII fut rétabli dans la possession du marquisat de Provence et du Venaissin.

Ce fut seulement en 1274 que Philippe le Hardi, héritier à la fois d'Alphonse, frère de Saint Louis et comte de Poitiers, et de Jeanne sa femme, fille de Raymond VII, dernier comte de Toulouse, céda au pape Grégoire X (1) le comtat Venaissin. Philippe le Hardi se réservait une moitié de la ville d'Avignon, dont l'autre moitié appartenait à son oncle Charles d'Anjou.

En 1290, Philippe le Bel, fils et successeur de Philippe le Hardi, céda la partie d'Avignon qui lui appartenait à Charles II, roi de Naples et comte de Provence Le fils de Charles d'Anjou réunit ainsi entre ses mains toute la seigneurie d'Avignon.

En 1305, Clément V, français d'origine, fut élu pape. Au mois de mars 1309, il vint habiter Avignon, où ses successeurs continuèrent à résider jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Enfin, par contrat du 9 juin 1348, Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, vendit au pape Clément VI, moyennant 80,000 florins d'or, la ville

(1) Béatifié par l'*anonyme*.

Digitized by Google

d'Avignon avec ses faubourgs, son territoire et ses confins.

Les titres du Saint-Siège à la possession du comtat Venaissin et de la seigneurie d'Avignon, reposaient donc sur les actes de 1274 et de 1348, et les *célèbres traités* de 1227 et de 1229 n'y entraient pour rien.

Arrivé à ce point, il nous paraît bien inutile de prolonger la discussion au sujet du manuscrit lyonnais, et du commentaire dont est accompagnée sa transcription dans les *Analecta*. Ce que nous avons dit suffit pour justifier, au moins en partie, les sévérités de la critique de M. l'abbé Albanès, pour venger les Bollandistes de l'accusation injuste que l'*anonyme* leur a adressée, et pour faire craindre que, par la faute des traducteurs et des commentateurs, la légende lyonnaise ne soit prise pour une mauvaise et frauduleuse contrefaçon de la légende avignonaise.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

DIVERSES ŒUVRES LITTÉRAIRES

DU MIDI DE LA FRANCE

ÉTUDE PAR M. ERNEST JULLIEN

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

L'an passé, le 26 janvier 1883, j'avais l'honneur d'appeler votre attention sur diverses œuvres littéraires, originaires du Midi de la France. A ce propos, je vous parlai de la grande renaissance de la langue d'Oc : je vous exposai l'organisation du Félibrige, et, vous montrant son but, je vous indiquai les noms de ses principaux maîtres, parmi lesquels celui de Frédéric Mistral, l'auteur de *Miréio*, de *Calendau* et, tout récemment, de *Nerto*, demeure incontestablement le premier. Depuis, certains Félibres, me supposant auprès de l'Académie une autorité qui ne saurait m'appartenir, ont bien voulu m'adresser de nombreuses pièces de poésie aussi harmonieuses qu'empreintes de l'esprit le plus délicat.

Mais, en Champagne, ces Messieurs l'avaient évidemment oublié, nous ne parlons pas la belle langue du *gai saber ;* puis, une traduction, toute fidèle qu'elle soit, se

Digitized by Google

trouve naturellement fatalement impuissante à donner quelque idée de la forme prêtée par les poètes à leurs pensées. Faute de pouvoir vous faire apprécier le rhytme musical des vers, la sonorité, le brio des rimes, je me vois donc contraint de citer seulement, par leurs titres, *la Miougrano entre-duberto*, de M. Théodore Aubanel, *li Piado de la Princessa*, de M. Bonaparte-Wyse, *Prouvença*, de M. Octavien Bringuier, *la Calanco*, des Félibres de Marseille, *lou Garda-mas, Paulet e Gourgas, lou Las d'Amour*, de M. Langlade.

Je serai plus heureux avec d'autres œuvres méridionales, car celles-ci empruntent à notre idiôme national ses richesses, ses beautés et ses finesses.

A tout seigneur tout honneur ; aussi, si vous me le permettez, je commencerai par un joli sonnet en vieux français, signé *de Gagnaud*, un des pseudonymes de M. de Berluc-Pérussis, notre savant et aimable correspondant d'Aix-en-Provence :

Vous partez, mye, et poinct n'auez pleuré !
Mon crime feust vous trop aymer peust-estre.
Femme ne veult seruiteur, ains ung maistre :
Fol et meschant m'eussiez, crois-ie, adouré.

Ores, allez, chier esprit esgaré :
Fouillez la ville et partout le champestre ;
A Montfaulcon les corbeaulx veux repaistre ;
Si treuvez cœur qui me soyt comparé.

Quand reviendrez, portes, las ! seront closes,
Et foulerez la maulue au lieu des roses :
Le polvre amant soulz l'herbe gésira.

Lors, pryez Dieu, l'âme en pleurs espanchée,
Et tost, cuidé-ie, és cieulx reuerdira
La fleur qu'icy vous-mesme aurez faulchée.

Digitized by Google

M. de Berluc habite l'été le château de Porchères près Forcalquier. Non loin de là apparaît Saint-Maime dont Mme T. d'Agay a chanté la légende. Quels sont les vers reproduisant cette antique légende? Je l'ignore. Mais ils ne doivent évidemment pas manquer du souffle poétique; car Mme d'Agay les ayant offerts à la fille de M. de Berluc, notre collègue, fort galamment, toutefois avec quelque peu trop de modestie, ce me semble, la remercia de la manière suivante :

Quand le soleil décline, elle aime
A fouiller les horizons bleus
Pour chercher du regard Saint-Maime,
Ce nid de re etine de preux.

Parfois, émue, elle demande
Un écho du royal passé,
Et sa joie enfantine est grande
Si j'évoque un nom effacé.

Le jour qu'elle eutendra, ravie,
Ce poème amoureux et fier
Où la légende reprend vie,
Fraîche comme un récit d'hier,

Comme elle va me crier : « Père,
« J'aime la Muse des aïeux;
« Mais, sans médire de Porchère,
« A Saint-Maime on chante bien mieux! »

En Provence, chacun est plus ou moins poète et courtise volontiers la Muse. Le magnifique ciel bleu, l'air ambiant, la vie fréquemment passée au dehors, un tempérament non glacé par nos frimas du Nord, une imagination vive, ardente, tout porte les habitants de cette splendide contrée vers les sphères éthérées. Certains

Digitized by Google

graves magistrats provençaux subissent même l'entraînement du milieu où ils vivent. L'étude de fastidieux dossiers, le devoir de se tenir incessamment au courant d'une jurisprudence souvent bien versatile, ne les empêchent pas de trouver le plus facilement du monde des rimes heureuses, pour la traduction de quelque poème de longue haleine, pour un sonnet, ou toute autre pièce plus ou moins légère. Il y a peu d'années, M. le premier président Rigaud, de la cour d'Aix, victime depuis de la politique du jour, interprétait fidèlement en beaux vers français, délicatement ciselés, *Mirèio*, la fraîche idylle de Mistral. Tout récemment, le doyen de la même cour, M. le conseiller de Mougins-Roquefort, envoyait au capoulié du Félibrige, venant de perdre sa mère, ce compliment de condoléance qui eut un grand succès au delà de la Durance :

Dieu prit à Lamartine une pieuse mère.
Hélas! pour vous aussi vint ce jour attristé.
Vos grands cœurs auront eu même douleur amère.
Même joie au foyer saintement habité.

Contre l'assaut du doute et l'ivresse éphémère
Celle que vous pleurez vous avait abrité.
Vous lui devez la gloire exempte de chimère;
Sa tendresse vous fit vaillant et respecté.

Et vous gardiez sa foi pure; à l'humble souffrance
Vos beaux vers affirmaient la divine espérance.
Son âme, en s'envolant, les entendit aux Cieux.

Un chœur d'anges disait : Bienheureux les fidèles,
Les simples, et les bons, et les doux, bienheureux !
Et Mireille chantait vos strophes immortelles.

Le 15 septembre dernier paraissait, dans la *Revue Lyonnaise*, publication très intéressante, rédigée avec

Digitized by Google

non moins de soin que de savoir, un article humoristique, intitulé : *Les Lyonnais et leur influence*. L'auteur, M. Léon Riotor, né, vous le verrez aisément, au confluent de la Saône et du Rhône, disait en commençant :

« On ne peut rester longtemps à Paris et dans le monde flottant des arts et de la littérature, sans se rendre compte des causes qui suscitent une antipathie inhérente au nom de Lyonnais, — avant même que s'apercevoir de l'existence de cette antipathie.

« Antipathie ? Oui, et nettement affirmée, exprimée à toute occasion, répandue au jour de la foule et de la publicité, facilement changée en une animosité qui est heureuse de nuire, mais qui se couvre généralement d'une moqueuse raillerie. Ceci, je le répète, parmi les comparses de lettres. Ils vous répéteront à l'envi que Lyon est la ville la plus insipide du monde, que les Lyonnais sont des crétins, sans faire aucune restriction, même à votre égard, par simple politesse. C'est tellement outré qu'on voit que ce n'est pas naturel, et si l'on cherche à s'expliquer cette animadversion des gens du Nord et des Parisiens contre les Lyonnais, on ne trouve comme raison que l'empiètement continuel de ces derniers, et pour peu on aurait raison en disant que — c'est le Lyonnais qui a commencé.

« La race de notre si magnifique province est une race forte et tenace, patiente, laborieuse, la seule en France, on peut le dire, qui ne soit point frivole, et possède la froideur et la raideur nécessaires pour percer lentement un chemin, sans coup d'éclat, sans coup de mine, toujours idolâtre d'une seule et unique idée, et capable d'arriver au but par sa seule force ; la seule race de France qui serait colonisatrice, comme la race anglaise, avec laquelle d'ailleurs elle a de nombreuses analogies de caractère et de tempérament.

Digitized by Google

« Le Lyonnais est envahisseur : on le trouve partout. posté aux coins les plus en vedette, ayant fait son trou avec une patience et une inflexibilité que rien ne peut démentir, ne s'arrêtant qu'après avoir atteint le but, et possédant les qualités nécessaires pour y parvenir. — Parmi celles-ci, propre à nous, de naissance lugdunienne, est l'éminente faculté d'entraîner, de changer le cours d'une opinion ou d'une volonté, par un procédé bizarre : en cédant à cette volonté contradictoire, en se rangeant avec cette opinion contraire. Pour quiconque n'est pas sur ses gardes, ce procédé est incontestablement efficace, mais deux Lyonnais qui seraient ennemis joueraient ensemble au plus malin et ne feraient que se convaincre de l'inutilité de leurs efforts. Cette manière d'être est inconsciente chez eux ; elle n'est pas le fait d'une hypocrisie astucieuse ou d'une diplomatie voulue, elle n'est que la résultante de cette froideur placide qui les empêche d'être loquaces, qui les fait céder, et de cette patiente ténacité qui reprend ensuite son idée propre et travaille à la faire triompher, comme un ruisseau qui se plie à toute la sinuosité des obstacles, mais n'oublie jamais l'endroit qu'il se propose d'atteindre. C'est pourquoi les Lyonnais sont une race forte et puissante.

« Leur conduite étant divisée en deux parties bien distinctes, l'acquiescement et le revirement comme un roseau qu'on courbe et qui vient reprendre sa position primitive, il est facile dans le premier moment d'obtenir d'eux tout ce qu'on désire, et de les faire agir par une constante pression. Mais sitôt qu'ils sont livrés à eux-mêmes, ils reviennent à l'idée originale et primitive.

« Et ne pouvant exercer sur leurs autres soi-mêmes, ces qualités de persévérance et d'entêtement, ils les édvelopperont dans des milieux où les appelleront leurs

Digitized by Google

désirs. Ne pouvant utiliser leurs remarquables facultés d'*entregent* dans leur province natale, ils s'en éloigneront froids, calmes, mais avides. »

Les Lyonnais acceptent-ils sans réserves le portrait que trace d'eux M. Léon Riotor? Toute donnée me manque sur ce point. Supposent-ils aussi, en général, tant d'antipathie à leur égard de la part de Paris et du reste de la France? Je ne le sais pas davantage. S'il en était cependant ainsi, M. Paul Mariéton devrait certainement faire exception. Quoiqu'il soit encore bien jeune, les personnes s'intéressant à la brillante renaissance de la langue des troubadours, le connaissaient déjà, par ses curieuses monographies sur MM. Bonaparte-Wyse, Auguste Fourès et Théodore Aubanel, puis par de fines causeries ou chroniques félibréennes, fréquemment publiées dans la *Revue Lyonnaise*. Mais le coquet petit volume de *Souvenance*, édité le mois de mai dernier chez Alphonse Lemerre, a surtout mis en évidence le nom du vaillant et enthousiaste historien du Félibrige. La presse parisienne, le monde des lettres, accueillirent avec une vive sympathie ce gracieux recueil de poésies que précédait une très flatteuse lettre par laquelle Mistral en acceptait la dédicace :

« Mon cher ami, disait le capoulié au jeune poète, j'agrée de tout cœur la dédicace de ton premier chant d'amour.

« *Souvenance* me rappelle les émotions de mes vingt ans, quand la jeune fille, ce mystère charmant, passait devant mes yeux comme une apparition du ciel, et me laissait rêveur et plein de trouble délicieux.

« Tes vers sont doux, craintifs, suaves. C'est l'haleine de la vie qui émeut discrètement la première feuillée de l'arbre en sève ; c'est le battement de cœur qui soulève

Digitized by Google

le sein de la belle jeunesse ; c'est la plainte ingénue, c'est la plainte touchante de la première déception.

« Courage, enfant ! aime toujours et chante ! seule la poésie peut immortaliser l'idéal de l'amour.

« Va, mon ami, dans la rosée, dans le soleil, dans l'espérance, et, comme l'Alcibiade du Phédon, entre dans le Banquet, te couronnant de violettes. »

Un critique littéraire, des plus autorisés, écrivait ces jours-ci, à propos de la poésie française du temps présent : « On peut se figurer la Muse, au lieu du laurier antique, coiffée du casque de Mangin. » Puis il ajoutait : « L'on ne saurait plus dire qu'avant de parler, elle verse sur sa langue une molle rosée, et que les paroles coulent de sa bouche douces comme du miel. — Il n'y a rien de moins melliflue que notre littérature moderne ». Les vrais amateurs de poésie, les dilettanti peu soucieux de suivre le courant naturaliste, partagent semblable manière de voir. Ils apprécieront donc cette délicate entrée en matière de l'auteur de *Souvenance :*

Je n'ai chanté que pour moi-même,
Sans souci des indifférents;
De mes chants j'ai fait un poême,
Le doux poème du printemps.

La langue est bien vieille sans doute,
Mais ce chant triste et solennel
Pour le redire, qu'il en coûte !...
Le cœur, du moins, reste éternel !

Comme la goutte de rosée
Qui réfléchit l'azur des cieux,
Comme la prunelle irisée
Qui met une âme dans nos yeux,

Digitized by Google

Ces vers réfléchissent mon âme
Dans sa joie et sa douleur,
Et le poète peut sans blâme
Chanter l'histoire de son cœur.

Mais le nom de ses bien-aimées,
Ah ! ne le lui demandez point ;
Ces heures d'amour embaumées
Vous le savez, sont déjà loin !...

Il n'a chanté que pour lui-même ;
Que vous importe, indifférents !...
— Vous qui savez que je vous aime,
Souvenez-vous de nos vingt ans !

Parmi les plus charmantes pièces de *Souvenance* il faut assurément compter la *Chanson des Yeux :*

J'ai vu tous les yeux qu'on aime en ce monde,
Tous les plus beaux yeux :
Les yeux caressants d'une tête blonde,
Qui m'ouvrit les cieux ;

Puis deux grands yeux doux qui m'allaient à l'âme
Et que j'ai perdus,
Tous les yeux aussi qu'en cherchant la femme
Nous avons tous vus :

Des yeux verts profonds, des yeux bleus limpides,
Des yeux noirs brûlants,
Et ces yeux bénis qu'on trouve timides
Et qu'on dit troublants...

Mais tous ces beaux yeux, je n'y lirai guère,
Ils sont dépassés :
Les yeux les plus beaux qui soient sur la terre
Sont les yeux baissés.

Digitized by Google

Je n'ai nulle qualité pour relever certaines imperfections, quelques inadvertances inhérentes à tout début poétique et qui se rencontrent dans l'œuvre de M. Paul Mariéton ; aussi suis-je heureux, faute de compétence personnelle, de vous soumettre l'appréciation d'un maître :

« *Souvenance !* — mandait M. de Berluc-Pérussis, peu après la publication du livre, au jeune poète lyonnais — voilà en effet des vers qui viennent du cœur, ce qui veut dire de la seule fontaine de poésie que je sache. J'ai reconnu et savouré au passage ces rimes vraiment jaculatoires que vous m'avez dites cet hiver à Paris, et qui, par la spontanéité de leur jet, par le sentiment profond qui s'en exhale, remueraient, me semble-t-il, le lecteur le plus blasé ! On aura été, j'imagine, tout étonné, dans ce milieu de poètes décadents qui ne sait plus chanter, en fait d'amour, que la chair, d'entendre cet accent frais et pur, cette plainte suave d'une douleur que bercent les espérances de l'*au-delà*. Il y a parmi les grains de votre triste et doux rosaire, quelques vrais chefs-d'œuvre de sentiment et d'art. Sans parler de la pièce maîtresse pour laquelle vous savez mon admiration, j'ai été particulièrement ému à la lecture de *ces Clartés dans la nuit* et de *Je vous appelle tous*.

« Voilà du vécu, du senti, de l'analyse ; mais le vécu de l'âme, le senti du cœur, l'analyse qui n'est pas de la dissection. Vos meilleures pages sont celles où vous avez ainsi laissé crier ou pleurer votre souffrance.

« Il en est où, au lieu de dire simplement votre émotion, vous avez voulu dogmatiser, à la Sully Prudhomme. Celles-là ont quelque chose de la grande allure du maître, mais quelque chose aussi de sa profondeur nuageuse, et qui parfois déconcerte une première lecture.

Digitized by Google

J'ajoute bien vite qu'il y a quelques morceaux dans le livre, le vingt-neuvième par exemple, où tout en subissant partiellement les influences ambiantes, vous avez su mêler votre moi à l'objectivisme de l'école. Il en résulte une œuvre très saisissante, quelque chose comme un genre *inédit*, qui deviendra peut-être la remarquable caractéristique de votre talent. »

M. de Berluc ne dit pas quelle est, selon lui, cette *pièce maîtresse* de *Souvenance*. Je me plais à la voir dans *la Chanson des yeux ;* mais en poésie, comme en amour, chacun peut différer. Partant de ce principe, laissez-moi, je vous prie, parmi les autres pièces dont notre collègue donne les titres, choisir la suivante :

Je vous appelle tous, Roméo, Juliette,
Hernani, Dona Sol, Mireille et toi Vincent!...
Vous vous sentiez heureux dans votre âme inquiète,
Vous vous sentiez aimés d'un amour tout puissant,

Et vous pouviez mourir! Mais moi, moi je soupire
En vain après le jour qui finit les tourments...
Je vous appelle tous : voyez si mon martyre
N'est pas plus dur cent fois que vos déchirements!

Et toi qui ne sais pas ce que c'est qu'une flamme
Qui vous ronge la nuit, vous dévore le jour,
Tu ne m'as pas compris! Ah! laisse-moi ton âme,
Accorde-moi la vie en m'accordant l'amour!

Non! non! Dieu ne veut pas condamner ma jeunesse
A n'avoir rien aimé que ta pure beauté
Pour que, satisfaisant une heure de faiblesse,
Un autre te ravisse à mon éternité.

Digitized by Google

Non ! les jours d'ici-bas qu'on eût pu vivre ensemble,
Je n'en ai plus d'envie : ils se sont envolés ;
Mais c'est l'éternité qui pour jamais rassemble
Ceux qu'un amour terrestre a déjà consolés.

L'éternité sans toi ! mais sais-tu bien, méchante,
A quel enfer tu m'as condamné désormais ;
Une seule pensée affreuse me tourmente :
Vivre éternellement et sans t'avoir jamais !

O ma mère ! pourquoi m'as-tu donc mis au monde,
Que l'âme de mon corps doive à jamais souffrir !
J'ai vingt ans, mais, vois-tu, ma misère est profonde
Et je te dois un mal impossible à guérir !

Car il n'est ici-bas plus amère souffrance
Qu'un malheureux, vaincu par la nécessité,
Qui désire la mort comme une délivrance,
Mais à qui le devoir ôte la liberté !...

Hélas ! pourquoi pleurer, si les plus tristes larmes
Ne font que déborder le cours du souvenir,
D'un souvenir plus doux vous laissant croire aux charmes
De cet âpre chemin qui mène à l'avenir !...

Mon rêve était trop beau pour cesser d'être un rêve,
Mon cœur était trop grand pour être un jour comblé.
J'ai lutté, j'ai souffert, sans espoir et sans trève :
Le rêve de mon cœur ne s'en est point allé !

J'aurai du moins compris que l'homme en cette vie
Est l'éternel jouet de la nécessité,
Et que tout ce qu'on rêve et tout ce qu'on envie
Porte en soi le dégoût de la réalité !

Et si, ce soir, je pleure, et si, ce soir, je chante,
C'est qu'il faut à tout prix soulager mes douleurs,
Et qu'il a droit, celui que l'infini tourmente,
Pour venger son amour, d'éterniser ses pleurs !

Digitized by Google

Voici maintenant cette vingt-neuvième pièce, où l'auetur, tout en s'assimilant le genre dogmatique, souvent trop profondément nuageux, de M. Sully Prudhomme et de ses adeptes, mêle d'une manière très heureuse, comme le fait justement remarquer M. de Berluc, son « moi à l'objectivisme de l'école. »

Le jour est donc venu de chercher dans mon âme
Si c'est bien de l'amour que j'avais ressenti,
Quand, la première fois, j'entourai cette femme
D'un désir dont mon cœur ne s'est point départi!

Car, si l'on disait vrai — faut-il croire les hommes? —
La Jeunesse et l'Amour, dans la clarté des cieux,
Conduisant par la main ces enfants que nous sommes,
Ne peuvent qu'une fois se réunir en eux.

— Parlez, mon cœur, et vous, ma jeunesse pensive,
Avez-vous consumé tous les feux de l'amour?...
Ne pourrez-vous donc plus, quelque espoir qu'il arrive,
A ce foyer divin vous retrouver un jour?...

C'était bien du bonheur, c'était bien de l'ivresse
Dont rayonnaient mes yeux aujourd'hui désolés.
Ce rêve était-il donc une vaine promesse?
A-t-il fui pour toujours?... Oh! de grâce, parlez!

Mais quoi! n'entends-je point le tourbillon frivole
De ces illusions qu'enfantait mon printemps...
Il accourt à ma voix. — J'implore une parole
Qui me rende à mon esprit la foi des vingt ans!

Mais les gémissements de ce chœur invisible
Que j'arrache ce soir à la nuit du tombeau,
M'ont assez démontré l'espérance impossible
De refermer les bras sur un amour nouveau?

Digitized by Google

La jeunesse est un âge heureux, on y a toutes les illusions, parfois même celle de ne plus en avoir. M. Mariéton a donc pu dire :

J'ai compris la douleur qui faisait les poètes
Au temps où l'on aimait d'un véritable amour;
Mais pour cela j'ai dû souffrir plus qu'à mon tour,
Et contraindre mon âme à garder ses tempêtes.

Aussi, je voudrais fuir loin du monde où nous sommes,
Offrir à Dieu mon cœur qui n'est point profané
Et vivre, insoucieux, comme un abandonné,
Des intérêts du siècle et de l'oubli des hommes!

Malgré tant de désespérance chez M. Paul Mariéton, souhaitons que Dieu accorde longue vie au jeune poète lyonnais, et qu'ainsi ce talent, déjà si bien attesté par *Souvenance*, puisse s'affirmer encore davantage dans de nouvelles et nombreuses œuvres.

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

LE
GRAND SCEAU DE RAOUL DU FOU

35e Abbé de Saint-Thierry

Le R. P. Camille de la Croix, qui a toujours la main heureuse, est parvenu à reconstituer le cabinet d'antiquités de feu M. de Boismorand, de Poitiers. Cette importante collection a été dispersée à la mort de son propriétaire et partagée entre ses cinq héritiers. M. le baron Fernand du Puynode, à Antigny (Vienne), possède une matrice de sceau qui en provient. Grâce à mon obligeant intermédiaire, j'ai pu en avoir une empreinte, qui me permettra d'en faire la description et d'en expliquer la destination.

Le personnage qui l'a fait graver tient au Poitou par plus d'un côté : cependant, comme il s'y qualifie exclusivement abbé de Saint Thierry, j'ai pensé que la publication de ma courte notice revenait de droit à l'Académie de Reims, cette abbaye étant du ressort de ses études spéciales.

I.

Au moyen âge, les abbés, comme les évêques et les chapitres, se servaient de deux sceaux : le grand, *sigillum majus*, et le petit, *sigillum parvum*.

Le premier était employé pour les actes les plus

Digitized by Google

solennels de la chancellerie, et le second était réservé à l'usage ordinaire de la vie : l'un était surtout officiel et d'apparat, l'autre personnel et privé.

Le grand sceau, pendant tout le moyen âge, fut de forme elliptique, ogivé à ses deux extrémités.

L'empreinte, faite avec la matrice, sur cire rouge ou verte, était suspendue au parchemin à l'aide de lacets de soie : on la nommait, à cause de cela, *sceau pendant*.

Comme ce sceau, fragile par nature, aurait pu se briser et s'émietter à la longue, on jugeait prudent de l'enfermer dans un sachet d'étoffe ou dans une boîte de ferblanc.

Son ornementation comprenait cinq éléments distincts : un motif d'architecture, un ou plusieurs patrons, un priant, ses armoiries et une légende.

Le sceau de Raoul du Fou réunit toutes ces conditions et appartient au type indiqué, comme nous allons voir.

II.

En hauteur, il mesure 0,075^{m}, et 0,05 en largeur. Sa forme est allongée, aiguisée en ogive aux deux bouts.

Les deux patrons, la Vierge et saint Thierry, sont debout dans des niches à double arcade, surmontée chacune d'un gâble à crochets, avec clochetons au sommet et sur les côtés. Deux contreforts latéraux butent ces niches, qui ont pour amortissement commun un édicule à fenestrages et clochetons, désigné en iconographie sous le nom de *Jérusalem céleste*. En effet, il exprime à sa façon l'honneur accordé aux saints qui ont mérité par leurs vertus de devenir les

Digitized by Google

habitants du *palais du ciel* (1), pour me servir de l'expression consacrée en hagiographie. Il signifie également, par sa forme en dais, l'hommage rendu sur terre à ces mêmes saints.

La Vierge est à droite (la droite du sceau, non celle du spectateur), comme au côté le plus noble. Couronnée, enveloppée d'un manteau sur sa robe traînante, elle tient à deux mains son fils, complètement nu, suivant la pratique du temps, et abaisse légèrement la tête vers lui. Le nimbe n'est pas bien marqué, mais il n'y a pas lieu de douter de son existence.

J'ignore pour quel motif la Vierge est ici représentée, vu qu'elle n'était pas titulaire de l'abbaye (2) : ce doit être sans doute par suite d'une dévotion purement personnelle. Saint Thierry est justifié, au contraire, par le vocable même du monastère rémois, dont il fut le fondateur et le premier abbé et où il eut les honneurs du culte liturgique. Nimbé, sa crosse dans la main droite, coiffé du capuchon de sa coule (3), il présente, de la main gauche, son client à la Mère de Dieu.

Raoul du Fou, agenouillé à ses pieds, sa crosse appuyée sur l'épaule droite, lève vers Marie des regards confiants et des mains suppliantes. Il est

(1) « Victor migravit ad arces », « post finem celi palatia » (*Office de S. Avé, au* XIII*e siècle.*)

« Sanctus prœsul in superno
Maximus palatio
Regem Christum in decore
Semper gaudet cernere. » (*Office de S. Maxime.*)

(2) « L'église de cette abbaye fut consacrée d'abord par S. Remi sous le vocable de S. Barthélemy, apôtre ; l'abbé Théodulphe en érigea plus tard une autre sous l'invocation de S. Hilaire. » (Fisquet, la *France pontificale, Reims*, p. 259.)

(3) Voir son iconographie dans les *Caractéristiques des Saints*, par le P. Cahier.

Digitized by Google

vêtu de la coule : on ne distingue pas suffisamment s'il est encapuchonné ou mitré (1), en raison de sa dignité.

Un socle en saillie supporte ces trois personnages.

Le long des contreforts des niches serpentent deux palmes montantes, comme plus tard on en flanquera l'écusson.

L'écu de l'abbé occupe la pointe inférieure du sceau. Il est aux armes, avec *meubles* en fort relief et sommé d'une crosse à volute fleuronnée et tournée à dextre ou en dedans. On a voulu voir dans cette direction donnée à l'insigne une délimitation de la juridiction abbatiale, qui ne s'étend pas au-delà des limites du monastère : c'est une erreur, au moins à cette époque. Les évêques, dont la juridiction était plus vaste et non restreinte, n'agissaient pas alors autrement, témoins les armes, mainte fois répétées, de Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers.

La légende, prise entre deux rangs de grénetis, contourne le sceau. Elle est gravée en minuscule gothique, ou *gothique carrée*, fort lisiblement, ce qui est assez rare avec cette sorte de caractère ; mais le fait s'explique de lui-même, la légende étant peu développée, il était facile d'en espacer les lettres. On la lit ainsi :

. S : domini : radulphi : . abbatis : sancti : theodorici.

Dom ou mieux *Monseigneur* (2) Raoul, tel est le titre et le prénom de l'abbé de Saint-Thierry : son écusson permet d'ajouter son nom de famille, qui

(1) « Emery de Hoquedé fut le premier des abbés de S. Thierri autorisé, en 1443, par Nicolas V, à faire usage de la mitre, et ce privilège passa à ses successeurs. » (Fisquet, la *France pontificale, Reims*, p. 266).

(2) *Dominus* indique la prélature dans l'ordre ; autrement, comme pour un simple religieux, il faudrait *domnus*.

Digitized by Google

est du Fou. Quatrième du prénom de Raoul, il est inscrit le 35e dans la liste des abbés. Elu en 1461 (1), il obtint l'évêché de Périgueux le 8 juin 1468 (2). Jean Balue lui succéda. Le grand sceau fut donc gravé l'année même de son installation.

Saint-Thierry était une abbaye bénédictine, fondée aux débuts du VIe siècle, « à peu de distance de Reims, sur une montagne (3). »

A quelle époque commencèrent ses abbés commendataires? Peut-être à Jean Balue, qui est qualifié comme tel (4). Je crois que Raoul du Fou n'eut pas ce titre, au moins dès le commencement, et qu'il fut abbé régulier, ayant professé la vie monastique.

III.

La *France pontificale* (5) va nous renseigner sur ce personnage :

« Né dans le diocèse de Quimper, d'une noble famille de Bretagne qui possédait des biens considérables dans la petite ville du Faou, dont elle prit le nom, Raoul était fils de Jacques du Faou, chevalier, gouverneur et sénéchal du Poitou. Il avait pour frères Jean, chambellan et premier échanson de Louis XI,

(1) La même année, ayant en commende le prieuré d'Availles, de l'ordre de S. Benoît, près Nouaillé (Vienne), il éleva le splendide portail que vient de photographier M. Robuchon.

(2) Fisquet, p. 267.

(3) *Ibid.*, p. 259.

(4) *Ibid.*, p. 267.

(5) Fisquet, *Evreux*, p. 51-52.

Digitized by Google

et Yves (1), gouverneur d'Angoulême et tuteur du comte Charles d'Orléans, père de François Ier. Après la translation d'Hélie de Bourdeilles à la métropole de Tours, Raoul fut confirmé évêque de Périgueux par le souverain pontife, le 8 juin 1468, et obtint le même jour en commende l'abbaye de Saint-Julien de Noaillé, au diocèse de Poitiers.

« A la prière de Louis XI, il fut chargé par la cour de Rome, avec Raimond du Treuil, évêque de Bazas, et Bertrand de Roffignac, évêque de Sarlat, de procéder à l'enquête sur la sainteté de la vie de Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, enquête que la mort du roi rendit inutile..... Une bulle en date du 6 juillet 1470 le transféra à l'évêché d'Angoulême qu'il gouverna jusqu'à sa nomination au siège d'Evreux, laquelle eut lieu le 12 novembre 1479.

« Raoul prêta serment au roi pour cette église le 4 février 1480 et en prit possession par procureur le 14 du même mois..... En 1481, il fit rebâtir de fond en comble le palais épiscopal qui tombait en ruines. Le 9 septembre 1485, il fonda deux anniversaires en faveur des personnes qui légueraient quelques biens pour subvenir aux réparations de la cathédrale.... Le lundi 8 juillet 1493, on le trouve siégeant au Parlement de Paris.

« Après avoir assisté aux obsèques de Charles VIII, le dimanche 29 avril 1498 et à l'entrée de Louis XII, son successeur, dans Paris, le 2 juillet suivant, Raoul fut adjoint la même année au cardinal Georges d'Amboise pour le gouvernement de la Normandie et siégea à l'Echiquier.... Depuis cette époque (1500), Raoul du

(1) En Poitou, on le nomme Yvon. Il construisit, à quelque distance de Poitiers, le château du Fou, et, à Poitiers même, dans l'église Notre-Dame, la chapelle Sainte-Anne, où il eut sa sépulture.

Digitized by Google

Fou s'occupa fort peu du gouvernement de son diocèse et mourut le 2 février 1511. On l'inhuma au milieu du chœur de sa cathédrale.....

« Raoul fut aussi abbé de Valence (1), de Noyer (2), de Saint-Taurin (3), et de Saint-Maur (4).

« Raoul du Fou avait pour armoiries : *D'azur, à une grande fleur de lis d'argent, soutenue de deux faucons affrontés de même* (5), et pour devise ces paroles remarquables : *Charitas numquam excidit* (6). »

A Poitiers, il bâtit, dans le quartier des Arènes, l'*Hôtel d'Evreux*, qui avait pris le nom de son dernier siège et dont il ne reste plus que le souvenir (7); à Nouaillé, près Poitiers, il construisit le logis abbatial et la sacristie, où l'on voit encore son écusson, de même qu'à Availles, près Nouaillé, dont il releva le prieuré, l'ornant d'un portail délicatement sculpté; enfin il fit enluminer pour son abbaye de Nouaillé un superbe missel, actuellement conservé au grand séminaire de Poitiers (8).

(1) Diocèse de Poitiers, *Gall. christ.*, t. II, col. 1359 : « Ecclesiæ navim reparavit ». Valence était de l'ordre de Cîteaux.

(2) Archidiocèse de Tours.

(3) A Evreux.

(4) Archidiocèse de Paris. Fisquet, la *France pontificale*, Paris, t. II, p. 164.

(5) Dom Fonteneau, dans le volume manuscrit consacré à l'abbaye de Nouaillé (*Bibl. de la ville de Poitiers*), blasonne autrement : « D'azur, à 2 espreviers affrontés d'argent, becqués et membrés d'or, à la fleur de lys en abisme de mesme » (page 117.)

(6) S. Paul., I *ad Corinth.*, XIII, 8.

(7) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1840, p. 121. — La famille du Fou avait sa chapelle dans l'église Notre-Dame. (*Ibid.*, p. 180.)

(8) Dans la sacristie de Nouaillé, l'écu est timbré d'une crosse en dedans et surmonté d'une banderole pour la devise ; au logis abbatial, l'écu est également adossé à une crosse en pal tournée à dextre, avec une mitre précieuse, en dehors et à dextre de l'écu ; à Availles, même écu, dont la crosse,

Digitized by Google

Toutes ces œuvres attestent son goût éclairé pour les arts. Son grand sceau, publié aujourd'hui pour la première fois, ne démentira pas sa bonne réputation : c'est le premier pas dans cette carrière si bien remplie.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

ansi en dedans, est sommée d'une mitre précieuse, avec deux anges agenouillés pour supports ; sur le missel, mitre précieuse sur l'écu et anges pour supports.

Son père, dans la chapelle Sainte-Anne, a pour supports de ses armes complètes deux hommes sauvages et pour cimier un ange ; plus bas, un ange seul tient à deux mains son écusson.

Digitized by Google

APPENDICE

A l'étude et aux notes de notre honorable correspondant, nous croyons devoir ajouter un document extrait d'un recueil rémois, la *Chronique de D. Cotron*, la seule relation, à notre connaissance, qui fasse mention de Raoul du Fou dans les Archives et la Bibliothèque de Reims. Ce personnage fut, en effet, à peu près étranger à l'histoire de l'abbaye de Saint-Thierry : *De quo vix aliquid reperitur scriptum*, écrivait D. Cotron en 1658. Son nom de famille, ses armoiries, la suite de sa carrière, tous ces détails avaient échappé à nos chroniqueurs de Saint-Thierry. Il en avait cependant été élu abbé par les moines en 1461, alors sans doute qu'il y faisait profession de la vie religieuse sous la règle de Saint Benoît. Il succédait à Aimeri de Hocquedé, 34e abbé régulier de Saint-Thierry, nommé abbé de Saint-Remi au mois d'Août 1461, et mort dans cet illustre monastère en 1465. Raoul du Fou fut le 35e et dernier abbé régulier de l'antique abbaye du Mont-d'Hor, dont il retint le titre et les revenus sans y séjourner. A sa mort, en 1511, il fut facile au roi d'établir, en la personne de Jean Balue, un abbé commendataire, à la suite d'un abbé régulier si peu résidant. Les mœurs religieuses,

Digitized by Google

non moins que l'omnipotence royale, préparaient ainsi le long et funeste régime des commendes, qui préluda à la ruine de la discipline monastique et à la ruine des monastères eux-mêmes.

H. J.

RADULPHUS, ABBAS 35e

Anno 1461

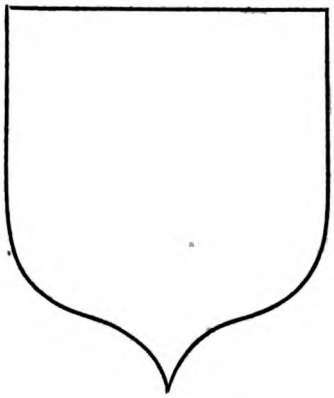

CAPUT 35um

De Radulpho abbate 35e

1461. Eodem anno 1461 communibus omnium votis Radulphus Americi (1) derelictam, sibi sponsam assumpsit, de quo vix aliquid reperitur scriptum.

Hoc abbate et anno 1461 mense Augusto Ludovicus undecimus Francorum rex, Remos pergens inungendus, apud sanctum Theodericum divertit et meta-

(1) Aimeri ou Emeri de Hocquedé, devenu abbé de Saint-Remi de Reims.

Digitized by Google

tum habuit illa nocte cum duce Burgondiæ et nocte sacrum sequente.

Anno 1469. Idem abbas Radulphus, juxta repertorium, conventui mansum unum et septemdecim jugera seu jornalia vinearum apud Chanadium (1) a se empta reliquisse reperitur.

Anno 1469. Post Pascha, magister Petrus de Perthes, in decretis licentiatus, cantor et canonicus insignis ecclesiæ Remensis ejusdemque archiepiscopi vicarius generalis, abbati et conventui S^u^ Theoderici domum quamdam juxta Canadii torcular (2), et septem circiter vinearum jugera seu arpenta in eodem loco retro ecclesiam sita, legationis titulo, largitur ob anniversarium sui obitus celebrationem. Quam quidem fundationem acceptam habuere Radulphus abbas et conventus S^u^ Theoderici, die 22 aprilis anno 1469 ut fusius constat ex originali instrumento ea de re confecto.

(Bibliothèque de Reims, cabinet des manuscrits, au folio 615 du *Chronicon percelebris monasterii S. Theoderici prope Remos, a primæva sua fundationis usque ad annum 1658, opera et studio Domni Victoris Cotron, ejusdem cœnobii prioris, congreg. Sancti Mauri, Ordinis S. Benedicti.*)

(1) *Chenay*, village voisin de Saint-Thierry.
(2) Le pressoir de Chenay, où l'abbaye possédait de grands biens.

Digitized by Google

LES
PRINCIPAUX INGÉNIEURS
DANS
L'INTENDANCE DE CHAMPAGNE
ET LES DÉPARTEMENTS QUI EN ONT ÉTÉ FORMÉS

RAPPORT

Fait à l'Académie nationale de Reims

Par M. Charles REMY, *Membre correspondant résident*

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Notices biographiques sur les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, *depuis la création du corps en 1716,* par M. E.-P.-H. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, Inspecteur général de première classe, ancien Directeur de l'Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées, Commandeur de la Légion d'honneur.

Cet ouvrage important est le fruit des longues et patientes recherches d'un de vos membres honoraires, qui fut membre fondateur de votre compagnie, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

M. Tarbé de Saint-Hardouin était, en 1841, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées à Reims, quand fut créée l'Académie.

Vos archives possèdent de nombreuses communications inédites, et le recueil de vos travaux en a fait connaître plusieurs autres qui prouvent sa compétence sur les sujets les plus variés; aussi avait-il été élu secrétaire général au mois de novembre 1846. En 1848, il quitta votre ville pour parcourir une brillante carrière; il fut bientôt appelé à la direction de l'Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées et prit sa retraite

Digitized by Google

ayant le titre d'Inspecteur général ; mais vous vous l'étiez attaché après son départ par le titre de membre honoraire.

Aussi, dans ses loisirs studieux, ne vous a-t-il point oubliés et vous fait hommage de ses *Notices biographiques*. « Les pages qui suivent, dit-il en débutant, « ont été écrites très rapidement, parce qu'à mon âge « les jours d'activité morale et de force physique sont « comptés (1). »

Mais si, pour ne point perdre le fruit de ses travaux, il a hâté la publication de son livre, ses recherches ont été longues et patientes ; non-seulement il y a consigné les faits principaux de la vie des hommes savants et utiles auxquels il rend hommage, mais il en a fait un véritable bulletin bibliographique où sont relatés les titres de toutes les publications dues à chacun des ingénieurs cités par lui.

*
* *

L'auteur commence par la chronologie des édits, lois et ordonnances qui forment les différentes étapes parcourues avant 1716, date de la création du premier Directeur des Ponts-et-Chaussées, car l'administration revendique comme titres de famille l'édit de 1508

(1) Nous écrivions ces lignes au mois de mars dernier. A cette époque, M. Tarbé de Saint-Hardouin était un vieillard de 75 ans, encore plein d'ardeur pour l'étude, qui se disposait à publier de nouveaux documents sur l'administration des Ponts-et-Chaussées et sur son personnel ; il semblait que de longues années lui fussent encore réservées. Mais il faut compter avec les accidents de la vie humaine.

Le 28 octobre dernier, M. Tarbé de Saint-Hardouin passait sur un boulevard de Paris. Il n'aperçut point devant lui l'ouverture béante d'un égout dont les ouvriers n'avaient point défendu l'approche.

Par un affreux malheur, il se jeta dans l'égout, d'où il fut retiré meurtri ; le lendemain il succombait à ses blessures. Ses restes ont été inhumés à Reims, à côté de son épouse, dans le caveau de la famille Croutelle, à laquelle il était allié.

Digitized by Google

qui charge les Trésoriers de France d'assurer la visite et la réparation des chemins publics, celui de 1599, qui institue la charge de Grand-Voyer de France, les circulaires de Colbert, qui donnent une vive impulsion aux travaux des grands chemins et qui prononcent pour la première fois le nom de Ponts-et-Chaussées, ainsi que la grande ordonnance des Eaux-et-Forêts, de 1669, qui appartient à la même période.

M. Tarbé de Saint-Hardouin n'a pas prétendu faire l'histoire de son administration, il a voulu ajouter une pierre au monument élevé par les ouvrages de plusieurs de ses collègues sous le titre général d'*Encyclopédie des Travaux publics*.

L'auteur a passé en revue plus de trois cents noms d'inspecteurs généraux, de directeurs, d'inspecteurs divisionnaires et d'ingénieurs ; mais il n'entend point, dit-il, limiter à ce nombre « les hommes illustres qui « ont passé dans le corps des Ponts-et-Chaussées, en « y donnant de grands exemples de travail, d'honneur « et de dévouement aux intérêts publics » ; il a voulu, pour occuper sa retraite, réunir les notes biographiques recueillies une à une sur les ingénieurs « qui « se sont le plus distingués par leurs travaux et leur « science, et qui méritent dès lors d'être signalés à « la génération actuelle. » Il s'arrête, comme gage d'impartialité, aux promotions antérieures à 1833, qui est la date de son entrée dans le corps, à l'exclusion de tous ceux qui vivent encore.

*
* *

En tête de ses notices il a nommé, quoique n'ayant point fait partie des Ponts-et-Chaussées, des hommes d'Etat qui se rattachent d'une façon intime à l'histoire du corps, tels que les Sully, les Colbert, les Turgot, les deux Trudaine.

Digitized by Google

*
* *

Avant d'arriver à la date de 1716, indiquée dans son titre comme étant celle de la création du corps, l'auteur rappelle un certain nombre de noms qui ont marqué leur passage dans les Travaux publics : Pierre Riquet, célèbre par la création du canal de Languedoc, et François Andreossi, son coadjuteur ; le frère Romain, religieux dominicain, né à Gand, en 1646, que ses travaux ont fait classer parmi les grands constructeurs de son siècle ; il fut appelé à Paris pour la création du pont des Tuileries, dont les fondations présentaient des difficultés que les architectes Mansard et Gabrie n'avaient pu vaincre. Son épitaphe, à Saint-Thomas-d'Aquin, rappelait son titre de religieux dominicain et celui d'inspecteur des Ponts-et-Chaussées de la généralité de Paris.

—

Nous voici arrivés à l'époque où fut créée la Direction générale des Ponts-et-Chaussées.

Toutes les notices sont courtes, bien condensées et nourries de faits. Encore plus que l'auteur, nous avons le devoir d'être court ; et pour y parvenir, nous choisirons parmi toutes ces notices celles des personnages qui se rattachent, soit par leur naissance, soit par leurs travaux, à la généralité de Châlons et au département de la Marne en particulier.

—

Le premier et l'un des plus illustres qui se présente à nous est Louis Becquey, conseiller d'Etat, directeur général des Ponts-et-Chaussées de 1817 à 1830, né à Vitry-le-François en 1760. « Cette période, « dit M. Tarbé de Saint-Hardouin, est remarquable « par la vive impulsion donnée aux travaux de navi-

Digitized by Google

« gation intérieure et à l'exécution des canaux ; son « nom mérite de prendre place dans la mémoire des « ingénieurs, après ceux de Trudaine et de La Mil- « lière. »

A ce titre, et pour montrer comment il parvint à ce poste éminent, après une carrière très mouvementée et si étrangère en apparence à cette administration, nous allons donner quelques détails puisés dans la biographie que lui a consacrée M. Beugnot, membre de l'Institut, fils de son ami, champenois comme lui, le comte Beugnot, de Bar-sur-Aube, ancien ministre.

Le père de Louis Becquey exerçait, à Vitry-le-François, les fonctions de lieutenant criminel, charge que ses ancêtres avaient occupée pendant plusieurs générations.

Au sortir du collège de Vitry, tenu alors avec la plus grande distinction par les Pères doctrinaires, il alla faire son droit à Paris, puis débuta au barreau, qu'il abandonna pour prendre la charge de contrôleur des vingtièmes à Confolens, puis à Joinville. Il fut élu dans cette ville, en 1787, député à l'Assemblée provinciale de Champagne, où il se fit connaître par un sens droit et une éloquence communicative.

Ce fut le commencement d'une carrière qui devait être si brillante, où il débuta avec ses compatriotes, les Beugnot, les de Jessaint, les Royer-Collard.

Successivement procureur syndic du district de Joinville, en 1790, puis procureur général syndic du directoire de la Haute-Marne, il fut élu, en 1791, député à l'Assemblée législative, où il siégea au rang des constitutionnels, et défendit avec courage les idées de liberté et de modération. A la veille des massacres de Septembre, il arracha à la mort trois femmes de chambre de la reine et, à partir de cette

Digitized by Google

époque, il s'attacha définitivement au parti du roi. Pendant la Terreur, il se tint caché tantôt à Vitry-le-François, tantôt à Saint-Dizier, et ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor.

Pendant quelque temps il évita de prendre ostensiblement part aux affaires; il partageait son temps entre Paris et sa maison de campagne, près de Vitry, voisine de celle de Royer-Collard, à Sompuis, avec lequel il entretint une amitié durable, malgré quelques divergences d'opinion.

Sous l'Empire, il refusa d'abord les avances qui lui furent faites, et finit par accepter, sur les instances de son ami de Fontanes, en 1810, le titre de conseiller de l'Université, qu'il considérait comme étant en dehors de la politique.

Au retour des Bourbons, en 1814, il fut créé directeur général de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et Manufactures; en cette qualité, il rédigea plusieurs projets de lois spéciales et en soutint la discussion au Conseil d'Etat et près des Chambres.

En 1815, ses fidèles de la Haute-Marne l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il prit place dans l'opposition modérée. En 1816, la direction générale de l'Agriculture et du Commerce ayant été supprimée, il fut nommé conseiller d'Etat, puis sous-secrétaire d'Etat pour le ministère de l'Intérieur. Il s'occupa alors activement des moyens d'atténuer les effets de la disette résultant de la mauvaise récolte de 1816.

Elu de nouveau député cette même année, il combattit son ami Royer-Collard et les doctrinaires, à propos de la liberté de la presse, en établissant la différence qui existait, dans l'application, entre les journaux destinés à être mis entre les mains de tout monde, et les livres qui en général sont lus dans le silence du cabinet.

Digitized by Google

Il fut encore réélu en 1818 et en 1819. Son rapport sur l'élection du conventionnel Grégoire est remarquable par le soin qu'il mit à éviter les personnalités et les questions irritantes en ne s'appuyant que sur la légalité.

Par suite de la retraite de M. Môlé, qui fut alors appelé au ministère de la Marine, il lui succéda, en 1817, comme directeur général des Ponts-et-Chaussées, fonction qu'il occupa pendant treize ans avec l'autorité que lui reconnaît si bien M. Tarbé de Saint-Hardouin.

Tel était cet homme, qui passait sans préparation d'une fonction à une autre et qui restait toujours supérieur dans l'accomplissement des devoirs qui lui incombaient.

Administrateur de premier ordre, il savait apprécier les hommes et les employer selon leurs aptitudes. Il sut, de l'avis de tous, se montrer digne de commander à cette armée de savants comme l'était le corps des ingénieurs.

Sous sa direction, le pays, qui sortait d'une période d'agitation, vit les travaux publics poussés avec autant d'ardeur que de discernement.

Becquey prit sa retraite le 18 mai 1830 et vécut encore dix-neuf ans, en pleine possession de son intelligence. Il mourut le 2 mai 1849, à l'âge de 87 ans.

Après cet écart, qui rentrait dans mon sujet, revenons aux notices champenoises de M. de St-Hardouin.

—

Le nom de Legendre rappelle à Reims, à Châlons, et dans toute l'étendue de la généralité, des souvenirs encore bien vivants. Il fut nommé, en 1744, ingénieur de l'Intendance de Champagne. L'énumération de ses travaux dans notre pays serait trop longue; rappelons seulement que Châlons lui doit son beau Palais de

Digitized by Google

l'Intendance, aujourd'hui hôtel de la Préfecture de la Marne, et qu'il est l'auteur du projet de la Place Louis XV, à Reims, ainsi que d'un magnifique plan de la ville.

En 1758, il présenta un mémoire remarquable sur la corvée et fut chargé de l'étude d'un canal de jonction de l'Oise à la Meuse.

En 1768, il fut nommé inspecteur général et continua son étude de canalisation dont il produisit le projet en 1767. Il mourut en 1770.

—

Becquey-Beaupré, ingénieur en chef, directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, était de cette famille des Becquey qui a donné Louis Becquey et ses deux frères dont nous n'avons point à parler ici, mais qui furent aussi des hommes remarquables, l'un dans l'Université, l'autre dans le clergé. Il était encore allié aux illustres géographes Buache et Beautemps-Beaupré, nés à la Neuville-au-Pont, près de Sainte-Menehould. Chargé pendant quelque temps de la direction du canal de Saint-Quentin, il fut plus tard nommé ingénieur en chef du département de la Seine et du service des ponts et quais de Paris. Il mourut en 1834.

—

Desfougères, Christophe-Antoine, est cité comme ayant concouru, sous les ordres de l'ingénieur en chef Colluel, successeur de Legendre, à la construction du pont de Marne de Châlons en 1781-1782.

—

Deschamps, Claude, né à Vertus (Marne), en 1785, était-il un descendant du poéte de ce nom né dans la même ville au XVIe siècle? La recherche de cette question n'est point dans notre programme; en tous

Digitized by Google

cas, il a acquis lui aussi la célébrité dans la carrière d'ingénieur.

Sorti de l'école des Ponts-et-Chaussées en 1785, il fut envoyé à La Rochelle, et deux ans plus tard il recevait une mission temporaire pour Châlons-sur-Marne. Il prit part ensuite à la construction du pont de Charenton et fut nommé, en 1802, ingénieur en chef dans les départements réunis à la France, construisit les routes du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre; passa quelques mois, en 1809, à la tête du service du département des Ardennes et fut envoyé comme inspecteur divisionnaire à Bordeaux, où il acheva sa carrière.

Quelle que fut l'importance des travaux de notre compatriote pour la construction de la route de Paris en Espagne, son projet pour la traversée des Pyrénées, ses études sur la navigation des fleuves et rivières de sa circonscription, sa célébrité date surtout de la construction du pont de Bordeaux, ce chef-d'œuvre du genre commencé en 1813 et terminé en 1821.

Deschamps est mort en 1842, et la ville de Bordeaux, pour perpétuer le souvenir des services que lui avait rendus cet homme comme ingénieur, comme maire, comme conseiller général et député, se chargea de ses funérailles et donna le nom de Bastide Deschamps à une commune suburbaine. L'administration des Ponts-et-Chaussées fit placer son buste dans l'une des galeries du pont. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Sa notice biographique par M. Billaudel, son gendre, est insérée dans l'annuaire de la Marne de 1845.

—

Digitized by Google

Philippe Lebon, dit d'Humbersain, naquit à Brachay, près Joinville (Haute-Marne), en 1767. Il entra à l'école des Ponts-et Chaussées en 1787 ; peu favorisé de la fortune, il y donnait, pour l'aider à vivre, des leçons de mécanique à ses camarades.

Sa carrière comme ingénieur fut peu brillante: sorti de l'École en 1792, il fut envoyé à Angoulême et attaché au service de la navigation de la Charente. Ses discussions avec son ingénieur en chef, ses absences fréquentes et non autorisées faillirent compromettre sa situation ; mais, grâce à la protection de son condisciple Prony, auquel il avait donné des leçons et qui reconnaissait sa valeur, malgré quelques négligences dans le service dont on ignorait les motifs, il fut envoyé à Paris avec le modeste emploi de contrôleur du pavé de la grande ville. Il mourut à 37 ans dans la misère.

Pourquoi cet homme, dont la position était si modeste, figure-t-il dans la galerie des ingénieurs célèbres ? Il est l'inventeur du gaz éclairant, et cette étude absorbant son esprit, il y sacrifiait une bonne partie de son temps, à l'insu de ses chefs ; ce qui le mit en suspicion de négligence et d'incapacité.

Dès sa jeunesse, il avait étudié la calcination des bois en vase clos ; il avait reconnu qu'en lavant ces gaz, il devenait possible de les employer à l'éclairage et au chauffage, en même temps que l'on produisait de l'acide pyroligneux et du goudron.

Il prit de 1796 à 1801 plusieurs brevets pour l'application de son système par un appareil qu'il appelait *thermolampe*.

Il s'occupait en même temps des aérostats, et fit des expériences d'une grande originalité sur les machines à vapeur, machines à air chaud, machines à gaz avec inflammation par l'étincelle électrique.

Digitized by Google

Ses travaux, qui avaient enfin obtenu l'approbation des savants de l'époque, tels que Prony, Fourcroy, Borda, ont été exposés par ses neveux dans les journaux scientifiques du temps.

Lebon était un penseur profond destiné, comme la plupart des inventeurs, à faire la fortune des autres et à mourir pauvre.

Les circonstances de sa mort sont encore enveloppées de mystère; on a dit qu'il avait été frappé de treize coups de poignard et l'on a prononcé le mot d'assassin anglais.

Cette légende est-elle véridique? Rien dans la correspondance postérieure de ses chefs n'y fait allusion: ce qui donna lieu à cette version, c'est que Lebon avait publié, en 1802, la description de ses thermolampes, et après vingt ans d'oubli, l'éclairage au gaz nous est revenu d'Angleterre.

La veuve Lebon continua avec courage à vulgariser, par des expériences publiques, les inventions de son mari. Ce n'est qu'en 1823 que son fils, ancien élève de l'école Polytechnique, put établir les droits de son père, à la suite d'un procès entre l'ingénieur anglais Windsor et une autre compagnie qui exploitait le procédé de Lebon après l'expiration de ses brevets. Il fut bien établi par la procédure que Lebon avait initié Windsor à ses travaux.

—

Jollois, Jean-Baptiste-Prosper, est né en 1776, à Brienon, élection de Joigny, qui relevait alors de la généralité de Châlons.

En 1798, il fut attaché comme ingénieur ordinaire à l'expédition d'Egypte et à la commission d'exploration de ce pays. Il consacra une année entière presque

Digitized by Google

seul à l'étude des ruines de Thèbes, d'Esnée et de Denderah.

De retour en France, il fit partie de la commission chargée de rédiger le grand ouvrage sur l'Expédition d'Egypte.

Après l'achèvement de cette publication en 1810, il reprit le service actif et fut successivement chargé des départements de la Seine, des Vosges et du Loiret.

Archéologue distingué, il s'est particulièrement occupé de réunir tous les documents se rattachant à la mission de Jeanne d'Arc et au siège d'Orléans.

C'est lui qui a fait élever le monument consacré à la mémoire de l'héroïne sur l'emplacement de sa maison au village de Domremy.

Il est l'auteur de deux volumes d'archéologie sur les départements des Vosges et du Loiret, où, comme ingénieur, il a laissé les meilleurs souvenirs.

—

Polonceau, Antoine-Remi, né à Reims, le 7 octobre 1778, fut admis à l'école Polytechnique en 1797. A sa sortie de l'école des Ponts-et-Chaussées, il fut attaché, en 1801, aux travaux de la route du Simplon ; il passa ensuite quelques années dans le Pas-de-Calais, d'où il fut appelé à ouvrir de nouvelles routes dans les Alpes. Comme ingénieur en chef du département du Mont-Blanc, il eut à terminer, en 1812, la route du Mont-Cenis et le passage des Echelles.

M. Polonceau, nommé inspecteur divisionnaire en 1830, s'occupa des canaux du Berry et du Nivernais ; mais, au bout de deux ans, il demanda à passer dans le cadre de réserve en raison d'une assez forte surdité dont il était atteint.

Il laissa plusieurs mémoires sur les routes et chaussées, sur les inondations et les torrents, sur l'aména-

Digitized by Google

gement des eaux en agriculture, sur l'institut de Grignon, sur les animaux domestiques, sur le tracé des chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, Dieppe et le Havre; mais son œuvre principale au point de vue de la science d'ingénieur est un mémoire publié en 1839 sur un sytème d'arcs en fonte pour la construction des ponts, qu'il employa lui-même au pont du Carrousel. Il est mort dans le département du Doubs en 1847.

Il laissa un fils, ingénieur comme lui, à qui l'on doit de nombreux mémoires sur l'exploitation des chemins de fer.

—

Lacordaire, Auguste-Philibert, né à Bussières (Haute-Marne), en 1789, prit, pendant 25 ans, une part active à de grands travaux et à de grandes études, mais qui n'intéressent notre pays qu'en raison de la naissance de leur auteur en Champagne. Nous devons cependant citer une étude pour la jonction de la Saône à la Marne.

Il est l'inventeur du Ciment à prise rapide connu sous le nom de Ciment de Pouilly ou Ciment Lacordaire.

—

Vallée, Louis-Léger, au contraire, n'est pas Champenois, mais il fut attaché, en 1822, au canal des Ardennes dont il acheva la construction.

—

Bremontier, Georges-Bertin, né à Rouen en 1786, fut envoyé à Reims en 1809 comme aspirant ingénieur. Il rédigea le projet du grand pont d'Epernay sur la Marne. La considération qu'il avait acquise dans le pays lui fit conférer, en 1813, le service municipal de Reims.

Digitized by Google

Envoyé en 1814 pour diriger les travaux de défense de la ville de Montmédy, qui fut bientôt bloquée par l'ennemi, il eut à remplir, l'année suivante, la même mission à Reims, dans des circonstances d'une extrême gravité. Brémontier y fit preuve d'une grande habileté et d'une énergie qui lui valurent des témoignages éclatants de l'approbation des commandants militaires et de la reconnaissance des autorités locales.

En 1818, il fut appelé à Paris où nous le laisserons continuer avec éclat une carrière si bien commencée. Il mourut en 1847.

—

Billaudel, Jean-Baptiste-Basilide, né à Rethel, le 12 juin 1773, sortit de l'école Polytechnique pour entrer à l'école des Ponts-et-Chaussées en 1812.

Il prit, en 1815, une part active à la défense du territoire dans la Moselle, où il fit construire, étant lieutenant du génie, plusieurs redoutes et travaux de défense ; il resta enfermé à Metz pendant le blocus de cette ville par les alliés.

Son rôle militaire finit avec la campagne ; il reprit ses fonctions d'ingénieur à Clamecy, puis à Rethel, sa patrie. En 1818, il fut attaché à la construction du pont de Bordeaux, sur la demande de notre compatriote l'inspecteur Deschamps, dont il devint le gendre.

Comme son beau-père, il ne cessa de se dévouer avec le plus grand zèle aux travaux du pont. Il appliqua pour la première fois en France, la cloche à plongeurs pour la construction des piles.

Il fut nommé, en 1827, ingénieur en chef et chargé du service départemental de la Gironde.

Il publia sur Deschamps, son beau-père, une notice

Digitized by Google

contenant des détails du plus haut intérêt sur la construction du pont de Bordeaux, où tous deux eurent leur part de travail et de gloire.

Il devint comme lui l'idole des Bordelais, qui le nommèrent à plusieurs reprises conseiller municipal, conseiller général, maire et député. Il est mort en 1851.

Son fils est en ce moment inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées.

—

Schwilgué, né à Schelestadt, en 1798, fils de l'habile artiste qui construisit l'horloge de la cathédrale de Strasbourg, nous intéresse spécialement comme ayant fait exécuter avec une grande habileté les travaux du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg, qui ont jeté un si vif éclat sur son nom et sur celui des ingénieurs qui ont pris part à ces travaux.

—

Louiche-Desfontaine fut chargé, en 1844, du service de navigation du canal et de la Marne de Saint-Dizier à Paris. Le canal de l'Aisne à la Marne fut aussi réuni à ses attributions.

« Il a laissé, dit M. Tarbé de Saint-Hardouin, des souvenirs impérissables pour l'application des déversoirs mobiles qu'il avait inventés et qui se distinguent des autres systèmes par l'extrême ingéniosité de leurs dispositions. »

—

Dupuit, Arsène-Jules-Emile-Juvénal, né en Piémont, en 1804, fut envoyé dans la Marne en 1840, époque où les routes de ce département faisaient le désespoir de l'administration et surtout des voyageurs,

Digitized by Google

« Malgré leur mérite et leur zèle, lit-on dans une « lettre insérée en 1867 dans les Annales des Ponts-et- « Chaussées, plusieurs ingénieurs avaient échoué « depuis dix ans dans la tâche ingrate de restaurer « les routes de la Marne. »

L'administration résolut de placer à la tête de ce service l'ingénieur Dupuit, qui se recommandait, à 36 ans, par un succès rapide et éclatant obtenu par lui dans la restauration de l'Avenue des Champs-Elysées.

Changeant la méthode de ses prédécesseurs, il réussit à souhait et laissa le département de la Marne pourvu du plus beau réseau de routes et de chemins de toutes sortes.

Dupuit eut à se défendre de bien des critiques, mais, polémiste ardent et plein de ressources, il s'en tira toujours avec honneur.

Souvent frondeur vis-à-vis de ses égaux, il était affable et indulgent vis-à-vis de ses inférieurs, et il a laissé, dit M. de Saint-Hardouin, chez tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, des souvenirs ineffaçables.

Il fut nommé, en 1850, ingénieur en chef, directeur du service municipal de Paris, et cinq ans après inspecteur général. Il est mort en cette ville en 1866.

—

Brière de Mondetour est sorti de l'école en 1833. Cet ingénieur distingué fut chargé de l'amélioration de la navigation de la Marne entre St-Dizier et Paris.

En 1837, tout en remplissant dans la capitale les fonctions d'ingénieur en chef, il fut chargé de l'étude déjà tant de fois répétée de la jonction de la Marne à l'Aisne et de l'Aisne à la Somme.

Il vint en 1839 à Châlons-sur-Marne comme ins-

Digitized by Google

pecteur divisionnaire, fut nommé inspecteur général en 1848 et mourut en 1850.

Son nom sera toujours cité avec honneur parmi les plus habiles inspecteurs de navigation.

Il a publié, en ce qui concerne notre pays, un mémoire sur le canal des Ardennes et un autre plus important sur les diverses voies de communication que l'on peut ouvrir de Vitry-le-François à Gray, et sur celle qui peut être la plus utile à l'industrie locale et à l'intérêt général.

—

Tels sont les principaux noms d'ingénieurs distingués que leurs travaux ou leur naissance rattachent à notre contrée.

D'autres noms cités par M. de Saint-Hardouin ont encore eu du retentissement, soit par leurs relations de famille, soit par leur séjour plus ou moins prolongé parmi nous.

Nous citerons, parmi les premiers, les Navier, les Onfroy de Bréville, et parmi les seconds, les Gardeur-Lebrun, les Nadault de Buffon, les Dugué, les Frissart (1).

(1) Puisque dans notre analyse des Notices biographiques des ingénieurs nous avons choisi le nom de ceux qui se rattachent à notre pays, il nous paraît utile de dire quelques mots de M. de la Barre Duparcq, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 3 avril 1885, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, qui a occupé le poste d'Ingénieur en chef du département de la Marne de 1859 à 1879.

Il était né à Saint-Cloud en 1817.

M. Duparcq, pendant ces vingt années passées à Châlons, présida à la construction du chemin de fer d'Epernay à Romilly.

Il publia l'Atlas cantonal du Département de la Marne, et vit sous son exercice la fusion des Chemins vicinaux avec celui des Ponts-et-Chaussées.

Châlons lui doit spécialement l'élargissement de la rue de Marne.

En dehors de ses travaux techniques, il communiqua à la Société d'agriculture, commerçe, sciences et arts de la Marne, des mémoires fort intéressants. Il présida cette société en 1876 et 1877.

Digitized by Google

On peut juger quelle somme d'intérêt s'attache aux notices biographiques de M. Tarbé de Saint-Hardouin, pour chacune des parties de la France et pour la France en général, par les précieux et nombreux renseignements que nous en avons tirés pour le département de la Marne et les départements limitrophes.

On peut aussi apprécier la valeur scientifique et littéraire de leur auteur qui, à l'âge où les autres jouissent d'un repos justement acquis, s'est occupé d'élever un monument durable à la mémoire de ceux qui l'ont précédé ou qui ont marché avec lui dans la carrière.

Digitized by Google

NOTES

SUR LA CATHÉDRALE DE REIMS

Par M. l'abbé Cerf, *membre titulaire.*

Les monuments, qui ont leur histoire comme les hommes et les nations, ont, comme eux aussi, leurs périodes d'obscurités impénétrables. Ce que les annalistes ont conservé des souvenirs qui s'y rattachent ne va guère ordinairement au-delà d'une certaine époque où le jour commence à se faire : tout ce qui la précède semble environné pour toujours du silence et de la nuit.

Ainsi en est-il pour la cathédrale de Reims en particulier. Quels ont été son architecte, ses maitres des œuvres, ses sculpteurs les plus célèbres ? Quelle a été la marche successive et bien déterminée des travaux ? On l'ignore. Peut-on dire d'une manière certaine : cette partie du monument a été élevée à telle époque, et donner à l'appui une date ou une preuve écrite ? Non. Le plus souvent on ne peut s'en tenir qu'à des généralités et, par l'inspection des différentes parties de l'édifice, essayer de déterminer à peu près l'époque des constructions.

Les travaux de la cathérale, avant l'incendie de 1481, se continuèrent pendant deux cent cinquante ans environ ; durant ce long espace de temps les chroniqueurs donnent très peu de renseignements, et les

Digitized by Google

dates très rares qu'ils nous ont laissées ne s'accordent pas toujours entre elles ou sont données sans preuve.

Essayons de combler ces lacunes à l'aide des dates connues, de celles que nous avons découvertes autrefois dans l'édifice, et de quelques autres qui n'ont pas encore été signalées et qui nous sont fournies par le monument ou par des documents historiques mieux compulsés. Nous n'avons pas la prétention de dissiper toutes les ténèbres, mais nous espérons cependant faire assez de lumière pour éveiller l'attention et pour stimuler les critiques.

Pour offrir un travail d'ensemble, nous rappellerons d'abord les dates déjà connues entre lesquelles nous intercallerons, par ordre, celles qui n'ont pas encore été signalées, de manière à donner, autant que possible, la marche successive des travaux.

La première pierre de l'édifice a été posée le 6 mai 1212, par l'archevêque Albéric de Humbert.

La dédicace des premières constructions fut faite le 18 octobre 1215, certains auteurs disent 1213, ce qui n'est pas probable (1).

Si nous en croyons la chronique d'Albéric, citée par les auteurs de la *Gallia christiana*, vingt ans après la dédicace, les travaux étaient assez avancés pour permettre de faire l'office dans la cathédrale (2).

Mais si on y célébra l'office pour la première fois le 8 septembre 1232, l'édifice ne fut achevé qu'en 1241. « C'est à cette époque, dit Marlot, que les chanoines entrèrent dans le chœur de l'église la veille de la

(1) *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 39. Cf *Gallia Christiana*.

(2) « Viginti annis postquam fundamenta jactarunt, ex Alberico, reædificata absoluta est, hoc est 1232.

Digitized by Google

Nativité de la Très Sainte Vierge, et non pas la veille de Noël (1).

Les travaux étaient encore en pleine activité après 1232, puisqu'en 1234 les chroniqueurs signalent, dans une émeute à Reims, le départ des chanoines pour Cormicy, où ils demeurèrent longtemps, et « l'enlèvement par le peuple des pierres préparées pour la réparation de l'église de Reims, afin d'élever des forts contre le château de l'archevêque. »

L'édifice n'était donc pas achevé quant à la partie qui concerne le chœur : c'est le raisonnement de Marlot, qui cite une bulle de Grégoire IX, de 1235, relative aux constructions de la cathédrale (2).

Si, indépendamment de ces dates généralement admises, nous consultons le monument, nous verrons que l'architecte a commencé par le transept nord, il a élevé l'édifice jusqu'à la hauteur des corniches des chapelles et continua l'abside jusqu'au transept sud. L'ornementation des parties inférieures du chœur et des transepts, l'abside, circulaire dans sa base, portent encore le cachet de la fin du XIIe siècle, tandis qu'immédiatement au-dessus du niveau des combles des chapelles apparaît une ornementation qui accuse le XIIIe siècle.

En 1223, la croisée de l'église devait être seule terminée. « En cette année, en effet, dit le cérémonial établi pour le sacre de Louis VIII, on appareilla un eschaffeau un poy haut, sur lequel devait se placer le Roi avec les pairs de France et ce fut à l'entrée du chœur. » Quel était alors le chœur ? Ce n'était pas

(1) « Chronicon auctoris coætanei, quod penes me habeo, refert canonicos Remenses novum suum chorum ingressos, vigilia nativitatis Be virginis Mariæ, 1241. »

(2) Marlot, *Histoire de la cité de Reims*, édit. acad., t. III, p. 518.

Digitized by Google

l'abside, autrement nous ne voyons pas pourquoi, dans le vitrail du haut de cette partie de l'édifice, on aurait placé Henri de Braine, qui ne fut archevêque de Reims que de 1227 à 1240, et dont le nom, peint sur le vitrail, semble indiquer que l'abside aurait été construite sous son pontificat. Dans tous les cas, les constructions durent se continuer aussitôt après le sacre de Louis VIII; car en 1223 le pape Honoré III envoya une lettre demandant une quête générale dans toute la province pour les travaux de la cathédrale; or, ces quêtes concordent toujours dans l'histoire du monument avec une reprise de la construction (1).

Voilà tout ce que nous savons des travaux entrepris à la cathédrale jusqu'au commencement du XIVe siècle. Les chroniqueurs, sauf la date de 1295 qu'ils mentionnent, ne nous ont laissé aucun renseignement sur cette longue série d'années. Tâchons de suppléer à leur silence.

L'achèvement des parties supérieures du chœur dut demander beaucoup de temps; les quatre tours, la grande flèche du milieu, les galeries basses et hautes du chevet offrent, en effet, un ensemble de travaux très considérables.

On ne dut guère commencer la nef que vers 1250, quelque temps après l'envoi de la lettre du pape Innocent IV demandant des secours pour l'église de Reims. La lettre était adressée aux suffragants de la métropole (2). Les travaux de la nef furent contiuués jus-

(1) Nous sommes en 1241, si nous en croyons Viollet-le-Duc, c'est alors seulement que « l'on continua les parties supérieures du chœur, puis bientôt les premières travées de la nef furent commencées, et l'on ne termina les trois dernières travées et la façade que vers le commencement du XIVe siècle. » (*Dict. d'arch.*, article *cathédrale*.)

(2) Varin, *Archiv. administ.*, t. I, p. 724; supplément de l'annaliste Rogier, p. 65, 74, n° 19.

Digitized by Google

qu'à la travée qui, dans le plan primitif, devait précéder immédiatement le portail. Toutefois nous ignorons si ces travaux furent interrompus et quand ils furent achevés.

Le deuxième arc-boutant de la grande nef, donnant sur la rue Notre-Dame, a quelque chose de particulier : les têtes grimaçantes qui saillissent du larmier sur lequel repose le clocheton ont toutes le type juif. Serait-ce en souvenir de la rue des Juifs, aujourd'hui celle des Elus, proche de Notre-Dame, ou en mémoire d'un fait qui fit grand bruit à Reims en 1269 et que nous trouvons consigné dans un arrêt du parlement de Paris dont voici la traduction : « Le bailly de Vermandois s'étant voulu approprier un certain nombre de juifs demeurant à Reims, prétendant qu'ils n'y étaient que comme passagers et, par suite, qu'ils appartenaient au Roi, l'archevêque de Reims s'en est plaint et déclara qu'ils relevaient de son autorité, attendu que, de temps immémorial, deux familles juives n'avaient cessé de demeurer à Reims et dans un quartier spécial où elles jouissaient d'une grande liberté, parce qu'elles gardaient religieusement les reliques d'Isaïe (?). La chose ayant été examinée, il reste établi que l'archevêque est dans le vrai, et que les juifs réclamés par le bailli lui seront restitués (1) ». Les artistes du moyen âge étaient bien capables de consigner cet arrêt sur la pierre, et nous aurions peut-être là une date de plus à enregistrer dans l'histoire des constructions de la cathédrale.

J'arrive à un autre document connu de quelques personnes seulement et qui n'a jamais été produit, c'est une note empruntée au cartulaire de l'archevêché (2).

(1) *Olim*, t. I, p. 793.
(2) Bibliothèque de la ville de Reims, fol. 50 v°, sous la date de 1299.

Digitized by Google

« Universis presentes litteras inspecturis J. prepositus, N. decanus, J. cantor ceterique Remensis ecclesie fratres, salutem in Domino. Noverint universi quod Reverendus in Christo pater et dominus, domnus R., Dei gratia Remensis archiepiscopus, ex mera liberalitate et gracia speciali, nobis concessit precario quamdam plateam sitam in curia sua Remensi, que protenditur in longum a cono pilerii turris anterioris ecclesie nostre Remensis usque ad cuneum pilerii ostii quod recipit rotellam sancti Nichasii, et in latum ab utroque cono continet spacium undecim vel duodecim pedum vel circiter, ut ibidem exerceantur et fiant opera et alia opportuna fabrice ecclesie memorate, cujus quidem platee detentionis terminus ex voluntate dependet domini Remensis ejusdem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, feria sexta, post festum beati Mathei Apostoli. »

Nous voyons par cette pièce qu'en 1299 Robert de Courtenay archevêque de Reims, gracieusement, en pure libéralité et gratuitement, mit à la disposition du chapitre une cour sise en son palais archiépiscopal et qui allait du coin du pilier de la tour gauche du transept jusqu'au pilier de la porte où se trouve la rouelle (1) de Saint-Nicaise, afin que l'on pût y entreprendre les travaux.

Ce document, que n'ont pas mentionné les chroniqueurs, est d'une importance très grande. Il prouve deux choses : 1° qu'en 1299 les travaux de la nef étaient terminés au moins jusqu'à la porte s'ouvrant aujourd'hui encore sur l'archevêché; 2° que l'arche-

(1) Rouelle, Tournelle, ou même Cage de Saint-Nicaise, qui renfermait le mausolée du saint martyr.

Digitized by Google

vêque prêtait gratuitement un terrain dans la cour de son palais pour faciliter de nouveaux travaux. A l'aide de ces renseignements, et par l'inspection attentive du monument, précisons où en étaient alors les travaux de la cathédrale. Au premier aspect., pour ceux qui n'examinent pas avec soin les détails, les constructions du XIIIe siècle ne diffèrent pas beaucoup de celles du XIVe siècle. Cependant il y a de grandes différences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, depuis la base jusqu'au sommet. Au XIIIe siècle, le ciment est très dur, les assises de pierre ne sont pas régulières, la moulure des socles des arcs-boutants est plus élevée qu'au siècle suivant, les colonnettes sont monolithes, les grosses gargouilles tombent sur le parping du mur et y semblent comme accrochées. Les ornements, les crochets, la retombée des arcs sur le contrefort, les clochetons diffèrent sensiblement de ceux du XIVe siècle. A cette dernière époque, au contraire, les ciments sont friables et s'écrasent sous la pression de la pierre, ce qui a produit dernièrement un léger mouvement dans les tours, les assises de pierre sont plus régulières, les larmiers des contreforts et des murs ne comptent plus que deux assises au lieu de trois, les colonnettes sont par assises, les gargouilles se projettent droites dans le vide, soutenues par une console ; la scotie, qui au XIIIe siècle accompagne la moulure qui court le long des bases des murs et des colonnes, est remplacée par une gorge plate, enfin les chapitaux des colonnes sont plus feuillagés ; à l'intérieur, les poutres faisant chaîne, assises sur le haut des chapitaux des grands piliers, pour les relier durant le cours des travaux, ne sont plus prises dans la maçonnerie, mais posées sur d'énormes crochets.

Ces remarques une fois faites, il est facile de dire

Digitized by Google

avec certitude qu'en 1299 les travaux de la cathédrale ont été arrêtés au cinquième contrefort. Seulement il n'a été élevé, que jusqu'au larmier qui soutient la grosse gargouille, elle-même n'était pas posée ; elle diffère de la voisine par son inclinaison moins marquée. Le mur qui suit ce contrefort a été également élevé, mais seulement jusqu'à la fenêtre exclusivement. On voit, sur le larmier qui le couronne, le raccord des pierres ; l'ancienne construction a trois assises ; la nouvelle n'en a que deux. Le pied droit de la fenêtre est, d'un côté, garni de deux colonnettes monolithes, tandis que de l'autre côté elles sont par assises.

Ainsi, les travaux ont été continués en 1299 à partir du premier étage du cinquième contrefort et de la fenêtre formant la sixième travée. Comme nous l'avons dit, c'est là, d'après le plan primitif, que devait s'élever le portail. Deux travées ont été ajoutées à l'ensemble de la nef ; puis on a élevé la façade principale. Une autre preuve de cet agrandissement au XIVe siècle, c'est que les sépultures ménagées dans le sol de la nef, au moment de la construction de l'édifice, trois par trois, et séparées par des murs en craie, n'existent plus dans le pavé de la partie postérieure à 1299.

Depuis l'année 1300 jusqu'au milieu du XIVe siècle, quelle a été la marche des travaux ? Les historiens ne nous ont laissé que très peu de renseignements. Continuons donc de combler les lacunes autant que possible.

En 1295, de nouvelles offrandes avaient été apportées par le clergé et les fidèles ; c'est sans doute à l'aide de ces secours que les travaux furent continués, mais les fonds furent bientôt épuisés, vu l'importance des constructions du portail. En 1372, Jean de Craon, archevêque de Reims, envoie de son château de

Digitized by Google

Porte-Mars des lettres par toute la province pour solliciter de nouvelles aumônes (1). En 1380, Charles V fait à l'église de Reims donation de plusieurs domaines. Les tours du portail, ou du moins celles du côté du palais, s'élevaient à la hauteur du premier étage, si nous en croyons la date de 1381 trouvée par nous inscrite dans l'une des trois petites arcatures placées au bas du contrefort à la naissance du premier étage. En 1391, les vicaires généraux réclament de nouveaux secours (2). Les travaux se continuèrent si nous en croyons encore une seconde date, 1391, que nous avons également découverte sur le seuil d'une petite ouverture ménagée dans le socle d'un des rois regardant le palais.

L'ornementation des voussures du grand portail avait-elle été cntreprise en même temps que les travaux ? Sans aucun doute, puisqu'à cette époque on taillait, on sculptait tout en chantier ; mais les grandes statues étaient-elles également posées ? Nous ne le croyons pas, car nous avons encore à citer une date, jusqu'ici inconnue, qui semble indiquer que les statues ne furent placées que vers la fin du XIVe siècle. Sur l'épaule droite de sainte Élisabeth on lit 1394 en chiffres absolument pareils à ceux de la date 1391 ; or cette date n'a pu être gravée qu'avant le placement de la statue, qui est scellée dans le mur. « En 1397, le 31 décembre, on met une horloge au-dessus de la grosse cloche, et on prend un écu d'or de chaque chanoine pour faire cette horloge (3). »

Les tours ne sont pas terminées (4). En 1427, dit Cocquault, « il y avait une des tours de l'église de

(1) Bibliothèque de la ville de Reims, Fabrique, liasse 18, n° 1.
(2) Bibliothèque de la ville de Reims, Fabrique, liasse 18, n° 2.
(3) Ms. du chanoine Pinchart, bibliothèque de la ville de Reims.
(4) Ms. du chanoine Pinchart, bibliothèque de la ville de Reims.

Digitized by Google

Reims qui estoit imparfaite. M. le cardinal de Saint-Marc, nommé Filiastri, affectant fort cet ouvrage, donna quatre cents écus pour commencer à y travailler et luy fut envoyé le dessin et un mémoire de la despense le 1er décembre. Elle a esté depuis parachevée, estant toutes les deux en leur perfection, par acte du chapitre (1). »

Le cardinal avait adressé sa demande au chapitre, et le 16 mai le chapitre accepta la donation (2).

La réponse ne fut envoyée que le 1er décembre suivant (3).

La tour, ainsi que la galerie haute du côté de l'archevêché, furent terminées en 1340, dit Lacourt (4) ; en fut-il de même de l'autre côté? Nous n'osons l'affirmer, car la tour et la galerie paraissent un peu moins anciennes.

Comme nous le verrons dans un instant, le portail n'est pas encore terminé, aussi de nouvelles quêtes sont faites au nom du chapitre. Des notes, conservées à la bibliothèque de la ville, donnent à ce sujet des détails très intéressants. Le 10 février 1429, le chapitre décide que si les chevaux de la fabrique ne sont plus en état de travailler et de conduire les quêteurs, on les vendra et on en enverra deux autres (5). Le cha-

(1) Mémoire du chanoine Cocquault, bibliothèque de la ville de Reims.

(2) « Super facto operis et elevationis turrium ecclesiæ de quibus scripsit dominus Cardinalis S. Marci Filiastri, videant præpositus et quidem alii canonici et recipiatur ejus pecunia. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Visis litteris Cardinalis S. Marci, placuit capitulo describi omnes expensas faciendas in perfectione turrium ecclesiæ, de quibus scripsit idem dominus Cardinalis ut ei per nuntium occurentem remittatur. » (Ms. Pinchart.)

(4) Lacourt, chanoine de Reims, *Eglise de Reims*, notes mss. bibl. de la ville de Reims.

(5) « De equis fabricæ ordinatum est quod nisi secure valent negociare et questas conducere, duos eorum vendi et alios duos per patriam mitti cum summaria pro questa. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

pitre, le 27 octobre 1430, déclare qu'on ne conduira plus le chariot de la Vierge pour la quête à cause du danger, mais sept tables, avec images placées sur un cheval (1). Dans le courant de l'année 1430, le chapitre ayant appris, le 27 mars, que des gens allaient quêter dans le diocèse de Toul, sous son nom, les obligea à rendre ce qu'ils avaient reçu.

Le produit des quêtes faites au nom du chapitre servit à terminer le grand arc qui est entre les deux tours, comme la conclusion en fut prise en février 1434 (2).

Ce dernier renseignement historique a d'autant plus d'importance qu'il n'a pas été signalé par les historiens de la cathédrale.

Le grand arc qui unit les deux tours et la rose a été construit par « Bernard de Soissons, qui fut maître des ouvrages pendant trente-huit ans et fit cinq voultes et ouvra à l'O, c'est à-dire à la rose », il figurait dans le labyrinthe de la cathédrale (3).

La rose, nous venons de le voir, a été faite en 1434; si elle a été construite par Bernard de Soissons, maître des ouvrages pendant trente-huit ans, nous savons maintenant à quelle époque il vécut et quand furent élevées les cinq grandes voûtes qui restaient à faire à la reprise des travaux en 1299.

Un autre maître des ouvrages, d'après les historiens et le manuscrit Havé (4), travailla huit ans aux

(1) « Non mittatur feretrum Virginis Mariæ ad questam, propter periculum, sed septem tabulæ mittantur cum imagine etiam super equum. » (Ms. Pinchart).

(2) « Conclusum quod arcus jam inceptus inter duas magnas turres eccleclesiæ perficiatur. » (Ms. Pinchart).)

(3) Notes de Havé, annaliste de Reims, ms. conservé à la bibl. de la ville, et extrait du Marlot annoté par M. Malot.

(4) Notes de Havé, *ibid.*

Digitized by Google

voûtes et portails, c'est Gaucher de Reims. Récemment un des sculpteurs de la cathédrale nous a montré son nom gravé à la gouge, dans la quatrième ouverture de l'escalier de la tour des cloches.

En comparant les notes qui précèdent avec celles que nous ont laissées les historiens de la cathédrale, il sera facile de constater qu'elles répandent un nouveau jour sur la marche des travaux entrepris successivement dans l'édifice. Voyons maintenant quelles furent les réparations nécessitées par l'incendie de 1481.

INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

En continuant de donner quelques dates relatives à la cathédrale, nous ne faisons pas l'historique du monument, nous relatons simplement quelques détails intéressants qui n'ont pas été signalés dans l'histoire de ce monument.

Nous savions, par l'annaliste Cocquault, que l'abbé de Saint-Denis de Reims, aussitôt l'incendie de la cathédrale, en 1481, vint s'offrir au chapitre pour lui venir en aide ; une note de Pinchart nous apprend que cet abbé donna dix écus d'or et qu'il mit ses chevaux à la disposition des chanoines (1).

Le lendemain, 1er août, une messe est dite dans la cathédrale pour ceux qui trouvèrent la mort dans cet incendie (2).

(1) 30 juillet 1481 : Jacobus Joffrin, abbas Sancti Dyonisii Remensis, comparuit capitulo qui se ipsum totumque conventum ac bona ejusdem similiter obtulit ad beneplacitum Dominorum pro reparatione ipsius ecclesiæ, offerendo equos et marena, et dedit in auro decem auri scuta. » (Bibl. de la ville de Reims, ms. Pinchart.)

(2) Bibl. de la ville de Reims, ms. Pinchart.

Digitized by Google

Le 21 septembre, les cloches, nouvellement fondues, furent placées dans le nouveau beffroi des tours, *supra parvisium*, non dans le beffroi ancien, *non in brefolio*, beffroi qui avait été construit avant l'incendie dans une des tours du transept (1).

Une délibération capitulaire du 9 mai 1494 nous apprend qu'à la demande de D. Fassin, charpentier, qui fit le campanille de Saint-Hubert, dans les Ardennes, il fut décidé que les maîtres de la fabrique, et d'autres, confèreraient avec ce maître ouvrier pour savoir ce qu'il convenait d'entreprendre pour le grand campanille à élever au-dessus du sanctuaire de l'église (2).

Le 1er juin, on commence par consolider l'arc de pierre sur lequel devra reposer ce campanille (3).

Durant le cours des travaux, les rois de France Charles VIII et Louis XII, par l'abandon des octrois, accordent des secours abondants, ce qui n'empêche pas d'organiser des quêtes dans les Flandres de 1493 à 1498 (4).

Les chanoines eux-mêmes contribuent personnellement à la restauration de l'édifice. Jean Bourgoing donne six cents livres tournois pour le pignon donnant sur le Palais (5).

(1) *Ibid.*

(2) « Ad requisitam D. Fassin, carpentarii, qui confecit campanile Sancti Huberti in Ardena, ordinatum fuit quod magistri fabricæ et alii cum eo loquantur et videant quod conveniet pro conficiendo magno campanili supra ecclesiam Remensem. » (Décision capitulaire; ms. Pinchart.)

(3) « Perficiatur archa lapidea supra quam magnum campanile ædificabitur. » (Décision capitulaire ; ms. Pinchart.)

(4) « Mittant magistri fabricæ per Math. Grandin et quemdam alium per eos cum eo assumendum, cincturam Beatæ Mariæ Virginis magistro N°. Lescot pro questa in partibus Flandriæ exercenda. (Délibération capitulaire du 11 janv.; ms. Pinchart.)

(5) « Capitulum deliberavit Joanni Bourgoing, canonico Remensi, reparationem pignonii tendentis versus palatium Remense, qui in se sumpsit onus

Digitized by Google

Le 29 janvier 1501, il fut décidé en chapitre que les figures de ce pignon représenteraient l'Assomption de la Très Sainte Vierge, patronne de l'église, et que l'on replacerait un Sagittaire comme il y avait avant l'incendie (1).

Le 30 octobre 1501, on se demande en chapitre si, selon le désir des constructeurs, on relèvera les quatre tours ou le grand clocher ; la question est ajournée (2).

En vertu d'une nouvelle décision du chapitre de 1502, le Sagittaire sera reposé sur le pignon de l'église donnant sur le palais (3)

Le 15 mars de la même année, un mur est élevé dans l'arcature qui unit les deux tours, dans la crainte du feu (4).

Quelques jours après, le 1er avril, d'après l'avis des maîtres des travaux et des peintres, le chapitre décide que l'on dorera l'animal sur lequel est le Sagittaire, qui lui-même sera peint (5).

et fieri facere obtulit mediante summâ 600 l. turon. » (Délibération capitulaire du 15 mai 1500 ; ms. Pinchart.)

(1) « Habitâ deliberatione supra imaginibus in pignono ecclesiæ versus palatium faciendis, conclusum fuit quod ponatur Assumptio beatæ Mariæ Virginis ornata personagiis et angelis, prout in patrono capitulo exibito continetur, et habeant lathomi seu scissores illorum personagiorum pro factura eorumdem 25 l. turonens. Ultrà forum principale pignonii arcitenens seu sagittarius prout ab antiquo positus erat. » (Conclusion capitulaire ; ms. Pinchart.)

(2) « Quatuor turres lapideæ elevari secundum intentionem constructorum eorumdem aut magnum campanile in medio crucis ecclesiæ denuo erigi seu reedificari debeant capitulum materiam illam certis de causis ipsum ad hoc moventibus diferi conclusit. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Ordinatum fuit quod sagittarius supra pignonum ecclesiæ versus palatium domini archiepiscopi respondens more antiquo reponatur. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Fiat marus in archa existenti inter ambas turres versus navem ecclesiæ ne ignis fortuitus eidem nocere possit. » (Ms. Pinchart.)

(5) « Conclusum fuit quod corpus bestiæ, sustinentis Sagittarium, deauretur et ipse sagittarius picturis ornetur prout magistri operum et pictores adviserunt. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

En 1503, le 4 août, *la clochette* des enfants de chœur est refondue et replacée dans le petit campanille qui s'élève sur la fin du chœur (1).

Le 20 juillet 1504, le chapitre approuve le marché passé par Jacques Spifane, chanoine de Reims, pour l'or acheté à Paris pour la dorure des lis de l'église (2).

Après l'année 1506 de nouvelles quêtes sont organisées dans les Flandres (3).

A ces notes et à ces dates relatives à la restauration de la cathédrale après l'incendie, ajoutons-en quelques autres peu connues ou négligées par les chroniqueurs. Elles concernent le mobilier et l'ornementation de l'édifice.

Les détails des devis pour la charpente, la couverture en plomb, les procès-verbaux des travaux de restauration après l'incendie de 1481, les noms des ouvriers ont été soigneusement indiqués dans notre histoire de Notre-Dame de Reims. Toutefois certaines circonstances nous ayant échappé, nous tenons à les signaler ici pour les sauver de l'oubli.

Si nous en croyons le chanoine Pinchart, dès le mois d'août 1482, on s'occupa de refaire le toit de l'église. Des bois furent donnés à cet effet. Des charpentiers de Paris vinrent à Reims le 15 septembre 1483 pour visiter la charpente de la cathédrale. Il y avait à Fleury, dit toujours le même annaliste, une fôret de chataigners qui servirent à refaire cette char-

(1) « Reficiatur parva campanula puerorum chori et ipsa refecta ponatur in parvo campanile in fine chori existente. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Laudatur 'orum initum per Jacobum Spifane, canonicum Remensem ad causam emptionis auri Parisius empti pro liliis ecclesiæ. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Portet Egidius de Vaux, canonicus Remensis, zonam beatæ Mariæ Virginis apud Tornacum, pro questa ecclesiæ in partibus Flandriæ ducenda. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

pente. Durant le cours des travaux, le charpentier J. Bataille fut grièvement blessé ; il reçut du chapitre quarante sous pour se procurer des médicaments.

Le charpentier Collard Lemoine cesse, en 1485, de travailler à la charpente, mais il visite avec soin ce qui est fait.

Le chapitre ordonne que les lis et les trèfles qui couronnent la toiture seront solennellement et honorablement dorés (1).

Le 2 janvier 1485, on lit en chapitre que Jean Pussot fils et Gérard Pussot, charpentiers de Reims, ont traité pour la construction de la charpente.

Enfin le 3 juin 1530, Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, donne 300 francs pour réparer la galerie du côté du trésor, qui sans doute était déjà en réparation, car en 1882 on trouva la date de 1528 sur une pierre placée sous la galerie donnant sur la rue Notre-Dame.

Jubé. — Le 17 août 1417, une personne pieuse donne 300 francs pour faire l'image du Crucifix, de Notre-Dame et de Saint-Jean sur le jubé construit par Colart de Givry, maître des ouvrages, mort en 1452.

Le 15 août 1419, J. Vitrarii, maître de la fabrique, chanoine, remit ces 300 livres au chapitre (2).

Deux notes du 24 avril et du 22 juillet 1485 nous apprennent que le maître maçon qui fit le pupitre

(1) « Item ordinatum fuit quod lilia et trifolia in summitate navis ecclesiæ et alias ponenda sint et solenniter et honorifice bono auro deaurata. » (Ms. Pinchart.)

(2) « In festo Assumptionis beatæ Mariæ, J. Vitrarii, magister fabricæ, canonicus, præsentavit capitulo unum saeculum de corio in quo erant... in auro 300 scuta, ecclesiæ Remensi donata pro uno crucifixo in eadem ecclesia faciendo super pulpitum cum imaginibus beatæ Mariæ Virginis et sancti Joannis Baptistæ. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

s'appelait Denis Aubert, et le plombier, Pierre Moyart (1).

Maître-autel. — Le chapitre exprime, en 1474 ou 1475. le 16 avril, le désir qu'une clôture honnête soit établie autour du maître-autel, afin que les femmes et les laïques ne puissent pas s'approcher du prêtre officiant (2).

Le 10 octobre, après la réception des lettres de Pierre de Laval, archevêque de Reims, réclamant cette clôture, le chapitre en ordonne l'exécution.

Chœur. — En 1499, le 18 août, on fait des lutrins dans le chœur pour la commodité des chantres (3).

Chapelle du Saint-Lait. — Le mur de la chapelle du Saint-Lait, du côté du chœur, est enlevé le 12 octobre 1489, afin que le peuple puisse plus facilement la visiter le jour de saint Luc, jour de la dédicace de la cathédrale, et qu'il puisse en sortir plus librement (4).

La même note du 12 octobre 1489 nous apprend que les images de la chapelle du Saint-Lait furent faites par J. Brochus, ou Crocq, mais en l'absence de Blavet (5), Blavet, maître des ouvrages, reçut 1,200

(1) « Lathomus qui confecit pulpitum ecc'esiæ Remensis vocatur Dionysius Aubert. Plombarius Petrus Moyart nonnuli Leodienses plumbum fusum inundaverunt. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Fiant circa majus altare quædam clausuræ honestæ ne mulieres et laïci possint appropinquare in conspectu prælati celebrantis. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Fiant in choro ecclesiæ lectrini, seu pulpitri, pro commodius psalmodando et cantando in choro ecclesiæ, prout in pluribus aliis notabilibus ecclesiis hujus regni est fieri consuetum. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Frangitur murus capellæ sancti Lactis a parte chori ut populus die sancti Lucæ in eamdem capellam et de eâ exire valeat. » (Ms. Pinchart.)

(5) « Joannes Brochus, vel Crocq, fecit imagines capellæ beatæ Mariæ Virginis sancti Lactis, attenta absentia magistri Blavet lathomi. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

livres tournois. Le tabernacle de cette chapelle était en pierre de Crugny (1).

Le chapitre accepte, le 19 novembre 1516, du chanoine Hugues Cady, 110 écus d'or pour la réparation du front de la chapelle du Saint-Lait (2).

Le 1er juillet suivant, on remit à cette chapelle *l'ancienne image*, que l'on en avait enlevée à cause des travaux (3).

Le chanoine Albéric Moyen, qui mourut en 1539, le 25 mai, coopéra grandement, avec le cardinal Robert de Lenoncourt, à l'ornementation de la chapelle du Saint-Lait. Il donna 80 livres pour refaire le philactère et pour ajouter deux anges d'argent. Il ajouta 800 livres pour la couverture en plomb et les autres ouvrages à exécuter. Enfin il paya par avance les travaux, qui ne furent terminés qu'après sa mort, dans les années 1546 et 1547 (4).

Autel de la Transfiguration. — Devant la chapelle du Saint-Lait était celle de la Transfiguration, sur laquelle le chanoine Pinchart nous donne deux renseignements déjà connus, mais plus détaillés et plus precis. Charles de Carecto, archevêque de Reims de 1507 à 1509, avait conçu le dessein d'élever une chapelle en l'honneur de la Passion, à l'endroit où se trouvait alors la statue du Beau-Dieu, reportée depuis

(1) *Id., ibid.*

(2) « Acceptat capitulum ab Hugone Cadi 110 scuta auri ad reparationem frontis capellæ sancti Lactis. » (Ms. Pinchart.)

(3) « De veteri imagine beatæ Mariæ Virginis quæ de capella sancti Lactis propter novum opus inibi faciendum remota fuit, capitulum ordinavit quod dicta imago in dicta capella reponatur. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Albericus Moyen, canonicus, qui obiit 1539, die 25 maii, dedit 80 l. pro reficiendo philacterio in capella sancti Lactis et addendis duobus angelis argenteis, dedit 800 l. pro coopertura plumbea et aliis operibus perficiendis in capella sancti Lactis. — Item solvit operas eorum qui incubuerunt annis 1546 et 1547, quibus opus perfectum est. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

sur le trumeau de la Porte d'Enfer, où sont représentées les scènes du Jugement, du Paradis et de l'Enfer.

Ce dessin ne fut pas réalisé. Mais Hugues Cady, chanoine de Reims, revenant de Terre-Sainte, construisit en cet endroit une chapelle en l'honneur de la Transfiguration, ou mieux, reconstruisit la chapelle ; car déjà en 1363, Pierre de Vaux, apothicaire, avait fondé une chapellenie en l'honneur de la Transfiguration, ce que semble confirmer la note du chanoine Pinchart (1).

En 1512, le 22 septembre, eut lieu une transaction entre le chapitre et Hugues Bazil, dit Cady, peintre (2). Ce parent du donataire peignit et rehaussa d'or les statues de la chapelle taillées et scupltées par Gérard Bailly, statuaire du pays. Un autel en marbre était orné de la scène de la Transfiguration. Hugues Cady obtint du chapitre, le 14 juin de l'année suivante, la permission de le faire consacrer à ses frais par l'évêque suffragant ou par un autre (3).

Chapelle de Saint-Barthélemy. — En pendant de la chapelle de la Transfiguration, dans l'autre bras du transept, était celle de Saint-Barthélemy, entourée d'une riche clôture, signalée par plusieurs auteurs comme existant en 1541. La note que nous donnons ici fait connaitre l'année où elle fut exécutée et le conducteur des travaux, Jean de Châlons (4).

(1) « 1508. 3 aprilis, capitulum licentiam dedit H. Cady, et curato Sancti Michaelis construendi, de novo ; sumptibus suis unam capellam infra murum contra quem est imago pulchri Dei, sub honore et titulo Transfigurationis D. N. J. C » (Ms. Pinchart.)

(2) Archives de la Fabrique, layette 14, liasse 22, n° 3.

(3) « Placet capitulo quod Hugo Cady, canonicus, altare marmoreum, supra quod mysterium Transfigurationis D. Jesu sumptuose construitur, per D. suffraganeum aut alium antistitem expensis ipsius Cady consecrare faciat. » (Ms. Pinchart.)

(4) « 23 junii 1536, conducat opus cloturæ capellæ sancti Bartholomei

Digitized by Google

Orgues. — Dans l'*Histoire de Notre-Dame,* nous avons donné de nombreux détails sur les orgues de cette église au xve siècle. La note qui suit apporte un nouveau renseignement et nous permet d'affirmer qu'en 1468, Juvénal des Ursins, alors archevêque de Reims, donna 400 livres pour refaire de nouvelles orgues (1). C'est ce qui explique pourquoi sur la tribune du grand orgue étaient placées les armes des Ursins. L'orgue fut exécuté, au dire de Lacourt, par Etienne Enoque, célèbre facteur. La France, dit-il, n'en possédait que quatre de pareille force et étendue.

L'incendie de 1481 endommagea l'instrument, et le chapitre traita avec Oudin Heystre, organiste de Cambrai, le 24 octobre 1487, pour de nouvelles orgues à faire ou à compléter (2), et pour la réparation du petit orgue, car il y en avait un aussi sur le jubé.

Le 24 mars 1487, le chapitre avait augmenté le traitement de l'organiste, qui recevait 8 livres parisis (3).

Les réparations des orgues montèrent à la somme de 800 livres tournois (4).

Avant de signaler quelques dates concernant l'extérieur de l'édifice, le cloître et le parvis, nous donnons les deux notes suivantes à cause de leur originalité : Défense est faite de vendre des marchandises dans la cathédrale, surtout quand on chante « de peur que les

Johannes de Chalons, lathomus, cum aliis lathomis et diligenter perficiatur. » (Ms. Pinchart.)

(1) « Archiepiscopus, 1468, offert 400 l. pro conficiendis novis organis in ecclesia. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Super portale processionis existentia et in sono debito eadem concordet. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Augmentatio fiat stipendiorum organistæ et de cetero anno quolibet, habeat pro suo salario 8 libris paris. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Ascenderunt juxta tractatum cum operario accordatum ad summam octoginta librarum turon. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

plumes des animaux déplumés ne volent dans l'église (1). »

Le 25 octobre suivant la même défense est renouvelée.

Cloître. — Le 4 mars 1504, on y replace une croix (2).

En 1516 et en 1517, on refait le pavé « processionis et lici de Pretiosa. »

Le 16 mars 1535, les maîtres des travaux préparent des bois nécessaires pour faire un nouveau chapitre, « novum capitulum, in alio loco ».

Parvis. — Le 4 avril 1427, les stalles ou boutiques sont détruites : de nouvelles ne pourront pas être construites (3).

Les lices en pierre sont placées au parvis Notre-Dame avec l'autorisation nécessaire. Dans l'*Histoire de Notre-Dame*, nous n'avions pu préciser à quelle époque elles furent posées : c'est le 11 juin 1537 (4).

Clocher et cloches. — Le 29 août 1412, défense est faite à Colson, le guetteur de la cathédrale, de faire du feu dans le haut de l'édifice, crainte d'incendie (5).

Enfin la dernière note que nous donnons ici est relative à une libéralité de Robert de Lenoncourt, que

(1) « 8 septembris 1430; Committant senescalii unum vel duos servientes ad prohibendum per ecclesiam fieri negotia vel res profanas dum cantatur, etiam ne vendantur mercationes in ecclesia tam sæpe prout fit, ne plument alendam ita quod plumæ devolvent per ecclesiam. » (Ms. Pinchart.)

(2) « In pratello processionis ecclesiæ in loco pristino prout antiquitus erecta existit. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Fuit cedula super destructionem stallorum parvisii et inde litteræ utiles ad opus capituli ut amodo nulla apponantur stalla (sine) authoritate Thesaurii. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Magistri fabricæ alloquantur officiarios archiepiscopi et scabinos villæ pro licentia habenda ponendi licias lapideas in parvisio » (Ms. Pinchart.)

(5) « Collesonnus, qui giytum super ecclesiam facit, amplius non faciet ignem super ecclesiam prout convenit, propter pericula, alioquin privabitur officio. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

nous n'avons pas mentionnée dans l'*Histoire de Notre-Dame*, parce que nous ne la connaissions pas, c'est la donation au chapitre de 400 livres pour les frais de la grosse cloche nouvellement fondue (1).

DÉDICACE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

La date de la dédicace de la cathédrale de Reims est assez incertaine pour que quelques personnes, s'appuyant sur le silence des documents anciens et sur l'absence des croix de consécration, aient pu mettre en doute le fait même de sa consécration. Nous allons montrer que, s'il peut y avoir doute sur l'année de la dédicace, un grand nombre de témoignages concordants nous en font connaître le jour et le mois, et qu'elle a toujours été célébrée le 18 octobre. « Tous ceux qui ont connaissance de l'église de Reims tombent d'accord qu'Albéric dédia l'église de Reims et celle de Sainte-Balsamie en un même jour. Le mesme jour se solennisent les deux dédicaces aux dictes églises. Colardus, chanoine de Reims, en l'année 1213, enregistre ces deux consécrations (2). »

Plusieurs chroniqueurs soutiennent que la cathédrale fut consacrée le 18 octobre 1215. « Quidam dicunt chorum ejusdem ecclesiæ, cum ecclesia sanctæ nutricis (3) consecratum fuisse ab Alberico, xv kalend. Novembris, anno 1215 (4). »

(1) 13 juin 1523 : « Capitulum acceptavit pro fabricâ 400 l. a Domino Remensi liberaliter donatas pro suppo.tandis expensis grossæ campanæ, noviter factæ. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Albericus, metropolita Remensis, templum divæ Balsamiæ, Remis dedicavit, 15 kalendas Novembris, una cum primario, in honorem Petri et Pauli apostolo um, Laurentii, Mauri martyrum, Nicolai, Celsi confessorum, Magdalenæ et Balsamiæ consecravit. (Mém. de Cocquault, ad ann. 1213, t. III, p. 37. Bibl. de la ville de Reims.)

(3) Sainte Balsamie était la nourrice de saint Remi.

(4) *Gallia christiana*, ad ann. 1215.

Digitized by Google

Cette dernière date nous paraît plus vraisemblable. En 1212, au dire de Marlot, Albéric de Humbert reçut l'ordre de Philippe-Auguste de conduire les guerriers de son duché à la guerre contre les Albigeois. Il ne revint qu'en 1213. Est-il croyable que, pendant son absence, les travaux aient pu être conduits avec une si grande activité, que la consécration d'une partie de l'édifice fût possible dix-huit mois après la pose de la première pierre (1)?

Nous ne nous arrêterons pas à l'objection que font les adversaires que nous combattons : à savoir que l'on ne peut pas faire deux consécrations d'église en un même jour, à cause de la longueur de la cérémonie (2), car nous pouvons y opposer un témoignage d'une grande valeur, tiré de la tradition non interrompue de l'église de Reims, établie par la série continue de ses livres liturgiques.

Avant le rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Reims, on célébrait, selon l'antique usage, la fête de la dédicace de la cathédrale le 18 octobre dans la métropole, et dans les églises du diocèse le dimanche suivant. Les missels, bréviaires,

(1) Marlot, édit. latine, t. II, p. 479.

(2) Pour affirmer que l'on ne peut pas faire deux consécrations d'église en un même jour, il faudrait consulter les Pontificaux de l'époque, pour apprécier la longueur des prières et des cérémonies. Le consécrateur souvent se faisait aider. En 1186, Urbain III consacre une église aux environs de Vérone, en présence d'un grand nombre de cardinaux, de patriarches, d'archevêques et d'évêques, qui aidèrent le pontife, comme l'atteste l'acte de consécration : *præsentibus et cooperantibus.* — Dans la cérémonie de la dédicace de Saint-Martin de Tours, Radulphe, archevêque de cette ville, plaça les reliques sous l'autel ; il les avait apportées avec l'archevêque de Lyon. Il écrivit l'alphabet latin, pendant que le cardinal Rangérins écrivait l'alphabet grec. — A Reims, quand le pape Léon IX consacra l'abbatiale de Saint-Remi, les évêques consacrèrent les autels secondaires, et l'archevêque de Reims fit la procession extérieure avec la châsse du saint apôtre, pendant que le souverain pontife continuait les autres rites de la consécration.

Digitized by Google

ordo, processionnaux et paroissiens rémois en font foi : ils sont dans la main de tous, inutile de les citer en particulier.

En 1801 et 1802, l'église de Reims dépendait de celle de Meaux, le siège archiépiscopal n'étant pas rétabli, aussi la cathédrale ne célébra pas durant ces deux années sa dédicace au mois d'octobre, mais au mois de novembre.

En 1791 (1), on célébrait encore la dédicace le 18 octobre, avec les dispositions intérieures suivantes : « Ce jourd'hui, 11 octobre 1791, cinq heures du soir, au bureau ordinaire de la Fabrique de l'église métropolitaine de Reims, présidé par M. Maupinot... il a été représenté que les cy-devant chanoines de Notre-Dame étaient dans l'usage de faire élever le jour de la dédicace trois autels ornés, dans la chapelle des Apôtres, pour donner la communion aux fidèles. Il a été arrêté que, attendu que la chapelle cy-devant des Chapelains, que l'on destine pour la communion, n'est pas encore en état, l'ancien usage sera provisoirement observé, et les trois autels de communion placés et décorés suivant l'ancien usage et que l'office sera célébré au chœur, le jour de la dédicace, comme au jour de l'Assomption, sans musique instrumentale extraordinaire et qu'il n'y aura pas de cierges autour de l'église, dans les voûtes, mais seulement aux chapelles (2). »

L'année suivante, 1792, la fête est célébrée selon les usages anciens, comme le prouve une seconde délibération du 16 octobre 1792 (3).

(1) Voir les *ordo* de 1791, 1792, 1793, 1794, indiquant la fête de la dédicace le 18 octobre pour la métropole. Bibl. de l'archevêché.

(2) Registre des délibérations du Conseil. Bibl. de l'archevêché.

(3) « Ce jourd'hui seize octobre 1792, l'an premier de la République française, cinq heures de relevée, en l'assemblée de MM. les marguilliers et

Digitized by Google

Les deux délibérations des marguilliers prouvent que de tout temps il y avait affluence de fidèles au jour de la dédicace, puisqu'il fallait construire des autels pour la circonstance.

Les cierges que l'on plaçait tout autour de l'édifice, dans la galerie haute, sont également un témoignage en faveur de la fête. Les fiches en fer qui existent toujours remontent à la construction de l'église.

Durant la deuxième partie du XVIIIe siècle, tous les *ordo* (1), jusqu'à l'année 1757 inclusivement, portent : 17 octobre, fête de saint Luc, au lieu du 18 octobre ; et le 18 octobre, fête de la dédicace de la cathédrale de Reims ; le dimanche suivant, fête de cette même dédicace et de toutes celles des églises de la ville et du diocèse.

Dans le XVIIe siècle, signalons un magnifique livre d'heures de 1634 (2) et le *Manuale* à l'usage de la province de Reims, édité en 1681 par le cardinal de Guise (3), archevêque de Reims ; tous les deux mentionnent la fête de la dédicace le 18 octobre.

Nous ne trouvons plus de livres liturgiques imprimés avant 1681. A leur défaut, continuons la chaîne de la tradition par le document suivant, tiré de l'ordonnance de 1686, donnée par Charles Maurice Le

administrateurs de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Reims, en leur bureau ordinaire, où présidait M. Galloteau, premier marguillier, il a été arrêté :

« Qu'étant d'usage de faire préparer et décorer, le jour de la dédicace, trois autels, dans la chapelle des Fonds, avec une balustrade, pour y donner la communion aux fidèles qui se présentent, cet usage sera suivi ; en conséquence, MM. les marguillers, chargés du culte, sont autorisés à faire faire et à en arrêter les mémoires de la dépense qui sera payée par le receveur. »

(1) Voir la série des *ordo* à la bibliothèque de l'archevêché.

(2) Livre d'heures, in-12, imprimé à Reims en 1634, chez Nic. Hécart, conservé à la bibliothèque de l'archevêché de Reims.

(3) *Manuale*, édité en 1681 par le cardinal de Guise. Bibl. de l'archevêché.

Digitized by Google

Tellier, en forme de règlement pour les paroisses de la ville et faubourgs de Reims (1).

« Nous, Ch. Maurice Le Tellier, ordonnons que, conformément aux règlements de Mgr le cardinal Barberin, notre prédécesseur immédiat [1671], la dédicace de toutes les églises paroissiales de notre ville de Reims sera célébrée le dimanche qui échoit dans l'octave de la dédicace de notre église métropolitaine, comme il est marqué dans le bref ou temporel qui est imprimé tous les ans, de notre autorité. Ce que nous voulons être observé dans toutes les églises collégiales, nonobstant tout usage contraire même immémorial, et introduit avec permission de nous et de nos prédécesseurs, que nous révoquons en tant que besoin pourrait être. »

Cette ordonnance est en effet d'une grande valeur; ce n'est pas une simple indication de calendrier, mais la reconnaissance officielle d'une fête qui depuis longtemps était célébrée par l'église de Reims, comme le prouvent le *Manuale* de 1585 (2), le Missel in-folio de Louis de Guise (3) et le Missel gothique de 1545 (4), dans lequel on lit: *Dedicatio ecclesiæ Remensis, XV calendas novembris.*

Dans le Missel gothique, le dernier que nous venons de signaler, on lit, au 17 octobre : *Festum sancti Lucæ, propter festum dedicationis.* Cette dernière remarque seule est un témoignage. La fête de saint Luc, dans l'église universelle, est célébrée le 18 octobre; elle était

(1) *Actes de la province de Reims,* réédités par le cardinal Gousset, t. IV, p. 465.

(2) *Manuale,* à l'usage de la province de Reims, 1585. Bibl. de l'archevêché.

(3) Missel in-folio, édité par Louis de Guise, quatre-vingt-troisième archevêque de Reims. Bibl. de l'archevêché.

(4) Missel petit in-4° gothique, *ad usum ecclesiæ Remensis* Bibl. de l'archevêché.

Digitized by Google

chômée, d'un rit supérieur; si donc on avait déplacé cette fête pour mettre à la place la dédicace de l'église de Reims, c'est que le 18 octobre avait toujours été considéré comme le jour où se fit la consécration de la cathédrale.

Consultons maintenant les livres liturgiques du XVe, du XIVe et du XIIIe siècle, et nous parviendrons, à l'aide de ces derniers anneaux, à rattacher la chaîne de la tradition à l'époque désignée par les annalistes comme étant celle de la consécration de la cathédrale de Reims (1).

Parmi les magnifiques manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville de Reims, et provenant des églises et des couvents de cette cité, nous trouvons un psautier (2), un martyrologe (3), une série de missels (4) et autres livres d'église qui tous placent la fête de la dédicace de la cathédrale de Reims le 18 octobre. Le Martyrologe nous apprend encore (ce que l'on ignore de nos jours) que cette insigne métropole a été consacrée en l'honneur de la Très Sainte Vierge et de tous les saints.

A ces autorités ajoutons-en une d'une grande valeur. Dans un bréviaire du XIIIe siècle, à l'usage des religieux de Saint-Thierry, à la date du 18 octobre, on lit: *Festum ecclesiæ Remensis dedicationis*. Au XIIIe siècle, ces religieux, dont le monastère était à

(1) Nous ne signalons que les principaux livres conservés à la bibliothèque de la ville de Reims; les autres sont tous conformes quant au calendrier.

(2) In-fol., XIIIe siècle (20-15).

(3) *Martyrologe du Chapitre*. Fonds du Chapitre, archives de Reims.

(4) Missel in-4° sur vélin, nos 199-195 du catalogue de la bibliothèque de la ville. — Livre des épitres sur vélin, in-4° (155-173). — Missel sur vélin du XIIIe ou XIVe siècle, in-4° (125-140). — Missel sur vélin in-4° (124-159). — Ordinaire de l'église de Reims (174-185). — Ordinaire de l'église de Reims, XIIIe siècle, vélin, in-4°. — Ordinaire du XIIIe siècle, ms. in-8°.

Digitized by Google

2 lieues de Reims, admettaient donc que la cathédrale avait été consacrée à cette date du 18 octobre indiquée par les autres documents précités (1).

Un cérémonial manuscrit de 1637 nous apprend « qu'une procession avait lieu le jour de la dédicace de l'église de Reims, avant les premières vêpres et après les secondes vêpres. Le chœur faisait une station devant les corps de saint Calixte, des saints Jocond et Florent, de sainte Eutrope, de saint Sixte et de saint Sinice, de saint Rigobert, de saint Nicaise ; en revenant de l'autel de la Très Sainte Vierge, après les secondes vêpres, il s'arrêtait dans la nef, pour acquitter la fondation de Jean Remi, chanoine, mort en 1212 (2). »

Ce cérémonial de 1637, du célèbre chanoine Th. Thuret, n'était pas une innovation, mais comme on le lit en tête du volume : la fidèle reproduction des usages anciens, conservés « ab omni ævo », et extraits « ex antiquis voluminibus. »

D'après tout ce qui précède, nous sommes en droit d'affirmer que la cathédrale de Reims a été réellement consacrée le 18 octobre. C'est ce qui explique l'existence d'une indulgence plénière accordée, pour le jour de la dédicace, par le pape Nicolas V, en 1450 (3), renouvelée par Jules III vers 1550 et confirmée par Pie IV quelques années après.

(1) *Breviarium antiquum ecclesiæ sancti Theodorici, prope Remos*, in-8° carré, vélin, XIIIe siècle. Bibl. de la ville.

(2) Manuscrit conservé à la bibliothèque de l'archevêché.

(3) *Tables de Cocquault*, ad ann. 1450.

Digitized by Google

LA

CHAIRE DE L'ÉGLISE DE CHAMPIGNY

PRÈS REIMS

ET LES

DESSINS DE GEORGES BAUSSONNET

Artiste Rémois du XVIIe siècle.

Par MM. Ch. Givelet et H. Jadart, Membres titulaires.

Les œuvres remarquables de sculpture sur bois qui nous ont été léguées par les deux derniers siècles, méritent toutes d'être examinées en détail et comparées avec les types analogues de la même région. Aucune de ces créations du passé n'est indifférente pour l'art contemporain. Quel modèle, en effet, préfèrerait-on à ces spécimens de l'habileté de nos pères, où le fini du travail le dispute presque toujours à la grâce et à la solidité de l'ensemble ! Si l'on ne tente pas de les copier, que l'on sache du moins les sauvegarder même dans les édifices d'époque et de style différents. Le

Digitized by Google

beau s'impose dès qu'on en a compris le caractère véritable.

Telles sont les réflexions que nous suggérait récemment l'examen de la chaire d'une petite église rurale des environs de Reims. Nous admirions là une œuvre d'une grande simplicité décorative, mais une œuvre empreinte de ce bon goût et de ce réel mérite artistique qui se révèlent au premier coup d'œil. La chaire de Champigny a paru digne de figurer dans le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* (1), mais elle réclame une autre description plus ample que la notice succincte de ce recueil, si exacte et si précise qu'en puisse être la mention. Sa ressemblance frappante avec les dessins tracés par l'habile crayon de Georges Baussonnet, fait supposer qu'elle est une production inspirée par son talent. Bien plus, cette origine se trouve confirmée par les relations de l'artiste rémois avec le village de Champigny. Il faut donc insister sur ce type authentique du beau style Louis XIII, en fixer les dimensions et en apprécier tous les détails. Cela ne suffit pas pour être complet : il faut encore comparer cette œuvre avec les autres dessins de Baussonnet, dont le recueil conservé à la Bibliothèque de Reims offre tant de charmantes conceptions et de modèles de l'art le plus pur (2).

(1) 1er fascicule, in-8°, Reims, Michaud, 1885, p. 50.

(2) *Desseins de peinture, graveure, orfévrerie, massonnerie, menuiserie, tournerie, ferure et autres artz, de la main et invention de G. Baussonnet de Reims ;* Recueil relié de 43 pl. in-f°. — *Dessins de broderie de cannetille et nuance, tapisserie à l'aiguille, petite lisse et autres ouvrages de dames, de la main et invention de G. Baussonnet de Reims ;* Recueil non relié de 21 pl. in-f°. — Bibliothèque de Reims, Dessins.

Digitized by Google

§ 1. Chaire de l'église de Champigny (1).

Cette chaire, entièrement construite en bois de chêne, paraît n'avoir jamais été peinte, car elle n'offre que des traces de vernis ou de cire.

Une colonne à six pans, reposant sur un dé en pierre et ornée de moulures sans chapiteau, supporte l'encorbellement garni de six consoles, dont trois seulement sont entièrement visibles. Sur la droite s'ouvre l'escalier formé de sept marches à jour et engagées dans les traverses latérales ; les rampes, aussi à jour, comptent de chaque côté sept fuseaux du même modèle, tous très fins, élancés, garnis de moulures délicatement tournées. Une boule surmonte le premier fuseau, à droite et à gauche de l'entrée.

La cuve présente cinq faces, offrant autant de panneaux encadrés d'une moulure profonde, ils sont tous de même hauteur et de même largeur, sauf celui de la porte qui est plus étroit et qui montre un cartouche lisse en forme d'ovale très allongé ; le suivant présente un cartouche plus richement décoré, soutenu par une tête d'ange dont les ailes atteignent les replis des volutes qui s'arrondissent de chaque côté de l'écu ; deux autres volutes plus larges et plus renflées se rapprochent au sommet, elles sont reliées par une corde qui traverse

(1) Petit village situé sur la Vesle à une lieue et demie au-dessous de Reims ; l'église, construite au XIIe siècle, conserve quelques vitres de cette époque, ainsi qu'un autel en bois sculpté de style Louis XVI, avec tabernacle et gradins du XVIIe siècle (chapelle de droite.)

Digitized by Google

les côtés, le champ est orné d'une draperie tombant sous la forme d'écharpes relevées symétriquement, et du milieu desquelles s'échappe une étoffe, aussi drapée, qui passe à travers un cercle fleuronné et se termine par un gland ; — le cartouche du panneau du milieu a une forme différente ; il est renflé dans la partie supérieure et s'amincit dans le bas, une tête d'ange le surmonte, des draperies pendantes se détachent des volutes du sommet, et dans le bouquet central s'épanouit une rose entourée de feuilles et de glands de chêne (1) ; au bas, les volutes chargées de six perles très saillantes se replient en forme de consoles renversées ; — les deux autres panneaux sont la répétition des panneaux opposés, dont ils reproduisent les lignes ; notons toutefois que le cartouche placé en vis-à-vis de la porte diffère légèrement de l'autre, bien qu'il soit du même caractère.

Le dossier de la chaire se compose de deux panneaux superposés, celui du bas oblong et arrondi sur les côtés, celui du haut allongé avec cartouche dont le champ est lisse. Des moulures encadrent cette partie de la chaire qui est la moins décorative, bien qu'elle soit accompagnée sur les côtés de larges feuillages et d'ornements sculptés débordant sur la muraille. Le ton du bois du dossier est moins clair que celui de la cuve, sans doute par suite de l'humidité de la muraille.

Deux consoles très simples se détachent du dossier et supportent l'abat-voix circulaire, pour la décoration duquel l'artiste semble avoir réservé toute la finesse de son ciseau. Le dessous de l'abat-voix offre, en effet, le

(1) Cette rose, ainsi qu'une tête d'ange, n'est pas intacte, mais tous les fragments détachés sont conservés et peuvent être rajustés à leur place.

Digitized by Google

plus harmonieux assemblage de rayons qui se puisse rencontrer : ces rayons, alternativement droits et flamboyants, partent tous du centre qui est occupé par l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe aux ailes déployées ; un rang de nuages suit les contours des ailes, et un autre ferme le cercle où aboutissent les rayons de longueur inégale ; les rayons droits atteignent l'extrémité du panneau, les rayons flamboyants s'arrêtent au bord intérieur des nuages ; des traits légers, multipliés en abondance dans l'intervalle des rayons, donnent l'aspect du feu continu à cette gloire lumineuse d'où descend la colombe divine. Ce motif de sculpture est reproduit à l'infini dans les décorations du XVIIe siècle, mais il revêt ici le mérite d'un dessin très correct et d'un relief habilement proportionné.

La bordure extérieure de l'abat-voix est rehaussée d'une course de gracieux cartouches, en forme de losanges et d'ovales allongés ; tous les cartouches sont garnis de feuillage et fleurdelisés aux extrémités ; ils sont séparés les uns des autres par cinq perles posées en sautoir.

Le dessus de l'abat-voix a perdu ses consoles renversées, dont l'assemblage formait au sommet une couronne surmontée d'une grande fleur de lis. Il n'en reste que la tige centrale, où les points d'attache des pièces accessoires sont encore visibles. Cette décoration terminale de la chaire, qui est heureusement la seule partie mutilée, aura été détruite en 1793, lors de la suppression des emblêmes héraldiques, qui se confondaient le plus souvent avec le caractère même des œuvres d'art. Il serait facile de restituer l'ensemble avec son gracieux couronnement

Digitized by Google

Dimensions de la Chaire de Champigny.

Hr du socle en pierre et de la colonne en bois .	1m 06
Hr de l'encorbellement garni de consoles . .	0m 47
Hr de la cuve	1m 05
Hr du dossier	1m 38
Hr de l'abat-voix, bordure extérieure . . .	0m 18
Hr de la tige centrale du couronnement . .	1m »»
Hauteur totale de la chaire . . .	5m 14

Hr de la rampe à fuseaux	1m 03
Longueur de cette rampe	1m 91
Hr des cinq panneaux sculptés de la cuve . .	0m 71
Largeur des quatre panneaux fixes	0m 46
Lr du 5e panneau formant la porte.	0m 33
Lr du dossier avec les consoles latérales . . .	1m 12
Hr des consoles supportant l'abat-voix . . .	0m 49
Diamètre de l'abat-voix	1m 41

Digitized by Google

§ 2. Les dessins de Georges Baussonnet.

Architecte, dessinateur, graveur, poëte, Georges Baussonnet est l'une des personnalités les plus originales du temps de Henri IV. La vie de cet artiste éminent sera forcément un jour l'objet d'une notice étendue, de même que ses compositions, dignes d'une reproduction intégrale, seront étudiées et mises en pleine lumière (1). Il ne peut donc s'agir ici que d'un aperçu très sommaire, établissant la relation des œuvres de Baussonnet avec les dessins de la chaire que nous venons de décrire.

Né à Reims, Georges Baussonnet fut baptisé, le 22 janvier 1577, à l'église Saint-Hilaire. Sa vie laborieuse s'écoula dans sa patrie, et il mourut célibataire en 1644 dans sa ville natale, après y avoir acquis par son génie artistique une haute réputation, ainsi qu'une aisance voisine de la richesse. Baussonnet eut une charge de secrétaire de la chambre du roi, et il est cité par l'abbé de Marolles dans l'un de ses quatrains (2).

Il légua tous ses biens aux hospices de Reims et à la paroisse de Champigny, village où il possédait un domaine (3). Cette circonstance suffirait à elle seule pour établir un lien entre le dessinateur et les travaux d'art exécutés de son vivant dans l'église de sa résidence ;

(1) Les Artistes Rémois, par M. Loriquet, dont l'introduction seule a été publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. xxxviii, p. 108. Baussonnet, par M. Sutaine, *Ibid.* t, xiii, p. 291.

(2) *Le Livre des peintres et graveurs*, nouv. édition par G. Duplessis, Paris, Jannet, 1855, p. 52.

(3) *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 310. G. Baussonnet avait pour mère une d^lle^ Chermontois, probable-

Digitized by Google

mais il existe, en outre, une telle similitude entre les panneaux sculptés de la chaire et les cartouches dont l'artiste nous a laissé des modèles, que l'on ne peut hésiter à lui attribuer la conception de cette œuvre elle-même. Nous savons d'ailleurs que Baussonnet avait le coup d'œil de l'architecte, et qu'il excellait à décorer les portes et les monuments publics, lors des fêtes et des cérémonies. Joua-t-il à Champigny le rôle de protecteur des arts, et eut-il à cœur d'y marquer son passage par des créations empreintes de son goût personnel ? Nous le croyons d'autant mieux que l'on retrouve dans une maison de ce village d'autres traces de son inspiration (1).

On voit en effet, dans la rue principale de Champigny, du côté opposé à la Vesle, une assez grande habitation construite dans le style du commencement du XVIIe siècle (2). Très simple à l'extérieur, ce bâtiment

ment la fille d'un notaire de Reims, et c'est d'elle qu'il tenait ce domaine de Champigny.

(1) Il est question de Baussonnet à propos d'une maison de ce village, vendue au profit de l'Hôtel-Dieu de Reims : «Vente par Jean Richer, marchand sergier, demeurant à Reims, à Pierre Routtier, chanoine, de divers immeubles sis à Champigny, entre autres : « une maison, lieudict *au petit mussé*, autrement *à la grande rue* concistante en cuisine, chambre, grenier dessus, grangette, estable, ung champ et place ou cour qui est au-devant de ladicte maison, jardin derrier, auquel est ung petit vivier ou fossé à poissons... tenant à Philippes Dorigny, d'une part, et Apoline Lelarge, d'autre part. » L'acquéreur est tenu de payer le prix d'achat à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, comme légataires de Georges Baussonnet. 7 Novembre 1644. » (*Arch. de l'Hôtel-Dieu de Reims*, B, 35 ; communication de M. L. Demaison, archiviste.)

(2) Cette maison délabrée paraissait vouée à une ruine prochaine; elle vient d'être acquise par M. A. Bauche. qui se propose de la consolider et de l'embellir ; il a déjà construit des tourelles d'angle sur la façade (Novembre 1885).

Digitized by Google

rectangulaire n'offre aucun caractère architectural, mais il conserve à l'intérieur quelques vestiges décoratifs. L'une des chambres du premier étage montre encore sa grande cheminée en pierre avec montants et manteau sculptés ; une autre pièce offre un panneau peint en grisaille avec sujet rustique au centre et motifs très élégants sur les côtés ; ces motifs sont absolument semblables aux dessins que Baussonnet composait pour la baronne du Tour ou pour madame de Joyeuse. Il est donc vraisemblable de supposer que cette maison fut peinte et décorée sous l'inspiration de Baussonnet, et qu'elle fut voisine de sa résidence d'été et de plaisir. Il est aussi naturel de penser qu'il s'est plu à tracer la figure de la chaire de l'humble paroisse dont il fit sa légataire.

Après avoir examiné ces précieux restes, mieux conservés peut-être dans un obscur village qu'ils ne l'eussent été dans un opulent milieu, il faut nous reporter aux dessins originaux que sauvegarde avec un juste orgueil la bibliothèque municipale de Reims. Là, en feuilletant les deux cahiers si heureusement parvenus dans ce dépôt public, nous rencontrons des modèles de broderies, de tentures, d'ornements divers et de monuments d'architecture. A toutes les pages, notamment aux f°s 1, 3, 4, 13, 37, 38, 44, 45 et 46 du recueil relié, on rencontre des types identiques aux panneaux que nous reproduisons. Sans doute, le goût de l'époque dut se faire sentir dans toutes les ornementations inventées par d'autres artistes, mais l'habileté de Baussonnet, son savoir-faire, son élégance personnelle, l'avaient rendu un chef d'école, un maitre sans rival à Reims. Quel profit tirerait une Ecole des Beaux-Arts de la copie de semblables dessins ! S'ils durent, au XVIIe siècle, inspirer les tapissiers, les huchiers, les ébénistes, pourquoi ne provoqueraient-ils pas une nouvelle éclosion d'œuvres

Digitized by Google

empreintes d'un véritable cachet artistique ? Nous en avons fait reproduire, comme spécimen, ce cartouche aux armes de Reims, qui offre un air de famille irrécusable avec les panneaux de Champigny.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXXV et LXXVI

Année 1883-1884.

X. Barbier de Montault.

Le grand Sceau de Raoul du Fou, 35e abbé de Saint-Thierry, t. LXXXI, p. 242.

Gustave Carré.

Les Pensionnaires de collège chez les oratoriens de Troyes au XVIIIe siècle, t. LXXV, p. 205.

L'abbé Cerf.

Notes sur la Cathédrale de Reims, t. LXXVI, p. 271.

L. Demaison.

Documents inédits tirés de la Bibliothèque et des Archives de Reims, t. LXXV, p. 309.

Notes sur trois bagues à inscriptions trouvées à Reims, t. LXXV, p. 316.

Les Thermes de Reims, t. LXXV, p. 321.

V. Diancourt.

Rapport sur le concours de poésie, t. LXXV, p. 132.

Deux originaux rémois, les Hédoin de Pons Ludon (1739-1866), t. LXXV, p. 335.

Douce.

Rapport sur le concours de Législation, t. LXXV, p. 124.

L'abbé Gillet.

Rapport sur le concours d'Histoire, t. LXXV, p. 120.

Ch. Givelet, Demaison et H. Jadart.

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (communes rurales des trois cantons de Reims), t. LXXVI, p. 1.

Digitized by Google

CH. GIVELET ET H. JADART.

La Chaire de l'église de Champigny et les Dessins de Georges Baussonnet, artiste rémois du XVIIe siècle, t. LXXVI, p. 299.

H. JADART.

Compte-rendu des travaux de l'année 1883-84. t. LXXV, p. 93.

Discours prononcé aux obsèques de M. Elambert, membre titulaire de l'Académie, le 14 mai 1884, t. LXXV, p. 156.

Séjour à Reims de Louis XIII et de Richelieu, du 13 au 26 juillet 1641, t. LXXV, p. 223.

ERNEST JULLIEN.

Diverses œuvres littéraires du Midi de la France, t. LXXVI, p. 228.

F. LEFORT.

Eléments de Chronologie astronomique, t. LXXV, p. 159.
Id. (suite), t. LXXVI, p. 173.

Un Manuscrit du XIIIe siècle relatif à la construction des premiers ponts sur le Rhône, t. LXXVI, p. 206.

CH. LORIQUET.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 17 juillet 1884, t. LXXV, p. 1.

Nouveaux documents relatifs à Robert Nanteuil, t. LXXVI, p. 111.

M. MILLIEN.

La Prière, poésie, pièce couronnée, t. LXXV, p. 139.

CH. REMY.

Les principaux Ingénieurs dans l'intendance de Champagne et les départements qui en ont été formés, t. LXXVI, p. 253.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

ARCHÉOLOGIE

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (communes rurales des trois cantons de Reims), par MM. Ch. Givelet, Demaison et Jadart, membres de la commission archéologique de l'Académie..... 1

HISTOIRE

Nouveaux Documents relatifs à Robert Nanteuil, communication de M. Ch. Loriquet, membre titulaire..... 141

Un Manuscrit du XIIIe siècle relatif à la construction des premiers ponts sur le Rhône à Avignon et à Lyon, par M. F. Lefort, membre titulaire..... 206

SCIENCES

Eléments de Chronologie astronomique (suite), par M. F. Lefort, membre titulaire 173

LITTÉRATURE

Diverses Œuvres littéraires du Midi de la France, Etude par M. Ernest Jullien, membre titulaire..... 228

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Le grand Sceau de Raoul du Fou, 35e abbé de Saint-Thierry, par Mgr Barbier de Montault. 242

Les principaux Ingénieurs dans l'intendance de Champagne et les départements qui en sont formés, rapport fait à l'Académie de Reims par M. Charles Remy, membre correspondant résidant..... 253

Notes sur la Cathédrale de Reims, par M. l'abbé Cerf, membre titulaire 271

La Chaire de l'église de Champigny et les Dessins de Georges Baussonnet, artiste rémois du XVIIe siècle, par MM. Ch. Givelet et Jadart, membres titulaires..... 299

Digitized by Google

PLANCHES & FIGURES

1. Vue de l'église de Bezannes, gravée par Ad. Varin, d'après un dessin d'Amédée Varin..... *page* 15

2. Vue de l'église de Thillois, gravée par Ad. Varin d'après une photographie..... *page* 29

3. Vitraux de l'église de Champigny, d'après un dessin de M. Ch. Givelet..... *page* 49

4. Vue de la chaire de l'église de Champigny, d'après un dessin de M. Ch. Givelet, vue d'ensemble et des détails (2 feuilles)..... *page* 50

5. Vue du château de Challerange, gravée par Ad. Varin, d'après une photographie communiquée par M. Warnier-David..... *page* 81

6. Armoiries de la ville de Reims dans un cartouche du dessin de G. Baussonnet..... *page* 308

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 105 517 312

Digitized by Google